3 1761 03529 8090

OEUVRES COMPLÈTES

D'ESTIENNE

DE LA BOÉTIE

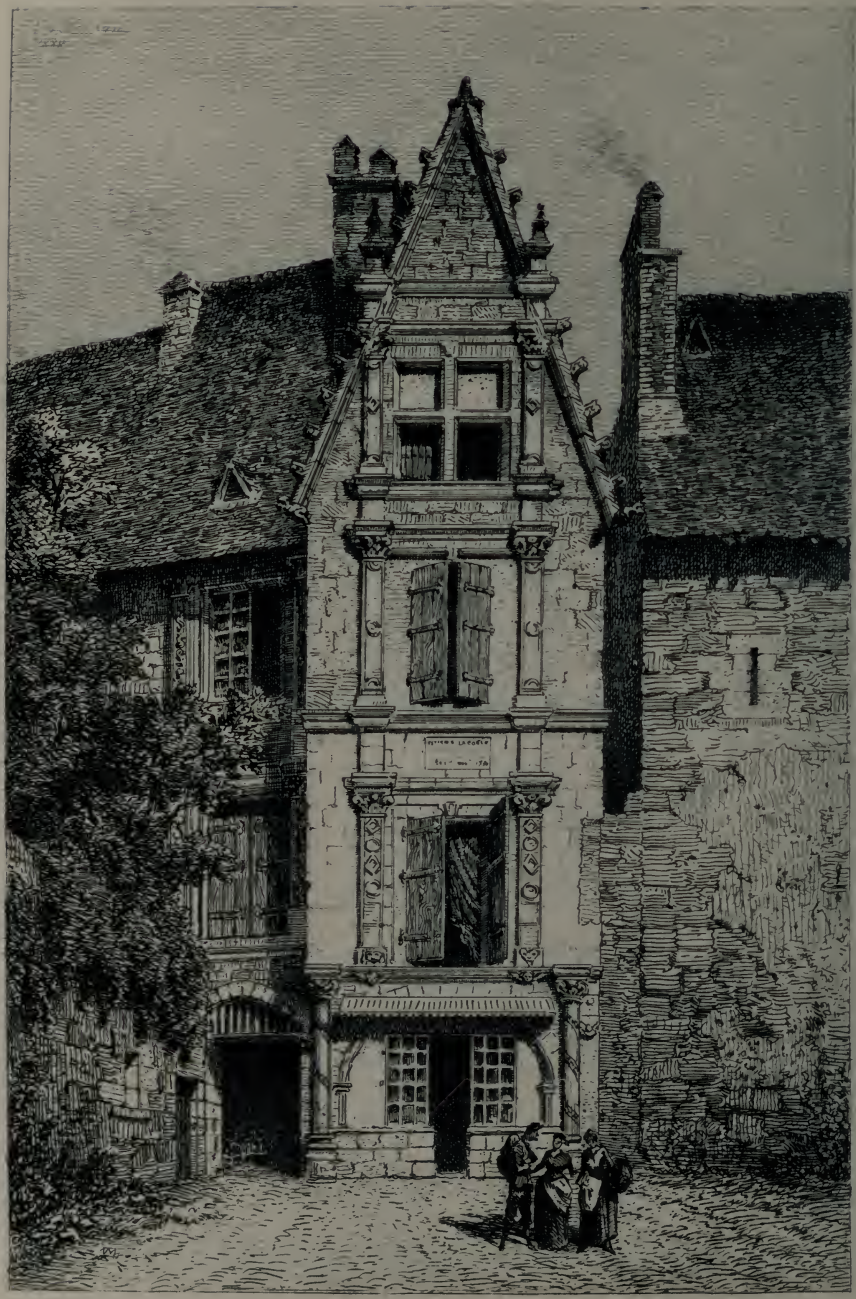

Leo Drouyn sc. Imp A. Perrabeuf

MAISON DE LA BOÉTIE À SARLAT

OEUVRES COMPLÈTES

D'ESTIENNE

DE LA BOÉTIE

PUBLIÉES

Avec Notice biographique, Variantes, Notes et Index

PAR

PAUL BONNEFON

BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

91523
119108

BORDEAUX
G. GOUNOUILHOU, ÉDITEUR
8, rue de Cheverus, 8

PARIS
J. ROUAM & Cie, ÉDITEURS
14, rue du Helder, 14

1892

PQ
1628
L23
1892

A M. REINHOLD DEZEIMERIS

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Nul n'a contribué plus que vous à faire mieux connaître La Boétie. Grâce à vous, le philologue explique le penseur, et, désormais, il n'est plus possible d'ignorer l'un sans méconnaître l'autre.

L'hommage de ce livre vous revenait de droit.

Permettez-moi d'y joindre l'expression de ma reconnaissance. Sans vos encouragements, je n'aurais pas entrepris de publier à nouveau les œuvres de La Boétie. Je n'aurais pas su mener à bien cette tâche sans le secours de votre érudition. Vous m'avez guidé avec une affectueuse bienveillance vers les filons inexplorés, renonçant pour vous-même à des recherches fructueuses. N'est-ce pas vous qui m'avez signalé le passage de La Boétie à l'Université d'Orléans? Et ce séjour n'aide-t-il pas à expliquer le Contr'un?

Je n'espère pas, mon cher maître, m'acquitter envers vous en inscrivant votre nom au seuil de ce volume. Laissez-moi l'y mettre seulement comme un témoignage de ma profonde gratitude et de ma respectueuse affection.

P. B.

PRÉFACE

Au point de vue de leur publication, les ouvrages d'Estienne de La Boétie se divisent naturellement en deux catégories : ceux qui ont été imprimés par Montaigne, et ceux qui ont vu le jour sans son assentiment.

Les premiers, qui comprennent les traductions de Xénophon et de Plutarque, les poésies françaises et latines, offrent toutes les garanties d'exactitude et de correction. Il suffit donc, pour les remettre en lumière, de suivre fidèlement le texte donné par Montaigne. C'est ce qui a été fait dans la présente édition.

Au contraire, le *Discours de la Servitude volontaire* ne nous est point parvenu dans de semblables conditions. Quoi qu'en ait dit le Dr J.-F. Payen, nous ne sommes point assurés de posséder le vrai texte de l'auteur. Publiée à l'insu de Montaigne et contre son gré, l'œuvre de La Boétie nous a été conservée par deux documents à peu près contemporains : le troisième volume des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme,* et un volume manuscrit du fonds de Mesmes, publié par le Dr Payen.

Cette copie, actuellement conservée au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, sous le no 839 du

Fonds français, a été effectuée pour Henri de Mesmes, qui voulait réfuter le *Contr'un,* et auquel Montaigne dédia un des opuscules de son ami. Elle semblerait donc offrir de sérieuses présomptions d'exactitude. A l'examen, on se convainc aisément qu'elle a été faite par un copiste maladroit, qui a défiguré maintes fois l'opuscule qu'il avait à transcrire.

C'est cependant le texte de cette copie qui est devenu la base de la présente publication du *Discours de la Servitude volontaire.* Nous avons seulement mis en notes toutes les variantes qui se trouvent dans les *Mémoires de l'Estat de France* et aussi dans le *Réveille-Matin des François.* Souvent, elles éclairent la pensée de La Boétie, et quelques-unes d'entre elles ont une importance qui n'échappera pas au lecteur. On peut, de la sorte, en comparant les différences de rédaction, reconstituer plus aisément la forme primitive.

Toutes les fois que le texte de La Boétie nous a paru exiger un Commentaire, nous avons essayé de le donner dans des annotations publiées à la fin du volume. Il est juste de remarquer ici que ce travail nous a été beaucoup facilité par nos devanciers : M. Léon Feugère, dont l'édition des *Œuvres de La Boétie* nous a été d'un grand secours; le Dr Payen, dont la collection est une source d'informations à laquelle les amis de Montaigne ne sauraient s'empêcher de puiser.

Nous avons essayé surtout de rapprocher La Boétie des écrivains qui furent ses compatriotes et ses concitoyens. Là encore, les excellents travaux précédemment publiés, sur Montaigne, sur Brantôme et sur Pierre de Brach notamment, nous ont singulièrement aidé dans cette tâche. Enfin, un index philologique dirige les recherches des curieux au milieu des divers opuscules de La Boétie.

Pour mieux faire comprendre l'œuvre, nous avons voulu

faire connaître l'auteur. L'étude qui ouvre ce volume, n'a pas d'autre ambition. Couronnée d'abord par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, elle a été modifiée et corrigée en vue de sa nouvelle destination. Qu'il me soit permis de remercier l'Académie de Bordeaux de la récompense qu'elle a bien voulu me décerner à cette occasion.

Cette marque d'intérêt n'est pas la seule dont j'aie été honoré. Quelles que soient les imperfections de cette édition nouvelle, si elle peut être utile aux travailleurs, elle le devra aux bons enseignements qui m'ont guidé. Je suis heureux de le reconnaître maintenant. Je dois beaucoup à mon maître, M. Reinhold Dezeimeris, dont la bienveillance n'a pas cessé de m'encourager, comme sa science me conduisait. Tous ceux qui apprécient les travaux du philologue comprendront combien une pareille direction m'a été précieuse. Je remercie également M. Leo Drouyn, artiste aussi habile que savant archéologue, dont le robuste talent a illustré ce volume; M. Philippe Tamizey de Larroque, Correspondant de l'Institut, dont la bonne grâce est toujours prête à obliger; M. le vicomte Gaston de Gérard, qui a mis à ma disposition, avec une courtoisie parfaite, les recherches qu'il avait faites sur la famille de La Boétie. Je les prie de vouloir bien agréer l'expression de ma reconnaissance.

PAUL BONNEFON.

INTRODUCTION

ESTIENNE DE LA BOÉTIE

SA VIE, SES OUVRAGES

ET SES RELATIONS AVEC MONTAIGNE.

C'EST en 1574 que parut pour la première fois le *DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE*, incomplet, tronqué, mutilé, sans nom d'auteur, dans le *Réveille-Matin des François*. Depuis lors, bien des éditions en ont été publiées; bien des commentateurs — et des plus célèbres — ont tenu à honneur d'étudier et d'expliquer cet opuscule de La Boétie. Est-ce à dire que la pensée de son auteur ait été parfaitement comprise? Dans l'histoire littéraire comme dans l'histoire politique, les hommes se laissent séduire par le nom seul de la liberté : il suffit de le prononcer pour être assuré de leur bienveillance. Ce sentiment n'a pas nui à La Boétie. Gagnés par la grandeur de la cause, les éditeurs du *Contr'un* en ont surfait les mérites, sans en apercevoir nettement tous les défauts; ils ont jugé l'œuvre avec les idées de leur temps, et omis de la replacer dans le milieu et à l'époque où elle avait été composée. Aussi, en ont-ils exagéré la portée, car ils y ont trouvé plutôt ce qu'ils désiraient y rencontrer que ce que son auteur lui-même y avait mis.

Telle n'était pourtant pas la marche à suivre. L'examen attentif des circonstances au milieu desquelles ce discours fut écrit par La Boétie modifierait sensiblement cette opinion et ferait apprécier l'œuvre à sa juste valeur. C'est là ce que nous avons essayé, pour notre part. Nous avons voulu, à l'aide de l'étude consciencieuse de Montaigne, de ses *Essais* et de ses préfaces — car Montaigne a su mettre tant de lui-même dans ses ouvrages qu'il y faut toujours recourir, lorsqu'il s'agit de le mieux connaître, lui ou ses amis; — à l'aide aussi des différents écrits de La Boétie, en les comparant, en les rapprochant les uns des autres, nous avons voulu éclairer d'une lumière vraie le rôle littéraire de La Boétie et ses relations avec Montaigne. Pour avoir été fort courte, la vie de l'auteur du *Contr'un* ne renferme pas moins des obscurités que nous avons cherché à dissiper, des problèmes que nous avons tenté de résoudre. Plusieurs points restent encore dans l'ombre, malgré nos efforts. Nous espérons cependant que cette étude, composée sans parti pris, fera mieux comprendre la pensée de La Boétie et la portée de son œuvre.

Comme leur titre l'indique, nous avons divisé les pages qui suivent en trois parties. Nous avons essayé tout d'abord de faire, d'après les documents et les témoignages contemporains, le récit de l'existence tout entière de La Boétie. Quelles que soient les lacunes inévitables d'une semblable entreprise, c'est par là qu'il fallait commencer. L'examen des ouvrages de La Boétie et de son amitié pour Montaigne n'en est que le corollaire. Aussi cette première partie a-t-elle été reconstituée avec des soins qui ne paraîtront pas inutiles pour saisir le véritable but du *Contr'un* et la justesse des sentiments de Montaigne (1).

(1) Nous avons traité en Appendice quelques points secondaires, à peine effleurés au cours de cette introduction et qui méritent pourtant d'être examinés avec un certain développement. (Voir APPENDICE I.)

I

Naissance d'Estienne de La Boétie (1er novembre 1530). Sa famille et sa première éducation. La Renaissance à Sarlat: le cardinal Gaddi. La Boétie a-t-il été élève du Collège de Guyenne? L'Université d'Orléans. La Boétie y passe sa licence en droit (23 septembre 1553). Ses maîtres. Il est nommé conseiller au Parlement de Bordeaux (13 octobre 1553), et admis bien qu'il n'ait pas l'âge (17 mai 1554). Son mariage. Son rôle au Parlement. Rapport de La Boétie sur les pièces jouées au Collège de Guyenne. Il est envoyé en mission à la Cour et s'y trouve à l'avènement de Charles IX (décembre 1560). Son retour à Bordeaux avec les instructions de L'Hospital. Les troubles religieux en Agenais. Le roi envoie Burie pour les apaiser. Burie emmène La Boétie avec lui. Séjour à Agen (octobre 1561): l'affaire du couvent des Jacobins. L'Édit de janvier 1562. Comment l'observa-t-on dans le ressort du Parlement de Bordeaux? La Boétie avait écrit, à son sujet, des Mémoires, *aujourd'hui perdus. Quels pouvaient-ils être? La Boétie s'oppose aux factions des huguenots (décembre 1562). Les derniers mois de sa vie. Sa maladie et sa mort (18 août 1563).*

Estienne de La Boétie naquit à Sarlat, le mardi 1er novembre 1530, deux années seulement avant son illustre ami Michel de Montaigne. Sa famille tenait dans le Périgord un rang fort honorable, et son père, Antoine de La Boétie, occupait à Sarlat le poste de lieutenant particulier du sénéchal de la province. C'est lui qui fit commencer l'éducation de ce jeune esprit, qui annonçait déjà des dispositions exceptionnelles. Mais une mort prématurée (1) le força bientôt à laisser ce fils à son frère Estienne de La Boétie, sieur de Bouilhonnas, qui était aussi le parrain de l'enfant. Celui-ci s'acquitta admirablement du devoir qui lui incombait : il fut vraiment un autre père pour l'orphelin, et plus tard, à son lit de mort, Estienne de La Boétie rappelle, avec une reconnaissance touchante, que c'est à son oncle « qu'il doit son institution et tout ce qu'il est et pouvait être » (2).

(1) Le 9 juin 1540, il signait, en sa qualité de lieutenant particulier du sénéchal de Périgord, à Sarlat, le procès-verbal de l'enregistrement d'une enquête, faite en faveur de Jean de Gontaud-Biron, à la suite d'un incendie qui, en 1538, avait consumé les archives conservées dans une des tours du château de Biron (*Archives historiques du département de la Gironde*, t. II, p. 145-147). (Voir APPENDICE II.)

(2) Voir ci-dessous son testament. — Avant d'être curé de Bouilhonnas, Estienne de La Boétie fut prieur des Vayssières, près Sarlat. Si l'on en

Le sieur de Bouilhonnas acheva donc l'instruction que son frère avait entreprise. Il fit enseigner à son neveu les humanités et la philosophie, et lorsque les progrès, dans ces deux branches, eurent été aussi remarquables qu'on les attendait de cette précoce intelligence, il voulut que le jeune homme s'adonnât au droit et à la jurisprudence. Le moment était venu d'abandonner la famille, au sein de laquelle on faisait d'ordinaire alors ses premières études. Pourtant La Boétie semble avoir poussé plus avant qu'on n'allait habituellement l'éducation qu'il avait commencée au milieu des siens.

La Renaissance était, à ce moment, dans tout l'éclat de sa splendeur, et son influence bienfaisante se ressentait à Sarlat. En 1533, le roi François Ier avait nommé au siège épiscopal de cette ville le cardina Nicolas Gaddi, parent des Médicis, qui occupa ce poste jusqu'en 1546, c'est-à-dire pendant l'enfance et l'adolescence d'Estienne. Prélat instruit, ami des lettres et des arts, dont le goût était de tradition dans sa famille, le cardinal Gaddi avait en particulière affection les lettres et les arts de la Grèce. C'est lui qui offrit à François Ier un certain nombre de manuscrits grecs, qui lui venaient de son parent, Jean Gaddi, doyen de la chambre apostolique et plus épris encore que lui-même des choses de l'antiquité (1). Nicolas Gaddi, qui était à Rome lors de sa nomination, ne fit son entrée dans son diocèse que huit ans après sa prise de possession et il ne séjourna pas toujours au milieu de ses fidèles (2). Ce contact échauffa pourtant les esprits. La trace de cette influence n'est pas absolument disparue; les armes du cardinal Gaddi se voient encore sur une des façades de l'évêché et il semble que cette partie du palais ait été construite sous son inspiration, peut-être par des ouvriers que l'évêque avait ramenés de son pays. L'ardeur de l'humaniste fit des prosé-

croit une note manuscrite de l'abbé de Lespine, il avait étudié à Toulouse, au collège Saint-Martial, de 1517 à 1523. C'est là qu'il prit son grade de bachelier en droit, le 3 mars 1523, comme il appert de titres que Lespine affirme avoir vus.

(1) Notamment les nos 809, 1173, 2412, du fonds grec actuel de la Bibliothèque nationale. (Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I p. 158.)

(2) Sur l'épiscopat du cardinal Gaddi, voyez les *Chroniques de Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat*, publiées par M. de Gérard, p. 223.

(3) Cette demeure est assurément un fort bel échantillon de l'art de la Renaissance, ainsi qu'on en peut juger par l'eau-forte due à la pointe de M. Leo Drouyn et placée en tête de ce volume.

(4) M. Gaullieur, qui a donné sur le Collège de Guyenne une mono-

lytes. Nulle part elle ne fut mieux accueillie que dans la maison de La Boétie, nouvellement élevée sur la place du Moustier, et que quelques pas à peine séparaient de l'évêché (3). Là, il y avait une jeune âme déjà mûre pour comprendre le charme ineffable de la beauté antique, et qui trouva, dans cette passion, le germe puissant qui féconde et qui fertilise.

Il n'est pas vraisemblable, commme l'ont prétendu la plupart de ses biographes, qu'Estienne de La Boétie vint achever ses études au Collège de Guyenne, qui était sans conteste le plus renommé de la région. Alla-t-il ailleurs? Rien ne permet de le supposer. Mais si La Boétie eût étudié à Bordeaux, comment expliquer que Montaigne, qui fut l'élève du Collège de Guyenne de 1539 à 1546, n'ait point entendu parler alors d'un condisciple si remarquable? Ils ne lièrent connaissance que plus tard, au Parlement, et, au surplus, le récent historien du Collège de Guyenne n'a pas rencontré, à ma connaissance, le nom de La Boétie parmi les élèves de cet établissement (4).

De Sarlat, La Boétie alla donc, sans doute, directement à Orléans couronner, à l'Université des Lois, les études qu'il avait faites dans sa famille. C'est là qu'il prit ses grades, et les registres nous en ont conservé la preuve. « Le 23 septembre 1553, y lit-on, fut ordonné par le recteur et le collège de l'Université d'Orléans Maître Estienne de La Boétie, du diocèse de Sarlat, qui paiera pour droit de son grade de licencié en droit civil trente sols tournois, dix autres pour le droit de nation, mais rien pour la jurande, — ou inscription accompagnée du serment, — parce qu'il est bachelier. Fait dans le dit collège, l'an du Seigneur 1553, le 23e jour du mois de septembre. *Pour le secrétaire,* CHÉTEAU (5). » Après cela, il demeure désormais certain que La Boétie acquit à Orléans cette profonde science juridique, dont ses contemporains nous disent

graphie intéressante et pleine de faits (Bordeaux, 1875, in-8°). Cette tradition du passage de La Boétie dans les écoles de Bordeaux a été, pour la première fois, mise en doute par M. Dezeimeris, dans son discours sur la *Renaissance des Lettres à Bordeaux,* p. 39.

(5) En voici le texte : « Eodem die, pro licentia magistri Stephani LA BOETIE, Sarlatensis diocesis, in jure civili, anno et die quibusupra *(sic)* : Pro domino scolastico, XL s. t. ; pro bedello nationis, V s. t. ; pro procuratore, II s. VI d. ; pro natione, X s. t. ; pro bursa Universitatis, XXX s, t. ; pro receptore generali, II s. t. ; pro scriba, XII d. ; pro bedello generali ceterisque, XLVIII s. t. ; jura baccalaureatus. MYNIER, loco rectoris. — Eodem die quo supra, ordinatum fuit a domino rectore et collegio Universitatis Aurelianensis, quod magister Stephanus LA BOETIE, Sarlatensis diocesis, solvet pro jure sui gradus Licentiatus in jure civili, triginta asses turonenses, et pro jure nationis, decem alios ; nihil autem pro juranda quia

qu'il était pourvu à un si haut degré, et qu'il reçut son diplôme de licencié en droit civil dans la belle salle des Thèses, construite vers les commencements du XVe siècle et qui est maintenant le seul vestige survivant d'une grandiose institution (1).

L'Université d'Orléans était fort ancienne et fort renommée : avec celle de Toulouse, où le sieur de Bouilhonnas avait étudié et où l'on croit que Montaigne fit aussi une apparition, c'était la plus ancienne et la plus renommée du royaume, après Paris. Dès les temps les plus reculés, elle fut le centre d'un ardent foyer d'instruction et compta dans son sein de nombreux élèves et des maîtres érudits (2). L'un d'eux, le bordelais Bertrand de Goth, devenu pape sous le nom de Clément V, se souvint de l'école où il avait passé sa jeunesse, et lui donna, par des bulles du 27 janvier 1305, la réglementation qui lui manquait encore. Cette puissante organisation, qui régularisait un état de choses depuis longtemps existant, fit de la nouvelle Université des Lois une des écoles les plus fréquentées de France. Bientôt la réputation de ses docteurs s'étendit partout, et, à certaines époques, disent les chroniqueurs, plus de cinq mille étudiants, divisés en dix nations, en suivaient les cours de droit civil et de droit canonique (3).

Cependant les luttes qui occupèrent le XVe siècle tout entier ternirent, un moment, l'illustration des écoles d'Orléans; elle était revenue, sous les règnes de Louis XII et de François Ier, plus brillante que jamais. Une élite de savants s'y était donné rendez-vous pour enseigner en même temps. Aussi les disciples abondèrent-ils vite, à nouveau, autour de semblables maîtres. C'est pendant cette période d'éclat que La Boétie y séjourna. Successivement il étudia sous Anne Du Bourg, que sa science

baccalaureus. Actum in dicto collegio, anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo tertio, die vero vicesima tertia mensis septembris. CHETEAU, proscriba. » — Ce document important a été découvert et publié par M. Jules Doinel *(Documents du XVIe siècle, tirés des archives orléanaises,* 1876, brochure in-8°, p. 7).

(1) Boucher de Molandon, *La Salle des thèses de l'Université d'Orléans,* p. 17.

(2) Pour l'histoire de l'Université d'Orléans, il faut consulter les histoires générales d'Orléans (Lemaire, Symphorien Guyon), l'*Histoire du droit romain au moyen âge* de Savigny (t. III, p. 286) et surtout l'importante monographie de M. Eugène Bimbenet (*Histoire de l'Université des Lois d'Orléans,* 1853, in-8°).

(3) Boucher de Molandon, *loc. cit.*

(4) Anne Du Bourg enseignait à Orléans en 1549, avant même d'être reçu docteur-régent. On conserve un manuscrit qui renferme son cours de cette époque, ainsi que celui de son collègue Mynier (Bibliothèque publique d'Orléans, n° 209). C'est un volume in-folio, qui contient un commentaire

juridique devait promptement amener au Parlement de Paris (4), sous Jean Le Jay, qui succéda à Du Bourg comme recteur de l'Université, sous Jean Mynier, qui remplaçait momentanément le recteur en octobre 1553, et signa, en cette qualité, les cédules de licencié de La Boétie, sous Jean Robert, le rival de Cujas, sous François Jamet, Jean Roille et Pierre Caillard. De mérites assurément fort divers, ces maîtres surent donner à leur jeune élève une érudition peu commune, qui devait émerveiller bientôt le Parlement de Bordeaux.

L'étude du droit était alors, comme on le sait, particulièrement ardue et difficile. A l'enseignement de la législation romaine, que la méthode inaugurée par Cujas commençait à vivifier, s'ajoutait l'examen d'innombrables coutumes, toujours obscures, le plus souvent contradictoires. L'activité des jeunes gens suffisait pourtant à cette tâche considérable, tant l'ardeur au travail était grande, le goût du savoir prédominant. Non contents de fouiller jusqu'en ses plus intimes replis une science déjà si vaste par elle-même, ils apprenaient encore tout ce qui l'approchait ou pouvait l'éclairer, et ils gagnaient ainsi une érudition aussi solide que variée. Tel fut le résultat du séjour de La Boétie à l'Université d'Orléans. L'étude du droit n'occupait pas seule les fécondes années de sa jeunesse. Il approfondissait la jurisprudence, mais ces travaux, quoique importants, ne pouvaient suffire à calmer la soif de tout connaître dont il était possédé. Il se passionnait encore pour la philologie antique, qui l'attirait comme elle attirait tout son siècle, et composait, en manière de délassement, des vers français, latins ou grecs (5). C'est même avant cette époque, au dire de ses contemporains, qu'il écrivait le chef-d'œuvre qui devait immortaliser son

sur deux livres du Code : le premier a été interprété par Jean Mynier, le second par Du Bourg. En voici le titre : *Commentaria ad titulum XVIII libri primi Codicis de juris et facti ignorantia, et ad sexti libri Codicis titulum de Collationibus*. Nommé régent au mois de mai 1550, Du Bourg entra en fonctions en même temps que ses collègues Le Jay et Jean Robert. Il fut une première fois nommé recteur le 23 juin 1553, en remplacement de Jean Roille, et le demeura jusqu'au 7 octobre de la même année, la dignité de recteur n'étant conférée que pour quatre mois seulement. Nommé une seconde fois, il resta en exercice du 23 juin au 7 octobre 1555. Enfin, ayant obtenu ces fonctions une troisième et dernière fois, il les tint du 23 juin au 7 octobre 1557. En novembre de la même année, il quittait l'Université d'Orléans pour le Parlement de Paris. (Cf. Jules Doinel, *Anne Du Bourg à l'Université d'Orléans, sa régence, son habitation, ses trois rectoreries*. Orléans, 1884, in-8°.)

(5) Plusieurs des vers latins, qui nous sont parvenus, sont de cette époque, notamment deux distiques adressés à Lambert Daneau et sur lesquels nous aurons plus loin l'occasion de revenir.

nom, ce *Contr'un* dont les accents éloquents ont traversé les siècles et sont arrivés jusqu'à nous. Plus loin, nous examinerons à loisir quelles en furent les origines et les conséquences, dans la pensée de son auteur. Maintenant il nous suffit de le placer à sa date, dans l'existence de celui qui l'avait conçu.

Par son zèle studieux ou ses délicats passe-temps, Estienne de La Boétie acquérait une légitime réputation de conscience et d'érudition, et ses précoces mérites lui ouvraient, avant l'âge, les portes du Parlement de Bordeaux. Le 20 janvier 1553, le roi Henri II autorisait par lettres-patentes Guillaume de Lur, conseiller au Parlement de Bordeaux (1), celui-là même qui est nommé dans la *Servitude volontaire* (2), à résigner son état et office de conseiller en ladite cour, au profit de Maître Estienne de La Boétie, avocat au Parlement (3). A cette date, le futur conseiller avait seulement vingt-deux ans et quelques mois, et l'âge requis par les ordonnances pour tenir les offices de judicature était de vingt-cinq ans. Aussi, quand, le 13 octobre suivant, — quelques jours seulement après la délivrance du diplôme de licencié, — le roi envoyait de Villers-Cotterets de nouvelles lettres-patentes pour pourvoir « son almé et féal Maître Estienne de La Boétie de l'office de conseiller en la cour par la résignation de Maître Guillaume de Lur », il y

(1) Guillaume de Lur de Longa, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis 1528, était un fervent ami des lettres. On le trouve mentionné dans De Lurbe *(De illustribus Aquitaniæ viris*, p. 101), qui en fait un émule du docte Briand de Vallée, l'ami de Rabelais et conseiller lui aussi à Bordeaux. Buchanan lui adresse une charmante pièce d'hendécasyllabes (édit. de 1628, p. 314), Jules-César Scaliger une lettre flatteuse (*Epist.*, p. 132), et enfin, Robert Britannus, professeur au Collège de Guyenne et plus tard à Toulouse, lui dédie le livre de ses poésies latines (Toulouse, 1536). — En quittant le Parlement de Bordeaux, Guillaume de Lur entra à celui de Paris. D'après le *Catalogue de tous les conseillers du Parlement de Paris* de Blanchard (p. 74), il fut reçu le 4 juin 1554, et mourut en 1557. Par lettres-patentes du roi, Guillaume de Lur avait été autorisé à garder les entrées aux séances de la Cour de Bordeaux, malgré la cession de son office à La Boétie; toutefois il ne pouvait « y avoir opinion ». (*Chronique de Jean de Métivier*, t. II, p. 64.)

(2) Sous le nom de *Longa*, ainsi qu'on le désignait alors assez communément, notamment dans les registres secrets du Parlement. « Le 29 mai 1528, y lit-on, M. Me Raimond, autrement Guillaume de Lur, dit de Longa, a esté reçeu audit office de conseiller de feu M. Me François Bonnal, » décédé le 24 mars précédent. (Jean de Métivier, *Chronique du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 272.) — Le Dr Payen s'est donc mépris en croyant que ce devait être Bertrand de Larmandie, quatrième du nom, baron de Longa ou Longua (château situé dans la commune de Sainte-Foy-de-Longa, arrondissement de Bergerac), contemporain, il est vrai, de La Boétie, mais qui ne semble pas avoir eu de relations avec lui. Au contraire, la maison noble de Longa dont il s'agit est située dans la com-

joignait des lettres de dispenses, qui permettaient au jeune homme d'occuper sa charge. « Attendu, disaient-elles au Parlement, sa suffisance qui supplée en cest endroict l'aage qui lui pourrait défaillir, et ne voulant cela lui nuire et préjudicier en aucune manière, vous mandons... que... vous ayez à recevoir le dict La Boétie au serment (4). »

Pour se conformer à des ordres aussi formels, la Cour se réunissait le 11 mai 1554, toutes chambres assemblées, et délibérait sur l'admission du postulant. Six jours après, le 17 mai, elle décidait d'admettre Estienne de La Boétie au serment, quoiqu'il n'eût en réalité que vingt-trois ans et demi (5). Nous trouvons des traces de l'accomplissement de cette formalité dans les registres secrets de la Cour. Nous lisons, en effet, dans le compte rendu de la séance de ce jour, que les chambres s'assemblèrent « pour procéder à l'examen des sieurs Pomiers et La Boétie, lesquels ayant été reconnus idoines et suffisants, furent reçus à prêter serment (6). »

C'était là une exception flatteuse, sans doute, mais justifiée par les qualités du candidat. Comme son ami Arnaud de Ferron, qui avait succédé à son père à vingt et un ans seulement, le 10 avril 1536, La Boétie voyait se lever, devant son talent, les rigueurs de la règle. Tous deux se montrèrent dignes de la faveur,

mune de Saint-Médard, canton de Mussidan, arrondissement de Ribérac. (Vicomte de Gourgues, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, verbo *Longa*, et aussi *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXIII, p. 266.) — Le mérite de cette ingénieuse identification appartient à M. R. Dezeimeris, qui l'a signalée dans son discours déjà cité sur *la Renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle*, p. 29.

(3) Archives départementales de la Gironde, *Registres du Parlement*, vol. 34, folio 180. — Ces lettres sont mentionnées dans l'ouvrage de M. Théophile Malvezin sur *Michel de Montaigne, son origine et sa famille* (Bordeaux, 1875, in-8°), p. 272.

(4) Archives départementales, *Reg. du Parlement*, vol. 34, f°. 124. Les lettres de provision et les lettres de dispense d'Estienne de La Boétie ont été publiées intégralement par M. Roborel de Climens dans le tome XXV des *Archives historiques de la Gironde*, p. 336.

(5) Et non 1553, comme l'écrit à tort le Dr Payen. On trouvera le récit détaillé de ces deux séances de la Cour dans la *Chronique du Parlement de Bordeaux* du conseiller Jean de Métivier, publiée par MM. Arthur de Brezetz et Jules Delpit, t. II, p. 63 et suivantes.

(6) Fils du savant président Sauvat de Pomiers, auquel La Boétie a adressé un distique latin conservé dans ses *Poemata* (f° 166, r°), Pierre de Pomiers, sieur du Breuil, devint conseiller par suite de la résignation de l'office de son père. N'ayant pas encore atteint l'âge légal, il obtint, comme La Boétie, des lettres de dispense datées du 16 avril de la même année (Brives-Cazes, *Le Parlement en 1549*, p. 194). L'admission de Pierre de Pomiers souleva quelques réclamations.

car l'un et l'autre, par leur savoir comme par leur probité, honorèrent le Parlement de Bordeaux, riche pourtant en grands hommes et en grands souvenirs. D'ailleurs, en pénétrant dans ce corps si attaché à ses traditions, si jaloux de ses prérogatives, La Boétie n'y arrivait pas comme un étranger. Sa mère qui était une Calvimont, était la sœur du président de Calvimont (1), et son propre mariage, dont nous ignorons la date, mais qui ne put être que postérieur à son entrée au Parlement, ne fit que multiplier ces alliances et les rendre plus étroites encore. Probablement peu de temps après avoir été pourvu de sa charge, Estienne de La Boétie épousait Marguerite de Carle, sœur du célèbre Lancelot de Carle, évêque de Riez, et aussi du président Pierre de Carle, qui lui-même avait épousé la sœur d'Arnaud de Ferron (2). Depuis 1552, Marguerite de Carle était veuve de Jean d'Arsac, seigneur d'Arsac, du Castera de Saint-Germain, de Lilhac et de Loyrac en Médoc, et qui était issu d'une vieille famille de chevalerie (3). Dans cette union La Boétie trouva le bonheur domestique, et plus tard, à son heure dernière, il eut la suprême consolation de s'endormir entre les bras de celle qu'il nommait alors « sa bien aymée femme et expouse », et qu'il déclarait avoir rencontrée « si sage, si conforme à ses volontés, et ne lui ayant commis nulle faute ».

Dès les premiers temps de sa présence au Parlement, La Boétie se distingue par une conscience scrupuleuse à remplir les devoirs de sa charge. Les registres nous apprennent qu'il assistait très régulièrement aux séances, et nous le voyons successivement siéger aux diverses chambres. La Cour lui confie même quelques travaux particuliers. C'est ainsi qu'il est chargé, le 15 mars 1555, de concert avec son collègue François de La Guyonnie d'examiner le sieur Lagarde, pourvu de l'office de lieutenant-général à Tulle, et tous deux concluent à son admission au serment (4). Mais ce

(1) Les liens de parenté d'Estienne de La Boétie avec la famille de Calvimont sont ci-après indiqués à l'APPENDICE II.

(2) Ce degré de parenté est nettement désigné dans un acte du 9 décembre 1559, par lequel les jurats de Bordeaux, ayant un procès avec un marinier de Toulouse, récusent cinquante et un membres du Parlement, qu'ils regardent comme prévenus contre eux. Dans ce nombre figurent le président de Carle et La Boétie, celui-ci parce qu'il « a espousé la sœur de Monsieur le président de Carle. » (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 470.) — Sur Lancelot de Carle, évêque de Riez, l'ami de Ronsard et de toute la Pléiade, je me contenterai de renvoyer à sa Vie par Guillaume Colletet, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque, avec des notes comme il sait en faire (*Vie des poètes bordelais et périgourdins*, 1873, in-8°). J'ai moi-même étudié l'helléniste, chez Lancelot de Carle, en éditant sa traduction du premier livre de *Théagène et Chariclée*. Je me bornerai à

n'étaient là que des fonctions peu importantes. Quels que fussent son savoir et son intelligence, La Boétie comprenait que son inexpérience ne pouvait que gagner à garder le silence et à observer. Il se préparait mieux, de cette façon, au rôle plus important qu'il allait jouer bientôt parmi ses collègues.

C'est seulement en 1560 que la personnalité de La Boétie commença à s'affirmer au Parlement de Bordeaux (5). Au début même de l'année, nous le voyons désigné par la Cour pour des missions particulières. Voici en quelles circonstances. Au Collège de Guyenne, les représentations théâtrales faisaient, pour ainsi dire, partie intégrante des programmes d'éducation (6). Une lettre de Britannus nous apprend qu'à l'origine de ce célèbre établissement les élèves organisaient déjà des représentations, dont e succès n'était pas toujours assuré. Sous la direction de Gouvéa, qui recherchait tous les moyens de rendre plus prospère encore la maison confiée à ses soins, ce goût ne fit qu'augmenter, et le Collège de Guyenne acquit, à ce point de vue, une grande réputation. Montaigne, qui y joua, l'atteste, et nous possédons les tragédies que les professeurs Muret, Buchanan, composaient à cette intention. Mais les désordres avaient fini par se mêler à ces amusements. En avril 1556, à la suite d'abus devenus de jour en jour plus graves, le Parlement avait dû défendre à tous bateleurs, enfants sans souci et autres joueurs de farces, de représenter aucunes pièces « concernant la religion ou foi chrétienne, la vénération des saints et les saintes institutions de l'Église » (7). En 1558, à la suite de nouveaux troubles survenus dans le Collège de Guyenne même, la Cour étendit sa censure à cet établissement, et décida qu'à l'avenir on n'y représenterait aucune pièce qui ne lui eût été soumise auparavant. C'est pour ce motif, qu'en 1560, Jean Deniset, régent des *primani* ou professeur de rhétorique (8),

compléter ce que j'en disais alors par un renseignement qui m'avait échappé et que je trouve dans la belle *Bibliographie hellénique* de M. Emile Legrand (Paris, 1885, 2 vol. in-8°). C'est à Lancelot de Carle que le célèbre Ange Vergèce dédia son édition du *Pimander* (Paris, 1554, in-4°), dans une épître grecque que M. Legrand a reproduite (t. I, p. 292).

(3) Th. Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 137.

(4) Jean de Métivier, *Chronique du Parlement de Bordeaux*, publiée par A. de Brezetz et Jules Delpit, t. II, p. 114.

(5) Sur le rôle de La Boétie au Parlement, voir APPENDICE III.

(6) E. Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne*, p. 256, et aussi *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, t. I, p. 251.

(7) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 466.

(8) C'est sans doute le même Jean Deniset, de Sens, qui publie en 1579,

voulant faire représenter trois pièces de sa composition, c'est à dire une comédie allégorique, intitulée : *Regnorum integritas concordia retinetur,* puis une moralité en français, inspirée sans doute du *Plutus* d'Aristophane, enfin, une farce, qui devait terminer le spectacle, dut demander au préalable l'assentiment de la Cour. Le Parlement rendit un arrêt, le 3 février 1560, autorisant la représentation, et cela sur « le rapport de Me Estienne de La Boétie, conseiller commis pour veoir les dites comédie, moralité et farce, qui auroit dit n'y avoir trouvé aucunes choses scandaleuses » (1). Le juge, on en conviendra, était on ne peut mieux choisi à tous égards. La représentation eut lieu et elle fut couronnée, paraît-il, d'un si plein succès, qu'il excita la jalousie des clercs de la Basoche.

A cette date, La Boétie demeurait lui-même près du Collège de Guyenne. Le 28 novembre 1559, par devant Me Themer, notaire royal (2), il avait loué aux héritiers Du Rochier une maison « scize et scituée en la présente ville, en la paroisse Sainct Helloy, en la rue de Rostaing, près le collège, sortant de la rue du dict collège d'une part et à ladicte rue de Rostaing de l'aultre ». Le bail était fait pour une année seulement, moyennant « le pris et somme de quatre vingt livres tournois,... payables de quartier en quartier ». Fut-il renouvelé dans la suite, et faudrait-il croire que La Boétie y demeura plus longtemps? Il n'y a rien d'invraisemblable à cela. La Boétie se trouvait assez rapproché de ses propres relations. Son habitation ne devait pas être éloignée de celles de ses parents de Carle et de Ferron, dont l'impasse de la Rue-Neuve portait alors le nom, et Michel de Montaigne possédait, lui aussi, plusieurs immeubles dans la rue du Mirail, voisine de là, et dans la rue de Sarlat, au quartier de la Rousselle.

Dès lors les nouvelles missions se succédèrent rapidement, et, en se succédant, elles ne firent qu'augmenter d'importance. Dans ces temps de troubles perpétuels, les gages des membres du Parlement étaient toujours en retard, et parfois l'arriéré comprenait plusieurs années. Pour faire cesser ce déplorable état de choses,

chez Frédéric Morel, *Philosophiæ naturalis epitome* (in-4°), et, l'année suivante, *Totius artis disserendi compendium libri IV* (1580, in-4°). Cf. *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle,* Paris, 1886, in-8°, p. 200.

(1) Cette intéressante décision a été publiée, avec des notes explicatives, par les soins de M. le conseiller E. Brives-Cazes, dans le tome III susmentionné des *Archives historiques de la Gironde,* p. 465.

(2) Archives départementales de la Gironde, série E, *Notaires.* Ce document doit figurer dans le tome XXVI des *Archives historiques de la*

La Boétie fut chargé, à la fin de cette même année 1560, d'aller solliciter du roi un mode désormais assuré de paiement des gages de la magistrature (3). Il partit donc avec le greffier Jacques de Pontac, qui lui avait été adjoint pour cela, et tous deux se rendirent à Paris.

Sur ces entrefaites, survint la mort du roi François II (5 décembre 1560). La nouvelle du trépas royal ne parvint à Bordeaux que le 13 suivant, en même temps que la lettre par laquelle le nouveau roi, Charles IX, annonçait au Parlement son avènement à la couronne. On fit la lecture de cette missive en grande solennité, au milieu des chambres assemblées. En notifiant son arrivée au trône, le jeune prince recommandait aux membres du Parlement et aux jurats de « faire vivre en paix la population bordelaise, évitant avec soin les occasions de querelles pour le fait de la religion (4) ». La Cour ordonna ensuite des prières publiques, puis elle députa les présidents Lancelot de Fauguerolles et Fronton de Bérauld, Léonard d'Alesmes et Jacques Robert de Lineyrac, présidents aux enquêtes, et Antoine de Lescure, procureur général, pour aller à Paris faire la révérence à Sa Majesté et lui prêter le serment de fidélité accoutumé. En outre, elle décidait que le conseiller La Boétie et le greffier Pontac, qui se trouvaient déjà dans la capitale, se joindraient à cette députation spéciale (5).

La Boétie ne revint à Bordeaux qu'au mois de mars de l'année suivante. Retardées par tous ces événements, les négociations avaient été longues et laborieuses. Le 26 mars 1561, il rend compte à ses collègues de la poursuite et diligence faite par lui auprès du roi et des seigneurs de son Conseil privé. Il annonce que le roi, par lettres-patentes signées à Pontoise le 4 mars 1561, a donné assignation perpétuelle sur la recette générale d'Agen, pour les gages de la Cour à partir du 1er janvier de ladite année (6). Il rapporte, en outre, les sages paroles que le Chancelier lui a dites, lorsqu'il en prenait congé.

En partant, Michel de L'Hospital le chargeait de ses recommandations pour la Cour. Chancelier de France depuis l'année

Gironde. Il a été récemment découvert par M. Roborel de Climens, qui a eu la bonne grâce de me le faire connaître.

(3) Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 119.

(4) Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, t. I, p. 94.

(5) Bibliothèque publique de Bordeaux, *Registres secrets*, ms. 367, f° 112. Cité dans Boscheron des Portes, t. I, p. 162, et dans Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 224.

(6) Bibliothèque nationale, *Fonds Périgord*, n° 11. Extraits manuscrits des registres secrets du Parlement de Bordeaux.

précédente (mars 1560), L'Hospital avait inauguré, deux mois à peine après son arrivée au pouvoir, la politique de tolérance qu'il pratiqua toujours. Mais le Parlement de Bordeaux avait fait, au début, quelque opposition à cette nouvelle impulsion. Lors de la publication de l'édit de Romorantin (mai 1560), la Cour s'était tout d'abord refusée à l'enregistrer. Elle transmit au roi François II des remontrances que celui-ci n'écouta point. Afin d'éviter un semblable retard aux ordonnances d'Orléans, qui confirmaient et élargissaient l'édit de Romorantin, le Chancelier les fit suivre de prudents conseils, comme il savait en donner à l'occasion. Il profita d'un intermédiaire tel que La Boétie pour faire savoir comment il en fallait conduire l'exécution. « Elle demeure toute entière en la direction et sagesse de la Cour, disait L'Hospital, laquelle doit bien aviser de ne point irriter le mal par la rigueur, ni aussi de l'augmenter par la licence (1). » Profondes paroles qui semblaient plus judicieuses encore, répétées par le jeune conseiller!

Quelques mois seulement après son retour de Paris, La Boétie allait lui-même être appelé à mettre en pratique les sages recommandations de L'Hospital. La Guyenne était, sans nul doute, la partie du royaume dans laquelle les réformateurs avaient fait le plus grand nombre de prosélytes, et ils comptaient beaucoup sur la ferveur de ces adeptes. Mais, au centre de la Guyenne, l'Agenais se faisait remarquer encore par l'effervescence des passions religieuses. C'est dans cette place forte de la Réforme que La Boétie dut se rendre, appelé par des circonstances trop graves pour ne pas les raconter ici aussi longuement qu'elles le méritent.

Ces désordres duraient depuis longtemps et augmentaient chaque jour d'intensité. Déjà, le 18 janvier 1561, le greffier Pontac avait averti la reine-mère, au nom du Parlement, des troubles qui se fomentaient un peu partout dans le ressort de la Cour, et principalement en Agenais (2). La lettre, trop exagérée, recommandait l'emploi des moyens extrêmes à l'égard des turbulents. Mais Catherine, sous l'influence de l'Hospital, penchait alors vers la conciliation. « Ceulx d'Agen continuent tousjours de faire les folz, écrit-elle le 20 mai à M. de Burie, qui occupait à cette époque le poste de lieutenant du roi à Bordeaux, et qui se faisait remarquer par la modération de ses idées, et pour ceste cause, puisque leur sénéchal ne peut y aller pour la charge qu'il a, il

(1) Bibliothèque nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, f° 417.
(2) *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 147.
(3) *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte H. de la Ferrière (dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*), t. I, p. 196.

sera bon, n'estant loing de là, que vous y faciez ung tour, car vostre présence y servira grandement et vous leur sçaurez aussi trop mieulx faire entendre ce qu'ilz auront à faire que autre qui y puisse aller (3). » Suivant ces instructions, Burie s'y rendit donc sans retard. En arrivant, le lieutenant du roi trouvait les esprits fort échauffés, et le nombre des mécontents était étrangement augmenté. Chacun, il est vrai, se disait le fidèle serviteur du roi, mais aussi chacun réclamait la faculté de pouvoir agir selon sa propre volonté (4). Pourtant, grâce au sens politique et aux habiles concessions de Burie, le soulèvement n'eut pas les suites fâcheuses qu'on aurait pu redouter.

En présence de la tournure favorable que prenaient les événements, Burie crut qu'il était inutile de demeurer plus longtemps à Agen. A peine avait-il quitté cette ville, que les dissensions religieuses y recommençaient avec autant de vigueur et que les réformés, non contents des locaux qu'il leur avait assignés pour leurs réunions (5), s'emparaient du couvent des Jacobins, « tant pour y prescher que pour y loger des ministres ». L'autel et les statues en furent brisés. De plus, à cette cause de troubles, vinrent s'ajouter d'autres motifs de discordes. Partout où les catholiques étaient les plus puissants, à Libos, à Tournon, ils faisaient subir à leurs adversaires des vexations que ceux-ci s'empressaient de leur rendre, lorsqu'ils étaient en force. A Condom, à Penne, à Villeneuve-d'Agen, les huguenots avaient chassé les moines, brisé les autels et jeté au feu les reliques des saints.

Le bruit de ces nouveaux excès parvint aux oreilles du roi. Charles IX était fort irrité de ces désordres, « en cette saison où il semble que plusieurs abusent de la doulceur et clémence dont elle (sa majesté) a uzé depuis son avènement à la couronne, ont prins une licence si affreuse qu'elle ne promect rien moings qu'une subversion en toutes choses, si elle estoit plus longtemps tollérée » (6). Aussi s'empressa-t-il de confirmer les instructions qu'il avait précédemment envoyées à Burie le 9 juillet de la même année, par l'entremise du capitaine Arné, guidon de la compagnie du roi de Navarre, et ordonna-t-il à son lieutenant, dans des lettres datées de Saint-Germain-en-Laye, le 4 septembre 1561, de se rendre au plus vite en Agenais, pour y achever la pacification des esprits.

Cette missive est longue et détaillée : elle retrace le plan com-

(4) *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 151.
(5) Burie les autorisait à se réunir au petit temple de Saint-Fiari, à la condition d'être paisibles. (E. Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 273.)
(6) Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, n° 15,875, f° 3.

plet de la conduite à tenir. « Je n'oy tous les jours, disait le roi (1), aultres nouvelles que des insolences, excès, scandalles, ports d'armes et émotions qui se font ordinairement en une infinité de lieulx de mon pays du Guyenne, par des gens qui n'ont nulle religion, au moings les actes le démontrent. Et pour ceste cause, d'autant que cela en quelque sorte que ce soyt est contraire à la religion, et qu'il est croyable que tels malheureulx seront désadvouez par tous les gens de bien, de quelque religion qu'ilz soyent, j'ay advizé avant que le mal passe plus oultre d'y pourvoir et rémédier, en faisant chastier ceulx qui sont autheurs de tels maléfices. » Pour cela, le roi autorisait M. de Burie d'assembler sous ses ordres les compagnies de gens d'armes du pays de Guyenne et de lever trente arquebusiers à cheval, dont le commandement serait confié à quelque gentilhomme de bien. Le roi envoyait les appointements nécessaires à ces trente hommes pour subsister pendant deux mois et aussi l'argent indispensable à ces nouvelles démarches. De plus, il adressait à Burie une douzaine de lettres en blanc, tant pour les baillis et sénéchaux des villes où il devait passer, que pour les membres de la noblesse qui pouvaient prêter main-forte dans cette délicate entreprise.

La partie la plus intéressante de la lettre est, sans contredit, celle dans laquelle Charles IX expose comment il veut que ses ordres soient exécutés. « Vous ferez bien entendre aux principaulx, disait-il en terminant, que vous ne venez point là pour les chastier, pour le fait de la religion qu'ilz tiennent, que vous n'estes envoyé et n'avez commission de moy que de pugnir ceulx qui abusent du nom de la religion à une infinité de scandalles, violences, meurtres et séditions, qui ne sentent rien moings que la profession qu'ilz font et le nom de chrestien qu'ilz portent. Lesquelz font tant de tort à leur réputation et à leur cause qu'ils debvroient par tous moyens tascher et procurer d'exterminer telles gens d'entre eulx qui ne servent que d'aigrir et moy et tout mon conseil et tout mon royaume, contre eulx et ceulx qui les favorisent. Et pour ceste cause qu'ilz demeurent en paix et vous aydent et assistent, comme ilz ont offert, à laisser pugnir telz séditieulx qui se couvrent d'eulx et de leur faveur à toute impiété et scandalle, estans certains et asseurez que pour leur religion vous ne les molesterez ny travaillerez aulcunement, pourveu aussy que de leur part ilz se

(1) Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, n° 15,875, f° 207.
(2) Bibliothèque Nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, p. 422. — Bibliothèque publique de Bordeaux, ms. 367, f°s 124 et 125, mentionné par Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 301.

comportent avec tant de modestie et discrétion qu'ilz ne vous donnent occasion de changer de délibération. » La politique était habile sinon très sincère. Pour qu'elle eût quelque chance de succès, il fallait la faire mettre en pratique par des intermédiaires libéraux et de bonne foi. Là est le vrai motif du choix de Burie et de La Boétie.

Le 23 septembre, Burie vint lire au Parlement les lettres qu'il avait reçues de Charles IX. Les registres secrets font mention de cette cérémonie, et ils ajoutent qu'après cette lecture, Burie supplia la Cour de ne trouver mauvais si, pour le service du roi, il menait avec lui au pays d'Agenais Me Estienne de La Boétie, conseiller du roi en la dite Cour. « A quoy luy a esté respondeu qu'il pouvoit prendre pour le service du Roy, non seulement le dict La Boétie, mais tel autre de la dicte cour qu'il advizera (2). »

Au reste, en faisant cette demande, Burie se conformait strictement aux ordres du souverain. En effet, le lendemain, 24 septembre 1561, on lut une nouvelle lettre de Sa Majesté, adressée à la Cour, par laquelle le roi donnait avis qu'il envoyait M. de Burie en quelques lieux de la Guyenne, pour réprimer l'audace et insolence d'aucuns de ses sujets. En conséquence, comme il lui est besoin de quelque homme de justice pour le conseiller et faire son procès-verbal, le roi mandait à son Parlement d'avoir à commettre et députer quelqu'un de son corps pour cet effet, auquel il fera taxer ses journées (3).

Dans cette même séance, La Boétie, que la Cour avait désigné la veille, à la demande de Burie, vint prendre congé de ses collègues. Il leur dit que, puisqu'ils avaient bien voulu l'y autoriser, il se proposait de partir en Agenois en compagnie du lieutenant général, et leur demanda s'ils n'avaient point autre chose à lui commander. La réponse fut négative et le jeune homme se retira. C'était là une mission délicate, pour laquelle La Boétie semblait désigné par ses travaux et par la modération de ses idées. Elle devait demander un temps assez considérable, car, peu après, nous trouvons que le greffier, Jean de Pontac, sollicite de la Cour, de la part de Burie, une prolongation de congé pour son compagnon, « parce qu'il s'en veut servir, non pour le mener aux champs, ains pour le retenir près de luy, *en ayant à faire à toute heure;* ce que la cour lui accorda (4) ». Voyons comment La Boétie justifia la confiance de Burie et celle du Parlement.

(3) Bibliothèque Nationale, *Fonds Périgord,* n° 11, p. 422. — Bibliothèque publique de Bordeaux, ms. 367, fos 124 et 125, mentionné par Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 301.

(4) *Ibid.*

De Bordeaux, Burie et La Boétie remontèrent le cours de la Garonne jusqu'à Langon. En passant à Cadillac, ils mandèrent les officiers de M. de Candalle avec les Jurats de Cadillac et firent déposer toutes les armes à la maison commune, ce qui eut lieu aussi à Langon et à Saint-Macaire. De Langon, Burie gagna Bazas. C'est là qu'il apprit la prise du couvent des Jacobins par les huguenots et que le ministre d'Agen, celui de Villeneuve et quelques gentilshommes réformés vinrent lui faire soumission et promettre fidélité au roi. Il en fut de même, suivant de Bèze, de commissaires envoyés de Nérac.

Dès cette première étape, Burie écrivit au roi pour lui dire comment les choses s'étaient passées. C'est de sa lettre, jusqu'à maintenant inédite, que nous tirons les renseignements qui précèdent. Nous y trouvons encore un passage flatteur pour le conseiller qui l'accompagnait. « J'ay aussy receu, Sire, disait Burie, la lettre qu'il vous a pleu escrire à vostre cour de parlement, à laquelle je la baillay, premier que partir. Et ay icy avec moy le conseiller qu'elle m'a baillé, qui se nomme Monsieur de La Boytye, lequel est fort docte et homme de bien (1). » Comme on le voit, le lieutenant général savait apprécier les qualités morales de celui qui devait le seconder dans sa tâche.

Burie se proposait d'aller de Bazas à Monségur et à La Réole; sans doute ce projet fut mis à exécution. Les deux compagnons gagnèrent assurément Marmande et ensuite Agen, où ils firent leur entrée le 3 octobre, escortés du prévôt général de Guyenne, Des Fourneaux. Là, nous l'avons déjà dit, la situation était fort tendue. Dès son arrivée, Burie remet aux consuls les lettres dont Charles IX l'avait muni au préalable. Elles étaient pressantes et contribuèrent à faciliter l'accomplissement de cette entreprise (2). Le roi disait : « Nous vous prions et néantmoingz ordonnons que vous ayez à assister au dict sieur de Burye, afin de luy ayder et donner les moyens de savoir les noms de ceulx que vous avez entendeu en estre auteurs et motifs, afin de les faire prendre et que justice exemplaire en soyt faicte, telle que la grandeur du cas le requiert: à quoy vous ne ferez faulte, car tel est nostre bon plaisir. »

(1) Bibliothèque Nationale, *Fonds français,* n° 15,875, f° 190.

(2) Francisque Habasque, *Un magistrat au XVIe siècle, Estienne de La Boétie* (Discours de rentrée prononcé à l'audience solennelle de la Cour d'Agen, le 3 novembre 1876), p. 50.

(3) François de Durfort, seigneur de Bajaumont, près d'Agen.

(4) Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au*

Aussitôt arrivé, Burie assemble encore la noblesse de l'Agenais dans la grande salle de l'évêché, et on lui expose les principales questions religieuses, parmi lesquelles la prise du couvent des Jacobins occupait le premier rang. Burie, paraît-il, ne tenait pas outre mesure à réintégrer les moines dans leur ancienne retraite. C'est La Boétie, qui le détermina à cela, convaincu lui-même par les instances du sénéchal Bajaumont (3). « Cependant, dit de Bèze, qui raconte en détail toute cette période, Béjaumont et les autres firent tant envers La Boétie, conseiller, combien qu'il ne se souciast pas beaucoup de la religion romaine, qu'il prit la cause des Jacopins en main à bon escient, alléguant à Burie, entre autres inconvéniens, que ceux de la Religion avoient le bruit de faire plusieurs monopoles, et de se vouloir cantonner : à quoy leur pourroit grandement ayder ce couvent respondant hors la ville, et situé en lieu fort et de défense (4). » Bèze ajoute que Burie fut « tellement persuadé par La Boétie, que le dixiesme du dict mois d'octobre, il remit les Jacopins tant en leurs temples qu'en leur couvent, où ils commencèrent incontinent leur service (5). »

La mesure, au demeurant, n'avait rien de vexatoire : elle ne faisait que restituer aux religieux une propriété dont ils avaient été indûment chassés, et La Boétie, s'il l'a provoquée, rendait un arrêt digne en tous points de sa conscience de jurisconsulte. D'ailleurs, comme compensation, Burie donna aux huguenots l'autorisation de célébrer leur liturgie dans l'église Sainte-Foy d'Agen. Mais, en même temps, il faisait défense formelle aux réformés de s'emparer, sous peine de la hart, des édifices catholiques, et de plus, concession vraiment remarquable pour le temps, et à laquelle La Boétie ne dut pas rester étranger, il décida que, dans les localités où se trouvaient deux églises, la moins importante d'entre elles appartiendrait aux réformés, et que, dans les bourgs où il n'y avait qu'un temple, celui-ci servirait alternativement aux deux cultes.

Cette décision était trop libérale pour le XVIe siècle. Fut-elle jamais appliquée? En tous cas, on ne l'observa pas longtemps. A peine Burie avait-il quitté Agen pour continuer ailleurs sa mis-

Royaume de France, Anvers (Genève), 1580, t. I, pp. 795-799. De Thou, qui résume ces événements d'après Théodore de Bèze, ne manque pas de rappeler qu'Estienne de La Boétie accompagna Burie à Agen. *(Histoire universelle,* La Haye, 1740, t. III, p. 284.)

(5) A propos de la rentrée des moines, de Bèze raconte une anecdote qui sent plutôt le pamphlétaire que l'historien.

sion pacificatrice (1), que les dissensions recommencèrent, d'abord timides, de jour en jour plus ardentes. Celui-ci, pour éviter les désordres à l'avenir, décida, comme il l'avait fait partout auparavant, que les gens seraient désarmés et que les armes seraient déposées à la mairie. Vingt-quatre hommes de bien étaient, en outre, chargés « de tenir la main forte à la justice et faire entretenir les ordonnances du roy et du dit sieur de Burie » (2). Mais le choix de ces vingt-quatre personnes de bonne volonté présenta bien des difficultés. La Jurade discuta longtemps pour savoir si, dans ce nombre, devaient être compris douze partisans de l'Église réformée, et ce fut là le premier ferment de nouvelles discordes, qui devaient, en fin de compte, aboutir aux arquebusades de Monluc.

On était alors aux derniers jours de 1561. A cette époque, Catherine de Médicis cherchait, sous l'influence de L'Hospital, à réunir une nouvelle conférence à Saint-Germain-en-Laye, pour aplanir les difficultés surgissant sans cesse entre catholiques et huguenots, et essayer ainsi de les rendre impossibles. Convaincu que la modération pourrait seule avoir raison des fléaux religieux qui se déchaînaient sur la France, et poursuivant sans relâche la politique libérale qu'il s'était tracée en arrivant au pouvoir, le Chancelier voulait faire rapporter l'Édit de Juillet, voté par le Parlement de Paris, grâce aux Guise, à la mince majorité de trois voix, en juillet précédent. Cet édit défendait les prêches et les assemblées étrangères au culte catholique, sous peine d'emprisonnement et de la confiscation des biens, rigueurs intempestives qui, selon L'Hospital, ne faisaient qu'aggraver le mal. Déjà, une première fois, en septembre 1561, on avait essayé de réunir les évêques catholiques et les principaux ministres protestants, dans le vieux couvent des Dominicains de Poissy, pour établir, par des concessions mutuelles, un *modus vivendi* entre les deux religions opposées. Mais les discussions avaient été à la fois si puériles et si acharnées, qu'une entente était irréalisable de ce côté-là. Dans cet état de choses, la reine crut que la magistrature du royaume trouverait plus aisément un remède à ces calamités. Elle convoqua donc en conseil privé, à Saint-Germain-en-Laye, les présidents et les plus influents conseillers des huit Parlements du royaume,

(1) Le 13 octobre 1561, Raymond Eyquem de Montaigne, sieur de Bussaguet, qui avait avec Burie d'étroites relations d'amitié, et qui avait été lui aussi, en juin 1560, chargé d'aller prêcher la conciliation en Agenais, en compagnie de Burie et de l'avocat du roi Bernard de Lahet, rend compte au Parlement que Burie lui a envoyé sa relation de la pacification de l'Agenais, pour la communiquer à ses collègues et

et les séances du conciliabule furent ouvertes, le 3 janvier 1562, par L'Hospital, qui exposa dans un langage élevé ses sages desseins à cet endroit. De ces discussions sortit le célèbre Édit de Janvier, que le roi signa le 17. Ce document important, qu'un moderne historien protestant considère comme l'édit le plus libéral que ses coreligionnaires aient obtenu jusqu'à l'édit de Nantes, reprenait aux réformés les églises dont ils s'étaient emparés, mais leur reconnaissait le droit de s'assembler sous certaines conditions.

Le Parlement de Bordeaux avait été représenté à Saint-Germain par son premier président, l'intègre Benoît de Lagebaston, Arnaud de Ferron et le procureur général Lescure. Celui-ci, en rentrant à Bordeaux, rapportait le texte de l'édit, dont la Cour s'empressa de prendre connaissance. Le Parlement de Paris, au contraire, au sein duquel l'influence des Guise était prépondérante, en refusa la vérification, demandée par le roi de Navarre, et ordonna même des poursuites contre le libraire Langelier, qui avait imprimé l'édit à vingt exemplaires seulement. Catherine dut intervenir, pour le faire enregistrer, et la Cour ne se soumit qu'après deux lettres de jussion. Mais le Parlement de Bordeaux, plus tolérant ou mieux avisé, enregistra l'édit sans retard. Le 30, on le publiait en présence des jurats et du lieutenant du grand-sénéchal, et, le 6 février suivant, lecture en fut faite, à son de trompe, parmi les carrefours de la ville (3).

C'eût été là une mesure d'une saine et judicieuse politique, si la mauvaise volonté persistante des partis ne l'avait pas rendue bientôt inutile. A Bordeaux, où l'on avait eu beaucoup à souffrir de toutes ces querelles, on se hâta de profiter de cette paix relative. Les huguenots installèrent bien vite un prêche au quai des Chartreux, dans un chai, et peu après ils prêchèrent officiellement à Cambes et à Beautiran, aux portes même de la ville (4).

Nous savons par Montaigne que La Boétie voulut donner son jugement sur la tolérance de L'Hospital et de la reine-mère. Au témoignage de son ami, il avait composé « quelques mémoires de nos troubles sur l'Edict de janvier 1562 ». Par malheur, ce sentiment ne nous est point parvenu, car Montaigne trouva à ces réflexions, ainsi qu'au *Discours de la Servitude volontaire,* « la

ensuite la faire parvenir au roi (Bibliothèque Nationale, *Fonds Périgord,* n° 11, p. 425).

(2) F. Habasque, *Estienne de La Boétie,* p. 53.

(3) Théodore de Bèze, *Histoire des églises réformées,* t. I, p. 789. — E. Gaullieur, *op. cit.,* t. I, 344.

(4) Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise,* t. I, p. 98.

façon trop délicate et mignarde pour les abandonner au grossier et pesant air d'une si malplaisante saison ». Montaigne s'exprimait ainsi en 1570 (1), et la manière dont les protestants publièrent, peu après, des fragments du *Contr'un* dans le *Réveille-matin des François* lui montra qu'il avait vu juste.

Nous sommes donc réduits aux conjectures. Était-ce un rapport, fait en sa qualité de conseiller, dans lequel La Boétie exposait les résultats de sa mission avec Burie et les conclusions qu'il apportait de l'examen des faits? Était-ce la discussion dogmatique des privilèges accordés aux partisans de la religion réformée? Était-ce plutôt le récit des troubles qui suivirent de près la proclamation de l'édit de Janvier? Le titre que Montaigne énonce semble le faire croire. La Boétie magistrat devait y apprécier avec une sage impartialité les actes des huguenots et des catholiques, et c'est là sans doute ce qui nous a fait perdre son œuvre, négligée par Montaigne. Cette sage opinion mécontenta les uns sans satisfaire les autres. Les *Mémoires de nos troubles,* composés par un esprit plus sage, ne purent servir d'armes aux partis, comme *la Servitude volontaire.* Nul ne se soucia d'un avis qu'il ne voulait pas suivre.

Les temps n'étaient pas faits pour apprécier et comprendre les sentiments libéraux. A part quelques hommes d'élite, L'Hospital, Montaigne, La Boétie et un petit groupe de penseurs, personne ne s'occupait des droits de la conscience. Sous ses apparences de modération, l'édit de Janvier lui-même n'était, de la part de la reine, qu'une habile manœuvre, une mesure transitoire destinée à cacher les desseins d'une politique moins patiente. Catherine s'en explique assez clairement, dans sa correspondance avec ses ambassadeurs. Si elle tentait d'employer la douceur, après tant d'autres moyens essayés sans succès jusque-là, c'était « pour cuyder vaincre la maladie par gratieux remèdes ». Plus reine que catholique, Catherine de Médicis faisait passer la raison d'État avant la religion. Sa condescendance envers les hérétiques était intéressée : elle les supportait parce qu'elle croyait que la violence les rendait moins traitables, et qu'elle ne se sentait pas assez forte pour leur imposer le respect de son autorité.

Bien que nous ne connaissions pas l'œuvre de La Boétie, nous pouvons affirmer que sa tolérance avait des motifs différents. Nous savons ce qu'il pensait de la Réforme, et suppléons ainsi, dans une certaine mesure, à l'ouvrage perdu. En quelques endroits de

(1) Voy. ci-dessous *Avertissement au Lecteur,* p. 61.

ses poésies latines, La Boétie a laissé entrevoir sa pensée sur ce sujet, et il l'a formellement exposée à son lit de mort. A son sentiment, les vices des prélats avaient besoin d'être corrigés, et le cours du temps avait apporté bien des imperfections dans l'Église romaine. Mais aussi La Boétie ne pouvait contempler sans tristesse les ruines dont les discussions religieuses couvraient le royaume, et il croyait, en mourant, que ces discordes feraient de bien grands ravages encore. Exacte prophétie, que les années, hélas! vérifièrent trop! S'il ne voulait pas que l'on fît quoi que ce soit contre sa conscience, il exigeait en revanche que chacun obéît aux lois du pays qui lui avait donné le jour. Ne sont-ce pas là les deux principes fondamentaux de toute sage politique? De leur observation simultanée, dans un État, naît naturellement cette tolérance, qui fait les nations vraiment prospères, et que l'âme de La Boétie était assez haute pour entrevoir et pour souhaiter.

A Bordeaux, comme ailleurs, l'entente entre les huguenots et les catholiques ne pouvait être de longue durée. D'abord, Burie, avec son amour de la justice et son grand sens pratique, cherche à rendre les compétitions le plus pacifiques qu'il peut. Mais les massacres et les représailles ne tardèrent pas à recommencer avec plus de violence que jamais. Le Parlement reprend, à l'endroit des réformés, sa sévérité d'autrefois, et alors s'ouvre à nouveau l'ère des persécutions et des vengeances.

Nous ne voyons plus qu'une fois La Boétie essayant de réprimer et d'arrêter la révolte des huguenots. C'était en décembre 1562. Les réformés conduits par Armand de Clermont et par ses lieutenants avaient pris Bergerac et semé l'effroi dans toute la contrée environnante. Le Parlement voyant l'effervescence gagner de proche en proche, et redoutant un semblable coup de main contre la ville de Bordeaux elle-même, décida l'enrôlement de douze cents hommes « pour tenir la ville en plus grande asseurance » (10 décembre 1562). Douze conseillers furent désignés et chacun d'eux prit le commandement de cent soldats, au préalable enrôlés et équipés par eux, de concert avec les Jurats. Chaque compagnie de cent hommes était elle-même subdivisée en quatre fractions de vingt-cinq hommes, placés sous les ordres directs d'un officier. Au nombre des conseillers chargés de ce périlleux devoir, figure le nom d'Estienne de La Boétie, car la Cour savait qu'elle pouvait compter sur son amour de la justice et sur son énergie à la faire respecter (2).

(2) E. Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 519.

Ce fut là le dernier acte de la vie publique du jeune conseiller dont le souvenir ait remonté jusqu'à nous. Le 2 juin 1563, deux mois et demi seulement avant sa mort, nous voyons encore Estienne de La Boétie servir de témoin au testament de Raymond Eyquem, seigneur de Bussaguet et oncle de Michel de Montaigne, qui y signe avec lui (1). Le 8 août suivant, il ressentait, « jouant en pourpoint soubs une robbe de soye avec Monsieur d'Escars, » les premières attaques du mal qui devait l'emporter. « C'estoit un flux de ventre avec des tranchées, » avant-coureurs d'une dysenterie, qui devait s'aggraver rapidement. On croit assez généralement que c'étaient là les symptômes de la peste qui sévissait si fréquemment alors. Justement il y en avait quelques cas dans le voisinage de La Boétie, et Montaigne supposa que son ami en avait rapporté le germe du Périgord et de l'Agenais, où il était allé récemment « et où il avoit laissé tout empesté (2). »

Cependant La Boétie voulut partir le lendemain pour aller se reposer en Médoc (3); là se trouvaient les terres de sa femme et il pensait que l'air pur des champs ne ferait que hâter son rétablissement. Mais les douleurs étaient trop fortes : il ne put, ce premier jour, qu'aller jusqu'à Germignan, petit village de la paroisse du Taillan, à quelques kilomètres seulement de Bordeaux, et dut s'arrêter au logis de Richard de Lestonnac, son collègue au Parlement et le beau-frère de Michel de Montaigne. C'était là qu'il devait mourir. Le mal s'était subitement aggravé et il lui était maintenant impossible de quitter cet endroit. « Son flux de sang et ses tranchées qui l'affoiblissoient encore plus,

(1) Théophile Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 286.

(2) La peste et la famine éclatèrent en Périgord vers le milieu de l'année. « A Sarlat, dit Jean Tarde dans sa *Chronique* (éd. de Gérard, p. 240), tous les habitants quittèrent la ville, sauf un consul et quelques chirurgiens qui demeurèrent pour la police et conservation de la ville. »

(3) Tous les détails que nous donnons sont tirés, — est-il besoin de le dire? — de l'admirable lettre que Montaigne écrivit à son père sur le trépas et les derniers moments de son ami. Cette lettre a été étudiée, au point de vue exclusivement médical, par M. Jules Drouet, sous ce titre : *Quelques détails sur la mort d'Etienne de La Boétie*, dans l'*Union médicale* du jeudi 17 août 1865.

(4) « Il dicta si viste son testament, qu'on estoit bien empesché de le suyvre, » dit Montaigne. — Montaigne se trompe en donnant à ce testament la date du dimanche 15 août : c'est le samedi 14 qu'il fut confectionné, ainsi qu'on peut s'en convaincre en le consultant à l'appendice, où nous l'avons intégralement reproduit. Mais il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette légère erreur, car Montaigne, comme il prend soin de nous en prévenir, avait « la mémoire fort courte et débauchée encore par le trouble que son esprit auoit à souffrir d'une si lourde perte et si importante ».

croissoient d'heure à autre », et il fut pris d'une défaillance, suivie d'une syncope prolongée. Tout espoir de guérison l'abandonna alors. Il cessa de s'abuser sur son état présent et en considéra l'issue avec courage. Le samedi 14 août, il fit son testament et mit en ordre la dévolution de ses biens, pour ne plus s'occuper que des affaires de sa conscience et philosopher jusqu'au dernier moment (4). Il n'eut garde d'y manquer. Il vit approcher la mort sans peur comme sans forfanterie, l'attendant ainsi qu'il le disait « gaillard et de pié coy », et devisa avec tous jusqu'à la fin. Montaigne nous a conservé l'écho ému de ces suprêmes entretiens. Ce fut vraiment le langage d'un philosophe qui sentait pourtant qu'il aurait pu être un jour utile à la chose publique. Puis, le 18 août, le mercredi vers les trois heures du matin, La Boétie expira avec la sereine tranquillité d'une âme qui ne faillit jamais à son devoir. Ses parents et ses meilleurs amis se pressaient autour de la funèbre couche : son oncle Etienne, sa femme, sa belle-fille et sa nièce, Mademoiselle de Saint-Quentin, Michel de Montaigne et le sieur de Beauregard l'assistaient au dernier moment. Il était âgé seulement de trente-deux ans, neuf mois et dix-sept jours.

II

Le Discours de la Servitude volontaire. *Incertitude sur la date de sa composition. Il n'a pas été inspiré, comme on l'a dit, par les cruautés de Montmorency. La Boétie n'a pas voulu faire un pamphlet. Son ouvrage manque de conclusion. Pourquoi? C'est une œuvre de jeunesse. Mérites et défauts du* Contr'un. *Il a été retouché. N'y peut-on pas chercher l'influence d'Anne Du Bourg? Sa publication par les protestants. Sa rareté au XVIIe siècle. Richelieu et La Boétie. La Révolution française et le* Contr'un.

Parfois les existences calmes ont des mystères, comme les eaux tranquilles renferment d'insondables profondeurs. Pour La Boétie, dont on pourrait dire qu'il n'a pas d'histoire, tant le cours de sa vie fut régulier, le point le plus obscur est la composition du *Contr'un*. A cet égard, tout est controversé, depuis la date de cette composition jusqu'à la portée elle-même du *Discours de la Servitude volontaire*.

Montaigne est la cause première de cette incertitude : lui, si exact d'ordinaire quand il s'agit de l'ami de son cœur, donne deux dates au *Contr'un*. Il avait l'intention de faire une place, dans ses *Essais*, à l'opuscule de La Boétie, mais « parce que j'ai trouvé que cet ouvrage a été depuis mis en lumière, et à mauvaise fin, par ceux qui cherchent à troubler et à changer l'état de notre police, sans se soucier s'ils l'amenderont, qu'ils l'ont mêlé à d'autres écrits de leur farine, je me suis dédit de le loger ici (1). » Et dans toutes les éditions parues de son vivant, Montaigne assure que ce *Discours* fut composé par La Boétie à l'âge de dix-huit ans, c'est-à-dire, par conséquent, au moins en 1548. Au contraire, dans l'exemplaire de l'édition de 1588, que Montaigne enrichissait de ses corrections et de ses additions manuscrites, et qui devait servir à la nouvelle édition donnée à Paris, en 1595, par Mademoiselle de Gournay, l'illustre auteur a, de sa propre main, rayé le mot *dix-huit* et l'a remplacé par le mot *sèse* (seize). Ce précieux exemplaire est actuellement conservé, comme on le sait, à la Bibliothèque

(1) *Essais*, liv. I, ch. 27. Voy. aussi ci-dessous *Avertissement au Lecteur*, p. 61.

(2) C. Lenient, *la Satire en France ou la Littérature militante au XVIe siècle*, t. I, p. 288.

publique de Bordeaux, et l'on y peut aisément constater la substitution, qui a passé, du reste, dans les éditions suivantes des *Essais*.

Pourquoi ce changement? Je n'ignore pas que Montaigne s'est parfois donné le plaisir d'arranger la vérité à son avantage. Quelle utilité pouvait-il y trouver dans ce cas? Cette correction autographe ne peut se placer qu'entre la date de publication de l'exemplaire qui la porte (1588) et la mort même de Montaigne, survenue le 13 septembre 1592. Quel qu'ait pu être l'effet du *Contr'un,* qui avait vu le jour près de vingt ans auparavant, il était fort oublié à cette époque. On pouvait donc laisser sans crainte à un ami mort, depuis plus longtemps encore, la responsabilité d'allusions fort peu transparentes, singulièrement vieillies et dirigées contre des hommes disparus eux aussi depuis bien des années. Ce n'est pas la crainte ou la prudence, comme on a voulu l'y voir, qui ont guidé Montaigne dans sa rétractation (2).

C'est plutôt le souci du sentiment de la postérité pour La Boétie qui a inspiré Montaigne, rajeunissant ainsi l'auteur du *Contr'un*. Pour atténuer l'impression, sans doute défavorable, que la vigueur du langage de La Boétie pouvait faire sur les esprits réfléchis (3), Montaigne a mis sur le compte de la fougue et de l'âge les écarts de parole de son ami. L'excuse est généreuse. Elle est juste dans ce cas. Mais il semble que Montaigne l'ait poussée trop loin. Les faits le contredisent, et nous savons que le *Contr'un,* s'il fut composé dans l'extrême jeunesse de La Boétie, fut revu plus tard par un esprit moins adolescent.

En tout cas, ceux qui, rapprochant les dates, ont voulu voir dans le *Discours de la Servitude volontaire* un acte de vengeance contre le connétable de Montmorency, se sont assurément mépris. Rien n'est moins prouvé que la présence de La Boétie à Bordeaux, à l'époque de la révolte de 1548 et de la répression du connétable. Le contraire est beaucoup plus probable. Et, s'il était vrai, comme l'affirme De Thou, que ce jeune homme eût écrit cette invective à l'aube de ses dix-neuf ans, en 1549, quelques mois seulement après les sanglantes rigueurs de Montmorency sur la ville rebelle, serait-il admissible que son indignation se fût ainsi contenue et n'ait pas éclaté en accents d'une sublime imprudence? La *Servitude volontaire* ne contient aucun trait sur les événements contemporains; rien n'y fait deviner les vengeances dont Bordeaux avait

(3) Sur un exemplaire des *Mémoires de l'Estat de France,* dont le tome troisième fut achevé de lire le 22 février 1602, nous trouvons, en face de la *Servitude volontaire,* cette remarque d'un lecteur anonyme : « Séditieux contre la monarchie. »

été le théâtre. Un pamphlet eût-il procédé de la sorte? Les ouvrages de polémique ne valent qu'autant qu'on en peut aisément pénétrer le sens caché, et en faire une facile application aux hommes et aux choses du moment. Plus tard, quand Hubert Languet publiait, sous le pseudonyme de Junius Brutus, ses *Vindiciæ contra tyrannos,* il avait le plus souvent en vue les dissensions du royaume de France et la politique de ses rois. Hotman, lui aussi, dans sa *Franco-Gallia,* cherchait avant tout à établir, par l'étude des chroniques et de l'histoire, que la monarchie française était élective et qu'elle avait dévié de sa première institution.

Est-ce ainsi que procède La Boétie? Nullement. Il prend bien soin d'écarter de son raisonnement ce qui pourrait faire l'objet d'une application particulière; il excepte le gouvernement des rois de France avec une attention jalouse et des termes d'une déférence trop sincère pour qu'elle paraisse une échappatoire. Je sais bien qu'on a voulu trouver d'allégoriques accusations dans un passage où l'auteur s'indigne de voir le peuple « souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautés..... d'un seul hommeau, le plus souvent le plus lache et femelin de la nation; non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais encore à grand peine au sable des tournois; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de servir vilement a la moindre femmelette ». C'est de la prophétie faite après coup et qu'expliquent seuls des événements de beaucoup postérieurs, qu'on ne pouvait prévoir alors. Une femmelette, Diane de Poitiers? Elle, que chacun s'accorde à regarder comme femme de caractère et d'une volonté tenace. Un diplomate vénitien, Marino Cavalli, reconnaît que la sénéchale avait réussi à communiquer à son amant encore dauphin ces qualités de fermeté qu'elle possédait elle-même à un degré éminent (1). Quant à Henri II, je ne sais si l'on pouvait déjà constater son goût pour les tournois (2). La Boétie faisait-il allusion au duel

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle, recueillies et traduites* par M. N. Tommaseo (Documents inédits sur l'histoire de France), t. I, p. 287. (Relation de Marino Cavalli.)

(2) La relation ci-dessus mentionnée de Marino Cavalli reconnaît qu'Henri II aimait à assister aux exercices militaires, mais l'ambassadeur vénitien ajoute aussitôt : « On estime généralement son courage dont il a déjà donné des preuves à Perpignan et en Champagne. » *(Ibid.)*

(3) Notamment dans le traité qu'il publia en février 1649 sur « la responsabilité des rois et des magistrats, où l'on prouve qu'il est et a toujours été légitime pour ceux qui ont en main le pouvoir, d'interroger un tyran ou un méchant roi, et, son crime une fois prouvé, de le déposer et de le mettre à mort, si les magistrats ordinaires ont négligé ou refusé de le faire » (Londres, in-4°). On en trouvera l'analyse dans

célèbre de Jarnac et de La Châtaigneraie, auquel assistèrent le roi et la favorite? La discussion sur ce point risque fort de demeurer stérile.

J'ajouterai que La Boétie ne pouvait pas écrire de la sorte. Croire que la *Servitude volontaire* fut une protestation indignée contre le connétable, et la prendre pour une diatribe révolutionnaire, c'est établir entre les actes et les paroles de La Boétie une divergence qui n'existe pas. Durant toute sa vie publique, La Boétie fut l'ennemi de l'émeute et il ne se refusa point à la réprimer, chaque fois que ses collègues du Parlement l'y appelèrent. Si sa conscience de magistrat lui faisait entrevoir la réforme politique, il la souhaitait profonde, mais amenée par des moyens honnêtes, basée sur de justes revendications. Ainsi que le Dr Payen l'a remarqué, le *Contr'un* manque de conclusion. Pour faire un pamphlet et pour être logique avec son œuvre, conçue dans ce sens, La Boétie aurait dû conclure au régicide, comme Milton y conclura plus tard (3). Le XVIe siècle, lui aussi, ne recula jamais devant cette conséquence : protestants comme Languet, Hotman ou Buchanan, catholiques comme Bodin, nul n'y contredit. Le meurtre est louable, quand il fait disparaître un tyran dont le pouvoir est inique et que sa vie met en danger ses milliers de sujets. C'est ce que demandait la rectitude du raisonnement et ce que l'antiquité admit tout entière. La Boétie s'est écarté formellement ici des opinions grecques et romaines. Effrayé d'aussi horribles conséquences, il n'a pas tiré de conclusion, car c'eût été donner, par avance, le plus formel démenti à sa conduite, complètement consacrée à sauvegarder la justice et la paix (4).

Comme remède à cet état de choses qu'il déplore, il proposera un moyen puéril, où l'on a trop vu son inexpérience politique, mais où je retrouve surtout l'honnêteté de son caractère et la pureté de ses intentions. Sa pensée en écrivant était bien celle

l'étude de M. Geffroy sur les *Pamphlets politiques et religieux de Milton*, p. 120.

(4) Au bas du titre d'un recueil d'ordonnances, qui aurait pu lui servir quand il se trouvait encore sur les bancs de l'école, M. Benjamin Fillon a relevé la signature d'Estienne de La Boétie, précédée des trois mots : *Pax et Lex*. Faut-il voir dans cette formule une devise que La Boétie inscrivait au commencement de ses volumes et dont il voulait se faire à lui-même une règle de conduite? S'il en était ainsi, cette petite découverte viendrait confirmer la thèse que nous soutenons. L'écriture, il est vrai, diffère assez sensiblement des autres autographes connus de La Boétie pour que l'authenticité de cette mention soit absolument démontrée. (Benjamin Fillon, *La devise d'Estienne de La Boétie et le juriste fontenaisien Pierre Fouschier*, 1872, in-8°.)

que lui prête Montaigne. « A fin que la mémoire de l'aucteur n'en soit intéressée en l'endroict de ceulx qui n'ont peu cognoistre de prez ses opinions et ses actions, je les advise que ce subject feut traicté par luy en son enfance par manière d'exercitation seulement, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroicts des livres. Je ne fois nul doubte qu'il ne creust ce qu'il écrivoit, car il estoit assez consciencieux pour ne mentir pas même en se jouant, et sçay davantage que s'il eust eu à choisir, il eust mieulx aymé estre nay à Venise qu'à Sarlat, et avecques raison. Mais il avoit une aultre maxime souverainement empreinte en son âme, d'obéir et de se soubmettre très religieusement aux lois sous lesquelles il estoit nay. Il ne feust jamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de son païs, ny plus ennemy des remuements et nouvelletez de son temps; il eust bien plustost employé sa suffisance à les esteindre qu'à leur fournir dequoy les esmouvoir davantage (1). »

Montaigne a raison. Par ses incertitudes et par ses inexpériences, la *Servitude volontaire* est avant tout une œuvre de jeunesse. C'est en considérant surtout ce point de vue que Sainte-Beuve a porté sur ce discours un jugement qui ne serait pas juste, s'il ne l'atténuait aussitôt (2). Pour le pénétrant critique, le *Contr'un,* « bien lu, n'est, à vrai dire, qu'une déclamation classique et un chef-d'œuvre de seconde année de rhétorique.... un des mille forfaits classiques qui se commettent au sortir de Tite-Live ou de Plutarque, avant qu'on ait connu le monde moderne ou même approfondi la société antique. » Il se hâte d'ajouter que cet opuscule annonce bien de la fermeté et du talent d'écrire. « Dans cet écrit si étroit et si simple d'idées, il y a de fortes pages, des mouvements vigoureux et suivis, d'éloquentes poussées d'indignation, un très beau talent de style : on y sent quelque chose du poète dans un grand nombre de comparaisons heureuses. » C'est là que se trouve la vraie originalité et le vrai mérite du *Contr'un* (3).

Par l'ensemble de ses qualités et de ses défauts, le *Discours de la Servitude volontaire* est bien l'œuvre de la Renaissance. Comme tous ses contemporains, La Boétie se livre à l'étude des lettres antiques avec une activité fiévreuse, avec une imprudence

(1) *Essais,* liv. I, chap. 27.
(2) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi,* t. IX, p. 112-128.
(3) Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'explication que d'Aubigné donne de la *Servitude volontaire,* composée par La Boétie « irrité de ce que, voulant voir la salle du bal, un archer de la garde

irréfléchie. Comme eux, il ne se doutait guère, en agitant les cendres du passé, que cette évocation troublerait le présent. Mais la comparaison fut inévitable, et nous savons maintenant combien elle devait être défavorable, à tant d'égards, à l'organisation de la France d'alors. L'intention du jeune homme n'était pas d'attaquer l'ordre des choses établies. Il excepte formellement le roi de France de ses raisonnements, en des termes qui sont empreints de déférence et de respect. Les événements furent plus puissants que ses propres intentions. Il arriva ce qu'il advint pour la Renaissance elle-même. Le *Contr'un* ne fut pas longtemps considéré comme une dissertation spéculative. On en faisait bientôt application à la pratique. La Boétie devint, sans le vouloir, l'auxiliaire des passions et des discussions politiques. Son œuvre fut dénaturée, et c'est là qu'il faut chercher la cause de l'interprétation erronée qu'on en donna si souvent.

Le *Contr'un* est le produit d'une utopie, mais d'une utopie grande et noble. A chaque page s'exhale le plus pur et le plus sincère amour de l'humanité. Rien de plus hardi, mais aussi rien de plus honnête n'a été écrit « à l'honneur de la liberté contre les tyrans », que ce petit traité qu'on prendrait, selon la belle expression de Villemain (4), « pour un manuscrit antique trouvé dans les ruines de Rome, sous la statue brisée du plus jeune des Gracques ». Tout y est antique, en effet : la forme, l'inspiration, les pensées. La forme est de cette beauté sobre, aux lignes nettes et pures qui caractérisent l'art de la Grèce. Au dire de Montaigne, c'est une lecture de Plutarque qui inspira cette amplification oratoire, et les sentiments en sont si austères que nul penseur ancien ne les désavouerait. La passion qui y domine est cet amour ardent de la liberté qui fait parfois les Harmodius et les Thraséas, mais tempéré, ici, par le respect de la justice et on y retrouve ce culte de la fraternité qui honorait la morale stoïcienne. Suivant La Boétie, la nature ne nous a faits inégaux « qu'afin de nous entreconnoistre tous pour compaignons, ou plustost pour frères ». Sublime illusion, dont sont capables seules les âmes délicates, et qui confond dans un même élan l'égalité et la charité !

Mais La Boétie n'a pas apporté dans les questions qu'il traite l'harmonieuse pondération qui est le propre des ouvrages de l'an-

(qui le sentit à l'escholier) lui laissa tomber sa hallebarde sur le pied, de quoi celui-ci criant justice par le Louvre, n'eut que des risées des grands qui l'entendirent. » *(Histoire universelle*, Amsterdam, 1726, t. I, p. 670.)

(4) Villemain, *Ouverture des cours d'éloquence française* (1828).

tiquité. Son argumentation, toujours pressante et animée, est souvent bien incomplète. Il décrit plus volontiers les effets de la servitude qu'il n'en recherche les causes et n'en indique les remèdes. Comme on l'a judicieusement remarqué, c'est un cri éloquent contre la tyrannie; il ne faut point chercher dans ces pages colorées une raison politique, une maturité de vues que son auteur ne pouvait pas y mettre. Prévost-Paradol (1) a fort bien noté que La Boétie soulève plus de questions qu'il n'en résout, et, en agitant avec une émotion si brûlante ce triste sujet de méditation pour les plus nobles intelligences, il nous instruit moins qu'il ne nous oblige à penser. Essayons pourtant de coordonner ses principes et de les rassembler en un corps de doctrine.

« Je ne puis comprendre, écrit quelque part Montesquieu, comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien. » Telle est, au fond, la pensée même de La Boétie. Ce qui l'indigne surtout, c'est que le peuple oublie sa puissance, car il est fort, puisqu'il est le nombre, au bénéfice d'un homme qui est faible, puisqu'il est seul. Et quand cette puissance est une fois abandonnée, le peuple s'y accoutume aisément et s'enfonce plus avant dans la servitude, qui l'amollit au point de s'en faire aimer; si bien qu'on dirait, à le voir, « qu'il a non pas perdu sa liberté, mais gaigné sa servitude ». Puis le temps s'écoule, qui affermit les tyrannies, et les générations se succèdent, plus dociles au maître, parce qu'elles sont nées en esclavage. C'est là un extrême malheur, comme l'écrit La Boétie, d'être sujet d'un maître, d'autant qu'on ne peut jamais être assuré qu'il sera bon, puisqu'il est en sa puissance d'être mauvais quand il le voudra.

Quel moyen employer pour faire cesser une situation si désastreuse? Devra-t-on chasser le tyran ignominieusement? le bannir de la société, et dépouiller de tout celui dont le pouvoir est illégal? ou bien quelque homme de courage ira-t-il jusqu'à tremper ses mains dans le sang de l'ennemi commun? Et les jeunes filles

(1) Prévost-Paradol, *Études sur les moralistes français*, p. 59.

(2) Lucain (*Pharsale*, ch. IV, v. 185) avait dit longtemps auparavant :

Usque adeone times quem tu facis ipse timendum.

(3) Il est vrai d'ajouter que les impôts étaient considérables alors, et la facilité avec laquelle le peuple s'acquittait d'aussi lourdes charges avait frappé l'esprit de diplomates habiles et désintéressés. « Les Français, écrivait, en 1546, l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, les Français ont entièrement remis leur liberté et leur volonté aux mains de leur roi. Il lui suffit de dire : Je veux telle ou

couronneront de myrthe ce hardi citoyen, les poètes le chanteront sur leur lyre, tous célébreront son exploit comme la délivrance même de la patrie! Non, la haine de La Boétie est moins farouche, si elle n'est moins profonde; elle est plus honnête et plus réfléchie. Il n'est pas besoin de répandre le sang, fût-ce celui d'un coupable. Le propre auteur de sa servitude, c'est le peuple, qui s'y soumet volontairement (2); qu'il cesse donc de vouloir être esclave, et il le sera. « Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiés, ou l'esbranliés, mais seulement ne le soutenés plus, et vous le verrés, comme un grand colosse à qui on a desrobé la base, de son pois mesme fondre en bas et se rompre. » Tel un rameau périt et se détache du tronc qui ne le nourrit plus (3).

Sans nul doute le remède ne serait pas très efficace : il fait plus d'honneur au caractère de La Boétie qu'à son expérience politique. Après avoir omis de distinguer l'autorité qui s'exerce légitimement de l'autorité illicite, et s'être imprudemment attaqué au principe même d'autorité, La Boétie émet une illusion naïve. Il semble croire que l'homme pourrait vivre dans l'état de nature, sans société et sans gouvernement, et laisse entrevoir que cette situation serait pleine de bonheur pour l'humanité. Le rêve est puéril, mais exposé avec une éloquence communicative, car l'on sent toujours, à travers l'utopie, la conviction d'une âme ardente et jeune, sincère avant tout dans ses emportements.

Tel est, en effet, le caractère saillant de La Boétie : une forme à la fois savante et entraînante, une langue vive et colorée, qui pare un fonds par lui-même assez pauvre d'idées. Ce reproche pourtant ne doit point être exagéré. Pour cela, il ne faut pas oublier que la *Servitude volontaire* avait été composée par son auteur, bien avant les grands mouvements politiques et religieux du XVIe siècle. Dans de semblables circonstances, jointes au jeune âge de l'écrivain, il était nécessaire que le *Contr'un* fût l'œuvre d'un esprit plus généreux qu'expérimenté. La passion de La

telle somme, j'ordonne, je consens, et l'exécution est aussi prompte que si c'était la nation entière qui eût décidé de son propre mouvement. La chose est allée si loin que quelques-uns des Français mêmes, qui voient plus clair que les autres, disent : « Nos rois s'appelaient jadis *Reges Francorum;* à présent on peut les appeler *Reges Servorum.* On paye au roi tout ce qu'il demande; puis tout ce qui reste est encore à sa merci. » *(Relations des ambassadeurs vénitiens,* t. I, p. 273.) Peut-être cet état de choses avait-il étonné aussi La Boétie et il n'est pas impossible qu'il y songeât un peu en écrivant, car nous savons qu'il eût préféré vivre à Venise qu'à Sarlat.

Boétie lui avait été inoculée, en quelque sorte, par l'amour de l'antiquité, par la lecture de ses orateurs, le culte de ses poètes, qui revoyaient alors le jour après un si long oubli. Elle devait donc être, dans une large part, irréfléchie et inconséquente, comme ces opinions qu'on puise toutes faites dans les livres, sans prendre le temps de les accommoder à l'époque, ou sans les modifier suivant sa propre connaissance des hommes et des choses. Ceci explique encore la différence si considérable qui existe entre la *Servitude volontaire,* ouvrage de jeunesse et d'imprévoyance, et les *Essais,* rassemblés par un écrivain en la complète maturité de son talent, après une observation lente et sagace et la leçon des événements. « La *Servitude volontaire,* dit M. R. Dezeimeris, écrite d'entraînement, à une époque d'espérance générale et de foi en l'avenir, est une œuvre de conviction. Les *Essais,* composés à bâtons rompus, dans des entr'actes d'émeutes, et en pleine désillusion, sont le livre du doute. La Boétie avait été véhément par confiance et enthousiasme ; Montaigne, aussi libéral que son ami, mais mieux édifié sur les ambitions des hommes, allait être modéré par expérience et conservateur par méfiance (1). »

Quelle que soit, au reste, la date à laquelle on s'arrête, sur la foi des contemporains de La Boétie, pour fixer l'époque de la composition du *Contr'un,* il ne faut pas l'accepter sans atténuation. Soit que l'on admette avec Montaigne que ce libelle est l'œuvre d'un garçon de seize à dix-huit ans, soit qu'on monte jusqu'à dix-neuf ans avec de Thou, il est certain qu'il fut remanié et complété dans la suite. Par qui? Là est la question, car nous ne sommes point assurés d'avoir le vrai texte de l'écrivain, la publication s'étant faite en fraude et contre le gré de ceux qui avaient le plus souci de la bonne renommée de La Boétie. Est-ce l'auteur qui aurait revu plus tard le texte de son propre ouvrage? ou bien faut-il y voir la main de Montaigne, qui se serait permis quelques corrections délicates et discrètes aux vers et à la prose de son ami? On pourrait croire aussi que le *Discours,* en courant longtemps sous le manteau, s'est insensiblement accru, et supposer en quelques endroits des interpolations ainsi amenées. La retouche n'en est pas moins incontestable. La Boétie y parle de Ronsard, de Baïf, de Du Bellay, qui ont « fait tout à neuf » notre poésie française. Or, les uns et les autres ne commencèrent à être connus que postérieurement à 1546, ou même à 1548. Du Bellay n'avait rien publié avant 1549, et la réputation de Ronsard ne se répandit vraiment en

(1) R. Dezeimeris, *De la Renaissance des lettres à Bordeaux,* p. 62.

France qu'en 1550. C'est à cette époque environ (1552) qu'il conçut le projet de cette *Franciade,* mentionnée par La Boétie, si longtemps promise par le grand poète, et dont il ne donna les quatre premiers livres qu'en 1572 seulement, mais qu'il n'acheva jamais. Quant à Baïf, né en septembre 1532, il n'avait alors que quatorze ou quinze ans et n'avait rien imprimé encore. On le sait, l'apparition de la Pléiade n'eut lieu qu'en 1549, à la publication de la *Défense et illustration de la langue françoise,* qu'il faut considérer comme le manifeste et le signal de la nouvelle école : cette date, selon le mot si pittoresquement exact de Sainte-Beuve, est précise comme celle d'une insurrection (2). La Boétie ne pouvait donc s'exprimer ainsi sur le compte des trois poètes, qu'après l'apparition des odes de Ronsard en 1550 et 1552, de celles de Du Bellay dans le recueil de 1550, et des *Amours* de Baïf en 1552. Tout cela indique, assurément, des corrections postérieures, pratiquées soit par des mains étrangères, soit qu'un La Boétie de vingt-deux à vingt-quatre ans, sans doute l'écolier d'Orléans, ait revu et retouché l'œuvre du « garçon de seize ans ».

Dans cet ordre d'idées, on peut émettre une autre hypothèse qui, si elle explique bien des choses, a le tort grave de contredire Montaigne. N'est-il pas permis de croire que le *Contr'un* fut composé, plutôt que revu, à Orléans, par La Boétie, sinon encore mûri par l'étude, moins adolescent pourtant qu'on ne l'a cru jusqu'ici? Cette explication serait à plusieurs égards bien vraisemblable. Le milieu dans lequel vivait alors La Boétie, ses fréquentations, ses travaux expliqueraient, dans une certaine mesure, de semblables aspirations. L'Université d'Orléans était un centre de libre discussion, et les maîtres qui y enseignaient, ne s'effrayaient point des hardiesses de la raison. L'un d'entre eux surtout, Anne Du Bourg, se passionnait aisément pour les généreuses conceptions. Est-il téméraire d'admettre que l'âme ardente de La Boétie se soit sentie attirée vers cette nature droite, franche, si chaude dans ses affections, comme dans ses haines?

Certes, de grandes dissemblances séparaient leurs caractères : le respect de l'autorité, de la légalité, les convictions religieuses. Que de nombreux points de contact aussi! L'un et l'autre étaient de fervents adeptes de la science juridique, dont l'étude développait encore davantage, dans les intelligences d'élite, le goût de l'examen consciencieux et de la discussion indépendante. Libre par dessus toutes choses, cette étude n'avait pas alors de cadre tracé, une suite

(2) *Tableau de la poésie française au XVIe siècle,* 2e édition, t. I, p. 55.

réglée d'avance, des développements prévus comme de nos jours. Les investigations s'y exerçaient sans entraves : plus que partout ailleurs l'amour de la dialectique pouvait s'y donner carrière. Au XVIe siècle, comme on l'a fait remarquer (1), l'enseignement du droit était une prédication plutôt qu'une institution, une sorte de recherche de la vérité, faite en commun par le maître avec ses élèves, et pour laquelle ils se passionnaient ensemble, ouvrant un champ sans fin aux spéculations philosophiques. C'est là un des motifs qui expliquent comment les plus célèbres jurisconsultes de cette époque entrèrent si aisément, portés par la nature même de leurs occupations, dans le mouvement de la Réformation, dont ils furent les plus habiles, les plus forts et les plus héroïques défenseurs.

A cet égard, Anne Du Bourg était l'idéal du professeur. Entre autres rares mérites, il savait faire passer chez ceux qui l'écoutaient les convictions qu'il ressentait lui-même, les convertir aux vérités que la réflexion lui avait fait entrevoir et que sa raison acceptait. Mais il est vrai d'ajouter que Du Bourg n'était pas alors le réformateur qu'il devint plus tard. Entré de bonne heure dans les ordres ecclésiastiques, il est hors de doute qu'en prenant place dans les rangs du clergé, il en partageait les croyances. Nature ardente et enthousiaste, passionnée pour la libre recherche, le jeune professeur n'arriva à la Réforme que poussé par la force même de son esprit inquiet, entraîné par ce besoin de changement et d'examen qui possédait l'Europe entière. Et l'ordre même de ses méditations avivait les tourments de son âme et contribuait à cet événement pour une large part. Serait-il inadmissible d'avancer, après cela, que La Boétie se soit échauffé à un semblable voisinage, sans que ses convictions religieuses y aient été atteintes? Toute sa vie publique et sa mort même nous sont de sûrs garants de sa fidélité aux croyances orthodoxes. L'ardeur de sa jeunesse ne dut pas moins s'embraser à l'éloquence de ce maître qui allait bientôt finir par la plus courageuse des obstinations. Est-il téméraire de chercher dans le *Contr'un* l'influence de Du Bourg, agité en tous sens par le besoin d'innovations et de progrès, encore catholique, mais incertain, ébranlé sans doute dans sa foi? Devrait-on voir dans la prose entraînante de La Boétie l'écho prolongé jusqu'à nous de l'enseignement d'Anne Du Bourg?

Pour s'arrêter à cette explication, nous avons déjà dit qu'il ne faut tenir nul compte du témoignage de Montaigne. Peut-être n'en faudrait-il pas non plus tenir un compte excessif. M. Dezeimeris

(1) H. Doniol, *Notice historique sur Anne Du Bourg*, 1845, in-8°, p. 9.

a cru que Montaigne s'efforçait de rajeunir son ami pour constater que la *Servitude* était une œuvre d'extrême jeunesse, et atténuer ainsi l'interprétation exagérée que pouvait souffrir cet ouvrage, publié, comme il le fut, au milieu de diatribes révolutionnaires (2). La chose est plausible. Il est juste aussi de faire remarquer que la composition du *Contr'un* se place, — à quelque date qu'on l'attribue, — dans une période que Montaigne ne vécut point aux côtés de son ami. De là, sans nul doute, le manque de précision dans l'affirmation de Montaigne et les deux âges qu'il assigne successivement à cette composition. D'ailleurs, d'autres considérations semblent encore venir ébranler le témoignage de Montaigne et confirmer l'hypothèse de la rédaction à Orléans. Il paraît particulièrement difficile qu'un tout jeune homme puisse ainsi façonner à son usage une langue sobre, expressive, bien personnelle, surtout si l'on admet, comme il le faudrait supposer, qu'il n'écrivait pas dans un centre intellectuel de premier ordre. A moins d'un génie exceptionnellement doué, de qualités absolument transcendantes, — et ce n'est pas le cas de La Boétie, esprit fort remarquable assurément, mais que des dons si extraordinaires ne semblent avoir jamais distingué, — la chose serait sans exemple dans les annales littéraires. Au contraire, écrit à Orléans, c'est-à-dire au moment où la Pléiade commence à poindre, où les tentatives de rénovation littéraire s'agitent déjà un peu confusément, composé dans ce milieu voué par excellence aux libres controverses et aux entretiens érudits, le *Contr'un* germe à son heure, dans un sol bien préparé à son éclosion. Ainsi mis en sa place, c'est un anneau dans la grande chaîne des accroissements humains. L'ouvrage de La Boétie prend rang à sa date dans le développement de la langue et de l'esprit français. Les progrès intellectuels sont solidaires les uns des autres, et ils se tiennent entre eux par des liens étroits, qu'il n'est pas permis de rompre.

Replacer, de la sorte, le *Contr'un* dans le milieu qui l'inspira probablement, pourrait contribuer, en outre, à expliquer l'application qui en fut postérieurement faite. Prédisposée entre toutes les villes de France à bien accueillir la réforme religieuse, Orléans en devint rapidement un des plus ardents foyers. Quelques-uns de ceux qui avaient été les compagnons de La Boétie sur les bancs de l'école en furent plus tard les principaux adeptes, et, dans ce nombre, il faut compter Lambert Daneau, dont nous aurons à nous occuper encore. Uni dans sa jeunesse avec La Boétie,

(2) *De la Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 40.

dont il partageait les goûts studieux et les travaux intelligents, Daneau fut entraîné au calvinisme par la constance et par l'exemple de son maître, Anne Du Bourg, dont il semble avoir été l'élève favori. L'un et l'autre, Daneau et La Boétie, se communiquaient alors leurs projets comme ils échangeaient leurs pensées, et Daneau fut sans nul doute le confident des premiers essais de La Boétie. C'est lui assurément qui eut la primeur du *Contr'un,* si elle n'avait pas été réservée au maître qui les guidait tous les deux. Leurs âmes, animées d'un même élan, devaient se comprendre à merveille, et c'est dans l'intimité de ces relations qu'il faut chercher le vrai motif pour lequel le *Contr'un* était si répandu parmi les fervents huguenots. Peut-être avait-on cru un moment pouvoir convertir à la cause commune l'esprit si droit de La Boétie, et quand il fut bien avéré que ces nouveautés ne l'avaient point tenté, quand il ne fut plus de ce monde pour se défendre des fausses interprétations, on publia l'œuvre dans laquelle il s'était mis tout entier, avec l'ardeur et les utopies de sa jeunesse. On voulut en faire une application, d'abord timide, aux choses du présent, que La Boétie avait pourtant évité avec soin de toucher. On n'était pas fâché d'entendre un catholique, dont la foi n'avait jamais été suspectée, traiter, avec une aussi grande liberté d'allures, les questions qui préoccupaient le plus les huguenots. On faisait bien remarquer, qu'au prix du catholique, ceux-ci étaient « trop doux et trop serviles ». On espérait enfin que ce franc parler convaincrait bien des gens indécis, et que les autres Français, « qu'on traite pire que des bestes », s'éveilleraient à cette mâle parole « pour recognoistre leurs misères et aviser très tous ensemble de remédier à leurs malheurs (1). » L'éditeur omettait seulement de dire que cette

(1) Comme on le verra ci-dessous, ce sont les propres paroles qui précédaient et qui annonçaient l'extrait de la *Servitude volontaire* inséré, sans nom d'auteur, dans le *Réveille-Matin des François.*

(2) Voir ci-dessous APPENDICE V.

(3) *Dialogi ab Eusebio Philadelpho cosmopolita in Gallorum et cæterarum nationum gratiam compositi, quorum primus ab ipso auctore recognitus et auctus, alter vero in lucem nunc primum editus fuit.* — Edimburgi (Bâle?), ex typographiâ Jacobi Jamæi, 1574, in-8°. — Deux dialogues à pagination séparée : 1er dialogue, 110 pp. et 16 ff. lim. non chiff. ; 2e dialogue, 136 pp.

(4) *Dialogus quo multa exponuntur quæ Lutheranis et Hugonotis Gallis acciderunt. Nonnulla item scitu digna et salutaria consilia adiecta sunt.* Oragniæ (Orani en Piémont), excudebat Adamus de Monte, 1573, pet. in-8° de 4 ff. lim., 170 pp. et 2 ff. pour l'index.

(5) *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenots de la France, ensemble certains points et avis nécessaires d'estre sçus et suivis.* Basle, 1573, pet. in-8°, 2 ff. et 162 pp. A la fin : « Achevé d'imprimer le douziesme iour du sixiesme mois d'après la trahison. »

application particulière, qu'il faisait aux maux de la France du discours de La Boétie, n'était point le cas de celui-ci. Il commettait la première fausse interprétation du *Contr'un;* par malheur, elle ne devait pas rester la dernière.

La publication de la *Servitude volontaire* n'eut lieu qu'en 1574, plus de dix ans après la mort de son auteur, et, — chose curieuse, qui n'a cependant été mentionnée par aucun des biographes de La Boétie, — le premier extrait qui en fut publié le fut en latin (2). En 1574 parurent en effet, sous le pseudonyme d'Eusèbe Philadelphe, qui cachait un écrivain protestant, deux dialogues latins assez longs, dirigés contre le roi et la reine sa mère (3). Le premier avait déjà été publié l'année précédente, à la fois en latin (4) et en français (5) six mois et douze jours seulement après la Saint-Barthélemy. C'est dire qu'il était assez violent et qu'il eut quelque retentissement : on le traduisit même en allemand (6), et la cour le fit combattre par un libelle contradictoire d'Arnaud Sorbin (7). Quant au second dialogue, d'une forme un peu plus modérée, il voyait le jour pour la première fois et se terminait par une longue tirade sur la servitude volontaire, qui n'était autre qu'un important fragment du discours de La Boétie, mis en latin pour les besoins de la cause. Œuvre anonyme et collective, comme devait être plus tard la *Satyre Ménippée,* mais composée avec infiniment moins d'esprit, le *Réveille-Matin des François* renfermait un pêle-mêle de discussions et d'opinions sur les diverses questions du temps (8). Pour le rendre plus redoutable encore, on ne tarda pas à le mettre en français, et l'extrait de La Boétie parut alors, tel qu'il avait été écrit, sans que son auteur fût nommé pour cela.

Il ne le fut pas même en 1576. A cette date (9), un pasteur de

(6) Traduction du titre allemand : *Réveille-matin, ou réveillez-vous de bonne heure, c'est-à-dire Relation sommaire et véritable des troubles graves passés et actuels de la France, composée en forme de dialogue pour le bien des Français et d'autres nations voisines par Eusebius Philadelphus cosmopolite; traduite maintenant du français en allemand par Emericus Lebusius.* Edimbourg, I. James, 1575, in-8°.

(7) *Le vrai Réveille-Matin, pour la défense de la Majesté de Charles IX par Arnaud Sorbin.* Paris, 1574, in-8°. — Cet opuscule fut réimprimé en 1576 sous un titre quelque peu différend.

(8) On trouvera une judicieuse appréciation des mérites littéraires du *Réveille-Matin des François* dans l'ouvrage de M. C. Lenient sur *la Satire en France ou la littérature militante au XVIe siècle* (Paris, 1877, in-12, t. II, p. 30).

(9) Cette première édition des *Mémoires de l'estat de France sous Charles neufiesme* est fort rare. Je n'ai pu la rencontrer et je n'en parle que d'après Brunet et la *France protestante.* Suivant Brunet, l'ouvrage fut réimprimé en 1577 et 1578 ; sous cette dernière date, il y aurait même eu deux éditions

Genève, Simon Goulard, éditait trois volumes compacts de pièces publiées « tant par les catholiques que par ceux de la religion », depuis la paix de 1570. C'est une indigeste collection de libelles, dont quelques-uns sont du compilateur lui-même, mais dont la plupart ont été traduits ou arrangés par lui. Au milieu du troisième volume, nous voyons figurer la *Servitude volontaire,* moins mutilée que dans le *Réveille-Matin,* sans que son texte offre pourtant des garanties suffisantes d'exactitude et de correction. C'est là, à vrai dire, qu'il faut chercher la première manifestation imprimée du *Contr'un.*

Née, pour ainsi parler, avec les troubles, la renommée de la *Servitude volontaire* grandit avec eux et passa comme eux. Sous la monarchie libérale de Henri IV ou sous la puissante autorité de Richelieu ou de Louis XIV, on ne se préoccupa guère des opinions de La Boétie et son libelle fut tout à fait oublié. Seuls, quelques esprits curieux le recherchent encore et le lisent. Un poète bordelais, Martin Despois, nous apprend combien le *Contr'un* était rare au commencement du XVIIe siècle. Longtemps il désira l'opuscule. La libéralité d'un ami, Gabriel Cormier, le lui procure enfin et aussitôt il remercie son bienfaiteur de ce don par une charmante pièce d'hendécasyllabes latins, instructifs à bien des égards (1). Une mort prématurée, dit-il, a fait périr La Boétie, et voici que maintenant un oubli injuste frappe encore son œuvre, comme une nouvelle mort :

Sic mors eripuit secunda famam.

Pourtant La Boétie ne mérite pas ce destin : c'était un cœur généreux, une âme honnête, qui vivait dans un temps indigne de le comprendre :

Fuit pulcer olor Boetianus,
Indignus sociisque seculoque
Quod tum barbaries tenebat atra.

des *Mémoires,* publiées toutes deux à Meidelbourg et imprimées l'une en gros caractères, l'autre en petits. Dans l'édition en gros caractères, qui est réputée la meilleure et la plus complète, la *Servitude volontaire* occupe les feuillets 116 verso à 139 verso du t. III ; dans l'édition en petits caractères, elle va du feuillet 82 verso au feuillet 99 verso, également dans le t. III.

(1) Par le charme du style et la délicatesse du sentiment la pièce mériterait d'être citée, n'était sa longueur. Nous renverrons le lecteur aux poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois, éditées avec une introduction et des notes par M. Reinhold Dezeimeris, dans les *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne* (1875, in-8°, t. II, p. 107-110).

(2) « Boethiani librum *De Servitute voluntariâ* seu *ethelodouleias* nondum a filio sororis meæ recuperare potui. Monebo illum iterum proximis

Et, à ces plaintes, se mêle bientôt un accent contenu de découragement personnel, qui en rend le ton plus touchant et plus vrai.

Toutefois, cette gloire de La Boétie, quoique fort diminuée assurément, n'était pas seulement, comme on pourrait le croire, une gloire de clocher. Elle s'étendait même au delà des frontières françaises. Jean de Wower, l'ingénieux panégyriste de l'*Ombre,* souhaitait lui aussi de prendre connaissance du *Contr'un.* Il le réclame de Hambourg, avec instances, à son ami Dominique Baudius, fixé alors à Leyde, mais celui-ci ne peut le lui envoyer (2), car il a laissé en Zélande, entre les mains du fils de sa sœur, l'exemplaire qui le contient (12 janvier 1603). Jean de Wower insiste (3), et Baudius finit par adresser au curieux philologue de Hambourg le petit traité de La Boétie (4), avec l'*Hésiode* de Heinsius, plus d'un an après sa demande (10 mars 1604).

Si l'on en croit Tallemant des Réaux (5), le renom posthume de l'auteur de la *Servitude volontaire* s'éleva plus haut encore. Un jour, Richelieu voulut lire lui aussi cet opuscule si vanté par Montaigne. En vain, le fit-il rechercher chez tous les libraires de la rue Saint-Jacques, bien fournie alors en marchands de livres, vieux ou nouveaux : aucun ne possédait le petit discours ou ne voulut le procurer au cardinal. Enfin, l'un d'entre eux, plus savant ou plus avisé que ses confrères, le libraire Blaise, se décida à le céder aux intermédiaires du tout-puissant ministre au prix de cinq pistoles. Il n'avait eu, pour cela, qu'à détacher des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme* les quelques feuillets consacrés à l'œuvre de La Boétie. Le cardinal put ainsi la lire. Il dut sourire des utopies du jeune conseiller; sans doute, la décision de son caractère ne s'accommoda guère de ces théories incertaines, et l'homme d'État traita de chimères les nobles aspirations de ce réformateur adolescent.

Par bien des côtés, le XVIIIe siècle ressemble plus au XVIe siècle que le siècle même de Louis XIV. Durant les cent années qui

literis. Jam ferè tres menses sunt ipsi postquam soror abiit ad plures; ab eo tempore unas tantum literas ad me misit. » (Dominici Baudii *Epistolæ.* Amsterdam, Louis Elsevir, 1654, III centurie, 34 lettre, p. 346.)

(3) Le 5 fevrier 1604, Baudius lui écrit encore: « Nondum ex Zelandiâ literas a filio sororis meæ recepi, nec librum quo continetur tractatus *de Servitute voluntariâ.* » (Ibid., III cent., let. 36, p. 350.)

(4) Baudius termine ainsi sa lettre du 10 mars 1604 : « Accepi tractatum *de Servitute voluntariâ,* quem mittam proximâ occasione unà cum Hesiodo Heinsii, qui jam recens editus est, sed auctor eum nondum communicavit nisi cum iis quibus dedicavit. » (Ibid., cent. III, let. 37, p. 352.)

(5) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux.* Troisième édition, revue par MM. de Monmerqué et Paulin Paris. 1862, in-12, t. I, p. 433.

séparent ces deux époques, cette poussée vers la liberté de discussion et d'action s'est ralentie; on dirait que le flot des idées audacieuses a disparu sous terre, qu'il y roule sans bruit pour réapparaître à son heure. Aussi le XVIIIe siècle était-il mieux à même de comprendre et d'apprécier le *Contr'un*. Dès les premières années, nous voyons la *Servitude volontaire* réimprimée prendre à la suite des *Essais* de Montaigne une place qu'elle garda presque toujours depuis lors. De cette façon, elle fut plus répandue en France : sous la protection de Montaigne, elle pénétra plus avant dans les esprits. Il ne paraît pas cependant qu'on s'y soit beaucoup arrêté. L'influence du *Contr'un* ne fut pas aussi notable qu'on aurait pu l'attendre. Parfois pourtant, quelque nature d'élite, éprise comme La Boétie de l'amour de l'humanité, se rencontrait avec lui dans un cri éloquent ou dans une pensée généreuse, et il serait intéressant de rapprocher, par exemple, le *Contrat social* de la *Servitude volontaire*, de comparer Jean-Jacques avec La Boétie (1).

Malgré ces heureuses exceptions, on peut dire que l'œuvre de La Boétie ne fut pas estimée à sa juste valeur. Presque à la veille de la Révolution, M. de Paulmy en publiait une appréciation qu'il est intéressant de signaler, à cause du moment où elle fut écrite (2). Elle est sévère, et M. de Paulmy pense que le *Contr'un* « pouvait tout au plus faire honneur à l'esprit de son auteur ». Il conclut ainsi : « C'est l'ouvrage d'un jeune homme qui avait de l'esprit et avait déjà lu un assez grand nombre de livres; il écrivait bien pour son temps, mais il raisonnait mal. On peut donner les mêmes louanges,

(1) M. Dezeimeris mentionne (*Renaissance des Lettres à Bordeaux*, p. 42) quelques rencontres frappantes entre La Boétie et Jean-Jacques.

(2) *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XVII, p. 121-126. Ce volume, qui parut en 1781, est consacré aux *Livres de politique du XVIe siècle*.

(3) On le publia deux fois en 1789 et 1790, après l'avoir traduit en langage moderne pour le faire servir aux passions du jour. Voici le titre exact de ces deux publications : *Discours de Marius, plébéien et consul, traduit en prose et en vers français du latin de Salluste; suivi du discours d'Etienne de La Boétie, ami de Montaigne et conseiller au Parlement de Bordeaux, sur la Servitude volontaire, traduit du françois de son temps en françois d'aujourd'hui, par L'Ingénu, soldat dans le régiment de Navarre* (d'après Barbier, pseudonyme de M. Lafite, avocat). S. l., 1789, in-8° de 144 pp. (Le discours de La Boétie est précédé d'une préface curieuse à bien des égards.) — *L'ami de la Révolution ou Philippiques dédiées aux représentants de la nation, aux gardes nationales et à tous les Français.* (La huitième philippique contient en supplément un *Discours sur la servitude et la liberté extrait d'Etienne de La Boétie*, pp. 137-143.) 1790-91, 57 numéros in-8°.

(4) On trouvera ci-dessous des renseignements bibliographiques sur

et reprocher les mêmes défauts à ceux qui, de nos jours, ont soutenu des paradoxes philosophiques et politiques sur l'égalité des conditions, le despotisme, etc. » Certes, ces restrictions seraient assez justes, si l'auteur avait loué davantage et la fermeté de la langue de La Boétie et la netteté toujours si grande de son expression. Il importe d'ajouter que cette opinion défavorable de M. de Paulmy tranche assez avec les opinions du moment. Il était de mode alors, dans toutes les classes de la société, de se montrer plus indulgent pour les réformateurs politiques, et cette sentence ne fut peut-être bien que l'expression d'un jugement personnel.

Bientôt les temps s'assombrirent. Aux jours d'émeute, on cherche à faire arme de tout : des pavés des rues comme des œuvres du passé. Le *Contr'un* n'échappa pas à la destinée commune. Au milieu de la Révolution, on le rendit à la lumière, rajeuni, commenté et adapté aux besoins de l'heure présente (3). Plus tard, La Boétie servit au même usage. M. de Lamennais l'édita, en le faisant précéder d'une préface violente (4) et son exemple fut suivi par d'autres (5). C'était rabaisser un des monuments de la langue française, en l'employant aux attaques des partis. Il y a plus encore. Ceux qui, sur de semblables traces, veulent faire de La Boétie un des précurseurs des révolutions modernes, un fauteur de discordes, et voient dans son éloquent libelle le symbole des revendications sociales, méconnaissent à la fois sa vie et sa pensée. Lire ainsi la *Servitude volontaire,* c'est la lire à rebours, comme les sorciers lisaient la messe quand ils la célébraient en l'honneur du diable.

l'édition de Lamennais et sur celle de Charles Teste, à laquelle il est fait allusion.

(5) Il en fut de même en 1852 et l'on accommoda le *Contr'un* en vengeur du coup d'État de décembre. Voy. *Tyrannie, usurpation et servitude volontaire, trois extraits d'Alfieri, de Benjamin Constant et d'Estienne de La Boétie, publiés par A. Poupart* (Bruxelles, 1852, in-12).

III

*La Boétie traducteur et poète. Son goût pour Plutarque. Il annote le traité de l'*Amour *et traduit en français les* Règles de Mariage *et la* Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. *La Boétie et Amyot. Traduction de la* Mesnagerie *de Xénophon. Ses qualités. On la réimprime au XVIIe siècle. La Boétie poète français. Il traduit en vers un fragment de l'*Arioste. *Les sonnets de La Boétie. Leurs mérites et leurs défauts. Ses vers latins.*

Pour achever de juger la physionomie littéraire de La Boétie, il ne faut point omettre l'examen de ses traductions et de ses poésies, latines ou françaises. Nous allons les étudier successivement. Aussi bien, les unes et les autres nous fourniront des particularités remarquables et dignes d'être notées.

La Boétie était un véritable philologue, il en avait les qualités : l'érudition, la sagacité, la critique. Sa solide instruction le rendait capable des besognes délicates vers lesquelles son goût le portait. Dès sa jeunesse, il s'efforçait de dépouiller les ouvrages de l'antiquité de l'élément étranger que le temps y avait introduit. Certes, si les siècles avaient conservé une grande partie des chefs-d'œuvre de l'esprit hellénique, ceux-ci n'étaient pas demeurés, à travers tant d'années, dans l'harmonieux appareil de leur beauté native. A mesure qu'il se répandait par le monde, bien des scories s'étaient mêlées à ce métal précieux et elles en altéraient la pureté et l'éclat. Maintenant que le génie de Gutenberg allait vulgariser ces travaux encore davantage et mettre à la portée des érudits les plus modestes ce qui avait été, jusque-là, le privilège exclusif des heureux et des riches, il fallait, autant que possible, pénétrer les secrets de la pensée antique, et la reproduire dans tout son charme et toute son intégrité.

Ce fut l'ambition du XVIe siècle, et La Boétie s'y livra lui aussi,

(1) C. A. Sainte-Beuve, *Correspondance*, t. II, p. 249.

(2) *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque intitulé* Ἐρωτικός, *avec une introduction et des notes par Reinhold Dezeimeris (Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, pp. 81-160), 1868, in-8°.

(3) *Plutarchi opuscula LXXXXII.* (A la fin) Venetiis in ædibus Aldi et Andreæ Asulani soceri, mense martio MDIX. — In-folio de 8 ff. non chiffrés, 1050 pp. et 1 f. pour l'ancre aldine qui figure également sur le titre.

avec l'ardeur à la fois entraînante et réfléchie, qu'il apportait dans ses entreprises. Mais son rôle, dans la Renaissance philologique, demeura longtemps ignoré. Montaigne ne l'a pas indiqué, car l'érudition du philosophe n'était pas assez solide pour juger des difficultés d'un semblable labeur. Le mérite d'avoir mis en lumière la haute science philologique de La Boétie appartient tout entier à M. R. Dezeimeris. C'est lui qui a retrouvé la trace, jusqu'alors perdue, des goûts critiques de La Boétie, et découvert ainsi, selon la très juste expression de Sainte-Beuve, un La Boétie primitif, antérieur à celui dont Montaigne nous a laissé le portrait, et tout à fait neuf (1). Les pages qui suivent ne sont, et ne pouvaient être que le résumé des trouvailles de M. Dezeimeris sur La Boétie philologue, un aperçu des considérations qu'il a lui-même émises ailleurs, en publiant pour la première fois, avec tant d'autorité, les remarques de La Boétie sur l''Ερωτικός de Plutarque (2).

Plutarque, en effet, attirait La Boétie, et, en particulier, dans Plutarque, le recueil de ses œuvres diverses ou morales. La philosophie de ces opuscules charmait La Boétie, et les difficultés qui se rencontraient alors, à chaque ligne, l'eussent retenu à l'étude d'un écrivain si intéressant par lui-même. Dans le commencement du siècle, ces *moralia* avaient été rassemblées par les soins du crétois Démétrius Ducas (3), et Alde en livrait la collection au public savant en mars 1509. Cette édition fut avidement accueillie (4), quoiqu'elle eût été confectionnée avec plus de bonne volonté que de jugement, et qu'elle reproduisît trop scrupuleusement les lacunes et les erreurs des manuscrits suivis. Trente ans après, Froben imprimait à Bâle, en 1542 (5), une nouvelle édition amendée et plus correcte. Entre-temps, la critique avait fait un grand pas et la philologie classique était née. De véritables érudits avaient exercé leur sagacité et leur science sur le texte des écrits philosophiques de Plutarque, de sorte que, pour en donner une collection sensiblement améliorée, il suffisait à Froben de centraliser le résultat de ces remarques et de ces corrections. On essayait même de traduire Plutarque en latin et les versions ainsi entreprises commençaient à être assez nombreuses pour

(4) Janus Lascaris, en mission à Venise au moment de l'apparition de cet ouvrage, en expédiait les bonnes feuilles à Guillaume Budé à mesure de leur impression. Voir deux lettres fort curieuses publiées par M. Emile Legrand (*Bibliographie hellénique*, t. II, p. 330-333).

(5) *Plutarchi Chœronei Moralia opuscula multis mendarum milibus expurgata*. Basileæ, per Hier. Frobenium et Nic. Episcopium, 1542, In-folio de 6 ff. liminaires, 877 pp. et un feuillet pour la marque de Froben.

former un volume, également imprimé à Bâle, en 1541, et qui comprenait déjà plus de la moitié des *moralia* (1).

C'est sur le texte de Plutarque donné par Froben, fort défectueux malgré ses améliorations, que La Boétie exerça son jugement. A ses côtés, son collègue et ami Arnaud de Ferron se livrait à la même étude avec un zèle digne d'éloges. Il s'occupait à mettre en latin divers opuscules non encore traduits de Plutarque (2) et ses traductions parurent successivement à Lyon en 1555, 1556 et 1557. Pour mener à bien une semblable tâche, Ferron recourait à l'obligeance des érudits avec lesquels il était lié : à Jules-César Scaliger il demandait des préfaces et probablement aussi des conseils; il consultait La Boétie sur le résultat de ses lectures et de ses observations. La preuve matérielle de cette collaboration nous est fournie par la traduction du traité de l'*Amour,* publiée par Ferron chez Jean de Tournes, en 1557 (3). A la suite de cette traduction se trouvent plusieurs restitutions intéressantes et une note nous informe que la plupart sont dues à La Boétie. Sans doute ce sont là des remarques sans prétention et dont il ne faudrait pas surfaire l'importance; elles sont curieuses cependant à envisager à bien des égards.

C'était le produit de ses propres conjectures, de ses recherches personnelles, que La Boétie échangeait ainsi avec Ferron, et l'érudition nullement pédantesque, qu'il apportait en tout ceci, prouve bien qu'il s'exécutait avec plus d'amicale bonne grâce que d'ambition philologique. Tous les renseignements fournis par La Boétie n'ont pas été publiés par Ferron : nous n'en possédons qu'une partie et il est vraisemblable même qu'en les écrivant La Boétie n'avait pas la pensée de les voir imprimer un jour. Sans doute, quand ces doctes restitutions arrivaient à leur heure, Ferron se hâtait d'en faire son profit, et il agissait sagement de prendre ainsi, sans façon, ce que lui offrait si cordialement son collègue. Ce qui en reste permet de se faire une idée du travail fourni au traducteur de Plutarque par le jeune et éminent helléniste. L'examen de ce fragment de commentaire suffit surtout

(1) *Plutarchi Chœronei philosophi et historici clariss. opera moralia quæ hunc usque diem latinè extant universa.* Basileæ, apud Mich. Isingrinium, anno MDXLI, in-folio.

(2) Il traduisit notamment le petit traité de Plutarque : *Ne vivere quidem jucundè quemquam posse qui sectam sequatur Epicuri* (Lyon, 1555), celui *Contrà Coloten* (1555), celui *De inscriptione Delphici templi* (1557) et le traité apocryphe *Pro nobilitate* (1556).

(3) Voir ci-dessous APPENDICE VI.

(4) *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne,* t. I, p. 114.

pour qu'on puisse constater le mérite du philologue et la valeur de son œuvre. Ainsi que le note M. Dezeimeris (4), en publiant à nouveau les remarques de La Boétie avec un commentaire qui les rend plus précieuses encore, de semblables travaux étaient plus méritoires au XVIe siècle qu'on ne le croirait tout d'abord. Ils supposent une grande somme d'érudition et de lectures, et chaque esprit était à lui-même le propre auteur de sa science. On ne possédait point alors les lexiques et les index, qui depuis ont singulièrement facilité ces sortes de recherches. Les textes étaient plus que jamais remplis de lacunes, d'erreurs et d'interpolations. Quelle méthode sûre et quel jugement droit ne fallait-il pas avoir pour parvenir ainsi à un résultat satisfaisant? Telles étaient les qualités maîtresses de La Boétie, et, en constatant maintenant l'ingéniosité de ses conjectures, on ne peut que souscrire à l'éloge flatteur qu'Arnaud de Ferron, bien placé pour le juger à l'œuvre et sur des preuves que nous n'avons plus, décernait à son collaborateur (5), qu'il appelait « un homme vraiment attique et le second Budé de son siècle ».

Quelque honorable qu'elle fût par elle-même, cette besogne n'était qu'une préparation. La Boétie voulut lui aussi tenter de faire passer en français quelques-uns des petits traités de Plutarque. Il en traduisit deux. L'un, les *Règles de Mariage,* avait eu un succès particulier à cette époque. En moins de trente ans, de 1535 à 1571, date de la publication des traductions d'Amyot et de La Boétie, l'opuscule de Plutarque fut tourné cinq fois en langage commun (6). On le mit même « en rythme françoise », sans doute pour rendre les préceptes qu'il contenait plus aisés à retenir, et quelques-unes des versions en prose — celles de Jean Lode et de Jean de Marconville — eurent jusqu'à trois et quatre éditions. Le tableau que fait Plutarque de la fidélité conjugale méritait assurément d'être aussi goûté. La Boétie a su laisser à cet aimable dialogue le charme de langage qui le caractérise dans l'original, et reproduire sans les affaiblir les conseils que donne aux jeunes époux le philosophe de Chéronée (7). Le second des opuscules de Plutarque que La Boétie

(5) A la fin même des annotations que La Boétie lui avait adressées sur le traité de l'*Amour*.

(6) Par Jean Lode (Paris, 1535, 1536, 1545), par un anonyme qui l'ajoute à la traduction d'un dialogue italien de Sperone (Lyon, 1546. Paris, 1548), en vers par Jean de La Tapie (Paris, 1559), par le poète dramatique J. Grevin (Paris, 1558) et par Jean de Marconville (Paris, 1564, 1565, 1570 et 1571).

(7) Ce petit traité n'a été traduit que deux fois séparément depuis La Boétie. — *Manuel des époux ou maximes de conduite dans le mariage, traité de Plutarque traduit par M****. Londres et Paris, 1774 (Avec un *Précis de ce*

voulut traduire est d'un attrait plus sévère : c'est la lettre de consolation que Plutarque écrivit à sa femme après la perte de leur fille au berceau. Là encore, La Boétie ne s'est point trouvé inférieur à son entreprise. On sent poindre, dans sa prose émue, la douleur du père et la résignation du philosophe, qui se soumet simplement et dignement au malheur qui le frappe.

Comme on le voit, La Boétie avait beaucoup pratiqué Plutarque. Ainsi que Montaigne, il aimait son attrayante sagesse, qu'il avait plus approfondie encore que Montaigne. Maintes fois il le cite, au cours de la *Servitude volontaire,* et toujours les préceptes du penseur grec sont traduits avec une exactitude, avec un bonheur d'expression qui montrent l'érudition et le goût de La Boétie (1). Ce qu'il a essayé d'en faire passer dans notre langue a été rendu avec une consciencieuse élégance, qui lui permet de figurer sans désavantage à côté des traductions mêmes d'Amyot. Assurément il ne peut venir à la pensée de personne de mettre en parallèle le mérite des deux tâches et d'en comparer la valeur : elles sont hors de proportions. Mais si l'on rapproche les deux courts traités de Plutarque traduits par La Boétie de la version donnée par Amyot, on peut voir que cette traduction du jeune helléniste balance souvent celle d'Amyot par des qualités sérieuses et personnelles. Un critique qui a beaucoup étudié Amyot et qui l'a fait surtout au point de vue qui nous occupe, Auguste de Blignières, reconnaît qu'Amyot garde toujours une originalité supérieure de style. « La Boétie est moins égal; il n'a pas cette lucidité de diction qui jette un jour heureux sur toutes les parties de la pensée, il n'a pas ce charme exquis du naturel, cette vive netteté du coloris, cette douce teinte de bonhomie et de sensibilité dans le style, qui donnent un prix infini à la traduction de son rival (2). »

Ceci est exact de tous points, mais il est juste d'indiquer à côté, plus amplement qu'on ne l'a fait, les points sur lesquels La Boétie l'emporte. Moins abondant qu'Amyot, La Boétie est un interprète plus précis et suit de plus près l'original. Par la nature même de

qui s'observait dans les mariages des Grecs et des Romains). In-18 de 96 pp. — *Les préceptes de mariage, traduits du grec de Plutarque par le Dr L. Seraine.* 4e édition, suivie d'un *Essai sur l'idéal de l'amour, du mariage et de la famille,* revue, corrigée et augmentée. Paris, 1871, in-32 de 182 pp.

(1) L. Feugère a eu tort d'écrire (p. 17 de son étude) que La Boétie emprunte la traduction d'Amyot pour les passages de Plutarque qu'il cite dans la *Servitude volontaire.* Cela n'est pas exact; la traduction des *Œuvres morales* par Amyot ne parut pour la première fois qu'en 1572, c'est-à-dire près de dix ans après la mort de La Boétie.

son ouvrage, Amyot, transportant Plutarque en français pour le rendre accessible au plus grand nombre, essayait avant tout de faire comprendre son auteur : il ne pouvait s'arrêter à toutes les ressources de style, à copier des détails qui eussent surchargé sa besogne sans l'éclairer. Il fallait plutôt songer à donner des écrits de Plutarque un ensemble harmonieusement établi, où toutes les qualités vinssent, dans leur ordre, tenir le rang qu'elles devaient occuper. Sa traduction était un édifice de proportions régulières et bien établies qu'Amyot éleva avec une conscience jalouse. Plus philologue par instinct, La Boétie au contraire cherchait à reproduire la prose de Plutarque avec une exactitude qui n'excluait pas l'élégance. Il possédait par dessus tout la connaissance de la langue, et le sentiment de la phrase grecques. Il avait autant approfondi la syntaxe de l'une que le génie de l'autre. Et quand son érudition si solide, sa critique si pénétrante et si avisée l'amenaient à découvrir le vrai sens caché d'un auteur mal édité, avec quelle précision ne cherchait-il pas à rendre toutes les nuances d'une période dont il comprenait jusqu'aux moindres finesses (3)? On trouve ainsi, dans les quelques pages de Plutarque traduites par lui, des traces nombreuses de l'effort méritoire tenté par La Boétie, pour faire sentir, dans sa prose, le jeu toujours délicat des particules grecques. Au contraire, les notes sur le traité de l'*Amour* nous ont montré les soins apportés à l'établissement du texte même. Nous assistons au travail de préparation intime du philologue et nous savons que cette besogne était féconde, car on y trouve bien des corrections nouvelles que les manuscrits ont justifiées depuis, beaucoup d'intelligentes remarques dont les commentateurs plus récents se sont emparés, sans nommer La Boétie.

Une traduction du dialogue de Xénophon *sur l'Economie,* qu'il appelle heureusement *la Mesnagerie,* termine avantageusement la série des traductions grecques de La Boétie, puisqu'il est maintenant démontré que la traduction de l'*Economique* d'Aristote n'a été rangée sous son nom que par une supercherie de libraire (4).

(2) Aug. de Blignières, *Essai sur Amyot et les traducteurs français du XVIe siècle,* Paris, 1851, in-8°, p. 216.

(3) M. Feugère indique (p. 301 de son édition) une correction fort heureuse apportée par La Boétie au texte des *Règles de mariage.* M. Dezeimeris signale en outre (*Publications des Bibliophiles de Guyenne,* t. I, p. 301) les efforts du traducteur pour rendre scrupuleusement le jeu même des particules grecques. Nous en signalerons d'autres exemples.

(4) Voir APPENDICE VII.

Cette traduction de la *Mesnagerie* de Xénophon est aussi la plus importante par sa longueur comme la plus digne d'être relue à cause de ses nombreuses qualités. L'ouvrage, il est vrai, méritait à tous égards que le jeune érudit y appliquât sa science et ses soins.

On sait quel charme pénétrant s'exhale du récit de l'existence rustique, quel joli tableau du séjour et des travaux des champs Xénophon a su nous tracer. Son *Economique* est un hymne à la campagne, mais un hymne à la fois enthousiaste et pratique. Xénophon n'aime pas la nature en épicurien lettré comme Horace, en poète mélancolique comme Virgile, qui pratiqua beaucoup son livre et qui se souvient. Xénophon est un père de famille au bon sens droit, plein de raison, d'une raison qui n'a rien de froid ni de sévère, une raison souriante et indulgente, athénienne et socratique, comme on l'a dit (1), à la fois gracieuse et aimable. Il aime les champs parce que l'esprit et le corps y trouvent en même temps la santé et la joie, parce que la vie y est utile et active et que cette activité suffit à l'embellir et à la rendre heureuse. Moraliste honnête, Xénophon sait tirer de tout cela des exemples salutaires et des encouragements précieux. Son esprit clair, lucide, ennemi du pédantisme, excelle à retracer la vraie physionomie de ce bonheur tempéré, comme il aime à simplifier les connaissances nécessaires à l'agriculteur maître de maison. Avec l'activité, la prévoyance, le sens pratique, l'amour du travail et de l'ordre, les succès arrivent nombreux et mérités. Si à ces qualités l'homme des champs ajoute l'humanité et la douceur, exempte de faiblesse, la vertu de commander par l'ascendant de son exemple et la droiture de son caractère, il sera le type accompli du père de famille tel que Xénophon le souhaite et tel qu'il a voulu nous en donner le modèle dans Ischomaque.

Faut-il s'étonner, après cela, de l'affection que l'antiquité tout entière portait à ce traité de Xénophon? Nous l'avons déjà dit, Virgile le lisait avec plaisir et profit, comme l'indique mainte

(1) Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.* 1873, in-8°, p. 169.

(2) La première parut chez Philippe Junte à Florence (1516, in-f°), et la seconde à Venise chez Alde et André Asulan (1525, in-f°). Plus correcte que la première, celle-ci servit à une réimpression parue à Florence en 1527, in-f°.

(3) La première parut en 1535, in-4°, chez Jean-Louis Tiletan (ou de Tielt en Gueldre) et la seconde chez Jacques Bogard, 1544, également in-4°.

(4) *Économie de Xénophon. C'est-à-dire, Domestiques Institutions et Enseignemens pour bien regir sa famille et augmenter son bien particulier.*

heureuse réminiscence des *Géorgiques,* et Cicéron, formé à l'école des Grecs, ne manqua pas de traduire cet ouvrage. La Renaissance, dans son besoin de pénétrer en tous sens le génie antique, n'avait point négligé cette partie de la culture hellénique; il semble, au contraire, qu'elle fut plus particulièrement attirée de ce côté-ci. Le XVIe siècle était le temps des premiers essais d'économie domestique en France. Sous l'influence salutaire des chanceliers Olivier et L'Hospital, on s'était mis à étudier *le ménage des champs,* comme on disait alors, et il était juste que le charmant traité de Xénophon, retrouvât, après plus de quinze siècles, le même bienveillant accueil que l'antiquité lui avait fait jadis. Si nos pères aimaient l'agriculture, l'idéal de l'honnête homme, qu'ils s'étaient formé à ce contact, avait plus d'un caractère commun avec l'idéal propre à Xénophon. Comme lui, ils aimaient la vertu facile, aimable, cette sagesse enjouée faite de la modération des besoins et de l'honnêteté des désirs, que Xénophon avait prêchée et qu'il affirmait se rencontrer surtout à la campagne, dans un milieu paisible et sain.

De 1516 à 1561, c'est-à-dire depuis qu'il avait vu le jour pour la première fois jusqu'à la célèbre publication d'Henri Estienne, Xénophon eut huit éditions grecques de ses œuvres complètes (2). A cela il faut joindre trois éditions partielles de l'*Economique,* dont deux furent imprimées à Paris (3). Le succès de ce livre était donc très réel. La Boétie en fut le premier traducteur français. Il est vrai d'ajouter qu'une traduction, faite sur le latin par Me Geofroy Tory de Bourges, avait été précédemment publiée par lui en 1531 (4). De plus, une autre traduction de François de Ferris, médecin de Toulouse, porte la date de 1562 (5), ce qui en rend la publication antérieure de près de dix ans à celle de La Boétie, mais il demeure certain néanmoins que la traduction de La Boétie avait été composée avant celle-ci. Sans aucun doute, La Boétie est demeuré le traducteur le plus renommé de l'*Economique* de Xénophon (6). Indépendamment de sa constante préoccupation de la fidélité et de la précision, sa

Jadis composé en Grec par l'ancien autheur Xénophon et translaté de Grec et Latin en langaige françois par Maistre Geofroy Tory de Bourges. Paris, 1531, pet. in-8°. — Quelques exemplaires portent un titre différent.

(5) *Le Mesnagier de Xénophon, plus un discours de l'excellence du même autheur à monseigneur Paul de Termes, maréchal de France.* Paris, Vincent Sertenas, 1562, in-8° de 84 ff. — Le privilège est daté du 22 novembre 1561 et la préface signée F. de Ferris.

(6) Deux traductions de l'*Economique* ont été publiées séparément, postérieurement à celle de La Boétie : l'une au XVIIIe siècle, par Ph. Dumas (Paris, 1768, in-12); l'autre, plus récente, date de vingt-cinq ans seulement

version méritait de n'être point oubliée à cause de ses qualités évidentes. C'est elle qui reproduit le plus heureusement les grâces particulières à l'original. En passant ainsi d'une langue dans l'autre, l'attrait s'est amoindri assurément; il est cependant assez grand encore pour qu'on relise ces pages avec plaisir même de nos jours. Dans la copie de La Boétie, les traits principaux du tableau sont demeurés intacts. Seul le style est trop souvent lâche et traînant, un peu diffus par suite des efforts de l'écrivain; pourtant il garde, suivant une expression heureuse, « ce coloris discret et cette touche qui sont le charme de l'atticisme au temps de sa perfection classique ». A peine serait-il besoin de quelques retouches, faites avec retenue, pour rendre à cette copie toute sa couleur première, comme il suffirait de quelques corrections philologiques pour la mettre au courant de la science moderne. Le reproche le plus important qu'un juge compétent en ces matières, M. Egger (1), adresse à La Boétie, concerne la difficulté avec laquelle le traducteur se résout à transcrire les mots techniques. La remarque est juste, mais faut-il s'en étonner? La langue française n'était pas parvenue à un degré suffisant de précision savante, et pour ce motif, l'extrême rigueur scientifique n'était pas de mise alors. La phrase n'avait pas encore cette netteté qu'elle devait acquérir plus tard. Nul écrivain — Rabelais et Montaigne exceptés — n'était maître de la syntaxe et du vocabulaire, et Amyot lui-même, malgré tout son talent, en offre bien souvent la preuve.

Moins heureux que Plutarque, Xénophon ne trouva point, au XVIe siècle, un traducteur qui s'attachât à donner en français le recueil complet de ses œuvres. Montaigne « résignait » cette tâche à la vieillesse d'Amyot, comme plus aisée et plus appropriée à cet âge (2). Le grand traducteur ne mit pas ce projet à exécution, et il ne nous reste, dans la langue de l'époque, qu'une série de traductions particulières d'ouvrages séparés, qui nous donnent, à

(*Economie domestique et rurale par Xénophon, traduction nouvelle d'après le texte grec par V. B.* Grenoble, 1863, in-18).

(1) Emile Egger, *L'Hellénisme en France,* t. I, p. 267.

(2) *Essais,* liv. II, ch. 4.

(3) *Les œuvres de Xénophon, docte philosophe et valeureux capitaine athénien. Nouvellement traduites en français, recueillies toutes en un volume, et dédiées au Roy, par Pyramus de Candole.* A Cologny, par Pierre Aubert, pour la Société Caldorienne, 1613, in-folio. — L'*Economique,* qui occupe les pages 611-652, est imprimé comme cinquième livre des *Mémorables.*

(4) C'est ce que font supposer les lettres S. G. S. *(Simon Goulard, Senlisien)* du privilège, daté du 5 octobre 1612. Goulard a signé ainsi quelques-unes de ses nombreuses publications.

la vérité, la physionomie presque complète de l'aimable penseur, mais auxquelles il manque un lien d'unité. Ces différentes traductions partielles furent réunies (3), au commencement du siècle suivant, par un compilateur qui devait être sans doute Simon Goulard (4), que nous avons mentionné déjà à l'occasion de la publication du *Contr'un*. Ainsi rapprochées, ces pièces formèrent un volume publié par l'imprimeur génevois Pyramus de Candole (5). Le collecteur déclare que ses prédécesseurs sont « dignes de louange », et il ne cache point qu'il les a « suivis en leur version », changeant seulement ce qu'il jugeait convenable. Pour La Boétie, dont la traduction de l'*Economique* a été reproduite, le style en a été maladroitement rajeuni et parfois au détriment de l'exactitude. En somme, Xénophon méritait un plus solennel hommage et ses traducteurs avaient droit à de plus habiles égards.

Les opuscules poétiques de La Boétie sont moins importants à considérer que ses traductions, surtout si l'on s'en tient uniquement à ses vers français. A peine sont-ils « dix ou douze » dans le modeste petit recueil de 1571, et pourtant Montaigne a rassemblé « vert et sec tout ce qui lui est venu entre mains, sans choix et sans triage ». Il voulait les imprimer en même temps que les autres productions de son ami, mais les critiques qu'il consulta sans doute auparavant crurent ces vers trop imparfaits, et la publication en fut « différée après le reste de ses œuvres, sous couleur de ce que, par delà (au delà de la Loire), on ne les trouvoit pas assez limez pour estre mis en lumière » (6). Peut-être alors Montaigne, en homme avisé, leur donna-t-il ce dernier coup de lime, dont ils manquaient aux yeux des délicats. La fraude serait trop pieuse pour qu'il soit possible d'en vouloir beaucoup à son auteur. Six des sonnets imprimés par Montaigne sont arrivés jusqu'à nous par un autre chemin. Jean-Antoine de Baïf, qui connaissait La Boétie avant Montaigne, les a insérés, en 1571, au second livre de ses *Diverses amours,*

(5) L'établissement typographique, que Pyramus de Candole avait dénommé « Société Helvétiale Caldorienne ou Caldoresque », était établi alors à Cologny, près de Genève. Plus tard, en 1616, lorsque Pyramus de Candole transporta son imprimerie à Yverdon, il donna une édition nouvelle de Xénophon (Yverdon, 1619, in-8°). La Boétie y occupe les pages 964-1030.

(6) Le titre même du recueil des opuscules de La Boétie annonce les vers français, qui ne s'y trouvent point. L'impression n'en fut cependant pas beaucoup retardée. L'achevé d'imprimer des traductions et des vers latins est daté du 24 novembre 1570 et le permis du 28 octobre de la même année. La préface mise par Montaigne aux vers français est du 1er septembre 1570 et nous savons que ceux-ci virent le jour dès 1571, puisque quelques exemplaires portent cette date.

c'est-à-dire au milieu de pièces qui n'avaient pas vu le jour jusque-là, mais qui dataient pour la plupart de sa jeunesse (1). Ils lui avaient été communiqués peut-être par La Boétie lui-même et longtemps il les garda par devers lui. L'apparition du petit volume publié par Montaigne en 1571 raviva-t-elle, dans l'âme du poète, le souvenir de l'ami absent? Toujours est-il, qu'en faisant son propre examen de conscience littéraire, il inséra au premier volume de ses *Euvres en rime,* dont il préparait une édition complète, les six sonnets du jeune conseiller enlevé aux lettres si prématurément. Ces six sonnets se rattachent étroitement à la publication même de Montaigne; ce sont seulement des rédactions extrêmement différentes de quelques-uns de ceux qu'il a donnés. Le sujet est le même, mais la forme diffère.

Il est assez délicat de choisir maintenant entre ces deux versions d'une même pièce de vers, et de dire quelle est la bonne, celle qui reproduit le plus fidèlement le texte de son auteur. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que les sonnets publiés par Montaigne sont, comme il le dit lui-même, plus « charnus, pleins et moelleux ». Les qualités qu'on y rencontre sont bien celles de La Boétie : une certaine vigueur dans l'expression, l'énergie de la phrase. Les défauts aussi qu'on y retrouve sont les mêmes que ceux des autres productions poétiques de La Boétie; ce sont les défauts d'un écrivain plus prosateur que poète, qui se délasse en composant des vers et n'évite pas toutes les maladresses que fuirait un versificateur de profession. Au contraire, les sonnets publiés par Baïf sont conformes à la manière de celui-ci et se rapprochent de la mode du temps. Il y a plus de recherche et plus de « métier ». Les allitérations y abondent, et les antithèses et les oppositions de mots sont, la plupart du temps, le fond même de cette poésie. Si on compare le texte donné par Baïf à celui donné par Montaigne, on remarque que les seuls vers conservés par Baïf sont ceux où se trouvent des antithèses. On est frappé, en outre, de l'ordonnance du sonnet, dont les images se suivent mieux, dont les mots se répondent davantage. La préoccupation de la symétrie y est évidente. Ce sont là des soucis de métier qui manquent à La Boétie.

(1) *Euvres en rime de Jan-Antoine de Baïf, secrétaire de la Chambre du Roy.* A Paris, pour Lucas Breyer, 1572, in-8° (*Second livre des diverses amours,* ff. 196-197). La présence de ces sonnets est signalée par M. Becq de Fouquières (*Poésies choisies de J.-A. de Baïf,* 1874, in-12, p. 184, note 1) et ils ont été intégralement reproduits par M. Marty-Laveaux en note de son édition nouvelle de Baïf, dans sa collection de la *Pléiade française* (1882, in-8°, t. I, p. 412). Montaigne n'ignorait pas la présence des sonnets de La Boétie dans les poésies de Baïf, car il possédait parmi ses

On objectera peut-être que Baïf, ami des premières années, dut recevoir la confidence des essais poétiques de La Boétie, et c'est à ce titre qu'il aurait accueilli les six sonnets publiés plus tard par lui. Comment expliquer alors que la rédaction, qui devrait être la première en date, soit, au contraire, la moins inexpérimentée? Je croirais plus volontiers que Baïf était du nombre de ceux qui ne trouvaient pas ces vers « assez limez pour estre mis en lumière ». Sans doute Montaigne, qui savait quelles avaient été les relations de Baïf avec La Boétie, lui montra un échantillon des vers de ce dernier. Les publiant lui-même, Baïf a voulu leur donner le tour qui leur seyait le mieux, à son avis. Il les a arrangés à son goût et au goût de son école, au lieu de leur laisser le charme un peu agreste, mais pénétrant, de leur forme native. Telle est la solution que me paraît comporter ce petit problème.

Le modeste recueil des poésies françaises de La Boétie s'ouvre par la traduction des plaintes de Bradamante, tirées du XXXIIe chant de l'Arioste. L'*Orlando furioso* était alors le poème le plus populaire de l'Europe. Depuis 1516, date à laquelle parurent à Ferrare les quarante premiers chants, les éditions italiennes s'étaient succédé avec une surprenante rapidité, que l'adjonction des six derniers chants en 1532 n'avait fait qu'accroître. Cette brillante épopée ne tarda pas à être traduite en français. Dès 1543 paraissait à Lyon une traduction complète en prose, qui eut presque autant de succès que la publication italienne. Plusieurs fois on la réimprima en peu de temps, et les poètes, eux aussi, se mirent à traduire et imitèrent à l'envi le chef-d'œuvre de l'Arioste. La liste de ces adaptations françaises serait longue à dresser, car chacun tenait à honneur de redire quelqu'un des séduisants épisodes du poème italien. Celui que La Boétie choisit est un des plus célèbres, et en le choisissant, il a fait preuve de goût. « Ce sont, dit L. Feugère (2), les plaintes de Bradamante, lorsqu'en proie à d'inconsolables regrets, elle redemande son cher Roger; ce sont les accents enflammés que la jalousie fait sortir du fond de son cœur : jamais la passion n'a parlé un langage plus véhément et plus énergique. Par la vérité des couleurs, par la vivacité des traits que lui suggère sa souple et

livres un exemplaire des œuvres de ce dernier, qui se trouve actuellement dans la collection Payen, à la Bibliothèque nationale, sous les n°s 480-481.

(2) *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, t. I, p. 45. — La Boétie a traduit trente huitains du chant XXXII. M. Feugère a eu tort d'écrire (p. 473 de son édition) que le poète Guillaume Du Peyrat avait traduit plus tard en vers le même épisode que La Boétie. Les *Regrets* de Bradamante traduits par Du Peyrat sont tirés du chant XLIV et se trouvent imprimés dans ses *Essais poétiques* (Tours, 1593, in-12, ff. 103-107).

puissante imagination, l'Arioste, dans ce tableau d'une âme agitée des plus fougueux mouvements, se place au niveau des grands peintres de l'antiquité. Euripide, Apollonius et Théocrite; Catulle, Virgile et Ovide n'ont pas prêté plus d'éloquence aux douleurs touchantes de la tendresse qui s'alarme, aux fureurs de l'amour désespéré. » La Boétie a-t-il su rendre d'aussi brillantes couleurs? Elles sont fort ternies, dans la copie française. En vain le traducteur a-t-il modelé sa verve sur celle de l'Arioste et partagé sa poésie en stances de vers de dix syllabes, ainsi que dans l'original italien. La concision du vers italien y fait absolument défaut. Emporté par l'abondance d'une langue qui n'avait pas encore atteint son complet développement, La Boétie n'a pu exprimer ni la magie des images ni l'harmonie du style, et son infructueuse tentative ne saurait donner l'idée des qualités si nombreuses du poète avec lequel il essayait de lutter. Au reste, cette besogne secondaire du traducteur ne séduisait guère La Boétie :

Car à tourner d'une langue étrangère
La peine est grande et la gloire est légère (1).

Les mécomptes y sont trop nombreux; il les décrit dans la dédicace en vers de ce morceau, qu'il adresse à Marguerite de Carle.

Le traducteur ne donne à son ouvrage
Rien qui soit sien que le simple langage :
Que mainte nuict dessus le livre il songe,
Que depité les ongles il s'en ronge;
Qu'un vers rebelle il ait cent fois changé
Et en trassant, le papier oultragé;
Qu'il perde après mainte bonne journée,
C'est mesme corps, mais la robe est tournée :
Toujours vers soy l'autheur la gloire ameine,
Et le tourneur n'en retient que la peine (2).

(1) Ces deux vers sont cités par Florimond de Raymond dans l'épître dédicatoire de sa traduction du *De coronâ militis* de Tertullien (Bordeaux, Millanges, 1594, in-8°). Comme le remarque M. Tamizey de Larroque (*Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond*, 1867, in-8°, p. 70), Viollet-le-Duc, qui s'étonne (*Bibliothèque poétique*, p. 231) de n'avoir vu ces vers cités nulle part, avait eu le tort de ne pas lire les ouvrages de Florimond de Raymond.

(2) On cite encore une strophe assez gracieuse de la même pièce :

Ainsi voit l'on en un ruisseau coulant,
Sans fin l'une eau après l'autre coulant;
Et tout de rang d'un éternel conduit,
L'une suit l'autre, et l'une l'autre fuit;
Par ceste-cy celle-là est poussée,
Et ceste-cy par une autre avancée :
Toujours l'eau va dans l'eau, et toujours est-ce
Meme ruisseau, est toujours eau diverse.

L'événement a donné raison à La Boétie et cette pièce d'envoi est de beaucoup préférable à la traduction qu'elle accompagne. Un ton facile et enjoué règne dans ces vers naturels et vrais, et leur assigne un rang fort honorable, entre les productions poétiques du XVIe siècle. Il en est de même chaque fois que La Boétie s'abandonne à ses qualités personnelles, quand son inspiration sait demeurer dans une juste mesure. L'aisance du tour, la délicatesse de la pensée, les réminiscences heureuses et les gracieuses comparaisons montrent alors combien le talent de La Boétie était propre à la poésie légère. Ce sentiment se dégage également d'une pièce de vers que La Boétie a intitulée *Chanson,* mais qu'on pourrait plus justement appeler *Élégie.* D'une forme un peu confuse, d'un style parfois pénible, elle témoigne un grand souci des règles poétiques, notamment de la régularité du mètre et de l'alternance des rimes, que Ronsard commençait à imposer. Par la nature du sujet si elle se rapproche du goût régnant, quelques traits charmants la signalent aux regards. Par endroits, la grâce de l'image s'y allie heureusement à l'harmonie du rythme, comme dans la strophe qui suit :

Les vents aux bords tant de vagues n'amènent,
Lorsque l'hyver est le maistre de l'eau,
Comme de flots dans ton cœur se promènent.
L'automne abbat moins de feuilles aux plaines,
Moins en refait le plaisant renouveau,
Que tu desfais et fais d'amours soudaines.

En prenant cette comparaison à l'antiquité, La Boétie a su la rajeunir et lui donner une poésie pleine d'une fraîcheur nouvelle.

Le recueil s'achève par une suite de vingt-cinq sonnets, qui forment sans contredit la portion la plus personnelle et la plus importante des poésies de La Boétie (3). Apporté d'Italie en

Ces vers sont cités par Montaigne avec quelques variantes (*Essais,* liv. III, ch. 13). C'est apparemment là que les a pris Guillaume Bouchet, qui les insère à son tour dans la neuvième de ses *Serées* (édition Roybet, Paris, 1873, t. II, p. 129).

(3) Nous ne possédons pas tous les vers que La Boétie composa. Montaigne nous apprend, dans son avertissement au lecteur, que son ami « avoit fait force autres vers latins et françois », dont quelques-uns portaient le titre de *Gironde,* et lui-même en entendit réciter de « riches lopins ». Montaigne ajoute : « Mesmes celuy qui a escrit les *Antiquitez de Bourges* en allègue que je recognoy : mais je ne sçay que tout cela est devenu, non plus que ces Poemes grecs. » Nous ignorons à quel ouvrage Montaigne fait ici allusion. Voudrait-il parler, comme le croit M. Feugère, d'Elie Vinet, auteur de l'*Antiquité de Bourg,* — et non de Bourges, ainsi que le ferait dire à Montaigne une erreur typographique ? La chose semble difficile, l'*Antiquité de Bourg* n'ayant été publiée qu'en 1574, à la suite de

France, le goût de ce petit poème était alors prédominant. Il n'est donc pas étonnant que La Boétie l'ait cultivé, ainsi que la plus grande partie de ses contemporains. D'ailleurs, la forme étroite du sonnet, sa sévérité d'allure devaient plaire à un esprit aussi net que le sien. Montaigne trouve ceux-ci « autant charnus, pleins et moëlleux qu'il s'en soit encore vu dans notre langue ». Si la mollesse y fait un peu défaut, ces petites productions sont en effet singulièrement « pleines et charnues ». Destinées à chanter l'amour de La Boétie pour celle qui allait devenir sa femme, elles retracent les émotions successives, les mille petits drames de la passion.

Il en est de même des vingt-neuf autres sonnets que Montaigne inséra plus tard dans les *Essais*, aux lieu et place de la *Servitude volontaire*. Ceux-ci sont ceux que le sieur de Poyferré (1), « homme d'affaires et d'entendement », qui connaissait La Boétie bien avant Montaigne, retrouva « par fortune chez luy, parmy d'autres papiers », ce qui explique leur apparition tardive. En les publiant, Montaigne les dédiait à la belle Corisandre d'Andouins (2), et les faisait précéder de piquants renseignements. Ils avaient été produits « en la même saison » que le *Contr'un* et La Boétie les avait faits « en sa plus verte jeunesse, eschauffé d'une belle et noble ardeur », que Montaigne promettait de dire un jour à l'oreille de Corisandre. Pour ce motif, Montaigne les affectionnait particulièrement : il les trouve « gaillards, enjoués..., vifs, bouillants », et n'hésite pas à les préférer à ceux qu'il avait précédemment publiés. Composés par La Boétie en l'honneur de sa femme, ces derniers sentent déjà, au dire de Montaigne, « je ne scay quelle froideur maritale ». C'en

l'*Antiquité de Bourdeaus* du même Elie Vinet (Bordeaux, S. Millanges, 1574, in-4°, § 110). Les vers cités de La Boétie étaient-ils français ou latins? Par contre, nous lisons dans un volume de Florimond de Raymond (*L'Ante-Christ*, Paris, 1607, in-8°, p. 300) : « Estienne de La Boétie, jadis l'ornement de notre Sénat, avoit dit mieux que tout autre, car on dit que ces vers sont à luy :

« Le premier coing duquel l'or fut battu
En battant l'or abattit la vertu ».

Ces deux vers ne se trouvent point dans les poésies publiées ; s'ils appartiennent véritablement à La Boétie, ils font sans doute partie d'une des pièces dont parle Montaigne, et qui ont été perdues. Il est également à remarquer que les vers cités par La Boétie lui-même dans le *Contr'un*, comme étant siens, ne se retrouvent pas dans ses œuvres imprimées. Cf. ci-dessous, p. 18.

(1) Je n'ai pu identifier absolument ce sieur de Poiferré ou Poyferré. Grâce à l'obligeante indication de M. Leo Drouyn, j'ai consulté, à la bibliothèque de Bordeaux, des lettres royaux du 3 juin 1587, provenant des archives du château de La Tresne, en faveur de M. Jean de Poyferré, avocat au Parlement de Bordeaux, et Nicolas de Poyferré, procureur en la dite cour, cautions de Menault de Chegaray, fermier de la bourse commune des marchands de Bordeaux, qui avait vendu une maison à

était assez pour plaire moins à l'esprit de Montaigne, car il était de ceux « qui tiennent que la poésie ne rid point ailleurs comme elle faict en un subjet folatre et desréglé ». Ainsi que les vingt-cinq sonnets du premier recueil, les vingt-neuf sonnets nouveaux insérés dans les *Essais* redisent les joies et les douleurs d'une passion tumultueuse; aux uns et aux autres ces vers d'un des plus beaux d'entr'eux pourraient servir d'épigraphe (3) :

Chacun sent son tourment et sçay ce qu'il endure;
Chacun parla d'amour ainsi qu'il l'entendit.
Je dis ce que mon cœur, ce que mon mal me dict.
Que celuy ayme peu qui ayme à la mesure!

Ce sont en effet ses propres souffrances, leurs violences, leurs transports, que La Boétie y analyse et il le fait avec une vivacité de touche qui égale la variété de ses impressions.

Ces sonnets sont assez nombreux, pour qu'il puisse se dégager, de leur examen, une idée générale du talent poétique de leur auteur. La Boétie n'était pas poète, au sens ordinaire du mot. Il ne se livrait à la poésie ni par inspiration, ni par habitude, et n'en faisait qu'un délassement. De là, une certaine infériorité sur ses contemporains qu'on avait déjà notée de son temps. Il ne faut point cependant se montrer trop sévère pour ces essais. Quelques-uns sont de la prime jeunesse de La Boétie, c'est-à-dire composés un peu avant le mouvement de rénovation littéraire qui est demeuré le titre de gloire de la Pléiade. On doit savoir en tenir compte à leur auteur. Parfois aussi, dans ces vers trop peu harmonieux et qui manquent

Me Florimond de Raymond, conseiller au dit Parlement, contre le dit de Chegaray, qui n'avait pas mis le dit Raymond en jouissance de cette maison. C'est apparemment à l'un de ces deux Poyferré, l'avocat ou le procureur, que Montaigne fait allusion dans ce passage. Montaigne le cite également dans deux lettres au maréchal de Matignon, l'une du 9 février, l'autre du 13 février 1585, reproduites toutes deux à la suite des *Essais*, édition Courbet et Royer, t. IV, p. 340 et 345.

(2) Diane d'Andouins, dite *la belle Corisande* ou *Corisandre*, vicomtesse de Louvigny et dame de Lescun, fille unique de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny, et de Marguerite de Cauna, avait épousé, en 1567, Philibert de Gramont, comte de Guiche, gouverneur de Bayonne et sénéchal de Béarn, qui fut tué en 1580 au siège de La Fère. La passion du roi de Navarre pour la comtesse de Gramont succéda à ses amours avec Mademoiselle de Montmorency-Fosseux, vers 1581, et dura plus de dix ans.

(3) Sainte-Beuve, qui le cite en entier (*Nouveaux Lundis*, t. IV, p. 308), estime que c'est le meilleur des vingt-neuf sonnets intercalés par Montaigne dans les *Essais* et souligne trois vers qu'il trouve très beaux. Il rapproche ce sonnet, pour l'intensité de la passion, de ceux de Louise Labé et le critique ajoute : « Mais, bon Dieu! que la prose de La Boétie est elle-même plus coulante que ses meilleurs vers! »

de personnalité, brillent tout à coup, comme un éclair dans un ciel gris, quelques vers d'une facture habile, d'un accent plus vrai. Là se montre et se reconnaît l'homme de talent : adonné à la poésie par manière de passe-temps, La Boétie n'a pas le coup d'aile puissant du véritable poète, ce coup d'aile qui l'emporte dans la nue ; mais il a souvent quelque élan spontané qui l'élève assez haut au-dessus des versificateurs d'occasion, et toujours ses sonnets sont d'une aimable décence d'expressions et d'images, qui les fait lire avec plaisir.

Une certaine indécision dans la forme, tel est le défaut le plus général et le plus apparent des vers français de La Boétie; mais tel n'est pas le reproche qu'on peut adresser à ses poésies latines. Dans celles-ci, au contraire, le mot est toujours propre et le langage sobre : on sent que l'auteur préférait manier le vers latin qu'écrire sa langue maternelle. C'est chose fréquente au XVIe siècle. Aussi emploie-t-il plus volontiers le latin, que son éducation lui avait rendu familier, et sait-il se mettre plus complètement dans ce nouveau tour de sa pensée. L'idée y garde un air d'aisance et de facilité, qu'elle ne conserve pas dans les vers français; elle est plus nette et atteint un degré de précision presque digne d'Horace. Il n'est donc pas surprenant que La Boétie ait été regardé comme l'un des plus remarquables poètes latins d'une époque qui en comptait cependant nombre de fort habiles (1). L'agrément et la variété de sa verve latine méritent certainement une semblable distinction. Ces petites pièces ont d'autre attrait pour nous que le charme de leur facilité : elles nous montrent assez profondément l'âme même de leur auteur. Les sonnets français de La Boétie ne sont inspirés que par l'amour et le célèbrent sous ses aspects divers. Les vers latins, au contraire, doivent leur naissance à des causes plus nombreuses; les événements, les sentiments qui les produisirent sont plus différents et varièrent l'émotion (2). Tantôt La Boétie prend la plume pour accompagner de quelques lignes l'envoi de livres à des amis, ou pour déplorer la mort du duc de Guise ou celle de J.-C. Scaliger; tantôt ses vers fustigent les poètes flatteurs et les mauvais médecins. Le plus souvent il s'adresse à son ami Montaigne pour l'encourager au bien, et ces hexamètres, en plus de leurs mérites intrinsèques, ont pour nous l'avantage particulier de nous ouvrir les pensées intimes du jeune poète, de nous faire pénétrer plus avant dans le secret d'une amitié étroite que le temps a immortalisée.

(1) S. de Ste-Marthe, *Gallorum doctrinâ illustrium elogia*, liv. II, p. 128.
(2) En les analysant, M. Feugère a indiqué ce qu'on y peut trouver de renseignements (*Caractères et portraits littéraires du XVIe s.*, t. I, p. 107-125).

IV

La Boétie et Montaigne : l'un et l'autre avaient une haute idée de l'amitié. Les premiers amis de La Boétie. Lambert Daneau. Jean-Antoine de Baïf. Jean Dorat et la Pléiade. *La Boétie et Ronsard. Jean de Belot. Guy de Galard de Brassac. Relations avec Jules-César Scaliger. Liaison avec Montaigne. Son caractère. Rôle de La Boétie. Sa mort frappe Montaigne profondément. La Boétie lui lègue ses livres.*

L'amitié, suivant La Boétie, est un sentiment délicat dont sont capables seules les natures d'élite ; les âmes corrompues et méchantes ne peuvent s'y hausser. « L'amitié, dit-il, c'est un nom sacré, c'est une chose sainte ; elle ne se met jamais qu'entre gens de bien et ne se prend que par une mutuelle estime ; elle s'entretient non tant par bienfaits que par la bonne vie. Ce qui rend un ami asseuré de l'autre, c'est la connoissance qu'il a de son intégrité : les respondens qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi et la constance. Il n'i peut avoir d'amitié là où est la cruauté, là où est la déloiauté, là où est l'injustice ; et entre les meschans, quand ils s'assemblent, c'est un complot, non pas une compaignie ; ils ne s'entr'aiment pas, mais ils s'entre-craignent ; ils ne sont pas amis, mais ils sont complices (1). » Peut-on s'étonner, après un pareil langage, que le jeune homme, qui parlait ainsi des affections du cœur, demeurât toujours si sûr et si dévoué dans ses liaisons d'amitié ? Qu'on rapproche ces quelques lignes des admirables pages de Montaigne sur ce même sentiment, et l'on aura bien vite le secret motif d'un lien si fort et si étroit que les siècles n'ont pu le rompre.

Mais ce qui n'a pas été assez dit et ce que l'on ignore communément, c'est que Montaigne ne fut pas le premier séduit par l'amitié de La Boétie. La chose est cependant importante et vaut la peine d'être notée, car le respect et l'admiration de Montaigne étaient si grands à l'égard de son ami qu'il les pousse jusqu'à l'apparence de l'illusion. Il parle de La Boétie avec une affection si enthousiaste, ce sceptique, railleur par nature, qu'on le soupçonne de s'être abusé et que nous accusons volontiers son esprit d'avoir

(1) On rencontre encore dans ses sonnets ce beau vers inspiré par le même sentiment :

Aussi qu'est-il plus beau qu'une amitié fidèle ?

été, pour une fois, la dupe de son cœur. Essayons de montrer qu'en parlant de la sorte, Montaigne n'a fait qu'exprimer, dans une large part, la pensée même de ses contemporains, et que son illusion, — s'il y a quelque illusion à croire un jeune homme aussi richement doué capable des plus nobles sentiments, — a été partagée par d'autres grands esprits de son temps.

Sur les bancs mêmes de l'école, dans ces premières années de la jeunesse où les amitiés sont à la fois si profondes et si spontanées, La Boétie sut lier avec ses condisciples de bonnes et franches relations. Nous avons dit quelle élite l'Université d'Orléans comptait alors dans son sein. Dans cette élite, il distingua les plus remarquables et noua avec eux d'amicales unions. Sans doute le souvenir de ces épanchements ne nous est pas parvenu tout entier. Nous avons gardé pourtant le nom d'un de ces amis de la première heure, non le moins célèbre assurément, Lambert Daneau.

Avant d'être théologien et controversiste, Lambert Daneau, de Beaugency, avait été un écolier remarquable de l'Université d'Orléans. C'est là qu'il était venu étudier la jurisprudence, sous la direction d'Anne du Bourg; c'est là aussi qu'il prit son grade de licencié, le 20 novembre 1557 (1). Il y fut donc le contemporain de La Boétie. Entre eux s'établit vite un commerce affectueux, car Daneau, comme La Boétie, étudiait avec autant d'ardeur la philologie que le droit. Dans la banlieue d'Orléans, l'oncle maternel de Daneau, Antoine Brachet, érudit et poète à ses heures, possédait un agréable jardin orné de quinconces et de berceaux. Là, de jeunes écoliers venaient souvent se réunir pour y discuter et y agiter des questions de sciences ou de belles-lettres (2). C'était une sorte d'académie champêtre et sans prétentions, dont Daneau lui-même nous a laissé un croquis. La Boétie en fit-il partie? Donna-t-il à cette société d'esprits ardents et libéraux la primeur de sa *Servitude volontaire,* et ne faudrait-il voir dans sa prose entraînante que l'écho prolongé de l'enseignement d'Anne du Bourg?

(1) Suivant M. de Félice, l'historien de Daneau, celui-ci vint étudier à Orléans vers 1552, après un séjour de quatre à cinq ans à Paris, et il resta quatre ans l'élève de Du Bourg. Après le départ de son maître, il demeura quelques mois encore à Orléans pour y prendre sa licence. Ces dates confirment les vers de La Boétie.

(2) Daneau parle de ce domaine et de ces réunions dans un dialogue *De jurisdictione omnium judicum,* demeuré manuscrit et conservé à la bibliothèque de Berne (collection Bongars, n° 284). Composé pour honorer la mémoire d'Anne Du Bourg, peut-être ce dialogue renferme-t-il

Nous ne saurions le dire, et le seul témoignage de la liaison de La Boétie avec Daneau est une pièce de trois distiques, qu'il lui adresse, et qui a été plus tard recueillie dans ses vers latins. « Lorsque je nie que tu sois jeune, tu me contredis, Daneau; mais tes paroles sérieuses trahissent un vieillard. Evite de parler. Ton langage réfléchi suppose les années, et ce qui prouve ta jeunesse te fait paraître vieux. Voilà ce que tu prouves bien : tes paroles se retournent contre toi. Prouve donc mal ce que tu veux bien prouver. » Si le sentiment est flatteur, le vers est trop recherché. L'afféterie de la pensée décèle un peu trop l'inexpérience de l'auteur. Qu'advint-il de ces belles inclinations en vieillissant? Qui sait? Converti par la constance de son maître Anne du Bourg, qui le gagna au protestantisme, Daneau fut, dans la suite, un controversiste fougueux. Un abîme le séparait désormais de celui qui avait été le compagnon de ses études et de ses plaisirs délicats.

C'est aussi parmi les amis de la première heure qu'il faut compter Jean-Antoine de Baïf. La Boétie et lui se connurent jeunes encore et les vers de Baïf ne tardèrent pas à faire mention de cette liaison. Dès 1555, date à laquelle il publiait les *Quatre livres de l'amour de Francine* (3), Baïf adressait au nouveau conseiller au Parlement de Bordeaux un sonnet renfermé au second livre de ses poésies. C'était le premier témoignage d'une affection qui survécut, nous l'avons vu, à La Boétie lui-même. Ces vers de Baïf ne nous donnent pas de détails sur les relations des deux poètes, mais il est probable qu'elles eurent sur La Boétie une influence notable. Assurément, Baïf l'initia aux ambitions de la Pléiade. Dans un passage de la *Servitude volontaire,* La Boétie a dit quelle estime il portait aux novateurs de la jeune école, quel enthousiasme il nourrissait pour la poésie « faite toute à neuf par nostre Ronsard, nostre Baïf, nostre du Bellay ». Leur influence littéraire est palpable dans les écrits du jeune conseiller, et il est vraisemblable que celui-ci les a connus autrement que par la simple lecture de leurs œuvres.

Cela est certain pour Jean Dorat tout au moins. La Boétie le

quelques renseignements sur le sujet qui nous occupe. Il est mentionné par M. Jarry dans son étude sur Daniel (p. 55) et par M. de Félice dans son étude sur Daneau (p. 273).

(3) *Quatre livres de l'amour de Francine* par Ian-Antoine de Baïf. A Paris, chez André Wechel (la date est à la fin). Le sonnet à La Boétie se trouve au f° 36 v°. Il a été reproduit dans les *Euvres en rime* (Deuxième livre des *Amours de Francine,* f. 83 v°) et aussi par M. Marty-Laveaux, dans son édition des œuvres de Baïf de la *Pléiade française,* t. I (1882, in-8°, p. 149).

contredisait fort agréablement dans une réponse à la fois spirituelle et modérée, quand il justifiait en vers latins les mesures de Henri II pour asservir la magistrature (1); cela ne les empêchait pas d'être amis. Nous avons, parmi les vers latins, un distique qui prouve que La Boétie était admis dans l'intimité de Dorat. C'est une pensée philosophique inspirée par l'horloge de Marguerite de Laval, première femme de Dorat (2). L'horloge était habilement construite et on ne voyait pas couler le sable qui la mettait en mouvement : ainsi le temps passe sans qu'il y paraisse. Le foyer de Dorat fut le premier asile de la Pléiade ; on n'ignore pas l'action prépondérante que le savant helléniste exerçait sur ses disciples, qui aimèrent toujours à se réunir autour de lui. N'est-il pas très vraisemblable après cela, que La Boétie, accueilli dans cette famille, dut y rencontrer ceux qui en faisaient l'ornement et qui étaient alors les gloires de la poésie française?

Tout semble faire supposer que La Boétie put, de la sorte, approcher Ronsard, autour duquel rayonnait toute la jeunesse éclairée. Ronsard conserva jusqu'à la fin de sa vie les relations les plus étroites avec son maître Dorat, et La Boétie portait à celui qu'on regardait comme le prince des poètes une telle admiration, qu'elle dut lui faire souhaiter de le connaître plus intimement que par ses vers. Lui-même laisse entendre, dans son *Contr'un,* qu'il avait approché du chef incontesté des poètes d'alors : « J'entens sa portee, ie connois l'esprit aigu, ie sçay la grâce de l'homme, » dit-il de Ronsard, et ces expressions marquent bien la déférence de l'écrivain. La Boétie ne tolérait pas qu'on attaquât le grand poète, et ceux qui s'avisaient d'y toucher subissaient sa colère. Témoin Gaillard de Lavie, son collègue au Parlement de Bordeaux (3). Celui-ci était choqué des vers amoureux de Ronsard, trop nom-

(1) Voir les deux pièces intitulées : *Joannis Aurati de Androgyno et Senatu semestri* (*Poemata,* f° 117 v°; ci-dessous, p. 237). A l'occasion de cette lutte, J.-C. Scaliger composait un quatrain trop flatteur pour La Boétie pour ne pas le citer ici (J.-C. Scaligeri *Poemata,* 1574, 1re partie, p. 203) :

BOETIANI IAMBUS FILIUS ANDROGYNI AURATINI

Non mirum Androgyni productum e semine fœtum
Utraque commodius semina juncta vigent.
Sed mirum e neutro (neutrum est hoc, quicquid utrumque est)
Tam fortem atque acrem prosiluisse virum.

(2) *In horologium Margaretæ Lavaliæ eâ arte compositum ut sabulum fluens videre nequeat* (*Poemata,* f° 107 v°; ci-dessous, p. 218).

(3) *In Lavianum qui Petrum Ronsardum monuerat ut non amplius amores sed Dei laudes caneret* (*Poemata,* f° 107 ; ci-dessous, p. 217). — Sans

breux à son sens, et il s'était permis de dire que le talent du poète serait mieux employé à chanter la gloire de Dieu. La Boétie lui fait remarquer vivement qu'il est plusieurs façons de plaire à Dieu et que Lavie l'eût honoré en gardant le silence. La réponse était mordante : pour que La Boétie l'adressât à un collègue, il fallait qu'il eût été atteint dans ses affections les plus chères.

D'ailleurs, d'autres liens encore unissaient La Boétie à Ronsard, depuis Lancelot de Carle, l'ami des premières années de Ronsard et le beau-frère de La Boétie, jusqu'à Jean Amelin, le célèbre traducteur de Tite-Live, oncle lui aussi de La Boétie. Le souvenir de celui-ci ne dut pas nuire à la liaison qui se forma plus tard entre Ronsard et Jean de Belot (4), qui avait si intimement connu La Boétie avant de devenir l'ami du poète. D'abord conseiller au Parlement de Bordeaux, où il siégeait aux côtés de Montaigne et de La Boétie, Belot avait noué avec l'un et avec l'autre d'étroites relations. Il en est maintes preuves dans les vers latins de La Boétie, qu'il visita durant sa dernière maladie. Maître des requêtes de l'hôtel du roi, Belot quitta Bordeaux pour Paris et se trouva dès lors mêlé au monde des littérateurs et des poètes. Il devint bien vite et l'ami de Baïf, qui lui dédie plusieurs poèmes, et celui de Ronsard, qui l'appelle

Belot, parcelle, ains le tout de ma vie.

L'un des plus remarquables poèmes de Ronsard, le poème sur la *Lyre,* porte le nom de Belot. Il nous montre à quel degré d'intimité en était venue la liaison entr'eux et il n'est pas téméraire de supposer que le souvenir de La Boétie n'y avait pas nui.

Faut-il mentionner ici tous ceux que Ronsard et La Boétie connurent à la fois? Faut-il dire que l'un et l'autre furent des

nul doute, il s'agit ici de Gaillard de Lavie, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis le 20 décembre 1540, et devenu conseiller clerc le 15 septembre 1555. Il entretint quelques relations avec des littérateurs de son temps. Ainsi que me le signale fort obligeamment M. Emile Picot, Béranger de La Tour, d'Albenas en Vivarez, lui adresse un sonnet, dans l'*Amie des amies* (Lyon, 1558).

(4) Originaire de l'Agenais, Jean de Belot était encore conseiller au Parlement de Bordeaux le 9 décembre 1559, ainsi qu'il appert d'un arrêt du Parlement de cette date. Il y est dit qu'il a de « grands biens » dans le Haut-Pays, c'est-à-dire en Agenais (*Archives historiques de la Gironde,* t. XIX, p. 472). On le trouve comme maître des requêtes de l'hôtel du roi dans une pétition des jurats de Bordeaux au roi, datée du 15 juin 1568 (*Arch. hist.*, t. IV, p. 164). Les deux pièces de Ronsard qui lui sont dédiées lui sont adressées sous ce titre (édition P. Blanchemain, t. IV, pp. 53 et 121). Voy. aussi Baïf, édition Marty-Laveaux, t. II, pp. 33, 71 et 435.

protégés du cardinal Charles de Lorraine? Comme il n'est guère de poète de cette époque qui n'ait, de plus ou moins près, approché le cardinal de Lorraine, si prodigue de largesse par politique et par goût, la remarque n'aurait qu'une valeur assez restreinte. Disons seulement que l'un et l'autre se sont plu à chanter — Ronsard en français, La Boétie en latin — la grotte que le cardinal de Lorraine avait vouée aux Muses dans son domaine de Meudon (1). C'est là que La Boétie appelle les Muses, chassées par les barbares de leur sol paternel; il les invite à porter là leurs affections : elles s'y trouveront entourées de poètes, comme aux plus beaux jours de l'Hellade. Et, comme pour justifier, semble-t-il, cette invocation, Ronsard place dans cet endroit, dont il décrit les charmes, une églogue dialoguée dont les interlocuteurs sont, avec lui, le chancelier de L'Hospital et Joachim du Bellay. Il suffit de mentionner ici une aussi heureuse coïncidence, qui confirme la probabilité des relations entre Ronsard et La Boétie.

Entré au Parlement de Bordeaux, le premier de ses collègues avec lequel La Boétie semble s'être lié plus particulièment fut Guy de Galard de Brassac (2), conseiller clerc au Parlement depuis 1534, où il avait succédé à son frère Bertrand de Galard, qui faillit être archevêque de Bordeaux en 1529, si l'on en croit Lopès (3). Guy de Galard avait pour les lettres, comme La Boétie, un culte passionné et était fort lié avec plusieurs savants, entre autres avec Jules-César Scaliger. Celui-ci en avait fait son correspondant ordinaire à Bordeaux, et, de plus, l'avait prié de surveiller l'éducation de ses trois fils, confiée au principal du Collège de Guyenne, Gélida. Les livres arrivaient assez difficilement à Agen; aussi Brassac se chargeait-il volontiers

(1) *Ad Musas, de antro Medono cardinalis Lotharingi* (*Poemata*, f° 105; ci-dessous, p. 213). — L'églogue de Ronsard a pour titre : *Chant pastoral sur les nopces de Monseigneur Charles duc de Lorraine et de Madame Claude, deuxième fille du roi Henri II* (Paris, André Wéchel, 1559, 20 pp. in-4°. Edition P. Blanchemain, t. IV, p. 54).

(2) Guy de Galard de Brassac naquit vers 1492, suivant une généalogie manuscrite dressée par l'archiviste Bouland et conservée au château de Brassac (Noulens, *Documents historiques sur la maison de Galard*, t. IV, p. 1043). François Ier lui donna provision de l'office de conseiller au Parlement de Bordeaux par lettres-patentes du 13 octobre 1533 et il prêta serment le 7 janvier 1534. Chanoine d'Agen (1535) et de Saint-André de Bordeaux (1556), il devint président aux enquêtes (18 mai 1543), au moment de la création de la deuxième chambre des enquêtes. Il résigna son office de conseiller en faveur de Florent de Nort (31 mai 1557), et fut admis néanmoins à conserver ses fonctions de président des enquêtes. (Brives-Cazes, *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des Commissaires de 1549*, pp. 176 et 202.)

d'adresser à son docte ami les nouveautés littéraires. Un jour, à son envoi de livres il ajoute quelques vers charmants de La Boétie, et aussitôt Scaliger est dans l'admiration. M. Dezeimeris (4), auquel nous empruntons la plus grande partie de ces détails, et qui a eu le mérite de constater le premier les relations entre La Boétie et Scaliger, a trouvé dans les œuvres de ce dernier la preuve de ce contentement : « Je puis me réjouir amplement, m'estimer heureux et honoré, puisque vous avez daigné faire de moi des éloges capables de m'attirer l'estime et l'amitié du grand La Boétie et de me valoir une faveur rare (5). » Mis en goût, Scaliger veut en avoir d'autres, et presse La Boétie, dont la veine poétique ne produit pas au gré de ses désirs. Poutant La Boétie s'exécutait bientôt (6), et la joie de Scaliger ne connaissait plus de bornes : « La Boétie, s'écriait-il dans des vers qui étaient vraiment à l'unisson de la prose de Montaigne, La Boétie est un homme qui a toutes les aptitudes. A quelque chose qu'il s'applique, il y dépassera tout ce que l'on peut attendre. Habitué à dénouer les nœuds gordiens de l'un et l'autre droit, il sait descendre des hauteurs d'une charge suprême, abaisser son esprit aux bagatelles d'Hipponax, et ne dédaigne pas de prendre la lyre de Phalœcus. Tout cela, nous l'avons vu; mais que ne sommes-nous pas appelés à voir encore, à moins qu'il ne veuille priver à la fois lui et nous des dons de son esprit! A vous, grand président, à vous revient le soin de dissiper cette crainte, cette anxiété cruelle, tellement qu'entraîné par la haute autorité de vos exhortations, il ne s'obstine plus à nous frustrer en se frustrant lui-même (7). »

Néanmoins, ces paroles aimables ne séduisaient pas complètement La Boétie (8). En vain Scaliger le grondait-il de sa froideur

(3) Hiérosme Lopès, *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux.* Réédition de l'abbé Callen, t. II, p. 337.

(4) *De la Renaissance des Lettres à Bordeaux au XVIe siècle,* pp. 39 et 49, et aussi dans l'introduction placée en tête des *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque de l'*Amour (*Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne,* t. I, pp. 101 et seq.).

(5) Julii-Cæsaris Scaligeri *Poemata* (1624), p. 20.

(6) La Boétie adressait à Scaliger ses vers sur l'*Hermaphrodite* ou sur la *Grotte de Meudon,* construite par le cardinal de Lorraine, et Scaliger le remerciait aussitôt d'un envoi qu'il avait vivement sollicité (*Poemata,* 1574, p. 201).

(7) J.-C. Scaligeri *Poemata* (1574), p. 420. — Ailleurs (ibid., p. 347), dans une épître à La Boétie et à Brassac, Scaliger s'adressait aussi fort élogieusement au premier.

(8) Dans les vers latins de La Boétie nous ne trouvons qu'une seule pièce adressée à Scaliger (*Poemata,* f° 119 v°; ci-dessous, p. 243). A la mort de celui-ci (1558), La Boétie composa, sur le grand philologue, des

avec une aimable brusquerie et cherchait-il à le faire sortir de son silence par d'élogieux compliments. La Boétie répondait à ces avances avec la lenteur d'une amitié contrainte : il semblait ne se livrer qu'à regret. Un jour même, il échappa tout entier aux devoirs de cette relation. Scaliger attendait des vers latins depuis longtemps promis. Il se plaignit avec amertume de ce retard. Ses plaintes furent vaines, car La Boétie venait de rencontrer au Parlement l'ami que son cœur avait rêvé, et, séduit par la douceur de cette passion naissante, il oubliait ses promesses et ses correspondants d'autrefois.

On sait quelles circonstances les rapprocha. Michel de Montaigne avait succédé à son père comme membre de la Cour des aides de Périgueux, lorsque cette Cour fut supprimée par un édit de mai 1557, qui ordonnait que les offices attachés à ladite Cour le fussent dorénavant au Parlement de Bordeaux (1). Deux autres édits, rendus quelques mois après, complétaient la mesure : le premier en fondant une chambre des requêtes formée des nouveaux magistrats, le second en leur donnant le rang de conseillers. Cependant, ils n'en remplirent véritablement les fonctions et n'en eurent les prérogatives qu'à partir de septembre 1561.

Il était nécessaire, en un semblable état de choses, que les deux collègues fissent promptement connaissance, d'autant qu'ils se plaisaient avant de s'être vus et se recherchaient sur le bruit de leur commune renommée. Longtemps avant de s'attacher à La Boétie, Montaigne avait lu la *Servitude volontaire,* et cette œuvre avait suffi à lui donner le désir d'approcher son auteur; c'est elle qui fut entre les deux le premier trait d'union : « Nous nous embrassions par nos noms, dit Montaigne, et à notre première rencontre, qui fut par hasard en une grande fête et compagnie de ville, nous nous trouvâmes si près, si connus, si obligés entre nous, que rien dès lors ne nous fut si proche que l'un à l'autre. » Aussitôt commença, en effet, cette liaison étroite, cette intimité de tous les instants que Montaigne lui-même ne peut expliquer, sinon par ce mot sublime : *parce que c'était lui, parce que c'était moi !*

Dès cet instant, leur alliance était scellée aussi solidement qu'elle le fut jamais, et leur amitié demeura toujours aussi vive, aussi ardente qu'elle l'avait été dans ses premiers transports. Ce sentiment les avait saisis l'un et l'autre avec la violence d'une

vers d'une mélancolie touchante et qui ont été reproduits par Joseph Scaliger en tête de la *Poétique* de son père (Paris, 1561, in-folio).

passion, et leurs deux existences se confondirent au point de n'en former plus qu'une, avec ses joies et ses douleurs communes. Cependant, en examinant de près cette liaison si intime, on peut encore distinguer quel était plus particulièrement le rôle de chacun dans l'ensemble. Montaigne, jeune encore de goûts et d'inclinations, mais plus généreusement doué au point de vue des qualités intellectuelles, demeure surtout le juge de l'esprit : La Boétie confesse de bonne grâce cet avantage. La Boétie, au contraire, vertueux et chaste, fut le juge des mœurs : « De même qu'il me surpassait d'une distance infinie en toute autre suffisance et vertu, écrit Montaigne, aussi faisoit-il au debvoir de l'amitié. » Et, si l'on poussait aux extrêmes cette minutieuse analyse, on reconnaîtrait aisément à La Boétie une supériorité sur son ami, supériorité donnée par l'âge — il avait deux ans de plus que Montaigne, — mais surtout par la fermeté de caractère et la pureté de la vie. Jusqu'ici on a un peu trop exclusivement considéré la conduite de Montaigne. Cependant, si Montaigne avait une aussi haute idée de l'amitié, il le devait, pour beaucoup, à l'influence de La Boétie. C'est à côté d'un semblable compagnon qu'il avait appris à placer l'amitié au-dessus de tous les grands sentiments, au-dessus de l'amour fraternel lui-même, quoique le nom de frère soit, à son sens, un nom si doux et si beau, qu'il en avait fait un lien de plus entre son ami et lui. Mais la communauté d'intérêts et d'origine est trop souvent entre les frères une cause de relâchement et de désunion. Il est vrai qu'en cela Montaigne n'entendait point parler de ces amitiés ordinaires, qui ne sont « qu'accointances et familiarités, nouées par quelque occasion ou commodité par le moyen de laquelle nos âmes s'entretiennent ». Il ne songe qu'à cette union absolue, prédestinée à quelques natures délicates, qui les mêle l'une à l'autre si étroitement que la volonté de chacun se perd dans la volonté de l'ami de son choix.

Tel était le sentiment que La Boétie lui avait inspiré. Et lorsque Montaigne, âme ardente mais un peu mobile, semblait se lasser de poursuivre une perfection toujours pénible à atteindre, c'est La Boétie qui le réconfortait encore et l'encourageait à de nouveaux efforts. Nous avons conservé trois pièces de vers latins qui nous montrent bien cette salutaire impulsion. Elles sont vraiment belles toutes trois et n'ont contre elles, de l'avis de Sainte-Beuve, que de n'être point écrites en français. Deux d'entre elles surtout

(1) Th. Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 169.

méritent d'être étudiées au point de vue qui nous occupe en ce moment, car elles fournissent sur ce sujet des lumières très précieuses.

La première (1), quoique remarquable aussi par elle-même, est cependant moins importante à considérer sous l'aspect particulier qui nous intéresse. Adressée en même temps à Montaigne et à Belot, elle décrit plutôt le lamentable état de la France qu'elle ne nous dévoile les secrètes pensées de La Boétie. Mais quels sentiments touchants y sont exprimés! On s'attache malgré soi à la relire, tant la douleur y est sincère et simplement dite. Devant les ruines qui couvrent le pays tout entier, La Boétie voudrait fuir n'importe où et n'importe comment. Et qui sait si les dieux, en montrant à des marins hardis de nouvelles terres, vierges et fécondes, n'ont pas voulu conseiller cette fuite? « Quel que soit le lieu qui m'accueille dans ma fatigue — et plût au ciel que ce fût avec vous, ô mes amis? — non, jamais je ne pourrai arracher de mon cœur le désastre de la patrie; partout elle me suivra, je reverrai son image abattue et désolée :

Hic quicumque manet fessum locus, haud sine vobis
O utinam socii, vix est ut pectore toto
Excutiam casum patriæ. Quacumque sequetur
Prostrata facies, tristisque recurret imago.

— Ce désespoir est touchant et cette poétique évocation de l'Amérique ne semble-t-elle pas la vision anticipée d'un lointain avenir?

Plus tard (2), La Boétie livra plus complètement les profondeurs de son âme : « Je recherche la vertu, écrivait-il à Montaigne; là où je l'aperçois, je l'embrasse avec ardeur. » Et il voudrait que son ami tentât lui aussi de gravir les sommets radieux où elle se tient. La tâche est pénible, pourtant. Mais La Boétie lui vante la gloire d'y parvenir; il lui rappelle la fameuse apparition de la Volupté et de la Vertu au jeune Hercule et les propos qu'elles lui tinrent l'une et l'autre. D'ailleurs, le travail n'est-il pas le fond même de la nature humaine? « Au travail seul le maître des dieux ne refuse rien. Lui-même, ce n'est pas au sein d'un lâche repos qu'il gouverne la mer, la terre et les voûtes de l'Olympe. Qu'est-ce que l'existence pour un homme inutile? Vivant, il ressemble à ceux

(1) *Poemata*, f° 102; voy. ci-dessous, p. 207.
(2) *Poemata*, f° 103 v°; voy. ci-dessous, p. 210.
(3) R. Dezeimeris, *Renaissance des Lettres*, p. 51.

que renferme la tombe. Il devance l'heure du trépas, celui qui passe ses journées dans le silence et laisse ses années s'écouler dans un profond sommeil, sans être compté parmi les hommes. » La Boétie rêvait donc de la gloire. Quelques instants avant de mourir, il se tournait encore vers Montaigne et lui disait : « Mon frère, n'étois-je pas né si inutile que j'eusse moyen de faire service à la chose publique ? » C'est le mot que, deux cents ans après, André Chénier prononçait en montant à l'échafaud; c'est le mot qui échappe à toutes les grandes âmes quand le sort les frappe avant l'heure (3). La communauté des aspirations et des destinées les unit étroitement l'un à l'autre, le penseur au poète, et, comme on l'a dit, par-dessus deux siècles ils peuvent se tendre la main.

La Boétie ne devait pas arrêter là de pareils enseignements : il essaya une fois de plus de les développer dans une satire que Montaigne déclare excellente, et qui est assurément la plus étendue des pièces latines de La Boétie (4). Il commence par rappeler tout d'abord l'origine et les premiers temps de leur liaison. C'est une page d'un abandon charmant, qui mérite d'être citée. Sainte-Beuve en a traduit avec bonheur le commencement et nous empruntons au grand critique la copie de cet aimable tableau (5).

« La plus grande partie des prudents et des sages, lui dit-il, est méfiante et n'a foi à une amitié qu'après que l'âge l'a confirmée et que le temps l'a soumise à mille épreuves. Mais nous, l'amitié qui nous lie n'est que d'un peu plus d'une année, et elle est arrivée à son comble : elle n'a rien laissé à ajouter. Est-ce imprudence ? Personne du moins ne l'oserait dire, et il n'est sage si morose qui, nous connaissant tous deux, et nos goûts et nos mœurs, aille s'enquérir de la date de notre alliance, et qui n'applaudisse de bon cœur à une si parfaite union. Et je ne crains point que nos neveux refusent un jour d'inscrire nos noms (si toutefois le destin nous prête vie) sur la liste des amis célèbres. Toutes greffes ne conviennent point à tous les arbres : le cerisier refuse la pomme, et le poirier n'adopte point la prune : ni le temps ni la culture ne peuvent l'obtenir d'eux, tant les instincts répugnent. Mais à d'autres arbres la même greffe réussit aussitôt par secret accord de nature; en un rien de temps les bourgeons se gonflent et s'unissent, et les deux ensemble s'entendent à produire à frais communs le même fruit... Il en est ainsi des âmes : il en est telles,

(4) *Poemata*, f° 110 v°; voy. ci-dessous, p. 225.
(5) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 122. Il a également traduit la pièce adressée à Belot et à Montaigne.

une fois unies, que rien ne saurait disjoindre; il en est d'autres qu'aucun art ne saurait unir. Pour toi, ô Montaigne, ce qui t'a uni à moi pour jamais et à tout événement, c'est la force de nature, c'est le plus aimable attrait d'amour, la vertu. »

Puis, après ces quelques minutes de gracieuses confidences, il expose encore à Montaigne ses sentiments sur la vertu. Jusqu'ici pour ainsi dire il en avait surtout montré la gloire, tandis que maintenant il en fait ressortir l'utilité. Sa théorie est ingénieuse. Quoique la forme n'en soit pas didactique et laisse percer parfois une légère malice, cette satire n'en est pas moins un véritable traité de morale. La Boétie pousse le jeune homme à la vertu, en lui montrant combien le bonheur né du vice est court et trompeur. Est-ce à dire que La Boétie prêchait pour cela la doctrine épicurienne, qui déclare l'homme fait pour le plaisir et lui montre la vertu comme la source la plus pure et la plus certaine de ce plaisir, souverain but de sa nature? Non; si l'influence épicurienne s'y retrouve, c'est surtout dans la versification, visiblement inspirée d'Horace, dont les réminiscences sont nombreuses et dont La Boétie reproduit un peu aussi la doctrine aisée. Quoi de plus naturel d'ailleurs que cette argumentation, comme le remarque M. Desjardins? « Sans doute, la vertu est belle, mais le vice est attrayant; il est plus malaisé de s'attacher fermement à la première que de se laisser mollement entraîner au second : pourquoi ceux qui recommandent le bien ne feraient-ils pas valoir toutes les raisons de le cultiver avec zèle, et négligeraient-ils celles qui peuvent être le plus efficaces sur un grand nombre d'esprits (1)? »

Toutes ces questions sont traitées avec une grande délicatesse de touche, avec un aimable enjouement. La Boétie moralise sans morgue et sans pédant appareil : il ne veut point parler comme un oncle sévère :

Ludam vacuus, blandisque ferocem
Aggrediar melius...

— Il expose avec grâce l'éducation du jeune homme telle qu'il la rêve et telle qu'il la veut, et fait avec vivacité le tableau des vertus qu'il recommande. Au premier rang, il place la continence, nécessaire aux grands efforts et aux nobles pensées. Il en peint habilement les avantages et les bonheurs. Mais jamais il n'effraie son disciple par des raisonnements trop sévères. Il préfère mettre en parallèle les joies fugitives du vice avec les joies pures du foyer

(1) Albert Desjardins, *Les Moralistes du XVIe siècle*, 1870, in-8°, p. 136.

domestique, et de cette vivante comparaison découle bien vite l'enseignement que La Boétie voulait en tirer. En cela, il avait surtout en vue de convaincre Montaigne, jeune alors et ardent, trop enclin sans doute à préférer les plaisirs faciles à l'attrait plus austère de la sagesse et de la vertu. Mieux que personne, il connaissait les qualités et les défauts de cette nature, aussi noble qu'enthousiaste, et c'était pour la retenir qu'il lui adressait de sages exhortations.

On comprend que la perte d'un tel ami fut un vrai malheur pour Montaigne. Sans vouloir augmenter le rôle de La Boétie, on peut dire, je crois, qu'il exerçait sur son compagnon une influence salutaire, et qu'il ranima souvent une ardeur pour le bien qui commençait parfois à se refroidir. Aussi, quelle émotion Montaigne n'éprouva-t-il pas à la première nouvelle d'un mal qui devait emporter cet incomparable ami! Le récit que Montaigne nous a laissé des derniers instants de La Boétie est admirable, et je ne sais, dans notre langue, nulles pages remplies d'une douleur plus touchante et plus vraie. C'est la mort du sage dans toute la sérénité de sa foi en l'infini. On entend encore, après trois siècles, les propos que La Boétie tenait à chacun avant l'heure suprême; on traverse toutes les inquiétudes qu'éprouvèrent ceux qui l'entouraient en attendant le fatal dénouement. Cependant le malade s'affaiblit peu à peu. Tout à coup il semble se remettre : son visage n'est plus exsangue et sa faiblesse paraît moins grande. Nous nous prenons à espérer. Erreur trompeuse. Comme un flambeau prêt à s'éteindre jette un dernier éclat, la vie s'enfuit dans un effort suprême, et c'est ainsi que rendit l'âme celui qu'on a pu nommer un grand homme de bien.

A ce coup si rude, qui frappait une existence si proche de la sienne, le cœur de Montaigne souffrit cruellement. La vie lui semblait lourde à porter, après un si grand malheur, et il la regardait désormais « comme une nuit obscure et ennuyeuse ». Il languit quelque temps comme un oiseau blessé; les plaisirs eux-mêmes ne font que raviver sa douleur. « Nous étions à moitié de tout, il me semble que je lui dérobe sa part. » Ce qui le charmait jadis l'ennuie maintenant. Son âme, atteinte dans ses profondeurs les plus sensibles, se prend à douter, car, avec la sauvegarde de l'ami, ont disparu aussi la foi et le courage. Enfin, le Parlement, où il siégeait, lui devient odieux, et il ne tarde pas, pour chasser les derniers souvenirs d'un passé qui l'attriste, à résigner sa charge de conseiller en faveur de Florimond de Raymond (2).

(2) Tamizey de Larroque, *Essai sur Florimond de Raymond*, p. 132.

Désormais, l'existence de Montaigne eut le pieux office de faire « à tout jamais les obsèques » de celui qui n'était plus. Ils s'étaient livrés sans restrictions l'un à l'autre, tant que la vie les avait réunis. Maintenant que la mort les séparait, la suprême consolation de celui qui restait fut la certitude de n'avoir pas caché son affection, d'avoir eu avec l'autre « une parfaite et entière communication ». Montaigne se dévoua à la mémoire de l'ami qu'il avait perdu. Il fallait que chacun le connût, l'estimât et l'aimât, comme lui-même l'avait connu, estimé et aimé. Il défendit contre tous le souvenir de La Boétie et il pouvait se rendre ce témoignage que, s'il n'avait pas pris ce soin, La Boétie eût été, par la médisance, « deschiré en mille contraires visages ». Mais Montaigne veillait sur une tombe si chère.

Malgré le temps, malgré le devoir accompli, le regret de celui qui était disparu demeurait vivant dans le cœur de celui qui restait et Montaigne ne put jamais songer sans douleur à la perte de cet ami inséparable. Plus de vingt ans après la mort de La Boétie, aux bains della Villa où il se trouvait alors, Montaigne est tout à coup envahi par la pensée de celui qu'il avait si tendrement aimé : « J'y fus si longtemps sans me raviser que cela me fit grand mal (1). » Le témoignage est touchant, car il est noté sans aucune recherche, tel qu'il avait été éprouvé. Plus tard encore, dans une des revisions des *Essais* auxquelles il se livrait, Montaigne, déjà près de succomber lui-même, parlait encore avec amertume de celui qu'il avait vu « surpris dans le train d'une très heureuse et très vigoureuse santé ». Sa douleur l'entraîne. Il accuse les médecins de cette mort : « Ce pendant qu'ils craignent d'arrester le cours d'un dysenterique pour ne luy causer la fièvre, ils me tuerent un amy qui valoit mieux qu'eus tous tant qu'ils sont (2). » Rien n'avait pu remplir un vide, qui se faisait toujours cruellement sentir.

L'affection de La Boétie avait, il est vrai, survécu à lui-même. En mourant, il ne voulut pas laisser le compagnon des dernières

(1) *Journal de voyage,* in-4°, p. 218.
(2) *Essais* (1595), liv. II, ch. 37.
(3) Voir ci-dessous, APPENDICE VIII. — Le volume n° 490 de la collection Payen (L.-G. Gyraldus, *De Deis gentium varia et multiplex historia,* Bâle, 1548, in-f°), me semble avoir appartenu à La Boétie, avant d'être possédé par Montaigne. Sur la page de titre, à côté de la signature de Montaigne, il y a une déchirure, un lambeau de papier enlevé, sur lequel se trouvait le nom d'un précédent possesseur, peut-être de La Boétie. A l'intérieur du volume, on trouve sur les marges quelques notes manuscrites dont l'écriture offre une analogie frappante avec celle de La Boétie. Celles-ci sont en latin ou même en grec, contrairement à la coutume de Montaigne, qui annotait ses livres en français.

années de son existence, sans un témoignage qui lui rappelât les jours heureux passés ensemble. Il lui légua sa bibliothèque. « Ledict testateur prie M. Me Ayquem de Montaigne, conseillier du Roi en la cour de Parlement de Bourdeaulx, son intime frère et inviolable amy, de reculhir pour un gaige d'amitié ses livres et papiers qui sont à Bourdeaulx, desquels lui faict présent, excepté de quelques ungs de droict qu'il donne à son cher cousin, fils légitime et hérittier du feu seigneur président de Calvymont (3). » Montaigne accepta le legs avec une reconnaissance émue, et fit placer dans sa propre « librairie » ces témoins muets d'un sentiment qui lui tenait tant au cœur. Plus tard, dans son château de Montaigne, au second étage de cette tour dont il avait fait sa retraite favorite et dans laquelle il aimait à s'enfermer pour méditer et pour écrire, il avait sous les yeux le dernier présent de son collègue au Parlement de Bordeaux. Ces volumes lui redisaient la tendresse de l'ami absent, et sans doute il les contemplait en composant ce chapitre de l'*Amitié,* impérissable apologie de La Boétie. Ils faisaient revivre, en quelque sorte, celui qui les avait maniés auparavant. Et, devant cette évocation familière, les souvenirs de Montaigne s'éveillaient, nombreux et touchants. Il se répandait en confidences inoubliables, parce que le grand écrivain s'y mettait tout entier, qu'il renfermait dans ces quelques pages tout son génie et tout son cœur.

PAUL BONNEFON.

DISCOVRS

DE

LA SERVITVDE

VOLONTAIRE

Entre Helies et iehan Gabourin freres appellans du Seneschal d'Albret ou son lieutenant au siege de Castelgelous et demendeurs l'interinement de certaine requeste d'une part

Et Simone Gabourin intimée et defenderesse a ladicte requeste d'autre

Veu le proces ladicte requeste desd. appellans du septiesme mai mil cinq cens soixante et un tendant aulx fins pour les causes y contenues mettre l'appel et ce dont a este appellé au neant sans amande et despens et autres pieces et productions des parties

Il sera dict que la Court met l'appel au neant sans amande et ordonne que ce dont a este appelle. sortira son plain et entier effect condamne lesd. appellans envers ladd. intimée aulx despens de la cause d'appel la taxe d'iceulx a ladd. Court reservee

Alesme Par relation de Spielg Duc Senat

DELABOETIE

Plusieurs les predds
Alesme
Oniomie
Plusieurs de la Guiane
Arnoul
Simon
De la tasle
Le conte
Du duc
De la Boetie

(Fac-simile d'un rapport autographe de La Boétie.)

DISCOVRS

DE LA

SERVITVDE VOLONTAIRE

D'AVOIR plufieurs feigneurs aucun bien ie n'y voy;
Qu'vn, fans plus, foit le maiftre, & qu'vn feul foit le roy,

ce difoit Vliffe en Homere, parlant en public. S'il n'euft rien plus dit, finon

5 *D'auoir plufieurs feigneurs aucun bien ie n'y voy,*

c'eftoit autant bien dit que rien plus; mais, au lieu que, pour le raifonner, il falloit dire que la domination de plufieurs ne pouuoit eftre bonne, puifque

VARIANTES

1.

D'auoir plufieurs feigneurs aucun bien ie ne voy:
Qu'vn fans plus foit le maiftre & qu'vn feul foit le roy,

« ce dit Vlyffe en Homere, parlant en public. S'il n'euft dit, finon

D'auoir plufieurs feigneurs aucun bien ie ne voy,

cela eftoit tant bien dit que rien plus ». — Les variantes qui ont été relevées en notes sont extraites des *Memoires de l'Eftat de France fous Charles neufiefme,* à moins d'indications contraires.

7. « pour parler aucc raifon ».

la puiſſance d'vn ſeul, deſlors qu'il prend ce tiltre de maiſtre, eſt dure & deſraiſonnable, il eſt allé adiouſter, tout au rebours,

Qu'vn, ſans plus, ſoit le maiſtre, & qu'vn ſeul ſoit le roy.

Il en faudroit, d'auenture, excuſer Vliſſe, auquel 5 poſſible lors eſtoit beſoin d'vſer de ce langage pour appaiſer la reuolte de l'armee; conformant, ie croy, ſon propos plus au temps qu'à la verité. Mais, à parler à bon eſcient, c'eſt vn extreme malheur d'eſtre ſubiect à vn maiſtre, duquel on ne ſe peut iamais 10 aſſeurer qu'il ſoit bon, puiſqu'il eſt touſiours en ſa puiſſance d'eſtre mauuais quand il voudra; & d'auoir pluſieurs maiſtres, c'eſt, autant qu'on en a, autant de fois eſtre extremement malheureux. Si ne veux ie pas, pour ceſte heure, debattre ceſte queſtion tant 15 pourmenee, ſi les autres façons de republique ſont meilleures que la monarchie, ancore voudrois ie ſçauoir, auant que mettre en doute quel rang la monarchie doit auoir entre les republicques, ſi elle en y doit auoir aucun, pour ce qu'il eſt malaiſé de 20

VARIANTES

5. « Toutesfois à l'auanture il faut excuſer Vliſſe, auquel poſſible lors il eſtoit beſoin d'vſer de ce langage, & de s'en ſeruir pour appaiſer la reuolte de l'armee, conformant (ie croy) ſon propos ».

10. « duquel on ne peut eſtre iamais aſſeuré qu'il ſoit bon ».

13. « c'eſt autant que d'auoir autant de fois à eſtre extremement malheureux ».

15. « tant pourmenee aſauoir, ſi les autres façons ».

17. « A quoi ſi ie voulois venir, ancore voudrois ie ſauoir ».

19. « ſi elle y en doit ».

26. « entendre, s'il eſt poſſible & comme il ſe peut faire ».

29. « que celle qu'on lui donne ».

30. « ſinon de tant ».

35. « de voir vn million de millions d'hommes ». — Ici commence

croire qu'il y ait rien de public en ce gouuernement, où tout eſt à vn. Mais ceſte queſtion eſt reſeruee pour vn autre temps, & demanderoit bien ſon traité à part, ou pluſtoſt ameneroit quand & ſoy toutes les diſputes
25 politiques.

Pour ce coup, ie ne voudrois ſinon entendre comm' il ſe peut faire que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations endurent quelque fois vn tyran ſeul, qui n'a puiſſance que celle qu'ils lui
30 donnent; qui n'a pouuoir de leur nuire, ſinon tant qu'ils ont vouloir de l'endurer; qui ne ſçauroit leur faire mal aucun, ſinon lors qu'ils aiment mieulx le ſouffrir que lui contredire. Grand' choſe certes, & toutesfois ſi commune qu'il ſ'en faut de tant plus
35 douloir & moins ſ'esbahir voir vn million d'hommes ſeruir miſerablement, aiant le col ſous le ioug, non pas contrains par vne plus grande force, mais aucunement (ce ſemble) enchantes & charmes par le nom ſeul d'vn, duquel ils ne doiuent ni craindre la
40 puiſſance, puis qu'il eſt ſeul, ny aimer les qualites, puis qu'il eſt en leur endroit inhumain & ſauuage. La foibleſſe d'entre nous hommes eſt telle, qu'il faut

VARIANTES

le long fragment publié dans le second dialogue du *Reueille-Matin des François*. Pour le raccorder à ce qui le précède, le texte de La Boétie y est arrangé de la sorte : « A la verité dire, mon compagnon, c'eſt vne choſe bien eſtrange de voir vn milion de milions d'hommes ſeruir miſerablement ». Quoiqu'elles ne soient pas en général fort importantes, nous en noterons les variantes, en indiquant leur source.

38. « ce me semble » *(R.-M.)*.

42. « La foibleſſe d'entre nous hommes eſt telle. Il faut ſouuent que nous obeiſſions à la force, il eſt beſoin de temporiſer, on ne peut pas touſiours eſtre le plus fort ». — Le *Reueille-Matin* donne un texte incompréhensible : « La nobleſſe d'entre nous hommes eſt telle, qu'elle fait ſouuent que nous obeiſſons à la force ».

ſouuent que nous obeiſſions à la force; il eſt beſoin de temporiſer, nous ne pouuons pas touſiours eſtre les plus forts. Doncques, ſi vne nation eſt contrainte par la force de la guerre de ſeruir à vn, comme la cité d'Athenes aus trente tirans, il ne ſe faut pas esbahir qu'elle ſerue, mais ſe plaindre de l'accident; ou bien pluſtoſt ne ſ'esbahir ni ne ſ'en plaindre, mais porter le mal patiemment & ſe reſeruer à l'aduenir à meilleure fortune.

Noſtre nature eſt ainſi, que les communs deuoirs de l'amitié emportent vne bonne partie du cours de noſtre vie; il eſt raiſonnable d'aimer la vertu, d'eſtimer les beaus faicts, de reconnoiſtre le bien d'où l'on l'a receu, & diminuer ſouuent de noſtre aiſe pour augmenter l'honneur & auantage de celui qu'on aime & qui le merite. Ainſi doncques, ſi les habitans d'vn païs ont trouué quelque grand perſonnage qui leur ait monſtré par eſpreuue vne grand' preueoiance pour les garder, vne grand' hardieſſe pour les defendre, vn grand ſoing pour les gouuerner; ſi, de là en auant, ils ſ'appriuoiſent de lui obeïr & ſ'en fier tant que de lui donner quelques auantages, ie ne ſçay ſi ce ſeroit ſageſſe, de tant qu'on l'oſte de là où il faiſoit bien,

VARIANTES

6. « ains ſe plaindre » *(R.-M.)*.
11. « emportent bonne partie » *(R.-M.)*.
12. « eſt bien raiſonnable » *(R.-M.)*
13. « de conoiſtre le bien ».
14. « diminuer ſouuent noſtre aiſe » *(R.-M.)*.
18. « grande prouidence » *(R.-M.)*
19. « pour les garder, grande hardieſſe ».
20. « ſi de là en auant ils ſ'appriuoiſent de luy obeir & ſe fier tant de luy, que de luy donner quelque auantage (ie ne ſçay ſi ce ſera ſageſſe de l'oſter de là où il faiſoit bien pour l'auancer en vn lieu où il pourra mal faire), mais il ne peut faillir d'y auoir de la bonté du coſté de ceux qui l'esleuent, de ne craindre point mal de celuy de qui on n'a receu que bien » *(R.-M.)*.

pour l'auancer en lieu où il pourra mal faire; mais
25 certes ſy ne pourroit il faillir d'y auoir de la bonté, de ne craindre point mal de celui duquel on n'a receu que bien.

Mais, ô bon Dieu! que peut eſtre cela? comment dirons nous que cela ſ'appelle? quel malheur eſt celui
30 là? quel vice, ou pluſtoſt quel malheureux vice? voir vn nombre infini de perſonnes non pas obeir, mais ſeruir; non pas eſtre gouuernes, mais tirannifes; n'aians ni biens, ni parens, femmes ny enfans, ni leur vie meſme qui ſoit à eux! ſouffrir les pilleries, les
35 paillardiſes, les cruautes, non pas d'vne armee, non pas d'vn camp barbare contre lequel il faudroit deſpendre ſon ſang & ſa vie deuant, mais d'vn ſeul; non pas d'vn Hercule ny d'vn Samſon, mais d'vn ſeul hommeau, & le plus ſouuent le plus laſche & femelin
40 de la nation; non pas accouſtumé à la poudre des batailles, mais ancore à grand peine au ſable des tournois; non pas qui puiſſe par force commander aux hommes, mais tout empeſché de ſeruir vilement à la moindre femmelette! Appellerons nous cela laſcheté?
45 dirons nous que ceux qui ſeruent ſoient couards & recreus? Si deux, ſi trois, ſi quatre ne ſe defendent

VARIANTES

28. « comment pourrons-nous dire » *(R.-M.)*.

29. « quel malheur eſt ceſtuy-là? ou quel vice ».

31. « vn nombre infini non pas obeir ».

32. « non pas eſtre gouuernees, mais tyrannifees » *(R.-M.)*.

33. « ni parens ni enfans ».

39. « & le plus ſouuent du plus laſche & femenin de la nation. » — *Reueille-Matin :* « mais d'vn ſeul hommeau, le plus laſche & femelin de toute la nation ».

44. « Appelons-nous ».

45. « ceux là qui ſeruent ». — *Reueille-Matin :* « qui ſeruent à vn ſi laſche tyran ».

46. « Si deux, ſi trois, ſi quatre ne ſe defendent d'vn, cela eſt eſtrange,

d'vn, cela eſt eſtrange, mais toutesfois poſſible; bien pourra l'on dire lors, à bon droict, que c'eſt faute de cœur. Mais ſi cent, ſi mille endurent d'vn ſeul, ne dira l'on pas qu'ils ne veulent point, non qu'ils n'oſent pas ſe prendre à luy, & que c'eſt non couardiſe, mais 5 pluſtoſt meſpris ou deſdain? Si l'on void, non pas cent, non pas mille hommes mais cent païs, mille villes, vn million d'hommes, n'aiſſaillir pas vn ſeul, duquel le mieulx traité de tous en reçoit ce mal d'eſtre ſerf & eſclaue, comment pourrons nous nommer cela? eſt 10 ce laſcheté? Or, il y a en tous vices naturellement quelque borne, outre laquelle ils ne peuuent paſſer : deux peuuent craindre vn, & poſſible dix; mais mille, mais vn million, mais mille villes, ſi elles ne ſe deffendent d'vn, cela n'eſt pas couardiſe, elle ne va point 15 iuſques là; non plus que la vaillance ne ſ'eſtend pas qu'vn ſeul eſchelle vne forterеſſe, qu'il aſſaille vne armee, qu'il conqueſte vn roiaume. Doncques quel monſtre de vice eſt cecy qui ne merite pas ancore le tiltre de couardiſe, qui ne trouue point de nom aſſes 20 vilain, que la nature deſaduoue auoir fait & la langue refuſe de nommer?

VARIANTES

& poſſible pourra l'on bien dire lors à bon droit que c'eſt faute de cœur *(R.-M.)*.

4. « qu'ils ne veulent point, qu'ils n'oſent pas ».

6. « meſpris & deſdain ».

9. « en reçoit mal ».

11. « Or, y a il » *(R.-M.)*.

13. « & poſſible dix le craindront » *(R.-M.)*.

15. « ce n'eſt pas » *(R.-M.)*.

18. « qu'il conquierre vn royaume ». — Le *Reueille-Matin* donne la même leçon.

20. « le nom de couardiſe » *(R.-M.)*

20. « qui ne trouue de nom aſſez vilain, que Nature deſauoue auoir fait, & la langue refuſe de le nommer ». — Le *Reueille-Matin* écrit fautivement « longueur » au lieu de « langue ».

25. « les vns combattans » *(R.-M.)*.

Qu'on mette d'vn coſté cinquante mil hommes en armes, d'vn autre autant; qu'on les range en bataille; qu'ils viennent à ſe ioindre, les vns libres combattans pour leur franchiſe, les autres pour la leur oſter : auſquels promettra l'on par coniecture la victoire? leſquels penſera l'on qui plus gaillardement iront au combat, ou ceux qui eſperent pour guerdon de leurs peines l'entretenement de leur liberté, ou ceux qui ne peuuent attendre autre loyer des coups qu'ils donnent ou qu'ils reçoiuent que la ſeruitude d'autrui? Les vns ont touſiours deuant les yeulx le bon heur de la vie paſſee, l'attente de pareil aiſe à l'aduenir; il ne leur ſouuient pas tant de ce peu qu'ils endurent, le temps que dure vne bataille, comme de ce qu'il leur conuiendra à iamais endurer, à eux, à leurs enfans & à toute la poſterité. Les autres n'ont rien qui les enhardie qu'vne petite pointe de conuoitiſe qui ſe rebouſche ſoudain contre le danger & qui ne peut eſtre ſi ardante que elle ne ſe doiue, ce ſemble, eſteindre de la moindre goutte de ſang qui ſorte de leurs plaies. Aus batailles tant renommees de Miltiade, de Leonide, de Themiſtocle, qui ont eſté donnees deux mil ans y

VARIANTES

29. « pour le guerdon » *(R.-M.)*.

31. « attendre loyer ».

33. « deuant leurs yeux le bonheur de leur vie paſſee ».

35. « il ne leur ſouuient pas tant de ce qu'ils endurent, ce peu de temps que dure vne bataille, comme de ce qu'il conuiendra à iamais endurer à eux, à leurs enfans & à toute la poſterité ». — Le *Reueille-Matin* donne la même leçon, sauf à la fin : « & à toute leur poſterité ».

39. « enhardiſſe ». — La même leçon se lit dans le *Reueille-Matin*.

39. « de leur conuoitiſe » *(R.-M.)*.

41. « qu'elle ne ſe doiue & ſemble eſtaindre par la moindre goutte de ſang qui ſorte de leurs playes ». — *Reueille-Matin :* « qu'elle ne ſe doiue (ce ſemble) eſteindre par la moindre goutte de ſang qui ſorte de leurs playes ».

a & qui ſont ancores auiourd'hui auſſi freſches en la memoire des liures & des hommes comme ſi c'euſt eſté l'aultr' hier, qui furent donnees en Grece pour le bien des Grecs & pour l'exemple de tout le monde, qu'eſt ce qu'on penſe qui donna à ſi petit nombre de gens, comme eſtoient les Grecs, non le pouuoir, mais le cœur de ſouſtenir la force de tant de nauires que la mer meſme en eſtoit chargee, de defaire tant de nations, qui eſtoient en ſi grand nombre que l'eſcadron des Grecs n'euſt pas fourni, ſ'il euſt fallu, des cappitaines aus armees des ennemis, ſinon qu'il ſemble qu'à ces glorieux iours là ce n'eſtoit pas tant la bataille des Grecs contre les Perſes, comme la victoire de la liberté ſur la domination, de la franchiſe ſur la conuoitiſe?

C'eſt choſe eſtrange d'ouïr parler de la vaillance que la liberté met dans le cœur de ceux qui la deffendent; mais ce qui ſe fait en tous païs, par tous les hommes, tous les iours, qu'vn homme maſtine cent mille & les priue de leur liberté, qui le croiroit, ſ'il ne faiſoit que

VARIANTES

1. « & viuent encore auiourd'huy auſſi freſches en la memoire des liures & des hommes, comme ſi c'euſt eſté l'autre hier qu'elles furent donnees en Grece, pour le bien de Grece & pour l'exemple de tout le monde ». — Même leçon dans le *Reueille-Matin*, sauf la différence : « comme ſi c'euſt eſté l'autr'hier, qui furent donnees ».

5. « & queſt ce ». *(R.-M.)*.

10. « n'euſt pas fourny ſeulement de capitaines » *(R.-M.)*.

12. « qu'en ces glorieux iours là ». — *Reueille-Matin :* « que ces glorieux iours là ».

18. Dans le *Reueille-Matin*, ce passage est arrangé de la façon suivante : « mais ce qui ſe fait tous les iours deuant nos yeux en noſtre France ».

19. « qu'vn homme ſeul maſtine cent mille villes ».

21. « & ſ'il ne ſe voyoit qu'en pays eſtranges ».

23. « feint & controuué ».

25. « il n'eſt pas beſoin de ſ'en defendre ».

l'ouïr dire & non le voir? &, ſ'il ne ſe faiſoit qu'en païs eſtranges & lointaines terres, & qu'on le dit, qui ne penſeroit que cela fut pluſtoſt feint & trouué que non pas veritable? Encores ce ſeul tiran, il n'eſt pas
25 beſoin de le combattre, il n'eſt pas beſoin de le defaire, il eſt de ſoymeſme defait, mais que le païs ne conſente à ſa ſeruitude; il ne faut pas lui oſter rien, mais ne lui donner rien; il n'eſt pas beſoin que le païs ſe mette en peine de faire rien pour ſoy, pourueu
30 qu'il ne face rien contre ſoy. Ce ſont donc les peuples meſmes qui ſe laiſſent ou pluſtoſt ſe font gourmander, puis qu'en ceſſant de ſeruir ils en ſeroient quittes; c'eſt le peuple qui ſ'aſſeruit, qui ſe coupe la gorge, qui aiant le chois ou d'eſtre ſerf ou d'eſtre libre, quitte
35 ſa franchiſe & prend le ioug, qui conſent à ſon mal, ou pluſtoſt le pourchaſſe. S'il lui couſtoit quelque choſe à recouurer ſa liberté, ie ne l'en preſſerois point, combien qu'eſt ce que l'homme doit auoir plus cher que de ſe remettre en ſon droit naturel, &, par
40 maniere de dire, de beſte reuenir homme; mais ancore

VARIANTES

27. « ne conſente pas » *(R.-M.)*.

27. « luy rien oſter ».

28. « il n'eſt point beſoin que le pays ſe mette en peine de faire rien pour ſoy, mais qu'il ne ſe mette pas en peine de faire rien contre ſoy ». — *Reueille-Matin :* « mais qu'il ſ'eſtudie à ne rien faire contre ſoy ».

30. Cette phrase est au singulier dans le *Reueille-Matin*, comme toute la suite du développement.

35. « & prend le ioug & pouuant viure ſous les bonnes loix & ſous la protection des Eſtats, veut viure ſous l'iniquité, ſous l'oppreſſion & iniuſtice, au ſeul plaiſir de ce tyran. C'eſt le peuple qui conſent à ſon mal, ou pluſtoſt le pourchaſſe » *(R.-M.)*.

37. « de recouurer ſa liberté ».

38. « combien que ce ſoit ce que l'homme doit auoir plus cher que de ſe remettre en droit naturel, &, par maniere de dire, de beſte reuenir à homme ». — *Reueille-Matin :* « combien qu'eſt-ce que l'homme doit auoir plus cher, que de le remettre en ſon droit naturel, &, par maniere de dire, de beſte reuenir homme ».

ie ne deſire pas en lui ſi grande hardieſſe; ie lui permets qu'il aime mieux vne ie ne ſçay quelle ſeureté de viure miſerablement qu'vne douteuſe eſperance de viure à ſon aiſe. Quoi? ſi pour auoir liberté il ne faut que la deſirer, ſ'il n'eſt beſoin que d'vn ſimple vouloir, ſe trouuera il nation au monde qui l'eſtime ancore trop chere, la pouuant gaigner d'vn ſeul ſouhait, & qui pleigne ſa volonté à recouurer le bien lequel il deuroit racheter au prix de ſon ſang, & lequel perdu, tous les gens d'honneur doiuent eſtimer la vie deſplaiſante & la mort ſalutaire? Certes, comme le feu d'vne petite eſtincelle deuient grand & touſiours ſe renforce, & plus il trouue de bois, plus il eſt preſt d'en bruſler, &, ſans qu'on y mette de l'eaue pour l'eſteindre, ſeulement en n'y mettant plus de bois, n'aiant plus que conſommer, il ſe conſomme ſoymeſme & vient ſans force aucune & non plus feu : pareillement les tirans, plus ils pillent, plus ils exigent, plus ils ruinent & deſtruiſent, plus on leur baille, plus on les ſert, de tant plus ils ſe fortiffient & deuiennent touſiours plus forts & plus frais pour aneantir & deſtruire tout; &

VARIANTES

1. « en lui vne ſi grande » *(R.-M.)*.

2. « ie ne lui permets point qu'il aime mieux vne ie ne ſçay quelle ſeureté de viure à ſon aiſe ». — *Reueille-Matin :* « ie lui permets qu'il aime mieux vne ie ne ſçay quelle ſeureté de viure miſerablement, qu'vne douteuſe eſperance de viure aiſe ».

4. « Quoy? ſi pour auoir la liberté, il ne luy faut que la deſirer, ſ'il n'a beſoin que d'vn ſimple vouloir, ſe trouuera il nation au monde qui l'eſtime trop chere, la pouuant gaigner d'vn ſeul ſouhait? & qui plaigne ſa volonté à recouurer le bien, lequel on deuroit racheter au prix de ſon ſang? » — *Reueille-Matin :* « ſ'il n'eſt beſoin que d'vn ſimple vouloir ».

11. « tout ainſi comme ». — *Reueille-Matin :* « tout ainſi que ».

13. « plus eſt preſt ».

15. « ſeulement n'y mettant » *(R.-M.)*.

15. « n'ayant plus que conſumer,

ſi on ne leur baille rien, ſi on ne leur obeït point, ſans combattre, ſans frapper, ils demeurent nuds & deffaits & ne ſont plus rien, ſinon que comme la
25 racine, n'aïans plus d'humeur ou aliment, la branche deuient ſeche & morte.

Les hardis, pour acquerir le bien qu'ils demandent, ne craignent point le dangier; les aduiſes ne refuſent point la peine : les laſches & engourdis ne ſçauent
30 ni endurer le mal, ni recouurer le bien; ils ſ'arreſtent en cela de les ſouhaitter, & la vertu d'y pretendre leur eſt oſtee par leur laſcheté; le deſir de l'auoir leur demeure par la nature. Ce deſir, ceſte volonté eſt commune aus ſages & aus indiſcrets, aus courageus
35 & aus couars, pour ſouhaitter toutes choſes qui, eſtant acquiſes, les rendroient heureus & contens : vne ſeule choſe en eſt à dire, en laquelle ie ne ſçay comment nature defaut aus hommes pour la deſirer, c'eſt la liberté, qui eſt toutesfois vn bien ſi grand & ſi plai-
40 ſant, qu'elle perdue, tous les maus viennent à la file, & les biens meſme qui demeurent apres elle perdent entierement leur gouſt & ſçaueur, corrompus par la

VARIANTES

il ſe conſume ſoy meſme & deuient ſans forme aucune & n'eſt plus feu ». — *Reueille-Matin :* « n'ayant plus que conſumer, il ſe conſume ſoy meſme, & vient ſans force aucune & n'eſt plus feu ».

18. « plus exigent » *(R.-M.)*.

20. « d'autant plus ».

24. « ſinon comme la racine eſtant ſans humeur ou aliment, la branche deuient ſeche & morte » *(R.-M.)*.

29. « les laſches & eſtourdis » *(R.-M.)*.

31. « de le ſouhaiter ». — *Reueille-Matin :* « & ſ'arreſtent en cela de le ſouhaiter ».

31. « la vertu d'y pretendre leur eſt oſtee par celle laſcheté » *(R.-M.)*.

35. « leſquelles eſtant acquiſes, les rendront heureus » *(R.-M.)*.

36. « vne ſeule en eſt à dire, en laquelle ie ne ſçay comme nature defaut aux hommes pour la deſirer ».

39. « ſi grand & plaiſant ».

ſeruitude : la ſeule liberté, les hommes ne la deſirent point, non pour autre raiſon, ce ſemble, ſinon que ſ'ils la deſiroient, ils l'auroient, comme ſ'ils refuſoient de faire ce bel acqueſt, ſeulement par ce qu'il eſt trop aiſé. 5

Pauures & miſerables peuples inſenſes, nations opiniaſtres en voſtre mal & aueugles en voſtre bien, vous vous laiſſes emporter deuant vous le plus beau & le plus clair de voſtre reuenu, piller vos champs, voller vos maiſons & les deſpouiller des meubles 10 anciens & paternels! vous viues de ſorte que vous ne vous pouues vanter que rien ſoit à vous; & ſembleroit que meshui ce vous ſeroit grand heur de tenir à ferme vos biens, vos familles & vos vies; & tout ce degaſt, ce malheur, ceſte ruine, vous vient, non pas 15 des ennemis, mais certes oui bien de l'ennemy, & de celui que vous faites ſi grand qu'il eſt, pour lequel vous alles ſi courageuſement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refuſes point de preſenter à la mort vos perſonnes. Celui qui vous maiſtriſe tant 20 n'a que deus yeulx, n'a que deus mains, n'a qu'vn

VARIANTES

2. « non pas pour ».

2. « ſinon pource que ſ'ils le deſiroient ».

3. « comme ſ'ils refuſoient faire ce bel acqueſt ».

6. « Pauures gens & miſerables ». — *Reueille-Matin :* « Poures & miſerables Français, peuple inſenſé! nation opiniaſtre en ton mal & aueuglee en ton bien ».

11. « vous viuez de ſorte que vous pouuez dire que rien n'eſt à vous ».

14. « de tenir à moitié ». — *Reueille-Matin :* « de tenir à meſtayrie ».

16. « mais bien certes ». — *Reueille-Matin :* « mais certes bien ».

19. « de mettre à la mort » *(R.-M.)*.

22. « le moindre homme du grand nombre infiny de vos villes : ſinon qu'il a plus que vous tous, c'eſt l'auantage que vous lui faites pour vous deſtruire ». — *Reueille-Matin :* « ſinon qu'il a plus que vous tous

corps, & n'a autre choſe que ce qu'a le moindre homme du grand & infini nombre de vos villes, ſinon que l'auantage que vous luy faites pour vous
25 deſtruire. D'où a il pris tant d'yeulx, dont il vous eſpie, ſi vous ne les luy bailles? comment a il tant de mains pour vous fraper, ſ'il ne les prend de vous? Les pieds dont il foule vos cites, d'où les a il, ſ'ils ne ſont des voſtres? Comment a il aucun pouuoir ſur
30 vous, que par vous? Comment vous oſeroit il courir ſus, ſ'il n'auoit intelligence auec vous? Que vous pourroit il faire, ſi vous n'eſties receleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue & traiſtres à vous meſmes? Vous ſemes vos fruicts,
35 afin qu'il en face le degaſt; vous meubles & rempliſſes vos maiſons, afin de fournir à ſes pilleries; vous nourriſſes vos filles, afin qu'il ait de quoy ſaouler ſa luxure; vous nourriſſes vos enfans, afin que, pour le mieulx qu'il leur ſçauroit faire, il les mene en ſes guerres,
40 qu'il les conduiſe à la boucherie, qu'il les face les miniſtres de ſes conuoitiſes & les executeurs de ſes vengeances; vous rompes à la peine vos perſonnes,

VARIANTES

vn cœur deloyal, felon, & l'auantage que vous lui donnez pour vous deſtruire ».

25. « D'où a il pris tant d'yeulx? d'où vous eſpie il, ſi vous ne les luy donnez? »

30. « que par vous auſtres meſmes ».

32. « recelateurs » *(R.-M.)*.

34. « & traiſtres de vous meſmes ».

35. « afin qu'il en face degaſt » *(R.-M.)*.

35. « vous meubles, rempliſſes ».

36. « pour fournir à ſes voleries ». — *Reueille-Matin :* « pour fournir à ſes pilleries & volleries ».

37. « de quoy raſſaſier » *(R.-M.)*.

38. « vous nourriſſez vos enfans, à fin qu'il les meine, pour le mieux qu'il face, en ſes guerres; qu'il les meine à la boucherie; qu'il les face les miniſtres de ſes conuoitiſes, les executeurs de ſes vengeances ». — Le *Reueille-Matin* ajoute : « & bourreaux des conſciences de vos concitoyens ».

afin qu'il ſe puiſſe mignarder en ſes delices & ſe veautrer dans les ſales & vilains plaiſirs; vous vous affoibliſſes, afin de le rendre plus fort & roide à vous tenir plus courte la bride; & de tant d'indignites, que les beſtes meſmes ou ne les ſentiroient point, ou ne l'endureroient point, vous pouues vous en deliurer, ſi vous l'eſſaies, non pas de vous en deliurer, mais ſeulement de le vouloir faire. Soies reſolus de ne ſeruir plus, & vous voilà libres. Ie ne veux pas que vous le pouſſies ou l'esbranſlies, mais ſeulement ne le ſouſtenes plus, & vous le verres, comme vn grand coloſſe à qui on a deſrobé la baſe, de ſon pois meſme fondre en bas & ſe rompre.

Mais certes les medecins conſeillent bien de ne mettre pas la main aux plaies incurables, & ie ne fais pas ſagement de vouloir preſcher en cecy le peuple qui a perdu, long temps a, toute congnoiſſance, & duquel, puis qu'il ne ſent plus ſon mal, cela monſtre aſſes que ſa maladie eſt mortelle. Cherchons donc par coniecture, ſi nous en pouuons trouuer, comment l'eſt ainſi ſi auant enracinee ceſte opiniaſtre volonté de ſeruir, qu'il ſemble maintenant que l'amour meſme de la liberté ne ſoit pas ſi naturelle.

Premierement, cela eſt, comme ie croy, hors de

VARIANTES

1. « en delices » *(R.-M.)*.
3. « afin de le faire plus fort ».
4. « et » (mot supprimé) *(R.-M.)*.
5. « que les beſtes meſmes ou ne ſentiroient point ou n'endureroient point.—*Reueille-Matin:* « que les beſtes meſmes ne les ſouffriroient point».
7. « ſi vous eſſaiez ».
10. « ni le branſliez ». — *Reueille-Matin :* « ou esbranliez ».
11. « et » (mot supprimé).
12. *Reueille-Matin :* « de ſoy meſme ». — Ici finit le fragment publié dans le *Reueille-Matin des François.*
16. « de vouloir en cecy conſeiller».
17. « long temps y a ».

25 doute que, ſi nous viuions auec les droits que la nature nous a donné & auec les enſeignemens qu'elle nous apprend, nous ſerions naturellement obeïſſans aus parens, ſubiets à la raiſon, & ſerfs de perſonne. De l'obeïſſance que chacun, ſans autre aduertiſſement 30 que de ſon naturel, porte à ſes pere & mere, tous les hommes ſ'en ſont teſmoins, chacun pour ſoy; de la raiſon, ſi elle nait auec nous, ou non, qui eſt vne queſtion debattue à fons par les academiques & touchee par toute l'eſcole des philoſophes. Pour 35 ceſte heure ie ne penſerai point faillir en diſant cela, qu'il y a en noſtre ame quelque naturelle ſemence de raiſon, laquelle, entretenue par bon conſeil & couſtume, florit en vertu, &, au contraire, ſouuent ne pouuant durer contre les vices ſuruenus, eſtouffee, 40 ſ'auorte. Mais certes, ſ'il y a rien de clair ni d'apparent en la nature & où il ne ſoit pas permis de faire l'aueugle, c'eſt cela que la nature, la miniſtre de Dieu, la gouuernante des hommes, nous a tous faits de meſme forme &, comme il ſemble, à meſme moule, 45 afin de nous entreconnoiſtre tous pour compaignons ou pluſtoſt pour freres; & ſi, faiſant les partages des preſens qu'elle nous faiſoit, elle a fait quelque auantage de ſon bien, ſoit au corps ou en l'eſprit, aus

VARIANTES

18. « cela ſeul monſtre aſſez ».
24. « hors de notre doute ».
25. « auec les droits que Nature nous a donnes & les enſeignemens qu'elle nous apprend ».
31. « tous les hommes en ſont teſmoins, chacun en ſoy & pour ſoy ».
33. « debattue au fond ».
35. « en croyant cela ».
37. « qui, entretenue par bon conſeil ».
40. « & d'apparent en la nature & en quoy ».
42. « que Nature, le miniſtre de Dieu & la gouuernante des hommes ».
47. « qu'elle nous donnoit ».

vns plus qu'aus autres, ſi n'a elle pourtant entendu nous mettre en ce monde comme dans vn camp clos, & n'a pas enuoié icy bas les plus forts ny les plus auiſez, comme des brigans armes dans vne foreſt, pour y gourmander les plus foibles; mais pluſtoſt faut il croire que, faiſant ainſi les parts aus vns plus grandes, aus autres plus petites, elle vouloit faire place à la fraternelle affection, afin qu'elle eut où ſ'emploier, aians les vns puiſſance de donner aide, les autres beſoin d'en receuoir. Puis doncques que ceſte bonne mere nous a donné à tous toute la terre pour demeure, nous a tous loges aucunement en meſme maiſon, nous a tous figures à meſme patron, afin que chacun ſe peuſt mirer & quaſi reconnoiſtre l'vn dans l'autre; ſi elle nous a donné à tous ce grand preſent de la voix & de la parolle pour nous accointer & fraterniſer dauantage, & faire, par la commune & mutuelle declaration de nos penſees, vne communion de nos volontes; & ſi elle a taſché par tous moiens de ſerrer & eſtreindre ſi fort le nœud de noſtre alliance & ſocieté; ſi elle a monſtré, en toutes choſes, qu'elle ne vouloit pas tant nous faire tous vnis que tous vns, il ne faut pas faire doute que nous ne ſoions tous naturellement libres, puis que nous ſommes tous compaignons, & ne peut tomber en l'entendement de perſonne que nature ait

VARIANTES

6. « aux vns les parts plus grandes ».
10. « & les autres ».
13. « en vne meſme maiſon ».
13. « en meſme paſte ».
15. « ſi elle nous a, tous en commun, donné ».
20. « plus fort ».
22. « qu'elle ne vouloit tant ».
24. « que nous ſoions ».

mis aucun en ſeruitude, nous aiant tous mis en compaignie.

Mais, à la verité, c'eſt bien pour neant de debattre
30 ſi la liberté eſt naturelle, puis qu'on ne peut tenir aucun en ſeruitude ſans lui faire tort, & qu'il n'i a rien ſi contraire au monde à la nature, eſtant toute raiſonnable, que l'iniure. Reſte doncques la liberté eſtre naturelle, & par meſme moien, à mon aduis,
35 que nous ne ſommes pas nez ſeulement en poſſeſſion de noſtre franchiſe, mais auſſi auec affection de la deffendre. Or, ſi d'auenture nous faiſons quelque doute en cela, & ſommes tant abaſtardis que ne puiſſions reconnoiſtre nos biens ni ſemblablement nos naïfues
40 affections, il faudra que ie vous face l'honneur qui vous appartient, & que ie monte, par maniere de dire, les beſtes brutes en chaire, pour vous enſeigner voſtre nature & condition. Les beſtes, ce maid' Dieu! ſi les hommes ne font trop les ſourds, leur crient :
45 VIVE LIBERTÉ! Pluſieurs en y a d'entre elles qui meurent auſſy toſt qu'elles ſont priſes : comme le poiſſon quitte la vie auſſy toſt que l'eaue, pareillement celles là quittent la lumiere & ne veulent point ſuruiure à leur naturelle franchiſe. Si les animaus auoient entre
50 eulx quelques preeminences, ils feroient de celles là leur nobleſſe. Les autres, des plus grandes iuſques aus plus petites, lors qu'on les prend, font ſi grand'

VARIANTES

31. « qu'il n'y a rien au monde ſi contraire à la Nature ».
33. « Reſte donc de dire que la liberté eſt naturelle ».
35. « pas ſeulement naiz ».
45. « y en a ».
46. « ſi toſt ».
47. « qui perd la vie ».
49. « Si les animaus auoyent entre eux leurs rangs & preemi-

reſiſtence d'ongles, de cornes, de bec & de pieds, qu'elles declarent aſſes combien elles tiennent cher ce qu'elles perdent; puis, eſtans priſes, elles nous donnent tant de ſignes apparens de la congnoiſſance qu'elles ont de leur malheur, qu'il eſt bel à voir que dores en là ce leur eſt plus languir que viure, & qu'elles continuent leur vie plus pour plaindre leur aiſe perdu que pour ſe plaire en ſeruitude. Que veut dire autre choſe l'elephant qui, ſ'eſtant defendu iuſques à n'en pouuoir plus, n'i voiant plus d'ordre, eſtant ſur le point d'eſtre pris, il enfonce ſes machoires & caſſe ſes dents contre les arbres, ſinon que le grand deſir qu'il a de demourer libre, ainſi qu'il eſt, luy fait de l'eſprit & l'aduiſe de marchander auec les chaſſeurs ſi, pour le pris de ſes dens, il en ſera quitte, & ſ'il ſera receu à bailler ſon iuoire & paier ceſte rançon pour ſa liberté? Nous apaſtons le cheual deſlors qu'il eſt né pour l'appriuoiſer à ſeruir; & ſi ne le ſçauons nous ſi bien flatter que, quand ce vient à le domter, il ne morde le frein, qu'il ne rue contre l'eſperon, comme (ce ſemble) pour monſtrer à la nature & teſmoigner au moins par là que, ſ'il ſert, ce n'eſt pas de ſon gré, ains par noſtre contrainte. Que faut il donc dire?

Meſmes les bœufs ſoubs le pois du ioug geignent,
Et les oiſeaus dans la caige ſe pleignent,

VARIANTES

nences, ils feroyent (à mon aduis) de liberté leur nobleſſe ».
1. « de pieds, de bec ».
2. « combien tiennent ».
17. « comme il eſt nay ».
19. « tant flatter ».
23. « mais par noſtre contrainte».
25. « *ſous les pieds* ».
27. « i'ay dit ailleurs, paſſant ».
29. « deſquels ie ne lis ».

comme i'ai dit autresfois, paſſant le temps à nos rimes françoiſes : car ie ne craindray point, eſcriuant à toi, ô Longa, meſler de mes vers, deſquels ie ne te
30 lis iamais que, pour le ſemblant que tu fais de t'en contenter, tu ne m'en faces tout glorieus. Ainſi donc, puiſque toutes choſes qui ont ſentiment, deſlors qu'elles l'ont, ſentent le mal de la ſuietion & courent apres la liberté; puiſque les beſtes, qui ancore ſont
35 faites pour le ſeruice de l'homme, ne ſe peuuent accouſtumer à ſeruir qu'auec proteſtation d'vn deſir contraire, quel mal encontre a eſté cela qui a peu tant denaturer l'homme, ſeul né, de vrai, pour viure franchement, & lui faire perdre la ſouuenance de ſon
40 premier eſtre & le deſir de le reprendre?

Il y a trois ſortes de tirans : les vns ont le roiaume par election du peuple, les autres par la force des armes, les autres par ſucceſſion de leur race. Ceus qui les ont acquis par le droit de la guerre, ils ſy
45 portent ainſi qu'on connoit bien qu'ils ſont (comme l'on dit) en terre de conqueſte. Ceus là qui naiſſent rois ne ſont pas communement gueres meilleurs, ains eſtans nes & nourris dans le ſein de la tirannie, tirent auec le lait la nature du tiran, & font eſtat des peuples
50 qui ſont ſoubs eus comme de leurs ſerfs hereditaires; &, ſelon la complexion à laquelle ils ſont plus enclins, auares ou prodigues, tels qu'ils ſont, ils font du

VARIANTES

31. « tu ne m'en faces glorieus ».
39. « de luy faire perdre ».
41. « Il y a trois ſortes de tirans, ie parle des meſchans princes : les vns ».
42. « l'election ».
46. « Ceux qui naiſſent rois ».
48. « dans le ſang ».
51. « en laquelle ils ſont plus enclins ».

royaume comme de leur heritage. Celui à qui le peuple a donné l'eſtat deuroit eſtre, ce me ſemble, plus ſupportable, & le ſeroit, comme ie croy, n'eſtoit que deſlors qu'il ſe voit eſleué par deſſus les autres, flatté par ie ne ſçay quoy qu'on appelle la grandeur, il delibere de n'en bouger point : communement celui là fait eſtat de rendre à ſes enfans la puiſſance que le peuple lui a baillé; & deſlors que ceus là ont pris ceſte opinion, c'eſt choſe eſtrange de combien ils paſſent, en toutes ſortes de vices & meſmes en la cruauté, les autres tirans, ne voians autre moien pour aſſeurer la nouuelle tirannie que d'eſtreindre ſi fort la ſeruitude & eſtranger tant leurs ſubiects de la liberté, qu'ancore que la memoire en ſoit freſche, ils la leur puiſſent faire perdre. Ainſi, pour en dire la verité, ie voi bien qu'il y a entr'eus quelque difference, mais de chois, ie n'i en vois point; & eſtant les moiens de venir aus regnes diuers, touſiours la façon de regner eſt quaſi ſemblable : les eſleus, comme s'ils auoient pris des toreaus à domter, ainſi les traictent ils; les conquerans en font comme de leur proie; les ſucceſſeurs penſent d'en faire ainſi que de leurs naturels eſclaues.

Mais à propos, ſi d'auanture il naiſſoit auiourd'huy quelques gens tous neufs, ni accouſtumes à la ſubiec-

VARIANTES

4. « eſleué par deſſus les autres en ce lieu ».

6. « communement celui là fait eſtat de la puiſſance que le peuple luy a baillee, de la rendre à ſes enfans ».

8. « or, deſlors ».

11. « ils ne voyent ».

12. « que d'eſtendre fort la ſeruitude, & eſtranger tant les ſuiets de la liberté, encore que la memoire en ſoit ».

17. « n'en vois point ».

20. « les traiſtent ainſi ».

21. « les conquerans penſent en auoir droit, comme de leur proye;

25 tion, ni affriandes à la liberté, & qu'ils ne ſçeuſſent que c'eſt ni de l'vn ni de l'autre, ni à grand' peine des noms; ſi on leur preſentoit ou d'eſtre ſerfs, ou viure francs, ſelon les loix deſquelles ils ne ſ'accorderoient : il ne faut pas faire doute qu'ils n'aimaſſent 30 trop mieulx obeïr à la raiſon ſeulement que feruir à vn homme; ſinon poſſible que ce fuſſent ceux d'Iſraël, qui, ſans contrainte ni aucun beſoin, ſe firent vn tiran : duquel peuple ie ne lis iamais l'hiſtoire que ie n'en aye trop grand deſpit, & quaſi iuſques à en 35 deuenir inhumain pour me reſiouïr de tant de maus qui lui en aduindrent. Mais certes tous les hommes, tant qu'ils ont quelque choſe d'homme, deuant qu'ils ſe laiſſent aſſuietir, il faut l'vn des deus, qu'ils ſoient contrains ou deceus : contrains par les armes eſtran- 40 geres, comme Sparthe ou Athenes par les forces d'Alexandre, ou par les factions, ainſi que la ſeigneurie d'Athenes eſtoit deuant venue entre les mains de Piſiſtrat. Par tromperie perdent ils ſouuent la liberté, &, en ce, ils ne ſont pas ſi ſouuent ſeduits par autrui 45 comme ils ſont trompes par eus meſmes : ainſi le peuple de Siracuſe, la maiſtreſſe ville de Sicile (on me dit qu'elle ſ'appelle auiourd'hui Sarragouſſe), eſtant preſſé par les guerres, inconſiderement ne mettant

VARIANTES

les ſucceſſeurs, d'en faire ainſi que de leurs naturels eſclaues ».

24. « non accouſtumes ».

27. « ou d'eſtre ſuiects, ou viure en liberté, à quoy ſ'accorderoyent ils? »

29. « pas faire difficulté ».

30. « ſeulement à la raiſon ».

32. « ny ſans aucun beſoin ».

34. « quaſi iuſques à deuenir inhumain ».

36. « qui leur en aduindrent ».

38. « ou qu'ils ſoient ».

40. « Sparthe & Athenes ».

46. « de Sicile, qui ſ'appelle auiourd'huy Saragoſſe ».

ordre qu'au danger preſent, eſleua Denis, le premier tiran, & lui donna la charge de la conduite de l'armee, & ne ſe donna garde qu'il l'eut fait ſi grand que ceſte bonne piece là, reuenant victorieus, comme ſ'il n'euſt pas vaincu ſes ennemis mais ſes citoiens, ſe feit de cappitaine roy, & de roy tiran. Il n'eſt pas croiable comme le peuple, deflors qu'il eſt aſſuietti, tombe ſi ſoudain en vn tel & ſi profond oubly de la franchiſe, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il ſe reſueille pour la rauoir, ſeruant ſi franchement & tant volontiers qu'on diroit, à le voir, qu'il a non pas perdu ſa liberté, mais gaigné ſa ſeruitude. Il eſt vrai qu'au commencement on ſert contraint & vaincu par la force; mais ceus qui viennent apres ſeruent ſans regret & font volontiers ce que leurs deuanciers auoient fait par contrainte. C'eſt cela, que les hommes naiſſans ſoubs le ioug, & puis nourris & eſleues dans le ſeruage, ſans regarder plus auant, ſe contentent de viure comme ils ſont nes, & ne penſans point auoir autre bien ni autre droict que ce qu'ils ont trouué, ils prennent pour leur naturel l'eſtat de leur naiſſance. Et toutesfois il n'eſt point d'heritier ſi prodigue & nonchalant que quelque fois ne paſſe les yeulx ſur les regiſtres de ſon pere, pour voir ſ'il iouïſt de tous les droicts de ſa ſucceſſion, ou ſi l'on a rien entrepris ſur lui ou ſon predeceſſeur.

VARIANTES

1. « qu'au danger eſleua Denis le premier, & lui donna ».
3. « qu'elle l'eut fait ſi grand ».
7. « tombe ſoudain ».
9 « qu'il ſ'eſueille ».
11. « non pas perdu ſa liberté, mais ſa ſeruitude ».
13. « mais ceux qui viennent apres, n'ayans iamais veu la liberté & ne ſachans que c'eſt, ſeruent ſans regret ».
16. « naiſſent ſoubs le ioug ».
18. « ſe contentant de viure ».
19. « d'autre droit ny autre bien ».

Mais certes la couſtume, qui a en toutes choſes grand pouuoir ſur nous, n'a en aucun endroit ſi grand' vertu qu'en cecy, de nous enſeigner à ſeruir &, comme l'on dit de Mitridat qui ſe fit ordinaire à boire le poiſon, 30 pour nous apprendre à aualer & ne trouuer point amer le venin de la ſeruitude. L'on ne peut pas nier que la nature n'ait en nous bonne part, pour nous tirer là où elle veut & nous faire dire bien ou mal nez; mais ſi faut il confeſſer qu'elle a en nous moins 35 de pouuoir que la couſtume : pource que le naturel, pour bon qu'il ſoit, ſe perd ſ'il n'eſt entretenu; & la nourriture nous fait touſiours de ſa façon, comment que ce ſoit, maugré la nature. Les ſemences de bien que la nature met en nous ſont ſi menues & gliſſantes 40 qu'elles ne peuuent endurer le moindre heurt de la nourriture contraire; elles ne ſ'entretiennent pas ſi aiſement comme elles ſ'abatardiſſent, ſe fondent & viennent à rien : ne plus ne moins que les arbres fruictiers, qui ont bien tous quelque naturel à part, 45 lequel ils gardent bien ſi on les laiſſe venir, mais ils le laiſſent auſſi toſt pour porter d'autres fruicts eſtrangiers & non les leurs, ſelon qu'on les ente. Les herbes ont chacune leur proprieté, leur naturel & ſingularité; mais toutesfois le gel, le temps, le terroir ou la main 50 du iardinier y adiouſtent ou diminuent beaucoup de

VARIANTES

20. « leur nature ».
22 « qui ».
23. « dans ſes regiſtres pour entendre ſ'il iouiſt ».
29. « que Mitridat ».
30. « pas amer ».
33. « ou bien ou mal nez ».
40. « qu'elles n'endurent pas ».
41. « elles ne ſ'entretiennent pas plus aiſement, qu'elles ſ'abaſtardiſſent, ſe fondent & viennent en rien ».
43. « que les fruictiers ».
46. « pour ports d'autres fruicts ».
50. « ou adiouſtent ».

leur vertu : la plante qu'on a veu en vn endroit, on eſt ailleurs empeſché de la reconnoiſtre. Qui verroit les Venitiens, vne poignee de gens viuans ſi librement que le plus meſchant d'entr'eulx ne voudroit pas eſtre le roy de tous, ainſi nes & nourris qu'ils ne reconnoiſſent point d'autre ambition ſinon à qui mieulx aduiſera & plus ſoigneuſement prendra garde à entretenir la liberté, ainſi appris & faits des le berceau qu'ils ne prendroient point tout le reſte des felicites de la terre pour perdre le moindre point de leur franchiſe; qui aura veu, dis-ie, ces perſonnages là, & au partir de là ſ'en ira aus terres de celui que nous appellons Grand Seigneur, voiant là les gens qui ne veulent eſtre nez que pour le ſeruir, & qui pour maintenir ſa puiſſance abandonnent leur vie, penſeroit il que ceus là & les autres euſſent vn meſme naturel, ou pluſtoſt ſ'il n'eſtimeroit pas que, ſortant d'vne cité d'hommes, il eſtoit entré dans vn parc de beſtes? Licurge, le policeur de Sparte, auoit nourri, ce dit on, deux chiens, tous deux freres, tous deux allaites de meſme laict, l'vn engraiſſé en la cuiſine, l'autre accouſtumé par les champs au ſon de la trompe & du huchet, voulant monſtrer au peuple lacedemo-

VARIANTES

5. « pas eſtre Roy & tout ainſi ».
6. « connoiſſent ».
7. « à qui mieux aduiſera à ſoigneuſement entretenir leur liberté ».
8. « dans le berceau, ils ne prendroient point ».
13. « le Grand Seigneur ».
14. « des gens qui ne peuuent eſtre nez que pour le ſeruir & qui pour le maintenir abandonnent leur vie; penſeroit il que les autres & ceux là euſſent meſme naturel ».
18. « il eſt entré ».
19. « ayant nourry ».
21. « à la cuiſine ».
24. « leur nourriture ».
27. « ce dit il ».
30. « euſt eu plus cher ».

nien que les hommes ſont tels que la nourriture les
25 fait, mit les deus chiens en plain marché, & entr'eus vne ſoupe & vn lieure : l'vn courut au plat & l'autre au lieure. Toutesfois, dit-il, ſi ſont ils freres. Donc ques celui là, auec ſes loix & ſa police, nourrit & feit ſi bien les Lacedemoniens, que chacun d'eux eut plus
30 cher de mourir de mille morts que de reconnoiſtre autre ſeigneur que la loy & la raiſon.

Ie prens plaiſir de ramenteuoir vn propos que tindrent iadis vn des fauoris de Xerxes, le grand roy des Perſans, & deux Lacedemoniens. Quand Xerxe faiſoit
35 les appareils de ſa grande armee pour conquerir la Grece, il enuoia ſes ambaſſadeurs par les cites gregeoiſes demander de l'eau & de la terre : c'eſtoit la façon que les Perſans auoient de ſommer les villes de ſe rendre à eus. A Athenes ni à Sparte n'enuoia
40 il point, pource que ceus que Daire, ſon pere, y auoit enuoié, les Atheniens & les Spartains en auoient ietté les vns dedans les foſſes, les autres dans les puits, leur diſants qu'ils prinſent hardiment de là de l'eaue & de la terre pour porter à leur prince : ces
45 gens ne pouuoient ſoufrir que, de la moindre parole ſeulement, on touchaſt à leur liberté. Pour en auoir

VARIANTES

31. « la Loy & le Roy ».
33. « iadis les fauoris ».
34. « de Perſe, touchant les Spartiates ».
35. « ſes appareils de grande armee ».
38. « les Perſes ».
39. « de ſommer les villes. A Sparthe ny à Athenes ».
40. « de ceux que Daire y auoit enuoié pour faire pareille demande ».
41. « les Spartiates & les Atheniens ».
42. « dans les foſſes, les autres ils auoyent fait ſauter dedans vn puits ».
43. « qu'ils priſſent là hardiment de l'eau & de la terre ».

ainſi vſé, les Spartains congneurent qu'ils auoient encouru la haine des dieus, meſme de Talthybie, le dieu des herauds : ils ſ'aduiſerent d'enuoyer à Xerxe, pour les appaiſer, deus de leurs citoiens, pour ſe preſenter à lui, qu'il feit d'eulx à ſa guiſe, & ſe paiat 5 de là pour les ambaſſadeurs qu'ils auoient tué à ſon pere. Deux Spartains, l'vn nommé Sperte & l'autre Bulis, ſ'offrirent de leur gré pour aller faire ce paiement. De fait ils y allerent, & en chemin ils arriuerent au palais d'vn Perſan qu'on nommoit Indarne, qui 10 eſtoit lieutenant du roy en toutes les villes d'Aſie qui ſont ſur les coſtes de la mer. Il les recueillit fort honnorablement & leur fit grand chere &, apres pluſieurs propos tombans de l'vn en l'autre, il leur demanda pourquoy ils refuſoient tant l'amitié du 15 roy. Voies, dit il, Spartains, & connoiſſes par moy comment le roy ſçait honorer ceulx qui le valent, & penſes que ſi vous eſtiez à lui, il vous feroit de meſme : ſi vous eſties à lui & qu'il vous euſt connu, il n'i a celui d'entre vous qui ne fut ſeigneur d'vne ville de 20 Grece. — En cecy, Indarne, tu ne nous ſçaurois donner bon conſeil, dirent les Lacedemoniens, pource que le bien que tu nous promets, tu l'as eſſaié, mais celui dont nous iouiſſons, tu ne ſçais que c'eſt : tu as

VARIANTES

1. « les Spartiates ».
2. « la haine des dieux meſmes, ſpecialement de Thaltibie, dieu des herauts ».
7. « Deux Spartiates, l'vn nommé Specte ».
9. « faire ce paiement. Ils y allerent ».
10. « d'vn Perſe qu'on appeloit Gidarne ».
12. « ſur la coſte ».
13. « fort honorablement, & apres pluſieurs propos ».
16. « Croyez, dit il, Spartiates ».
21. « Gidarne ».
27. « Or, ſi tu en auois taſté

25 eſprouué la faueur du roy; mais de la liberté, quel gouſt elle a, combien elle eſt douce, tu n'en ſçais rien. Or, ſi tu en auois taſté, toymeſme nous conſeillerois de la defendre, non pas auec la lance & l'eſcu, mais auec les dens & les ongles. Le ſeul Spartain diſoit ce 30 qu'il falloit dire, mais certes & l'vn & l'autre parloit comme il auoit eſté nourry; car il ne ſe pouuoit faire que le Perſan eut regret à la liberté, ne l'aiant iamais eue, ni que le Lacedemonien enduraſt la ſuietion, aiant gouſté de la franchiſe.

35 Caton l'Vtiquain, eſtant ancore enfant & ſous la verge, alloit & venoit ſouuent ches Sylla le dictateur, tant pource qu'à raiſon du lieu & maiſon dont il eſtoit, on ne lui refuſoit iamais la porte, qu'auſſi ils eſtoient proches parens. Il auoit touſiours ſon maiſtre quand 40 il y alloit, comme ont accouſtumé les enfans de bonne maiſon. Il ſ'apperceut que, dans l'hoſtel de Sylla, en ſa preſence ou par ſon commandement, on empriſonnoit les vns, on condamnoit les autres; l'vn eſtoit banni, l'autre eſtranglé; l'vn demandoit la confiſcation 45 d'vn citoien, l'autre la teſte : en ſomme, tout y alloit non comme ches vn officier de ville, mais comme ches vn tiran de peuple, & c'eſtoit non pas vn parquet de iuſtice, mais vn ouuroir de tirannie. Si dit lors à ſon

VARIANTES

toy meſme, tu nous conſeillerois ».
29. « Le ſeul Spartiate ».
30. « mais certes l'vn & l'autre diſoient, comme ils auoient eſté nourris ».
32. « le Perſe ».
34. « gouſté la franchiſe ».
35. « l'Vtican ».
38. « on ne luy fermoit iamais les portes ».
40. « comme auoyent accouſtumé les enfans de bonne part ».
44. « le confiſque ».
46. « de la ville ».
47. « du peuple ».
48. « vne tauerne de tirannie ».

maiſtre ce ieune gars : Que ne me donnes vous vn poignard? Ie le cacherai ſous ma robe : ie entre ſouuent dans la chambre de Sylla auant qu'il ſoit leué, i'ay le bras aſſes fort pour en deſpeſcher la ville. Voilà certes vne parolle vraiement appartenante à Caton : c'eſtoit vn commencement de ce perſonnage, digne de ſa mort. Et neantmoins qu'on ne die ni ſon nom ni ſon pais, qu'on conte ſeulement le fait tel qu'il eſt, la choſe meſme parlera & iugera l'on, à belle auenture, qu'il eſtoit Romain & né dedans Romme, & lors qu'elle eſtoit libre. A quel propos tout ceci? Non pas certes que i'eſtime que le pais ni le terroir y facent rien, car en toutes contrees, en tout air, eſt amere la ſuietion & plaiſant d'eſtre libre; mais par ce que ie ſuis d'aduis qu'on ait pitié de ceux qui, en naiſſant, ſe ſont trouues le ioug au col, ou bien que on les excuſe, ou bien qu'on leur pardonne, ſi, n'aians veu ſeulement l'ombre de la liberté & n'en eſtant point auertis, ils ne ſ'apperçoiuent point du mal que ce leur eſt d'eſtre eſclaues. S'il y auoit quelque païs, comme dit Homere des Cimmeriens, où le ſoleil ſe monſtre autrement qu'à nous, & apres leur auoir eſclairé ſix mois continuels, il les laiſſe ſommeillans dans l'obſcurité ſans les venir reuoir de l'autre demie annee, ceux qui naiſtroient pendant ceſte longue nuit, ſ'ils

VARIANTES

1. « ce noble enfant dit à ſon maiſtre »
5. « Voyla vrayement vne parole appartenante à Caton ».
10. « dedans Rome, mais dans la vraye Rome, & lorſqu'elle eſtoit libre ».
13. « y parfacent rien ».
14. « eſt contraire la ſuietion ».
18. « n'ayans iamais veu ».
20. « S'il y a ».
24. « ſans les venir receuoir ».
26. « ſ'ils n'auoient oui parler ».
30. « ſinon apres le plaiſir, &

n'auoient pas oui parler de la clarté, ſesbaïroit on ſi, n'aians point veu de iours, ils ſaccouſtumoient aus tenebres où ils ſont nez, ſans deſirer la lumiere? On ne plaint iamais ce que l'on n'a iamais eu, & le
30 regret ne vient point ſinon qu'apres le plaiſir, & touſiours eſt, auec la congnoiſſance du mal, la ſouuenance de la ioie paſſee. La nature de l'homme eſt bien d'eſtre franc & de le vouloir eſtre, mais auſſi ſa nature eſt telle que naturellement il tient le pli que la nourriture lui
35 donne.

Diſons donc ainſi, qu'à l'homme toutes choſes lui ſont comme naturelles, à quoy il ſe nourrit & accouſtume; mais cela ſeulement lui eſt naïf, à quoi ſa nature ſimple & non alteree l'appelle : ainſi la premiere
40 raiſon de la ſeruitude volontaire, c'eſt la couſtume : comme des plus braues courtaus, qui au commencement mordent le frein & puis ſ'en iouent, & là où n'a gueres ruoient contre la ſelle, ils ſe parent maintenant dans les harnois & tous fiers ſe gorgiaſent ſoubs la
45 barde. Ils diſent qu'ils ont eſté touſiours ſubiects, que leurs peres ont ainſi veſcu; ils penſent qu'ils ſont tenus d'endurer le mal & ſe font acroire par exemples, & fondent eus meſmes ſoubs la longueur du tems la poſſeſſion de ceux qui les tirannifent; mais, pour vrai,
50 les ans ne donnent iamais droit de mal faire, ains

VARIANTES

touſiours eſt auec la cognoiſſance du bien, le ſouuenir de la ioie paſſee ».
32. « Le naturel ».
37. « lui ſont naturelles ».
38. « mais ſeulement ce luy ».
42. « & puis aprcs ».
43. « ils ruoient ».
43. « ils ſe portent maintenant ».
47. « d'endurer le mors & ſe le font acroire par exemples; & fondent eus meſmes ſur la longueur la poſſeſſion de ceux qui les tyrannifent ».

agrandiſſent l'iniure. Touſiours ſ'en trouue il quelques vns, mieulx nes que les autres, qui ſentent le pois du ioug & ne ſe peuuent tenir de le ſecouer; qui ne ſ'appriuoiſent iamais de la ſubiection, & qui touſiours, comme Vliſſe, qui par mer & par terre cherchoit 5 touſiours de voir de la fumee de ſa caſe, ne ſe peuuent tenir d'auiſer à leurs naturels priuileges & de ſe ſouuenir de leurs predeceſſeurs & de leur premier eſtre; ce ſont volontiers ceus là qui, aians l'entendement net & l'eſprit clairuoiant, ne ſe contentent pas, comme 10 le gros populas, de regarder ce qui eſt deuant leurs pieds ſ'ils n'aduiſent & derriere & deuant & ne rememorent ancore les choſes paſſees pour iuger de celles du temps aduenir & pour meſurer les preſentes; ce ſont ceus qui, aians la teſte d'eus meſmes bien faite, 15 l'ont ancore polie par l'eſtude & le ſçauoir. Ceus là, quand la liberté ſeroit entierement perdue & toute hors du monde, l'imaginent & la ſentent en leur eſprit, & ancore la ſavourent, & la ſeruitude ne leur eſt de gouſt, pour tant bien qu'on l'accouſtre. 20

Le grand Turc ſ'eſt bien auiſé de cela, que les liures & la doctrine donnent, plus que toute autre choſe, aus hommes le ſens & l'entendement de ſe reconnoiſtre & d'haïr la tirannie; i'entens qu'il n'a en ſes

VARIANTES

1. « Touſiours en demeure il ».
3. « & ne peuuent tenir de le crouller ».
5. « cerchoit de voir la fumee de ſa caſe ».
6. « ne ſe ſçauent garder d'aduiſer ».
8. « des predeceſſeurs ».
12. « & ne rameinent ancore ».
18. « l'imaginant & la ſentant en leur eſprit, & ancores la ſauourant, la ſeruitude ne leur eſt iamais de gouſt pour ſi bien qu'on l'accouſtre ».
23. « le ſens de ſe reconnoiſtre ».

25 terres gueres de gens ſçauans ni n'en demande. Or, communement, le bon zele & affection de ceux qui ont gardé maugré le temps la deuotion à la franchiſe, pour ſi grand nombre qu'il y en ait, demeure ſans effect pour ne ſ'entrecongnoiſtre point : la liberté leur 30 eſt toute oſtee, ſous le tiran, de faire, de parler & quaſi de penſer; ils deuiennent tous ſinguliers en leurs fantaſies. Doncques Mome, le Dieu moqueur, ne ſe moqua pas trop quand il trouua cela à redire en l'homme que Vulcan auoit fait, dequoi il ne lui 35 auoit mis vne petite feneſtre au cœur, afin que par là on peut voir ſes penſees. L'on voulſiſt bien dire que Brute, Caſſe & Caſque, lors qu'ils entreprindrent la deliurance de Romme, ou pluſtoſt de tout le monde, ne voulurent pas que Ciceron, ce grand zelateur du bien 40 public ſ'il en fut iamais, fuſt de la partie, & eſtimerent ſon cœur trop foible pour vn fait ſi haut : ils ſe fioient bien de ſa volonté, mais ils ne ſ'aſſeuroient point de ſon courage. Et toutesfois, qui voudra diſcourir les faits du temps paſſé & les annales anciennes, il ſ'en 45 trouuera peu ou point de ceus qui, voians leur païs mal mené & en mauuaiſes mains, aient entrepris d'vne intention bonne, entiere & non feinte, de le deliurer, qui n'en ſoient venus à bout, & que la liberté, pour

VARIANTES

25. « gueres de plus ſçauans qu'il n'en demande ».
28. « en demeure ſans effect ».
30. « de faire & de parler ».
31. « ils demeurent tous ſinguliers ».
32. « Et pourtant Momus ne ſe mocqua pas trop ».
36. « L'on a voulu dire ».
37. « & Caſſe, lors qu'ils firent l'entrepriſe de la deliurance ».
39. « ne voulurent point que Ciceron ».
46. « ayant entrepris d'vne bonne intention de le deliurer, qu'ils n'en ſoient venus à bout ».

ſe faire paroiſtre, ne ſe ſoit elle meſme fait eſpaule. Harmode, Ariſtogiton, Thraſybule, Brute le vieus, Valere & Dion, comme ils l'ont vertueuſement penſé, l'executerent heureuſement : en tel cas, quaſi iamais à bon vouloir ne defaut la fortune. Brute le ieune & Caſſe oſterent bien heureuſement la ſeruitude, mais en ramenant la liberté ils moururent : non pas miſerablement (car quel blaſphemſme ſeroit ce de dire qu'il y ait eu rien de miſerable en ces gens là, ni en leur mort ni en leur vie ?), mais certes au grand dommage, perpetuel malheur & entiere ruine de la republicque, laquelle fut, comme il ſemble, enterree auec eus. Les autres entrepriſes qui ont eſté faites depuis contre les empereurs romains n'eſtoient que coniurations de gens ambitieus, leſquels ne ſont pas à plaindre des inconueniens qui leur en ſont aduenus, eſtant bel à voir qu'ils deſiroient, non pas oſter, mais remuer la couronne, pretendans chaſſer le tiran & retenir la tirannie. A ceux cy ie ne voudrois pas moymeſme qu'il leur en fut bien ſuccedé, & ſuis content qu'ils aient monſtré, par leur exemple, qu'il ne faut pas abuſer du ſaint nom de liberté pour faire mauuaiſe entrepriſe.

Mais pour reuenir à notre propos, duquel ie m'eſtois

VARIANTES

1. « apparoiſtre ».
3. « comme ils ont ».
8. « quel blaſme ſeroit-ce ».
9. « rien eu de miſerable ».
12. « laquelle certes fut, comme il me ſemble ».
13. « contre les autres empereurs ».
14. « que des coniurations ».
16. « qui leur font ».
17. « non pas d'oſter, mais de ruiner la couronne ».
19. « A ceux là ie ne voudroy pas meſme ».
22. « abuſer du ſaint nom de la liberté ».

25 quaſi perdu, la premiere raiſon pourquoy les hommes ſeruent volontiers eſt pource qu'ils naiſſent ſerfs & ſont nourris tels. De ceſte cy en vient vn'autre, qu'aiſement les gens deuiennent, ſoubs les tirans, laſches & effemines : dont ie ſçay merueilleuſement
30 bon gré à Hyppocras, le grand pere de la medecine, qui ſ'en eſt pris garde, & l'a ainſi dit en l'vn de ſes liures qu'il inſtitue Des maladies. Ce perſonnage auoit certes en tout le cœur en bon lieu, & le monſtra bien lors que le Grand Roy le voulut attirer pres de
35 lui à force d'offres & grands preſens, il luy reſpondit franchement qu'il feroit grand conſcience de ſe meſler de guerir les Barbares qui vouloient tuer les Grecs, & de bien ſeruir par ſon art à lui qui entreprenoit d'aſſeruir la Grece. La lettre qu'il lui enuoia ſe void
40 ancore auiourd'hui parmi ſes autres œuures, & teſmoignera pour iamais de ſon bon cœur & de ſa noble nature. Or, eſt il doncques certein qu'auec la liberté ſe perd tout en vn coup la vaillance. Les gens ſubiects n'ont point d'allegreſſe au combat ni
45 d'aſpreté : ils vont au danger quaſi comme attaches & tous engourdis, par maniere d'acquit, & ne ſentent point bouillir dans leur cœur l'ardeur de la franchiſe qui fait meſpriſer le peril & donne enuie d'achapter,

VARIANTES

24. « à mon propos, lequel i'auois quaſi perdu ».
26. « eſt ce qu'ils naiſſent ſerfs ».
30. « Hippocrates ».
32. « qu'il intitule ».
33. « auoit certes le cœur ».
34. « bien alors ».
35. « & luy reſpondit ».
38. « & de rien ſeruir ».
42. « Or, il eſt donc certain qu'auec la liberté tout à vn coup ſe perd la vaillance ».
45. « au danger comme attaches ».
46. « & par maniere d'acquit ».
47. « dans le cœur ».

par vne belle mort entre ſes compagnons, l'honneur & la gloire. Entre les gens libres, c'eſt à l'enui à qui mieulx mieux, chacun pour le bien commun, chacun pour ſoi, ils ſ'attendent d'auoir tous leur part au mal de la defaite ou au bien de la victoire; mais les gens 5 aſſeruis, outre ce courage guerrier, ils perdent auſſi en toutes autres choſes la viuacité, & ont le cœur bas & mol & incapable de toutes choſes grandes. Les tirans connoiſſent bien cela, &, voians qu'ils prennent ce pli, pour les faire mieulx auachir, ancore ils aident ils. 10

Xenophon, hiſtorien graue & du premier rang entre les Grecs, a fait vn liure auquel il fait parler Simonide avec Hieron, tiran de Syracuſe, des miſeres du tiran. Ce liure eſt plein de bonnes & graues remonſtrances, & qui ont auſſi bonne grace, à mon aduis, qu'il eſt 15 poſſible. Que pleuſt à Dieu que les tirans qui ont iamais eſté l'euſſent mis deuant les yeux & ſ'en fuſſent ſeruis de miroir! Ie ne puis pas croire qu'ils n'euſſent reconnu leurs verrues & eu quelque honte de leurs taches. En ce traité il conte la peine enquoy ſont 20 les tirans, qui ſont contrains, faiſans mal à tous, ſe craindre de tous. Entre autres choſes, il dit cela, que les mauuais rois ſe ſeruent d'eſtrangers à la guerre & les ſouldoient, ne ſ'oſans fier de mettre à leurs gens, à qui ils ont fait tort, les armes en main. (Il y 25 a bien eu de bons rois qui ont eu à leur ſoulde des

VARIANTES

1. « l'honneur de la gloire ».
4. « là où ils ſ'attendent d'auoir toute leur part ».
5. « les gens aſſuiettis ».
6. « ils perdent encore ».
8. « & ſont incapables ».
10. « encore leur y aident ils ».
12. « vn liuret ».
13. « le Roy de Syracuſe ».
16. « que tous les tirans ».

nations eſtrangeres, comme des François meſmes, & plus ancore d'autrefois qu'auiourd'huy, mais à vne autre intention, pour garder les leurs, n'eſtimant rien
30 le dommage de l'argent pour eſpargner les hommes. C'eſt ce que diſoit Scipion, ce croi ie, le grand Afriquain, qu'il aimeroit mieux auoir ſauué vn citoien que defait cent ennemis.) Mais, certes, cela eſt bien aſſeuré, que le tiran ne penſe iamais que ſa puiſſance
35 lui ſoit aſſeuree, ſinon quand il eſt venu à ce point qu'il n'a ſous lui homme qui vaille : donques à bon droit lui dira on cela, que Thraſon en Terence ſe vante auoir reproché au maiſtre des elephans :

Pour cela ſi braue vous eſtes
40 *Que vous aues charge des beſtes.*

Mais ceſte ruſe de tirans d'abeſtir leurs ſubiects ne ſe peut pas congnoiſtre plus clairement que par ce que Cyrus fit enuers les Lydiens, apres qu'il ſe fut
45 emparé de Sardis, la maiſtreſſe ville de Lydie, & qu'il euſt pris à merci Creſus, ce tant riche roy, & l'eut amené quand & ſoy : on lui apporta nouuelles que les Sardains ſeſtoient reuoltes; il les eut bien toſt reduit ſous ſa main; mais, ne voulant pas ni mettre à
50 ſac vne tant belle ville, ni eſtre touſiours en peine d'y tenir vne armee pour la garder, il ſaduiſa d'vn grand expedient pour ſen aſſeurer : il y eſtablit des bor-

VARIANTES

25. « les armes en la main. Il y a eu ».
30. « rien de dommage ».
32. « la vie à vn citoyen ».
41. « des tyrans ».
44. « aux Lydiens ».
45. « Sardes ».
46. « & l'euſt amené captif ».
47. « les nouuelles ».
49. « pas mettre ».

deaus, des tauernes & ieux publics, & feit publier vne ordonnance que les habitans euſſent à en faire eſtat. Il ſe trouua ſi bien de ceſte garniſon que iamais depuis contre les Lydiens ne fallut tirer vn coup d'eſpee. Ces pauures & miſerables gens ſ'amuſerent à inuenter toutes ſortes de ieus, ſi bien que les Latins en ont tiré leur mot, & ce que nous appellons *paſſe-temps*, ils l'appellent LVDI, comme ſ'ils vouloient dire LYDI. Tous les tirans n'ont pas ainſi declaré expres qu'ils voulſiſſent effeminer leurs gens; mais, pour vrai, ce que celui ordonna formelement & en effect, ſous main ils l'ont pourchaſſé la plus part. A la verité, c'eſt le naturel du menu populaire, duquel le nombre eſt touſiours plus grand dedans les villes, qu'il eſt ſoubçonneus à l'endroit de celui qui l'aime, & ſimple enuers celui qui le trompe. Ne penſes pas qu'il y ait nul oiſeau qui ſe prenne mieulx à la pipee, ni poiſſon aucun qui, pour la friandiſe du ver, ſ'accroche plus toſt dans le haim que tous les peuples ſ'aleſchent viſtement à la ſeruitude, par la moindre plume qu'on leur paſſe, comme l'on dit, deuant la bouche; & c'eſt choſe merueilleuſe qu'ils ſe laiſſent aller ainſi toſt, mais ſeulement qu'on les chatouille. Les theatres, les ieus, les farces, les ſpectacles, les gladiateurs, les beſtes eſtranges, les medailles, les

VARIANTES

2. « ceſte ordonnance ».
3. « qu'il ne lui fallut iamais depuis tirer vn coup d'epee contre les Lydiens ».
5. « Ces pauures gens miſerables ».
6. « les Latins ont ».
8. « Ludi, comme ſ'ils vouloient dire Lydi ».
10. « ſi expres ».
10. « leurs hommes ».
11. « celui là ».
14. « dans les villes. Il eſt ſouſpeçonneux ».

tableaux & autres telles drogueries, c'eſtoient aus peuples anciens les apaſts de la ſeruitude, le pris de leur liberté, les outils de la tirannie. Ce moien, ceſte pratique, ces allechemens auoient les anciens tirans, 30 pour endormir leurs ſubiects ſous le ioug. Ainſi les peuples, aſſotis, trouuans beaus ces paſſetemps, amuſes d'vn vain plaiſir, qui leur paſſoit deuant les yeulx, ſ'accouſtumoient à ſeruir auſſi niaiſement, mais plus mal, que les petits enfans qui, pour voir les 35 luiſans images des liures enlumines, aprenent à lire. Les rommains tirans ſ'aduiſerent ancore d'vn autre point : de feſtoier ſouuent les dizaines publiques, abuſant ceſte canaille comme il falloit, qui ſe laiſſe aller, plus qu'à toute autre choſe, au plaiſir de la 40 bouche : le plus auiſé & entendu d'entr'eus n'euſt pas quitté ſon eſculee de ſoupe pour recouurer la liberté de la republique de Platon. Les tirans faiſoient largeſſe d'vn quart de blé, d'vn ſeſtier de vin & d'vn ſeſterce; & lors c'eſtoit pitié d'ouïr crier VIVE LE ROI! 45 Les lourdaus ne ſ'auiſoient pas qu'ils ne faiſoient que recouurer vne partie du leur, & que cela meſmes qu'ils recouuroient, le tiran ne le leur euſt peu donner, ſi deuant il ne l'auoit oſté à eus meſmes. Tel euſt amaſſé auiourd'hui le ſeſterce, & ſe fut gorgé au 50 feſtin public, beniſſant Tibere & Neron & leur belle

VARIANTES

18. « pour la friandiſe ſ'accroche ».
20. « pour la moindre plume ».
26. « eſtoient ».
30. « leurs anciens ſubiects ».
35. « de liures illuminez ».
39. « toute choſe ».
40. « le plus entendu de tous ».
41. « eſcuelle ».
45. « n'aduiſoient point ».
47. « ne leur ».
49. « & tel ſe fuſt gorgé ».
50. « en beniſſant ».
50. « de leur belle liberalité ».

liberalité qui, le lendemain, eſtant contraint d'abandonner ſes biens à leur auarice, ſes enfans à la luxure, ſon ſang meſmes à la cruauté de ces magnifiques empereurs, ne diſoit mot, non plus qu'vne pierre, ne ſe remuoit non plus qu'vne ſouche. Touſiours le populaire a eu cela : il eſt, au plaiſir qu'il ne peut honneſtement receuoir, tout ouuert & diſſolu, &, au tort & à la douleur qu'il ne peut honneſtement ſouffrir, inſenſible. Ie ne vois pas maintenant perſonne qui, oiant parler de Neron, ne tremble meſmes au ſurnom de ce vilain monſtre, de ceſte orde & ſale peſte du monde; & toutesfois, de celui là, de ce boutefeu, de ce bourreau, de ceſte beſte ſauuage, on peut bien dire qu'apres ſa mort, auſſi vilaine que ſa vie, le noble peuple romain en receut tel deſplaiſir, ſe ſouuenant de ſes ieus & de ſes feſtins, qu'il fut ſur le point d'en porter le dueil; ainſi l'a eſcrit Corneille Tacite, auteur bon & graue, & des plus certeins. Ce qu'on ne trouuera pas eſtrange, veu que ce peuple là meſmes auoit fait au parauant à la mort de Iules Cæſar, qui donna congé aus lois & à la liberté, auquel perſonnage il n'y eut, ce me ſemble, rien qui vaille, car ſon humanité meſmes, que l'on preſche tant, fut plus dommageable que la cruauté du plus ſauuage tiran qui fuſt onques,

VARIANTES

2. « à l'auarice ».
6. « le populas ».
11. « de ceſte orde & ſale beſte. On peut bien dire ».
16. « & feſtins ».
18. « & graue des plus, & certes croiable ».
19. « ſi l'on conſidere ce que ce peuple là meſmes auoit fait à la mort de Iules Cæſar ».
21. « auquel perſonnage ils n'y ont (ce me ſemble) trouué rien qui vaille que ſon humanité, laquelle quoiqu'on la preſchat tant, fut plus dommageable que la plus grande cruauté du plus ſauuage Tiran qui fuſt oncques ».

25 pource qu'à la verité ce fut ceſte ſienne venimeuſe douceur qui, enuers le peuple romain, ſucra la ſeruitude; mais, apres ſa mort, ce peuple là, qui auoit ancore en la bouche ſes bancquets & en l'eſprit la ſouuenance de ſes prodigalites, pour lui faire ſes 30 honneurs & le mettre en cendre, amonceloit à l'enui les bancs de la place, & puis lui eſleua vne colonne, comme au Pere du peuple (ainſi le portoit le chapiteau), & lui fit plus d'honneur, tout mort qu'il eſtoit, qu'il n'en debuoit faire par droit à homme du monde, 35 ſi ce n'eſtoit par auenture à ceus qui l'auoient tué. Ils n'oublierent pas auſſi cela, les empereurs romains, de prendre communement le tiltre de tribun du peuple, tant pource que ceſt office eſtoit tenu pour ſaint & ſacré qu'auſſi il eſtoit eſtabli pour la defenſe & pro- 40 tection du peuple, & ſous la faueur de l'eſtat. Par ce moien, ils ſ'aſſeuroient que le peuple ſe fieroit plus d'eus, comme ſ'il deuoit en ouir le nom, & non pas ſentir les effects au contraire. Auiourd'hui ne font pas beaucoup mieux ceus qui ne font gueres mal aucun, 45 meſmes de conſequence, qu'ils ne facent paſſer deuant quelque ioly propos du bien public & ſoulagement commun : car tu ſçais bien, ô Longa, le formulaire, duquel en quelques endroits ils pourroient vſer aſſez

VARIANTES

25. « ceſte venimeuſe ».
28. « à la bouche ».
31. « puis eſleua ».
32. « ainſi portoit ».
34. « faire à homme ».
35. « ſi ce n'eſtoit poſſible à ceus qui l'auoient tué ».
41. « ce peuple ».
42. « comme ſ'ils deuoient encourir le nom & non pas ſentir les effects. Au contraire, auiourd'huy ne font pas beaucoup mieux ceux qui ne font mal aucun ».
46. « bien commun & ſoulagement public ».
47. « car vous ſauez bien ».

ſinement; mais à la plus part, certes, il n'y peut auoir de fineſſe là où il y a tant d'impudence. Les rois d'Aſſyrie, & ancore apres eus ceus de Mede, ne ſe preſentoient en public que le plus tard qu'ils pouuoient, pour mettre en doute ce populas ſ'ils eſtoient en quelque choſe plus qu'hommes, & laiſſer en ceſte reſuerie les gens qui font volontiers les imaginatifs aus choſes deſquelles ils ne peuuent iuger de veue. Ainſi tant de nations, qui furent aſſes long temps ſous ceſt empire Aſſyrien, auec ce miſtere ſ'accouſtumoient à ſeruir & ſeruoient plus volontiers, pour ne ſçauoir pas quel maiſtre ils auoient, ni à grand'peine ſ'ils en auoient, & craignoient tous, à credit, vn que perſonne iamais n'auoit veu. Les premiers rois d'Egipte ne ſe monſtroient gueres, qu'ils ne portaſſent tantoſt vn chat, tantoſt vne branche, tantoſt du feu ſur la teſte, & ſe maſquoient ainſi & faiſoient les baſteleurs; &, en ce faiſant, par l'eſtrangeté de la choſe ils donnoient à leurs ſubiects quelque reuerence & admiration, où, aus gens qui n'euſſent eſté ou trop ſots ou trop aſſeruis, ils n'euſſent appreſté, ce m'eſt aduis, ſinon paſſetems & riſee. C'eſt pitié d'ouïr parler de combien de choſes les tirans du temps paſſé faiſoient leur profit pour fonder leur tirannie; de combien de petits moiens ils ſe ſeruoient, aians de tout tems trouué ce populas fait à leur poſte, auquel il ne ſçauoient ſi mal

VARIANTES

1. « en la plus part ».
2. « auoir aſſez de fineſſe ».
8. « de quoy ils ne peuuent ».
10. « ſ'accouſtumerent ».
11. « pour ne ſçauoir quel ».
13. « perſonne n'auoit ».
15. « qu'ils ne portaſſent tantoſt vne branche ».
25. « ils ſe ſeruoient grandement, ayans trouué ce populas ».

tendre filet qu'ils ne ſ'y vinſent prendre; lequel ils ont touſiours trompé à ſi bon marché qu'ils ne l'aſſuiettiſſoient iamais tant que lors qu'ils ſ'en moquoient
30 le plus.

Que dirai ie d'vne autre belle bourde que les peuples anciens prindrent pour argent content? Ils creurent fermement que le gros doigt de Pyrrhe, roy des Epirotes, faiſoit miracles & gueriſſoit les malades
35 de la rate; ils enrichirent ancore mieus le conte, que ce doigt, apres qu'on eut bruſlé tout le corps mort, ſ'eſtoit trouué entre les cendres, ſ'eſtant ſauué, maugré le feu. Touſiours ainſi le peuple ſot fait lui mesmes les menſonges, pour puis apres les croire. Prou de gens
40 l'ont ainſi eſcrit, mais de façon qu'il eſt bel à voir qu'ils ont amaſſé cela des bruits de ville & du vain parler du populas. Veſpaſian, reuenant d'Aſſyrie & paſſant à Alexandrie pour aller à Romme ſ'emparer de l'empire, feit merueilles : il addreſſoit les boiteus, il
45 rendoit clair-voians les aueugles, & tout plein d'autres belles choſes auſquelles qui ne pouuoit voir la faute qu'il y auoit, il eſtoit à mon aduis plus aueugle que ceus qu'il gueriſſoit. Les tirans meſmes trouuoient bien eſtrange que les hommes peuſſent endurer vn
50 homme leur faiſant mal; ils vouloient fort ſe mettre la religion deuant pour gardecorps, &, ſ'il eſtoit poſſible, emprunter quelque eſchantillon de la diuinité

VARIANTES

26. « ne ſçauoient tendre ».
27. « duquel ils ont eu touſiours ſi bon marché de tromper ».
33. « doigt d'vn pied ».
38. « ſ'eſt fait luy meſme ».
43. « par Alexandrie ».
44. « redreſſoit les boiteus ».
49. « fort eſtrange ».
52. « empruntoient quelque eſchantillon de diuinité ».

pour le maintien de leur meſchante vie. Donques Salmonee, ſi l'on croit à la ſibyle de Virgile en ſon enfer, pour ſeſtre ainſi moqué des gens & auoir voulu faire du Iuppiter, en rend maintenant conte, & elle le veit en l'arrier-enfer, 5

Souffrant cruels tourmens, pour vouloir imiter
Les tonnerres du ciel, & feus de Iuppiter.
Deſſus quatre courſiers celui alloit, branlant,
Haut monté, dans ſon poing vn grand flambeau brillant.
Par les peuples gregeois & dans le plein marché, 10
De la ville d'Elide haut il auoit marché
Et faiſant ſa brauade ainſi entreprenoit
Sur l'honneur qui, ſans plus, aus dieus appartenoit.
L'inſenſé, qui l'orage & foudre inimitable
Contrefaiſoit d'airain, & d'vn cours effroiable 15
De cheuaus cornepies le Pere tout puiſſant!
Lequel, bien toſt apres, ce grand mal puniſſant,
Lança, non vn flambeau, non pas vne lumiere
D'vne torche de cire, auecques ſa fumiere,
Et de ce rude coup d'vne horrible tempeſte, 20
Il le porta à bas, les pieds par deſſus teſte.

Si ceſtuy qui ne faiſoit que le ſot eſt à ceſte heure ſi bien traité là bas, ie croi que ceus qui ont abuſé de la religion, pour eſtre meſchans, ſy trouueront ancore à meilleures enſeignes. 25

Les noſtres ſemerent en France ie ne ſçai quoi de tel, des crapaus, des fleurdelis, l'ampoule & l'oriflamb.

VARIANTES

1. « pour le ſouſtien ».
2. « & ſon enfer ».
4. « où elle le veit ».
9. « *flambeau brulant* ».
11. Vers omis dans les *Memoires*.
12. *En faiſant ſa brauade, mais il entreprenoit.*
16. « *du Pere* ».
20. *Mais par le rude coup d'vne horrible tempeſte,*
Il le porta là bas, les pieds par deſſus teſte.
22. « Si celuy qui ».

Ce que de ma part, comment qu'il en ſoit, ie ne veus pas meſcroire, puis que nous ni nos anceſtres n'auons
30 eu iuſques ici aucune occaſion de l'auoir meſcreu, aians touſiours eu des rois ſi bons en la paix & ſi vaillans en la guerre, qu'ancore qu'ils naiſſent rois, ſi ſemble il qu'ils ont eſté non pas faits comme les autres par la nature, mais choiſis par le Dieu tout puiſſant,
35 auant que naiſtre, pour le gouuernement & la conſeruation de ce roiaume; & ancore, quand cela n'y ſeroit pas, ſi ne voudrois ie pas pour cela entrer en lice pour debattre la verité de nos hiſtoires, ni les eſplucher ſi priuement, pour ne tollir ce bel esbat, où ſe pourra
40 fort eſcrimer notre poëſie françoiſe, maintenant non pas accouſtree, mais, comme il ſemble, faite tout à neuf par noſtre Ronſard, noſtre Baïf, noſtre du Bellay, qui en cela auancent bien tant noſtre langue, que i'oſe eſperer que bien toſt les Grecs ni les Latins
45 n'auront gueres, pour ce regard, deuant nous, ſinon, poſſible, le droit d'aiſneſſe. Et certes ie ferois grand tort à noſtre rime, car i'vſe volontiers de ce mot, & il ne me deſplait point pour ce qu'ancore que pluſieurs l'euſſent rendu mechanique, toutesfois ie voy aſſes de
50 gens qui ſont à meſmes pour la ranoblir & lui rendre ſon premier honneur; mais ie lui ferois, di-ie, grand tort de lui oſter maintenant ces beaus contes du roi Clouis, auſquels deſià ie voy, ce me ſemble, combien

VARIANTES

27. « l'Oriffan » (sic).
30. « eu aucune occaſion ».
31. « ayans touſiours des rois ».
35. « deuant que naiſtre ».
35. « & la garde de ce roiaume ».
37. « pas entrer ».
39. « ce bel eſtat ».
46. « poſſible que le droit ».
48. « ne me deſplait pour ce qu'ancore ».

plaiſamment, combien à ſon aiſe ſ'y eſgaiera la veine de noſtre Ronſard, en ſa Franciade. I'entens ſa portee, ie connois l'eſprit aigu, ie ſçay la grace de l'homme : il fera ſes beſoignes de l'oriflamb auſſi bien que les Romains de leurs ancilles 5

& des boucliers du ciel en bas iettes,

ce dit Virgile ; il meſnagera noſtre ampoule auſſi bien que les Atheniens le panier d'Erictone ; il fera parler de nos armes auſſi bien qu'eux de leur oliue qu'ils maintiennent eſtre ancore en la tour de Minerue. 10 Certes ie ſerois outrageus de vouloir dementir nos liures & de courir ainſi ſur les erres de nos poetes. Mais pour retourner d'où, ie ne ſçay comment, i'auois deſtourné le fil de mon propos, il n'a iamais eſté que les tirans, pour ſ'aſſeurer, ne ſe ſoient efforces 15 d'accouſtumer le peuple enuers eus, non ſeulement à obeiſſance & ſeruitude, mais ancore à deuotion. Donques ce que i'ay dit iuſques icy, qui apprend les gens à ſeruir plus volontiers, ne ſert guere aus tirans que pour le menu & groſſier peuple. 20

Mais maintenant ie viens à vn point, lequel eſt à mon aduis le reſſort & le ſecret de la domination, le ſouſtien & fondement de la tirannie. Qui penſe que les halebardes, les gardes & l'aſſiette du guet garde les

VARIANTES

8. « leur panier d'Eriſicthone ».
8. « il ſe parlera de nos armes ancore dans la tour de Minerue ».
12. « terres de nos poetes ».
13. « pour reuenir ».
14. « n'a il iamais eſté ».
15. « n'ayent touſiours taſché d'accouſtumer ».
16. « non pas ſeulement ».
19. « ſeruir volontiers ».
21. « ie viens à mon aduis à vn poinct lequel eſt le ſecret &

25 tirans, à mon iugement ſe trompe fort; & ſ'en aident ils, comme ie croy, plus pour la formalité & eſpouuantail que pour fiance qu'ils y ayent. Les archers gardent d'entrer au palais les mal-habilles qui n'ont nul moyen, non pas les bien armes qui peuuent faire 30 quelque entrepriſe. Certes, des empereurs romains il eſt aiſé à conter qu'il n'en y a pas eu tant qui aient eſchappé quelque dangier par le ſecours de leurs gardes, comme de ceus qui ont eſté tues par leurs archers meſmes. Ce ne ſont pas les bandes des gens 35 à cheual, ce ne ſont pas les compaignies des gens de pied, ce ne ſont pas les armes qui defendent le tiran. On ne le croira pas du premier coup, mais certes il eſt vray : ce ſont touſiours quatre ou cinq qui maintiennent le tiran, quatre ou cinq qui lui tiennent tout 40 le païs en ſeruage. Touſiours il a eſté que cinq ou ſix ont eu l'oreille du tiran, & ſ'y ſont approché d'eus meſmes, ou bien ont eſté appeles par lui, pour eſtre les complices de ſes cruautes, les compaignons de ſes plaiſirs, les macquereaus de ſes voluptes, & communs 45 aus biens de ſes pilleries. Ces ſix addreſſent ſi bien leur chef, qu'il faut, pour la ſocieté, qu'il ſoit meſchant, non pas ſeulement de ſes meſchancetes, mais ancore des leurs. Ces ſix ont ſix cent qui proufitent ſous eus, & font de leurs ſix cent ce que les ſix font

VARIANTES

le reſourd de la domination ».

25. « ils ſ'en aident ».

28. « dans les palais les mal habiles ».

32. « par le ſecours de leurs archers ».

33. « comme de ceus là qui ont eſté tuez par leurs gardes ».

37. « Mais on ne le croira pas du premier coup : toutesfois il eſt vray ».

40. « tout en ſeruage ».

au tiran. Ces ſix cent en tiennent ſous eus ſix mille, qu'ils ont eſleué en eſtat, auſquels ils font donner ou le gouuernement des prouinces, ou le maniement des deniers, afin qu'ils tiennent la main à leur auarice & cruauté & qu'ils l'executent quand il ſera temps, & facent tant de maus d'allieurs qu'ils ne puiſſent durer que ſoubs leur ombre, ni ſ'exempter que par leur moien des loix & de la peine. Grande eſt la ſuitte qui vient apres cela, & qui voudra ſ'amuſer à deuider ce filet, il verra que, non pas les ſix mille, mais les cent mille, mais les millions, par ceſte corde, ſe tiennent au tiran, ſ'aidant d'icelle comme, en Homere, Iuppiter qui ſe vante, ſ'il tire la cheſne, d'emmener vers ſoi tous les dieus. De là venoit la creue du Senat ſous Iules, l'eſtabliſſement de nouueaus eſtats, erection d'offices; non pas certes, à le bien prendre, reformation de la iuſtice, mais nouueaus ſouſtiens de la tirannie. En ſomme que l'on en vient là, par les faueurs ou ſoufaueurs, les guains ou reguains qu'on a auec les tirans, qu'il ſe trouue en fin quaſi autant de gens auſquels la tirannie ſemble eſtre profitable, comme de ceus à qui la liberté ſeroit aggreable. Tout ainſi que les medecins diſent qu'en noſtre corps, ſ'il y a quelque choſe de gaſté, deſlors qu'en autre endroit il ſ'y bouge rien, il ſe vient auſſi toſt rendre vers ceſte partie vereuſe : pareillement, deſlors qu'vn roi ſ'eſt

VARIANTES

1. « ſix cent tiennent ».
2. « ils ont fait ».
6. « tant de mal ».
15. « election d'offices ».
16. « à bien prendre ».
18. « en ſomme l'on ».
19. « les faueurs, les guains ».
20. « ſe trouue quaſi ».
23. « qu'à noſtre corps ».
30. « qui ſont taxez ».

declaré tiran, tout le mauuais, toute la lie du roiaume, ie ne dis pas vn tas de larronneaus & eſſorilles, qui ne peuuent gueres en vne republicque faire mal ne
30 bien, mais ceus qui ſont taſches d'vne ardente ambition & d'vne notable auarice, ſ'amaſſent autour de lui & le ſouſtiennent pour auoir part au butin, & eſtre, ſous le grand tiran, tiranneaus eus meſmes. Ainſi font les grands voleurs & les fameus corſaires : les vns
35 diſcourent le païs, les autres cheualent les voiageurs; les vns ſont en embuſche, les autres au guet; les autres maſſacrent, les autres deſpouillent, & ancore qu'il y ait entr'eus des preeminences, & que les vns ne ſoient que vallets, les autres chefs de l'aſſemblee, ſi n'en y a
40 il à la fin pas vn qui ne ſe ſente ſinon du principal butin, au moins de la recerche. On dit bien que les pirates ciliciens ne ſ'aſſemblerent pas ſeulement en ſi grand nombre, qu'il falut enuoier contr'eus Pompee le grand; mais ancore tirerent à leur alliance pluſieurs
45 belles villes & grandes cites aus haures deſquelles ils ſe mettoient en ſeureté, reuenans des courſes, & pour recompenſe leur bailloient quelque profit du recelement de leur pillage.

Ainſi le tiran aſſeruit les ſubiects les vns par le
50 moien des autres, & eſt gardé par ceus deſquels, ſ'ils valoient rien, il ſe deuroit garder; &, comme on dit, pour fendre du bois il fait les coings du bois meſme.

VARIANTES

35. « deſcouurent le païs ».
36. « les vns maſſacrent ».
39. « les chefs ».
40. « ſe ſente du principal ».
42. « Siciliens ».
46. « en grande ſeureté ».
48. « de leurs pilleries ».
51. « mais, comme on dit, pour fendre le bois il ſe fait des coings du bois meſme ».

Voilà ſes archers, voilà ſes gardes, voilà ſes halebardiers; non pas qu'eus meſmes ne ſouffrent quelque fois de lui, mais ces perdus & abandonnes de Dieu & des hommes ſont contens d'endurer du mal pour en faire, non pas à celui qui leur en faict, mais à ceus qui endurent comme eus, & qui n'en peuuent mais. Toutesfois, voians ces gens là, qui nacquetent le tiran pour faire leurs beſongnes de ſa tirannie & de la ſeruitude du peuple, il me prend ſouuent esbahiſſement de leur meſchanceté, & quelque fois pitié de leur ſottiſe : car, à dire vrai, qu'eſt ce autre choſe de ſ'approcher du tiran que ſe tirer plus arriere de ſa liberté, & par maniere de dire ſerrer à deus mains & ambraſſer la ſeruitude? Qu'ils mettent vn petit à part leur ambition & qu'ils ſe deſchargent vn peu de leur auarice, & puis qu'ils ſe regardent eus meſmes & qu'ils ſe reconnoiſſent, & ils verront clairement que les villageois, les païſans, leſquels tant qu'ils peuuent ils foulent aus pieds, & en font pis que de forſats ou eſclaues, ils verront, dis ie, que ceus là, ainſi mal menes, ſont toutesfois, aus pris d'eus, fortunes & aucunement libres. Le laboureur & l'artiſan, pour tant qu'ils ſoient aſſeruis, en ſont quittes en faiſant ce qu'on leur dit; mais le tiran voit les autres qui ſont pres de lui, coquinans & mendians ſa faueur: il ne faut pas ſeulement qu'ils facent ce qu'il dit, mais

VARIANTES

2. « il n'eſt pas qu'eus meſmes ».
3. « ces abandonnes de Dieu ».
6. « qui en endurent ».
10. « quelque pitié de leur grande ſottiſe ».
12. « ſinon que de ſe tirer plus arriere de leur liberté ».
15. « leur ambition, qu'ils ».
16. « eus meſmes, qu'ils ».
19. « des forſats ».

qu'ils penſent ce qu'il veut, & ſouuent, pour lui ſatisfaire, qu'ils preuiennent ancore ſes penſees. Ce n'eſt pas tout à eus de lui obeïr, il faut ancore lui
30 complaire; il faut qu'ils ſe rompent, qu'ils ſe tourmentent, qu'ils ſe tuent à trauailler en ſes affaires, & puis qu'ils ſe plaiſent de ſon plaiſir, qu'ils laiſſent leur gouſt pour le ſien, qu'ils forcent leur complexion, qu'ils deſpouillent leur naturel; il faut qu'ils ſe pren-
35 nent garde à ſes parolles, à ſa vois, à ſes ſignes & à ſes yeulx; qu'ils n'aient ny œil, ny pied, ny main, que tout ne ſoit au guet pour eſpier ſes volontes & pour deſcouurir ſes penſees. Cela eſt ce viure heureuſement? cela s'appelle il viure? eſt il au monde
40 rien moins ſupportable que cela, ie ne dis pas à vn homme de cœur, ie ne dis pas à vn bien né, mais ſeulement à vn qui ait le ſens commun, ou, ſans plus, la face d'homme? Quelle condition eſt plus miſerable que de viure ainſi, qu'on n'aie rien à ſoy, tenant
45 d'autrui ſon aiſe, ſa liberté, ſon corps & ſa vie?

Mais ils veulent ſeruir pour auoir des biens: comme s'ils pouuoient rien gaigner qui fuſt à eus, puis qu'ils ne peuuent pas dire de ſoy qu'ils ſoient à eus meſmes; & comme ſi aucun pouuoit auoir rien de propre ſous
50 vn tiran, ils veulent faire que les biens ſoient à eus, & ne ſe ſouuiennent pas que ce ſont eus qui lui donnent la force pour oſter tout à tous, & ne laiſſer

VARIANTES

34. « qu'ils prennent garde ».
35. « à ſes ſignes, à ſes yeulx ».
36. « ni yeulx, ni pieds, ni mains ».
40. « rien ſi inſupportable que cela? Ie ne di pas à vn homme bien nay, mais ſeulement à vn qui ait le ſens commun, ou ſans plus la face d'vn homme ».
46. « pour gaigner des biens ».
48. « dire d'eux ».

rien qu'on puiſſe dire eſtre à perſonne. Ils voient que rien ne rend les hommes ſubiets à ſa cruauté que les biens; qu'il n'y a aucun crime enuers lui digne de mort que le dequoy; qu'il n'aime que les richeſſes & ne defait que les riches, & ils ſe viennent preſenter, comme deuant le boucher, pour ſ'y offrir ainſi plains & refaits & lui en faire enuie. Ces fauoris ne ſe doiuent pas tant ſouuenir de ceus qui ont gaigné au tour des tirans beaucoup de biens, comme de ceus qui, aians quelque temps amaſſé, puis apres y ont perdu & les biens & les vies; il ne leur doit pas tant venir en l'eſprit combien d'autres y ont gaigné de richeſſes, mais combien peu ceus là les ont gardees. Qu'on diſcoure toutes les anciennes hiſtoires, qu'on regarde celles de noſtre ſouuenance, & on verra tout à plein combien eſt grand le nombre de ceus qui, aians gaigné par mauuais moiens l'oreille des princes, aians ou emploié leur mauuaiſtié ou abuſé de leur ſimpleſſe, à la fin par ceus-là meſmes ont eſté aneantis, & autant qu'ils y auoient trouué de facilité pour les eleuer, autant y ont ils congneu puis apres d'inconſtance pour les abattre. Certainement en ſi grand nombre de gens qui ſe ſont trouué iamais pres de tant de mauuais rois, il en a eſté peu, ou comme point, qui n'aient eſſaié quelque fois en eus meſmes la cruauté

VARIANTES

4. « les richeſſes, ne desfait ».
5. « qui ſe viennent preſenter ».
11. « & la vie ».
12. « pas venir ».
14. « Qu'on deſcouure ».
15. « toutes celles de noſtre ſouuenance ».
20. « & autant qu'ils auoient ».
21. « autant puis apres y ont ils trouué d'inconſtance pour les y conſeruer ».
22. « Certainement en ſi grand nombre de gens, qui ont eſté iamais pres des mauuais rois, il en eſt peu ».

du tiran qu'ils auoient deuant attifee contre les autres: le plus fouuent ſ'eſtant enrichis, ſous ombre de ſa faueur, des deſpouilles d'autrui, ils l'ont à la fin eus meſmes enrichi de leurs deſpouilles.

30 Les gens de bien meſmes, ſi quelque fois il ſ'en trouue quelqu'vn aimé du tiran, tant ſoient ils auant en ſa grace, tant reluiſe en eus la vertu & integrité, qui voire aus plus meſchans donne quelque reuerence de ſoi quand on la voit de pres, mais les gens 35 de bien, di-ie, n'y ſçauroient durer, & faut qu'ils ſe ſentent du mal commun, & qu'à leurs deſpens ils eſprouuent la tirannie. Vn Seneque, vn Burre, vn Thraſee, ceſte terne de gens de bien, leſquels meſmes les deus leur male fortune approcha du tiran & leur 40 mit en main le maniement de ſes affaires, tous deus eſtimes de lui, tous deus cheris, & ancore l'vn l'auoit nourri & auoit pour gages de ſon amitié la nourriture de ſon enfance; mais ces trois là ſont ſuffiſans teſmoins, par leur cruelle mort, combien il y a peu 45 d'aſſeurance en la faueur d'vn mauuais maiſtre; &, à la verité, quelle amitié peut on eſperer de celui qui a bien le cœur ſi dur que d'haïr ſon roiaume, qui ne fait que lui obeïr, & lequel, pour ne ſe ſauoir pas ancore aimer, ſ'appauurit lui meſme & deſtruit ſon 50 empire?

VARIANTES

28. « ils ont eus meſmes enrichi les autres de leur deſpouille ».

34. « mais les gens de bien meſmes ne ſauroient durer ».

38. « deſquels meſme les deux leur mauuaiſe fortune les approcha d'vn tyran ».

40. « tous deux eſtimez de lui & cheris ».

44. « combien il y a peu de fiance en la faueur des mauuais maiſtres ».

46. « eſperer en celui ».

47. « ſi dur de hayr ».

Or, ſi on veut dire que ceus là pour auoir bien veſcu ſont tombes en ces inconueniens, qu'on regarde hardiment autour de celui là meſme, & on verra que ceus qui vindrent en ſa grace & ſ'y maintindrent par mauuais moiens ne furent pas de plus longue duree. Qui a ouï parler d'amour ſi abandonnee, d'affection ſi opiniaſtre? qui a iamais leu d'homme ſi obſtinement acharné enuers femme que de celui là enuers Popee? or fut elle apres empoiſonnee par lui meſme. Agrippine ſa mere auoit tué ſon mari Claude pour lui faire place à l'empire; pour l'obliger, elle n'auoit iamais fait difficulté de rien faire ni de ſouffrir : donques ſon fils meſme, ſon nourriſſon, ſon empereur fait de ſa main, apres l'auoir ſouuent faillie, enfin lui oſta la vie; & n'y eut lors perſonne qui ne dit qu'elle auoit trop bien merité ceſte punition, ſi c'euſt eſté par les mains de tout autre que de celui à qui elle l'auoit baillee. Qui fut oncques plus aiſé à manier, plus ſimple, pour le dire mieus, plus vrai niais que Claude l'empereur? qui fut oncques plus coiffé de femme que lui de Meſſaline? Il la meit en fin entre les mains du bourreau. La ſimpleſſe demeure touſiours aus tirans, ſ'ils en ont, à ne ſçauoir bien faire, mais ie ne ſçay comment à la fin, pour vſer de cruauté, meſmes enuers ceus qui leur ſont pres, ſi peu qu'ils ont d'eſprit, cela

VARIANTES

4. « & ſ'y maintindrent par meſchanceté ».
10. « pour lui faire place en l'empire ».
14. « ſouuent faillie, lui oſta la vie ».
15. « fort bien ».
16. « ſi c'euſt eſté par les mains de quelque autre que de celui qui la lui auoit baillee ».
19. « pour vrai niaiz ».
25. « ſi peu qu'ils aient d'eſprit ».

mesme sesueille. Asses commun est le beau mot de cest autre là qui, voiant la gorge de sa femme descouuerte, laquelle il aimoit le plus, & sans laquelle il sembloit qu'il n'eust sceu viure, il la caressa de ceste
30 belle parolle : Ce beau col sera tantost coupé, si ie le commande. Voilà pourquoi la plus part des tirans anciens estoient communement tues par leurs plus fauoris, qui, aians congneu la nature de la tirannie, ne se pouuoient tant asseurer de la volonté du tiran
35 comme ils se deffioient de sa puissance. Ainsi fut tué Domitian par Estienne, Commode par vne de ses amies mesmes, Antonin par Macrin, & de mesme quasi tous les autres.

C'est cela que certainement le tiran n'est iamais
40 aimé ni n'aime. L'amitié, c'est vn nom sacré, c'est vne chose sainte; elle ne se met iamais qu'entre gens de bien, & ne se prend que par vne mutuelle estime; elle s'entretient non tant par bienfaits que par la bonne vie. Ce qui rend vn ami asseuré de l'autre, c'est la
45 connoissance qu'il a de son integrité: les respondens qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi & la constance. Il n'i peut auoir d'amitié là où est la cruauté, là où est la desloiauté, là où est l'iniustice; & entre les meschans, quand ils s'assemblent, c'est vn complot,
50 non pas vne compaignie; ils ne s'entr'aiment pas,

VARIANTES

26. « le beau mot de cestuy là, qui voiant la gorge descouuerte de sa femme, qu'il aimoit le plus ».
32. « par leurs fauorits ».
37. « Marin ».
42. « de bien, ne se prend ».
43. « par vn bienfait ».
48. « l'iniustice; entre les meschans ».
50. « non pas compaignie; ils ne s'entretiennent pas, mais ils s'entrecraignent ».

mais ils ſentrecraignent; ils ne ſont pas amis, mais ils ſont complices.

Or, quand bien cela n'empeſcheroit point, ancore ſeroit il mal aiſé de trouuer en vn tiran vn' amour aſſeuree, par ce qu'eſtant au deſſus de tous, & n'aiant point de compaignon, il eſt deſià au delà des bornes de l'amitié, qui a ſon vrai gibier en l'equalité, qui ne veut iamais clocher, ains eſt touſiours egale. Voilà pourquoi il y a bien entre les voleurs (ce dit on) quelque foi au partage du butin, pource qu'ils ſont pairs & compaignons, & ſ'ils ne ſentr'aiment, au moins ils ſentrecraignent & ne veulent pas, en ſe deſuniſſant, rendre leur force moindre; mais du tiran, ceus qui ſont ſes fauoris n'en peuuent auoir iamais aucune aſſeurance, de tant qu'il a appris d'eus meſmes qu'il peut tout, & qu'il n'y a droit ni deuoir aucun qui l'oblige; faiſant ſon eſtat de conter ſa volonté pour raiſon, & n'auoir compaignon aucun, mais d'eſtre de tous maiſtre. Doncques n'eſt ce pas grand' pitié que, voiant tant d'exemples apparens, voiant le dangier ſi preſent, perſonne ne ſe vueille faire ſage aus deſpens d'autrui, & que, de tant de gens ſ'approchans ſi volontiers des tirans, qu'il n'i ait pas vn qui ait l'auiſement & la hardieſſe de leur dire ce que dit, comme porte le conte, le renard au lyon qui faiſoit le malade : Ie

VARIANTES

7. « qui a ſon gibier en l'equité ».
9. « il y a bien (ce dit on) entre les volleurs ».
11. « & que ſ'ils ne ſentr'aiment ».
12. « en ſe deſuniſſant, rendre la force moindre ».
14. « ceux qui ſont les fauorits ne peuuent iamais auoir ».
16. « ny droit ny deuoir ».
22. « & que tant de gens ſ'approchent ſi volontiers des tirans, qu'il n'i ait pas vn qui ait l'aduiſement ».

t'irois volontiers voir en ta tafniere; mais ie voi affes de traces de beftes qui vont en auant vers toi, mais qui reuiennent en arriere ie n'en vois pas vne.

Ces miferables voient reluire les trefors du tiran
30 & regardent tous esbahis les raions de fa braueté; &, alleches de cefte clarté, ils fapprochent, & ne voient pas qu'ils fe mettent dans la flamme qui ne peut faillir de les confommer : ainfi le fatyre indifcret (comme difent les fables anciennes), voiant efclairer
35 le feu trouué par Promethé, le trouua fi beau qu'il l'alla baifer & fe brufla; ainfi le papillon qui, efperant iouïr de quelque plaifir, fe met dans le feu pource qu'il reluit; il efprouue l'autre vertu, celle qui brufle, ce dit le poete tofcan. Mais ancore, mettons que ces
40 mignons efchappent les mains de celui qu'ils feruent, ils ne fe fauuent iamais du roi qui vient apres: fil eft bon, il faut rendre conte & reconnoiftre au moins lors la raifon; fil eft mauuais & pareil à leur maiftre, il ne fera pas qu'il n'ait auffi bien fes fauoris, lefquels
45 communement ne font pas contens d'auoir à leur tour la place des autres, fils n'ont ancore le plus fouuent & les biens & les vies. Se peut il donc faire qu'il fe trouue aucun qui, en fi grand peril & auec fi peu d'affeurance, vueille prendre cefte malheureufe place,
50 de feruir en fi grand'peine vn fi dangereus maiftre?

VARIANTES

26. « ie t'irois voir de bon cœur ».
30. « & regardent tous eftonnez les rayons de fa brauerie ».
33. « à les confumer ».
34. « les fables, voiant ».
35. « par le fage Promethé ».
36. « & fe brufler ».
38. « cela qui brufle, ce dit le poete Lucan ».
42. « & recognoiftre ».
47. « & la vie ».
48. « fi grand peril, auec fi peu ».

Quelle peine, quel martire eſt ce, vrai Dieu? eſtre nuit & iour apres pour ſonger de plaire à vn, & neantmoins ſe craindre de lui plus que d'homme du monde; auoir touſiours l'œil au guet, l'oreille aus eſcoutes, pour eſpier d'où viendra le coup, pour 5 deſcouurir les embuſches, pour ſentir la mine de ſes compaignons, pour auiſer qui le trahit, rire à chacun & neantmoins ſe craindre de tous, n'auoir aucun ni ennemi ouuert ny ami aſſeuré; aiant touſiours le viſage riant & le cœur tranſi, ne pouuoir eſtre ioieus, 10 & n'oſer eſtre triſte!

Mais c'eſt plaiſir de conſiderer qu'eſt ce qui leur reuient de ce grand tourment, & le bien qu'ils peuuent attendre de leur miſerable vie. Volontiers le peuple, du mal qu'il ſouffre, n'en accuſe 15 point le tiran, mais ceus qui le gouuernent : ceus là, les peuples, les nations, tout le monde à l'enui, iuſques aux païſans, iuſques aus laboureurs, ils ſçauent leurs noms, ils dechifrent leurs vices, ils amaſſent ſur eus mille outrages, mille vilenies, mille maudiſſons; 20 toutes leurs oraiſons, tous leurs veus ſont contre ceus là; tous leurs malheurs, toutes les peſtes, toutes leurs famines, ils les leur reprochent; & ſi quelque fois ils leur font par apparence quelque honneur, lors meſmes ils les maugreent en leur cœur, & les ont en horreur 25

VARIANTES

2. « pour plaire ».
7. « rire à chacun, ſe craindre de tous ».
14. « & de ceſte miſerable vie ».
15. « n'en accuſe pas ».
22. « tous les malheurs ».
29. « ce ſemble, ſatisfaits ».
31. « apres la mort ».
39. « leuons les yeux vers le ciel, ou bien pour noſtre honneur, ou pour l'amour de la meſme vertu, à Dieu tout puiſſant, aſſeuré teſmoin de nos faits ».
46. « qu'il reſerue bien à bas ».

plus eſtrange que les beſtes ſauuages. Voilà la gloire, voilà l'honneur qu'ils reçoiuent de leur ſeruice enuers les gens, deſquels, quand chacun auroit vne piece de leur corps, ils ne ſeroient pas ancore, ce leur
30 ſemble, aſſes ſatisfaits ni à demi ſaoules de leur peine; mais certes, ancore apres qu'ils ſont morts, ceus qui viennent apres ne ſont iamais ſi pareſſeus que le nom de ces mange-peuples ne ſoit noirci de l'encre de mille plumes, & leur reputation deſchiree dans mille
35 liures, & les os meſmes, par maniere de dire, traines par la poſterité, les puniſſans, ancore apres leur mort, de leur meſchante vie.

Aprenons donc quelque fois, aprenons à bien faire: leuons les yeulx vers le ciel, ou pour noſtre honneur,
40 ou pour l'amour meſmes de la vertu, ou certes, à parler à bon eſcient, pour l'amour & honneur de Dieu tout puiſſant, qui eſt aſſeuré teſmoin de nos faits & iuſte iuge de nos fautes. De ma part, ie penſe bien, & ne ſuis pas trompé, puis qu'il n'eſt rien ſi contraire
45 à Dieu, tout liberal & debonnaire, que la tirannie, qu'il reſerue là bas à part pour les tirans & leurs complices quelque peine particuliere.

CHATEAU DE LA BOÉTIE
près de Sarlat

LA MESNAGERIE DE XENOPHON.

Les Regles de mariage, DE PLVTARQVE.

Lettre de consolation, de Plutarque à sa femme.

Le tout traduict de Grec en François par feu M. ESTIENNE DE LA BOETIE Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques Vers Latins & François, de son inuention.

Item, vn Discours sur la mort dudit Seigneur De la Boëtie, par M. de Montaigne.

A PARIS.
De l'Imprimerie de Federic Morel, rue S. Ian de Beauuais, au Franc Meurier.
M. D. LXXI.
AVEC PRIVILEGE.

EXTRAICT DV PRIVILEGE

PAR Lettres du Roy donnees le XVIII. iour d'Octobre, M D. LXX. il eſt permis à Federic Morel, Imprimeur & Libraire en l'vniuerſité de Paris, d'imprimer & vendre La Meſnagerie de Xenophon, Les Reigles de Mariage de Plutarque, Vne Lettre de Conſolation de Plutarque à ſa femme. Le tout traduit de Grec en François par feu M. Eſtienne de La Boëtie Conſeiller du Roy en ſa Court de Parlement à Bordeaux : enſemble quelques Vers Latins & François, & autres œuures de ſon inuention : Item vn Diſcours de Monſieur de Montaigne ſur la mort dudict de La Boëtie. Auec inhibitions & deffenſes a tous autres Imprimeurs, Libraires & Marchands, de non imprimer ny vendre en ce Royaume leſdictes Oeuures, en ſorte que ce ſoit, de neuf ans entiers, à compter du iour de la premiere impreſſion paracheuee par ledict Morel : ſur peine de confiſcation des Exemplaires qui ſe trouueroient, de ſes deſpens, dommages & interets, & d'amende arbitraire. Outre ce a ledict Seigneur voulu, que en inſerant le contenu de ſes Lettres ou l'extraict d'icelles, à la fin ou au commencement des Liures qui ſen imprimeront, elles ſoient tenues pour ſuffiſamment ſignifiees, & venues a la notice & cognoiſſance de tous Libraires, Imprimeurs & autres, tout ainſi que ſi leſdictes lettres leur auoient particulierement & expreſſement eſté monſtrees & ſignifiees : comme plus amplement appert par leſdictes Lettres donnees à Paris les iour & an que deſſus, ſignees & ſeellees du ſeel dudict Seigneur.

Par le Conſeil. *H. DE VARADE.*

ADVERTISSEMENT AV LECTEVR

PAR

M. DE MONTAIGNE

LECTEVR, tu me dois tout ce dont tu iouis de feu M. Eſtienne de la Boëtie : car ie t'aduiſe que quant à luy, il n'y a rien icy qu'il euſt iamais eſperé de te faire voir, voire ny qu'il eſtimaſt digne de porter ſon nom en public. Mais moy qui ne ſuis pas ſi hault à la main, n'ayant trouué autre choſe dans ſa Librairie, qu'il me laiſſa par ſon teſtament, ancore n'ay-ie pas voulu qu'il ſe perdiſt. Et, de ce peu de iugement que i'ay, i'eſpere que tu trouueras que les plus habiles hommes de noſtre ſiecle font bien ſouuent feſte de moindre choſe que cela : i'entens de ceux qui l'ont prattiqué plus ieune, car noſtre accointance ne print commencement qu'enuiron ſix ans auant ſa mort, qu'il auoit faict force autres vers Latins & François, comme ſous le nom de Gironde, & en ay ouy reciter des riches lopins. Meſme celuy qui a eſcrit les Antiquitez de Bourges en allegue, que ie recognoy : mais ie ne ſçay que tout cela eſt deuenu, non plus que ces Poëmes Grecs. Et à la verité, à meſure que chaque ſaillie luy venoit à la teſte, il ſ'en dechargeoit ſur le premier papier qui luy tomboit en main, ſans autre ſoing de le conſeruer. Aſſeure toy que i'y ay faict ce que i'ay peu, & que, depuis ſept ans que nous l'auons perdu, ie n'ay peu recouurer que ce que tu en vois, ſauf vn Diſcours de la

feruitude volontaire, & quelques Memoires de noz troubles ſur l'Edict de Ianuier, 1562. Mais quant à ces deux dernieres pieces, ie leur trouue la façon trop delicate & mignarde pour les abandonner au groſſier & peſant air d'vne ſi mal plaiſante ſaiſon. A Dieu.

De Paris, ce dixieme d'Aouſt, 1570.

A MONSIEVR

MONSIEVR DE LANSAC,

CHEVALIER DE L'ORDRE DV ROY,
CONSEILLER EN SON CONSEIL PRIVÉ,
SVRINTENDANT DE SES FINANCES,
ET CAPITAINE
DE CENT GENTILS-HOMMES DE SA MAISON.

MONSIEVR, *ie vous enuoye la Mesnagerie de Xenophon mise en François par feu Monsieur de la Boëtie : present qui m'a semblé vous estre propre, tant pour estre party premierement, comme vous sçavez, de la main d'vn Gentilhomme de merque, tresgrand homme de guerre & de paix, que pour auoir prins sa seconde façon de ce personnage que ie sçay auoir esté aymé & estimé de vous pendant sa vie. Cela vous seruira tousiours d'esguillon à continuer enuers son nom & sa memoire vostre bonne opinion & volonté. Et hardiment, Monsieur, ne craignez pas de les accroistre de quelque chose : car ne l'ayant gousté que par les tesmoignages publics qu'il auoit donné de soy, c'est à moy à vous respondre, qu'il auoit tant de degrez de suffisance au delà, que vous estes bien loing de l'auoir cogneu tout entier. Il m'a faict cest honneur, viuant, que ie mets au compte de la meilleure fortune des miennes, de dresser auec moy vne cousture d'amitié si estroicte & si ioincte, qu'il n'y a eu biais, mouuement ny ressort en son ame, que ie n'aye peu considerer & iuger, au moins si*

ma veuë n'a quelquefois tiré court. Or, ſans mentir, il eſtoit, à tout prendre, ſi pres du miracle, que pour, me iettant hors des barrieres de la vray'-ſemblance, ne me faire meſcroire du tout, il eſt force, parlant de luy, que ie me reſerre & reſtraigne au deſſoubs de ce que i'en ſçay. Et pour ce coup, Monſieur, ie me contenteray ſeulement de vous ſupplier, pour l'honneur & reuerence que vous deuez à la verité, de teſmoigner & croire, que noſtre Guyenne n'a eu garde de veoir rien pareil à luy parmy les hommes de ſa robbe. Soubs l'eſperance donc que vous luy rendrez cela qui luy eſt treſiuſtement deu, & pour le refreſchir en voſtre memoire, ie vous donne ce liure, qui tout d'vn train auſſi vous reſpondra de ma part, que ſans l'expreſſe defenſe que m'en fait mon inſuffiſance, ie vous preſenterois autant volontiers quelque choſe du mien, en recognoiſſance des obligations que ie vous doy, & de l'ancienne faueur & amitié que vous auez portee à ceux de noſtre maiſon. Mais, Monſieur, à faute de meilleure monnoye, ie vous offre en payement vne treſaſſeuree volonté de vous faire humble ſeruice.

Monſieur, ie ſupplie Dieu qu'il vous maintienne en ſa garde.

Voſtre obeiſſant ſeruiteur,

MICHEL DE MONTAIGNE.

LA MESNAGERIE
DE XENOPHON
TRADVITE DE GREC EN FRANÇOIS

par

M. ESTIENNE DE LA BOËTIE

CONSEILLER DV ROY EN SA COVRT DE PARLEMENT
A BORDEAVX

Chapitre I.

VNE fois, i'ouy Socrates debatre ainſi à peu pres, de la meſnagerie. La meſnagerie, dit-il, ô Critobule, eſt-ce quelque ſçauoir qui a nom ainſi, comme la medecine, l'orfeuerie, la charpenterie, qu'en dis-tu? Il me ſemble bien qu'ouy, dit Critobule. Et ſçaurions nous point dire quel eſt le faict de la meſnagerie, dit Socrates, comme nous dirions bien ſi nous voulions quel eſt celuy de chacun de ces autres arts? Ie penſe pour vray, dit Critobule, que le faict d'vn bon meſnager, c'eſt de bien gouuerner ſa maiſon. Et quoy la maiſon d'autruy, dit Socrates, ſi quelqu'vn

Le deuoir d'vn bon meſnager.

(Nous avons maintenu les manchettes imprimées dans l'édition originale. Ces sommaires sont vraisemblablement de Montaigne, ce qui ne permet pas de les négliger ici; et nous reproduisons entre guillemets des sommaires manuscrits et inédits qui se trouvent sur les marges d'un exemplaire appartenant à M. Reinhold Dezeimeris. Quoique non signés, ceux-ci paraissent être aussi de la main de Montaigne; on peut le conclure de l'examen de l'écriture et de l'analogie de rédaction et d'orthographe. — Les mots ou parties de mots renfermés entre crochets représentent la restitution probable de bouts de lignes tranchés par le couteau d'un relieur.)

la luy donnoit en charge, ne la ſçauroit il pas bien gouuerner, ſ'il le vouloit faire, tout ainſi que la ſienne? Car, de vray, vn charpentier entendu en ſon art, auſſi bien pourra il beſongner en ſon art pour vn autre que pour ſoy, & parauenture vn bon meſnager tout de meſme. Il me le ſemble bien, ô Socrates. Donc, dit Socrates, qui entendra ceſt art de bien meſnager, encores qu'il n'aye de ſoy aucuns biens, ſi pourroit il gaigner bons gages à gouuerner la maiſon d'autruy, auſſi bien qu'il en gaigneroit pour la baſtir. Mais fort grands gages auroit il, dit Critobule, ſ'il ſçauoit faire la miſe comme il appartient : &, faiſant abonder le bien, il pourroit augmenter par ſa reſerue la maiſon qu'il auroit prinſe en main.

Chap. 2. Maiſon. que c'eſt.

Mais, dit Socrates, qu'entendons nous par la maiſon? eſt-ce comme ſi nous diſions vn logis, ou ſi tout le bien qu'on a, ſoit il dans le logis ou dehors, tout eſt de la maiſon? De ma part ie l'entens bien ainſi, dit Critobule, que ce que chacun a, & fuſt il hors la ville, tout eſt de ſa maiſon, puis qu'il l'a. Et n'y a il pas aucuns qui ont des ennemis, dit Socrates? Pour certain, dit Critobule; & tel qui en a pluſieurs. Quoy donc, dit Socrates, dirons nous auſſi que les ennemis ſont de l'auoir de ceux qui les ont? A bon eſcient, dit Critobule, ce ſeroit bien vne vraye mocquerie, ſi celuy qui augmenteroit le nombre des ennemis gaignoit encores des gages. Pourtant qu'il nous ſembloit naguieres, que la maiſon de chacun fuſt ſon auoir. Mais pour vray, dit il, c'eſt ce que chacun a qui luy eſt bon; & ſans doute ce qu'il a qui eſt mauuois pour luy, cela n'eſt pas ſon auoir. Il ſemble,

dit Socrates, que ce qui eſt proffitable à chacun, tu appelles cela ſon auoir. Cela meſme, dit il. Et certes ce qui eſt nuiſible, ie ne penſe pas que ce ſoit le bien de perſonne, mais plus toſt le dommage. Et quoy, dit Socrates, ſi quelqu'vn a acheté vn cheual, & n'en ſçait vſer, ains ſe fait mal tombant de deſſus, à celuy là ſon cheual ne ſera pas compté en ſon bien? Non pas, dit il, ſi le bien eſt bon à qui l'a. Ny la terre, doncques, dit Socrates, ne ſera pas du bien de tel qu'il y a qui la laboure de telle ſorte, qu'à la labourer il a plus de perte que de gain. Non certes, dict Critobule, la terre n'eſt pas bien, ſi en lieu de nourrir ſon maiſtre, elle le met à la faim. Et n'eſt ce pas, dit Socrates, du beſtail tout de meſmes? ſi pour en auoir l'on ſouffre dommage, à faute d'en ſçauoir vſer, le beſtail n'eſt pas le bien de telles gens? Non certes pas, ce me ſemble. A ce compte, dit Socrates, tu eſtimes bien ce qui ſert, & non pas ce qui nuit. Ce fais-mon, dit Critobule. Donc, dit Socrates, à ceux qui ſe ſçauent ſeruir de chaque choſe, ces choſes leur ſont bien, & non pas à ceux qui n'en ſçauent vſer: comme pour vray les fluſtes ſont le bien de celuy qui en ſçait iouër pour en faire compte; & à celuy qui n'y entend rien, les fluſtes entre ſes mains ne ſont non plus que des caillous inutiles, ſinon que parauenture il les vende. Ainſi voilà vn autre point que nous arreſtons, que les fluſtes, à les vendre, ſont le bien de celuy qui les a, mais à les garder non, ſinon qu'on en ſçache vſer. Ouy vrayement, dict Critobule, faiſant ainſi, noſtre propos ſe conduit bien d'vn fil & d'vn commun accord, ſuyuant ce que nous diſions tantoſt,

Auoir, que c'eſt.

Bien, que c'eſt.

Fluſtes.

que les biens ce ſont les choſes profitables. Car les fluſtes, ne les vendant point, ne ſont pas de noz biens, puis qu'il n'en vient aucun bien à leur maiſtre: mais auſſi les vendant, elles ſont du bien de celuy qui les poſſede. Adoncques Socrates dit: Ouy ſ'il les ſçait vendre: mais ſ'il les vend de rechef à vn qui n'en ſçache rien, non plus que luy, à les vendre meſme elles ne ſont pas bien, au moins ſelon ton propos. Il ſemble, dit il, ô Socrates, que tu vueilles dire que l'argent meſme n'eſt pas des biens, ſi on n'en ſçait vſer. Mais c'eſt toy meſme, ce me ſemble, qui l'accordas ainſi, quand tu dis que les biens ſont choſes dont on tire profit. Doncques ſi quelqu'vn vſoit de l'argent en telle ſorte, qu'il en fiſt ſon emploite en vne choſe, & par ce moyen ſ'en trouuaſt mal de ſa perſonne, mal de ſon eſprit, & mal des affaires de ſa maiſon, comment d'ores en là ſeroit à celuy l'argent profitable? Certes nullement. Autrement auſſi bien dirons nous la Cigue eſtre de noſtre bien, qui faict deuenir inſenſez ceulx qui en ont mangé. Doncques, ô Critobule, l'argent, tant qu'il eſt entre mains d'homme qui n'en ſçait vſer, renuoyons le ſi loing & en faiſons ſi peu de compte, qu'il ne ſoit pas ſeulement compté entre les biens de celuy qui les a. Mais des amis qu'en dirons nous, ſi on en ſçait vſer, de façon qu'on puiſſe faire ſon profit auec eux? Hardiment ils ſont de nos biens, dit Critobule, & pour vray beaucoup mieulx que les bœufs de la charrue, ſi plus que des bœufs nous receuons profit de noz amis. Et les ennemis doncques, à ce compte, dit Socrates, ſont du bien de celuy qui ſ'en peut ſeruir, & en tirer profit.

Argent.

Les amis.

Les ennemis.

Ouy vrayement, ce me ſemble. A ce que ie voy, dit Socrates, c'eſt le faict d'vn bon meſnager, de ſçauoir vſer de ſes ennemis, de façon qu'il ſ'en ſerue. Mais
35 bien fort, dit il. Et de vray tu vois, ô Critobule, combien de maiſons de ſimples citoyens ſont augmentees par la guerre, combien par les tyrannies.

Or, ô Socrates, ce dit Critobule, tout ce que nous auons dit iuſques icy, me ſemble eſtre bien: mais que
40 penſerons nous que c'eſt, quand nous voyons par fois des gents ayans bien le ſçauoir & les commoditez pour pouuoir agrandir bien fort leur maiſon, ſ'ils y prenoient peine, mais on ſ'aperçoit bien qu'ils n'en veulent rien faire. Et pourtant voyons nous que, à
45 ceux là, le ſçauoir leur eſt inutile. Dirons nous autrement d'eux, ſinon que, à ceux cy, le ſçauoir n'eſt point de leur bien, ny de leur auoir? Tu veux parler des ſerfs, ô Critobule, reſpondit Socrates. En bonne foy, non pas des ſerfs, dict il, mais d'aucuns qu'on
50 penſe bien eſtre de fort bon lieu, leſquels ie voy, les vns bien entendus aux arts de la guerre, les autres à ceus de la paix, & toutefois ils ne les veulent pas employer; & cela meſme à mon aduis en eſt la cauſe, pour ce qu'ils n'ont point de maiſtre qui leur face
55 faire. Et comment ſeroit il poſſible, dit Socrates, qu'ils fuſſent ſans maiſtre? Ils deſirent de viure bien à leur aiſe, ils veulent faire toutes choſes pour auoir des biens; mais apres, quelque maiſtre vient au deuant qui les en garde. Et qui ſont ils doncques ces inuiſi-
60 bles maiſtres qui leur commandent, dit Critobule? Inuiſibles certes ne ſont ils pas, mais fort apparents; & pour vray bien mauuais maiſtres ſont ils, & pour

Chap. 3.

Le ſçauoir, à qui inutile.

Mauuais maiſtres.

tels toy mesme les cognois, si tu estimes mauuaises la paresse, la lascheté de cœur & la nonchalance. Encore y a il d'vne autre sorte de maistres, vrayement pipeurs: ce sont les ieus, & les compaignies inutiles. Ces maistres font le semblant & portent la mine de plaisirs & de passetemps; & auec le temps se font veoir à cler, & cognoistre à ceus là mesmes qu'ils ont pipé, que ce ne sont que tourments entrelassez de voluptez, qui venans à maistriser ceus qui les suiuent, les retirent de s'employer à ce qui leur seroit profitable. Mais il y a des gents encore d'autre sorte, que tout cela ne desbauche point de leur besongne, ains trauaillent bien fort courageusement, & pourchassent de gaigner les biens, & toutefois ils destruisent leur maison, & sont tenus en telle destresse, qu'ils ne sçauent que faire. Car ceus la aussi, dict il, sont en seruage, soubs la puissance de maistresses bien terribles, les vns de la friandise, les autres de la gourmandise, ceux cy de l'yurongnerie, ceux là d'vne ambition & magnificence sotte & despensiue, qui commandent bien si outrageusement à ceux qu'elles ont saisis, que tant qu'ils sont ieunes & puissans pour trauailler, elles les contraignent de leur porter tout ce qu'ils tirent de la peine qu'ils prennent, & de le despendre à contenter leurs desirs. Mais apres, quand elles les sentent foibles, & sans pouuoir pour souffrir le trauail, à raison de la vieillesse, elles adonc les laissent languir & vieillir en peine, chetifs & malheureux. De rechef s'essayent de trouuer ailleurs d'autres serfs, pour se seruir de mesme : mais contre cela, ô Critobule, il faut combattre ny plus ne moins

Maistresses.

pour la liberté, comme on feroit contre les ennemis
eſtrangers, que nous voudrions aſſeruir auec les
armes. De vray ſouuent on a veu par le paſſé, que
35 les ennemis, ayant pour eux la force du nombre
& de la vaillance, quand ils aſſugettiſſoient quelque
nation, la contraignoient deuenir meilleure, & fai-
ſoient viure depuis touſiours les vaincus plus à leur
aiſe, pour ſ'eſtre amendez & rendus plus ſages. Mais
40 toutes ces maiſtreſſes ne ceſſent iamais de gaſter &
diffamer les corps des perſonnes, & les cœurs, & les
biens, tant qu'elles le gouuernent. Critobule lors
parla à peu pres ainſi : Pour le regard de ce propos
ie me contente fort, & ſuis bien trompé ſi ie n'en ay
45 aſſez entendu, par ce que tu en dis. Et de ma part
m'examinant moymeſme, ie me treuue, ce me ſemble,
paſſablement deliuré de ces paſſions là ; de ſorte que
ſi tu m'aduertis, en quoy faiſant i'augmenteray mon
bien, ie me fais bien fort que ces maiſtreſſes là que
50 tu appelles, ne m'en ſçauroient garder.

Or donne moy doncques quelque bon conſeil, ſi *Chap. 4.*
tu en as : ſinon que poſſible, ô Socrates, tu ayes deſià
ainſi ordonné de moy, que ie ſuis aſſez riche, & te
ſemble que meshuy ie n'ay pas beſoing de plus
55 grande richeſſe. Pour vray, dit Socrates, ſi tu parles *Socrates pauure ſ'eſtime riche, & pourquoy.*
auſſi de moy, il ne m'eſt pas aduis que i'aye affaire
de plus grand bien que celuy que i'ay ; & trouue que
i'ay de quoy, autant qu'il m'en faut. Mais de toy
certes, ô Critobule, i'ay ceſte opinion, que tu me
60 ſembles eſtre fort pauure, & ſi de vray il eſt par fois
que i'ay grand'pitié de toy. Lors Critobule ſe print
à rire, & dit : Et ie te prie pour Dieu, ô Socrates,

dis moy combien tu penſes qu'il ſe trouueroit de ton bien à le vendre & combien du mien? Et ie penſe, dit Socrates, ſi ie venois à rencontrer vn achepteur, homme de bien & raiſonnable, qu'il ſe trouueroit fort aiſement, de tout ce que i'ay auec ma maiſon, cinq mines; & ſçay bien certainement que de ton bien il ſ'en feroit d'argent plus de cent fois autant. Et encore ſçachant cela, dit Critobule, tu ne penſes pas auoir beſoing de plus grande richeſſe, & me plains à moy pour ma pauureté. Pour ce, dit Socrates, que ce que i'ay eſt ſuffiſant pour fournir à ce qu'il me fault; mais à toy, au train que tu as prins, & pour la façon dont tu t'es accouſtré, & pour ta reputation, ſ'il t'en venoit encores trois fois autant que tu en as à ceſte heure, encore ne penſeroy ie pas qu'il y en euſt trop pour toy. Et comment cela, dit Critobule? Socrates le luy declaira. Premierement, dit il, pour ce que ie voy qu'il te fault faire ſacrifice de pluſieurs & grandes hoſties, & c'eſt à toy vn faire il le fault, autrement combien de gents le trouueroient mauuais, & crois ie qu'ils ne le te ſouffriroient pas. Apres il te fault tenir maiſon ouuerte à pluſieurs hoſtes allans & venans, & leur faire magnifique & ſumptueux traitement. Puis il te fault feſtoyer tes citadins, & leur faire du bien, ou demourer abandonné d'amis qui te ſouſtiennent; & encore ie m'apperçoy, que la ville commence deſià à te mettre ſus des grandes deſpenſes, comme l'entretien des grands cheuaux, l'appareil des ieux, le gouuernement des paleſtres & autres charges. Et apres ſi la guerre vient, ie ſuis ſeur qu'on te rechargera de la ſolde des galeres, & de tant de ſub-

« Commant les plus riches ſont les plus poures ».

Pourquoy Socrates n'eſtime Critobule riche.

« Ce qui fai[ſt] la grande deſpance [&] grand apa[reil] rand les plus riches poures ».

ſides, qu'à grand'peine les pourras tu porter : & ſi en quelque endroit on cognoit que tu ailles eſcharcement à faire ce qui te ſera enioint, ie me tiens pour dit que
35 les Atheniens ſ'en prendront à toy pour ſe venger, ny plus ne moins que ſ'ils t'auoient trouué deſrobant le leur propre. Puis, outre tout cela, ie vois que tu penſes eſtre riche, & n'as ſoin ny ſoucy de pourchaſſer du bien, mais, au lieu de cela, tu as le cœur à l'amour,
40 eſtimant bien auoir le de quoy pour le faire : voilà pourquoy i'ay pitié de toy, & ay grand'peur que à la fin il ne t'en faille ſouffrir quelque mal incurable, & de te voir reduit à quelque extreme ſouffrance. Or quant à moy, ie penſe que tu ſçais bien, encore que
45 i'euſſe faute de quelque choſe, qu'il en y a prou qui m'en fourniroient à ſuffiſance : de ſorte qu'en me donnant tant ſoit peu, ils feroient refouler le bien chez moy à foiſon. Mais tes amis ayant beaucoup mieux de quoy pour leur bien, que toy pour le tien, aduiſent
50 toutesfois vers toy pour en auoir aide & ſecours. Lors dit Critobule : A cela vrayement ie ne ſçaurois que contredire; mais il eſt temps maintenant que tu me gouuernes, à fin que du tout ie ne ſois à bon eſcient miſerable & ſubiect à pitié.

Pourquoy Socrates a pitié de Critobule.

55 Socrates l'oyant parler ainſi, luy dit : Et donc, ô Critobule, ne t'esbahis tu pas toy meſme de ce que tu fais, qui naguieres, quand ie me diſois riche, te mocquois de moy, comme ne ſachant de richeſſe que c'eſt; & n'as iamais ceſſé, iuſques à tant que tu m'as
60 conuaincu, & fait confeſſer qu'il ſ'en fault encores beaucoup que ie n'aye vaillant la centieſme partie de ce que tu as : & maintenant tu me pries que ie te

Chap. 5.

Le moyen d'eſtre riche.

gouuerne & que i'aye ſoing de toy, à ce que tu ne ſois pauure & ſouffreteux de tout point. Pour ce, dit il, ô Socrates, qu'il me ſemble que le ſeul moyen qu'il y a d'eſtre riche, tu le ſçais, c'eſt de faire abonder le bien : ainſi i'eſpere que toy qui ſçais faire eſpargne d'vn petit reuenu, ſçauras bien faire d'un grand bien vne grande reſerue. Et de vray ne te ſouuient il pas du propos que nous tenions tantoſt, quand tu ne me laiſſois pas toucher du pied à terre, tant tu me ſuiuois de pres, diſant que les cheuaux ne ſont pas le bien de celuy qui n'en ſçait vſer, ny les terres non plus, ny le beſtail, ny l'argent, ny choſe du monde, quand on ne la ſçait employer. Or le reuenu ne vient que de telles choſes. Mais de moy, ce dit Socrates, comment penſes tu que i'en puiſſe ſçauoir vſer, qui des ma naiſſance n'ay iamais eu rien de cela qui fuſt à moy? Voire, dit Critobule; mais nous auons arreſté par ci deuant, qu'il y a quelque art & ſçauoir de la meſnagerie, encore qu'on n'aye point de bien; & qui empeſche doncques que tu ne le ſçaches? Cela meſme, pour vray, dit Socrates, qui garderoit vn homme de ſçauoir iouër de la fluſte, ſ'il n'auoit iamais eu fluſte qui fuſt à luy, ny autre ne luy en auoit baillé pour en apprendre auecques la ſienne. Et tout de meſme eſt il de la meſnagerie : car ie n'eus iamais les inſtruments pour en apprendre, qui ſont les biens, ny iamais perſonne ne me bailla les ſiens en garde pour gouuerner, ſinon tant que tu m'en veux bailler à ceſte heure. Or, au commencement, ceux qui apprennent à iouër de la guiterne, gaſtent volontiers les cordes & le fuſt, ainſi ie gaſterois parauenture ta maiſon, ſi en la

« [Qu]i na iamais rien hu ne puſt [p]as eſtre grand [m]eſnager ».

Qu'il y a quelque art & ſçauoir de la meſnagerie, encore qu'on n'aye de quoy meſnager.

« [Qu]e tous apra[n]tis gaſtent [v]oluntiers [q]uelque choſe [pou]r l'art ».

maniant ie m'eſſayois à apprendre à meſnager. A cela, reſpondit Critobule : Tu fais des grands efforts, ô Socrates, pour m'eſchapper, à fin de ne me donner
35 nul ſecours, à ce que plus aiſement ie puiſſe ſupporter les affaires dont ie ne me puis paſſer. Non fais en bonne foy, dit Socrates, ie n'ay garde : mais tout ce que i'en ſçay, ie te le diray volontiers & de fort bon cueur.

Chap. 6. Comparaiſons fort pertinentes

40 Auſſi ie croy bien que ſi tu venois cercher du feu, & qu'il n'en y euſt point chez moy, ſi ie te menois ailleurs, où tu en pourrois auoir, tu ne ſçaurois en cela de quoy te plaindre de moy; & ſi tu me demandois de l'eau, & que ie n'en euſſe point, quand ie te
45 menerois ailleurs, où il y en euſt, ie ne penſe pas pour cela que tu en euſſes aucun meſcontentement de moy: & ſi tu voulois apprendre de moy la muſique & que ie t'enſeignaſſe d'autres beaucoup plus grands maiſtres en ceſt art que ie ne ſuis, & qui te ſçauroient fort bon
50 gré quand tu voudrois apprendre d'eux, de quoy en ce faiſant te plaindrois tu de moy? Ie m'en plaindrois ſans raiſon, ô Socrates, ſi ie le faiſois. Ie te monſtreray donc d'autres, ô Critobule, dict il, beaucoup plus ſçauants que moy, en ce dont tu me pries, & qui en
55 font profeſſion. De vray ie ne nie pas que ie n'aye eſté curieux de ſçauoir ceux qui ſont en noſtre ville les meilleurs & plus ſçauans maiſtres de tous eſtats; car m'eſtant apperceu les vns eſtre fort pauures, & les autres fort riches, faiſans meſme eſtat, i'en fus esbay,
60 & me ſembla que la choſe meritoit qu'on y aduiſaſt, pour ſçauoir que c'eſtoit : puis, en y prenant garde, ie trouuay que cela ſe faiſoit fort naturellement : car

Pourquoy les vns ſont pauures, les autres riches.

« [Ce]ux qui font les [c]hofes inconfi[de]remant font [v]oluntiers [p]oures ».

ie vis que ceux qui faifoient les chofes folement & à l'aduenture, n'en rapportoient que perte & dommage; & ceux qui pouruoyoient d'vn fens arrefté, ie cogneus à l'œil que ceux là en venoient à bout, & plus toft & plus aifement, & auec plus grand gain & auantage. A l'efcole de ceux là fuis ie bien affeuré que fi tu veux aller, tu ne faudras, fi Dieu ne t'eft contraire, d'eftre quelque iour vn merueilleux treforier. Critobule l'oyant parler ainfi : Ie n'ay donc garde meshuy de te lafcher, que premier tu ne m'ayes monftré ce que tu m'as maintenant promis en prefence de ces gents de bien nos amis. Et quoy, ô Critobule, dit Socrates, fi ie te monftre premierement les vns qui baftiffent à grand couft des baftiments inutiles, & les autres qui à beaucoup moindres frais les font commodes pour tout ce qu'il fait befoing, te femblera il que ie t'aye monftré vn des points appartenans à la mefnagerie? Ouy vrayement bien fort, dit Critobule. Et quoy? dit il, fi ie t'enfeigne, apres cela, vne autre chofe qui vient à la fuitte de celle là, comment les vns ayans force meubles de toutes fortes, ne f'en peuuent feruir quand ils en ont befoing, ny ne fçauent à grand'peine f'ils les ont : ainfi ils fe tourmentent eux mefmes fouuent, & tourmentent leurs valets; & d'autres qui n'ayans rien plus que ceux là, mais encores beaucoup moins, les ont toufiours prefts & à main, quand ils en ont affaire. Mais qui eft la caufe de tout cela, ô Socrates? eft ce point pour ce que ceux là efpandent tous leurs meubles, & les iettent par ci par là; & chez les autres toutes chofes font ordonnees chafcune en quelque lieu? Ouy vrayement, dit Socrates, & non pas feule-

Baftir.

Pourquoy aucuns ne fe peuuent feruir de leurs meubles.

ment en quelque lieu: mais encores tout eſt, l'aranger en la place qui luy eſt la plus conuenable. Tu dis donc, dit Critobule, ce croy ie, que c'eſt vn point de
35 la meſnagerie. Quoy donc encores, dit Socrates, ſi ie te monſtre chez l'vn, les ſeruiteurs tous attachez, par maniere de dire, & ceux là ſ'enfuyans & ſe deſrobans ſouuent? Et chez l'autre, viuans au large, & trauaillans franchement & de bon cœur, & ne bougeans
40 iamais; n'eſtimeras tu pas que ie t'ay fait voir vn bel effect & notable de la meſnagerie? Mais bien fort ie t'aſſeure, dit Critobule. Et ſi ie te fais cognoiſtre comment en labourant la terre de meſme ſorte, à peu pres, les vns diſent qu'ils en ſont perdus & deſtruis,
45 & les autres ont à gré & à foiſon tout ce qui leur fait meſtier, par le moyen de l'agriculture? Ouy, dit Critobule, mais poſſible eſt ce pour autant que ceux là deſpendent, non pas ſeulement en ce qu'il faut, mais encores à ce qui leur eſt dommageable à eux &
50 à leur bien. Parauenture, dit Socrates, en y a il bien auſſi quelques vns de ceſte ſorte, mais d'eux ne parle ie pas maintenant, ainçois d'autres que i'en voy, qui ne peuuent pas ſeulement fournir à ce qui leur eſt neceſſaire, & qui ſe diſent faire meſtier de l'agricul-
55 ture. Et qui ſera la cauſe de cela, dit il, ô Socrates? Ie te meneray auſſi vers ceux là, dit il; & apres les voyant à l'œil toy meſme, tu l'apprendras, ie croy. Ouy bien, dit il, mais c'eſt à ſçauoir ſi ie pourray. De vray, dit Socrates, il faudra t'eſſayer, pour voir ſi en
60 aduiſant tu pourras cognoiſtre la cauſe. Et certes il me ſouuient bien, auſſi fait il bien à toy, ie croy, que ſouuent tu t'es leué de fort bon matin, & as fait

Beaux effects & notables de la meſnagerie.

beaucoup de chemin pour aller voir les ieus des comedies; & maintefois m'as prié de grande affection d'aller auecques toy. Mais tu ne me conuias iamais pour aller voir aucun de ces effects de la mesnagerie. C'est donc à dire, ô Socrates, qu'il te semble qu'il y a bien en moy de quoy se mocquer. Mais c'est à toy, dit Socrates, qu'il le semble, ce croy ie, plus qu'à moy. Mais encore si ie te monstre aucuns qui n'ont pas à grand'peine de quoy viure, & sont venus à ceste extremité pour aymer les cheuaux; & d'autres qui pour les auoir aymez aussi, sont maintenant fort aysez, & se vantent du profit qu'ils y ont trouué? Cela voy ie bien moy mesme, dit Critobule, & cognois & les vns & les autres; & pourtant ne suis ie pas du nombre de ceux qui gaignent. Pour ce, dit Socrates, que tu les vois tout ainsi comme tu regardes les ioueurs des tragedies & comedies, non pas, ie croy, pour deuenir bon poëte, mais pour te donner plaisir à voir ou à ouïr quelque chose. Et parauenture que d'en vser ainsi aux ieux tu n'as pas de tort, car tu n'as pas d'enuie d'estre poëte; mais puis que tu es contraint de tenir grande escuyrie, ne penses tu pas estre bien mal sage, si tu ne prens garde de t'entendre en cheuaux, veu mesmement que les mesmes choses sont bonnes pour en auoir seruice, & proufitables pour en tirer gain à les vendre? Tu veux doncques, Socrates, dit il, que ie sois maquignon de cheuaux. Non ie t'asseure, dit Socrates, non plus que d'acheter des enfants serfs, & les faire de la main dés leur ieune aage, pour estre laboureurs. Mais i'estime qu'aux hommes & aux cheuaux il y a quelque certain aage, auquel on se

Il poursuit son propos.

ſert deſia d'eux, & ſi croiſſent touſiours de bien en mieux.

Chap. 7. Que bien vſer des femmes ſert beaucoup en meſnage.

Encore te monſtreray ie, ſi ie veux, les vns vſans
35 ſi bien de leurs femmes, qu'ils ont d'elles ſecours & compagnie, pour faire d'vn accort la maiſon meilleure; & d'autres qui pour en auoir en ſont affolez, comme ſont la plus part. Et de cela, ô Socrates, dit Critobule, à qui en faut il donner le blaſme, au mary
40 ou à la femme? Le plus communement, reſpondit Socrates, quand le beſtail a quelque mal, on en charge le berger. Et le plus ſouuent, ſi le cheual eſt hargneus & malfaiſant, nous en donnons la coulpe à l'eſcuyer. Mais quant à la femme, ſi ayant eſté
45 enſeignee par ſon mary à bien faire, elle faict mal, lors croiray ie bien qu'à bon droict elle en auroit le blaſme : mais ſi le mary, n'ayant rien enſeigné à ſa femme de bon & honneſte, la trouue apres mal-appriſe en l'vſage des choſes, n'eſt ce pas ſur luy
50 qu'en doit tomber le reproche? Et à bon eſcient, ô Critobule, dy nous en la verité toy meſme, ie te prie, car nous ſommes ici tous lais, y a il perſonne du monde en qui tu te fies tant, de plus de choſes d'importance, comme en ta femme? Non vrayement,
55 dit il. Et y a il perſonne auec qui tu parles & raiſonnes moins qu'auec elle? Il n'en eſt guieres, dit il, & poſſible point. Et quand tu l'eſpouſas, n'eſtoit elle pas ieune & encore fort enfant, & qui n'euſt ſceu auoir ny moins ouy ny moins veu qu'elle auoit? Certes non,
60 dit il. Il faudroit donc, reſpondit Socrates, beaucoup plus s'esbahir ſi elle ſçauoit ou dire, ou faire aucune choſe comme il faut, que de la veoir faillir en l'vne ou

Belles comparaiſons & remonſtrances.

en l'autre. Mais ceux, ô Socrates, qui ont les bonnes femmes que tu dis, ne pourroit on point aduiſer en quelque ſorte comment ils les ont enſeignees? Ie te mettray deuant Aſpaſie, dit il, qui te fera entendre toutes ces choſes beaucoup plus doctement que ie ne ſçaurois faire. Mais de ma part, ie penſe quand la femme eſt loyale compaigne de la maiſon, ſ'il falloit iuger qui a plus de part au bien, ou le mary, ou elle, ils balanceroient fort. Car le plus ſouuent les biens entrent en la maiſon par le faict du mary, & communement la miſe ſe faict & ſe gouuerne par la conduite de la femme. Et ſi l'vn & l'autre va bien comme il faut, la maiſon ſ'augmente: ſi mal, elle diminue. Apres, ie penſe bien que ie ne failliray pas à te monſtrer auſſi les meilleurs maiſtres, & les plus recommendables de tous autres maiſtres, ſi tu cuides que cela te puiſſe ſeruir, en quelque choſe. Mais à quoy faire eſt il beſoing, ô Socrates, dit Critobule, que tu me monſtres ainſi tous ces arts? car d'en recouurer de chacun les ouuriers tels qu'il les faut, il n'eſt pas aiſé; & d'eſtre moy meſme ſçauant en tous, il eſt impoſſible. Mais les arts qu'on eſtime les plus beaux, & qui me ſieroient le mieux, quand ie m'y ſerois exercé, monſtre les moy, & les hommes qui en vſent; & toy meſme ayde moy, pour les apprendre. Tu parles certes fort bien, ô Critobule, dit il, car les arts qu'on appelle mecaniques, où il faut ſoufler le charbon, ſont mecaniques de leur nom, & à bon droit les tient on en peu d'eſtime aux bonnes villes, car elles gaſtent les perſonnes de ceux qui y trauaillent & ſ'y exercent, de tant qu'elles les contraignent de eſtre touſiours aſſis, viure caſaniers

Qui a plus de part au bien, le mary ou la femme.

Les arts mecaniques en peu d'eſtime ès bonnes villes.

& demeurer à l'ombre; & encore y a il tel meſtier, qu'il faut auoir tout le long du iour le viſage au feu. Or le corps eſtant par ce moyen amolly & effeminé, 35 le cueur meſme en deuient plus laſche & moins vigoureux. Auſſi ces arts mecaniques donnent plus d'empeſchement & retirent les hommes du ſoucy qu'ils doiuent auoir de leurs amis & de leur ville : de ſorte qu'il eſt aiſé à cognoiſtre que en telles gents 40 les amis ne treuuent guieres de plaiſirs, ny leur païs guieres grand ſecours; & de là vient qu'en pluſieurs citez, meſmes en celles qui ſemblent eſtre les plus guerrieres, il n'eſt pas loiſible à aucun des citoyens de beſongner de ces meſtiers. Et à moy, dit il, ô 45 Socrates, de quel me conſeilles tu que i'uſe? Poſſible, dit Socrates, n'aurons nous pas honte d'imiter le roy de Perſe : car on dit que pour autant qu'entre les plus beaux & plus neceſſaires exercices il eſtime l'agriculture & les armes, qu'à ceſte occaſion il eſt 50 merueilleuſement ſoigneux de tous deux. Critobule l'oyant parler ainſi : Et tu croys cela, dit il, ô Socrates, que le Roy de Perſe aye aucun penſement de l'agriculture? Parauenture, dit Socrates, cognoiſtrons nous s'il s'en ſoucie, en y prenant garde de la ſorte que ie 55 te vois dire. Nous ſommes bien d'accord qu'il eſt fort ſoigneux du faict des armes, pour ce que luy meſme ordonne à chaſque gouuernement, ſur quelles nations il faut prendre la monition, & à combien il en faut donner de gents de cheual, des archiers, des tireurs 60 de fonde, des picquiers, qui ſoient en nombre ſuffiſant pour eſtre maiſtres du peuple de ſon gouuernement, & pour la garde du païs contre l'ennemy eſtranger;

Le Roy de Perſe fort ſoigneux du fait des armes.

&, outre cela, comment il faut nourrir les ſoldats en garniſon dans les citadelles des villes. Or baille il la monition aux garniſons par les mains du gouuerneur, à qui il en a donné la charge. Mais le roy faict tous les ans la reueuë des eſtrangers qui ſont à ſa ſolde, 5 & de ceux de ſes terres à qui il a eſté commandé de ſ'y trouuer en armes; & les ayant aſſemblez tous, cela ſ'appelle lors la monſtre, qu'il voit luy meſme, & nombre ceux qui ſont autour du lieu de ſa demeure; & aux autres qui en ſont loing il enuoye, pour y 10 regarder, les plus fideles qu'il ait pres de luy. Et les capitaines des villes, le couronnel des compaignies, les ſatrapes qui ſe trouuent auoir complet le nombre ordonné de leurs ſoldats, & qui les ont les plus braues en cheuaux & les mieux fournis d'armes, ce ſont les 15 officiers qu'il aduance en honneurs, & enrichit de beaux & grands preſents. Et, au contraire, ceux qu'il trouue ou ayant peu de ſoing des capitaines qui ſont ſoubs eux, ou qui pillent quelque choſe, il les chaſtie fort rudement, &, les priuant de leurs eſtats, il en met 20 d'autres en ceſte charge. Or donc, faiſant ainſi, nous croyons bien qu'il eſt ſans contredit curieux des affaires qui concernent l'eſtat des armes : mais il fait encore d'auantage; car luy-meſme, tant qu'il peut viſiter à l'œil les terres de ſa ſuiection, il ſ'eſſaye 25 d'entendre leur portee; & celles qu'il ne peut voir, il les viſite par gents fidelles qu'il enuoye pour ceſt effect. Et ſ'il cognoit qu'il y ait quelques gouuerneurs qui maintiennent les païs de leur charge bien peuplez, & la terre bien cultiuee & pleine des arbres qu'elle 30 porte & de ſes fruicts, à ceux là il donne ou autre

Il pourſuit encore ſon propos.

gouuernement encore de ſurcroy, ou les honore de beaux dons, des rencs & eſtats honorables. Mais ceux deſquels il voit les païs deſerts & mal habitez, 35 pour raiſon ou de leur rudeſſe, ou inſolence, ou pour leur nonchalance, il les punit, & leur oſte leurs offices, & eſtablit d'autres gouuerneurs. Et faiſant ainſi, il ſemble qu'il ne ſ'eſtudie pas moins que la terre ſoit bien entretenue par les habitans, que de 40 l'auoir gardee bien & ſeurement par les garniſons : & encore ce n'eſt pas vn meſme gouuerneur qui eſt ordonné pour ces deux charges : mais l'vn commande aux gents du païs & laboureurs, & leue ſur eux les daces; & l'autre a ſoubs ſa main les gents d'armes 45 gardans les places; & ſi celuy là ne garde le païs comme il doit, l'autre qui a le gouuernement des habitans, & le ſoing de l'entretenement de leur terre, ſe plaint de celuy qui eſt commis pour la guerre, de ce que pour eſtre le païs mal gardé, ſes gents ne le 50 peuuent faire valoir. Mais ſi le capitaine donne la commodité aux gents du lieu de trauailler à leur aiſe, il accuſe à ſon tour l'autre capitaine, ſ'il tient la prouince mal peuplee & la laiſſe chaumer. Et de vray il ſe voit touſiours que par ceux qui font mal leurs 55 terres, ny les gents d'armes ne peuuent eſtre entretenus, ny les daces payees. Mais aux prouinces où il y a vn Satrape qu'ils appellent, celuy là a le ſoing & ſuperintendance de l'vn & de l'autre. Apres cela, Critobule print le propos, & dit : Pour vray, ô Socra- 60 tes, ie penſe que le Roy a autant de ſoucy du faict de l'agriculture comme de la guerre, au moins ſ'il en vſe comme tu dis.

Cire, ſoingneux de l'agriculture.

Chap. 8. Encore outre cela, dit Socrates, en quelque païs qu'il demeure, & en quelque lieu qu'il hante, il a le cœur à ce qu'il aye ſes vergers, qu'on appelle ſes paradis, bien pleins de tout ce qu'on peut ſouhaiter de bel & bon que le terroir ayme à porter; & là dedans il paſſe la plus part du temps, ſi la ſaiſon de l'an ne l'en iette & met hors. Il faut bien donc, dit Socrates, ô Critobule, qu'il ait le penſement que ſes vergers ſoient ſingulierement beaux & bien accouſtrez & d'arbres & de tout ce qui eſt de beau que la terre produit, puis que luy meſme y demeure tant dedans. Encore, ô Critobule, dit Socrates, l'on dit que, quand il deſpart ſes preſents, il faict premierement entrer ceux qui ſe ſont monſtrez bons hommes de guerre, pour ce qu'il ne ſeruiroit de rien qu'on labouraſt beaucoup, ſ'il n'en y auoit qui tinſſent le païs en ſeureté. Apres, les ſeconds qu'il fait entrer, ce ſont ceux là qui entretiennent mieux les terres, & qui les font valoir; & donne la raiſon que meſmes les plus vaillans guerriers ne ſçauroient viure, ſ'il n'y auoit gents qui trauaillaſſent au labourage. Si dit on encore de Cire, qui a eſté pour vray le plus grand & le plus renommé Prince qu'on ſache, que, à ceux qu'il faiſoit venir pour prendre de ſes dons, il leur diſoit que à bon droit luy meſme prendroit pour ſoy les preſents qu'il bailloit aux vns & aux autres : car nul mieux que luy ne ſçauroit entretenir les terres, ny les terres bien entretenues mieux que luy garder & defendre. Cire doncques, ô Socrates, dit Critobule, ſ'il tenoit ce langage, promettoit tout autant pour bien cultiuer le païs & le faire valoir, comme pour eſtre bon guerrier. En bonne foy, dit

Vergers, Paradis.

L'ordre que tenoit Cire à deſpartir ſes dons.

Cire promettoit autant au bon laboureur comme au bon guerrier.

Socrates, Cire euſt eſté, ſ'il euſt veſcu, auſſi bon chef de prouince qu'il eſt poſſible; & de cela donna il pluſieurs ſignes & grands teſmoignages, & meſmement
35 lors qu'il alloit trouuer ſon frere auec ſon armee, pour le combatre ſur la querelle du Royaume. Car non pas vn ſeul, dit on, du camp de Cire, ne ſe rendit du coſté du Roy; & pluſieurs miliers d'hommes quitterent le ſeruice du Roy pour venir à Cire. Or
40 de ma part, ie penſe que l'vn des grands ſignes de la vertu d'vn chef, c'eſt quand les ſubiects luy obeiſſent volontiers, & tiennent bon pour luy, voire aux plus grands dangers. Et l'on a veu que les amis de Cire combatirent pour luy tant qu'il veſquit; & quand il
45 mourut, ils moururent pour luy & auecques luy, combatans tous autour du corps mort, fors ſeulement Ariee qui eſtoit à ſon ranc, pour commander à vn autre coſté de la bataille, à main gauche. Doncques, de ce Cire, on fait vn conte, que, alors que Liſandre
50 luy alla porter les preſents que ſes alliez luy enuoyoient, ce bon Prince le feſtoya de mille autres careſſes, comme Liſandre meſme eſtant à Megare l'a conté depuis à vn ſien ami & hoſte ancien; mais entre autres bonnes cheres qu'il lui fit, il lui monſtra,
55 ce dit il, à Sardes, ſon verger. Liſandre, le voyant, ſ'eſtonnoit que les arbres fuſſent ſi beaux & ſi iuſtement plantez à la ligne, & les rancs des fruitiers ſi droits, & tous bien meſurez à angles compaſſez d'vne façon belle à merueilles; & puis vn grand nombre
60 d'odeurs ſouëfues qui les accompagnoient ſe promenans aux allees, dont luy tout esbahy dit à Cire : De tout ce que ie vois, pour vray, ie m'en eſmerueille, ô

Conte que l'on fait de Cire.

Verger de Cire.

Cire, pour eſtre tout ſingulierement beau : mais ſur tout, trop plus que nulle autre choſe, i'admire l'ouurier qui vous a compaſſé & ordonné cecy. Cire, l'oyant parler ainſi, en fut bien aiſe. Moy meſme doncques, ô Liſandre, ay le tout compaſſé & ordonné, comme tu le vois; & encores, dit il, y a prou de ces arbres que i'ay planté moy meſme. Lors Liſandre le regardant, & voyant la beauté de ſon habillement, & ſentant les perfums qu'il portoit, & aduiſant la richeſſe de ſa chaine & de ſes bracelets, & de tout le reſte de ſa parure : Que dis tu, ô Cire, dit il; eſt il poſſible que tu ayes planté aucun de ces arbres de ta main? Aucun de ces arbres? tu t'esbahis doncques de cela, ô Liſandre, reſpondit Cire : ie te iure le Soleil, que tant que i'ay eu vn iour de ſanté, ie n'ay iamais faict repas, premier que d'auoir trauaillé iuſques à ſuer, m'exercitant ou bien aux armes, ou bien à l'agriculture, ou à faire quoy que ce ſoit que i'aye prins à cœur. Liſandre à l'heure l'embraſſe, & luy dit : Certes, ô Cire, tu es vrayement bien heureux, & à bon droit : car en toy la fortune accompagne la vertu.

Exercice de Cire auant le repas.

Chap. 9. Tout ceci t'ay ie voulu conter, ô Critobule, dit Socrates, à fin que tu entendes que ceux là meſme qui ſont les mieux fortunez, ne ſe peuuent garder qu'ils ne vaquent à l'agriculture. Car il ſemble que ceſte occupation faict ſentir à qui s'y eſtudie vn merueilleux plaiſir, vn grand accroiſſement de bien, & dreſſe le corps pour ſçauoir tout ce qui eſt bien ſeant & conuenable à vn homme bien né. Premierement, tout ce dont les hommes viuent, la terre le produit à ceux qui la cultiuent; & tout ce dont les hommes

Louange de l'Agriculture.

ſentent plaiſir, la terre auſſi le porte. D'auantage, tout ce dont ils parent les autels des dieux & des images, & dont eux meſmes ſe parent, elle le leur donne, mais
35 c'eſt auec vne admirable douceur de bonnes ſenteurs, & d'vn ſingulier plaiſir de la veuë. Et outre, la pluſpart des viandes, les vnes elle les porte, les autres elle les nourrit. Car ie prens le paſturage pour eſtre vni à l'agriculture; & par ce moyen, elle baille aux hommes
40 de quoy contenter les dieux en ſacrifiant, & en prendre eux meſmes pour leur vſage : mais, faiſant largeſſe des biens à grande foiſon, ſi n'endure elle pas qu'auec pareſſe on les recueille; ains accouſtume ceux qui en veulent auoir, auecques le froid de l'hyuer & le chaud
45 de l'eſté, de bien porter la peine. Elle rend plus forts & vigoureux ceux qui l'entretiennent eux meſmes de leur main, en les exerceant par l'effort de leurs bras; & ceux auſſi qui l'entretiennent par le ſoing & ſoucy, les faiſant vaillamment reſueiller de bon matin, & les
50 contraignant de marcher au grand pas, pour aller voir leur beſongne. Car auſſi bien aux champs qu'à la ville, touſiours ce qu'on faict de bonne heure eſt le mieux faict, & le plus à propos. D'auantage, ſi on veult ſecourir ſon païs à cheual, c'eſt à l'agriculture
55 de le nourrir : ſi à pied, elle faict les membres forts & robuſtes. Encore elle conuie d'aymer la peine de la chaſſe, de tant que la terre baille le moyen de nourrir aiſement les chiens de chaſſe & de meſme nourrit auſſi les beſtes ſauuages. Et puis les cheuaux & les chiens, *Des cheuaux & des chiens.*
60 pour le bien qu'ils tirent de l'heritage, luy en font auſſi pour recompenſe à leur tour : le cheual portant de grand matin le maiſtre, qui en a le ſoing, à la viſite

de la beſongne; & luy donnant moyen de ſen retourner le ſoir; les chiens en deſtournant les beſtes ſauuages des fruicts & du beſtail, à ce qu'ils ne ſoient endommagez, & tenant en ſeureté le lieu champeſtre, ſolitaire & eſcarté. Et certes la terre donne quelque cœur, ce me ſemble, à ſes laboureurs, de defendre le païs auec les armes, de tant qu'elle met ſes fruits comme vn pris au milieu du ieu, pour le vainqueur. Or quel meſtier rendroit les artiſans plus adroits à courir, à tirer, à ſauter, que l'agriculture? & quel art recompenſe mieux ſes ouuriers de la peine qu'on y prent? Quelle recueillit mieux, ny plus ioyeuſement, celuy qui a ſoing d'elle, que ceſte ci, qui luy met à main, quand il la vient voir, tout ce qu'il lui faut? Quelle faict plus grand'chere, ny plus liberalement, aux amis de ſon maiſtre? Où eſt on mieux à ſon aiſe pour hyuerner auecques beaux grands feux, & les eſtuues bien chaudes? Où y a il plus grande commodité de paſſer l'eſté qu'au village, auecques les belles fontaines, & les petits vents gracieux, & les ombrages? Quelle fait offrande aux dieux de ſes premices plus ſeante & mieux conuenable? quelle fait plus de feſtes en leur honneur? quelle eſt plus aymable aux ſeruiteurs, plus plaiſante à la femme, plus deſirable aux enfants, plus gracieuſe aux amis? De ma part ie trouue eſtrange ſ'il y a quelque homme bien né, qui ait aucun bien auquel il prenne plus de plaiſir qu'à ſon champ, ou ſ'il trouue aucun exercice plus plaiſant que ceſtui cy, ny plus profitable pour la vie. Encore y a il bien mieux, car la terre de ſon gré enſeigne de viure iuſtement à ceux qui le ſçauent comprendre:

Encore de l'agriculture.

car ceux qui la ſeruent le mieux, ce ſont ceux qu'elle recompenſe de plus grands biens. Mais ſi par fois il ſuruient vne groſſe armee d'ennemis, qui empeſchent
35 ceux qui font eſtat de l'agriculture de vaquer à leur beſongne, ils ont au moins ceſt auantage, qu'eſtans vaillamment nourris à la peine, ils ſont preſts & deſia fournis de cœur & de corps pour pouuoir, ſi Dieu ne leur eſt contraire, aller aux terres de ceux qui leur
40 font le deſtourbier, & là prendre ſur eux des viures pour ſe nourrir. De vray, ſouuent, en temps de guerre il eſt plus ſeur de chercher des viures les armes au poing, qu'auec les outils de l'agriculture. L'agriculture apprent encore de ſ'entraider l'vn l'autre : car il faut
45 aller à la guerre en compagnie, & en compagnie au trauail du labourage. Celuy donc qui voudra faire bien les terres, il faut qu'il face les ouuriers gaillards & courageux, & volontaires à obeïr; & cela meſme doit moyenner celuy qui mene les ſoldats à la guerre,
50 en faiſant des preſents à ceux qui font ce qu'il faut que les gents de bien facent, en chaſtiant ceux qui font le deſordre. Et ſouuent eſt beſoing que le meſnager crie à ſes ouuriers & leur donne cœur, auſſi bien que le capitaine aux ſoldats : & ſi les ſerui-
55 teurs eſclaues maintefois n'ont pas moins de beſoing que les hommes libres, ains beaucoup plus, qu'on les contente de bonnes eſperances, à fin qu'ils tiennent bon & ne bougent. Et vrayement celuy là diſoit bien qui appelloit l'agriculture la mere & la
60 nourrice de tous les autres arts. Car ſi l'agriculture eſt bien, les autres ſont bien auſſi; mais là où la terre eſt contrainte de demeurer en friche, les autres

Belles comparaiſons.

L'Agriculture, mere & nourrice des autres arts.

meſtiers ſe meurent quaſi tout par tout, & par mer & par terre.

Chap. 10. Adonc, Critobule, oyant cela, luy dit : Ie treuue certes bien fort bon ce que tu dis, ſinon qu'en la plus part des choſes de l'agriculture il eſt impoſſible aux hommes d'y pouruoir ne d'y mettre ordre. Car les greſles, les brouillarts, les ſeichereſſes, les exceſſiues pluyes, les vermines, & pluſieurs autres choſes emportent ſouuent tout ce qui aura eſté au labourage bien penſé & bien executé ; & quelquefois vne maladie ſuruenant tue miſerablement tout vn parc de beſtail, le mieux nourri qu'il eſt poſſible. A cela Socrates reſpondit : Or penſois-ie certes, ô Critobule, que tu ſçeuſſes que les Dieux ſont auſſi maiſtres de l'agriculture comme des affaires de la guerre. Et ie crois que tu prens bien garde comment à la guerre, auant aller aux factions, chaſcun ſ'eſſaye de ſon coſté de gaigner la bonne grace des Dieux, & met peine d'entendre d'eux, par ſacrifices & par augures, ce qu'il faut faire ou laiſſer. Et en la meſnagerie des champs, penſes tu qu'il faille moins gaigner les Dieux & les rendre fauorables ? Car tu ſçais bien que les ſages, & pour les grains, & pour les fruits, & pour les bœufs, & les cheuaulx, & menu beſtail, & pour tout ce qu'ils ont, honorent les Dieux & les ſeruent. Tu parles certes comme il faut, ô Socrates, m'aduertiſſant que ie taſche de ne commencer choſe aucune que auec le plaiſir des Dieux, de tant qu'ils ſont ſeigneurs de tout ce qui appartient à la paix & à la guerre : ie m'efforceray doncques d'en vſer ainſi. Mais reprens, ie te prie, le propos de la meſnagerie, en l'endroit où tu l'auois

Que Dieu eſt maiſtre & ſeigneur de tout, & pour ce faut taſcher de gaigner ſa bonne grâce, le ſeruir & honnorer.

laiſſé, & eſſaye de mener à bout ce qui ſuiuoit apres: car à ceſte heure meſme, pour auoir ouy ce que tu as dit, il m'eſt bien auis que deſia, mieux que deuant, i'entreuoy ce qu'il me fault faire pour viure. Quoy doncques, dit Socrates, ſi nous repaſſions ce que nous auons arreſté d'vn accord en diſputant, à fin que, ſ'il eſt poſſible, nous mettions peine de diſcourir auſſi ce qui reſte encore, ſans laiſſer paſſer choſe dont on ne ſ'accorde? Pour vray, dit Critobule, il y a du plaiſir, ce me ſemble, comme à deux parçonniers, qui voyent les parties de leur ſocieté, quand ils paſſent touſiours auant en leur compte, ſans laiſſer derriere aucun article en debat; & de meſme entre nous, qui ſommes communs aux propos que nous debatons, ſi nous ſuiuons noſtre diſpute, ſans preſuppoſer aucune choſe que nous n'ayons arreſté tous deux. Doncques, dit Socrates, n'auons nous pas eſté d'aduis, que la meſnagerie eſt le nom d'vn ſçauoir? Et puis, il nous a ſemblé que c'eſt le ſçauoir par lequel les hommes peuuent faire les maiſons meilleures: & la maiſon, nous diſions que c'eſtoit tout l'auoir de chacun; & qu'à chacun, ſon auoir, c'eſt ce qui luy eſt proffitable pour la vie; & apres nous auons trouué, que ce de quoy nous ſçauons vſer, cela nous eſt profitable; & auons eſté d'opinion qu'il eſtoit impoſſible d'apprendre tous les arts, & eſtions d'aduis de ne faire point compte, comme on ne fait aux bonnes villes, des arts mecaniques, pour ce qu'il ſemble, à voir, qu'elles abbatent le cœur & gaſtent le corps; & de cela diſions nous qu'on en verroit vn cler & apparent teſmoignage, ſi, quand les ennemis entrent en vne contree, on mettoit

Brieue repetition de tout ce qui a eſté traicté au parauant.

Les laboureurs plus prefts à combatre que les artifans.

d'vn cofté les laboureurs, & les artifans d'vn autre, & on leur demandoit à tous, à part, de quel aduis ils font, ou de defendre la campaigne, ou bien de l'abandonner pour fe retirer dans les villes & garder les murailles : car pour certain nous croyons que ceux qui font toufiours apres les terres feroient d'auis de combatre; & les artifans non, mais de demeurer affis, comme ils font apprins des leur enfance, & ne fe mettre en peine ny en danger. Apres nous auons refolu que l'agriculture, dont les hommes prennent ce qui leur faict befoing, eft la meilleure occupation & le plus beau fçauoir qu'on pourroit trouuer pour vn homme de bien & honnefte. Car nous trouuions cefte vacation, entre toutes, la plus facile à apprendre, la plus plaifante à en vfer, & rendant les corps les plus beaux & les plus forts; & fi ne donne aucun empefchement à l'efprit, qu'on ne puiffe bien auoir le cœur aux affaires de fon païs & de fes amis : & auons eftimé qu'elle eguillonne grandement les hommes à eftre hardis & courageux, de tant que hors des murailles & des forts, elle produit les fruits & nourrit les hommes qui l'entretiennent. Et par ainfi, que cefte façon de viure eft en grand honneur aux citez, pour ce qu'elle faict des bons citadins, & fort affectionnez au commun.

Conclufion de l'epilogue.

Chap. 11.

Adonc Critobule dit : Or donc meshuy, ô Socrates, que ie croye que viure de la mefnagerie des champs, c'eft la plus belle, & la meilleure, & la plus plaifante maniere de vie, i'en penfe auoir eu par tes raifons fuffifante preuue. Mais quant à ce que tu difois auoir appris autrefois, pourquoy c'eft qu'aucuns vfent

d'agriculture de telle ſorte, qu'ils en tirent tout ce qui leur faict meſtier, en grande abondance; & les autres en vſent de telle façon, qu'elle ne leur vient à aucun proufit: la raiſon de cela entendrois ie de toy fort volontiers, pour faire ce qui eſt bon, & laiſſer ce qui eſt dommageable. Et quoy, dit Socrates, ô Critobule, ſi ie te conte des le commencement vn propos qu'autrefois i'eus auec vn perſonnage, qui eſtoit vrayement, à mon aduis, de ceux à qui on donne iuſtement ce tiltre de bel & bon homme, qu'on appelle? A bon eſcient, dit Critobule, ie voudrois bien qu'on diſt cela de moy: car auſſi de vray i'aymerois bien eſtre tel, que ie fuſſe digne de ce tiltre. Ie te feray doncques de ſurcroy le conte, dit Socrates, comme c'eſt que ie me prins garde de ce beau mot; car pour le regard des bons charpentiers, des bons graueurs d'erain, bons peintres, tailleurs de pierre, & tels autres artiſans, i'eus prou de peu de temps à paſſer par tout, pour les voir tous, & tous leurs ouurages qu'on eſtime beaux: mais pour auoir le moyen de prendre garde à ceux qui ont ce grand & braue nom de Bel & Bon, & d'entendre en quoy faiſant ils meritent d'en eſtre appellez, i'auois vne grande enuie en mon cœur de trouuer quelqu'vn de ceux là, de qui ie me peuſſe accointer. Et premierement, pour ce qu'en ce nom le beau eſt accouplé auecques le bon, le premier que ie voyois beau & bien formé, ie m'approchois de luy, & m'efforçois d'apprendre, pour voir quelque endroit où le bon ſe tinſt au beau, mais ie n'auois garde de le trouuer ainſi; ains me ſembloit que i'apperceu pluſieurs en qui ie voyois bien belle la

Bel & bon homme.

forme, & bien mauuaiſe l'ame. Pour ceſte cauſe, ie me reſolu de laiſſer à part ce qui paroit bel à la veuë, & d'aller tout droit chercher quelqu'vn qui ſ'appellaſt Bel-&-Bon. Voilà pourquoy ayant ouy dire qu'entre les hommes & les femmes, les eſtrangers & les citoyens, on donnoit ce tiltre à Iſchomache, ie deliberay d'entrer en propos auec luy. Vn iour doncques, le voyant aſſis au portique qu'on appelle de Iuppiter le franc, pour ce qu'il me ſembloit eſtre de loiſir, ie m'aduançay vers luy, & m'eſtant aſſis aupres, luy dis: Qu'eſt ce à dire, ô Iſchomache, que toy, qui n'as guieres accouſtumé d'eſtre oiſif, es maintenant aſſis ici ſans rien faire? Car la plus part du temps ie te vois ou faiſant quelque choſe par la place, ou ne chaumant que bien peu. Encore, ô Socrates, dit Iſchomache, m'y verrois tu maintenant, ſi ie n'auois arreſté auec quelques amis miens de les attendre ici. Mais, di ie lors, puis que tu n'es pas empeſché à telles choſes, pour Dieu dis moy où demeures tu? que fais tu? car certes i'ay vn merueilleux deſir d'entendre de toy, à quoy faire tu as recouuert le nom de Bel-&-Bon. Car à eſtre caſanier ne l'as tu pas gaigné; & auſſi ton port & la diſpoſition de ta perſonne ſemble bien n'en tenir rien. Lors Iſchomache ſe print à rire ſur ce mot que i'auois dit, comment il ſ'eſtoit fait appeler Bel-&-Bon; & tout ioyeux, ce me ſembla, parla ainſi : Si on me nomme de ce nom, ô Socrates, quand on parle à toy, ie n'en ſçay rien; mais quand on me demande pour contribuer à l'entretien des galeres, & à la fourniture des ieux, ie ne vois pas que perſonne demande le Bel-&-Bon, mais tout clerement

Propos honneſtes & plaiſans de Socrates auec Iſchomache.

ils m'appellent & me nomment fort bien Iſchomache, de mon nom, & du nom de mon pere. Mais quant à ce que tu voulois ſçauoir, ſi ie demeure guieres dans la maiſon, certes non : car tout ce qui eſt dedans, ma femme eſt bien fort ſuffiſante pour y mettre ordre.

La femme bien apprinſe met bon ordre en la maiſon.

Mais, dis-ie, ie te demanderois volontiers auſſi, ſi tu as enſeigné ta femme pour eſtre telle qu'il fault, ou ſi ſes pere & mere te la baillerent deſia bien apprinſe, & ſçachant pourueoir à ce qui eſt de ſa charge. Et qu'eſt ce, dit il, ô Socrates, qu'elle euſt peu ſçauoir quand ie la prins d'entre leurs mains, qui n'ayant pas à grand'peine quinze ans entra chez moy; & tout le temps deuant qu'elle ſe mariaſt, auoit eſté nourrie en la maiſon paternelle auec vn extreme ſoing, mais c'eſtoit pour garder qu'elle ne veiſt, qu'elle n'ouïſt, qu'elle ne ſ'enquiſt d'aucune choſe, que le moins qu'il ſeroit poſſible. Ie ne ſçay pas comment tu penſes; mais de ma part ie faiſois bien aſſez de cas, & me contentois fort qu'elle ſceuſt, quand elle vint, de la laine faire vn habillement, & qu'elle euſt veu comment on deſpart la filaſſe aux chambrieres. Or, quant eſt de la bouche, dit il, ô Socrates, ie la prins certes fort bien apprinſe à mon gré, & nourrie en la ſobrieté, qui eſt à mon aduis vne des meilleures & plus ſingulieres choſes que ſçauroient apprendre les hommes & les femmes. Et quant au demeurant, dy ie, ô Iſchomache, l'enſeignas tu pour la faire capable d'auoir le ſoing & la cure de ce qu'il faut? Non pas en bonne foy, dict il, que premier ie n'euſſe faict ſacrifice & priere, que ie peuſſe enſeigner & elle apprendre ce qui ſeroit le meilleur pour elle & pour moy. Et ta femme, quoy, dy ie,

Chap. 12.

Sobrieté, choſe ſingulière pour hommes & femmes.

Deuoir merueilleux des anciens en leur religion.

ſacrifioit elle point quant & toy, & prioit tout à la fois cela meſme? Mais bien fort, dit Iſchomache, & faiſoit de grands veus aux Dieux qu'elle ſeroit telle qu'elle deuoit eſtre, & monſtroit bien à la voir, qu'elle ne mettroit à meſpris les enſeignements qu'on luy don- 5 neroit. De grace, ô Iſchomache, dis ie, ie te prie, conte moy par où tu commenças de l'apprendre; & ie t'aſſeure que i'auray beaucoup plus de plaiſir de t'eſcouter parlant de ce propos, que ſi tu me contois le plus beau tournoy & les plus belles iouſtes qu'on 10 vit iamais. Et comment penſes tu, ô Socrates, que ie l'apprinſe, dit il? Apres qu'elle me ſembla deſia eſtre traictable, & aſſez priuee pour raiſonner auec moy, ie l'interrogay à peu pres ainſi : Dy moy, ma femme, t'es tu point encore aduiſee à quelle intention ie 15 t'eſpouſay, & pour quoy faire ton pere & ta mere t'ont baillee à moy pour eſpouſe? Tu penſes bien, ie croy, que ce n'eſtoit pour faute que nous ne peuſſions auoir d'autre compagnie, ny toy ny moy : mais c'eſtoit, que moy deliberant pour moy meſmes, 20 & tes parents pour toy, de nous trouuer, à moy vne compagne ſelon mon naturel, & les tiens, à toy, vn compagnon de meſme, pour eſtre communs & en maiſon & en poſterité; nous, eſtans en ceſte queſte des deux coſtez, de tous les partis qui ſe preſenterent, 25 ie t'ay choiſie pour moy; & tes parents, ce croy ie, m'ont choiſi pour toy. Quant eſt des enfants, ſi Dieu nous en donne quelque iour, lors delibererons nous comment il nous faudra faire pour les nourrir & inſtituer le mieux que nous pourrons : car ce bien là 30 nous ſera commun auſſi entre nous deux, d'auoir des

Maniere fort familiere & belle pour enſeigner vne ieune femme.

bonnes gardes & nourriſſiers de noſtre vieilleſſe. Mais pour ceſte heure, ceſte maiſon c'eſt le bien de noſtre ſocieté. Car de mon coſté, tout ce que i'ay au monde,
35 ie le mets en commun, & le declaire tel; & auſſi tout ce que tu apportas, tu le fis commun de meſme. Et n'eſt ià beſoing maintenant de conter par les menus lequel de nous deux a plus mis en la communauté; mais il faut tenir cela pour certain que celuy qui ſera
40 le meilleur & plus induſtrieus parçonnier, c'eſt celuy qui confere le plus en la ſocieté. Lors, ô Socrates, ma femme me reſpondit : Moy pauure, dit elle, de quoy te ſçaurois ie aider ? quel pouuoir ay-ie ? le tout eſt en ta main; & quant eſt de moy, tout ce que i'ay à faire,
45 c'eſt, comme ma mere me dit quand ie vins ceans, de viure chaſtement. A bon eſcient, ma femme, lui reſpondis-ie, ie croy qu'elle te le dit; car autant m'en dit ton pere. Mais encore il eſt bien en la puiſſance du mary & de la femme, en viuant chaſtement, de mettre
50 ſi bon ordre, que les biens qu'ils ont deſià ſoient bien entretenus, & faire par honneſtes & iuſtes moyens qu'il en vienne encore beaucoup d'ailleurs. Et en quoy vois tu, dit elle, que choſe que ie faſſe puiſſe aucunement ſeruir à l'accroiſſement de noſtre maiſon?
55 En quoy, dis ie? Efforce toy ſeulement de faire, le mieux que tu pourras, ce que les Dieux meſmes ont dit que tu peus faire, & que nos loix ont approuué. Et qu'eſt ce cela, dit elle? Non pas certes petite choſe, ny de petite valeur, dis ie; ou il faut eſtimer de meſme,
60 que la Royne des abeilles qui gouuerne auſſi la ruſche a charge de choſe de peu d'importance, en ce qui concerne leur faict. Mais pour dire vray, il m'eſt bien

aduis que les Dieux mesmes, ma femme, disent qu'ils ont auec vn grand aduisement composé l'attelage de ceste laisse qu'on appelle le masle & la femelle, à fin qu'estant la couple telle, elle s'accommodast soy-mesme d'infinies commoditez pour la societé. Premierement, à fin que la race des animaux ne faille, ceste laisse est pour les entretenir ensemble, faisans des enfans l'vn auec l'autre. En apres, de ce ioug tirent les hommes ce bien, qu'ils recouurent de là les nourrissiers de leurs vieux ans. D'auantage, la vie des hommes se passe, non pas comme des bestes, au descouuert; mais a besoing, comme il est notoire, de toict & de couuerture. Il faut doncques, si les hommes veulent porter quelque chose de dehors au couuert, qu'ils ayent des gents pour trauailler dehors au vent & à la pluie : car le labour, la semence, le plant, & les paissages, sont besongnes qui se font au descouuert, & de celles là tirons nous les commoditez de nostre vie. Mais encore quand on aura porté à la maison ce qui est necessaire, si est il besoing d'auoir quelqu'vn qui le garde, & qui face les choses qui ne peuuent estre faictes que dans le logis. De la couuerture du logis a besoing la nourriture des enfants petits; du logis a besoing la façon du pain que l'on faict des fruicts; de mesme aussi la mesnagerie de la laine, pour en vestir le train de la maison. Or, pour ce que toutes ces deux mesnageries, & celle de dehors, & celle de dedans, ont mestier de soing & diligence, pour faire ce qui est necessaire, Dieu mesme, ce me semble, feit des le commencement la nature de la femme propre pour auoir le soing & prendre la charge de ce qui est

Les hommes ne pouuoir viure au descouuert.

dans la maiſon : car il a compoſé le corps & le cueur des hommes plus fort & puiſſant, pour ſouffrir les froidures, les chaleurs, les voyages, & les guerres, & auſſi les a il chargez de tout ce qui ſe faict dehors.

Mais Dieu ayant fait le corps moins vigoureux à la femme, pour cela il m'eſt aduis qu'il a dit qu'il ordonnoit pour elle le ſoing des choſes domeſtiques. Et ſçachant qu'il auoit donné & enioint naturellement aux femmes qu'elles nourriroient les enfans en bas aage, il leur deſpartit auſſi plus qu'à l'homme d'affection naturelle enuers eux. Auſſi apres qu'il euſt baillé à la femme le ſoucy & la garde des choſes portees à la maiſon, cognoiſſant que pour bien garder il n'eſt pas mauuais d'auoir le cueur vn peu craintif, il fit plus grand'part de la crainte aux femmes qu'aux hommes ; & voyant, de l'autre part, que celuy qui feroit le train de dehors, auroit beſoing de ſe mettre en defenſe, ſi quelqu'vn l'outrage, il l'auantagea auſſi en courage & hardieſſe. Mais, pour autant qu'il falloit qu'auſſi bien l'vn que l'autre fiſt eſtat de prendre & de donner, il leur mit en commun à tous deux le ſoing & la memoire : de ſorte qu'en cela on ne ſçauroit choiſir lequel des deux ſexes, ou du maſle, ou de la femelle, a eu plus d'auantage. Auſſi de ſçauoir commander aux paſſions qu'il faut, il leur a mis cela au milieu d'entre eux, & en leur donnant congé d'en prendre, a ordonné que qui vaudra plus que ſon compagnon, ſoit l'homme ou ſoit la femme, ce ſera celuy à qui il eſcherra plus grand partage de ce bien. Vray eſt, que pour autant que le naturel d'eux deux ne ſe rencontre pas touſiours à eſtre bon en toutes choſes, voylà pourquoy ils ſe peuuent

Chap. 13.

La nourriture des enfants eniointe à la femme.

Commander aux paſſions.

encore moins paſſer l'vn de l'autre, & d'autant plus en eſt vtile l'aſſemblee & vnion, l'vn ayant en ſoy ce dont l'autre eſt defaillant. Auſſi, luy dis-ie, ma femme, il eſt beſoing que nous, ayants cognoiſſance de ces choſes, eſſayons de faire le mieux que nous pourrons noſtre deuoir, chacun de ſon coſté, ſuiuant ce qui nous eſt enioint de Dieu. Les loix auſſi ont approuué cela, de tant que par le mariage elles aſſemblent les hommes & les femmes; & tout ainſi que Dieu les a aſſociez en la lignee, auſſi a la loy. La loy a faict trouuer plus beau aux femmes de demeurer plus dans la maiſon que d'aller par la ville, & à l'homme moins honneſte de ſeiourner dedans que de negocier dehors; & de meſme Dieu les auoit faicts deuant plus capables de ce qui leur deuoit eſtre le plus ſeant. Mais ſi quelqu'vn vient à faire le contraire de ce pour quoy Dieu l'a faict, puis qu'il faict le deſordre, parauanture il n'eſt pas que les Dieux ne le ſçachent; & poſſible qu'il portera quelque iour la peine, de tant qu'il abandonne ce qui eſt de ſa charge, & ſe meſle du faict qui appartient aux femmes. Or eſt l'occupation de la femme à peu pres, ce me ſemble, comme la beſongne à quoy Dieu a voulu que la mere des abeilles trauaillaſt. Et quel eſt le faict de ceſte mere, dit ma femme, que vous comparez à ce qu'il faudra que ie face? C'eſt, luy dis-ie, qu'elle ne bouge du bornail, iamais ne laiſſe chaumer les mouſches à miel, ains enuoye à la beſongne celles qui ont à faire leur iournal dehors; & tout ce que chacune d'elles porte dans la ruſche, elle le recognoiſt, & le prent & garde iuſques à tant qu'il le faut employer; & quand la ſaiſon d'en vſer eſt

Chacun de ſon coſté doit eſſayer de faire ſon deuoir.

La beſogne de la mere des abeilles.

venue, elle en baille iuſtement ſa portion à chacune, & commande leans à celles qui ourdiſſent la cire, à fin qu'elle ſoit bien & viſtement tiſſue, & a le ſoing des
35 petits qui naiſſent, à fin qu'ils ſoient bien nourris & eſleuez. Et apres qu'elles ont fait leur paroy, & que les ieunes ſont capables du trauail, elle enuoye le ietton dehors chercher autre logis auec vn guide de ceux qui ſuiuent apres. Comment doncques, dit
40 lors ma femme, faudra il que ie face ainſi? Ouy pour vray, dis-ie, il faudra que tu demeures à la maiſon, & que tu enuoyes dehors tes ſeruiteurs qui ont là leur iournee; & à ceux qui doiuent trauailler dedans, que tu ordonnes ce qu'ils auront à faire, que tu reçoiues ce
45 qu'on apportera à la maiſon, & de cela que tu diſtribues ce qu'il en faut deſpendre, & que tu pouruoyes à ce qui reſtera, & le gardes bien, à fin que la prouiſion d'vne annee ne ſ'en aille en vn mois. Quand on aura apporté la laine, tu auras le ſoing d'en faire des
50 habillemens à ceux à qui il en faudra, & auſſi quant au bled, que le pain ſoit bien faict & bien appreſté pour noſtre train. Vn autre penſement auras tu, qui eſt de ta charge, & te ſera, à mon aduis, plus agreable que nul autre, c'eſt qu'il faut, quand il y aura des malades
55 en noſtre famille, que tu prennes garde à les faire tous bien guerir & bien traicter. Certes, dit elle, ce ſeroit bien le plus plaiſant ſoucy que ie pourrois auoir, ſi puis apres ceux qui auroient eſté bien gouuernez en ſçauoient gré, quand ils ſeroient gueris, & eſtoient
60 plus affectionnez à noſtre ſeruice que deuant. Lors, dit Iſchomache, moy qui m'eſmerueillay fort de ſa reſponſe, luy dis : Et n'eſt ce pas doncques le ſoucy

Le deuoir de la bonne meſnagere, & en quoy elle ſe doibt employer.

Prouiſion.

Laine.

Bled.

Malades à penſer.

que la mere des abeilles a dans la rufche, qui eft caufe que toutes les moufches à miel ont telle affection enuers elle, que fi elle laiffe le bornail, elles ne la laiffent pas, & n'y en a vne feule de toutes qui veuille demeurer derriere? Ma femme me refpondit : Certes ie trouue bien eftrange que la charge de cefte mere ne touche à toy plus qu'à moy; car, à mon aduis, ce ne feroit que mocquerie de la garde ny du mefnagement que ie fçaurois faire en la maifon, fi tu n'auois le cœur de faire porter dedans quelque chofe. Et vne grande mocquerie de moy auffi, dis-ie, d'y faire rien porter, fil n'y auoit perfonne dedans qui gardaft les chofes qui y feroient portees. Vois tu pas comme il va de ceux qu'on dit puifer l'eau auecques des feaux percez, & comment l'on n'a pas pitié d'eux, de ce qu'on les voit fe donner peine pour neant? Ouy, dit elle, & de vray ils font miferables, fils le font ainfi. Encore auras tu, dis-ie, d'autres penfemens qui te feront propres & plaifans, à mon aduis, comme quand tu auras prins vne chambriere qui n'entende rien à faire la laine, de la mettre au meftier & l'enfeigner, & ainfi la faire valoir pour toy le double de ce qu'elle valoit. De mefme, quand par fois d'vne feruante que tu prendras malhabile à feruir & n'entendant rien à manier le faict de la defpenfe, tu en feras vne bien apprife; loyale & diligente, que puis apres tu tiendras fi chere, que tu ne voudrois l'auoir donnee pour chofe du monde. Quelle autre encore plaifante occupation pour toy, quand tu pourras à ton gré faire bien à ceux que tu verras fages & faits au profit de la maifon, & chaftier auffi ceux qui te fembleront mal conditionnez? Mais fur tout le plus

Chambriere à enfeigner.

Seruante à apprendre.

grand plaiſir ſeroit, ſi tu pouuois te monſtrer meilleure que moy, & me faire par ce moyen moindre que toy, & aucunement ton ſubiet. Ainſi il ne te faudra point craindre, quand tu ſeras plus auant en l'aage, que tu en ſois pourtant moins honnoree en la famille; ains ſeras aſſeuree qu'eſtant plus agee, d'autant que tu ſeras en mon endroit plus loyale compagne, & à noz enfants plus fidelle treſoriere de noſtre bien, de tant ſeras tu en plus grand honneur & reputation à ceux de la maiſon. Car, de vray, luy dis ie, tout ce qui eſt de bel & bon en la vie des hommes leur vient & ſ'augmente par la vertu, non point par la fleur de la ieuneſſe ny la beauté. Voilà, ô Socrates, ce que ie penſe auoir retenu du propos que ie luy tins premierement. *La vertu.*

Et t'apperceus tu point, luy dis-ie lors, ô Iſchomache, que cela l'eſmeut aucunement à auoir ſoing? Ouy ie t'aſſeure à bon eſcient, me dit il adonc, & parfois l'ay ie veuë ſ'en mordre les leures & en rougir bien fort, quand ie demandois chez moy quelque choſe qu'on y euſt porté, ſi elle ne le me pouuoit bailler promptement. Et vn iour, la voyant ſe faſcher en ſoy meſme pour vne telle occaſion, ie luy dis: Ne te paſſionne point, ma femme, pour ce que tu ne me peus donner ce que ie te demande. Quand on a faute de quelque choſe qui faict beſoing, c'eſt vraye & expreſſe pauureté: mais de ne pouuoir trouuer ce qu'on a, quand on le cherche, ce defaut eſt moins deſplaiſant que quand, lors meſme qu'il feroit meſtier, on ne le cherche point, ſçachant qu'on ne l'a pas. Maintenant de ceſte faſcherie tu n'en es pas cauſe, mais moy, qui t'ay baillé en main tout ce meſnage, ſans ordonner où il falloit *Chap. 14.*

Qu'il n'y a rien plus commode, ny plus beau, que le bon ordre.

que chaſque choſe fuſt, à fin que tu ſceuſſes, de tout ce qui eſt ceans, où il le faut mettre, & d'où il le faut prendre. Or n'y a il au monde, ma femme, ny choſe plus aiſee pour l'vſage, ny plus belle que le bon ordre. Vn chœur de comedie eſt compoſé d'hommes : mais quand chacun fait à ſa fantaiſie & à belle aduenture, c'eſt vne confuſion, & choſe deſplaiſante à voir. Mais ceux là meſmes, ſoit ou qu'ils facent quelque choſe ou qu'ils parlent, ſ'ils y vont d'vn train en bon ordre, c'eſt plaiſir de les voir. Vne armee auſſi, diſois-ie, ſi elle eſt deſordonnee, ce n'eſt qu'vn trouble. Elle preſente, à la voir ſeulement, la victoire aux ennemis, le deshonneur aux ſiens; elle eſt de nul vſage; vn ſommier peſle meſle auec vn ſoldat, le bagage, la cauallerie legere, l'homme d'armes, vne charrette, tout l'vn parmy l'autre : car comment marcheroit le camp, qu'ils ne ſ'empeſchaſſent l'vn l'autre en ceſte ſorte, ſi celuy qui va le pas desbauche celuy qui galope, l'autre qui court celuy qui eſt arreſté, la charrette l'homme d'armes, le ſommier la charrette, le bagage les ſoldats? Et ſ'il leur faut combatre, comment combatront ils ainſi? Car ceux-là meſmes, à qui il conuiendra fuir deuant ceux qui leur courent ſus, ſont bien taillez de fouler aux pieds en fuyant leurs gents d'armes meſmes. Mais vn camp bien ordonné, c'eſt vne des plus belles choſes qu'il eſt poſſible, la plus plaiſante à veoir à ceux de ſon party, la plus faſcheuſe à l'ennemy. De vray, qui ſera l'amy & allié d'vn camp, qui ne prendra vn ſingulier plaiſir à veoir vn grand nombre d'infanterie bien armee marcher de ranc & par ordre? Qui ne trouuera admirable de veoir les

Vne armee mal ordonnee n'eſt qu'vne confuſion.

Vn camp bien ordonné, belle choſe & plaiſante à voir.

gents d'armes mener les cheuaux au grand pas rangez en bataille? & qui ſera l'ennemy qui ne ſ'effroye, voyant le bataillon des corſelets, des boucliers, la
35 caualerie, les archers, les tireurs de fonde, & chacun mis à part, & bien à point, tous ſuyuans leurs chefs en belle ordonnance? Et ainſi, mais qu'ils aillent d'ordre, & fuſſent ils cent mille hommes, ſi marcheront ils tous enſemble paiſiblement, & à leur aiſe, comme ſi chacun
40 d'eux eſtoit tout ſeul. Car à meſme que l'vn depart pour aller auant, ſans ceſſe l'autre par derriere ſ'auance & gaigne ſon lieu. D'vne galere chargee d'hommes pour quoy en eſt la veuë ſi aggreable aux amis, ſi eſpouuantable aux ennemis, ſinon pour la viſteſſe dont
45 elle va? Et pour quoy ceux qui ſont dedans, entre eux ne ſe font point d'ennuy, ſi ce n'eſt pour autant que tous ſçauent le ranc où ils ſe ſient, & qu'à ranc ils leuent, & qu'à ranc ils baiſſent, &, en toutes ſortes, à ranc? Mais auſſi là où il y a deſordre, il me ſemble
50 que c'eſt comme ſi le laboureur iettoit de l'orge, du froment, des pois, peſle-meſle l'vn parmi l'autre, & qu'il luy faille puis apres trier le tout, lors qu'il a beſoing de tourteau, ou de pain, ou de viande, en lieu de le prendre tout trié pour en vſer. Donc, ô ma
55 femme, ne vueille point tomber en ce deſordre, & prens enuie de ſçauoir meſnager parfaictement ce que nous auons, & de prendre à ton aiſe ce qui fera beſoing, & me le bailler ioyeuſement & ſans peine quand ie te le demanderay. Or aduiſons doncques
60 pour chaſque choſe la place qui luy ſera la plus conuenable; & l'ayant miſe là, nous apprendrons à la ſeruante de l'y prendre, & de l'y remettre apres. Ainſi

De l'vſage des meubles, & comment ils doiuent eſtre arangez par ordre.

nous ſçaurons ſur le doigt ce que nous auons, ou que nous auons perdu. Car la place meſme demandera ſon meuble, ſ'il en eſt à dire, & la veuë ſans plus iugera ce qui aura beſoing d'habiller, & repreſentera incontinent où eſt chaſque choſe pour la faire voir, de ſorte que ſans peine on ſe ſeruira de ce qu'on aura. Le plus bel ordre de meubles, ô Socrates, & le plus accomply que ie vis iamais, ie le penſe auoir veu vne fois que i'entray en la grande galere pheniciene, pour en auoir la veuë. Car ie vis infinis meubles tous rangez à part, dans vn fort petit vaiſſeau : car vne nau ſe ſert, dit il, d'vn grand nombre d'inſtruments de bois & de cordage, pour gaigner la terre & pour gaigner le hault. Combien de pendans a elle pour nauiguer? de combien de machines eſt elle armee contre les vaiſſeaux ennemis? Et ſi porte elle auec les hommes grand'quantité d'armes pour eux & chaſque bande de ceux qui viuent enſemble; elle porte tous les meubles dont les hommes vſent en leurs maiſons, & par ſus tout encore, elle eſt pleine de paquets, dont le maiſtre de la nau ſe charge pour gaigner. Et tout ce que ie te dis demouroit en autant de place, ou guiere plus, qu'il en faudroit pour vne ſale bien proportionnee, où dix hommes mangeroient à leur aiſe; & prins garde que chacune choſe eſtoit rangee de façon que l'vne n'empeſchoit l'autre, & pour ne donner peine à la chercher; & n'eſtoient ny en monceau, ny eſcartees, pour ne ſ'amuſer aucunement lors qu'on auoit promptement affaire de quelqu'vne. Et ſi vis encore vn qui ſeruoit de pilote, & demeure touſiours à la prouë, qui ſçait ſi bien la place de tout ce qui eſt dedans, qu'il

Bel ordre de meubles en vne galere pheniciene.

euſt dit ſans faillir le lieu & le nombre de toutes choſes ſans les voir, ny plus ny moins qu'vn qui ſçait lire diroit combien il y a de lettres à Socrates, & le ranc de
35 chacune. Celuy là, dit Iſchomache ſuiuant ſon propos, trouuay-ie comme il nombroit à par ſoy, à loiſir, tout le fourniment de la galere; & moy, esbahy de le voir penſif, luy demanday qu'il faiſoit. Il me reſpondit: I'aduiſe, mon amy, ſi, par auenture, il ſuruenoit quelque
40 choſe, comme tout va en noſtre vaiſſeau, ſ'il y a rien hors de ſon lieu, ſ'il y a quelque choſe mal à propos, & rangee de mauuaiſe grace. Car on n'a pas le temps, dit il, quand Dieu enuoye la tempeſte, de chercher ce qui faict meſtier, & à l'heure ne peut on pas fournir
45 de ce qui eſt mal ordonné. Dieu meſmes menace les laſches & les chaſtie, & encore eſt ce belle choſe, quand il ne faict perdre que ſeulement ceux qui font la faute; & faut remercier les Dieux, quand il leur plaiſt de ſauuer ceux qui ſ'acquittent fort bien de
50 leur charge. Ayant donc veu la perfection d'vn tel appareil, ie dis à ma femme que noſtre laſcheté ſeroit bien deſmeſuree, ſi ceux là qui ſont dans les vaiſſeaux, & encore bien petits, trouuent place pour tant de choſes, & meſmes branlans & flottans ſi fort ſur l'eau,
55 comme ils font, gardent neantmoins le rang de chaſque meuble; & eſtans en vn tel effroy, comme il leur conuient y eſtre ſouuent, toutefois ils ne faillent point de trouuer ce qui leur faut aueindre; et nous, qui auons en noſtre maiſon certains lieux grands & amples
60 pour tout, & meſmes eſtant la maiſon poſee ſus tel ſol ſtable & ferme, ſi nous ne trouuons belle place & à plaiſir pour noſtre meſnage, faudra il point bien dire

Dieu menace les laſches & les punit.

que nous ſommes bien deſprouueus de ſens? Voylà donc comment il eſt bon d'ordonner les meubles, comme il eſt aiſé de leur bailler lieu pour les mettre en la maiſon, ſelon la commodité de chaque choſe, & combien il eſt vtile d'ainſi le faire, pour les garder & trouuer promptement.

Chap. 15. Que c'eſt belle choſe de voir les meubles bien ordonnez.

Or quant à la beauté, n'eſt ce pas belle choſe à voir, quand toute la chauſſure de la famille, quelle qu'elle ſoit, eſt à ranc? Il fait beau voir les habillements tous ſeparez, ſoient ils bons, ſoient ils mauuais; les garnitures des lits, les vaſes d'airain, la vaiſſelle pour la table, & encore vne autre choſe (dont ſe rira, dit il, plus que de tout le reſte, non pas quelque homme graue, mais poſſible quelque braue railleur), auoir meſme les pots de fer bien ordonnez, cela eſt beau à l'œil, & à mon gré ſemble auoir bonne grace. Et pour vray, quoy que ce ſoit paroit plus beau quand il eſt rangé bien à point. Chaſque ranc ſemble vn chœur de vaſes, & l'entredeux meſme des rancs a, ſelon mon aduis, quelque choſe de plaiſant, quand ils ſont tous à part & ſeparez l'vn de l'autre : comme vn chœur en rond eſt plaiſant à la veuë, non pas luy ſeulement, mais l'eſpace meſme, qui eſt au milieu, ſemble eſtre beau & net. Si ie dis vray, ou non, ô ma femme, dis ie, nous en pouuons faire l'eſpreuue ſans couſt & ſans grand'peine; & ne faut point que tu ſois en grand ſoucy pour crainte de ne trouuer perſonne qui ſçache apprendre l'ordre de noz meubles, & qui ſe ſouuienne de les y mettre bien à droit. Il n'eſt pas malaiſé d'en recouurer de tels. Car nous ſçauons bien qu'il n'y a ville où il n'y ait mille & mille fois autant de choſes

que chez nous, & toutefois au premier ſeruiteur que tu commanderas d'aller acheter quoy que ce ſoit, il ne marchandera point où il luy faut aller pour en auoir; & n'y aura celuy de tous tes valets qui ne ſçache où il faut qu'il aille pour en trouuer. Et n'y a de cela autre raiſon, ſi ce n'eſt que les choſes ſe trouuent au lieu qui leur eſt ordonné. Et ſouuent quand ie cherche vn homme, encore que parfois celuy là meſme me cherche auſſi de ſon coſté, toutefois auant le pouuoir rencontrer, ie ſuis contraint de quitter ma queſte. Et la cauſe de cela n'eſt point autre, ſi ce n'eſt qu'il n'y a point de lieu ordonné où les hommes ſe doiuent attendre. C'eſt ce dont ie penſe eſtre bien ſouuenant, pour le regard du propos que ie tins à ma femme de l'vſage de nos meubles & de leur ordre. Adonc ie luy dis : Et lors, ô Iſchomache, que te ſembla-il de ta femme? Cogneus tu point qu'elle preſtat l'oreille à ce que tu luy enſeignois ſi ſagement? Que penſes tu, dit il, qu'elle fiſt, ſinon qu'elle me promit d'y auoir le cœur? Et ſe cognoiſſoit aiſément à la voir, qu'elle ſe reſiouiſſoit bien fort, comme ayant trouué vn beau chemin au ſortir d'vn mauuais pas; & me pria que ie rengeaſſe tout, au plus toſt, ainſi que i'auois dit. Et comment le rengeas tu, dis-ie, ô Iſchomache? Comment euſſe-ie fait, dit il? Il me ſembla, auant toute autre choſe, que ie luy deuois monſtrer les commoditez de mon logis : car ma maiſon, ô Socrates, n'eſt point embellie d'ouurages, ny de peintures, mais tout le baſtiment qui y eſt n'a eſté deuiſé que pour vne demeure commode à ceux qui ſeront dedans, ſuiuant ce qu'il m'a ſemblé que chaſque choſe demande natu-

Exemple familier.

Qu'il faut auoir eſgard aux commoditez du logis.

Chaſque choſe demande ce qui luy eſt conuenable.

rellement ce qui luy eſt le plus ſeant & conuenable: comme les chambres eſtants aux lieux les plus forts & les plus ſeurs appelloient, à mon aduis, les choſes plus precieuſes, les garnitures des lits & les vaſes; la plus ſeiche partie du logis appelloit le blé, & la plus froide le vin; la plus claire, l'ouuroir des ſeruiteurs qui ont beſoing de clairté, & les outils. Ie luy fis voir auſſi les ſales pour manger bien garnies & agencees, les vnes froides pour l'eſté, les autres chaudes pour l'hyuer. Encore luy monſtray-ie comment tout mon logis eſt tourné vers le Midy, & par ce moyen il eſt aiſé à voir que l'hyuer il a le ſoleil fort à propos, & l'ombre l'eſté. Ie luy monſtray la porte du quartier des femmes, & celuy des hommes, dont les eſtuues qui ſont entre deux font la ſeparation, à fin qu'on n'emporte rien, ſinon ce qui fait beſoing, & que les ſeruiteurs & les ſeruantes ne puiſſent eſtre enſemble pour faire des enfants ſans noſtre congé. Car de vray on voit volontiers que d'vne compagnie de ſerfs les bons fils ont des enfants en ayment mieux leurs maiſtres; & les mauuais ſeſtans aliez enſemble, ont plus de moyens de faire mal.

Chap. 16. Comment Iſchomache & ſa femme diſpoſent de leur meſnage.

Apres, dit il, que nous euſmes diſcouru, nous departiſmes ainſi par bandes noſtre meſnage. Premierement nous commençames d'aſſembler les vaſes dont nous vſons aux ſacrifices; apres, nous miſmes à part l'atour des femmes pour les feſtes, les habillements des hommes des feſtes & pour la guerre, la garniture des chambres des hommes & des femmes, leur chauſſure & la noſtre; apres, vn autre ranc de harnois, vn autre des inſtruments pour la filaſſe, vn autre de ceux qui

ſont pour moudre le bled, vn autre des meubles de cuiſine, vn de ceux qui appartiennent aux eſtuues, vn de la boulengerie & vn autre de la vaiſſelle pour la table; & les ſeparaſmes tous, tant ceux dont il faut vſer ordinairement, que les autres qui ſont pour les banquets; nous miſmes auſſi à part ce que nous deſpendions par mois, & ſerraſmes à part la prouiſion pour toute l'annee : car ainſi on ſe meſconte moins pour ſçauoir combien à la fin monte la deſpenſe. Apres que nous euſmes ſeparé par eſpeces tous les meubles, nous les portames chacun en la place qui luy eſt plus conuenable. Cela faict, tous ceux dont nos ſeruiteurs vſent tous les iours, comme pour le moulin, pour la cuiſine, pour la filaſſe, & ſ'il y a quelque autre meſnage de telle ſorte, nous monſtrames à ceux qui en vſent où c'eſt qu'il les faut mettre, & les leur baillaſmes, auec expres commandement de les bien garder. Tous les autres dont nous vſons aux feſtes & à la venue de nos amis, ou aux beſongnes qui ſe font par temps, ceux là donnaſmes nous à noſtre maiſtreſſe d'hoſtel; & luy ayant enſeigné leur place, & apres les auoir comptez, & mis chacun par eſcrit, nous luy diſmes qu'elle en baillaſt à ceux qu'il faudroit, & ſe ſouuint bien qu'eſt ce qu'elle donneroit à quiconque ce fuſt, &, l'ayant recouuerte, qu'elle remiſt chaque choſe au lieu dont elle la prendroit. Or feimes nous noſtre maiſtreſſe d'hoſtel, apres auoir regardé celle que nous penſames eſtre la moins ſubiecte à ſa bouche & au vin & au dormir, & aymer la compagnie des hommes, & qui nous ſembla auoir plus de memoire, & aduiſement de ne ſe faire mal traiter pour ſa pareſſe,

Qu'elle doit eſtre vne maiſtreſſe d'hoſtel.

& plus de ſoucy de nous complaire en quelque choſe pour eſtre par recompenſe priſee de nous. Nous luy enſeignames auſſi de nous aymer; & le moyen que nous trouuames pour cela, ce fut, quand nous ſentions quelque aiſe, de luy en faire part, &, ſ'il y auoit rien d'ennuyeux, de l'y conuier; & l'apprimes à ſ'affectionner d'augmenter noſtre maiſon, en luy faiſant cognoiſtre & la rendant participante de noſtre bonne fortune; la faiſions loyale & droituriere, de tant que nous rendions plus priſez les loyals, & plus riches & plus libres que les deſloyaulx; & à celle là nous donnames ceſt eſtat. Ce faict, ô Socrates, ie dis à ma femme, que tout cela n'eſtoit rien, ſi elle ne mettoit peine que chaque choſe demeuraſt en ſon ordre. Et luy apprenois comment aux villes bien pollicees les citoyens ne penſent pas que ce ſoit aſſez faict, quand ils ont eſtably des bonnes loix, mais eſliſent encore des officiers expres pour les garder & entretenir, qui ont charge d'aduiſer pour donner honneur à ceux qui viuent ſelon les loix, & de punir ceux qui font le contraire. Or prioy-ie ma femme de croire qu'elle auoit ceſt office là en noſtre maiſon, & que c'eſt à elle de faire la reueuë de tout ce qui y eſt, quand bon luy ſemblera, comme à vn coronel de la faire de ſes compagnies; & qu'elle peut recognoiſtre toute ſa maiſon, & iuger ſ'il y a rien qui ne ſoit bien, comme à la monſtre le conſeil recognoit les cheuaux & leurs maiſtres; & que c'eſt ſon eſtat de louër, auſſi bien que les roynes, celuy qui en eſt digne, & l'honorer ſelon noſtre pouuoir; & de blaſmer & punir celuy qui l'aura merité. Apres cela luy remonſtrois qu'elle n'auoit

pas raiſon de ſe plaindre que la chargeois d'affaires & de peine pour noſtre bien, plus que les ſeruiteurs meſmes; & luy faiſois entendre que les ſeruiteurs participent des biens de leur maiſtre, mais c'eſt, ſans plus, ou pour les entretenir, ou pour les porter, ou pour les garder; mais à aucun d'entre eux il n'eſt loiſible d'y toucher aucunement pour en vſer, ſinon tant qu'il plaiſt au maiſtre d'en donner à quelqu'vn. Or, tout le bien eſt vrayement au maiſtre, pour en faire tout ce que bon luy ſemblera. Donc celuy qui a plus de iouiſſance des biens qui demeurent, & prent plus de dommage de ceux qui ſe gaſtent, il eſt bien raiſonnable auſſi que celuy là en aye plus de ſoucy. Quoy doncques, dy-ie, ô Iſchomache, ta femme oyant cela, comment te creut elle? Que fit elle donc? dit il. Et ſi me dit, ô Socrates, que ie le prenois fort mal, ſi ie penſois luy commander choſe malaiſee, en luy apprenant qu'elle doit auoir le ſoing de ce que nous auons: car elle euſt trouué bien eſtrange & faſcheux, ce diſoit elle, ſi i'euſſe commandé qu'elle euſt mis à nonchaloir ſes affaires, & beaucoup plus faſcheux qu'ainſi que i'auois faict de luy recommander ſes propres biens. Car il ſemble, diſoit elle, tout ainſi qu'à vne femme de bien, naturellement c'eſt plus de plaiſir de ſe ſoucier de ſes enfants que de n'en auoir aucun ſoing; qu'auſſi elle trouue plus plaiſant d'auoir le cœur aux biens qui la tiennent à ſon aiſe, tant qu'elle les a, que de les mettre à nonchaloir. Et moy, dit Socrates, luy oyant dire que ſa femme auoit ainſi reſpondu, luy dis: Si m'ait Dieu, ô Iſchomache, tu me repreſentes vn entendement virile en vne femme. Ie te veux doncques

Comment les ſeruiteurs participent du bien de leur maiſtre.

Graue reſponſe d'vne femme.

conter d'elle, dit Iſchomache, d'autres faicts d'vn cœur grand & eſleué, en quoy elle m'a obeï auſſi toſt, pour vne fois ſeulement qu'elle m'en a ouy parler. Et en quoy? dy-ie lors; conte le moy, ie te prie, comme à celuy qui me reſiouïray plus de ſçauoir les vertus d'vne femme viuante, que ſi Zeuſis me monſtroit la plus belle femme du monde en peinture pourtraite de ſa main.

Chap. 17. Lors Iſchomache parla en ce point: Ie la vis vn iour qu'elle ſ'eſtoit frottee tout le viſage de ceruſe, pour paroiſtre plus blanche qu'elle n'eſtoit, & de fard, pour paroiſtre plus vermeille que le naturel; & auoit aux pieds des hauts patins pour ſe monſtrer plus grande: Eſcoute, ma femme, ce luy dis-ie: comment m'eſtimerois tu loyal & plus aymable parçonnier au faict d'vne ſocieté de biens, ou ſi lors qu'on traiteroit de nous aſſocier, ie declairois franchement & au vray ce qui ſeroit à moy, ſans me venter de ce que ie n'auroy pas, & ſans cacher ce que i'aurois; ou bien ſi ie m'efforçois de te tromper, en te faiſant monſtre de pieces d'argent faux, & ſi ie te preſentois des cheſnes creuſes, pleines de bois par dedans, & ſi de l'eſcarlate contrefaite de nulle valeur ie t'aſſeurois que ce fuſt de la vraye & naïue? Ma femme adonc print le propos & dit: Ne parlons point de cela, ie te prie; & ià ne puiſſe-ie tant viure, que ie te voye tel: car pour vray, ſi tu l'eſtois, ie ne ſçaurois, ce crois-ie, t'embraſſer de bon cœur. Et nous, ô ma femme, ſommes nous pas aſſemblez pour eſtre en ſocieté & communion des corps meſmes? Les hommes le diſent, fit elle. Doncques, dis-ie, en quelle maniere

Remonſtrance d'Iſchomache à ſa femme pource qu'elle ſe fardoit.

Reſponſe ioyeuſe.

me trouuerois tu plus eſtimable compaignon en ceſte communauté, ou bien ſi ie mettois peine de rendre mon corps plus ſain & plus fort, & l'entretenir en ce
35 point, & par ce moyen ie te demeure entier, & naïf en ma naturelle couleur; ou ſi me frottant la face du ius de vermillon, ie me preſentois ainſi deguiſé auec toy, pour te piper & faire voir & taſter le vermillon en lieu de moy & de ma peau ? Ià à Dieu ne plaiſe que
40 i'aymaſſe mieux toucher au vermillon que à toy, ou que ie veiſſe plus volontiers aucune peinture que ton teint, ou que ie prinſſe plus de plaiſir à regarder des yeux illuminez autour de couleurs empruntees, que ſains & naturels. Penſe doncques, ma femme, qu'au-
45 tant t'en dis-ie de mon coſté, que la couleur de ceruze ny du fard ne me plait pas tant que la tienne. Et, pour vray, tout ainſi que les Dieux ont fait que la plus belle & aggreable compagnie qui ſoit aux cheuaux c'eſt des cauales, & aux bœufs des vaches, & au menu
50 beſtail des femelles de leur eſpece; tout de meſme l'homme ne trouue point de forme ſi belle, ne ſi plaiſante que celle du corps de la femme pur & naïf. Auſſi ces tromperies là pourroient bien parauenture tromper les eſtrangers ſans eſtre deſcouuertes; mais
55 ceux qui viuent touſiours enſemble, ils ne pourroient faire qu'ils ne fuſſent prins ſur le faict, ſ'ils entreprennent de ſe piper l'vn l'autre. Car ceux-là ou bien ils ſont ſurprins en ſe leuant du lict, premier qu'auoir acheué leur appareil, ou ſont conuaincus par la ſueur,
60 ou decelez par les larmes, ou au fort le bain & l'eſtuue en font la raiſon de les deſcouurir au vray. Et par ta foy, dis-ie, que te reſpondit elle à cela? Rien autre

Comment ſe deſcouure le fard.

chose, dit il, sinon qu'elle ne s'en essaya oncques puis. Il est vray qu'elle a tasché de se tenir honnestement, nette, propre, & aduenante, & de se monstrer telle. Et si me demanda vn iour, si ie luy sçaurois point donner quelque bon conseil, pour faire non pas seulement qu'elle peust paroistre belle, mais l'estre vrayement, & le sembler. Et ie luy conseillay, ô Socrates, de se garder bien de demeurer tousiours assise & accroupie seruilement, mais se monstrer, auec l'aide de Dieu, dame & maistresse, & d'aller tantost à l'ouuroir de ses lingieres, & voir comme elles font, &, en s'essayant, ce qu'elle sçait mieux faire qu'elles, le leur enseigner; ce qu'elle ne sçait pas si bien, de l'apprendre; tantost regarder comme on besongne en la boulengerie, & quelquefois estre presente à voir mesurer le bled, & le bailler auec la maistresse d'hostel, & aller par cy par là dans la maison se prendre garde si tout est à son rang. D'en vser ainsi, ie luy disois qu'il me sembloit que ce seroit tout à la fois & mesnager le bien, & se promener. Ie luy dis aussi que beluter parfois, pestrir, & secouër les habillements des lits, & les ranger, c'estoit vn exercice bon & sain; & que, s'exerceant ainsi, elle en mangeroit de meilleur appetit, & auec beaucoup plus de plaisir, & en seroit plus saine, & auroit le teint naïfuement plus beau & plus frais, qui seroit vrayement tel, & le sembleroit estre. De vray, quant à la grace, elle estriue contre la besongne qu'elle faict, pour estre son visage mieux net, & son habillement plus honneste que pour la peine qu'elle prent; mais il me semble que cela donne ie ne sçay quelle plus viue beauté, mesmes quand cela y est

Bon conseil pour les femmes, à fin d'estre belles.

encore qu'il ſe cognoiſt qu'elle trauaille liberalement, & pour ſon plaiſir, & non pas par contrainte. Mais au contraire celles-là qui tiennent grauité, eſtans
35 touſiours en chaiſe, encores qu'elles fuſſent belles, donnent occaſion de ſe faire conter entre celles qui ſe parent outre le naturel, & qui vſent des tromperies du fard. Et maintenant, dit il, ô Socrates, aſſeure toy que ma femme miſe à ce ply tient la façon de viure
40 que ie luy enſeignay lors, & que ie le conte à ceſte heure. Lors ie prins la parolle, & luy dis : O Iſchomache, il m'eſt aduis que meshuy i'ay aſſez bien entendu pour la premiere fois le deuoir de ta femme & ce qu'elle fait; &, pour certain, ainſi que vous en
45 auez vſé tous deux, il y a de quoy vous en louër grandement & l'vn & l'autre. Mais toy comment fais tu de ton coſté, dy le moy à ceſte heure, à fin que d'vn coup tu ſentes quelque plaiſir de m'auoir conté ce que tu fais, qui te tient en ſi bonne reputation, &
50 que i'aye de quoy t'eſtre grandement redeuable toute ma vie, pour auoir ouy de toy, & poſſible apprins, au moins ſi ie puis, entierement tout le faict de ce bel-&-bon homme que ie cherche tant. En bonne foy, dit Iſchomache, ie te diray, & treſuolontiers, ce que i'ay
55 faict, & que ie fais touſiours, & comment ie paſſe mon temps, meſmement à fin que tu me rabilles, ſ'il te ſemble que ie face quelque choſe qui ne ſoit pas bien. Et comment, dis-ie, pourroit on, ſans faillir lourdement, mettre la main à rabiller vn perſonnage
60 accomply & entierement bel-&-bon; meſmes moy, qui, ſelon l'opinion de pluſieurs, ne ſçay faire autre choſe que babiller, & meſurer l'air, & conter les

L'opinion qu'on auoit de Socrates.

eſtoilles, & qui ſuis encores appellé pauure, qui eſt, à mon aduis, la plus lourde iniure & le plus ſot reproche qu'on me face ? Et, pour vray, ie me fuſſe tourmenté de tel outrage qu'on me diſoit, ſi ie n'euſſe rencontré de fortune naguieres le cheual de Nicie l'eſtranger, & veu comment vn grand nombre de gents alloit apres pour le regarder. I'ouy lors pluſieurs qui faiſoient grand compte de ce cheual; moy doncques, en oyant tant parler, m'aprochant de l'eſcuyer qui le menoit, luy demanday ſi ce cheual eſtoit riche. Et luy adonc me regardant ferme, comme ſ'il euſt cogneu à ma demande que ie n'auois pas d'entendement, me reſpondit : Et comment ſeroit riche vn cheual? Ainſi ie me tiray de l'autre part, ayant entendu par là qu'il n'eſt pas defendu à vn cheual pauure d'eſtre bon, ſi de ſa nature il a bon cœur. Puis doncques, qu'il n'eſt pas non plus defendu d'eſtre homme de bien, dy moy ce que tu fais, à fin que ie m'efforce de l'apprendre, te l'oyant dire, tant que ie pourray, & que, des le iour meſme de demain grand matin, ie commence de t'imiter. Car pour certain, dis-ie, bonne eſt la iournee qu'on commence à bien faire. Ie voy bien, dit Iſchomache, que tu te iouës : mais toutesfois ſi te conteray ie en quoy faiſant ordinairement, le mieux que ie puis i'eſſaye de paſſer ma vie.

Le cheual de Nicie.

Bonne eſt la iournee qu'on commence à bien faire.

Chap. 18. Premierement ie penſe auoir apprins par experience que les Dieux n'ont pas permis aux hommes de viure à leur aiſe, ſ'ils n'entendent ce qu'il leur faut faire, & ſ'ils ne ſe ſoucient que cela ſoit faict : & encore aux ſages & ſeigneurs, aux vns ils donnent le bon heur de la vie, aux autres non. Voilà pour quoy

la premiere chose que ie fais c'est d'honorer & seruir les Dieux, & mettre peine en les priant qu'ils me donnent la grace d'estre sain de ma personne & vigou-
35 reux, honoré en ma ville, bien voulu de ceux de ma cognoissance, d'eschapper honnestement du danger de la guerre, & d'enrichir de bon acquest. Comment, dis-ie lors, ô Ischomache, as tu encores pensement de deuenir plus riche, & en recouurant plus de biens
40 recouurer plus d'affaires, si tu en veux auoir le soing? Mais bien à bon escient ay-ie ce pensement que tu dis : car, de ma part, ie prens bien grand plaisir, ô Socrates, d'honorer les Dieux sumptueusement, de secourir mes amis si quelqu'vn d'eux a besoing de moy,
45 & faire que ma cité n'aye point faute, que ie puisse, d'aucune chose qui soit pour l'embellir & orner. De vray, dis-ie lors, ô Ischomache, ce sont toutes belles choses ce que tu dis, & qui n'apartienent qu'aux bien grands seigneurs & fort puissans. Aussi comment
50 pourroit il estre autrement, veu qu'il y a plusieurs qui ne sçauroient pas viure sans auoir affaire de l'aide d'autruy, plusieurs qui pensent faire vn grand coup d'eschapper au temps seulement, & s'ils peuuent auoir, pour passer, ce qui leur faict besoing, sans plus, pour eux
55 mesmes. Et doncques faut il pas bien croire que ceux là sont pleins & aises, qui peuuent non pas seulement entretenir leur maison, mais encores la combler de reserues, si bien qu'ils ayent de quoy orner leur ville & soulager leurs amis? Or sommes nous, Dieu mercy,
60 dis-ie, bien grand nombre entre nous, qui pouuons & sommes à mesme de dire bien de tels seigneurs que ceux là; mais toy, ô Ischomache, reprens nostre

Priere d'Ischomache « payen sainte ».

Comment & pourquoy Ischomache desire d'estre riche.

« Belle simi[li]tude touc[hant] la reserue q[u'on]faict des bi[ens] ».

propos par là mesme où tu l'auois commencé. Par quel moyen entretiens-tu ta santé? comment la force du corps? comment t'est-il possible de te sauuer honnestement des perils mesmes de la guerre? Et apres tout cela, ie seray content, dis-ie, d'ouir parler de ta mesnagerie. Mais sont bien, dit il, ô Socrates, toutes ces choses là liees ensemble, & s'entresuiuent l'vne l'autre : car, depuis qu'vn homme a de quoy manger tant que la nature requiert, il me semble, s'il trauaille, que sa santé en est plus asseuree; s'il trauaille, sa force mesme luy croist; s'il s'exerce au faict des armes, il se sauue plus honorablement; & s'il a bien le cœur à ses affaires & ne face de fait point du lasche ny du paresseux, son bien ne faudra point d'augmenter entre ses mains. Iusques à là te suys ie bien, ô Ischomache, dis ie lors, que, selon ton dire, à vn qui trauaille, qui est soigneux, qui s'adresse & exerce, le bien luy vient tousiours plus tost qu'à vn autre; mais i'orrois bien volontiers de toy encores d'auantage, s'il te plaisoit me faire entendre quel est le trauail dont tu vses pour la santé & pour la force, comment tu t'adresses aux armes, comment tu mets ordre que tout abonde chez toy si fort, que tu en peus aider tes amis & asseurer la ville. Premierement doncques, ô Socrates, dit Ischomache, i'ay accoustumé me leuer du lict à l'heure que ie pense trouuer encores chez luy celuy à qui i'ay affaire, si d'auenture i'ay quelqu'vn à voir ce matin; & si i'ay quelque chose à despecher par la ville, ie prens cela pour mon pourmenoir, & pour mon exercice. Mais, si ie n'ay en la ville aucun affaire pressé, i'enuoye mon laquais deuant pour mener mon cheual au village,

«[A qu]oy sert [...] nestre trau[ai]l.»

A qui c'est que le bien vient.

& moy ie vois à pied, & fais ſeruir ce chemin d'exercice parauenture meilleur & plus naturel, ô Socrates, que ſi ie me promenois aux portiques. Puis quand ie ſuis arriué à mon village, ſi i'ay des gents à faire quelque plant, ſi i'en ay au labour, ſi i'en ay à ſemer, ou bien à cueillir les fruits, ie prens garde comme ils font par tout, & radreſſe ce que ie peus cognoiſtre qui ſeroit mieux autrement que ainſi qu'il eſt. Apres cela, le plus ſouuent ie monte à cheual & cheuauche en la maniere que ie peus choiſir la plus approchante du train qu'on eſt forcé de tenir aux factions de la guerre, ne m'eſpargnant ny à paſſer en vn chemin tortu & raboteux, ny à vne vallee, ny à vn foſſé, ny à vn ruiſſeau. Vray eſt que ie prens bien garde, le plus que ie puis, pour ce que c'en eſt, de ne donner attainte à ma monture qui la face clocher. Cela fait, mon laquais me prent le cheual & le mene au logis, & porte des champs à la ville ſ'il y a rien qui nous y face beſoing; & moy, reuenu à la maiſon, tantoſt le pas, tantoſt en courant, ie change d'habillemens, & puis ie diſne, & mange tant & ſi peu, que ie puiſſe paſſer le iour ſans me ſentir ny vuide ny trop chargé. En bonne foy, ô Iſchomache, dis-ie lors, voylà tres bien fait à mon gré : car en vn meſme temps ſ'aider des moyens pour la ſanté & la force, des exercices pour la guerre, de la meſnagerie pour les biens, ie trouue tout cela fort beau & admirable. Auſſi pour certain tu donnes des ſuffiſans teſmoignages que tu n'oublies vne ſeule choſe de celles là, qu'à chacune tu n'y pouruoyes ſagement : car communement nous te voyons ſain & vigoureux, & ſçauons bien que tu es nommé entre les plus adroits hommes d'armes & les

Exercices d'Iſchomache, pour la ſanté, la guerre & la meſnagerie tout enſemble.

« Exercices [p]ar les champ[s] ».

« Exercice[s] pour le gan[dar]me ».

« [So]briete d'vng [pe]re de familye ».

plus riches citoyens. Certes, dit il, ô Socrates, pour faire ainſi que ie t'ay dit, ie ſuis certain que i'en ſuis calomnié par pluſieurs, &, poſſible, ton intention eſtoit de t'enquerir de moy pour quelle raiſon on m'a nommé Bel-&-Bon.

Chap. 19. Encore eſtois-ie à meſme, dis-ie adonc, de te demander ſi tu t'eſtudies iamais de ſçauoir comment tu dois parler, & comment il te faut prendre les propos d'autruy, ſi cela par fois te faiſoit beſoing en l'endroit de quelqu'vn. Et comment, dit Iſchomache, ne vois tu pas que ie m'y eſtudie quaſi ſans ceſſe? Premierement à me iuſtifier, de tant que ie ne fais tort à perſonne, & bien à pluſieurs, de tout mon pouuoir; auſſi à ſçauoir accuſer, de tant que ie voy tous les iours tant de gents faiſans tort & à pluſieurs particuliers, & à la ville meſmes, & pas vn ſeul qui face bien. Voire, dis-ie; mais declaire moy encore ce point, ſi ſçachant tout cela tu t'exerces apres, & mets peine de le ſçauoir dire. Pour vray, ô Socrates, dit il, ie ne chaume iamais de m'exercer à parler : car ou bien i'ay mes valets, dont y a touſiours quelqu'vn d'entre eux qui accuſe, l'autre qui ſe iuſtifie; & puis ie m'eſſaye de conuaincre celuy que ie penſe auoir tort; ou bien ie me plains de quelqu'vn à mes amis, ou ie leur louë quelque autre, ou i'appointe quelqu'vn de mes cognoiſſans, m'efforçant de leur faire entendre qu'ils auront plus de proufit de viure en amitié que d'eſtre en querelle; ou bien ſi ie ſuis auec le Iuge, nous chaſtions quelqu'vn de parolle, ou remonſtrons l'innocence de celuy qui eſt iniuſtement accuſé, ou nous accuſons l'vn l'autre entre nous, ſ'il nous eſt aduis

Comment Iſchomache ſ'eſtudie à parler.

que quelqu'vn ſoit puny ſans cauſe; & ſouuent, en deliberant, nous louons ce que nous auons enuie de faire, & blaſmons ce que nous ne voulons pas. Et puis
35 i'ay deſià ſouuent, ô Socrates, eſté preuenu, mais c'eſtoit marché fait, que ie ſçauois, à point nommé, ce qu'il me faudroit, en faire de cauſe, ou ſouffrir, ou payer. Et par qui? luy dis-ie; car certes ie ne l'ay ſçeu iamais. Par ma femme, dit il. Et comment plaides tu
40 auec elle? dis-ie. Certes, dit il, fort fauorablement, & auec bonne iſſue, quand là il m'aduient d'auoir la verité pour moy; mais quand ie ne l'ay point de mon coſté, il ne faut point mentir, ô Socrates, d'vne mauuaiſe cauſe ie n'en ſçay iamais faire vne bonne.
45 Car parauenture, dis-ie, d'vne menſonge tu n'en peus faire vne verité. Mais au moins, ô Iſchomache, que ie ne t'amuſe point, & t'engarde de t'en aller, ſi tu en as enuie. Non, fais non, dit il; car auſſi bien ne m'en irois-ie pas, que de tout la court & le marché ne ſoient
50 acheuez. A bon eſcient, dis-ie, ie croy que non; car tu aduiſes bien fort de ne perdre pas ce beau tiltre de Bel-&-Bon qu'on t'a donné. Et voylà pourquoy, poſſible, à ceſte heure, encore que tu ayes beaucoup d'affaires qui auroient beſoing que tu y meiſſes ordre, ſi ne veux
55 tu pas faillir d'attendre tes amis, puis que tu as promis, à fin de ne leur faillir point de promeſſe & de ne leur mentir point. Ce n'eſt pas cela, dit-il; mais aſſeure toy, ô Socrates, que ces affaires que tu dis, encore que ie ſois icy, ne laiſſent pas de ſentir du ſoing que
60 i'en ay, & ne m'en trouuent pas à dire; car i'ay des Receueurs au village, en qui ie me fie.

D'vne mauuaiſe cauſe en faire vne bonne.

Mais, ce luy dis-ie, ô Iſchomache, quand tu as faute *Chap. 20.*

Des Receueurs, & comment il les faut façonner.

d'vn Receueur, t'enquiers tu pas ſi tu pourras trouuer quelque part quelqu'vn qui ſoit capable de l'eſtre, & puis tu mets peine d'acheter celuy là; ny plus ny moins que quand tu as affaire d'vn bon charpentier, ie m'aſſeure que ſi tu en ſçais quelqu'vn bon ouurier, & que tu le penſes trouuer, tu t'efforces de le recouurer; ou bien ſi toy meſmes enſeignes tes Receueurs & les fais de ta main? Moy meſme, ô Socrates, m'eſſaye de les faire : car celuy qui doit ſatisfaire quand ie ne ſuis point à ce que ie ferois, & ſ'en ſoucier pour moy, que faut il qu'il ſçache, ſinon ce que ie ſçay? Car ſi ie ſuis ſuffiſant pour le gouuernement des affaires, ie pourray bien enſeigner à vn autre ce que ie ſçais moy meſme. Donc, dis-ie, ne ſera il pas requis qu'en premier lieu il aye vne grande amitié à toy & à tes affaires, puis qu'il faut qu'il aye prou de luy ſans toy? car ſans amitié de quoy ſeruiroit le ſçauoir d'vn Receueur quel qu'il fuſt? De rien, pour certain, dit Iſchomache; mais c'eſt la premiere choſe que ie taſche d'apprendre au mien, de m'aymer & moy & mon bien. Comment, bon Dieu, enſeigner d'aymer! dis-ie. Comment enſeignes tu de t'aymer? En bonne foy, dis-ie, faiſant du bien à celuy que ie veux apprendre, lors que les dieux m'en donnent largement. Tu veux donc dire, luy dis ie, que ceux qui ſe ſentent de ta bonne fortune ſ'affectionnent enuers toy & deſirent de te prochaſſer quelque bien. Certes, de ma part, ô Socrates, la plus ſouueraine recepte pour l'amitié, que ie ſçache, c'eſt celle là. Mais, ô Iſchomache, dis-ie, deſlors que quelqu'vn de tes gens t'ayme, eſt il pour cela capable d'auoir la charge de manier ton affaire? Vois tu pas

«[Qu']il faut fère [u]ng recepueur [à] ſa main».

Recepte pour ſe faire aymer « des ſeruiteurs ».

que tous les hommes, tant qu'il y en a, par maniere de dire, ſayment bien eux meſmes? Et combien y en a il qui veulent bien des biens pour eux, & toutefois
35 ne veulent pas ſe ſoucier comment il les auront? Lors me dit Iſchomache, ceux que ie cognois de bonne volonté, ſi ie delibere de les faire mes Receueurs, ie leur enſeigne apres d'auoir ſoing de mes beſongnes. Comment? dis-ie; que dis tu maintenant, ô Iſchoma-
40 che? car, de faire vn homme ſoigneux, au fort cela eſtimoy-ie impoſſible d'eſtre enſeigné. Auſſi n'eſt il pas poſſible, dit il, ô Socrates, qui voudroit entreprendre d'enſeigner à eſtre ſoigneux toute maniere de gents. Quelles gents doncques, dis-ie, eſt il poſſible? deſſeigne
45 les moy tout clairement. Premierement, dit il, vous ne ſçauriez faire ſoigneux ceux qui ſont ſubiects au vin: car, de ſenyurer, cela faict perdre toute memoire de tout ce qu'on a affaire. Ceux ci donc, ſans plus, dis-ie, ſont incapables, ou ſil y en a d'autres? Ouy
50 vrayement, dit Iſchomache, les ſommeilleux & dormars, puis que l'endormy ne ſçauroit ny luy meſme faire ſon deuoir, ny le faire faire aux autres. Quoy donc, dis-ie, & maintenant eſt ce tout, ou ſil en y a d'autres encores oultre ceux là? Certes ie penſe, dit
55 Iſchomache, que ceux qui ayment les femmes d'vne amour deſmeſuree ſont inſuffiſans d'apprendre à ſe ſoucier d'autre choſe plus que de cela: car il n'eſt pas aiſé de trouuer à ceux ci ny aucun ſoing plus plaiſant, ny aucune eſperance plus aggreable que le ſoucy
60 qu'ils ont de leurs amours. Et puis, quand faut mettre ordre à quelque affaire, on ne ſçauroit pour eux inuenter vn plus grief tourment que de les eſloigner

« Qu'il ne ſe ſau[t] ſeruir d'iuron[gnes]».

Les yurongnes.

Les endormis.

« [Qu']il ne ſe faut [ſe]ruyr d'vng [e]ndormy ».

Les amoureux de femmes.

« [Qu']il ne ſe faut ſ[e]ruyr d'amou[r]eux ».

de la perſonne qu'ils ayment. Ie quitte doncques ceux là, & m'accorde bien de ne charger iamais telles gents du ſoing de mes affaires, ſi ie les cognoy. Et que dirois tu, ce luy dis-ie, d'vne autre ſorte de gents qui ſont bien amoureux, mais c'eſt du gain & du profit? A ceux là auſſi eſt il impoſſible de leur faire entendre le ſoucy des beſongnes champeſtres? Non vrayement pas à ceux là, dit Iſchomache, mais les trouue-ie bien fort dociles & aiſez à ployer au ſoing de telles choſes: car il ne faut autre choſe que leur monſtrer qu'il y a du gain à ce ſoucy. Or doncques, dis-ie, quand tu en trouues d'autres qui ſont exempts de ces mauuaiſes conditions, comme tu veulx qu'ils ſoient, & qui ſont de naturel pour aymer le profit, mais non que bien à point, comment leur enſeignes tu à ton gré d'eſtre curieux de ton bien? Ie les enſeigne, ô Socrates, d'vne façon certes fort groſſe & planiere: car quand ie les vois aduiſants ſoigneuſement à ce qu'il fault, ie les louë, & m'eſſaye de les honorer; ſi ie les voy nonchalants, ie m'eſſaye de dire & faire choſe qui les picque.

Les amoureux du gain.

« Commant il fau[t] ganier les ſ[er-] uiteurs ».

Chap. 21.

Iſchomache, dis-ie, reuiens vn peu, ie te prie, à peine de te tordre du grand chemin, de ce propos où tu es, de ceux qui apprennent auoir ſoing, & dy moy de leur inſtitution vne choſe: ſi vn qui ſera luy meſme nonchalant peut faire les autres ſoigneux. Non, ie t'aſſeure, dit Iſchomache, non plus que vn qui ne cognoit aucune note, ne ſçauroit faire les autres bons muſiciens: car il eſt malaiſé d'apprendre à faire bien ce que le precepteur monſtre mal; & auſſi malaiſé, quand le maiſtre donne exemple de n'auoir pas de

Qu'vn qui eſt nonchalant ne peut faire les autres ſoigneux.

ſoucy, que le ſeruiteur ſe rende diligent. Brief, pour le dire en vn mot, ie ne penſe iamais auoir cogneu des bons ſeruiteurs à vn mauuais maiſtre; mais à des bons maiſtres ay-ie bien veu des mauuais valets, mais non pas qui n'en fuſſent bien chaſtiez. Or faut il que celuy qui voudra faire ſes gents pour eſtre ſoucieux, qu'il ſ'accouſtume luy meſme à voir à l'œil la beſongne & l'examiner, & qu'il ſoit volontaire de donner ſa recompenſe à celuy qui eſt cauſe de ce qui ſe fait bien, & non retif à bailler le chaſtiment aux nonchalans ſelon leur merite. Et de ma part, dit il, ie trouue bonne la reſponſe que fit le barbare, comme l'on dit, quand le Roy ayant recouuré vn fort bon cheual, & ayant grande enuie de le mettre en chair le plus toſt qu'il luy ſeroit poſſible, demanda à vn de ceux dont on faiſoit le plus de cas pour penſer cheuaux: Qu'eſt ce qui engraiſſe plus toſt vn cheual? L'œil de ſon maiſtre, dit il. De meſme il m'eſt aduis, ô Socrates, qu'en toutes autres choſes, ſ'il y a de bel-&-bon en la maiſon, c'eſt l'œil du maiſtre qui le fait. Mais, dis-ie, quand tu auras mis en la teſte de quelqu'vn de tes valets, & le plus fort que tu auras peu, qu'il ſe doit ſoucier de tout ce que tu voudras, celuy là ſera il pour cela auſſi toſt bon & ſuffiſant receueur? Non, pour certain, dit Iſchomache : car il luy reſte encore à entendre ce qu'il faut faire, & quand & comment; autrement, de quoy ſeruiroit plus vn receueur ſans cela, qu'vn medecin qui ſeroit bien fort ſoigneux d'vn malade, & iroit & viendroit matin & ſoir, mais qui ne ſçauroit qu'eſt ce qui ſeroit bon de luy faire? Et ſ'il entend bien, dis-ie, les affaires qu'il luy fault faire,

«Belle ſimilitude».

«[Com]mant & [qu]els vales [i]'l faut reco[m]pancer».

«[B]elle ſimilitude [d]u cheual».

L'œil du maiſtre engraiſſe le cheual.

Entendre ce qu'il faut faire, quand & comment.

aura il plus deformais befoing d'autre chofe? ou bien fi par auenture ceftuy cy fera bon receueur pour toy, & du tout accomply en fon eftat? Ie penfe, dit-il, qu'il faut encore qu'il apprenne à fçauoir commander à ceux qui trauaillent. Comment, dis-ie, tu apprens donc auffi les receueurs à fçauoir commander? Au moins ie m'en effaye, dit Ifchomache. Et pour Dieu, dy moy, fis-ie, en quelle maniere les peus tu faire bons à commander entre les hommes? Fort groffierement, dit-il, ô Socrates; de forte que par auenture t'en riras tu fi tu l'entens. Si n'eft ce pas, dis-ie, chofe digne de rifee; car qui fçaura les hommes bons à commander aux hommes, il les pourra fi bien enfeigner qu'ils feront fuffifants pour eftre maiftres; & qui pourra les faire fuffifants pour eftre maiftres, les pourra auffi faire capables pour eftre roys: de forte que ie ne cuide pas qu'vn perfonnage qui le fçait faire, foit digne de moquerie, mais de grande louange. N'eft il donc pas vray, ô Socrates, que tous les autres animaux apprennent à obeïr par ces deux moyens, l'vn d'eftre chaftiez quand ils feffayent de defobeïr, & l'autre, fi on leur fait quelque bien quand ils feruent de bon cœur. Voilà comment les poulains apprennent d'obeïr à l'efcuyer qui les dompte, par ce qu'on leur baille quelque chofe de bon quand ils font ce qu'on veut, & que, tant qu'ils font rebelles, ils font tourmentez, iufques à ce qu'ils facent bien au gré de l'efcuyer. Et les petits chiens mefmes, qui ne font rien au pris des hommes, tant pour le fens que pour la parole, apprennent toutesfois, en la mefme façon que nous auons dit, à faire les tours & les foubrefauts, & plufieurs

Sçauoir commander.

Comme les animaux apprennent à obeir.

« [L]es hobeyffans [&] deshobeyffans ».

« [B]elles fimilitudes [d]es cheuaux & [d]es chiens

autres choſes : car lors qu'ils obeïſſent, on leur donne quelque choſe de ce qu'ils demandent; & quand ils faillent & ne ſe ſoucient de ce qu'on leur enſeigne, ils ſont lors fouëttez. Or eſt il bien plus aiſé de faire les hommes plus obeïſſans, ſi on leur fait entendre de parole qu'il leur vault mieux obeïr. Il eſt vray qu'en l'endroit des ſeruiteurs, la doctrine meſme des beſtes eſt fort bonne pour les ranger à obeïr : car on ne croiroit pas combien on tue d'eux, en octroyant par fois quelque ſurcrois au deſir de leur ventre. D'autre coſté, vn naturel ambicieux & gourmand d'honneur ſ'eſperonne mieux par la louange; car il en eſt prou de ceſte nature qui ſont plus affamez de gloire & de louange que les autres de manger ny de boire. Doncques, tout ainſi meſmes que ie fais pour me cuider ſeruir de mes gents auec plus d'obeïſſance, ainſi apprens ie à faire ceux que ie delibere choiſir pour receueurs, & prens pour eux & pour moy meſmes enſeignements. Car ie ne fais pas ſemblables tous les habillements qu'il me faut bailler à mes manouuriers, pour les veſtir & chauſſer, mais les vns pires, les autres meilleurs, à fin que i'aye moyen auec les meilleurs d'auantager les meilleurs trauailleurs, & aux pires donner auſſi les pires: car c'eſt, à mon aduis, ô Socrates, vn grand deſcouragement & deſconfort aux bons, quand ils voyent que ce ſont eux qui font la beſongne, & que ceux qui n'ont point de cœur au beſoing de leur maiſtre, ny à la peine, ny au danger, ont toutesfois autant d'auantage comme eux. Ainſi, de ma part, en choſe qui ſoit, ie ne m'accorderay iamais de faire les meilleurs & les pires d'vne liuree. Voylà

tou[c]hant l'obeyſſance ».

Les ſeruiteurs.

L'ambicieux d'honneur.

Moyen d'auantager les bons ouuriers.

« Leſquels il faut recompen[cer] ».

Faire les meilleurs & les pires d'vne liuree.

comme i'en vſe; & quand ie ſçay que mes receueurs ont departy aux plus dignes les meilleures choſes, ie les en louë. Si ie vois que quelqu'vn aye eſté par eux aduantagé par flaterie, ou par quelque autre faueur mal employee, ie ne meſpriſe pas ceſte faute; mais les en chaſtie, & m'efforce de faire entendre à celuy qui l'a faict, ô Socrates, qu'il n'a rien faict pour luy meſme en le faiſant. Et bien, ô Iſchomache, dis-ie, mais que ton homme ſoit bien apprins à commander, de ſorte qu'il ſe ſçache faire obeïr, penſes tu qu'il ſoit du tout bien ainſi, & vrayement parfaict; ou ſ'il y a encore à dire en luy quelque choſe, bien qu'il ſoit prouueu de tout ce que tu as dit? Ouy, certes, dit Iſchomache, il a encores faute d'vne choſe, c'eſt d'auoir les mains ſeures au bien de ſon maiſtre, & ne deſrober point: car ſi celuy qui manie les fruits eſt ſi oſé de les faire eſuanouïr & n'en laiſſer pas qui ſeruent pour fournir aux affaires, quel acqueſt y a il à bien meſnager les terres par le ſoing d'vn tel homme? Comment donc, dis-ie, tu te ſoubmets encores à ce trauail, d'enſeigner la loyauté? Ouy bien fort, dit Iſchomache; mais pour vray ie ne trouue pas que tous ſoient preſts ainſi promptement à receuoir ceſte doctrine; & ſi mets-ie peine, partie auec les loix de Dracon, partie auec celles de Solon, d'acheminer ceux de ma famille au train de la iuſtice & loyauté: car il me ſemble que ces gents là n'ont pas oublié de mettre pluſieurs de leurs loix pour la iuſtice, qui ſont tres bien à propos pour la façon de ma doctrine; de tant qu'il eſt porté par leurs loix, que le larron ſoit condemné en amende pour le larrecin, qu'il ſoit mené

Auoir les mains ſeures.

Loix de Dracon & de Solon touchant les larrons.

priſonnier ſ'il eſt trouué ſur le faict, & tué ſ'il vſe de force. Il eſt donc bel à voir qu'ils ont ordonné cela, pour faire aux meſchans que le mauuais gain leur ſoit inutile. Ainſi donc leur mettant deuant les yeux quelques poincts de ces loix là, & d'autres encores des ordonnances des Roys, ie m'eſſaye de rendre iuſtes mes valets en ce qui paſſe par leurs mains : car les loix de Dracon & de Solon ne portent que mal & dommage à ceux qui faillent; & celles des Roys n'endommagent pas ſeulement les meſchans, mais auantagent encore les gents de bien : de ſorte que quand on voit les bons plus riches que les mauuais, maint-vn de ceux là meſmes qui ſont conuoiteux du gain ſe maintient en ſon deuoir, & ſe garde tant qu'il peut de mal faire. Or, quand ie m'apperçoy qu'aucuns de ceux à qui ie fay du bien ſ'eſſayent neantmoins de me faire tort, des lors ie ceſſe de me ſeruir de ceux là, comme eſtant incurables preneurs, & ſans remede gaſtez d'auarice; & ceux au contraire que ie voy qui ont enuie d'eſtre loyaux, non pas ſeulement pour ce qu'ils gaignent plus auec moy par ce moyen, mais encore pour autant qu'ils deſirent eſtre louez & eſtimez de moy, des lors i'vſe de ceux là aucunement comme ſ'ils eſtoient libres, & ne me contente pas ſeulement de les enrichir, mais encore ie les honore comme preudhommes & gents de bien : car c'eſt, à mon aduis, ce qu'il y a à dire du conuoiteux de gain au deſireux d'honneur, que ceſtuy-cy, de ſon gré, pour la gloire & louange, ſ'offre au trauail & au danger, & ſ'abſtient du gain deshonneſte.

Les ordonnances des Roys auantagent les gents de bien.

Or donc à ceſte heure, dis-ie lors, que tu a mis en *Chap. 22.*

Les perfections d'vn bon receueur.

volonté à ton homme de desirer ton bien, & puis l'as fait soigneux de le prochasser, & luy as recouuert le sçauoir comment se doit faire chasque chose pour estre plus profitable, & encore luy as baillé la suffisance de commander, & au par sus de tout cela, s'il te presente de la terre les fruits qu'elle porte en ses saisons, à grand' planté, aussi loyaument que toy à toy mesme, meshuy ie ne m'enquiers point s'il y a rien à dire à vn tel personnage : car il m'est aduis qu'vn tel receueur est bien fort estimable. Mais pourtant, ô Ischomache, si ne faut il pas que tu laisses vn point, lequel nous auons de tout le propos conté le plus nonchalamment & sauté en passant. Lequel, dit Ischomache? Tu disois, ce me semble, en quelque endroit, dis-ie, que ce qui importe le plus, c'est d'apprendre comment il faut faire & conduire chasque chose ; car, sans cela, tu disois qu'il n'y a point d'auantage, pour tant qu'on se soucie, si on ne sçait ce qu'on doit faire & comment. A cela me dit Ischomache : Quoy? tu veux donc maintenant, ô Socrates, que ie t'enseigne la science mesme de l'agriculture? Ouy bien, dis-ie, puis que c'est elle, sans doute, qui fait riches ceux qui la sçauent, & ceux qui ne la sçauent, trauailler fort & viure mal à leur aise. Or conte doncques à ceste heure, ô Socrates, la debonnaireté de ceste science. Car elle estant plus profitable & plus plaisante à prattiquer & plus aggreable aux dieux & aux hommes que nulle autre ; oultre tout cela d'estre encor la plus aisee à apprendre, comment pourroit on dire que ce ne soit vne grande & vraye noblesse de cest art? car communement, d'entre les bestes mesmes, nous

Que c'est qui importe le plus.

Pourquoy Socrates desire entendre que c'est de l'Agriculture.

L'Agriculture noble.

appellons toutes celles là nobles, qui ayants quelque
chose en elles de beau & de grand & profitable, se
monstrent toutefois traitables & humaines enuers les
35 hommes. Il me semble bien, dis-ie, ô Ischomache, que
i'ay assez bien retenu comme c'est, suiuant ton dire,
qu'il faut enseigner le Receueur : car ie pense auoir
apprins comment tu disois qu'il le faut faire affectionné
& soigneux enuers toy, & bon à commander, & loyal;
40 mais ce que tu as dit estre necessaire à vn qui est pour
auoir le soing de l'agriculture, d'apprendre ce qu'il
y faut faire, & comment, & en quelle saison chasque
chose, il m'est aduis que cela auons nous passé en
courant parmy l'autre propos vn peu legerement,
45 comme si tu disois qu'à celuy qui veut sçauoir escrire
soubs vn autre ce qu'on dictera, & le lire, il luy est
besoing de recognoistre les lettres : par là i'entendroy
bien qu'il doit cognoistre les lettres, mais le sçachant,
ie croy que ie ne cognoistrois les lettres pour cela, ny
50 plus ny moins; & à ceste heure tout de mesme. Car
ie crois bien aysement que celuy qui doit estre bon
superintendant de l'agriculture la doit sçauoir &
entendre; mais sçachant cela, ie ne sçay pas mieux
pourtant comment l'agriculture se doit manier. Et si
55 maintenant il me prenoit soudainement enuie de mes-
nager les terres, ie ressemblerois à mon aduis à ce
medecin, qui va bien & vient sans cesse pour visiter
les malades, mais qui n'entend rien de ce qui leur
peut seruir. Doncques, si tu ne veux que ie sois de ceste
60 sorte, apprens moy le fait mesme de l'agriculture. Or
pour vray, ô Socrates, dit il, ce n'est pas ainsi d'elle
comme des autres arts; car aux autres, il s'y faut

aucunement conſommer en les apprenant, premier que l'apprentis ſ'en ſçache ayder pour gaigner ſa vie. Et l'agriculture n'eſt pas ainſi difficile à apprendre, ains partie en voyant ceux qui trauaillent, partie en oyant parler, tu l'auras auſſi toſt apprinſe, ſi bien que tu l'enſeigneras ſi tu veux à vn autre. Et ſi m'aſſeure bien, dit il, que toy meſme ſçais beaucoup de choſes, en ceſt art, que tu ne penſes pas ſçauoir; & y a encores vn autre point, que tous autres artiſans, ie ne ſçais comment, cachent touſiours ce qu'ils ſçauent de plus propre chaſcun en ſon meſtier; mais d'entre les laboureurs celuy qui mieux plante, c'eſt celuy qui prendra le plus de plaiſir ſi on le regarde faire; & celuy qui ſeme le mieux, tout de meſme; & ſi tu t'enquiers de ce que tu vois le mieux accouſtré, il ne te celera vn ſeul poinct pour te faire entendre comment il l'a fait, tant il ſemble que l'agriculture face nobles & honneſtes ceux qui la hantent. Vrayement, dis-ie, voici belle preface, & qui n'eſt pas, l'ayant ouyë, pour me deſtourner de ma queſte. Et toy de ton coſté, de tant qu'elle eſt plus ayſee à apprendre, de tant fais m'en plus ample diſcours; car ce n'eſt pas honte à toy d'enſeigner ce qui eſt ayſé, mais à moy beaucoup plus de ne le ſçauoir pas, meſmement quand c'eſt vne choſe profitable. Premierement donc, dit il, ô Socrates, ie te veux monſtrer à l'œil, qu'il n'y a aucune difficulté non pas en cela meſme qui a eſté eſtimé le plus diuers & variable de l'agriculture, par aucuns qui ne l'ont aucunement pratiquee, & toutefois, à les ouïr parler, ils en diſcourent le plus ſubtilement qu'il eſt poſſible: car ils diſent que celuy qui veut faire bon labourage

L'Agriculture ayſee à apprendre.

«Pour eſtre laboureur».

doit premierement cognoiſtre la nature de la terre. Et diſent bien à mon aduis, ce dis-ie; car, qui ne ſçait ce que la terre peut porter, ſçaura auſſi peu, ie croy, ce qu'il faut ſemer, ny ce qu'il faut planter. Or eſt il, dit Iſchomache, bien ayſé à cognoiſtre, ouy bien en la terre meſme d'autruy, ce qu'elle peut porter ou non, en voyant les fruits & les arbres; puis, quand on la cognoit, il ne ſert plus de rien d'ores en là combattre la nature: car qui n'aura eſgard qu'à ſemer ou planter ce que luy fait beſoing ne tirera pas ſi bien ſa vie de la terre, comme d'y planter ou ſemer ce qu'elle ſe plairoit de porter & nourrir. Mais quand la terre, par la nonchalance de celuy qui la tient, ne peut declairer ſa portee, ſouuent aduient il que par la terre voiſine on en peut cognoiſtre la verité mieux qu'on ne ſçauroit entendre par le voiſin meſme. Ouy bien encore, lors meſme qu'elle eſt en friche, elle repreſente ſa nature: car celle qui porte des herbes ſauuages, belles & bien nourries, ſi on l'entretenoit, elle en pourroit bien porter des belles domeſtiques. Ainſi donc, ceux là meſmes qui ne ſont guieres experts en l'agriculture peuuent bien diſcerner le terroir. Deſià doncques, dis-ie, i'ai gaigné ce point, ô Iſchomache, que ie me fais fort qu'il ne faut pas que ie laiſſe de vacquer à l'agriculture, de peur que ie ne ſçache bien cognoiſtre le naturel des terres. Auſſi certes il m'eſt ſouuenu des peſcheurs, pour ce qu'encor que leur fait ſoit ſur l'eau, ſans ce qu'ils ſ'arreſtent, ny aillent plus beau, pour ſe prendre garde des terres, ains outrepaſſent tout courant, ſi eſt ce, quand ils voyent en paſſant les fruits ſur la terre, qu'ils ne font pas difficulté d'en

Qu'il eſt ayſé de cognoiſtre ce que la terre peut porter & comment.

Exemple des peſcheurs.

declairer leur aduis, quelle eſt bonne, quelle eſt mauuaiſe, en blaſmant l'vne, & louant l'autre; & pour vray ie vois que la plus part du temps, en la plus part des choſes, ils diſent de la bonté du terroir tout de meſme que les laboureurs experimentez. Où veux tu donc, ô Socrates, que ie commence à te remettre en memoire l'agriculture? Car ie ne fais point de doute qu'en te parlant de ce qu'il y faut faire, le plus ſouuent ie ne te die autre choſe, ſinon cela meſme que tu ſçais fort bien. O Iſchomache, dis-ie, i'apprendrois, auant tout cela, plus volontiers, ce me ſemble, que nulle autre choſe (auſſi eſt ce vrayement le faict d'vn homme qui ayme à ſçauoir), à quoy faire, pour la culture de la terre, ſi ie m'en voulois meſler, ie cueillirois plus d'orge & de froument.

Chap. 23.

Quand c'eſt qu'il faut commencer à labourer.

Doncques ne ſçais tu pas, dit Iſchomache, que, pour ietter la ſemence deſſus, il faut deuant appreſter la terre repoſee? Cela ſçais ie bien, dis-ie. Et quoy, dit il, que ſera-ce ſi nous commençons de labourer la terre l'hyuer? Et comment? dis-ie; ce ne ſeroit que fange. Et l'eſté quoy, à ton aduis? dit il. Elle ſera, croy ie, bien dure, pour les bœufs, à virer, dis-ie. Il eſt donc vrayſemblable, dit il, que c'eſt au printemps qu'il faut commencer ceſte beſongne. Ie le croirois bien, dis-ie; car la terre, ce ſemble, ſ'en reſſentira d'auantage, ſi elle eſt remuee en ceſte ſaiſon. Ouy certes, dit il, & les herbes renuerſees adonc par le labour ſeruent des lors d'autant de fumier à la terre, & ne gaſtent pas encore le grain, ains luy donnent loiſir de ſortir. Ie penſe bien auſſi, que cela eſt aiſé à cognoiſtre, qu'il faut, qui veut auoir bon champ &

fertile, le tenir & deſcharger de tout autre herbage, & faire qu'il ſoit cuit, par maniere de dire, le mieux qu'il ſera poſſible, au ſoleil. Sans doute, dis-ie, il me ſemble qu'il eſt neceſſaire que cela ſoit ainſi. Or doncques, dit il, comment cuides tu que cela ſe peut mieux faire, que ſi on le fait l'eſté, en remuant fort ſouuent la terre? Pour vray, dis-ie, il m'eſt bien aduis que ie ſçais cela fort bien, qu'il n'y a point de meilleur moyen pour mettre les mauuaiſes herbes tout deſſus à fleur de terre, ny pour les faire hauies par les chaleurs, & la terre cuite par le ſoleil, que de la virer auec les bœufs au fin milieu du iour & de l'eſté. Et ſi les hommes, dit il, virent la terre, & la font à bras, eſt il mal aiſé à cognoiſtre qu'il eſt beſoing auſſi qu'ils departent l'herbe de la terre? Ouy, dis-ie, & qu'ils arrachent les herbes à fin qu'elles ſe meurent, au hault de ſeichereſſe, & virent la terre, à fin que celle d'en bas, qui eſt cruë, cuiſe auſſi. Tu vois doncques bien, ô Socrates, dit il, que, pour le regard du labour, toy & moy ſommes de meſme aduis. De meſme aduis, dis-ie. Or quant à la ſaiſon de ſemer, dit il, ô Socrates, as tu autre opinion que celle là eſt la meilleure qui a eſté cognue telle par tous ceux qui cy deuant en ont fait l'eſpreuue, & tous ceux qui la font encor maintenant? car lors que l'Automne eſt venu, tout le monde par tout vire les yeux à Dieu vers le ciel, pour veoir quand il luy plaira de mouiller la terre, pour leur donner congé de ſemer. De vray, ô Iſchomache, tous les hommes ont aduiſé de ne ſemer pas à leur eſcient, tant que la terre eſt ſeiche, pour autant, comme il eſt aiſé à voir, que ceux qui ſement auant que Dieu l'ait

Pour auoir bon champ & fertile.

Saiſon de ſemer.

« Qu'il faut [ſe]mier quand i[l] a pleu ».

ordonné, ont eſté en pluſieurs ſortes batus du dommage. Ainſi, dit Iſchomache, entre nous hommes nous ſommes tous d'vn accord en cela. Pour ce, dis-ie, que naturellement il ſe fait, qu'en ce que Dieu enſeigne, les hommes ſ'en accordent, ainſi voit on que tout le monde ſ'accorde bien en cela, & eſt d'vn aduis, qu'en hyuer il eſt meilleur, ſi on peut, de porter des habillements fourrez, & tous ſ'accordent de faire du feu, qui a du bois. Mais en vn point, dit Iſchomache, il y en a bien de diuers aduis, c'eſt du ſemer, à ſçauoir ſi le plus aduancé eſt le meilleur, ou le plus tardif, ou l'entre deux. Et comment, dis-ie, Dieu n'ameine il pas l'an tout de ranc, tantoſt l'vne ſaiſon fort belle pour les fruits aduancez, vne autre de meſme pour les plus tardifs, & vne autre encor pour ceux d'entre deux. Toy doncques, ô Socrates, lequel eſtimes tu le meilleur, ou de choiſir vn de ces temps pour ſemer, ou bien ſi tu aimerois mieux, à commencer la ſemence que tu voudrois faire, eſtre des premiers, & acheuer des derniers, ſoit que tu euſſes à ſemer beaucoup de grains, ou bien peu? Lors ie luy reſpondy: Certes, ô Iſchomache, il me ſemble bien que le meilleur eſt d'en prendre de tous, & vſer de chaſque temps des ſemaiſons; car i'eſtime qu'il y a plus de proffit de faire touſiours ſuffiſante cueillette des fruits, que d'en auoir vne fois à grand' foiſon, & l'autre trop peu pour atteindre au bout de l'an. Doncques, dit il, ô Socrates, encore en cecy entre nous, le maiſtre & le diſciple, nous nous trouuerons de meſme opinion, & ſi as tu premier que moy declairé la tienne. Mais à ietter la ſemence, dis-ie, ce ſçauoir ſeroit il point

« [?]oies ſayſons [po]ur ſemer ».

Quel temps il faut choiſir pour ſemer.

Comment il faut ſemer.

diuers & mal-aiſé? Et bien, dit il, ô Socrates, à cela aduiſerons nous auſſi: car quant à la ſemence, qu'il la faille ietter de la main, cela ſçais tu bien, Dieu
35 mercy. Ouy, dis-ie, car ie l'ay veu faire. Or de la ietter, dit il, les vns le ſçauent faire touſiours eſgalement par meſure, les autres non. Et à cela, dis-ie, ne faut il pas de l'exercice & de l'accouſtumance, comme à la main d'vn iouëur de harpe, pour ſçauoir obeïr,
40 & ſe conduire au vouloir du maiſtre? Ouy vrayement, dit il, bien fort; mais ſelon que la terre eſt legere, ou fort graſſe. Qu'eſt-ce à dire, dis-ie? par la legere, entens tu la plus foible, & par la graſſe, la plus forte? Ainſi meſme, dit il; & te demande encore, ſi tu don-
45 nerois autant de ſemence à l'vne qu'à l'autre, ou bien à laquelle des deux d'auantage? Au vin, dis-ie, plus il eſt fort, & plus i'eſtime qu'il y faut mettre d'eau; & à vn homme plus grande charge, plus il eſt fort, ſ'il faut porter quelque choſe; & ſ'il falloit nourrir quel-
50 que compagnie, ce ſeroit aux plus puiſſants, & qui ont mieux de quoy, que i'ordonnerois d'en nourrir le plus; mais par auanture que la terre foible deuient plus forte quand on luy baille, comme aux cheuaux, plus de grain; & ſ'il eſt ainſi, enſeigne le moy, ie te
55 prie. Lors Iſchomache, en riant: Tu te iouës, ô Socrates, ie le vois bien. Mais ſois aſſeuré qu'ayant mis la ſemence dans le champ, puis apres l'hyuer, lors que la terre prent grande nourriture du ciel, & quand le grain a germé, & eſt venu en herbe, ſi tu le rem-
60 barres adonc, & le recules, cela vient apres tout en blé, & la terre ſe renforce d'autant, auſſi bien comme du fumier; & ſi tu ſouffres que la terre mene la

« L'acouſtumanc[e] rend les hom[es] meſtres ».

Terre legere & foible, graſſe & forte.

Similitudes fort à propos « d'vng v[in] fort à vne [bon]ne terre ».

ſemence iuſqu'au bout, & l'acheue de nourrir, il ſera fort mal aiſé, ſi la terre eſt foible, qu'elle porte à la fin grand fruict, auſſi bien qu'à vne truye foible de bien nourrir beaucoup de cochons, meſmes quand ils ſont grandelets. Tu veux dire, ô Iſchomache, dis-ie, qu'il faut charger les terres legeres de moins de grain. Ouy pour vray, dit-il, ô Socrates, & toy meſme, puis que tu dis qu'il faut, à ton aduis, à tout ce qui eſt plus foible donner à porter moindre charge. Mais pourquoy, ô Iſchomache, mettez vous le ſarceau (ou ſarcloir) dans le blé? Tu ſçais bien, dit-il, que l'hyuer il vient aux terres des grandes eaux. Et pourquoy non, dis-ie? Poſons le cas, dit-il, que le limon, qui vient parmy, cache vne partie des grains, & que la rauine de l'eau deſcouure ailleurs des racines, & ſouuent par les eaux, auec le blé fort force autre herbage, qui feroit pour l'eſtouffer ſans doubte. Il eſt bien vrayſemblable, dis-ie, que tout cela ſe fait ainſi. Lors doncques te ſemble il, dit-il, que le blé aye beſoing de quelque ſecours? Ouy à bon eſcient, dis-ie. Donc à celuy qui eſt enlimonné, qu'y faut il faire, à ton aduis, pour luy aider? Souleuer la terre, dis-ie, & la deſcharger. Et à celuy qui monſtre les racines nues? Luy ramaſſer la terre deſſus, dis-ie. Et ſi l'herbe ſortant meſlee auec le germe, l'eſtouffe, & rauit la nourriture qui fait beſoing pour le blé, comme les bourdons inutiles au bornal pillent ſur les abeilles, ce qu'elles, pour viure, auec leur grand'peine ont mis dedans? Certes, dis-ie, il faudroit coupper les viures & la nourriture à ces herbes, auſſi bien comme il faut chaſſer les bourdons hors du bornal. Donc, dit-il, te

« [Qu]e la terre [fo]ieble ne peut [g]uiere porter [d]es qu'elle eſt [fo]rt chargee [d]e ſemance ».

Qu'il eſt beſoing de ſarcler.

« La rayſon pou[rq]uoy on ſar[cle]».

Exemple des bourdons qui volent les mouſches à miel.

ſemble il que ſans cauſe on mette le ſarceau par les terres? Non vrayement, dis-ie; mais maintenant ie comprens quel aduantage il y a d'amener des exem-
35 ples bien à propos: car tu m'as aigry contre ces mauuaiſes herbes beaucoup plus, quand tu as parlé des bourdons, que deuant, quand tu parlois des herbes meſmes. Au reſte ne faudra il pas deſormais faire moiſſons? Dy moy donc auſſi ce que tu as à m'enſei-
40 gner pour ce regard. Ouy, dit-il, ſinon qu'il ſe cogneuſt à l'eſſay, qu'encor en cela ce que ie ſçais tu le ſçais auſſi. Tu ſçais bien doncques qu'il faut couper le blé. Et comment ne le ſçaurois-ie? luy dis-ie adonc. Comme donc le coupperas tu? dit-il: ou bien ſi tu te mettras
45 du coſté que le vent vient, ou bien de front au vent? Non pas vrayement de front, dis-ie: car il ſeroit facheux, à mon aduis, & aux yeux & aux mains, de moiſſonner quand le vent renuoye contre le chaume & l'eſpi. Et rongneras tu, dit-il, le blé au bout de
50 l'eſpi ou tout contre terre? Si le chaume du blé eſt court, dis-ie, ie le couperois fort bas, à fin que la paille fuſt de plus ſuffiſante grandeur; mais ſ'il eſt haut, ie penſerois bien faire de le coupper enuiron le milieu, à fin que les batteurs ne prinſſent peine pour
55 neant, & ceux qui vannent ne ſ'amuſent à ce qui n'eſt pas beſoing. Et croy que l'eſtouble qui demeure, ſ'il eſt bruſlé, fait grand bien à la terre, & augmente le fumier, ſ'il eſt meſlé parmy. Vois tu, dit-il, ô Socrates, comment tu es trouué ſur le faict, & es
60 conuaincu de ſçauoir, autant que moy, du faict des moiſſons? I'en ſuis en grand danger, dis-ie; mais ie veux encore aduiſer ſi ie ſçais point battre.

De la façon de coupper le blé & moiſſonner.

« Deu retouble bruſlé ».

Chap. 24. De la maniere de battre & vanner le blé.

Or doncques, dy moy pour voir, fait il, ſçais tu point cela, que toutes beſtes de voiture battent le blé? Ouy dea, dis-ie. Et ſçais tu pas qu'on appelle beſtes de voiture les bœufs, les aſnes, les cheuaux, tous d'vne ſorte? & en ſçais tu d'autres, à ton aduis, qui peuſſent rompre le blé aux pieds, qui les toucheroit? Nulles autres, dis-ie. Mais, dis-ie, comment le batteront ils ainſi qu'il faut? & comment ſe pourra eſgaler la batterie du blé au ſol? par quel moyen cela, ô Socrates? Par le moyen, dis-ie, de ceux qui gouuernent le ſol: car tirant les gerbes, & mettant touſiours ſoubs les pieds des iuments ce qui n'eſt pas rompu, ils feront aller tout d'vn train auſſi bien ce qui va deſſous que l'autre, & ſi aduanceront plus ainſi. Donc, dit-il lors, il n'en eſt rien à dire, ô Socrates, qu'en ceci tu n'en ſçaches autant que moy. Apres cela, dis-ie, ô Iſchomache, ne nettoyons nous pas le blé en le vannant? Dy moy, ô Socrates, dit-il, ſçais tu pas bien que ſi tu commences à vanner deuers le bout qui eſt contre le vent, toute la bale ſ'en volera par tout le ſol? Il n'y a point de faute, dis-ie. Et par ce moyen, dit-il, tomberoit elle pas ſur le blé? Ouy, dis-ie, car elle auroit bien affaire de paſſer par deſſus tout le monceau de blé, & aller en la place du ſol qui eſt vuide. Et ſi on commence, dit-il, à vanner au deſſous du vent? Il eſt aiſé à voir, dis-ie, que la bale ſera à ſon monceau à part. Mais, dit-il, apres que tu auras bien eſuenté le blé iuſques au milieu de l'aire, le laiſſeras tu ainſi eſpars, & eſuenteras ſoudain le demeurant? ou ſi tu amaſſeras le blé en vn monceau, & le ſerreras à part pour tenir le moins de place

« *[Co]mmant il [ſa]ut vaner* ».

qu'il ſera poſſible? Ouy certes, dis-ie, ie ſerreray le net à part, à fin qu'apres en eſuentant le reſte, la bale paſſe par deſſus, & aille au lieu du ſol qui
35 eſt vuide, & qu'il ne me faille retourner deux fois à vanner meſme blé. Pour vray, ô Socrates, quant à faire que le blé ſoit promptement net, tu en ſçais aſſez pour l'enſeigner à quiconque le voudroit apprendre. A ce compte, dis-ie, i'ignorois que i'en ſceuſſe
40 tant moy meſme, & ſi ie le ſçauois fort long temps y a; & pour vray ie penſe en moy meſme ſi, poſſible, ie ſçaurois point fondre l'or & iouër des fluſtes, & peindre, & qu'encor ie ne m'en fuſſe pas prins garde. Il eſt vray que perſonne ne m'y a iamais enſeigné; mais
45 ſi n'a pas perſonne, non plus, à cultiuer la terre. Or voy moy les hommes trauaillants aux autres meſtiers tout de meſme qu'en l'agriculture. Et ne t'ay ie pas dit, long temps y a, dit Iſchomache, que l'agriculture eſtoit le plus noble meſtier du monde, pour cela
50 encore qu'il eſt plus facile à apprendre que tout autre? Or bien, dis-ie, ô Iſchomache, i'entens à ceſte heure; & de vray, voylà comment ie n'auois iamais plus ſceu que ie ſçauois ſemer. Mais le plant des arbres eſt ce auſſi du faict de l'agriculture? Ouy
55 vrayment, dit Iſchomache. Et comment doncques ſe fait cela que ie ſçache ſemer, & que ie n'entende rien à planter? Que tu ne l'entens pas, dit-il? Et comment le ſçaurois ie, dis-ie, qui n'entend ny en quelle terre il faut planter, ny de quelle profondeur, ny de quelle
60 largeur, ny de quelle grandeur les fauuageons doiuent eſtre, ny en quelle ſorte il les faut mettre en terre, à fin qu'ils prennent & iettent mieux? Et vien ça donc,

Le plant des arbres du faict de l'agriculture.

De quelle profondeur doibuent eſtre les foſſes qu'on fait pour planter des arbres.

dit Iſchomache, & apprens ce que tu ne ſçais pas. Tu as bien veu, i'en ſuis ſeur, des foſſes qu'on fait pour planter des arbres, & comment elles ſont faites. Ouy, & bien ſouuent, dis-ie. Quoy donc, en vis tu iamais qui fuſt profonde plus de trois pieds? Non certes, dis- 5 ie, ny deux & demy à grand'peine. Et quoy, dit-il, en as tu veu qui euſſent plus de trois pieds en largeur? Non, ny deux, fis-ie. Et vien ça, dit-il, reſpons moy encore à ce point : en vis tu iamais de moins profonde que d'vn pied? Non certes, dis-ie, qui n'euſt pour le 10 moins vn pied & demy: car on les aueindroit en labourant à bras la terre, s'ils eſtoient ainſi plantez à fleur de terre. Et donc, ſçais tu pas bien qu'on n'en plante point plus profond que de deux & demy, ny moins que d'vn & demy? Cela eſt bien, dis-ie, ſi cler 15 qu'il n'eſt pas poſſible qu'on ne le voye. Et quoy, dit-il, cognois tu la terre ſeiche & l'humide, quand tu la vois? Il me ſemble que les terres d'autour de Licabet ſont ſeiches, & celles qui leur reſſemblent; & humides celles du marez de Phalere, & autres pareilles à celles 20 là. Où feras tu donc la foſſe pour la plante que tu as à faire, ou bien à la terre ſeiche ou humide? En bonne foy, dis-ie, à la ſeiche : car ſi tu caues profond dans la graſſe tu trouueras l'eau, & dor en là de planter en l'eau tu ne ſçaurois. Certes, dit il, c'eſt bien dit à mon 25 gré. Or, apres que les foſſes ſont faictes, as tu encore iamais prins garde quand c'eſt qu'il fault mettre en terre les plantes de chaſcune ſorte? Ouy bien, dis-ie. Donc ſi tu veux que ton plant vienne au pluſtoſt, penſes tu ſi tu le mets en champ labouré, que les 30 iettons du ſep ſortent plus toſt à trauers la terre molle

« Qu'il ne faut planter en lie[u] acatique ».

En quelle terre le plant iette pluſtoſt.

que par la dure qui aura chaumé? Il eſt bien aiſé à cognoiſtre qu'il iette bien plus toſt en la terre cultiuee qu'en celle qui a demeuré oiſifue. Et faut il donc, dit-il, bouter de la terre ſoubs la plante? Et pourquoy non? dis-ie. Mais, dit-il, comment penſes tu qu'il ſe prenne mieux & ſenracine, ou bien, ſi tu mets tout le ſep en terre iuſtement droit & regardant le ciel, ou bien ſi tu le mets aucunement panché à coſté, la terre amaſſee au deſſoubs, pour eſtre couchee, en forme d'vn gamma, λ, à l'enuers? C'eſt vrayement ainſi que ie le planterois, dis-ie adonc: car en ce point, le ſep aura plus d'yeux vers la terre. Or voy-ie qu'au haut meſme l'arbre bourgeonne à trauers ſes yeux. Ainſi ie penſe qu'il ſe fait tout de meſme dans la terre, & croy que pluſieurs iettons ſortent par dedans à la racine; & par ce moyen la plante eſt plus gaillarde & en vient pluſtoſt, & ſe renforce d'auantage. Tu es donc, dit-il, en cela de meſme opinion que moy; mais te contenteras tu d'aſſembler ſeulement la terre au tour, ou ſi tu la voudras encore battre & preſſer bien fort, tout à l'enuiron de la plante? Ouy bien moy, certes, ie la preſſerois, ſi c'eſtoit à moy à faire: car qui ne la ſerreroit ainſi, ie croy certainement qu'à force d'eau qui donneroit dedans, la terre diſſoute viendroit en fange, & du ſoleil qui frapperoit deſſus, elle ſe deſſeicheroit iuſqu'au fond: de ſorte qu'il ſeroit à craindre que la plante par l'eau ſe pourriſt à force d'humeur, ou bien ſe hauiſt, eſtants les racines eſchauffees, à raiſon de la ſeichereſſe de la terre, pour eſtre laſche & mal liee.

«[Q]u'il faut que [l']arbre qu'on plan[te] panche vn [p]eu».

«[Q]u'il faut preſ[ſ]er la terre [au]tour les arbres».

Donc, ô Socrates, dit-il, ce que i'entens au plant de *Chap. 25.*

la vigne, tu ſçais cela meſme auſſi bien que moy. Et
Le figuier. le figuier, dis-ie, le faut il planter de meſme ? C'eſt bien
mon aduis, dit Iſchomache, & en tous autres arbres,
qui viennent de plant : car qu'eſt ce que tu ſçaurois
trouuer mauuais au plant des autres arbres, qui ſoit 5
L'oliuier. bon au plant de la vigne ? Mais l'oliuier, ô Iſchomache,
dis-ie, comment le planterons nous ? Tu m'eſſayes,
dit-il, en cecy, ie le cognois bien, car tu le ſçais mieux
que tout autre : tu vois bien qu'on fait plus profonde la
foſſe pour l'oliuier, pour ce qu'on le plante volontiers 10
pres des chemins. Auſſi tu vois bien comment l'on met
les greffes par toutes les pepinieres, & ſçais qu'on fait
à tous la teſte de terre graſſe & deſtrempee, & comme
l'on tient à toutes plantes le deſſus couuert & enue-
loppé. Ie voy bien tout cecy, dis-ie. Et le voyant, 15
dit-il, qu'y a il que tu n'entendes ? Quoy, ſçais tu pas
comme il te faut mettre la coquille au deſſus de l'amas
de terre ? En bonne foy, dis-ie, Iſchomache, de tout
ce que tu as dit ie n'en penſe ignorer rien ; bien penſe
ie fort pourquoy c'eſt que tantoſt, quand tu m'as 20
demandé tout en gros ſi ie ſçauois planter, i'ay dit
que non : car il ne me ſembloit pas que i'en ſceuſſe
rien dire ; & apres quand tu t'eſſayois de m'interro-
guer de chaſque choſe à part, ie te reſpons ce que tu
ſçais toy meſme, qui es eſtimé ſi merueilleux meſna- 25
Qui interrogue enſeigne. ger. Seroit ce point, ô Iſchomache, que qui interrogue
enſeigne ? car i'apprens, ce me ſemble, chaſque choſe
à meſme que tu me la demandes, pour autant que, me
conduiſant par les choſes que ie ſçay, & me monſtrant
celles que ie ne penſe pas ſçauoir, toutes ſemblables, 30
tu me fais acroire, ce croy ie, que ie les ſçay bien.

Mais à ſçauoir mon, dit Iſchomache, ſi en te faiſant pareilles demandes de l'argent, ſ'il eſt bon, ou non, ie te pourrois faire entendre que tu le ſçais fort bien
35 eſprouuer, & cognoiſtre les bons lingots & les faux; & pareillement, ſi en t'interrogant ſur le ieu des fluſtes, ie te ſçaurois point faire croire que tu ſçais iouër, & de la peinture, & tout autre ſçauoir ſemblable, tout de meſme? Parauanture que ouy, dis-ie,
40 puis que tu m'as donné à entendre que ie ſuis vn ſauant homme en l'agriculture, bien que ie ſceuſſe qu'oncques perſonne quelconque ne m'enſeigna ce meſtier. Ce n'eſt pas cela, dit il, ô Socrates; mais il y a long temps que ie te dis que l'agriculture eſt vn art
45 ſi humain & ſi debonnaire, qu'en voyant & oyant ſeulement, il fait auſſi toſt les gents ſçauans, ſ'ils en ont enuie; & de vray elle meſme apprend beaucoup de choſes à fin qu'on puiſſe bien vſer d'elle. Voilà, pour le premier, la vigne qui en montant ſur les
50 arbres, ſi elle en trouue pres de ſoy, enſeigne elle meſme, qu'il la faut arreſter & ſouſtenir; &, en eſtendant de toutes parts ſon pampre, lors que ſes raiſins ſont encore tendres, elle monſtre qu'il faut à ſon exemple ombrager en ceſte ſaiſon là les grappes que
55 le ſoleil touche trop & voit toutes nues; & en deſpouillant ſes fueilles, lors qu'il eſt temps que le raiſin ſ'adouciſſe par la force du ſoleil, elle apprent clairement qu'il la faut deſcouurir adonc, & aider à meurir & amollir ſon fruict; & encore, en preſentant les
60 raiſins les vns mols & luiſants, les autres verdelets encores, elle monſtre au doigt comment il la faut vendanger, ny plus ne moins que les figuiers couurent

La vigne enſeigne comment il faut vſer d'elle.

toufiours, & tiennent à l'ombre ce qui boutonne encore.

Chap. 26. Lors ie prins la parole, & luy dis : D'où vient doncques, ô Ifchomache, fi ce qui eft de l'agriculture eft tant aifé à apprendre, & que egalement tous fçauent ce qu'il y faut faire, qu'egalement tous ne le font de mefme? Or voit on les vns qui en viuent fort richement, & font encore referue; & les autres n'en peuuent pas auoir feulement pour leurs neceffitez, mais empruntent encore pour y fubuenir. Certes ie te le diray, ô Socrates, dit Ifchomache; car pour vray ce n'eft pas ny le fçauoir, ny l'ignorance des laboureurs, qui fait aifez les vns, & les autres malaifez; & iamais tu ne verras qu'il court vn bruit ainfi : Vne telle maifon a efté deftruitte pour ce que celuy qui feme au labourage ne femoit pas bien efgalement; ny pour ce que les rancs de la vigne n'ont pas efté plantez bien droits; ny pour autant que quelqu'vn ne cognoiffant pas la terre qui ayme la vigne, la plante en terre qui n'en porte point; ny pour auoir ignoré qu'il eft bon, pour femer, d'apprefter le champ deuant; ny pour n'auoir fceu qu'il eft bon de mefler le fien auec la terre. Mais beaucoup plus volontiers orra on dire : C'eft vn homme qui ne prend point de blé de fon heritage, car il n'a point cœur à le faire ny fumer, ny femer; c'eft vn homme qui ne recueille point de vin, car il n'a pas le foing qu'on luy plante des vignes, ny celles qu'il a, de les faire porter; il n'a cueilly ny figues, ny huile, car il ne met pas ordre & ne fait pas ce qu'il faut faire pour en auoir. Voilà, ô Socrates, comment les laboureurs eftans differents les vns des

D'où vient qu'entre les laboureurs les vns font aifez, les autres malaifez.

autres, ils font auſſi leur beſongne differente, & non pas pour auoir trouué l'vn plus que l'autre quelque grand ſecret en ce ſçauoir. Et les capitaines meſmes, en prou de choſes qui ſont du deuoir d'vn chef d'armes, l'vn eſt meilleur & l'autre pire, non pas pour auoir en cela diuerſes opinions, mais clairement ce qui donne à l'vn l'auantage, c'eſt le ſoing & la diligence : car les choſes que tous capitaines ſçauent bien qu'il faut faire, & pluſieurs meſmes qui ne le firent oncques, les vns des chefs le font, & les autres non, comme en cecy: tout le monde entend bien qu'il eſt meilleur, quand on paſſe en terre d'ennemy, de marcher en ranc & en ordonnance, car en ce point on combatra beaucoup mieux, ſ'il en eſt beſoing; chacun donc le ſçait bien; mais les vns le font ainſi, les autres non. Perſonne n'ignore que ce ne ſoit le meilleur d'aſſeoir le corps de garde auant le camp & la nuit & le iour; mais les vns ſont ſoigneux d'auiſer ainſi & les autres ne ſ'en ſoucient. De rechef encore, quand vne armee va par des deſtroits, fort malaiſeement trouueroit on quelqu'vn qui ne ſceuſt que pour bien faire il faut gaigner les lieux commodes pour le camp; & toutefois en cela les vns ſont ſoigneux, & les autres point. Auſſi tous diſent bien qu'il n'y a rien meilleur pour le labourage que le fumer; & voyans bien comme il ſe fait, eux meſmes neantmoins, encore qu'ils ſçachent ſur le doigt comment on le fait, & ayant le moyen d'en faire beaucoup, l'vn met peine pour en aſſembler, & l'autre n'y aduiſe pas. Or Dieu meſme nous preſente l'eau & nous l'enuoye d'en haut; & lors naturellement tous lieux caues & enfon-

Entre les capitaines l'vn eſt meilleur, l'autre eſt pire, & pourquoy.

Rien meilleur pour les terres que le fien.

cez viennent en mares; d'autre part la terre iette des herbes infinies de toutes ſortes : or la faut il nettoyer qui la veut ſemer; & cela meſme qu'on en tire, qui le iettera dans l'eau, le temps ſans plus fera de ſoy meſme ce dont la terre ſe eſiouit le plus. Car quelle herbe, voire quelle terre, ne deuient fumier, ſi elle demeure dans l'eau dormant qui n'a point de cours? Chacun entend auſſi en combien de ſortes on donne remede à la terre, ſi elle en a beſoing, lors qu'elle eſt ou trop mouillee pour le grain, ou trop amere & ſalee pour le plant; & comment il en faut tirer hors l'eau auec des foſſes, & comme il faut corriger l'amertume & ſalure en la deſtrempant auec quoy que ce ſoit de dous & humide & ſec : mais les vns ſe ſoucient d'y pouruoir, & les autres nullement. Et encore, ſ'il y en auoit aucun au monde qui fuſt du tout ignorant de ce que la terre peut porter, & qui n'euſt veu fruit aucun d'elle, ny plante aucune, ny trouué perſonne de qui il en euſt peu entendre la verité, ne ſeroit il pas à celuy là meſme, & à tout autre, plus aiſé d'apprendre à cognoiſtre la terre par l'eſpreuue, que de cognoiſtre les cheuaux, que de cognoiſtre les hommes? car elle ne fait monſtre de choſe quelconque, pour tromper aucun; mais, auec vne grande ſimpleſſe, elle declaire, ſans déguiſer & ſans mentir, ce qu'elle peut ou ce qu'elle ne peut pas. Et me ſemble qu'en ſe preſentant ainſi, ſi facile à cognoiſtre & comprendre, qu'elle deſcouure le mieux qu'il eſt poſſible & merque ceux qui valent quelque choſe, & ceux qui ne valent rien : car il n'eſt pas ainſi d'elle, comme des autres meſtiers, auſquels ceux qui n'y trauaillent point

« Que la terre [ne] trompe aucun à ſa monſtre ».

peuuent ſ'excuſer qu'ils n'y ſçauent rien; mais tout le monde cognoit la terre, qu'elle ne faut iamais à faire bien à qui luy en fait. Et ainſi ceſt art d'agri-
35 culture accuſe haut & clair & conueint vn mauuais cœur & laſche, car il n'y a perſonne qui ſe face acroire qu'on puiſſe viure ſans les choſes neceſſaires; & par ainſi qui ne ſçait aucun autre meſtier pour gaigner ſa vie, & encore ne veut pas labourer, c'eſt
40 choſe apparente qu'il penſe viure ou de deſrober, ou de voler, ou de mendier, ou bien il eſt du tout inſenſé. En cela conſiſte, dit-il, bien la grande difference de l'agriculture pour en tirer profit, ou n'en tirer point, quand là où il y a compagnie de manou-
45 uriers & bien grande, lon voit l'vn auoir grand ſoing que ſes gents ſoient de bonne heure à la beſongne, & l'autre n'y penſer point. Lors cognoit on à l'œil que c'eſt bien autre choſe d'vn homme qui vaudra mieux lui ſeul que dix autres, pource qu'il trauaillera
50 tant qu'il y a de temps, & autre choſe d'vn qui laiſſe la beſongne auant le temps. Et certes qui laiſſera muſer les gents tout le long du iour, il fera aiſeement, ce qu'on dit volontiers, que mieux vaudroit la moitié que le tout. Comme l'on voit, à voyager, que mainte-
55 fois de deux qui vont meſme chemin, il y a à dire de l'vn à l'autre en diligence vingt & cinq lieuës pour cinquante, & ſi ſeront tous deux ieunes, & tous deux ſains; mais c'eſt quand l'vn ſe deſpeſche d'aller la part qu'il ſ'eſt acheminé, & l'autre prent ſon aiſe, ſe
60 repoſant autour des fontaines & à l'ombre, & ſ'amuſe à regarder par cy par là, cherchant l'aleine des vents frais & gracieux; de meſme, pour aduancer l'ouurage,

La terre ne faillit iamais à faire du bien à qui luy en fait.

«[Q]ue ceiluy la qui [n]e veut trava[l]ier a enuye [d']eſtre volur».

Comment vaut mieux la moitié que le tout.

il y a bien grande difference de ceux qui font ce pour quoy ils ſont là, & ceux qui ne le font point, ains cherchent excuſe de rien faire & à qui on ſouffre de muſer ainſi; & pour vray d'auiſer à faire bien trauailler ou à trauailler mal, il y a bien autant à dire de l'vn à l'autre, comme de trauailler à chaumer du tout. Comme en voilà qui beſchent la vigne, à fin que le ſep ſoit tout net de toutes herbes, & ils la beſchent de ſorte que l'herbe y viendra plus que deuant & plus belle : ne diras tu pas que c'eſt vrayement chaumer? C'eſt donc cela qui gaſte les maiſons beaucoup plus que la grande ignorance de la meſnagerie qu'on pourroit penſer. Car, qui enuoyra de l'argent de ſa maiſon, faiſant deſpenſe entiere, & ne fera pas les beſongnes à demy pour ſeruir à la miſe, meshuy il ne ſe faut pas esbahir, ſi ce meſnage au lieu de richeſſe ameine pauureté & ſouffrance. Mais certes mon pere m'enſeignoit à moy & prattiquoit luy meſme la meilleure & plus ſouueraine regle de meſnagerie champeſtre qu'il eſt poſſible, pour ceux qui ſe ſçauent ſoucier de leurs affaires, & qui font eſtat bien à point de l'agriculture; car, il ne ſouffroit point qu'on achetaſt vne ferme bien cultiuee & bien agencee, mais conſeilloit de mettre ſon argent en vne qui fuſt oyſiue & deſplantee, ou pour la nonchalance ou pour l'impuiſſance de ſon maiſtre; pour ce, diſoit il, que les lieux bien agencez ſont à haut pris à qui en veut, & apres leur valeur ne peut augmenter. Or penſoit il que ceux qui ne peuuent croiſtre en valeur, ne donnent point de plaiſir au pris des autres; mais luy ſembloit que quelque bien qu'on aye, quelque nour-

« Qu'il vaut aut[ant] chaumer que tra[u]alyer mal.

Bon conſeil pour ceux qui veulent acheter vne ferme.

riture qu'on face, quand elle profite & ſamende, c'eſt lors qu'elle nous reſiouit le plus. Or n'y a il rien qu'on voye plus clairement profiter qu'vn lieu qui n'a-
35 guieres eſtoit ſauuage, & maintenant porte toute ſorte de fruits : car ie veux bien, ô Socrates, que tu ſçaches que i'ai deſià fait valoir pluſieurs lieux dix ou douze fois autant qu'ils valoient au commencement, quand ie les prins; & ceſte belle inuention, ô Socrates, &
40 tant eſtimable, eſt bien ſi facile à apprendre que maintenant, me l'ayant ouy dire, tu t'en iras auſſi ſçauant que moy pour ce regard, & l'enſeigneras à vn autre ſi tu veux. Et mon pere ne l'apprint iamais de perſonne, ny ne ſe trauailla iamais à la trouuer; mais pour
45 eſtre naturellement penible, & affectionné à l'agriculture, voilà qui luy fit dire qu'il n'auoit enuie que d'vn lieu où il euſt à quoy ſemployer, & de quoy ſe reſiouir en receuant profit. Car ſans doubte, ô Socrates, l'homme d'entre tous les Atheniens qui
50 naturellement eſtoit plus amoureux de l'agriculture & plus affectionné, c'eſtoit mon pere. Adonc, l'oyant parler en ceſte maniere, ie lui demanday : Et, fis-ie, tant de lieux que ton pere fit valoir, les gardoit il tous, ou ſ'il en vendoit quand il en trouuoit beaucoup
55 d'argent? Il en gardoit, & en vendoit pour vray, dit Iſchomache; mais certes auſſi toſt, au lieu de celuy là, il en achetoit vn autre oiſif & vacant, tant il aymoit le trauail & la peine. A bon eſcient, ô Iſchomache, dis-ie, tu me parles d'vn homme qui eſtoit vrayement
60 de ſa nature amoureux de l'agriculture; mais c'eſtoit ny plus ny moins comme les marchands ſont amoureux des bleds. Car pour les aimer extremement, où

que ce ſoit qu'ils oyent dire qu'il y a abondance de blé, ils nauigent auſſi toſt celle part, trauerſans pour l'aller trouuer l'Ægee, l'Euxine, & la mer de Sicile. Et quand ils y ont chargé le plus qu'ils ont peu, ils l'emmeinent par mer, mais c'eſt l'ayant mis dans meſme vaiſſeau où ils ont leurs perſonnes, & puis s'ils ont faute de deniers, ils ne l'abandonnent pourtant folement à l'auenture; mais s'ils entendent que le blé ſoit à grand'requeſte quelque part, & qu'on en fait là plus grand compte, ils l'ameinent à ceux là & le leur deliurent. De ceſte meſme façon te ſemble il que ton pere aymaſt l'agriculture? A cela Iſchomache reſpondit: I'entens bien, ô Socrates, que tu te mocques; mais de ma part ie n'eſtimerois pas vn homme moins baſtiſſeur & affectionné à l'architecture, pour auoir vendu le baſtiment qu'il auroit acheué, & puis apres en auoir refait vn autre. Et moy, luy dis-ie, ô Iſchomache, ie te feray bon ferment que ie te crois fort bien, & que ſur ta parole ie veux bien penſer que ces gents là aiment naturellement toutes ces choſes dont ils penſent tirer quelque profit; mais ie fais auſſi mon compte, ô Iſchomache, que tu as amené tout ce diſcours pour ayder à ton premier propos: car tu auois propoſé que l'agriculture eſt le plus facile art du monde; & maintenant par tout ce que tu en as dit, à ta perſuaſion, ie croy fermement qu'il eſt ainſi. Il eſt ainſi & t'en aſſeure, dit Iſchomache. Mais certes en vn point, ô Socrates, qui eſt cogneu en toutes façons de viure, à l'agriculture, au maniement de la Republique, à la meſnagerie, au faict des armes, c'eſt de ſçauoir commander & gouuerner; en ce point ſeul,

Que ſçauoir commander & gouuerner eſt vn des principaux poincts en toutes façons de viure.

dis-ie, te confeſſeray ie bien que, pour auoir le ſens de le ſçauoir faire, il y a grand'difference des vns aux autres. Comme en vne galere, quand on flote en haute mer, & qu'il faut tirer à la rame pour trauerſer à quelque pas, il y en a qui n'ont office en la galere que d'animer les autres; mais de ceux là les vns ſçauent dire & faire ie ne ſçay quoy qui eſpoint viuement les cœurs de la chiorme, & les fait trauailler franchement & de leur gré; & les autres y ſont ſi mal adroits qu'ils n'auanceront pas tant de chemin en deux fois autant de temps. Et ainſi les vns ſortent apres à terre ioyeux, ſuans à groſſes goutes, & ſe vantans, & ſentrelouans l'vn l'autre, tant celuy qui les animoit, que ceux qui ont obey; & les autres arriuent ſans ſuer goute, trahiſans leur chef, & haïs de luy. Et en cela meſme conſiſte la difference des capitaines, pour ce qu'il y en a que les ſoldats ſous leur charge ne ſe mettent iamais de leur gré ny à la peine, ny au danger, & ne daignent obeïr, ny ne veulent, ſinon tant qu'il leur eſt force; ains prennent gloire de contredire & faire teſte à leur chef. C'eſt ce capitaine qui ne leur pourroit enſeigner d'auoir honte de luy, quelque vilanie qu'ils euſſent fait; mais il y en a auſſi d'autres vrayement diuins & bons maiſtres à commander, qui prendroient en main ces meſmes ſoldats là, & d'autres encore mainte-fois, & les auroient ſi bien faicts à leur poſte, qu'ils mourroient de honte de faire rien de vilain & de meſchant, & ſe vanteroient & tiendroient fiers, chacun endroit ſoy, de leur rendre obeiſſance. Et, ſ'il eſt beſoing que tous enſemble ſe mettent au trauail, ils trauaillent tous, ſans monſtrer

Office d'encourager les autres.

« Diuerſes façons de commande-[m]ans ».

Difference de capitaines.

« Capitenes [p]ropres à commander ».

vn ſeul brin de regret, ny de laſcheté; ains, comme il ſ'en voit parfois, de toutes manieres de gents, quelqu'vn en qui on recognoit vn naturel valeureux & cherchant la peine, auſſi les bons commandeurs d'armees impriment cela au cueur de tous ceux du camp, d'aymer le trauail, de conuoiter ambitieuſement la gloire d'eſtre veus de par leurs chefs, faiſans quelque beau fait. Or, quiconques ſoient les chefs de guerre, enuers leſquels les gents qui les ſuyuent ſont ainſi affectionnez, certainement ceux là ſe peuuent bien hardiment vanter que ce ſont eux les puiſſants capitaines & redoutables, non pas certes ceux qui ont les corps plus à commandement que tous leurs ſoldats, ny ceux qui dardent, ny ceux qui tirent mieux de l'arc, ne qui ſont les mieux montez pour combatre des premiers plus vaillamment & plus dextrement que nul autre, ſoit à cheual, ou à pied la targue au poing; mais ſont vrayement ceux qui ſçauent mettre cela en la teſte des ſoldats, qu'ils les doiuent ſuyure, & falluſt il paſſer dans le feu, & par tous les dangers du monde. A ceux cy faut il à bon droit donner le tiltre de cœur grand & de grand' ceruelle, quand pluſieurs vont apres vn, ayans tous vne meſme volonté. Ceſtui cy peut on dire auoir le bras grand, au ſens du quel tant de bras obeïſſent ſans contrainte; ceſtui cy eſt vrayement grand perſonnage, qui peut mettre à fin les choſes grandes auec ſon ſens plus toſt qu'auec ſa force. Et aux beſongnes domeſtiques tout de meſmes, ſoit ou qu'il y aye vn receueur ou vn maiſtre d'hoſtel qui en aye la charge, ſ'il ſçait tenir les gents au trauail gaillards & courageux, ſans deſ-

« Quelz capitenes ſe puuent di[re] puyſſans ».

Difference de maiſtres.

bauche & ſans relaſche, c'eſt luy ſans doubte qui fait le grand coup pour mettre les biens à la maiſon, & qui la comble d'abondance. Mais, ô Socrates, quand le maiſtre ſuruient à la beſongne, en la puiſſance duquel il eſt de donner aux laſches trauailleurs plus grand peine, & aux courageux plus de recompenſe, ſi lors à ſa veuë les manouuriers ne donnent à cognoiſtre à veuë d'œil qu'il eſt venu, certes ie ne feray pas cas d'vn tel maiſtre; mais de celuy là, qui, auſſi toſt que ſes gents l'auront veu, ils ſ'eſmouueront, & vne ardeur ſe boute dans le cœur de chaſcun des iournaliers, & voir querelle de gloire parmy tous pour trauailler à l'enuy, à qui mieux mieux, & vne ambition à chaſcun en ſon endroit tres bonne & profitable : celuy là diray ie hardiment, qu'il a quelque choſe de naturel royal. Et voilà ce qui eſt à mon aduis le plus important en toutes factions où l'on ſ'aduance par le moyen des hommes, & par ainſi, au fait auſſi de l'agriculture. Mais aſſeure toy que ce que ie te viens de dire ne ſ'apprent point ny pour l'auoir veu faire, ny pour l'auoir ouy dire vne fois; mais ie te dis que qui le veut ſçauoir faire, il a beſoing de ſ'y nourrir & adreſſer, & encore que de ſa nature il ſoit bien nay, &, ce qui eſt le plus fort encore, qu'il aye ie ne ſçais quoy de diuin : car ie ne peus bonnement croire que ce bien ſi grand puiſſe entierement eſtre propre de l'homme, mais vrayement de Dieu, de commander aux perſonnes de telle ſorte qu'il ſe cognoiſſe clairement que c'eſt de leur gré. C'eſt luy qui eſpargne ce bien & le reſerue pour ceux qui ont vrayement voué & fait la profeſſion d'vne vie pure

« Commant les homes ſont aduancez le[s] vns par le moyen des autres homes ».

De quoy a beſoing celuy qui veut ſçauoir commander.

« Punition de [c]eux qui veulent [c]ommander par [fo]rce ».

& chaſte; mais de regner ſur les hommes malgré eux, cela donne il, à mon aduis, à ceux qu'il eſtime dignes de viure comme Tantale, lequel on dit eſtre là bas, en enfer, languiſſant à tout iamais, & mourant de peur de mourir deux fois. 5

Fin de la Meſnagerie de Xenophon.

A MONSIEVR

MONSIEVR DE MESMES,

SEIGNEVR DE ROISSY ET DE MAL-ASSIZE,
CONSEILLER DV ROY EN SON PRIVÉ CONSEIL.

MONSIEVR, c'eſt vne des plus notables folies que les hommes facent, d'employer la force de leur entendement à ruiner & chocquer les opinions communes & receues, qui nous portent de la ſatisfaction & du contentement. Car, là où tout ce qui eſt ſoubs le ciel employe les moyens & les outils que nature luy a mis en main (comme de vray c'en eſt l'vſage), pour l'agencement & commodité de ſon eſtre, ceulx icy, pour ſembler d'vn eſprit plus gaillard & plus eſueillé, qui ne reçoit & qui ne loge rien que mille fois touché & balancé au plus ſubtil de la raiſon, vont esbranlant leurs ames d'vne aſſiete paiſible & repoſee, pour, apres vne longue queſte, la remplir en ſomme de doute, d'inquietude & de fieure. Ce n'eſt pas ſans raiſon que l'enfance & la ſimplicité ont eſté tant recommandees par la verité meſmes. De ma part i'ayme mieulx eſtre plus à mon aiſe, & moins habile; plus content, & moins entendu. Voylà pour quoy, Monſieur, quoy que des fines gens ſe mocquent du ſoing que nous auons de ce qui ſe paſſera icy apres nous, comme noſtre ame, logee ailleurs, n'ayant plus à ſe reſſentir des choſes de çà bas, i'eſtime toutefois que ce ſoit vne grande conſolation à la foibleſſe & brieueté de ceſte vie, de croire qu'elle ſe puiſſe fermir & allonger par la reputation & par la renommee; & embraſſe tres-volontiers vne ſi plaiſante &

fauorable opinion engendree originellement en nous, ſans m'enquerir curieuſement ny comment ny pourquoy. De maniere que, ayant aymé plus que toute autre choſe feu Monſieur de La Boetie, le plus grand homme, à mon aduis, de noſtre ſiecle, ie penſerois lourdement faillir à mon deuoir, ſi à mon eſcient ie laiſſois eſuanouir & perdre vn ſi riche nom que le ſien, & vne memoire ſi digne de recommandation; & ſi ie ne m'eſſayois, par ces parties là, de le reſuſciter & remettre en vie. Ie croy qu'il le ſent aucunement, & que ces miens offices le touchent & reſiouiſſent. De vray, il ſe loge encore chez moy ſi entier & ſi vif, que ie ne le puis croire ny ſi lourdement enterré, ny ſi entierement eſloigné de noſtre commerce. Or, Monſieur, par ce que chaque nouuelle cognoiſſance que ie donne de luy & de ſon nom, c'eſt autant de multiplication de ce ſien ſecond viure, & d'auantage que ſon nom ſ'ennoblit & ſ'honore du lieu qui le reçoit, c'eſt à moy à faire, non ſeulement de l'eſpandre le plus qu'il me ſera poſſible, mais encore de le donner en garde à perſonnes d'honneur & de vertu, parmy leſquelles vous tenez tel ranc, que, pour vous donner occaſion de recueillir ce nouuel hoſte, & de luy faire bonne chere, i'ay eſté d'aduis de vous preſenter ce petit ouurage, non pour le ſeruice que vous en puiſſiez tirer, ſçachant bien que, à pratiquer Plutarque & ſes compaignons, vous n'auez que faire de truchement; mais il eſt poſſible que Madame de Roiſſy y voyant l'ordre de ſon meſnage & de voſtre bon accord repreſenté au vif, ſera tres-aiſe de ſentir la bonté de ſon inclination naturelle auoir non ſeulement attaint, mais ſurmonté ce que les plus ſages Philoſophes ont peu imaginer du deuoir & des loix du Mariage. Et, en toute façon, ce me ſera touſiours honneur de pouuoir faire choſe qui reuienne à plaiſir à vous ou aux voſtres, pour l'obligation que i'ay de vous faire ſeruice.

Monſieur, ie ſupplie Dieu qu'il vous doint tres-heureuſe & longue longue vie. De Montaigne, ce 30 avril 1570.

Voſtre humble Seruiteur,

MICHEL DE MONTAIGNE.

LES

REGLES DE MARIAGE

DE PLVTARQVE

Plutarque à Pollion & Euridice, nouueaux mariez. Salut.

APRES la ſaincte Loy du païs qui vous fut chantee par la preſtreſſe de Ceres, lors que vous fuſtes ioints par mariage, ſi maintenant, ſuyuant cela, ie vous fais ſur ce propos vn diſcours pour vous vnir touſiours de plus en plus, en maniere d'vn ſecond Chant Noçal, il pourra eſtre, à mon aduis, aucunement proffitable, & ſ'accordera auec la loy qui vous fut declairee à voz noces. Or en la muſique, meſme au ieu de la fluſte, iadis entre les façons de chants il y en auoit vne, laquelle pour ſa ſingularité on appelloit *haſte-cheual*, pour autant, ie croy, qu'elle auoit quelque vertu de donner aux cheuaux courage de tirer au chariot; & en la philoſophie, entre pluſieurs & beaux propos qu'elle traicte, ie ne croy pas qu'il en y aye vn plus digne que le Noçal. C'eſt ceſtui-cy que

Chant Noçal.

nous auons en main, au ſon duquel la philoſophie rend doux, priuez & paiſibles enſemble, ceux qui par la communion de la vie ſ'aſſemblent, & deuiennent de deux vn. Doncques ayant aſſemblé en quelques comparaiſons breues (pour eſtre plus aiſees à retenir), quelques ſommaires de ce que vous auez ſouuent ouy dire à plein ſur ce ſubiet, ayans eſté nourris tous deux en la philoſophie, ie vous les enuoye par vn preſent commun à l'vn & à l'autre. Mais dés le commencement, ie veux faire priere aux Muſes, qu'elles vueillent eſtre en voſtre mariage compaignes & aydes de Venus. Auſſi, à la verité, vne lyre ne leur ſeroit pas mieux ſeante, ny vne guiterne, que de mettre vn accord bien auenant en la maiſon, & au mariage, par vn doux parler, par quelque harmonie, par la philoſophie. Voilà pourquoy les anciens aſſirent ſur meſme autel Venus & Mercure, comme voulans dire qu'au plaiſir de mariage le doux parler y eſt neceſſairement requis; & pareillement aſſemblerent ils Suadelle & les Graces, pour monſtrer qu'il faut que le mary & la femme obtiennent l'vn de l'autre ce qu'ils deſirent par douces paroles & perſuaſions, ſans debat ny querelle.

Accord en la maiſon & au mariage.

Comment le mary & la femme doiuent obtenir l'vn de l'autre ce qu'ils deſirent.

I. Solon ordonna que la nouuelle eſpouſe ne couchaſt point auec ſon eſpoux, qu'elle n'eut mangé d'vne pomme de coing: voulant declairer ainſi couuertement, à mon aduis, qu'il faut deuant tout aux mariez la grace de la bouche & du parler douce & auenante.

Pomme de coing.

II. En Bœotie ils couurent l'eſpouſe & la couronnent d'aſperges, pour ce que ceſte herbe, d'vn chardon aſpre & poignant, iette vn fruit merueilleuſement doux; & auſſi la nouuelle eſpouſe, à qui ne ſe degoute pas &

Aſperges.

ne ſe faſche pas pour ſa premiere eſtrangeté & amertume, donne vn ſingulier plaiſir pour la compagnie d'vne vie douce & priuee. Mais ceux qui ne peuuent *Belle comparaiſon.*
35 ſouffrir les premieres rudeſſes des filles, c'eſt autant, ce me ſemble, comme ſi quelqu'vn quittoit à vn autre le raiſin meur, pour auoir trouué amer le verius de grain; & auſſi pluſieurs nouuelles mariees, ayans prins en haine leurs marys, ont fait tout de meſmes,
40 comme qui endureroit bien la piqueure des abeilles, mais apres laiſſeroit les rais de miel. Sur tout il faut que les nouueaux mariez ſe donnent bien garde qu'ils ne ſ'entrepiquent & offenſent l'vn l'autre, ains qu'ils ayent cela deuant les yeux, qu'au commencement,
45 quand on vient à former les vaſes à la fonte, aiſément par la moindre choſe ſe viennent ils à reſoudre; mais auec le temps, quand les ioinctures ſe ſont priſes & conſolidees, lors auec le feu & le fer à peine les peut on desfaire.

50 Ainſi que le feu ſ'allume aiſément à la paille, & au *III. Similitude digne de noter.* poil de lieure, & auſſi toſt eſt il eſteint, ſi de là ne ſe prent à quelque autre choſe qui le puiſſe garder & entretenir; tout de meſme faut il penſer qu'il n'eſt rien moins de duree, ny moins aſſeuré que le poignant
55 amour qui ſ'enflame aux nouueaux mariez, pour le plaiſir du corps & la fleur de l'aage, ſinon que ceſte affection puis apres ſ'aſſie & ſ'arreſte ſur les bonnes mœurs & conditions, & par ce moyen, ſe prenant à l'eſprit, elle vient ſoudain à ſe rendre d'vne qualité
60 ſpirituelle & animee.

La peſche auec les drogues venimeuſes qu'on fait, *IV.* prent bien ſoudain & fort aiſément le poiſſon, mais

elle le rend de mauuais gouſt & tel qu'il n'eſt pas bon à manger; & pareillement celle là qui, comme par bruuages & charmes qu'elle inuente contre ſon mary, le veut gaigner par la volupté, n'y fait autre proffit, ſinon qu'il luy conuient apres viure en la compagnie d'vn homme eſtourdy, inſenſé & tout abaſtardy. Car certes Circé ne receut nul plaiſir de ceux qu'elle transforma auec ſes bruuages, & ne ſe ſouuint aucunement de ceux qui deuindrent aſnes ou pourceaux; mais à bon droit & ſagement porta celle grande affection à Vlyſſe, homme d'entendement, qu'elle tint en ſa compagnie.

Exemple fort à propos.

V. Celles qui ayment mieux maiſtriſer vn mal auiſé qu'obeïr à vn ſage, ſemblent à ceux qui choiſiroient pluſtoſt de conduire vn aueugle par le chemin que de ſuiure vn bien entendu & clairuoyant.

VI. Paſiphaé. Elles ne veulent pas croire que Paſiphaé, qui auoit la compagnie d'vn Roy, deuint amoureuſe du bœuf, & voyent bien maintenant maint'vne qui dedaigne ſon mary ſeuere & chaſte, & ſe plait plus de la compagnie de quelques gents du tout abandonnez, comme chiens ou boucs, à leurs diſſolutions & voluptez.

VII. Ceux qui ne peuuent monter à cheual pour raiſon de leur debilité ou molleſſe, apprennent les cheuaux à ſe mettre en bas & à genoux; ainſi pluſieurs ayans prins des femmes de haut lieu & fort riches, ne ſe rendent pas eux meſmes en rien meilleurs ny plus dignes, mais rabaiſſent leurs femmes, comme s'ils s'attendoient d'en cheuir mieux, quand elles ſont ainſi rabaiſſees. Or faudroit il, gardant & la hauteur du cheual & la valeur de la femme, vſer de la bride.

Nous voyons la Lune, quand elle eſt eſlongnée du Soleil, claire & luyſante, & puis eſtant pres de luy, elle ſe pert & ſe cache; mais la femme ſage au contraire, il faut qu'elle paroiſſe fort, eſtant auec ſon mary, & qu'elle garde la maiſon, & ne ſe monſtre point, quand il eſt abſent. *VIII. La Lune.*

Herodote a eu tort de dire que la femme auec la chemiſe deſpouille la honte; ains tout au rebours, au lieu de la chemiſe elle prend la honte; & entre eux le mary & la femme ſe portent plus d'amitié l'vn à l'autre, d'autant qu'ils ont plus de honte & reuerence l'vn de l'autre; & peuuent prendre cela pour vn ſigne apparent & certain. *IX. La femme honneſte ne deſpouillela honte auec la chemiſe.*

Comme ſi on prent deux tons accordans, le ſon demeure au plus gros des deux, ainſi en vne maiſon ſage & bien rengee, tous affaires ſe font bien par tous deux, d'vn accord; mais en l'apparence, tout ce qui ſe fait ne repreſente que le gouuernement & vouloir du mary. *X.*

Le Soleil gaigna la Biſe: car l'homme, quand le vent le vouloit forcer auec ſes grandes ſoufflees de laiſſer le manteau, il le ſerroit touſiours plus fort, & retint ainſi ſon habillement; & puis, quand le vent fut paſſé, l'homme eſchauffé par la chaleur du Soleil, & encores apres brulant de chaut, deſpouilla le manteau & le pourpoint: ainſi beaucoup de femmes qu'il y a ſe debattent auecques leurs marys quand ils leur veulent oſter l'affetterie, la braueté & la depenſe, là où, ſi l'on y va par douceur auecques bonnes paroles, elles la laiſſent & ſe rengent à la raiſon. *XI. Comment le Soleil gaigna la Biſe.*

Caton ietta de la court vn Senateur qui auoit baiſé *XII. Caton.*

ſa femme en preſence de ſa fille. Cela fut, poſſible, vn peu rigoureux; mais ſi cela eſt deshonneſte, comme il eſt, d'embraſſer, de ſentrebaiſer, de ſentracoller, quand il y a des eſtranges, comment ne ſeroit il deshonneſte, quand il y a des gents, de ſoutrager & d'auoir different enſemble? Et comment ſe peut il faire que les careſſes & les accueils ſe facent en ſecret & à part, & qu'il ſoit bien ſeant d'vſer d'auertiſſemens, de plaintes, de rigoureux langage tout à clair & à deſcouuert?

XIII. Comparaiſon de la femme à vn miroir.

Tout ainſi qu'vn miroir, enrichy d'or & de pierrerie, ne ſert à rien ſ'il ne repreſente noſtre forme ſemblable, de meſmes il n'y a plaiſir aucun d'auoir vne femme riche, ſi elle ne rend ſa vie pareille à ſon mary, & ſes complexions accordantes.

XIV. Si vn miroir preſente triſte la face d'vn homme ioyeux, & ioyeuſe & riante la face d'vn homme deſpit & melancholique, il eſt mauuais & ne vaut rien; & la femme eſt mal auenante & de nulle valeur, qui a le viſage refroigné & triſte quand elle voit le mary ayant enuie de rire & le cœur en ioye, & qui ſe rit & fait l'esbaudie voyant ſon mary penſif. Par cela elle ſe monſtre facheuſe, & par cecy nonchallante & dedaigneuſe. Or comme les Geometriens diſent que les lignes & les montres, qu'ils appellent, ne ſe meuuent point d'elles meſmes, mais ſe meuuent auecques le corps, ainſi faut il que la femme n'aye nulle affection pour ſoy toute ſienne, mais qu'elle participe auecques ſon mary de ſon penſement & de ſon esbat, de ſon vouloir & de ſon rire.

XV. Ceux qui ne voyent pas volontiers leurs femmes

beuuans & mangeans auec eux, leur enſeignent à ſe traitter à leur ayſe quand elles ſeront ſeules. Et de meſmes, ceux qui ne prennent pas plaiſir de coucher auecques leurs femmes, & qui ne leur font point de part de leur paſſetemps & du rire, leur apprennent de cercher ailleurs, ſans eux, leurs plaiſirs & voluptez.

Beaux aduertiſſements.

Les femmes eſpouſes des Roys de Perſe ſe ſient à table au diner, & prennent auec eux leurs repas; mais lors qu'ils veulent folatrer & boire d'autant, ils les en enuoyent, & font venir les chantereſſes & femmes diſſoluës. Et certes c'eſt bien fait à eux, de quoy ils ne font part à leurs femmes de la diſſolution de l'yurongnerie. Doncques ſi quelque autre, encores qu'il ne ſoit ny roy ny officier, pour eſtre diſſolu & abandonné aux voluptez, fait d'auenture quelque faute auecques la garçe ou la chambriere, il ne faut pas que la femme ſ'en tourmente ny ſ'en paſſionne, ains qu'elle aye ceſte conſideration, que, pour la honte qu'il a d'elle, il va yurongner auec vne autre, & faire en la compaignie de celle là ſes folies & inſolences.

XVI.

Les Roys qui ayment la muſique font beaucoup de muſiciens; ceux qui ayment l'eloquence, pluſieurs eloquens; ceux qui ayment la luitte, pluſieurs bons luitteurs: ainſi, ſi le mary ſe ſoucie oultre meſure du corps, il eſt cauſe que la femme ſe farde; ſ'il ayme trop ſon plaiſir, il la fait diſſoluë & mal viuante; ſ'il ayme toutes choſes bonnes, il la rend chaſte & honneſte.

XVII.

Tel qu'eſt le mary, telle eſt ſouuent la femme.

Quelqu'vn demanda à vne fille de Sparte, nouuelle mariee, ſi deſià elle auoit eu affaire à ſon mary : Non (dit-elle), mais ouy bien mon mary à moy. C'eſt, à mon aduis, la façon que doit garder la femme, de ne refuſer

XVIII. Apophthegme d'vne nouuelle mariee.

point, ny de faire la fascheuse à son mary, quand il la conuie à telles choses; mais aussi de ne l'en conuier point. Ceci sent sa femme lubrique & deshontee; & cela monstre grande outrecuidance, & point d'amitié.

XIX. Quels amis la femme doit auoir.

Il ne faut pas que la femme aye d'amis, mais ceux qui sont amis de son mary qu'elle les tienne pour les siens. Or sont les Dieux noz premiers & principaux amis; & pour cela, il luy faut adorer les Dieux en qui son mary croit, & n'en recognoistre point d'autres, & fermer la porte à toutes autres religions recerchees, & superstitions estrangeres : car il n'y a point de Dieu qui prenne plaisir à sacrifice qui luy soit fait par vne femme à part & à la desrobee.

XX. Quelle ville heureuse.

Platon dit que celle ville est heureuse & fortunee, en laquelle le moins qu'on peult on oit dire : ceci est mien, cela n'est pas mien; pour ce qu'en celle là les citoyens vseroient en commun, tant qu'il seroit possible, des choses dignes du soing de l'homme & de son esprit. Mais encore faut il bien plus oster du mariage ces mots de Mien & Tien : sinon que, comme les medecins disent que les playes qui sont aux parties gauches renuoyent la douleur à celles de main droicte, ainsi faut il que la femme se sente des passions du mary, &, pour le moins, que le mary se sente autant de celles de sa femme, à fin qu'estans de ceste sorte comme les neuds par l'entrelassement prenant la force l'vn de l'autre, ainsi la compaignie & societé du mary & de la femme soit entretenue, quand l'vn rend à l'autre en change vn amour reciproque. Car la nature mesle l'homme & la femme par l'vnion des corps, pour prendre de tous deux quelque part, & puis apres, l'ayant

Mien & Tien.

Comparaison de la compaignie de l'homme & de la femme à vn neud.

meſlee, rendre à tous deux en commun ce qui en prouiendra; mais de telle façon que l'vn ny l'autre ne puiſſe diſcerner ne recognoiſtre ce qui luy appartient en ſeul, ne ce qui eſt à l'autre. Donc, il faut ſur tout qu'entre les mariez il y aye vne telle communion de biens, qu'ayant tout aſſemblé & meſlé, n'y aye celuy d'eux qui eſtime l'vne choſe particulierement ſienne, & l'autre non, mais tout ſien & rien d'autruy.

Communauté de biens entre les mariez.

Tout ainſi qu'en la meſlange du vin & de l'eau, encores qu'il y aye de l'eau plus largement, ſi l'appellons nous touſiours vin; ainſi fault-il dire que le bien & la maiſon ſont du mary, encore que la femme y en aye apporté plus que luy de ſon coſté.

XXI. « [B]elle ſimilitude du uin & de l'eau ».

Heleine aymoit les biens, Paris le plaiſir; Vlyſſe eſtoit ſage, Penelope chaſte : voilà pour quoy le mariage de ceux ci fut heureux, & merite qu'on l'honore & qu'on ſ'eſſaye de l'enſuiure; & le mariage d'Heleine & Paris apporta vne grande Iliade de maulx aux Grecs & aux Troyens.

XXII. Le mariage d'aucuns heureux, d'autres mal heureux, & pourquoy.

Vn Romain fut blaſmé par ſes amis de quoy il auoit fait diuorce auec ſa femme ſage, riche, ieune & belle, & il leur tendit ſon ſoulier : Si eſt bien auſſi ce ſoulier bel & neuf à le voir, dit-il, mais nul ne ſçait où il me bleſſe. Il ne faut doncques point que la femme mette grand eſpoir ny en ſa race, ny en ſa beauté; mais qu'elle ſ'aduiſe aux accidents qui ſuruiennent aux façons, aux propos communs, qui ſont choſes qui touchent de plus pres au cueur du mary; mais qu'elle ſ'aduiſe, dis-ie, en cela, de n'eſtre ny rude, ny faſcheuſe, mais auenante, plaiſante & amiable. Car, tout ainſi que les medecins ſur toutes fieures craingnent

XXIII.

Que la femme ne ſe doit glorifier de ſa race, ou beauté.

« Quelles noiſes deuniſent plu[s]toſt le cœur des maryes ».

celles là qui viennent de cauſes incognues & amaſſees peu à peu, & n'ont pas tant de peur de celles qui ſont apparentes & deſquelles on ſçait les occaſions, tant ſoient elles grandes, ainſi ces petites offenſes & noiſes, qui viennent ſans ceſſe, à tous propos, entre le mary & la femme, de quoy peu de gents ſ'apperçoiuent, ce ſont celles là qui gaſtent le plus & deüniſſent la compaignie du mariage.

XXIV. Hiſtoire d'vne femme qu'on accuſoit d'auoir charmé le roi Philippe.

Philippe le Roy ſ'enamoura d'vne femme de Theſſalie, & l'accuſoit on qu'elle l'auoit charmé : dont Olympe meit peine de prendre la garce, & de l'auoir en ſa puiſſance. Or apres l'auoir veuë, elle luy ſembla auoir au viſage quelque beauté agreable, & encor tint elle à la royne pluſieurs propos ſentans ſa femme auiſee & de bonne part. Qu'on ne me face plus cas, ce dit Olympe, de ces rapports & calomnies, car tu as les charmes en toy meſmes. Il n'y a donc point cœur d'homme qui ſe puiſſe deffendre de celle qui eſt ſa femme en bon & loyal mariage, ſi elle pourchaſſe, par vertu & amiables façons, de gaigner ſon amitié, quand elle met ſa race, ſon dot, les charmes & le reſte en ſoy-meſmes.

« Quels charmes [ſ]aut à vne [ſ]ame maryee ».

XXV. Olympe encores, ayant entendu qu'vn ieune homme courtiſan auoit eſpouſé vne belle femme, mais ayant mauuais bruit, ce dit elle : Ceſtuy-là n'a point d'entendement, car il ne fuſt pas ainſi marié des yeux. Auſſi peu ſe doit l'on marier des dons, comme font ceux qui eſpouſent femme, ayants bien conté combien elle apporte, & n'ayants point d'eſgard quelles qualitez elle a pour la compagnie de la vie.

XXVI. Socrates vouloit que les enfants quand ils ſe regar-

doient au miroir, ſ'ils ſe trouuoient laids, qu'ils miſſent peine de reparer cela par vertu; & ſ'ils ſe trouuoient beaux, qu'ils ſ'auiſaſſent de ne faire point par le vice deshonneur à la beauté. Donc ce qu'il faut que la femme face quand elle ſe mire, c'eſt qu'elle die à ſoy meſmes, ſi elle eſt laide : Et que ſera ce de moy, ſi ie ne ſuis ſage? Car c'eſt choſe honorable à la laide quand elle eſt aymee, non pour eſtre belle, mais pour eſtre bien conditionnee.

Comment il ſe faut ſeruir d'vn miroir.

« Que faut que ſ[a]ce vne fame laide ».

Le Tyran Sicilien enuoya aux filles de Lyſandre des habillements & ioyaux des plus riches qu'il euſt; mais Lyſandre ne les print point, ains dit : Ces paremens feroient plus de deshonneur à mes filles, qu'ils ne les pareroient d'or. Or, l'auoit dit Sophocle deuant Lyſandre :

XXVII. Pourquoy Lyſandre ne veut prendre des ioyaux pour ſes filles.

> *Tous ces ioyaux, dont tu fais ſi grand conte,*
> *Non ce n'eſt point, ce n'eſt point parement;*
> *Mais c'eſt pluſtoſt ton reproche & ta honte,*
> *Et le deffaut de ton entendement.*

Car parement, comme dit Crate, c'eſt ce qui pare. Or cela qui rend la femme plus paree, c'eſt non pas l'or, ny l'emeraude, ny l'eſcarlate, mais tout ce qui luy fait vne apparence d'vn maintien graue, d'vne façon bien ordonnee, d'vne modeſtie.

« La parure d'vne fame ».

Ceux qui font ſacrifice à la nociere Iunon ne conſacrent point le fiel, auec le demeurant des hoſties, ains, l'ayant tiré à part, le iettent derriere l'autel : c'eſt que celuy qui eſtablit ceſte loy vouloit couuertement donner à entendre qu'il ne faut iamais qu'il y aye cholere ne courroux au mariage. Car il faut que le

XXVIII. Qu'il n'y doit auoir de cholere au mariage.

bon eſprit de la femme de bien aye pointe, comme le vin, douce & profitable, non pas pointe amere & ſentant à la drogue comme l'aloé.

XXIX. Platon diſoit à Xenocrate, qui auoit vn peu la façon rude, & au demeurant homme de bien & fort honneſte, qu'il ſacrifiaſt aux Graces : auſſi croy-ie qu'à vne femme chaſte eſt fort beſoing qu'elle aye de la grace beaucoup & de la courtoiſie enuers ſon mary, à fin qu'elle puiſſe auec luy demeurer en ioye & plaiſir, & que, pour eſtre chaſte, cela ne ſoit pas occaſion, comme dit Metrodore, de courroux & de noyſe. Car, bien qu'vne femme ſoit meſnagere, ſi faut il qu'elle ſoit propre & nette, & auſſi, pour tant qu'elle ſoit chaſte, ſi eſt il beſoing qu'elle ſauiſe d'eſtre gracieuſe & courtoiſe : car la rudeſſe & le parler rigoureux rendent aucunement dure & deplaiſante la ſageſſe, & la faleté fait trouuer mauuaiſe la meſnagerie.

« [Qu]e auec la [c]haſteté il [ſ]aut de la[g]race & de la debonereté ».

« [Q]u'eſt-ce que [e]ngendre la [r]udeſſe ».

XXX. La femme doit eſtre ioyeuſe deuant ſon mary.

Quant à celles qui craignent de rire deuant leurs marys, & de leur faire bonne chere, à fin qu'elles ne ſemblent eſtre temeraires & indiſcrettes, il n'y a pas grandement à dire d'elles à celles là qui ne ſe veulent pas oindre la teſte d'huile, craignant qu'on ne die que c'eſt onguent, & qui ne ſe lauent point le viſage, de peur qu'on die qu'elles ſe fardent. Or voyons nous bien que les Poëtes & Orateurs, qui ſe veulent garder d'vne façon affettee & non pure, toutefois par artifice ſ'eſtudient à conduire à leur gré & eſmouuoir les eſcoutans par les choſes bien inuentees, par le bon ordre & diſpoſition, & en declairant par le propos les complexions des perſonnes qui parlent.

A ceſte cauſe il faut que la femme, en bien viuant, ſe garde & ſ'exempte bien de toutes façons exceſſiues & qui ſentent ſa femme commune & ſon cabaret; & auſſi qu'elle ne ſ'eſtudie pas moins en toutes ces graces honneſtes qui rendent les façons plus aggreables, & plus plaiſante la compaignie de la vie auecques ſon mary, l'accouſtumant à ce qui eſt bon par ce qui eſt plaiſant. Mais ſi, de fortune, la femme eſt de ſa nature rude, & de complexion melancholique & ſolitaire, il faut que le mary le prenne en bonne part; & comme Phocion dit à Antipatre, qui luy auoit demandé quelque choſe non honneſte : Vous ne pouuez pas vous ſeruir de moy pour vous eſtre amy, & pour vous eſtre flatteur; ainſi qu'il face en ſoy meſme ſon eſtat de ſa femme ſage & chaſte : Ie ne puis pas auoir auecques moy vne femme qui tienne tout à vn coup le lieu d'vne femme de bien & d'vne courtiſane.

« Belle reponſe [d']ung amy ».

XXXI. En Egypte, la couſtume n'eſtoit pas qu'elles portaſſent ſouliers, à fin de ne bouger de la maiſon; & la pluſpart des femmes, ſi on leur oſte le ſoulier doré, les doreures, le calçon, l'eſcarlate & les perles, elles demeurent au logis.

XXXII. Theanon veſtant ſa robe deſcouurit ſon coude : Voilà beau coude, ce dit quelqu'un. Bel eſt il vrayement, dit elle, mais non pas pour demeurer en veuë. Or faut il que non pas ſeulement elle ne monſtre le coude, mais qu'elle craigne meſme de parler, comme ſi en parlant elle ſe deſcouurait par le dehors : car en la parole ſe monſtrent les affections, les complexions, & la diſpoſition de l'eſprit de celle qui parle.

Que la femme doit craindre de parler.

XXXIII. Phidie peignit Venus de Lide, marchant du pied ſur

vne tortue, pour vn aduertiſſement aux femmes de garder la maiſon & de ſe taire : car il faut qu'elles parlent auec leurs marys, ou par leurs marys ; & ne ſe doiuent plaindre & faſcher, ſi elles ont plus d'honneur de parler, comme les ioueurs de fluſtes, de la langue d'autruy.

XXXIV. Les riches & les Roys qui portent honneur aux Philoſophes, honorent eux-meſmes, & les Philoſophes auſſi ; & les ſçauants, qui font la court aux grands Seigneurs ne les font pas pourtant plus priſez, mais eux meſmes ſe rendent plus cognus. Cela meſme voit l'on aduenir en l'endroit des femmes : car ſi elles ſe rendent ſoubs l'obeïſſance du mary, chacun les en priſe mieux ; mais ſi elles veulent maiſtriſer, cela leur eſt trop plus mal ſeant que d'eſtre ſuiettes. Or faut-il que l'homme commande à la femme, non pas comme le maiſtre à ſon valet, mais comme l'eſprit au corps, eſtant participant de ſes paſſions, ſe tenant touſiours par amitié ioint auecques luy. Doncques, comme il ſe peut faire que l'eſprit ſoit grandement ſoigneux du corps, ſans toutefois ſ'aſſuiettir à ſes voluptez & vaines conuoitiſes, ainſi il y a bien quelque moyen de gouuerner ſa femme en plaiſir & par douceur & courtoiſie.

Le deuoir de la femme eſt d'obeïr.

« En quelle ſa[ſçon] l'home faut [q]u'il commande à la fame ».

XXXV. Les Philoſophes diſent que les vnes choſes ſont faittes de pieces diuerſes & ſeparees, comme vne armee de mer & vn camp ; les autres ſont de parties aſſemblees & vnies, comme vne maiſon, vne nauire ; les vnes toutes vnies & d'vn naturel, comme chaſque animal en ſoy meſmes eſt conforme à ſoy. Quaſi de meſme ſorte le mariage : ſi c'eſt de perſonnes qui

Le mariage.

ſentrayment, il eſt lors du ranc des choſes qui ſont vnes & conformes; ſi c'eſt de gents qui ſont mariez pour le bien, ou pour auoir enfants, il eſt de parties
35 aſſemblees & vnies; ſi c'eſt comme d'aucuns qu'il y en a qui ne couchent point enſemble, ce mariage eſt fait de pieces diuerſes & ſeparees : car ceux-là, à le bien prendre, demeurent bien l'vn auec l'autre, mais non pas qu'ils viuent enſemble.

40 Comme les Medecins diſent que des liqueurs la meſlange ſ'en faict vniuerſelle & en tout; ainſi il eſt meſtier qu'entre le mary & femme leurs corps, leurs biens, leurs amis, leurs domeſtiques, ſoient meſlez & confus l'vn parmy l'autre. Car le Policeur de Rome
45 deffendit que le mary & la femme ne ſ'entredonnaſſent ny receuſſent rien l'vn de l'autre, non pas qu'il voulſiſt que l'vn ne fuſt participant de rien que l'autre euſt, mais à fin qu'ils eſtimaſſent tout leur auoir eſtre commun. *XXXVI.* *Toutes choſes eſtre communes entre le mary & la fame.*

50 En vne ville de Libye, qu'on appelle Lepte, la couſtume du païs eſt que l'eſpouſee, le iour d'apres ſes noces, enuoye à la mere de ſon mary demander vn pot; & elle ne le baille point, ains dit n'en auoir pas, à fin que la mariee, des le premier iour, ayant
55 appris la rigueur maternelle de ſa belle mere, ne ſe deſpite point ny ſe faſche, ſ'il luy ſuruient apres quelque choſe de dur & faſcheux. Il faut donc que la femme, ſçachant cela, remedie à l'occaſion d'où pourroit le meſcontentement de ſa belle mere pro-
60 uenir. Or n'y a il autre occaſion que la ialouſie de la mere contre elle, à force de grande amitié qu'elle porte à ſon fils; & le remede contre ce mal, c'eſt que *XXXVII.* *Demande & refus d'vn pot.*

la femme ſe pourchaſſe vne amitié de ſon mary toute ſienne & particuliere en ſon endroict, mais qu'elle ne tire pas à ſoy & ne diminue en rien la bonne volonté qu'il portoit à ſa mere.

XXXVIII. Les meres aymer les garçons & les peres les filles, & pourquoy.

Il ſemble que les meres ayment plus les fils, pour ce qu'ils ont pouuoir de les ſecourir, & les peres ayment plus les filles pour ce qu'elles ont plus beſoing de leur aide; poſſible auſſi que pour faire honneur l'vn à l'autre, chacun d'eux veut donner à entendre qu'il ayme plus & cherit ce qui eſt pareil & conforme à l'autre; toutefois que ceci ſe pourroit prendre autrement. Mais certes cela eſt honneſte & bien ſeant, que la femme ſe monſtre aucunement tenir le party des parents de ſon mary, & leur faire honneur plus qu'aux ſiens propres; voire ſ'il luy ſuruient quelque faſcherie, de ſ'en deſcouurir aux parents de ſon mary, & la tenir ſecrette aux ſiens. Car qui veut qu'vn autre ſe fie de ſoy, il n'y a meilleur moyen que de monſtrer qu'il ſe fie de luy; & pour eſtre aymé, il ne fault qu'aymer.

« [M]oyen pour [eſ]tre ayme ».

XXXIX. Bel aduertiſſement.

Aux Grecs qui eſtoient auecques Cyre, l'aduertiſſement que leur donnerent leurs Capitaines, ce fut: Si les ennemis les chargeoient en criant, qu'ils les receuſſent ſans mot dire; & ſ'ils les aſſailloient ſans crier, qu'en criant ils les repouſaſſent: Et les femmes d'entendement, quand les maris tancent & crient, eſtans en cholere, elles demeurent en paix ſans dire mot; & quand ils ſe taiſent, elles, deuiſant à eux & appaiſant leurs courages, les adouciſſent.

« [Tr]es beau ad[u]ertiſſemant [p]our les fa[m]es ».

XL.

A bon droict Euripide blame ceux qui employent la harpe aux feſtins & banquets: car il euſt mieulx

valu vſer de la muſique & ſ'en ſeruir pour les choleres & les ennuis, non pas ainſi comme on fait pour effeminer encor plus & du tout ceux qui ſont deſià en lieu de paſſetemps & volupté. Croyez donc entre vous que ceux là faillent lourdement qui dorment enſemble pour la iouiſſance & plaiſir, & qui, puis apres, quand ils ſont en quelque cholere & different, font deux licts, & ne ſ'auiſent pas d'appeller lors plus que iamais Venus au ſecours, qui eſt, pour vray, en ces choſes, la plus ſouueraine medecine qui ſoit point, comme auſſi l'a bien voulu enſeigner le Poëte, qui faict ainſi parler Iunon :

Quand on ſe deuroit ſeruir de la muſique.

« Commant ſ'apayſent les debats [d]es maris e[t] des fames ».

> *I'appaiſeray tous ces debats entre eux,*
> *Mais qu'vne fois dans le lict ie les meine,*
> *Pour les vnir du plaiſir amoureux.*

Or fault il bien qu'en tout temps & en tous lieux, la femme ſe garde d'offenſer ſon mary, & le mary ſa femme; mais principalement qu'ils ſ'en donnent garde, lorſqu'ils couchent & dorment enſemble. Car celle là qui eſtoit en mal d'enfant & qui ſe tormentoit, diſoit à ceux qui la couchoient : Et comment pourra ce lict guerir le mal de ceſte chetiſue qui a pris ſon mal dans le lict? Et certes il eſt malaiſé que les querelles & les outrages que le lict engendre ſe puiſſent bien appaiſer en autre temps ny en autre lieu.

Apophthegme d'vne femme en trauail.

Hermioné dit, ce ſemble, vne parole veritable : *XLI.*

> *Quelque mauuaiſe alors entra chez moy;*
> *De là me vint mon mal & mon eſmoy.*

Or ſe fait cela ſouuent, mais non pas du tout ainſi pris ſimplement; ains quand les noiſes & la ialouſie de

la femme contre le mary ont ouuert à telles femmes rapportereſſes non pas ſeulement les portes, mais encores les oreilles. Doncques c'eſt lors qu'il faut plus que iamais qu'vne femme de ſens bouſche l'ouye, & tienne pour ſuſpect ce qui luy vient ſouffler à l'oreille, de peur que ce ne ſoit mettre feu ſur feu; & eſt beſoing qu'elle aye lors en main vn mot de Philippe. Car on dit de luy qu'vne fois ſes amis, le voulant irriter contre les Grecs, luy diſoient qu'ils auoient receu tant de biens de luy, & toutefois en meſdiſoient, & il dit lors : Que feroient ils donc ſi nous leur faiſions mal? Donc, quand ces femmes rapportereſſes & inuentereſſes de paroles viennent à dire : Voyez vous comme voſtre mary vous tourmente, encores que vous l'aymiez tant, & que vous vous gouuerniez ſi ſagement? il faut qu'elle die en ſoy meſme : Que feroit il donc ſi ie commençois à luy vouloir mal & luy faire tort?

Qu'il ne faut eſcouter les faux raports.

« [B]elle reſponce [de] Philippe ».

« La reſponce [d']vne fame aulx [rap]porteurs ».

XLII. Vn qui vit à chef de piece vn ſien eſclaue fuitif, le ſuiuit; & le voyant fuir, &, pour ſe cacher, qu'il gaignoit le moulin à bras : Et où eſt ce donc que i'euſſe peu ſouhaiter de te trouuer mieux à propos? Doncques, la femme qui par ialouſie fait diuorce auecques ſon mary, & qui ſ'en paſſionne ſi fort, qu'elle die en ſoy meſmes : Celle-là dont ie ſuis ialouſe, où ſeroit elle plus ayſe de me voir, & qu'aymeroit elle que ie feiſſe ſinon ce que ie fais, de me tourmenter en ceſte ſorte, & d'eſtriuer contre mon mary, & d'en quitter la maiſon meſme, le lict & le mariage?

XLIII. Les Atheniens font ſolennité de trois coutres : du premier au lieu de Scire, en memoire des plus anciens

& premiers grains ſemez; du ſecond, à Rarie; du tiers au deſſous de la ville Pelis qu'ils appellent Bœuf-Ioug. Mais, certes, de tout tant qu'il y en a, le coutre & le
35 ſéme noçaux, vouez pour faire lignee, ſont les plus ſacrez.

XLIV. Venus l'apporte-bon-fruit.

C'eſt bien le nom de Venus celuy que Sophocle lui a donné, quand il l'appelle l'Apporte-bon-fruit; & par ce, eſt il bien beſoing que le mary & la femme
40 ſ'auiſent d'en vſer auec grande & ſage diſcretion, ſe maintenants purs & nets, & non ſouillez de toutes autres compagnies reprouuees de Dieu & de la loy, ſans iamais ſemer aux lieux où ils ne veulent que rien naiſſe, voire que, ſ'il en ſort du fruit, ils en ont
45 vergoigne & le cachent.

XLV.

Apres que Gorge le Rheteur eut leu aux Grecs publiquement, aux ieux Olympiques, vne oraiſon qu'il auoit faite de la paix & vnion de la Grece, ce dit Melanthe : Ceſtui-cy nous preſche icy de la paix qui en ſa maiſon,
50 à ſoy, à ſa femme, à ſa chambriere, qui ne ſont que trois teſtes, n'a oncques ſceu faire accroire qu'ils deuſſent eſtre d'accord. Car il y auoit, comme il eſt vrayſemblable, quelque ialouſie de la femme, & quelques amours du mary & de la chambriere. Il faut donc
55 que celuy qui ſe veut meſler d'accorder le palais & les amis aye premier ſa maiſon bien d'accord. Car il ſemble, ie ne ſçay comment, que les fautes que font les femmes ſont plus ſecrettes à pluſieurs que les fautes qu'on fait aux femmes.

Reproche notable.

XLVI. S'abſtenir d'onguents.

60 On dit que les chats ſ'effarrouchent & deuiennent enragez par la ſenteur des onguents : ainſi, ſi, pour ſentir les onguents, il auenoit que les femmes deuinſ-

ſent folles & inſenſees, ce ſeroit bien choſe eſtrange ſi les hommes ne vouloient ſ'abſtenir des onguents, & ſi, pour vn ſi court plaiſir, ils ne tenoient compte de voir les femmes ainſi mal menees. Puis donc que elles en viennent à cela, non pas quand les hommes ſe perfument, mais quand ils couchent auec les garces, c'eſt choſe trop deraiſonnable, pour vne volupté petite, que les hommes ayent le cœur de tant troubler & tormenter les femmes, & qu'ils ne veuillent aller à elles purs & nets de la compagnie de toutes autres, comme font ceux qui ſ'approchent des mouches à miel : pour ce que les abeilles ſe fachent, ce ſemble, de ceux qui ſont auec les femmes, & leur font la guerre.

Voluptez à euiter.

XLVII. Elephants. Toreaux. Tygres.

Ceux qui vont pres des Elephans ne portent point robe luyſante, ny de rouge ceux qui vont pres des toreaux : car ces beſtes deuiennent farrouches en voyant ces couleurs; & dit l'on auſſi que les tygres au ſon du tabourin deuiennent du tout enragees & ſe deſmembrent elles meſmes. Puis donc qu'il y a des hommes, les vns qui voyent contre cœur les robes teintes en greine, les robes d'eſcarlate, les autres ſe deſpitent d'ouïr les cymbales & tabourins, qu'y a il tant à faire que les femmes ſ'abſtiennent de telles choſes, ſans troubler & aigrir leurs marys, viuans auec eux bien & ordonneement en vne douceur paiſible ?

XLVIII. Qu'il y a difference, meſme la nuit, entre les femmes.

Vne femme dit à Philippe qui la trainoit par force : Laſche moy; toutes femmes ſont vnes, la lampe miſe à part. Cela fut tres bien dit contre les paillars & concubinaires : mais la femme mariee, il faut, meſmes lors que la lumiere eſt oſtee, qu'elle ne ſoit pas de

«[*Qu*]*elle faut*

meſme que les femmes communes ; ains quand le corps ne ſe voit point, que lors paraiſſe en elle ſa chaſteté & tout ce qu'elle garde propre à ſon mary, ſa volonté ordonnee, ſon affection.

que [ſoi]ct la fame [m]aryee la nuict.»

Platon auertiſſoit les vieux d'auoir honte des ieunes, à fin que les ieunes ſe maintinſent en leur endroit auec honte & reuerence : car là où les vieillards ſont effrontez, il ne penſoit pas qu'il ſe peuſt trouuer aux ieunes aucune modeſtie ni diſcretion. Il eſt beſoing que le mary, ſe ſouuenant de cela, n'aye honte de perſonne tant que de ſa femme, comme eſtant le lict du mary la vraye eſchole de chaſteté à la femme, & de la voye bien ordonnee. Mais celuy qui iouit de tous ſes plaiſirs, & les deffend à ſa femme, c'eſt ny plus ne moins que celuy qui commande à ſa femme de tenir bon contre les ennemis, auſquels il ſ'eſt rendu luy meſme.

XLIX.

Or, quant à aymer outre meſure les bagues & ioyaux, ô Eurydice, toy qui as leu ce qu'en a eſcrit Timoxene à Ariſtille, eſſaye toy de le ramenteuoir. Et toy, ô Pollion, ne penſe pas que ta femme ſ'abſtienne de ces curioſitez & exceſſiues deſpenſes, ſi elle te voit faire conte ailleurs de pareilles choſes, & prendre plaiſir aux doreures des taſſes, aux peintures des chambres, aux harnois des mulets, aux caperaçons des cheuaux : car il n'eſt pas poſſible de chaſſer du cabinet des femmes la ſuperfluité, ſi elle a prins place bien auant dans le garderobe des hommes. Et pour ton regard, c'eſt maintenant à toy, qui es deſià en aage pour prattiquer la philoſophie, d'agencer ta façon de viure, en te mettant deuant & t'appropriant toutes ces bonnes

L. Qu'il ne faut eſtre curieux de bagues & ioyaux, ains faut chaſſer toute ſuperfluité.

choſes que tu oys dire, ainſi qu'on les t'a monſtrees, & qu'on en a garny ton eſprit; & auſſi de faire part à ta femme de ce que tu pourras de toutes parts recueillir, comme l'abeille, de bon & proffitable, mais que ce ſoit en le protrayant & repreſentant en toy meſme. En ceſte façon deuiſe auec elle, luy rendant familiers & priuez tous les meilleurs propos & les plus honneſtes:

Car luy ſeul il luy eſt & pere, & mere, & frere.

Et moins honneſte n'eſt il pas d'ouïr dire à la femme: Mon mary, vous m'eſtes gouuerneur, philoſophe, enſeigneur de toutes belles choſes & ſainctes. Premierement ces enſeignemens retirent les femmes de toutes choſes indignes & mal auenantes: car celle aura honte d'eſtre baladine qui aura apris la Geometrie; & celle là ne cuydera pas faire cas de bruuages charmez, qui ſera charmee des beaux mots de Platon ou de Xenophon. Et ſi quelqu'vn promet d'attraire la Lune, celle là ſe rira de l'ignorance & ſotiſe des femmes qui le croyront, celle là, dis-ie, qui aura ouy parler de l'aſtrologie, & qui aura ouy dire d'Aganice, la fille d'Hegetor le Theſſalien, que ce fut elle qui, eſtant entendue aux generales eclipſes de la Lune, & preuoyant le temps qu'il auient que la Lune ſe trouue priſe par l'ombre de la terre, affronta les femmes, & leur fit accroire que c'eſtoit elle qui tiroit à ſoy la Lune. Et certes on dit que iamais il ne s'eſt trouué femme qui ait fait enfant ſans compagnie d'homme, mais quelques portees que les femmes font ſans forme, comme des maſſes de chair aſſemblees entre elles (on l'appelle Amas); ainſi il ſe faut garder

Dequoy ſert que les femmes ayent eſtudié & ſoient bien apprinſes.

« Que c'eſt que Amas ».

que telles choſes ne ſ'engendrent en l'entendement des femmes : car ſi elles ne reçoiuent les ſemences des bons propos, & ne participent des doctrines de leurs marys, à part ſoy elles enfantent pluſieurs deliberations & affections mauuaiſes & mal auenantes. Or quant à toy, ô Eurydice, mets peine d'auoir touſiours en main les beaux mots des bons & ſages hommes, & fais que tu ayes ſans ceſſe à la bouche ces propos là, que tu apprins auecques moy, eſtant encore fille, à fin que d'vne part tu faces viure en plaiſir ton mary, & outre cela, que tu ſois à toutes les autres femmes en admiration, eſtant ainſi ſingulierement paree, & plus magnifiquement que tu ne pourrois eſtre d'aucune autre choſe. Car de recouurer & mettre ſur toy les perles des femmes riches, ou ſoyes des eſtrangeres, tu ne le ſçaurois faire ſans les acheter bien cherement; mais les beauz ioyaux & parements de Theanon, de Cleobuline, de Gorgon, la femme de Leonide, de Thimoclee, la ſœur de Theogene, de Claude l'ancienne, de Cornille, la fille de Scipion, & tant d'autres qui ont eſté tant admirables & renommees, les beaux parements, dis-ie, de celles là, il te ſera ayſé de t'en accouſtrer pour neant; & puis apres, en eſtant paree, de viure par meſme moyen en grand honneur & grand heur. Car ſi Saphon, pour la plaiſante façon d'eſcrire vers, en eſtoit ſi fiere, qu'elle a bien ozé dire par ſes eſcrits à quelque grand'dame :

Les vrais ioyaux & parements des femmes aiſez à auoir, & à bon marché

De toy, quand tu giras morte,
Ne ſera memoire aucune :
Car tu n'as part à pas vne
Des roſes qu'Helicon porte;

comment ne te fera il pas mieux permis de te glorifier en toy mefme d'vne grande & belle gloire, quand tu te fentiras eftre participante non feulement des rofes, mais auffi des fruits dont les Mufes font prefent à ceux qui eftiment & admirent le fçauoir & la philofophie? 5

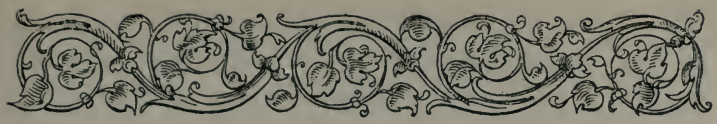

A MADAMOISELLE

DE MONTAIGNE

MA FEMME.

Ma femme, vous entendez bien que ce n'eſt pas le tour d'vn galand homme, aux reigles de ce temps icy, de vous courtiſer & careſſer encore. Car ils diſent qu'vn habil-homme peut bien prendre femme; mais que de l'eſpouſer c'eſt à faire à vn ſot. Laiſſons les dire; ie me tiens de ma part à la ſimple façon du vieil aage: auſſi en porte ie tantoſt le poil. Et de vray la nouuelleté couſte ſi cher iuſqu'à ceſte heure à ce pauure eſtat (& ſi ie ne ſçay ſi nous en ſommes à la derniere enchere), qu'en tout & par tout i'en quitte le party. Viuons, ma femme, vous & moy, à la vieille Françoiſe. Or, il vous peult ſouuenir comme feu Monſieur de La Boetie, ce mien cher frere & compaignon inuiolable, me donna, mourant, ſes papiers & ſes livres, qui m'ont eſté depuis le plus fauory meuble des miens. Ie ne veulx pas chichement en vſer moy ſeul, ny ne merite qu'ils ne ſeruent qu'à moy. A ceſte cauſe, il m'a pris enuie d'en faire part à mes amis; &, par ce que ie n'en ay, ce croy-ie, nul plus priué que vous, ie vous enuoye la Lettre conſolatoire de Plutarque à ſa femme, traduite par lui en François : bien marry de quoy la fortune vous a rendu ce preſent ſi propre, & que, n'ayant enfant qu'vne fille longuement attendue, au bout de quatre ans de noſtre mariage, il a falu que vous l'ayez perdue dans le deuxieſme an de ſa vie.

Mais ie laiſſe à Plutarque la charge de vous conſoler, & de vous aduertir de voſtre deuoir en cela, vous priant le croire pour l'amour de moy: car il vous deſcouurira mes intentions, & ce qui ſe peut alleguer en cela, beaucoup mieux que ie ne ferois moy meſmes. Sur ce, ma femme, ie me recommande bien fort à voſtre bonne grace, & prie Dieu qu'il vous maintienne en ſa garde. De Paris, ce 10 ſeptembre 1570.

Voſtre bon mary,

MICHEL DE MONTAIGNE.

LETTRE DE CONSOLATION

DE

PLVTARQVE A SA FEMME

Plutarque à ſa femme, bonne & heureuſe vie.

L'HOMME que tu m'enuoyas pour me porter les nouuelles du treſpas de l'enfant ſe fouruoya, à mon auis, ſur chemin, en venant à Athenes; mais ie l'entendy à Tanagre, quand i'y fus arriué. Quant à l'enterrement, ie croy que tout eſt deſià fait. De ma part, ie deſire que ce qui en a eſté fait ſoit en la ſorte qu'il pourra eſtre mieux pour te donner, à ceſte heure & à l'auenir, moins d'occaſion de faſcherie. Mais ſi en cela tu as laiſſé de faire quelque choſe dont tu euſſes enuie, & attens ſur ce mon auis, fais la hardiment, ſi tu penſes, cela eſtant fait, en eſtre plus à ton aiſe; mais ce ſera mettant à part toute ſuperfluité & vaine ſuperſtition : auſſi ſçay-ie bien que de ces paſſions là, tu n'en tiens rien.

Superfluité & vaine ſuperſtition à euiter « aux funeralyes ».

D'vne choſe ſans plus te veux-ie auertir, qu'en ceſte douleur tu te maintiennes, & à toy & à moy, dans les termes du deuoir. Car de mon coſté, ie cognois

« [Com]mant on doict por[te]r la perte de quel-[qu'v]ng ».

& compren, en ceſt inconuenient, de combien il eſt grand. Mais ſi ie trouue à mon arriuee que tu te tormentes outre meſure, cela certes me troublera encores plus que l'accident meſme. Et, pour vray, ie ne ſuis ny de bois, ny de pierre : toy-meſmes le ſçais bien, m'ayant touſiours tenu compaignie à nourrir en commun tant d'enfans que nous auons eu, qui ont eſté tous eleuez & entretenus chez nous par nous-meſmes. Et ſi ſçais bien qu'apres auoir eu quatre enfans maſles, toy ayant grande enuie d'auoir vne fille, ceſte icy naſquit, & me donna occaſion de luy mettre le meſme nom que tu portes, aymé de moy vniquement. Et vois bien encore qu'en noſtre naturel amour, il y a, outre ces occaſions, quelque particuliere pointe d'vne viue affection, à raiſon de la façon gaye qu'elle auoit, & du tout franche & naïue, n'ayant rien de cholere & de deſpit; & voyoit on en elle vne nature admirable, paiſible, douce & attrempee. Et l'amour qu'elle rendoit à ceux qui l'aymoient, & la recognoiſſance qu'elle auoit enuers ceux qui luy faiſoient quelque bien, donnoit, tout à la fois, plaiſir & cognoiſſance d'vn naturel humain & debonnaire. Car il me ſouuient qu'elle prioit ſa nourrice de bailler & preſenter le tetin non pas ſeulement aux autres enfans, mais aux petits pots meſme qu'on lui donnoit, à quoy elle prenoit ſon esbat, & à tous ſes iouets, comme ayant enuie de faire part, & mettre en commun ce qu'elle auoit de beau & plus aggreable en toutes choſes qui luy donnoient paſſetemps, les conuiant par vne grande courtoiſie de manger à ſa table.

Naturel gay d'vne petite fille.

« Beau diſcours qu'ont accouſt[ume] de fere les p[lus] petits enfans ».

Or, ma femme, ie ne ſçay pas pour quoy toutes ces

façons, qui, elle viuant, nous donnoient tant de plaiſir, maintenant nous donneront peine, & nous trauailleront, quand nous y penſerons; mais auſſi ie crains qu'en voulant chaſſer la douleur, nous ne chaſſions tout d'vn coup la ſouuenance, comme faiſoit Climene qui dit :

Comment il ſe faut ſouuenir des morts.

Ie me deſplais des lieux où la ieuneſſe
A eſcrimer & à luitter ſaddreſſe;
Les arcs ayſez de cormier me deſplaiſent;

tant elle craignoit & fuyoit le ſouuenir de ſon fils qui touſiours l'accompaignoit : car noſtre nature fuit volontiers cela dont elle reçoit peine. Or faut il, tout ainſi comme elle ſe rendoit telle en noſtre endroit, qu'elle nous faiſoit ſentir tous les plaiſirs du monde à nous feſtoyer, à ſe faire voir, à ſe faire ouïr, que pareillement à ceſte heure la ſouuenance d'elle demeure touſiours & viue dedans nous, apportant auecques ſoy vn plaiſir plus grand, mais de beaucoup, que non pas l'ennuy, au moins ſi nous penſons qu'il eſt raiſonnable que nous meſmes tirions quelque proffit, au beſoing, des aduertiſſemens que nous auons fait ſouuent à pluſieurs autres. Il faut donc entretenir ceſte plaiſante memoire, & non pas mener dueil, & ſe deſconforter tant & lamenter, qu'il ſemble à voir que, pour l'ayſe qu'on a receu quelqueſois, on vueille maintenant rendre en payement au double de faſcheries & d'ennuys.

Que le dueil doit eſtre moderé.

Ceux qui viennent de là où tu es, vers moy, m'ont bien rapporté vne choſe, pour raiſon de laquelle ils t'admirent grandement : c'eſt que tu n'as point pris nouuel habillement, n'en rien difformé ne gaſté ta façon accouſtumee, en toy, ny en tes chambrieres;

qu'il n'y auoit à l'enterrement aucun appareil ſomptueux qui ſentiſt ſa pompe & ſuperfluité; mais que le tout a eſté conduit auec grande diſcretion & ſans bruit, à la compaignie ſeulement de nos plus proches parents. Quant eſt de moy, ſçachant bien que tu ne prins iamais de belle robe pour aller aux ieux & à la feſte, mais as touſiours penſé que la ſomptuoſité ne ſert de rien, non pas meſme pour la volupté, ie ne me ſuis point esbahy d'entendre que tu ayes entretenu en la triſteſſe ton aſſeurance & modeſte ſimplicité. Auſſi il ne faut pas ſeulement qu'vne femme de bien ſe garde pure & entiere, aux feſtins & aux ieux, mais qu'elle penſe que l'ebranlement que fait en nous la douleur, & le mouuement des faſcheries, n'a pas moins de beſoing d'vne ferme diſcretion qui combate, non pas, comme pluſieurs eſtiment, contre l'amour que naturellement nous deuons aux noſtres, mais contre les deſordonnees paſſions de l'eſprit. Car nous ottroyons cela à la naturelle affection d'honorer ceux qui ſont morts, de les regretter, de ſ'en ſouuenir. Mais certes ce deſir deſordonné de mener deuil, deuoyant l'eſprit & le menant parmy les lamentations & trauaux, n'eſt pas moins vicieux, à le bien prendre, que la diſſolution aux voluptez. Mais on pardonne à la triſteſſe plus volontiers, & à bon droit, d'autant que ce qui eſt en elle de vicieux, en lieu de plaiſir, a touſiours auec ſoy la peine & l'amertume. Car qu'eſt ce qu'on pourroit trouuer plus deraiſonnable que de deffendre le rire exceſſif & la ioye deſordonnee, & puis apres ſe laiſſer du tout aller aux debordements des pleurs & des plaintes qui viennent de la meſme

La ſomptuoſité ne ſeruir de rien.

« Que la ſache[rie] ne nous d[oiĉ] esbranler [pu]yſque paſſions deſordon-n[ees]ne nous pu[uent] esbranler ».

Naturelle affeĉtion enuers les morts.

ſource d'où part le plaiſir deſmeſuré? Et quelle raiſon peuuent auoir pluſieurs marys d'entrer en querelles auecques leurs femmes pour les garder de porter des ſenteurs & de l'ecarlate, ſi apres ils leur accordent de ſe tondre pour le deuil, de prendre nouuelle teinture de robe noire, de demeurer en vn lieu aſſiſes ou mal couchees, ſans ſe bouger, choſes certainement toutes indignes & mal auenables? Et, ce que ie trouue encores plus nouueau, n'eſt ce pas choſe eſtrange de voir qu'alors que les femmes frappent & tourmentent les valets & les chambrieres, outre meſure & ſans raiſon, les marys empeſchent cela & les en gardent; & quand elles meſmes ſont viuement tormentees & cruellement par elles meſmes, ils n'en font aucun compte, & les laiſſent à ce beſoing & en ce trouble d'eſprit, où elles auoient beſoing de la bonté & douceur d'eux & de leur courtoiſie?

Ancienne façon de porter le dueil.

Mais entre nous, ô ma femme, nous n'auons iamais encores eu debat aucun pour ces choſes: ſi n'aurons nous pas à ceſte heure pour ceſte icy, à mon auis. Car il n'y a vn ſeul des philoſophes qui nous ont hantez & cogneus, qui ne ſe ſoit eſmerueillé de l'honneſte humilité de ton accouſtrement & de la moderation & façon reformee de ta vie; & n'y a pas vn de noz citoyens, à qui ton honneſte ſimpleſſe aux egliſes, aux ſacrifices, aux theatres, ne ſerue d'exemple & de miroir. Et d'autre fois, à vn pareil beſoing qu'à ceſte heure, tu fis cognoiſtre vne grande aſſeurance d'eſprit & fermeté de cueur, lors que tu perdis l'aiſné de noz enfants, & encores depuis, alors que noſtre beau Charon nous abandonna. Car il me ſouuient qu'on me

L'honneur que Plutarque fait à ſa femme, & pourquoy il la louë tant.

porta les nouuelles de la mort de ce garçon, ainſi que ie deſcendois de ſur mer; & lors pluſieurs de mes hoſtes & amis me tindrent compaignie, & vindrent auecques moy en noſtre maiſon, & beaucoup d'autres quant & eux. Et puis voyant chez nous que toutes choſes eſtoient en leur ranc, & tout paiſible comme de couſtume, ils penſoient (& ainſi l'ont ils dit depuis à maint-vn) qu'il n'y eſtoit rien auenu de mal, mais que quelqu'vn auoit ſemé ceſte fauſſe nouuelle : tant tu auois bien ordonné la maiſon en temps ſi triſte & qui donnoit ſi grande occaſion de deſordre. Et ſi auois tu nourry celuy là de tes propres mammelles, & pour luy auois enduré l'inciſion d'vn tetin qui ſ'eſtoit fendu tout autour. Ce ſont vrayement les chefs d'œuure d'vn bon cœur & noble, & d'vne viue affection.

Mais la pluſpart des meres, nous les voyons prenans entre leurs bras leurs enfants, tant qu'ils viuent, des mains d'autruy, pour les ſeruir, ce ſemble, de paſſe-temps; & puis, quand ils ſont morts, indiſcrettement elles ſ'abandonnent à vn deuil vain & ſans raiſon; non pas d'amitié qu'elles ayent : car l'amitié certes eſt vne belle choſe & pleine de moderation & preuoyance; mais, pour vray, l'abondance d'vne vaine ambition, qui eſt meſlee auec vn peu de paſſion naturelle, fait ce deuil ainſi ſauuage & enragé, & ce grand deſconfort. Et qu'il ſoit ainſi, il ſemble bien qu'Æſope ne l'ait pas ignoré : car il dit qu'alors que Iupiter partageoit les honneurs entre les Dieux, le Deuil demanda ſa part, & il luy en donna, mais ſeulement à l'endroit de ceux là qui de leur gré meſme luy en voudroyent faire. Ainſi doncques en auient il au commencement: car chacun

Fable d'Eſope touchant le dueil.

« Commant le dueil ſe lo[ge]».

qui a deuil le meine luy mefme chez foy. Mais apres, quand il y a vne fois gaigné place auec le temps, viuant & logeant auec celuy qui l'a receu, il ne ſ'en
35 va pas encores lors qu'on luy donne congé. Donc il le faut combatre des l'entree, à la porte, & non pas luy quitter le fort, en laiſſant ſon habillement & ſon poil, & par tous autres pareils moyens & toutes autres façons, qui, ſe preſentans à toute heure deuant les yeux
40 & attriſtans la perſonne, tiennent en ſerre & diminuent la vigueur de l'eſprit, & le mettent en deſeſpoir de trouuer iſſue du mal, & le rendent incapable de conſolation, tout obſcur & tenebreux; de tant que l'entendement, depuis qu'il ſ'eſt par la douleur
45 entourné & enueloppé de ces triſtes habits, il ne ſe fait aucune part ny du rire en compaignie, ny de la lumiere, ny de la bonne chere, & de la plaiſante & ioyeuſe table de ſes amis. A ce mal de la triſteſſe ſe ioint volontiers la nonchallance de ſa perſonne, &
50 vn deſpit contre la coutumiere façon, iuſques à ne ſe vouloir ny eſtuuer: là où il falloit que l'eſprit fiſt tout au contraire pour ſe ſecourir & ayder, par le moyen du corps ſain & vigoureux. Car certes, quand le corps eſt ſain & en ſa gaillardiſe, vne grand'partie de l'ennuy
55 ſ'abbat & ſe relaſche, comme le flot à vn beau iour quand le temps eſt calme; mais ſi on laiſſe le corps rouiller & durcir par le mal gouuerner, & qu'il n'enuoye plus rien de bon ny de gracieux à l'ame, ains ſeulement comme des ameres & faſcheuſes fumees,
60 certes à grand'peine ſe peult on rauoir, encores qu'on le vueille, ſi grandes ſont les paſſions qui ſaiſiſſent l'ame ainſi malmenee.

«[Les] *eſſaitz* [q]*ue le dueil meyne*».

Encore m'aſſeure ie tant de toy, que, pour ton regard en ceci, ie ne crains point vne choſe, qui eſt bien en tel cas la plus grande & la plus à craindre : ce ſont les viſites d'vn tas de mauuaiſes femmes, leurs voix plaintiues, & la recharge de leurs complaintes, auec leſquelles elles ont accouſtumé de frotter, par maniere de dire, & refraiſchir & irriter la douleur, ne permettant point que le deuil, ou par autre moyen, ou bien de luy meſme, ſe vienne à fleſtrir, & ſ'amortiſſe. Car ie ſçay combien tu eus de peine n'a guieres, quand tu ſecourus ſi bien la ſœur de Theon, & combatis ſi bien celles là, qui, outre le deuil qu'elle auoit en elle, luy faiſoient encores, auec les aſſaults qu'elles luy donnoient, des cris & des pleurs, comme pour vray ſi elles euſſent eu enuie d'y mettre le feu. Car, ſi on voit bruler la maiſon de ſon amy, on eſteint la flamme le plus toſt que l'on peut, & à la plus grande haſte; & quand on le voit luy meſme ſe conſommer en ſon eſprit & tout enflammé, on luy attiſe encores le feu! Et certes on n'endure pas, quand quelqu'vn a mal aux yeux, qu'il y mette la main, encores qu'il le vueille; & perſonne ne touche là où ſon mal luy cuit : & celuy qui eſt en deuil demeure touſiours aſſis, ſe preſentant à tous venans expreſſement, ce ſemble, pour ſe faire eſmouuoir, & enuenimer la playe, à fin que pour vn peu de douleur qu'il a, qui le poingt & luy demange, l'vlcere egratigné ſ'empire touſiours, & deuienne plus grand & faſcheux. Or doncques de cela ie ſuis certain que tu te garderas fort bien.

Les viſites des folles femmes à craindre.

Exemples bien à propos.

Mais encores eſſaye toy en ta penſee de te transferer toy-meſme & remettre à ce temps là, que ceſte fille,

Comment la conſideration du temps

maintenant morte, n'eſtoit pas encores nee; & ſi ne penſions nous pas lors auoir occaſion aucune de nous plaindre de la fortune. Puis, ayant penſé à ce temps là, aſſemble le auec celuy de maintenant, & tu trouueras que l'eſtat de nos affaires eſtoit lors, & eſt à ceſte heure entierement pareil. Car, ſi nous eſtimons que nous auions plus de raiſon de nous contenter, auant qu'elle naſquit, il ſemblera, ma femme, que nous ſoyons courroucez & deſplaiſans de ſa naiſſance. Or, les deux ans d'entre deux, qui a eſté le terme de ſa vie, il ne faut point les tirer hors ny rabbattre de noſtre memoire; mais, comme nous ayant apporté iouiſſance d'autant de faueur & de bien, les compter pour plaiſir, & non pas reputer vn bien court à grand mal, ny eſtre ingrats enuers noſtre fortune du preſent qu'elle nous a fait, pour ce qu'elle ne l'a pas augmenté de tant comme nous eſperions. Car certainement on ne peut faillir à tirer vn bel & plaiſant fruict de dire touſiours bien & ſe contenter de ce que Dieu a voulu, & de prendre à gré, & ſans ſe plaindre, ce que la fortune nous baille. Et, en telles choſes, celuy qui rameine le plus à ſoy la ſouuenance des biens paſſez, & qui deſtourne & retire l'entendement des choſes qui le troublent & obſcurciſſent, pour le remettre en la partie de ſa vie qu'il a trouuee la plus belle & la plus claire, c'eſt vrayement celuy là qui en eſteint entierement ſa douleur, ou, pour le moins, l'affoiblit & l'amortit, la deſtrempant auecques la meſlange de ſon contraire. Car tout ainſi que les onguents de bonne odeur reſiouiſſent touſiours le ſentiment, & ſi ſont vn preſeruatif contre les mauuaiſes

peut ſeruir de conſolation.

« [Com]ment la con[ſe]rance du [te]ms ſert de [b]eaucoup pour [oſ]ter les ſach[er]ves ».

Qu'il ſe faut contenter de ce qui plait à Dieu.

Similitude à noter.

ſenteurs; ainſi le penſement du bien receu ſert encore de remede neceſſaire au mal qui furuient, au moins à celuy qui ne fuit pas la memoire du bien paſſé, & ne prent pas plaiſir d'accuſer entierement de tout la fortune : de quoy nous nous deuons bien garder, & de vouloir calomnieuſement blaſmer la vie d'entre nous hommes pour quelque tache de malheur, vne poſſible ſans plus, qui ſe trouue en elle, comme en vn liure, tout le demeurant eſtant net & entier.

Car il te ſouuient bien de m'auoir ſouuent ouy dire que les changemens de fortune ne peuuent de guieres esbranſler noſtre vie, ny auec ſes hazards elle ne luy ſçauroit faire prendre grand ſaut. Mais toute la felicité ne depend que d'vne bonne & droite reſolution, parfaite & accomplie en vne habitude ferme & aſſeuree. Et encores ſ'il faut, à la façon de la plus part des hommes, ſe gouuerner par ce qui eſt hors de nous, & ſ'il eſt beſoin de conter ce que nous tenons de la fortune, & faire le peuple meſme iuge de noſtre bon heur, ne prens pas garde, ie te prie, aux larmes & plaintes de ceux qui te viſitent maintenant, leſquels par vne mauuaiſe couſtume on voit faire ainſi, ains combien ceux là meſmes admirent ton bon heur, à raiſon des enfants que tu as, & de la grandeur de noſtre maiſon, & de ta vie. Et, ſans doute, ce ſeroit vne choſe merueilleuſement deſraiſonnable qu'il n'y aye celuy de ceux qui te voyent, qui ne print volontiers la condition en quoy tu es, encores auec la charge de l'inconuenient dont toy & moy nous deuillons, & que tu fuſſes ſeule à t'en plaindre & meſcontenter. Et n'y a pas de raiſon que le mal meſme qui te pique ne te

D'où depend la felicité.

«[Qu']on ne doict pouint enſuiure vne [m]auueſe couſtume».

face ſentir combien nous deuons à la fortune pour ce qu'il nous demeure. Certes, ny plus ny moins qu'on a veu quelques vns qui ſe ſont amuſez à tirer les vers d'Homere où il y a quelque faute au commencement ou à la fin, laiſſant ce pendant paſſer ſans y prendre garde tant de belles & grandes inuentions, ainſi ſeroit il de toy, ſi tu voulois rechercher curieuſement les infortunes de ceſte vie humaine, &, pour le regard des biens qui te viennent à foiſon & à monceaux, tomber en la meſme maladie des auares & riches mecaniques, qui, ayans amaſſé de l'argent de toutes parts, n'en vſent point, quand ils l'ont perdu. Or, ſi tu plains ta fille pour eſtre morte ſans auoir eſté mariee & porter enfants, tu as de l'autre coſté de quoy te reſiouir de ce qu'il n'y a aucun de ces biens là qui te defaillent, & dont tu ne ſois participante: car ce ſeroit bien folie de penſer que ces biens fuſſent grands, au regard de ceux qui les ont perdus, & petits en l'endroit de ceux qui en iouiſſent. D'auantage, ſi elle eſt allee en lieu où elle ne ſente point la douleur, elle n'a pas beſoin qu'on ſe deuille pour elle: car pour quoy deuons nous auoir mal pour raiſon d'elle, ſ'il n'y a rien qui luy en face? Pour vray, la perte des grands biens doit faire ceſſer le deuil qu'on en pourroit mener, quand par la perte meſme on vient à cela de n'auoir plus beſoing des choſes perdues. Or, ta petite Timoxene n'a perdu que peu de bien, de tant qu'elle n'en cognoiſſoit que bien peu & ſe reiouiſſoit de peu. Car comment pourroit on dire qu'elle euſt perdu ce dont elle n'auoit pas ſentiment & qu'elle ne pouuoit encores ny cognoiſtre ny comprendre?

Le lieu, où nous croyons les morts eſtre en repos, nous doit ſeruir de conſolation.

Toutefois ie ſçay bien, touchant ceſte opinion, qu'aucuns tiennent & la donnent à entendre à pluſieurs, que les hommes, depuis qu'ils ſont vne fois diſſous par la mort, n'ont en nul endroit nul mal ny tourment, ie ſçay bien, dis-ie, quant à ceſte opinion, que la religion de noſtre païs te gardera de la croire, & les ſentences qui ſe diſent par myſtere aux feſtes de Bacchus, que nous ſçauons entre nous qui en ſommes participans. Doncques, preſuppoſant l'ame eſtre immortelle, imagine en toy qu'il luy auient de meſmes que ès oyſeaux qui ſont pris : car, ſi l'ame ſe nourrit long temps auec le corps, & par grands maniements d'affaires & long vſage ſ'accouſtume & ſ'appriuoiſe en ceſte vie, quand elle ſ'en deloge & ſ'en reuole, elle y rentre tout à coup par le moyen des renaiſſances, & ne ceſſe de ſ'empeſcher touſiours des paſſions & fortunes que nous auons icy. Et ne penſe pas que la vieilleſſe ſoit tant maudite & blaſmee ſur les rides & le poil gris & la foibleſſe du corps; mais ceſt aage là a ce mal qui luy eſt plus à reprocher que nul autre, qu'il eſloigne l'ame & l'eſtrange du ſouuenir de ce qu'elle voyoit au lieu dont elle eſt venue, & parmy les choſes d'icy l'appeſantit & la rend lourde & groſſiere : car par les ans elle plie & contraint la forme & habitude de ſon eſtre, & garde & entretient celle qu'elle a priſe, par le moyen de tant de choſes qu'il luy a faillu endurer. Mais, au contraire, l'ame qui a demeuré peu de temps captiue, ayſément par les puiſſantes loix de ſa nature eſt retenue en ſa forme naturelle, n'ayant pris du corps qu'vne façon de ply encores fraiche & molle : car ainſi que le feu,

L'ame eſt immortelle.

Quel mal à reprocher à la vieilleſſe.

ſi on l'eſteint & incontinent apres on le rallume, il flamboye & ſe reprent ſoudain; de meſme l'ame qui naguieres eſt partie de ſon origine, quand elle y reua
35 bien toſt, la reprent plus facilement, & ne pourroit auoir aucun auantage à reculer

De franchir au plus toſt les portes de Pluton,

ſinon pour nourrir en ſoy vne grande amour des choſes du monde; &, comme ſi elle eſtoit charmee
40 par le corps, ſamollir & deſtremper auecques luy.

Enterrement d'enfants ſans ſolennité, & pourquoy.

Et la verité de ceci ſe cognoit encores plus clair par les couſtumes & loix anciennes de noſtre cité : car, en noſtre ville, on ne fait point de ſacrifice à l'enterrement des enfans quand ils meurent, ny autre ſolennité,
45 comme il eſt raiſonnable d'en faire pour les autres morts. Car les enfants ne tiennent rien de terrien ny des choſes terreſtres; & ne ſe dit point que leurs eſprits, pour ſaymer pres de leurs corps, ſamuſent & ſarreſtent aux tombeaux & ſepulchres, & aux repas
50 qu'on a accouſtumé preſenter aux morts : car les loix ne ſouffrent point qu'on penſe cela d'eux, comme n'eſtant point loyſible de le croire de ceux là, deſià eſtans en vn eſtat meilleur & plus ſainct, & au partir d'ici arriuez à vne plus belle demeure. Or, puis qu'à
55 ne les en croire point, il y a plus de peine pour nous que de les en croire, il faut par le dehors en vſer ainſi comme les loix l'ordonnent, & auoir le dedans encores moins ſouillé & mieux net, & plus chaſte.

La fin en eſt à dire en Plutarque.

Stephani Boetiani, Conſiliarij regij in Parlamento Burdigalẽſi, Poemata.

A MONSEIGNEVR

MONSIEVR DE L'HOSPITAL

CHANCELLIER DE FRANCE

MONSEIGNEVR, *i'ay opinion que vous autres, à qui la fortune & la raiſon ont mis en main le gouuernement des affaires du monde, ne cherchez rien plus curieuſement que par où vous puiſſiez arriuer à la cognoiſſance des hommes de vos charges : car à peine eſt-il nulle communauté ſi chétiue qui n'aye en ſoy des hommes aſſez pour fournir commodément à chaſcun de ſes offices, pourueu que le departement & le triage ſ'en peuſt iuſtement faire. Et ce point là gaigné, il ne reſteroit rien pour arriuer à la parfaicte compoſition d'vn eſtat. Or à meſure que cela eſt le plus ſouhaitable, il eſt auſſi plus difficile, veu que ny voz yeulx ne ſe peuuent eſtendre ſi loing, que de trier & choiſir parmy vne ſi grande multitude & ſi eſpandue, ny ne peuuent entrer iuſques au fond des cœurs pour y veoir les intentions & la conſcience, pieces principales à conſiderer : de maniere qu'il n'a eſté nulle choſe publique ſi bien eſtablie, en laquelle nous ne remerquions ſouuent la faute de ce departement & de ce choix. Et en celles où l'ignorance & la malice, le fard, les faueurs, les brigues & la violence commandent, ſi quelque election ſe voit faicte meritoirement & par ordre, nous le deuons ſans doute à la fortune, qui par l'inconſtance de ſon branſle diuers, ſ'eſt pour ce coup rencontree au train de la raiſon. Monſieur, ceſte*

conſideration m'a ſouuent conſolé, ſçachant M. Eſtienne de la Boëtie, l'vn des plus propres & neceſſaires hommes aux premieres charges de la France, auoir tout du long de ſa vie crouppy, meſpriſé, és cendres de ſon fouyer domeſtique, au grand intereſt de noſtre bien commun : car quant au ſien particulier, ie vous aduiſe, Monſieur, qu'il eſtoit ſi abondamment garny des biens & des threſors qui deffient la fortune, que iamais homme n'a veſcu plus ſatisfaict ny plus content. Ie ſçay bien qu'il eſtoit eſleué aux dignitez de ſon quartier qu'on eſtime des grandes; & ſçay d'auantage que iamais homme n'y apporta plus de ſuffiſance, & que, en l'aage de trente deux ans qu'il mourut, il auoit acquis plus de vraye reputation en ce rang là, que nul autre auant luy. Mais tant y a que ce n'eſt pas raiſon de laiſſer en l'eſtat de ſoldat vn digne capitaine, ny d'employer aux charges moyennes ceux qui feroient bien encores les premieres. A la verité, ſes forces furent mal meſnagees & trop eſpargnees : de façon que, au de là de ſa charge, il luy reſtoit beaucoup de grandes parties oiſiues & inutiles, deſquelles la choſe publique euſt peu tirer du ſeruice, & luy de la gloire. Or, Monſieur, puis qu'il a eſté ſi nonchalant de ſe pouſſer ſoy meſme en lumiere, comme de malheur la vertu & l'ambition ne logent gueres enſemble, & qu'il a eſté d'vn ſiecle ſi groſſier ou ſi plein d'enuie, qu'il n'y a peu nullement eſtre aidé par le teſmoignage d'autruy, ie ſouhaitte merueilleuſement que, au moins apres luy, ſa memoire, à qui ſeule meshuy ie dois les offices de noſtre amitié, recoiue le loyer de ſa valeur, & qu'elle ſe loge en la recommandation des perſonnes d'honneur & de vertu. A ceſte cauſe m'a il pris enuie de le mettre au iour, & de vous le preſenter, Monſieur, par ce peu de Vers Latins qui nous reſtent de luy. Tout au rebours du Maçon qui met le plus beau de ſon baſtiment vers la rue, & du Marchand qui fait monſtre & parement du plus riche eſchantillon de ſa marchandiſe, ce qui eſtoit en luy le plus recommandable, le vray ſuc & moëlle de ſa valeur

l'ont ſuiui, & ne nous en eſt demeuré que l'eſcorce & les feuilles. Qui pourroit faire voir les reiglez branſles de ſon ame, ſa piété, ſa vertu, ſa iuſtice, la viuacité de ſon eſprit, le poix & la ſanté de ſon iugement, la haulteur de ſes conceptions ſi loing eſleuees au deſſus du vulgaire, ſon ſçauoir, les graces compaignes ordinaires de ſes actions, la tendre amour qu'il portoit à ſa miſerable patrie, & ſa haine capitale & iuree contre tout vice, mais principalement contre ceſte vilaine traficque qui ſe couure ſous l'honorable tiltre de Iuſtice, engendreroit certainement à toutes gents de bien vne ſinguliere affection enuers luy, meſlee d'vn merueilleux regret de ſa part. Mais, Monſieur, il ſ'en faut tant que ie puiſſe cela, que du fruict meſme de ſes eſtudes, il n'auoit encores iamais penſé d'en laiſſer nul teſmoignage à la poſterité; & ne nous en eſt demeuré que ce que, par maniere de paſſetemps, il eſcriuoit quelquefois. Quoy que ce ſoit, ie vous ſupplie, Monſieur, le receuoir de bon viſage, & comme noſtre iugement argumente maintefois d'vne choſe legere vne bien grande, & que les ieux meſmes des grands perſonnages rapportent aux cler-voyans quelque marque honnorable du lieu d'où ils partent, monter par ce ſien ouurage à la cognoiſſance de luy meſme, & en aymer & embraſſer par conſequent le nom & la memoire. En quoy, Monſieur, vous ne ferez que rendre la pareille à l'opinion treſreſoluë qu'il auoit de voſtre vertu, & ſi accomplirez ce qu'il a infiniement ſouhaité pendant ſa vie : car il n'eſtoit homme du monde en la cognoiſſance & amitié duquel il ſe fuſt plus volontiers veu logé que en la voſtre. Mais ſi quelqu'vn ſe ſcandaliſe de quoy ſi hardiment i'vſe des choſes d'autruy, ie l'aduiſe qu'il ne fut iamais rien plus exactement dict ne eſcript aux eſcholes des Philoſophes du droit & des deuoirs de la ſaincte amitié que ce que ce perſonnage & moy en auons prattiqué enſemble. Au reſte, Monſieur, ce leger preſent, pour meſnager d'vne pierre deux coups, ſeruira auſſi, ſ'il vous plaiſt, à vous teſmoigner l'honneur & reuerence que

ie porte à voſtre ſuffiſance, & qualitez ſingulieres qui ſont en vous : car quant aux eſtrangeres & fortuites, ce n'eſt pas de mon gouſt de les mettre en ligne de compte.

Monſieur, ie ſupplie Dieu qu'il vous doint tres heureuſe & longue vie.

De Montaigne, ce 30 Auril, 1570.

Voſtre humble & obeïſſant ſeruiteur,

MICHEL DE MONTAIGNE.

STEPHANI BOETIANI

CONSILIARII REGII

IN PARLAMENTO BVRDIGALENSI

POEMATA

Ad Belotium & Montanum. (I)

MONTANE, ingenii iudex æquiſſime noſtri,
Tuque, ornat quem priſca fides candorque, Beloti,
O ſocii, ô dulces, gratiſſima cura, ſodales,
Quæ mens? qui vobis animus? quos ira Deorum
5 *Et crudelis in hæc ſeruauit tempora Parca?*
Nam mihi conſilii nihil eſt, niſi, quo rapiet fors,
Vel ratibus vel equis, laribus migrare relictis :
Hoc ſequar, vtilius niſi quid vidiſtis vterque,
Si modo & exilii dabitur iam copia. Sanè
10 *Et dolet & miſerum eſt; ſed ſtat ſententia, longum*
Extremùmque vale natali dicere terræ.
Vidimus excidium : quid adhuc calcare parentis
Buſta iuuat? patriæ quando nihil eſt opis in me,
Parcam oculis. Fuerat melius vitare ruentis,
15 *Quàm nunc euerſæ conſpectum; munera ſed ne*

Pœniteat gratum præſtaſſe nouiſſima ciuem,
Et ſeſe officio pietas ſoletur inani.
Ipſa fugam iam tum nobis minus æqua monebant
Numina, cùm ignotos procul oſtendêre ſub Auſtro
Telluris tractus, & vaſta per æquora nautæ 20
Ingreſſi, vacuas ſedes & inania regna
Viderunt, ſolemque alium, terraſque recentes,
Et, non hæc, alio fulgentia ſidera cœlo.
Credibile eſt, cum iam crudeli perdere ferro
Europam late ſuperi, turpique pararent 25
Deformare ſitu viduos cultoribus agros,
Prouidiſſe nouum populis fugientibus orbem;
Hìncque ſub hoc ſeclum, Dis annitentibus, alter
Emerſit pelago mundus. Vix lubrica primum
Suſtinuiſſe ferunt raræ veſtigia gentis : 30
Molle ſolum curuum nunc vltro poſcit aratrum,
Et nulli parens inuitat gleba colonos.
Hîc gratis dominum lati ſine limite campi
Quemlibet accipiunt, ceduntque in iura colentis.
Huc iter, huc certum eſt remiſque & tendere velis, 35
Vnde nec aſpiciam impatiens tua funera, nec te
Auerſis palmas tendentem, Gallia, diuis.
Hîc ſedes olim procul a ciuilibus armis
Sortiar, & modicos, ignobilis aduena, fines;
Hîc quicumque manet feſſum locus, haud ſine vobis
O vtinam, ſocii, vix eſt vt pectore toto 40
Excutiam caſum patriæ. Quacumque ſequetur
Proſtratæ facies, triſtiſque recurret imago.
Hanc mihi non ratio curam, non leniet ætas,
Non oras longo qui diuidit obiice pontus. 45
Vnum hoc ſollicitus, ſecurus cætera rerum,

Exul agam, certusque larem non visere, fati
Opperiar leges externo in littore; seu me
Ante diem rapient peregrini tædia cœli,
50 *Siue diu superesse colus volet arbitra vitæ.*

Ad Carliam vxorem. *(II)*

Quæ pectus tremulum turbida gaudia,
Vxor, concutient tibi,
Cùm mense tandem septimo
Irrumpam subitus fores?
5 *Non vnâ facie feruida perferes*
Æstum lætitiæ grauis,
Motumque mentis concitæ
Prodent instabiles genæ.
Seu te lana tenet pendula, seu leues
10 *Exercet digitos acus,*
Vt vt futura, sic volans
Amplexus repetes meos.
Festinas quoties adiicies manus,
Et nectes auido mihi,
15 *Optataque ora immobilis*
Obtutu tacito leges!
At cùm vox facilem repperiet viam,
Expletis oculis diu,
Tum blanda lætum vocibus
20 *Festis excipies virum.*
Tum mî longa viæ tædia, tum feræ
Exhaustas hyemis minas
Delebit exultatio
Et plausus nitidæ domus.

Iam motu, video, tecta fremunt nouo; 25
Iam cerno famulis domum
Feruere concurſantibus:
Viſuri dominum ruunt,
Certanteſque animis vndique ſedulam
Oſtentant operam leues. 30
Pars curat altum ſternere
Truncis illicibus focum,
Pars Bacchi relinit ſepoſitum cadum
Vincentem altera frigora,
Nigriſque obumbrat cantharis 35
Menſam iam dapibus grauem.
Tecum, vxor, faciles carpere ſic iuuat
Parui delicias laris,
Ruriſque inempta gaudia
Hîc, hîc, ô liceat diu! 40
Vitam nam ſine te, Carlia, ducere
Intactam pariter malis;
Hîc & libet minacibus
Canis ſpargere verticem.
Hîc mors vna ferat, ſera tamen, duos, 45
Si quid vota valent mea,
Societque Parca funere
Concordes cineres pari.

(III) Ad Michaelem Montanum.

An te paternis paſſibus arduos
Luctantem honeſti vincere tramites
Et ipſe feruidus iuuenta,
Ridiculus monitor, docebo?

5 *Te ſponte promptum, te volucri pede*
Iamiam coronas tollere proximum,
Iam metâ in extremâ, pudendis
Exacuam ſtimulis volantem?
Et in proteruos conſilium valet
10 *Linguæ efficacis, ſi tamen huic fidem*
Authoribus canis ſenecta
Conciliat grauibuſque rugis.
Me leuis ætas diſcere dignior,
Vigorque plenus, tempore non ſuo
15 *Repellit audentem monere*
Et viridem reicit magiſtrum.
Seuera virtus, quam legit indolem,
Hanc fingit vltrò : mentibus inſeri
Natiua non ſuis recuſat,
20 *Et refugit ſobolem prophanam.*
Flagris nec illam, nec monitis queat
Vocare doctor; cœlitus aduolat,
Et ſponte concedit videri
Dura viris ſuperare natis.
25 *Aſopi vt illam fertilis ad vada*
Spectaſſe pubes dicitur Hercules,
Numenque fulgentemque vultum
Intrepidus toleraſſe coram.
Hinc illa ſtabat; parte ſed altera
30 *Vrget voluptas, cui madidis comæ*
Florent odoratæ coronis,
Et niueis humeris ſolutum
Vagatur aurum : purpureo genæ
Fouent procacem verè cupidinem;
35 *Sed corpus effœtum laborant*

Ferre pedes, gracilesque suræ
Annisque fractæ & luxu : ast anus impudens
Falsis iuuentam picta coloribus
Mentitur, extantemque frustra
Dissimulat medicata fucum. 40
Quis cultus almæ, quis fuerit status
Virtuti, & ori quis decor aureo,
Nec tento mortalis, nec vlli
Fas fuerit memorare linguæ :
Alcida, dixit, num Ioue te satum 45
Vulgauit error famaque mobilis
Frustra? en (nefas!) iamiam labanti
Degeneres oculos moratur
Obscœna pellex. At puer, effuge,
Dum fas valenti, perfida munera 50
Queis illa nunc demulcet aures,
Mox animo expositura virus.
Heu! tanta inerti ne manus otio
Languescat. Eheu! immiserabilis
Ne vitet addictos honores, 55
Seque suis viduet triumphis.
O quot lacertis, me duce, me duce,
Debentur istis monstra? quot vrbium
Ceruicibus graues tyranni
Quos superum tibi seruat ira? 60
Hæc te manet sors; haud leuibus tamen
Sperare noli conditionibus;
Sed nulla si gnaui laboris,
Nulla tibi vacet hora curæ.
Tantum labori nil Deus abnuit : 65
Quippe nec vndas ipse volubiles,

Terrasque, pendentemque Olympum
Imperio regit otioso.
Quo vitam inerti, si minimum interest
70 *Viuus sepultis? occupat is mori*
Qui desides edormit annos,
Et tacitum innumeratus æuum.

Ad Musas, *(IV)*
de antro Medono Cardinalis Lotharingi.

Dic, ô Calliope, chori magistra;
Eia, dic, dea; dic, soror dearum;
Eia, dicite vos, deæ sorores,
An vos riuus habet, iugum, vel antrum?
5 *Nam vos riuus habet, iugum vel antrum;*
Sedes incolitis quietiores,
Assuetisque iugis adhuc tenellæ,
Cùm vos depositas sinu parentis
Excepit sacer audiitque Pindus
10 *Paruas, tunc quoque dulce vagientes.*
Qui vos cumque tamen tenent recessus,
Seu vos Castaliâ madetis vndâ,
Seu vos Pieriâ sedetis vmbrâ,
Hoc licet mihi iure suspicari,
15 *Nec iam ducitis vt prius choræas,*
Nec sicut prius explicata frons est;
Nam vos obsidet hinc & hinc Scytharum
Proles barbara barbarissimorum:
Vos mersæ caput (heu!) sacris in vndis,
20 *Sacro quæritis in vado latebras,*
Et mœstæ trepidatis, atque fontem

Vix a barbarie tenetis imum.
Eheu! nunc Helicon miſerque Pindus
Horrent barbaricas referre voces,
Aſcræos ſoliti ſonare cantus. 25
Quin ergo potius fugâ prophanum
Vitatis genus impiamque gentem?
O illinc fugite, huc venite, Muſæ!
O proles Iouis, ô venite Diuæ!
Hîc tutus locus, hîc amœna ſedes; 30
Hîc & præſidio valetis antri
Æſtum fallere feruidoſque ſoles;
Hîc aſſurgit humus virente cliuo,
Qui Pindum referatque Pierumque;
Hîc fons lucidulæ perennis vndæ, 35
Dignus aureolum lauare crinem,
Feſſa & corpora mollibus choræis.
Mæandros quoque Sequanæ iocoſos
Deſpectabitis hinc, licentiore
Si quando iuuat alueo natare; 40
Hinc arces triplicis videntur vrbis,
Magnæ, Iuppiter, vrbis & ſuperbæ.
Hinc, ô Calliope, chori magiſtra,
Spectabis propius tuos alumnos,
Et miraberis hic nouos videre 45
Ciues, Mœonidaſque Pindaroſque,
Et quoſcumque dedit politiores
Quondam, ſed meliore Roma ſæclo,
Et quos Cecropiæ dedere Athenæ,
Feraces hominum politiorum. 50
Hîc vobis dabitur videre coram
Magni Principis ora, quique veſtra

Magnis carmina prouocet triumphis.
O Muſæ, licet hunc ſonare; ſed non
55 *Alternis licet hunc ſonare, Muſæ.*
Hunc vno ſimul ore concinentes
Fas eſt dicere, ſicque forſan vni
Totus ſufficiet chorus canendo
Huc, ô Calliope, chori magiſtra,
60 *Huc, huc currite vos, Deæ ſorores.*
Quid Muſæ? quid? adhucne reſtitantes
Hæretis patria pigræ ſub vnda?
Sic flocci facitis preces rogantis?
Duræ, ſic mihi vos negare fruſtra,
65 *Dum vos eliciam potentioris*
Iuſſu numinis, vſque ſuſtinetis?
Antiſtes Lotharingus imperauit.

Ad Belotium cùm donaret Carmina quinque Poëtarum. *(V)*

Acceptum refer en tibi, Beloti;
Vno munere quinque do poëtas,
Singulos tamen vnicos poëtas;
Quin & aſpice muneri quid addam:
5 *Sextum me tibi do; ſed hoc dolemus,*
Quòd ſextum tibi non damus poëtam.

Ad Chaſſaneum cùm illi donaret Solinum manu ſcriptum. *(VI)*

Chaſſani, tibi quòd damus libellum,
Non paruum tamen æſtimato munus;

Non datur liber vnus, ipſe noſti,
Quod totus datur orbis in Solino.

(VII) Ad Pomerium.

Viue, ſenex bone, viue; ſenem te iure colemus
Nos iuuenes, iuuenem quem coluêre ſenes.

(VIII) In Charidemum.

Non deeſt, ô Charideme, tuos qui carpat amores,
Indignoſque putet faſcibus eſſe tuis.
At te nil prohibet, niſi longè fallor, amare,
Defungique tui muneris officio.
In quo peccatur, tua ſi tibi chara puella eſt, 5
Cùm ſimul & res ſit publica chara tibi?

(IX) Ad Danum.

Cùm nego te iuuenem, tua me, Dane, verba refellunt;
Cana tamen produnt te tua verba ſenem.
Parce loqui, canus tibi ſermo ſubinſerit annos;
Quique probat iuuenem, te facit eſſe ſenem.
Acriter iſta probas; tua ſed tibi verba reſiſtunt : 5
At malè, ſi benè vis iſta probare, proba.

(X) Ad Fauguerollum.

Non tot vidiſti populos quot vidit Vlyſſes,
Iure tamen volo te dicere πολύτροπον.

In Næuolum. (XI)

Cùm tua nunc annis vernet iuuenilibus ætas,
Annos cùm dicat frons inarata tuos,
Cùm pingas tenerâ roſeas lanugine malas,
Et cum virgineo murice certet ebur;
5 *Tempora (proh facinus!) viridantia pileus vrget,*
Nœuole, quo leuius caſſidis eſſet onus,
Quo pudeat glaciale caput velaſſe Prometeum,
Quem nec Rufini tuſſis amara ferat,
Cuius onus capiti timeat vel cœlifer Athlas,
10 *Æternas tanti nec putet eſſe niues.*
Crede mihi, ſeniumque vocas, morboſque laceſſis;
Inficiet canis pileus iſte comam.
Quin Lacheſim, miſerande, caues? leuis eſt dea; dicet,
Auerſum ſi te viderit, eſſe ſenem.

In Lauianum, (XII)
qui Petrum Ronſardum monuerat, vt non amplius amores, ſed Dei laudes caneret.

Quòd Petrum, Lauiane, mones ne cantet amores,
Vtque canat grato iam pius ore Deum,
Crede mihi, ſapis; ille Deo, Lauiane, poëta
Dignus erit, quiſquam ſi modò dignus erit.
5 *Ergo agite vnanimeſque Deum, Lauiane, colatis:*
Te quoque ſpes aliqua eſt poſſe placere Deo.
Scilicet ille colet diuino numina cantu;
Nec tu fortè minus, ſi, Lauiane, taces.

(XIII) De fuga Caroli Imperatoris, euerſis Teruana & Hedino.
Ad Henricum regem.

Gallica Germanus modo qui temerarius arma
Sollicitans, nudas rabidus ſæuibat in vrbes,
Nunc tua ſigna videns, non iam tua ſuſtinet arma,
Non oculos, Henrice, tuos : fugit ille, fugaque
Effugiens viciſſe putat, turpemque ſalutem 5
Annumerat victus palmis, vitamque triumphis.
Qualiter afra canis, ſi quando naribus haurit
Signa feræ, furit inſtabilis, latratibus auras
Impellens, ipſumque ciet clamore leonem;
Iamque illi vellitque iubas aureſque laceſſit, 10
Dente feram lambens : at in hanc ſi fortè reflexit
Toruos ille oculos, totam dum colligit iram,
Illa fugit, trepidanſque volat, rapiturque timore.
At leo ſecurus graditur, prædamque pudendam
Negligit, & vix iam fugientem reſpicit hoſtem. 15

(XIV) In horologium Margaretæ Laualiæ, ea arte compoſitum, vt ſabulum fluens videri nequeat.

Quis curſum teneat fugacis œui?
Vides vt fugit hora, nec videtur.

(XV) Ad Maumontium ſurdum.

Deficiunt aures; quid, tum cum lingua ſuperſit?
Quod diſcas nihil eſt, plurima quæ doceas.

In adulatores poetas. *(XVI)*

Ne ſibi me ſocium, ne ſperet, Charole, quiſquis
Proſtituit laudem immeritis, verſuſque prophanat
In vulgus, ſua nec virtuti præmia ſeruat,
Dum captat patulas alienis laudibus aures :
5 *Poſtulat hunc virtus læſa, & ſua iura repoſcit.*
Quin ipſas ſi quis fortè ad mendacia Muſas
Ambitioſa vocat, veniunt cunctanter, & illis
Virgineus rubor haud alias magis ora notauit.
Regibus hoc commune malum : vix forſitan vnus
10 *Vel toto quicquam veri ſemel audiit anno.*
Deuitat proceres refugitque palatia longè
Veri pulcher amor; ſonat vndique Regia fictis
Carminibus, ſtrepit & mediâ dominatur in aulâ
Vilis adulantum cœtus, fallitque placendo.
15 *En modò vix trepidas Italo ſeruauit ab hoſte*
Relliquias Viſius, turbataque ſigna reduxit,
Secum multa gemens, incuſans multa, quòd auſus
Deceptum toties Romano credere Gallum,
Debita quòd patriæ trans Alpes extulit arma,
20 *Dum præbet faciles Theatinis fraudibus aures.*
Ipſe lubens faſtis hunc, ſi queat, eximat annum,
Infauſtique vetet cœpti meminiſſe nepotes.
Non deerit tamen Auſoniam qui dicere captam
Audeat exultans, & inani tempora lauro
25 *Cingat, & Inſubrum populos, Parmamque rebellem*
Annumerabit ouans, optataque regna triumphis,
Victrici nec parcet Io. Num talia poſſit
Laudati tolerare pudor? quin aulica turba

Plauſibus ingeminat falſis, & laude ruborem
Guiſiadæ certant riſumque mouere Philippo. 30
Iam quas Caliſio laudatrix turba recepta
Iactauit voces? omnem profudit in illâ
Materiam laudis, conſumptaque præmia Gallis
Sperari iam plura vetant. Quis namque peracto
Burgundo, domitiſque petat maiora Britannis? 35
Non victis leges Viſius ſi ponat Iberis,
Non ſi per Celtas in bigis altus eburnis
Henricus victum traheret poſt terga Philippum,
Et pleno Iani clauſiſſet templa triumpho?

(XVII) De morte Bontani.

Hunc, ſi qui fuerit ſcias, viator,
Cuius diſſimulas videre cippum,
Vix vnum numeres beatiorem,
Cui res acciderit ſemel nec vna
In totâ, niſi mors acerba, vitâ. 5
Tu iam colligis, & mihi repentè
Hunc albo tribuis potentiorum,
Queis præfatio longa nomen auget,
Fortunamque ſagax facis ſepulto :
At ſors tam medio gradu locarat, 10
Vt deeſſet nihil & nihil vacaret;
Sic vt pauperibus fuiſſe diues,
Pauper diuitibus queat videri.
Verum illi fuit vxor (ô precamur,
Si cœlebs agis, ô deos precamur, 15
Talem dent tibi coniugem, viator,
Sed totos ita ſi legis phaleucos!)

Vxor millibus ex tot vna, quæ ſe
Ad mores ita finxerat mariti,
20 *Ipſum tam bene norat, vt putares*
Ad nutum domini domum moueri;
Nec iam velle aliquid ſinebat, acris
Quod poſſet modò prouidere cura :
Vxor candidulis venuſta malis,
25 *Vxor aureolo decora crine,*
Vxor flammeolis decens labellis,
Cuius baſiolum roſas recentes,
Et forſan flagrat indicos odores,
Quantum ſuſpicor ipſe : namque ſcire
30 *Qui vult, euocet inferis maritum.*
Talem nunc thalamum miſer reliquit :
Namque, dum reficit paterna tecta,
Surgenteſque gradus videre gaudens,
Pronus ſpectat opus; ſibi inuolutus,
35 *Præceps decidit in caput pedeſque,*
Craſſæ pondere prægrauatus alui.
At vos ſanguine lubricos herili,
Funeſtique gradus, nocenſque cella,
Domus perfida, conſciumque limen,
40 *Vltrix cum niue grando decoloret,*
Æternuſque trabes flagellet imber!
Semper flamine peſtilentis Auſtri
Acris vexet hyems & atra, ſed quæ
Longis cedere neſciat diebus!
45 *Tantum ne pius iſta curet hæres,*
Domus perfida conſciumque limen!
Tam bellum eripitis mihi ſodalem,
Tam bellum patriæ probumque ciuem,

Cui mens integra, candidique mores,
Et nullâ manus inquinata culpâ; 50
In cuius licet innocente vitâ
Priſcæ relliquias notare vitæ.
Tu, cùm dicimus hunc probum, reſiſtis,
Riderique times, viator, & nunc
Cùm regnat ſcelus & viget libido, 55
Omnis cùm probitas iacet relicta,
Et fides, velut obſoleta, ſordet,
Miraris puto tranſiliſſe purum
Tot contagia ſeculi nocentis;
Et miraris adhuc viator? atqui 60
Mireris licet vſque & vſque & vſque,
Mirandum magis eſt : erat patronus.

(XVIII) In tumulum
Sardoni Caluimontis auunculi.

Infra deſpice : cippus hic, viator,
Sardoni tegit oſſa Caluimontis.
Annos ille duos, decemque luſtra
Vixit, non ſine dignitate, cœlebs,
Sacris iam puer & dicatus aræ. 5
At quo in munere ſi fortè requiris,
Illud te poterit docere Lemma,
Quando id ne faciam vetant phalæci.
Vitam haud magnificam, ſed elegantem,
Nuſquam degener, egit; huncque, ſi non 10
Rerum ſplendida cura publicarum,
Non laus eximia eruditionis,
Non illuſtria facta, non honores;

At certè nihilominus, viator,
15 *Præſtat candida vita Caluimontem.*
Cùm nomen legis hoc, monemus hoſpes,
Non noris licet, hæſitare noli;
At ſic fac quaſi noris. Huncne notos
Qui ſibi neget eſſet Scipiones,
20 *Aut qui turpiter hæret in Catone,*
Poſſis dicere tu ſatis Quiritem?
Nos, Gens Gallica, ſic habemus, hoſpes,
Vix vt ſit bonus ille, qui fatetur
Nec de nomine noſſe Caluimontes.

Ad Vidum Braſſacum (XIX)
de morte Iulii Cæſaris Scaligeri.

O Vide, verſu ſi queam ſuperſtite
Fugacis œui prorogare terminos,
Factiſue laudem demereri poſteram,
Hæc vna, Vide, cura iam reſtat mihi,
5 *Quiduis parato ferre, dum vitæ breui*
Memores nepotes aliquid addant gloriâ.
Quis namque certa mortis implacabilis
Tardare ſperet tela, quando pharmacis
Fugitare mortem primus Æſculapius
10 *Vetat peremptus? nunc & alter Iulius*
Extinctus alget, atque acerbo funere
Victæ fatetur artis impotentiam.
Non hunc fefellit vlla vis recondita
Salubris herbæ, ſaltibus ſeu quam auiis
15 *Celat niualis Caucaſus, ſeu quam procul*
Riphæa duro contigit rupes gelu.

Hic iamque ſpectantes ad Orcum non ſemel
Animas repreſſit victor, & membris ſuis
Hærere ſuccis compulit felicibus,
Nigrique auaras Ditis eluſit manus. 20
Quid tandem? & ipſe exilis vmbra nunc videt
Viſenda cunctis ſtagna liuidæ Stygis;
Vnumque reſtat viuidum nomen viri:
Immune lethi non Charonta ſentiet,
Latrantis ora nec timebit Cerberi. 25
Hoc ille doctis prouidus mandauerat
Seruare chartis, quas in hos, fati memor,
Parabat vſus; ſpes nec hunc fallit ſua:
Nam longa gratis Cæſarem nepotibus
Sacrabit ætas. Cæſarem teret legens 30
Mirator orbis, lector & dicet frequens:
Hoc incola felix Agennum claruit,
Verona ciue. At interim nos, Braſſace,
Quos Cæſaris pertentat amiſſi dolor,
Extrema triſtes exequemur munera. 35
Te, Vide, ſacris deditum, decet magis
Curare longi funeris ſolennia;
Me in veſte pulla frigidum iuuat pio
Rigare fletu Cæſarem. Non illum ego
Lugere viuus deſinam, forſan meis 40
Et ipſe mox luctum relicturus parem.
Sic dura poſcunt fata, ſic viſum Deis:
Æuum omne flendo ducitur mortalibus,
Miſerique luctu continenter mutuo
Lugemus aut lugemur omnes in vicem. 45

Ad Michaëlem Montanum. *(XX)*

Prudentum bona pars, vulgo malè credula, nulli
Fidit amicitiæ, niſi quam explorauerit ætas,
Et vario caſus luctantem exercuit vſu.
At nos iungit amor paulo magis annuus, & qui
5 *Nil tamen ad ſummun reliqui ſibi fecit amorem :*
Fortè inconſultò; ſed nec fas dicere, nec ſit
Quamuis moroſè ſapiens, cùm nouerit ambos,
Et ſtudia & mores, qui noſtri inquirat in annos
Fœderis, & tanto gratus non plaudat amori.
10 *Nec metus, in celebres ne noſtrum nomen amicos*
Inuideant inferre, ſinant modò fata, nepotes.
Inſita ferre negat malum ceraſus, nec adoptat
Pruna pyrus; non id valeat, pugnantibus vſque
Ingeniis, nec longa dies, nec vincere cura.
15 *Arboribus mox idem aliis haud ſegnis adhæſit*
Surculus, occulto naturæ fœdere; iamque
Turgentes coëunt oculi, & communibus ambo
Educunt fœtum ſtudiis : viget aduena ramus,
Et patrium humorem ſtirps læta miniſtrat, & vltro
20 *Migrat in externam mutato nomine gentem.*
Haud diſpar vis eſt animorum, hos nulla reuinctos
Tempora diſſocient, hos nulla adiunxeris arte.
Te, Montane, mihi caſus ſociauit in omnes
Et natura potens, & amoris gratior illex
25 *Virtus : illa animum ſpectata, cupidine formæ,*
Ducit inexpletum; nec vis præſentior vlla
Conciliatque viros & pulchro incendit amore.
Ipſe ego virtuti vix vlli affinis, & impar

Officiis, tamen hanc fugientem, impenſius vltro
Inſequor, atque vbiuis viſam complector, amoque. 30
At ne dedecorem vitiis, quam cognita virtus
Iunxit amicitiam, ſtudio iam totus in hoc ſum.
Sed minus hic operæ : bona quippe illuſtria mentes
Anguſtæ haud capiunt; morbos patiuntur & acres
Parcius : affligunt ita me leuiora, beantque, 35
Ad ſumma indocilem, tantum mediocribus aptum.
At tibi certamen maius, quem ſcimus amici
Nobilibus vitiis habilem, & virtutibus æquè;
Sed tu iam haud dubiè meliora capeſſis, eoque
Miror victorem, lætor quoque. Cedo libens nunc 40
Ipſe tibi; at virtus cùm ſe firmauerit æuo,
Tum poteris, nec fallit amor, contendere ſummis :
Tam bona perraro ingeniis ſors contigit altis.
Ægyptus bona multa creat, mala multa venena.
Cliniadem grauis aſſiduè cùm ambiret amator, 45
Cui non inuidit Sapientis nomen Apollo,
Quid vidiſſe putas? Puer hic aut perdet Athenas
Aut ornabit, ait : vis emicat ignea mentis,
Oſtentans mirum artificem prauique bonique,
Quiſquis erit : dubium virtuti adducere conor, 50
Si valeam expugnare; & adhuc victoria pendet :
Surgit læta ſeges, ſed lætior officit herba.
Ergo maturè atque opera maiore valentes
Inflectendi animi, & multâ mercede colendi.
Quod ni mox puerum monitor nutrice relicta 55
Finget, & aſſiduè patulas purgauerit aures
Ante nuces, & charta priuſquam oblectet hiantem
Picta, & falſorum capiant ſpectacula regum;
Ni melior doctrina ferum turgente iuuenta

60 *Occupat, illicet; occidit: haud quicquam moror vltra,*
Quin trahat ad partes docilem inſidioſa voluptas,
Et teneat victrix fugitiuum & mancipet vſu.
Men' clarum proauis & alumnum diuitis aulæ,
Faſcia lactantem quem non niſi byſſina vinxit,
65 *Tot curuum inſomni vexare volumina cura?*
Ignorem ſolus Venerem, iam grandior? Atqui
Ampla domus ſumptus & vires ſufficit ætas.
Hic certè eſt, hic vſus opum viridiſque iuuentæ.
Quin etiam ridet, ſed clam, mihi dulce puella,
70 *Vel cano capiti ſpecioſa occaſio culpæ.*
Talia iactanti quis iam moderetur? acerbus
Si iurgem vt patruus, fruſtra hunc fortaſſis & ipſum
Me cruciem: ludam vacuus, blandiſque ferocem
Aggrediar melius. Quod ſi nil maius, at illum
75 *Tantiſper potero pronum ad peiora morari:*
O bone, quando tibi donant peccare licenter
Nobilitas & opes, nec egent rectore beati,
Non ego fortunæ quæro præſcribere, nec te
Sperem auſimue bonis auidum prohibere paratis.
80 *Sed tamen hæc paucis, ô fœlix, ſi vacat, audi,*
Fermè eadem ſolitus paraſitum audire loquentem:
Dulcius an ſaturo venari, an ludere talis;
Hæc an ſit potior, num purior illa voluptas?
Diſpice nunc mecum, tibi quæ tu maxima fingis
85 *Gaudia, num mera ſint: ſpecie num credita fallunt*
Atque intus vitiat labor, & dolor inficit ater?
Primum hoc: te ne pares meretrici an dedere nuptæ?
— A nupta auſpicium. — Generoſè. Sed mala diſce
Illæſus ventura, impendentemque laborem.
90 *Vndique mox luſtrandi aditus, & limine in ipſo*

Sudandum imprimis, atque hinc illincque locandæ
Insidiæ. Cuiquam ex famulis si gratia prima est,
Hanc obseruato, sic ars iubet. Hinc miser, hinc iam
Assuescesque iugo, atque ancillabere seruæ.
Illa quid? emunget properantem; nec minus vltrò 95
Sæpè auidum fallet ridens, atque improba ludet.
Ventum est ad dominam: longis ambagibus illa
Consumet cupidum, & miserum spe ducet amantem.
Nam quæ tam rudis est & amandi nescia, quæ non
Calleat & torquere morâ, & terrere repulsâ? 100
Tum tibi quid misero speras animi fore? gestis
Liber inexpensum gestare onus, vt phaleris &
Exsultant manni peregrino murice, nati
Seruitium in longum & sæuis parere lupatis.
Vin' tu quæ nescis expertis credere? amantum 105
Singultus audi, lamentaque; pulpita quanto
Et scenæ resonant gemitu, quas exprimat ægris
Dira Venus voces execratusque Cupido.
Res tot nulla elegis, tragico tot nulla cothurno,
Argumenta dedit, nisi amor turbaret, vbique 110
Luderet; & solo comœdia luget in illo.
Cur ita? Quid sentis? nisi multo inclaruit vsu
Exemplisque malum, atque in proscenia venit.
A Cyclope roga valeat, morbone laboret;
Nam certe insanit; stultè quassat caput hirtum, 115
Ad surdum voces iactat mare, saltat ineptus,
Et plorat puerile, vt cùm a nutrice relictum
Excitat infantem lemurum pauor. Heus, malè sanum
Quis te nunc, Cyclops, agitat furor? Haud furor, inquit,
Sed me vexat amor, vehemens Deus. Hoc quoque morbum
Arguit: haud sentis cùm te tuus vrgeat error. 121

Angit te partus verè tuus; & tamen hunc tu
Cœlitibus fratrem, ciuemque aſcribis Olympo.
Te falſi ſpes læta boni, te inſcitia veri
125 *Perdidit; induxit facilem exitioſa libido.*
Dices : quid Cyclops ad rem? quia nil vetat, inquam,
Quin de te hæc olim recinatur fabula, notus
Si monitum inuadet furor & deriſus in illo.
Sed non agnoſcis Polyphemum; oculatior illo
130 *Eſſe paras, & amore potes ſapientius vti.*
Diſplicet iſta tibi perſona? vel indue magnum,
Si libet, Alcidem : quem, cum inſeruiret amori,
Stamina calloſâ barbatum vellere dextrâ
Conſeruæ riſere diu, niſi vatibus eſt hic
135 *Fortè neganda fides. Sed quis non peccat amator*
Penè eadem, aut iſtis minimum diſtantia? pendet
Ex oculis totus, nutuque mouetur herili;
Flet, ridet dominæ arbitrio, gaudetque doletque.
Si placuit charæ paſſer catuluſue puellæ :
140 *O felix ales, quicum cubat? haud mora, mille*
Sufficit in verſus catulus paſſerque loquaci
Stultitiæ. Dic iam : muliebre eſt carpere penſa?
Quid? ſic nugari qualem decet? anne putamus
Hæc magis eſſe viri? Verumtamen hoc quoque quæram
145 *Qua delirabis mercede? & quæ maneant te*
Turpis ſeruitii & lachrymoſi præmia belli?
Si perſtas longum patiens tolerare laborem,
Si facere & donare nihil pudet & piget, euge,
Tandem magnanimus thalamum expugnabis adulter,
150 *Et iunges niueo lateri latus. Hoc quoties &*
Quanto commodius fecit, nulloque periclo,
Verna prior? quamuis & pinguis pane ſecundo

Increuit ſtabulis, & puluere ſordet equino,
Libauit ſpes ille tuas, dominæque pudorem;
Et meritò : nutum quippe opportunus ad omnem. 155
Nam cur ſe, cenſes, tibi ſubdidit? an quia bellus
Atque dicax? nimium hoc : etiam vix vltima cauſa eſt.
Cur etenim temnatque Deos, famamque, virumque,
Secura extremo quid carmine iura minentur
Iulia? cur, cenſes? niſi quod furioſa libido 160
Æſtuet, impuruſque intus deſæuiat ardor.
Hunc tu, an feruidius ſolatur durus agaſo?
Ergo conſortem temerati admittere lecti
Ne querere, & partes poſt Dauum ferre ſecundas.
Iure fit, & tritum eſt. Tantum hoc tibi diſcrepat ille, 165
Quod penus in promptu eſt, quodque intra limina plenus
Nauſeat, & cura vacuum præſens Venus explet,
Aut onerat magis. Interea tu tempora ſeruas
Peruigil; & captas ſi qua cardo ſtrepat, & num
Exoratus hiet poſtis, licet ingruat imber, 170
Verberet & grando fatuum caput; & modo falli
Clamas, mox ſperas placatus, & anxius inſtas
Pactæ momentis tardè labentibus horæ.
Prælucens illinc longè puer excubat; hinc tu
Iſque rediſque auidus : ſubſannat ſeruulus ipſe, 175
Et vix compeſcit ſubolens vicinia riſum.

Mitto quot admiſſum maneant incommoda, cùm vir
Improuiſus adeſt, ſeu caſu, ſeu mala tentat
Suſpicio. Præceps noti ſi denegat vſum
Poſtici reditus, quod reſtat, conſcia nutrix 180
Includet cumera, aut pauidum & ſpirare timentem
Quadrupedem anguſta componet feruida capſa.
Hic captus tineis ſorex luctabere. Quid ſi

In capſâ eſt, vxor, guttus quem quærimus, audis,
185 *Expectans trepidus raphanos vel forſitan optans,*
Iuſtius extentum ne ſæua nouacula mœchum
Euiret, & reliquis caueat proſitque maritis.
Nec tamen idcirco, ſi qua fortuna reducet
Incolumem, ſapies : tantum hoc valuere pericla,
189 *Quod ſtrepitum ad quemcumque tremens & pallidus intras,*
Expectans dum te caſtigent verbera. Viuis
Iam bis, iamque iterum fortunæ munere : tandem
Viue tuo. Quid adhuc reſpectas? Alligat eſca,
Atque a vermiculo nunquam exterrebere, donec
195 *Præda vorax toties eluſis pendeat hamis.*
Ergo age, nilne mouent tot tantaque? Sentio, tecum
Iamdudum fremis, & tibi mens immurmurat intus :
Poſtquam me prohibes matronam tangere, ſaltem
Quod ſupereſt vnum, ſcortabor, te duce. — Mene?
200 *Quære alium : non his ego ſum, ne dixeris, author.*
Non ego te vetitæ abductum de limine nuptæ
Inuitem luſtro, aut quæram intruſiſſe popinæ.
Non modò vix diræ ſeruatum ex ore leænæ
Suſtineam abieciſſe lupæ. Cur dicta malignè
205 *In peius rapis? officiunt nil nomina, ſed res.*
Tu mala deſultim te iactas in noua : dextrum vt
Expedias ſi fortè pedem, grauet inde ſiniſtrum
Alta palus, recidens cœno immerſeris eodem.
Quid? niſi mœcharis, ſcortari tene neceſſe eſt?
210 *Anne tibi, niſi turpe, placet nihil? Vſque adeone*
Et prurit ſola & iuuat interdicta voluptas?
Cùm te iura vocent ad iuſti fœdera lecti,
Inuitet natura parens, & præmia ponat
Libera cum primis & duri pura laboris

Gaudia, tum dulces, gratiſſima pignora natos; 215
Tu tamen his demens quæris peccare relictis,
Legibus infenſus, naturæ, diſque, tibique.
Si mœchæ deſunt, inſanis Thaide. Cur hoc?
Cur niſi quod vetitum eſt? niſi quod re dulcior ipſa eſt
Culpa tibi, gratumque nihil ſine crimine noſti? 220
Coniugis at durum eſt, & blandum nomen amicæ.
Coniugis? & cuius? propriæ tantummodo. Namque
Cùm peccas, aliena tibi non diſplicet vxor.
Stulte, foris dominam, modò quæ ſit adultera, perfers;
Ferre domi ſociam fugis, & ſolennia certi 225
Iura tori. Verum hæc aliàs. Nunc quærere pergo
Quid mœchæ præſtet meretrix: ſi paucula demas,
Et fortuna eadem, & ratio eſt communis amandi,
Par labor & ſtudium, nihilòque remiſſior æſtus;
Fama premit grauior, cùm limen perditus intras 230
Omnibus & vappis tritum & nebulonibus, & quos
Traducit tonſtrina loquax furnuſque nepotes.
Iam quotus haud nupta leuius meretricibus ardet?
Rarior hæc vt ſit, meretrix eſt doctior: vſus
Plus habet, & locat inſidias inſtructius; angit 235
Callidius, curaſque ciet mollitque calentem,
Et regit & multâ veteratrix temperat arte.
Quin vbi te indueris ſponte arcta in vincula, quæres
Qua propriam efficias, nihilo ſapientior ac ſi
Præcipuum Lybici quiſquam maris arroget vſum. 240
Atqui nec metus hic, ſua nec diſcrimina deſunt.
Cui præbebit enim ſecurum perfida ſomnum
Et famoſa domus, nullique patens, niſi qui rem
Perdidit ingluuie aut feſtinat perdere? Quid iam
Enumerem, quoties riualis rixa, quibuſque 245

Grande malum dederit? Luit hic pede cæſus; at illum
Semianimem pueri referunt: hic lumine læuo
Excuſſus redit; huic redeunti, in limine, guttur
Prærepta pro nocte furens transfixit amator.
250 *Perſæpe offenſi leuius doluere mariti.*
Edit & hìc monumenta ſui Venus, edit & illìc.
Adde malum, quo nec grauius nec certius vllum,
Nota lues, Italis ſi credis, Gallica: ſed nos
Et nomenque & rem Italiæ concedimus æqui.
255 *Huius nulla quidem fuga; ne ſperauis: vnum*
Hoc age, te vt redimas minimo; primumque podagra
Si potes, hoc paruum eſt; ſeu mauis vlcere putri
Aut pedis, aut ſuræ, aut oculis, naſoue paciſci.
Quippe hæc haud raro concurrunt omnia: felix
260 *Cui tantum alterutrum reſtauerit. Et tamen vt ſic*
Quacumque effugias, alte ſuccinctus inunctum
Torrebit flammis medicus, penituſque requiret
Igne mali latebras; nequidquam: nam modò pelle
Exuta, erumpes ſerpens nouus; altera ſaxa
265 *Quæres rurſus vbi impingas, quia tetrior hæret*
Quæ nec cum ſcabie queat exſudare libido.
Hæc cum ſint, grauiora etiam, quæ dicere longum eſt,
Perpetienda tibi, confer iam dulcia: quam non
Et leuis, & parua eſt, & denique nulla voluptas?
270 *Quantulum in hac ſuaue eſt quod poſcimus? interit vna*
Exoriens: dicto citius fugitiua, fruentem
Deſerit; eripuit ſenſum volucris fuga: certè
Aut fuit, aut veniet; nihil eſt præſentis in illa.
Ante labor, poſt hæc faſtidia: mox redit idem
275 *Indomitus furor, atque iterumque iterumque recurrit*
Irritus, adlatratque epulis, & pabula nota

Appetit, illectus vanis & imagine falſa.
Nam quæ titillant tam momentanea ſenſus,
Tamque exili animum perfundunt rore, quid illa
Nos facimus tanti? Contra qui plurimus ambit 280
Et circumuallat late dolor altus, & acres
Infigit morſus, hunc temnimus, & mala læui
Diſſimulamus, vixque etiam ſentire fatemur?
Morbus, ne dubita, morbus. Cui fœtida olebunt
Suauiter, aut dulcem referent abſynthia ſuccum, 285
Hic num ſanus erit? ni fallor, non magis ac cui
Nil dulce eſt. Neuter gratis diſcernit amara;
Et peccant ambo pariter, ſed diſpare morbo
Affectis ſtomachis, & deſipiente palato.
Quo magis erroris, quem nos adſciſcimus ipſi, 290
Naturam, immemores gnati, cauſamur iniquè,
Tanquam nos aliquam in fraudem pellexerit: atqui
Ingenitam ſi vim ſequimur, ſtudioſius illa
Vitat quæ lædunt, quam delectantia curat;
Nec ſic lætitia, quanquam eſt cumulata, mouemur, 295
Vt vel triſtitia mediocri offendimur. Vrit
In cute vix ſumma violatum plagula corpus,
Quando valere nihil quemquam mouet. Hoc iuuat vnum
Quod me non torquet latus aut pes: cætera quiſquam
Vix queat & ſanum ſeſe & ſentire valentem. 300
Vnde igitur miſeris iucundè viuere? quidue
Conſtanter purèque dabit gaudere? nihilne eſt
Triſtia quod vitæ permiſtum condiat? immo
Virtus, deliciæ veræ, Charis ipſa, merum mel,
Sed tantum ſapienti, ex ſeſe, qui ſine fuco 305
Introrſus verum diiudicat, & neque vulgi
Rem mandare fabis, nec cæcæ ſuſtinet vrnæ.

Aut nihil eſt fœlix vſquam, aut præſtare beatum
Sola poteſt virtus. Sola hæc, quo gaudeat, in ſe
310 *Semper habet, bene præteriti ſibi conſcia, ſorti*
Quæcumque eſt præſenti æqua, & ſecura futuræ.
Indiga nullius, ſibi tota innititur : extra
Nil cupit aut metuit, nullo violabilis ictu,
Sublimis, recta, & ſtabilis, ſeu pauperiem, ſeu
315 *Exilium, mortemue vehit currens rota, rerum*
Inſanos ſpectat, media atque immobilis, æſtus.
Huc atque huc fortuna furens ruit : illa ſuis ſe
Exercet læta officiis, ſecum bona verè
Tuta fruens, ipſoque ſui fit ditior vſu.
320 *O mihi ſi liceat tantos decerpere fructus,*
Si liceat, Montane, tibi! Experiamur vterque :
Quod ni habitis potiemur, at immoriamur habendis!

In tumulum Martialis Belotii, patris. *(XXI)*
Belotius ad natos ſuperſtites.

De me ſecuri, fœlices viuite, nati,
Nil iam quod pietas veſtra queratur habet.
Teque adeo, lati decorat quem purpura claui,
Flere, valent ſi quid iuſſa paterna, veto.
5 *Quo vitam ſaturo? centum compleuimus annos :*
Hoc ſatis, aut cuiquam quid ſatis eſſe poteſt?
Credite, præterito primi iam limite ſecli,
Dixi : confectum num renouatur iter?
Quàm timui emeritus ne longa recurreret ætas,
10 *Vita foret fracto neu repetenda mihi!*
Sat vixiſſe ſemel : iamdudum feſſa maligno
Pollice prolixum Parca trahebat opus.

Quin ego, ceu carpens tua tempora, nate, verebar
Hæc tibi ne poſſent adnumerare Dei.
Non mea vita fuit iuſtum quæ exceſſerat æuum :
Quæ tibi nunc vegeto viuitur illa mea eſt. 15

(XXII) In tumulum Franciſci Ouiſii.

Quantus erat quem claudit humus, ne quærite de me;
Res me multa iubet dicere, pauca dolor.
Illius & viui laudes tentauimus olim :
Copia tunc vetuit, nunc etiam lachrymæ.
Quantus erat, ſæuo melius dicetur ab hoſte : 5
Cætera ſit mendax, hîc adhibenda fides.
Aggreſſus patriam crudeli exſcindere ferro,
Inferre & ſuperis impia bella Deis,
Hunc petit inſidiis, petit hunc ex omnibus vnum.
Quid, niſi quod res eſt, viſus & ipſe loqui? 10
Hoc viuo, fateor, patriam ſpes vincere nulla eſt,
Extincto, ſpes eſt & ſuperare Deos.

(XXIII) In malum librum Clinici de febribus.

Iſthæc, non mihi, ſed febriculoſis,
Vilis pharmaca putida officinæ
Serua, lucifuga recens libelle,
Sculpto nunc etiam calens ab ære,
Vnum ſed mihi, nam libet iocari, 5
Narra quam ſibi plauderet beatus
Cùm te criſpulus exarabat author,
Qui ſe deperit impotente amore.
Nam bis hunc mihi contigit videre,

10 *Et ſanè memini videre nuſquam*
Quicquam dignius omnibus cachinnis,
Vt ſe ſuſpicit infacetus, vtque,
Admirans ſua ſolus, ipſe toto
Late futilis intumeſcit vtre!
15 *Hoc nobis agedum refer libelle;*
Nam ſcis inſipido tuo parenti,
Quo te tempore parturibat, intus
Imum gaudia permeaſſe pectus.
Non ille immeritos momordit vngues,
20 *Non te ſuſtinuit ſemel vel vna*
Lenis cernere ſaucium litura.
Sed cum iam vndique funderet figuras,
Aiunt lumina ſuſtuliſſe cœlo,
Et ſecum : ſolidæ nec ipſe poſco
25 *Hoc tantum mihi laudis, inquit; a me*
Faſtus ſit procul inſolentiorum :
Gratias tibi maximas, Apollo,
Et vobis quoque maximas, Camœnæ,
Hæc tam grandia quæ mihi annuiſtis!

Io. Aurati de Androgyno & Senatu ſemeſtri. *(XXIV)*

Mortale quondam Iuppiter genus fingens,
(Hermaphroditus ſi Platonis eſt verax)
Maremque feminamque fecerat iunctos,
Numeris haberet vt ſuis opus plenum,
5 *Pedes quaternos & quaterna qui crura,*
Totidem lacertos, & pares illis palmas
Gererent : ſed inde mentis inſolens faſtus

Recens creatis in Iouem rebellandi
Inceſſit, eſſe cùm ſe cernerent tales,
Auctuque tanto corporum gemellorum. 10
Iratus ergo Iuppiter, coerceret
Nimiam ferocis vt ſuperbiam gentis,
Diuiſit illos, atque ſingulos, quales
Hodie videmus, ſegregauit in partes
Per vmbilicos, more quos crumenarum 15
Mox ſtringit in paruumque collegit nodum :
Interminatus, ſi ſuperbiant vltra,
Fore ſingulos vt denuo retruncaret
Partes in ambas, ſic vt inſtar Empuſæ,
Pedibuſque cruribuſque ſingulis nixi, 20
Ioue ſe minores & diis faterentur.
Sic acta tum res, acta ſi modò eſt vnquam;
Præſens ſed illam comprobauit exemplum :
Nam nuper & Rex Præſides ſuos cernens
Omneſque Conſiliarios Palatinos, 25
Ferocientes integro quod anno ius
Darent, habentes continenter in plebem
Bis ſex per orbes menſtruos poteſtatem,
Diuiſit illos; deque ſingulis, binos
Fecit ſedere, iudiceſque ſemeſtres 30
Sexto viciſſim quoque menſe præcepit :
Ita gens ferocior prius, ſuos faſtus
Flatuſque minuit Principis cati cura.
Quod ſi ſuperbe, ſi inſolenter vltra ſe
Gerant, verendum diuidantur vt rurſus, 35
Nomineque cum re ſæpius diminuto,
Tandem trimeſtres, forte ſeſquimeſtreſue
Dein vocentur, menſtruique ad extremum;

Nouæque Lunæ cum nouo magiſtratu
40 *Redeant, & olim dictitetur vrbanè :*
Vt luna menſes, ſic regit magiſtratus.

Authoris reſponſio. (XXV)

Iouis illa vere, vere erat Iouis manus,
Quæ cùm gemellum ſolueret quondam genus,
A feminis hac arte diſtinxit virum,
Dimidius vt ſit, & ſit integer tamen.
5 *Sic deminuto ſcilicet deeſt nihil,*
Vt ſit quod olim dixit Aſcræus ſenex,
Plus eſſe partem ſæpè quam totum ſuum.
Fuere, credo, non leues cauſæ Ioui,
Seu pigrum inepti ponderis leuans onus,
10 *Sua expediuit membra ſingulis ſecans;*
Seu colligatos impudenter fœminis
Non eſſe vidit maſculos ſatis mares;
Siue is veternum turpe gentis non ferens,
Sub iura duri compulit Cupidinis,
15 *Amoris arcens deſidis faſtidia :*
Hæc cogitaſſe dixerim ſummum Iouem,
Cùm pro gemella gente ſingulos daret.
At de Senatu Celtico, vel cuilibet
Videre promptum eſt, ille quid iam viderit,
20 *Diſcreuit horis quiſquis hunc ſemeſtribus.*
Nam cùm Senatum ſoluit in partes duas,
Miro has reuinxit artifex mirus modo :
Hæc ceſſat, illa agit; illa ceſſat, hæc agit,
Rurſuſque ceſſat : ſic ſibi præſtant vices,
25 *Et huius otium illius facit labor.*

Quippe a labore nulla ſi datur quies,
Animi fatiſcunt languidi, atque nulla mens
Irrecreata ſufficit laboribus.
Sic nunc laborem alternat otiumque, & lætius
Noualis ordo Iudicum in dies viget. 30
Non, Iane, ſic tu, Hermaphroditum qui putas
Mulctaſſe corpore altero iratum Iouem,
Pœnas reſectus vt daret ſuperbiæ;
Pariter Senatum dicis in partes duas
Truncaſſe regem, ſic vt ordo iam lacer 35
Monituſque damno ponat inſolentiam.
Quod ſi in gemellis illa mens erat Iouis
Quod mitiores ſingulos duxit fore,
Nil egit ille nilque præſtitit ſecans;
Diſſeminauit latius ferum genus, 40
Nec tunc inauctâ conſtitit ſuperbiâ.
Putata creuit, iamque nullus eſt modus;
Fuere quippe ſinguli Lycaones,
Nec defuere ſinguli Salmonees :
Et quid iam inauſum ſinguli relinquimus? 45
Certè gemellos vincimus ſuperbiâ;
Nec nos ob illud Iuppiter ſubdiuidit.
Num fabricatur ſemimaſculos mares?
Suoue nunquid deſtinatos muneri
Decurtat artus? Integrum ſeruat genus, 50
Aptamque formam; nec de tot ſæclis adhuc
Eſt, Iane, quiſquam ſimilis Empuſæ tuæ.
At tu minaris inſuper poſthac fore,
Vt ſi Senatus amplius ſuperbiat,
Faciat bimeſtrem forte Rex vel menſtruum. 55
Sed heus, quid audes, Iane? quid tentas miſer?

Regem monendo non minus doces Iouem,
Vt ſingulorum ſubſecet rurſum genus.
Qui ſi probarit, Iane, commentum tuum,
60 *Si nos ſecabit pro modo ſuperbiæ,*
Quantilla noſtrûm quiſque pars erit ſui?

In cenotaphium *(XXVI)*
Io. Bironis capti ad Sanquantinum apud Sequanos,
in carcere,
ſæuitiâ Mansfeldi comitis, interempti.

Vixiſti, memorande Biro, mea gloria : ſed dum
Seruabant patriæ te tua fata tuæ,
Pacis amans, bellique potens; nunc lumine caſſus
Auges Elyſios, nobilis vmbra, choros.
5 *Millibus in mediis pugnantem tradidit hoſti*
Laurenti noſtro ſanguine nota dies.
Non impune tulit ſedenim, ſic credere fas eſt,
Sperauit tantum quiſquis habere decus.
Nobilis huic ceſſit, ſed non ſine vulnere, præda,
10 *Nec gratis vicit, quodque queratur habet.*
Te captum tetro damnauit carcere Mansfeld,
Et docuit fortes vincula ferre manus :
Illuſtris turpes anima indignata catenas
Aufugit, & Stygias libera tranat aquas,
15 *Multa minans, populiſque fugam, clademque Philippo,*
Et ſibi Mansfeldi ſanguine iuſta petens.
Forſan vix humilem, non iuſto funere, cippum
Nunc habet in Flandra grande cadauer humo :
Spero quidem, haud vanum Flandris immitibus omen,
20 *Hanc modò quod terram tam grauis hoſtis habet.*

Non ſibi fœmineis petit hic ſolennia pompis
Funera, non lachrymas, inclite nate, tuas :
Henricum vocat vltorem, qui mixta triumphis
Per domitos populos funera ducat ouans.
Augeat hic tumulum ſpoliis buſtumque ruinis, 25
Et victam cineri largius addat humum.
Hæc ſibi nunc ſperat duris ſolatia vinclis,
Hæc ſibi pro diro carcere dona petit.
Iamque ipſe ingratum tumulum implacabilis vrget
Hoſtis, & inuiſam pondere vexat humum. 30
At tu crudelis, poteras parſiſſe Bironi,
O Mansfeld, cuiquam parcere ſi poteras.
Non te nota viri pietas, non gratia linguæ
Flexit, non bello nobilitata manus,
Non placidi mores, viridis non cana ſenectæ 35
Conſilia, & proprio ſanguine partus honor :
Gallorum non hoſtis eras non ergo Bironis,
Barbare, virtutis verius hoſtis eras.

(XXVII) De morte
Borbonii marchionis de Beaupreau.

Luxiſti toties, iam perfice, Gallia : talem
Materiam lachrymis non dabit vlla dies.
Vix toto regum duo funera vidimus anno;
En mox Auguſtæ tertia damna domus.
Occidit heu diuum ſanguis, puer; occidit, in quo 5
Quod totus merito lugeat orbis habet.
Iam vir conſilio, iam canus moribus : vna,
Cur poſſes puerum dicere, forma fuit.
Cur donant quæ mox repetant, lugendaque terris

10 *Oſtentant raptim gaudia falſa Dei?*
An quia vel vidiſſe ſat eſt : mediocribus vti
Sorte datum nobis; maxima numen habet?

Ad Iulium Cæſarem Scaligerum. *(XXVIII)*

Quam recte iambi claudicant tui, Cæſar!
Agnoſco Iulium, atque Iulios verſus.
Quis namque circa res ſit vnicas error?
Agnoſco vix me in verſibus tuis, Iuli,
5 *Interpolatum mirè laudibus tantis.*
At noſter huius inſolens pudor laudis
Videt quod in me conſcius tibi gaudes
Potente verſu æquare grandibus parua.
Ergo tibine, quod meas canis laudes
10 *Placere tantum, blandiens mihi, credam*
Leues phalæcos debileſue ſcazontas?
Imo rubori conſulam magis noſtro,
Dicamque noſtros, ſi tibi placent, verſus
Donum fuiſſe Braſſaci tui, teque
15 *Dediſſe danti laudes quas dabas dono.*
Sic cui iuuenta turget feruida in venis
Amor, ſua quem blandus arte pellexit,
Nunc regnat imo in corde perfidus victor :
Huic ſi papauer forte legit in ſertum
20 *Iocans puella, liliumque plebeium,*
Vilemque ſtrinxit gallica thymum nardo,
Stupet beatus & fouet ſuos ignes,
Formamque amatam ſuauiatur in ſerto,
Sibique geſtit, floreo potens dono,
25 *Nec ſupra amomum nec ſupra roſas parcet*

Efferre laude, forſitanque ſic olim
Bacchus corollam Gnoſiam intulit cœlo :
Sic tu (fatere), quod meas canis laudes,
Iuli, dediſti Præſidi meas laudes,
Iuli, dediſti Præſidis mihi laudes. 30

Vers François de feu
Estienne De la Boetie
Conseiller du Roy en sa
Cour de Parlement
à Bordeaux.

A PARIS.
Par Federic Morel Imprimeur du Roy.
M. D. LXXI.
AVEC PRIVILEGE.

A MONSIEVR

MONSIEVR DE FOIX

CONSEILLER DV ROY
EN SON CONSEIL PRIVÉ, ET AMBASSADEVR
DE SA MAIESTÉ
PRÈS LA SEIGNEVRIE DE VENISE.

MONSIEVR, eſtant à meſme de vous recommander & à la poſterité la memoire de feu Eſtienne de la Boëtie, tant pour ſon extreme valeur que pour la ſinguliere affection qu'il me portoit, il m'eſt tombé en fantaiſie, combien c'eſtoit vne indiſcretion de grande conſequence & digne de la coërtion de nos loix, d'aller, comme il ſe faict ordinairement, deſrobant à la vertu la gloire, ſa fidelle compaigne, pour en eſtrener, ſans chois & ſans iugement, le premier venu, ſelon nos intereſts particuliers : veu que les deux reſnes principales qui nous guident & tiennent en office, ſont la Peine & la Recompenſe, qui ne nous touchent proprement, & comme hommes, que par l'honneur & la honte, d'autant que celles icy donnent droittement à l'ame, & ne ſe gouſtent que par les ſentimens interieurs & plus noſtres : là où les beſtes meſmes ſe voyent aucunement capables de toute autre recompenſe & peine corporelle. En oultre, il eſt bon à veoir que la couſtume de louer la vertu, meſme de ceulx qui ne ſont plus, ne viſe pas à eulx, ains qu'elle fait eſtat d'aiguillonner par ce moien les viuans à les imiter : comme les derniers chaſtiements ſont employez par la Iuſtice plus pour l'exemple, que pour l'intereſt de ceulx qui les ſouffrent. Or le louer & le meſlouer ſ'entrereſpondents de ſi pareille conſequence, il eſt malaiſé à ſauuer,

que nos loix defendent offenſer la reputation d'autruy, & ce neantmoins permettent de l'annoblir ſans merite. Ceſte pernicieuſe licence de ietter ainſi, à noſtre poſte, au vent les louanges d'vn chaſcun, a eſté autrefois diuerſement reſtreinte ailleurs; voire à l'aduenture aida elle iadis à meſtre la poëſie en la malegrace des Sages. Quoy qu'il en ſoit, au moins ne ſe ſçauroit on couurir que le vice du mentir n'y apparoiſſe touſiours treſmeſſeant à vn homme bien né, quelque viſage qu'on luy donne. Quant à ce perſonnage de qui ie vous parle, Monſieur, il m'enuoye bien loing de ces termes, car le danger n'eſt pas que ie luy en preſte quelqu'vne, mais que ie luy en oſte; & ſon malheur porte que, comme il m'a fourny, autant qu'homme puiſſe, de treſiuſtes & treſapparentes occaſions de louange, i'ay bien auſſi peu de moien & de ſuffiſance pour le luy rendre : ie dy moy, à qui ſeul il ſ'eſt communiqué iuſques au vif & qui ſeul puis reſpondre d'vn million de graces, de perfections & de vertus qui moiſirent oiſifues au giron d'vne ſi belle ame, mercy à l'ingratitude de ſa fortune. Car la nature des choſes aiant, ie ne ſçay comment, permis que la verité, pour belle & acceptable qu'elle ſoit d'elle meſme, ſi ne l'ambraſſons nous qu'infuſe & inſinuee en noſtre creance par les outils de la perſuaſion, ie me treuue ſi fort deſgarny & de credit pour authoriſer mon ſimple teſmoignage, & d'eloquence pour l'enrichir & le faire valoir, qu'à peu a il tenu que ie n'aye quitté là tout ce ſoing, ne me reſtant pas ſeulement du ſien par où dignement ie puiſſe preſenter au monde au moins ſon eſprit & ſon ſçauoir. De vray, Monſieur, aiant eſté ſurpris de ſa deſtinee en la fleur de ſon aage, & dans le train d'vne tresheureuſe & treſuigoureuſe ſanté, il n'auoit penſé à rien moins qu'à mettre au iour des ouurages qui deuſſent teſmoigner à la poſterité quel il eſtoit en cela. Et à l'aduenture eſtoit il aſſez braue, quand il y euſt penſé, pour n'en eſtre pas fort curieux. Mais en fin i'ai prins party qu'il ſeroit bien plus excuſable à luy d'auoir enſeuely auec ſoy tant de rares faueurs du ciel, qu'il ne ſeroit à moy d'enſeuelir encore la cognoiſſance qu'il m'en auoit

donnee. Et pourtant aiant curieuſement recueilly tout ce que i'ay trouué d'entier parmy ſes brouillars & papiers eſpars çà & là, le iouët du vent & de ſes eſtudes, il m'a ſemblé bon, quoy que ce fuſt, de le diſtribuer & de le departir en autant de pieces que i'ay peu, pour de là prendre occaſion de recommander ſa memoire à d'autant plus de gents, choiſiſſant les plus apparentes & dignes perſonnes de ma cognoiſſance & deſquelles le teſmoignage luy puiſſe eſtre le plus honorable. Comme vous, Monſieur, qui de vous meſmes pouuez auoir eu quelque cognoiſſance de luy pendant ſa vie, mais certes bien legiere pour en diſcourir la grandeur de ſon entiere valeur. La poſterité le croira ſi bon luy ſemble, mais ie luy iure, ſur tout ce que i'ay de conſcience, l'auoir ſceu & veu tel, tout conſideré, qu'à peine par ſouhait & imagination pouuois ie monter au delà, tant ſ'en fault que ie luy donne beaucoup de compagnons. Ie vous ſupplie treshumblement, Monſieur, non ſeulement prendre la generale protection de ſon nom, mais encore de ces dix ou douze Vers françois qui ſe iettent comme par neceſſité à l'abri de voſtre faueur. Car ie ne vous celeray pas que la publication n'en ayt eſté differee apres le reſte de ſes œuures, ſoubs couleur de ce que, par de là, on ne les trouuoit pas aſſez limez pour eſtre mis en lumiere. Vous verrez, Monſieur, ce qui en eſt; & par ce qu'il ſemble que ce iugement regarde l'intereſt de tout ce quartier ici, d'où ils penſent qu'il ne puiſſe rien partir en vulgaire qui ne ſente le ſauuage & la barbarie, c'eſt proprement voſtre charge, qui, au reng de la premiere maiſon de Guyenne, receu de vos anceſtres, auez adiouſté du voſtre le premier reng encore en toute façon de ſuffiſance, maintenir non ſeulement par voſtre exemple, mais auſſi par l'authorité de voſtre teſmoignage, qu'il n'en va pas touſiours ainſi. Et ores que le faire ſoit plus naturel aux Gaſcons que le dire, ſi eſt ce qu'ils ſ'arment quelquefois autant de la langue que du bras, & de l'eſprit que du cœur. De ma part, Monſieur, ce n'eſt pas mon gibbier de iuger de telles choſes, mais i'ay ouy dire à perſonnes qui ſ'entendent en ſçauoir, que ces vers ſont non ſeulement

dignes de ſe preſenter en place marchande; mais d'auantage, qui ſ'arreſtera à la beauté & richeſſe des inuentions, qu'ils ſont, pour le ſubiect, autant charnus, pleins & moëlleux, qu'il ſ'en ſoit encore veu en noſtre langue. Naturellement chaſque ouurier ſe ſent plus roide en certaine partie de ſon art, & les plus heureux ſont ceulx qui ſe ſont empoignez à la plus noble : car toutes pieces eſgalement neceſſaires au baſtiment d'vn corps ne ſont pas pourtant eſgalement priſables. La mignardiſe du langage, la douceur & la poliſſure reluiſent à l'aduenture plus en quelques autres; mais en gentilleſſe d'imaginations, en nombre de ſaillies, pointes & traicts, ie ne penſe point que nuls autres leur paſſent deuant. Et ſi fauldroit il encore venir en compoſition de ce que ce n'eſtoit ny ſon occupation, ny ſon eſtude, & qu'à peine au bout de chaſque an mettoit il vne fois la main à la plume, teſmoing ce peu qu'il nous en reſte de toute ſa vie. Car vous voyez, Monſieur, vert & ſec, tout ce qui m'en eſt venu entre mains, ſans chois & ſans triage, en maniere qu'il y en a de ceulx meſmes de ſon enfance. Somme, il ſemble qu'il ne ſ'en meſlaſt, que pour dire qu'il eſtoit capable de tout faire. Car au reſte, mille & mille fois, voire en ſes propos ordinaires, auons nous veu partir de luy choſes plus dignes d'eſtre ſçeuës, plus dignes d'eſtre admirees. Voila, Monſieur, ce que la raiſon & l'affection, iointes enſemble par vn rare rencontre, me commandent vous dire de ce grand homme de bien; & ſi la priuaulté que i'ay priſe de m'en addreſſer à vous, & de vous en entretenir ſi longuement, vous offenſe, il vous ſouuiendra, ſ'il vous plaiſt, que le principal effect de la grandeur & de l'eminence, c'eſt de vous ietter en butte à l'importunité & beſongnement des affaires d'autruy. Sur ce, apres vous auoir preſenté ma treshumble affection à voſtre ſeruice, ie ſupplie Dieu vous donner, Monſieur, tresheureuſe & longue vie.

De Montaigne, ce premier de Septembre, mil cinq cens ſoixante & dix.

Voſtre obeïſſant ſeruiteur,

MICHEL DE MONTAIGNE.

VERS FRANÇOIS

DE FEV E. DE LA BOËTIE

CONSEILLER DV ROY EN SA COVR DE PARLEMENT
A BORDEAVX

A MARGVERITE DE CARLE

Sur la traduction des plaintes de Bradamant,
au XXXIIe chant de LOYS ARIOSTE.

IAMAIS plaiſir ie n'ay pris à changer
En noſtre langue aucun œuure eſtranger :
Car à tourner d'vne langue eſtrangere,
La peine eſt grande & la gloire eſt legere.
5 I'ayme trop mieux de moymeſmes eſcrire
Quelque eſcript mien, encore qu'il ſoit pire.
Si mal i'eſcris n'ayant prins de perſonne,
A nul qu'à moy le blaſme ie n'en donne.
Si i'ay honneur à cela que i'inuente,
10 De ceſt honneur tout mien ie me contente :
Car de mes vers quelque honneur qui me vienne,
Prou grande elle eſt, puis qu'elle eſt toute mienne.
Vn bien tout clair ie l'aime d'auantage,
Que ie ne fais vn grand bien en partage.
15 Auſſi, pour vray, d'vn ouurage viré,

Quel grand honneur en peut eſtre tiré?
Le traducteur ne donne à ſon ouurage
Rien qui ſoit ſien que le ſimple langage :
Que mainte nuict deſſus le liure il ſonge,
Et depité les ongles il ſ'en ronge : 20
Qu'vn vers rebelle il ait cent fois changé,
Et en traſſant le papier outragé;
Qu'il perde apres mainte bonne iournee,
C'eſt meſme corps, mais la robbe eſt tournee :
Touſiours l'autheur vers ſoy la gloire ameine, 25
Et le tourneur n'en retient que la peine.
D'vn œuure beau la louange en eſt deuë
A qui l'a fait, non pas qui le remue.
D'vn grand palais, celuy qui le deuiſe,
C'eſt des ouuriers celuy là que l'on priſe. 30
Où peult aſſeoir d'auoir ſa recompenſe
Le traducteur malheureux ſa fiance?
A ſes eſcripts le ſçauant ne prend garde,
Fors qu'en paſſant, au moins ſ'il les regarde,
Soigneux d'auoir la cognoiſſance entiere, 35
Et voir la choſe en ſa forme premiere :
L'ignorant ſeul ſes eſcripts pourra veoir :
Mais quel honneur en pourroit il auoir?
Iamais en rien d'vn ignorant l'eſtime
Ne fut honneur ny gloire legitime. 40
Il ne ſçauroit faire honneur à perſonne :
Car qui n'en a, à nul autre n'en donne.
Bien a celuy le courage abbattu,
Qui n'attend rien de ſa propre vertu;
Bien a vrayment celuy peu de ſageſſe, 45
Du bien d'autruy qui ſe fait ſa richeſſe.

Donc qu'à trouuer de ſoymeſme on ſe range,
Si l'on a faim de la belle louange.
Qu'on ſauanture & qu'on ſe mette en lice,
50 Qu'en mille nuicts quelque œuure l'on poliſſe,
Quelque œuure grand qui defende ſa vie,
Maugré la dent du temps & de l'enuie.
Nous eſpargnons pareſſeux nos eſprits;
Et voulons part à la gloire du pris.
55 L'vn dit qu'il faut qu'on quitte l'auantage
D'inuenter bien à ceux du premier aage;
Que les premiers bienheureux ſauancerent,
Et que du ieu le pris ils emporterent :
Si que par eulx la palme ià gaignee
60 A nul meshuy ne peult eſtre donnee,
Et deſormais que ſa peine on doit plaindre,
A ſuiure ceux que l'on ne peut attaindre.
L'autre ſe plaint qu'en la ſource tarie
Ores on tire à grand'peine la lie,
65 Et ne croit pas que grand profit on face
A labourer vne terre ſi laſſe :
Quand tout eſt prins, qu'il ſe faut contenter,
Si l'on n'en a, d'en pouuoir emprunter;
Que les premiers en la ſaiſon meilleure
70 Feirent ſoigneux la moiſſon de bonne heure,
Et à l'enuy prinrent la cruche pleine
Dans le ſurjon de la neufue fontaine :
Nous tard venus en ce temps mal-heureux,
Faiſons en vain la recherche apres eulx.
75 Mais moy ie croy que ceſte plainte vaine,
Ne vient pour vray que de craindre la peine :
Car pour certain iamais aux ſiens la Muſe

Quelque chanſon nouuelle ne refuſe.
Encor qu'Homere eſt le premier conté,
Et qu'au plus haut ſur ſa palme monté, 80
Bas deſſoubs ſoy les autres il regarde,
De ſ'arreſter les autres n'ont eu garde.
Encor' depuis le berger de Sicile
Trouua que dire, & encore Virgile
A bien depuis de ſes rames menee 85
Par tant de flots la nauire d'Enee.
Quand plus d'vn pris à la courſe l'on met,
Chaſcun le grand, au partir, ſe promet;
Mais puis ſ'on voit que quelqu'vn fortuné
En bien courant le premier ſ'eſt donné, 90
Nul pour cela ſa courſe ne retire,
Mais l'autre pris autant ou plus le tire.
Heureux celuy que le premier on conte :
Mais qui ne l'eſt, ne doit point auoir honte.
Il faut qu'auoir de l'honneur il ſ'attende 95
Quelque autre part, puis qu'il n'a la plus grande.
L'honneur n'a point de ſi derniere place,
Que des plus grands deſirer ne ſe face.
Or eſt ce bien vn grand abus, ſ'on cuide
Que d'inuenter la fontaine ſoit vuide. 100
De voir le fond on ne doit preſumer
De noſtre eſprit, ny le fond de la mer.
Des grands diſcours la ſemence infinie
D'œuure nouueau pour iamais eſt fournie.
Noſtre eſprit prend en ſa ſource eternelle 105
Or vne choſe, or vne autre nouuelle :
Or ceſte cy, or ceſte là il treuue,
Et puis encor vne autre toute neufue.

Ainſi voit l'on en vn ruiſſeau coulant
110 Sans fin l'vne eau apres l'autre coulant;
Et tout de rang d'vn eternel conduit,
L'vne ſuit l'autre, & l'vne l'autre fuit :
Par ceſte cy celle là eſt pouſſee,
Et ceſte cy par vne autre auancee :
115 Touſiours l'eau va dans l'eau, & touſiours eſt-ce
Meſme ruiſſeau, & touſiours eau diuerſe.
Certes celuy que la Muſe amiable
Voit en naiſſant d'vn regard fauorable,
Si mille & mille auant luy ont chanté
120 Ce qui luy eſt à chanter preſenté,
La meſme choſe encore il chantera,
Et ſa chanſon toute neufue ſera :
Si en vn lieu apres pluſieurs il paſſe,
En y paſſant il efface la trace.
125 Touſiours depuis que la voye eſt tracee,
Plus on y paſſe & plus elle eſt aiſee.
Doncques ie croy qu'il ne faut iamais craindre
Que d'inuenter le fons on puiſſe attaindre.
Ainſi ie n'ay onq aymé de changer
130 En noſtre langue aucun œuure eſtranger,
Et i'ayme mieux de moymeſmes eſcrire
Quelque œuure mien, encore qu'il ſoit pire.
Et quelquefois, ô ma grand' Marguerite,
Si ie traduis, ma plume ſ'en dépite,
135 D'eſtre aſſeruie à tourner vn ouurage,
Qui n'eſt pas mien, en quelque autre langage.
Mais à ce coup, par ton commandement,
Ie t'ay tourné le deuil de Bradamant :
Bien qu'à tourner ma Muſe ſoit craintiue,

Quand tu le veux, ſi faut il qu'elle fuiue. 140
Pour te ſeruir, il n'eſt rien impoſſible
Aux grands efforts de mon cueur inuincible :
Car pour te rendre en tout obeiſſance,
Mon grand deſir m'en donne la puiſſance.
Ie tournerois pour toy non pas des vers, 145
Mais bien, ie croy, tout le monde à l'enuers,
Et failliſt-il à mon aide appeller
La triſte Hecate, & hardy me meſler
Parmy l'horreur des magiques ſecrets,
Et de Merlin les myſteres ſacrez, 150
I'irois chercher les herbes recelees
Pour le ſorcier aux Theſſales vallees,
Ie tournerois & l'vn & l'autre pole
Pour obeïr à ta forte parole;
Pour obeïr à vn clin de tes yeux, 155
Ie tournerois deſſus deſſoubs les cieux.
Bref, ſi par toy il eſtoit ordonné,
Tout de ma main, ie croy, ſeroit tourné.
Ma volonté, enuers toy obſtinee,
Celle ſans plus ne peut eſtre tournee. 160

CHANT XXXII

Des plaintes de Bradamant.

Ie l'ay promis, il faut qu'or ie le chante,
Car ie n'en eus depuis l'aduiſement,
D'vne ſoupçon qui rendit mal contente
Du bon Roger la belle Bradamant;
5 Vne ſoupçon plus que l'autre cuiſante,
Vn plus mordant & venimeux tourment,
Qu'vn qu'en oiant Richardet elle prit,
Pour elle meſme en ronger ſon eſprit.
Pour vray i'auois ce conte pris à faire :
10 Mais entre deux Regnauld eſt ſuruenu,
Et de Guidon ie ne l'ay ſceu desfaire,
Qui l'amuſant long temps me l'a tenu.
I'entray ſi bien de l'vn en l'autre affaire,
Qu'onc de l'amant il ne m'eſt ſouuenu.
15 Or m'en ſouuiens-ie, or en veus-ie conter,
Ains que Regnauld & Gradaſſe chanter.
Donc ce pendant Bradamant ſe tourmente,
Que ces vingt iours durent ſi longuement,
Leſquels finis, à ceſte triſte amante
20 Et à ſa foy doit reuenir l'amant.
A vn banny, ou captif en tourment,
L'heure pour vray ne ſemble pas ſi lente,
Quand l'vn attend des fers eſtre tiré,
Et l'autre voir ſon païs deſiré.
25 Or elle croit, en ceſte attente dure,
Ou que Pyron boitteus ſoit deuenu,

Ou que le char ſe desbauche & demeure,
Laiſſant le train qu'il a touſiours tenu.
Plus chaſque nuict, plus chaſque iour lui dure,
Que le grand iour que le ciel retenu 30
Fut par l'Hebrieu, pour ſa foy & conſtance,
Ou que la nuict qu'Hercule print naiſſance.
Combien de fois, combien elle eut d'enuie
Sur l'ours, les glirs, les taiſſons endormis!
Car de dormir elle eut eu grand'enuie, 35
Sans ſ'eſueiller de tout le temps promis,
Et que d'ouïr choſe que l'on luy die,
Fors que Roger, il ne luy fuſt permis :
Mais tant ſ'en faut qu'ainſi elle demeure,
Qu'ell' ne dort pas toute la nuict vne heure. 40
De çà de là par la faſcheuſe plume
Elle ſe vire, & n'a point de ſeiour :
Vers la feneſtre elle va par couſtume,
Pour auancer, ſi elle peut, le iour,
Pour eſpier ſi l'aube ſe rallume, 45
Semant ſes lis & ſes roſes autour.
Puis tout autant, lors que le iour eſt né,
Veut voir le ciel des eſtoiles orné.
Quand elle fut à quatre ou cinq iours pres,
Lors en ſon cœur l'eſperance certaine 50
Luy promettoit que d'heure à autre apres
Quelqu'vn diroit : Voici Roger qu'on meine.
Elle monta mille fois les degres
D'vne grand' tour qui deſcouuroit la plaine,
Et les foreſts & chemins qu'elle penſe 55
Qu'on peut venir à Montaulban de France.
S'elle de loing voit quelque arme qui luiſe,

S'elle voit rien qui façon d'armes aye,
Lors ſon Roger elle croit qu'elle aduiſe,
60 Et tout à coup ſon œil moite ſ'eſgaye.
Si d'vn cheual ou d'vn laquay ſ'aduiſe,
C'eſt vn meſſage. Ainſi elle ſe paye;
Et bien qu'encor ceſt eſpoir la deçoit,
Vn autre apres & vn autre en reçoit.
65 Du mont ſouuent, armee, ſi deualla,
Croyant pour vray qu'en la campagne il ſoit;
Puis ne trouuant perſonne, ſ'en alla,
Et croit qu'il eſt monté par autre voye.
Le vain deſir qu'en y allant elle a,
70 Celuy là meſme au chaſteau la renuoye :
Il n'eſt icy ne là; mais ce pendant
Le temps promis ſe paſſe en attendant.
D'vn iour paſſa le temps attendu d'elle,
Deux, trois, huict, vingt, & encores l'amante
75 Ny ne le voit, ny de luy n'oit nouuelle.
Lors ſe plaint elle, & ſi fort ſe lamente,
Qu'elle euſt fait deuil aux Seurs par ſa querelle,
A qui ſouſtient chaſque poil ſa ſerpente,
Tant elle fait d'oultrage à ſon poil d'or,
80 Sa blanche gorge & ſes beaux yeux encor.
Donc il eſt dit, donc c'eſt ma deſtinee,
Que ie cerche vn qui me fuit & ſe cache,
Que i'eſtime vn dont ie ſuis deſdaignee,
Que ie prie vn qui de m'auoir ſe faſche.
85 Il me veut mal : à luy ie ſuis donnee,
Luy qui ſe plaiſt tant qu'il faudra qu'on taſche
Faire du ciel les Deeſſes deſcendre,
Si à aimer on le veut bien apprendre.

Ie l'aime, helas, & ce hautain l'entend;
Il ne me veut pour amante ny ſerue : 90
Pour luy la mort, il le ſçait bien, m'attend;
Apres la mort ſon aide il me reſerue.
Il craint me voir, & me fuit, ſe doutant
Qu'à le fleſchir mon martire me ſerue.
Ainſi l'aſpic, pour demourer meſchant, 95
Fuit la Muſique & refuſe le chant.
Las! retien moy, ô Amour, ce fuyart,
Que ſans vaguer, comme moy, il ſ'arreſte;
Si tu ne peus, donc rend moy celle part
Où tu me prins eſtant à nul ſubiecte. 100
Las que vrayment mon eſprit eſt muſart,
Croyant qu'en toy quelque pitié ſe mette!
C'eſt ton plaiſir, voire ta vie entiere,
De faire en pleurs des yeux vne riuiere.
Mais, pauure, helas, de qui me dois-ie plaindre 105
Que de mon fol & inſenſé deſir,
Qui vole au ciel & ſi hault veut attaindre,
Qu'vn feu bruſlant ſes æles vient ſaiſir?
Du ciel il tombe, & pour cela n'eſt moindre
Mon dur tourment, mon aigre deſplaiſir. 110
Il monte encor, & au feu ſ'abandonne,
Et iamais fin à mes cheutes ne donne.
Mais mon deſir ce mal ne me pourchaſſe :
C'eſt pluſtoſt moy qui le loge en mon cœur,
Où ſe trouuant, ma raiſon il en chaſſe, 115
Eſtant ſur moy & ma force vainqueur.
Il me fouruoye, & çà & là me paſſe
De mal en pis, & de moy n'a point peur;
Eſtant ſans bride à la mort il me meine :

120 Car touſiours croiſt auec le temps la peine.
Las, mais pourquoy moymeſme ie me blaſme?
Fors de t'aimer, quelle faute ay-ie fait?
Eſt-ce grand cas qu'vn foible ſans diffame
Par les aſſaults de l'amour ſoit deffait?
125 Donc par rampars dois-ie garder mon ame
D'auoir plaiſir d'vn langage parfait,
D'vne beauté, d'vne façon guerriere?
Malheureux l'œil qui fuit à la lumiere.
C'eſtoit mon ſort, & puis i'y fus menee
130 Par les propos de gents dignes de foy,
Qui me peignoient vne ioye ordonnee,
Qu'en bien aimant receuoir ie deuoy.
Si fainte eſtoit la promeſſe donnee,
Si par Merlin trompee ie me voy,
135 De ce Merlin ie me peus doncques plaindre;
D'aimer Roger ie ne me peus reſtraindre.
Donc ie me plains de Merlin & Meliſſe,
Et me plaindray d'eulx eternellement;
Par leurs eſprits ils feirent que ie veiſſe
140 Vn fruict du grain que i'allois lors ſemant:
C'eſtoit à fin qu'en priſon ie me meiſſe
Soubs ceſt eſpoir; ie ne ſçay pas comment,
Ne qu'ils penſoient, fors qu'ils portoient enuie
Au doux repos & ſeurté de ma vie.
145 Ainſi ſon deuil tant ſerree la tient,
Que nul confort ne trouue en elle place:
Mais puis l'eſpoir maugré le deuil reuient,
Et dans le cœur par le milieu luy paſſe.
Deuant ſes yeux touſiours Roger luy vient:
150 Ell' croit touſiours qu'encore il ſatisface;

Ceſt eſpoir fait, maugré la douleur grande,
Que ſon retour d'heure à autre elle attende.
  Donc ceſt eſpoir encore la paiſſoit
Vn mois apres, de ſorte que ſa peine
Quelque peu moins pour cela la preſſoit. 155
Vn iour, la pauure, en venant par la plaine,
Où en cerchant Roger elle paſſoit,
Print vn rapport pour nouuelle certaine
Qui ſi auant dans le cœur luy paſſa,
Que tout l'eſpoir tout d'vn coup il chaſſa. 160
  Par vn Gaſcon qui auoit eſté pris
Des Sarraſins, à la grande iournee
Qui fut donnee au deuant de Paris,
Fut ceſte alarme à l'amante donnee.
Ceſtuy luy a de point en point appris 165
Comment ſe eſtoit la guerre demenee :
Elle en propos de Roger ſe ietta,
Et ſans bouger à ce but ſ'arreſta.
  Rien à conter le Gaſcon ne laiſſa,
Ayant du camp bien grande cognoiſſance : 170
Il luy conta que Roger ne ceſſa
Tant qu'il euſt mis Mandricard à outrance;
Mais que ſi fort Mandricard le bleſſa,
Qu'vn mois ſa vie en fut hors d'eſperance.
S'il ſe fuſt lors de parler arreſté, 175
La vraye excuſe à Roger c'euſt eſté.
  Mais puis il dit, qu'vne dame on appelle
Marphiſe au camp, & que chaſcun la vante,
Qu'on douteroit ſi la face eſt plus belle,
L'eſprit plus vif, ou la main plus vaillante : 180
Que Roger l'aime, & qu'il eſt aimé d'elle,

Que peu ſouuent l'vn de l'autre ſabſente,
Et par le camp que le commun bruit vole,
Qu'ils ont donné l'vn à l'autre parole;
185 Que l'on n'attend fors que Roger gueriſſe,
Pour faire apres de leurs nopces la feſte;
Qu'il n'eſt aucun qui ne ſ'en reſiouiſſe,
Et qui de voir ce iour la ne ſouhaitte.
Aucun n'y a que ſouhaitter ne feiſſe,
190 Sçachant des deux la valeur ſi parfaite,
D'en veoir ſortir la plus vaillante race,
Qu'on veit iamais en ceſte terre baſſe.
Vn creue-cœur, vne douleur extreme,
Oyant ce conte, aſſaillit Bradamant,
195 Si que de choir elle fut lors à meſme :
Elle trouua ſon deſtrier viſtement,
Sans dire mot; & chaſſant de ſoymeſme
Tout ſon eſpoir, & pleine de tourment,
De ialouſie & de deſpit comblee,
200 Toute en fureur en ſa chambre eſt allee.
Comme elle eſtoit armee elle ſe couche
Deſſus le lict, virant la face en bas,
Et là de draps elle remplit ſa bouche,
Pour ſe garder qu'elle ne criaſt pas :
205 Mais ce propos qui tant au cœur luy touche,
Luy donne tant de rigoureux combats,
Que ne pouuant ſon martyre cacher,
Force luy fut la bride luy laſcher.
A qui meshuy doibs-ie croire, dit elle,
210 O miſerable, helas, or di-ie bien,
Tous ont le cœur felon & infidele,
Puis qu'infidele, ô Roger, eſt le tien,

Que i'eſtimois ſi humain & fidele.
Voy ton deuoir, voy le merite mien,
Et iuge apres ſ'en hiſtoire ancienne, 215
Onc cruauté ſ'approcha de la tienne.
Pourquoy Roger, comme on ne voit pas vn
Tant beau que toy, tant pourueu de vaillance,
Et qu'en façon, ny gentilleſſe, aucun
Ny tant que toy, ny pres de là ſ'auance; 220
Pourquoy auſſi ne fais tu que chaſcun
Trouue entre tant de vertus la conſtance?
Pourquoy n'as tu pour ta louange entiere,
La foy, qui eſt des vertus la premiere?
Ne ſçais tu pas que ſans la loyauté 225
Nulle vertu ne ſçauroit apparoiſtre?
Comme il n'eſt point de ſi grande beauté
Qui ſans clarté ſe peuſt faire cognoiſtre.
Tu trompes vne, eſt ce grand' nouueauté,
Eſtant ſon Dieu, ſon idole & ſon maiſtre; 230
Vne à qui lors ton langage euſt fait croire
Que du Soleil la lumiere eſtoit noire!
Puis que tu fauls à ce que tu promets,
De toy meshuy quel eſpoir doit l'on prendre?
Que craindras tu, puis que meurtrier tu es 235
D'vne qui t'aime & ne ſe veut deffendre?
Si moy qui t'aime en ce tourment tu mets,
Tes ennemis qu'en peuuent ils attendre?
Au ciel n'a point de Iuſtice, ie penſe,
Si ce forfait demeure ſans vengeance. 240

CHANSON

SI i'ay perdu tant de vers ſur ma lyre,
O inconſtante, à bien dire de toy,
Or i'en veux faire autant pour m'en deſdire.
Ceulx qui liront ton infame inconſtance,
5 Et les reflots de ta periure foy,
En t'outrageant m'en feront la vengence.
Il ne faut pas que ſi fiere te rende,
Comme autrefois, ceſte grande beauté :
C'eſtoient mes vers qui la te faiſoient grande.
10 Par moy eſtoient ces roſes amaſſees,
Qui iuſqu'icy en ta face ont eſté,
Et or par moy te feront effacees.
Ie t'ay donné ceſte face tant belle,
Ie veux tout prendre, & qu'on ne puiſſe voir
15 Rien plus en toy que ton cœur infidele.
C'eſt tout le bien qu'ores auoir ie puiſſe,
Que cognoiſſance vn chaſcun puiſſe auoir
De mon malheur, helas, & de ton vice.
Quand par mes vers ie te verray maudite,
20 Dedans mon cœur ce ſeul regret i'auray,
Que pour mon mal ta peine eſt trop petite.
Mais ſi encor ce n'eſt vengence entiere,
En te blaſmant au moins i'arracheray
Iuſques au fond toute l'amour premiere.
25 De mon dur mal ie veux que ce bien ſorte,
Que mon exemple apres moy gardera
Que tu ne trompe aucun de meſme ſorte.
Mais ſi quelqu'vn encor l'amour n'euite,

M'ayant ouy, celuy meritera
Ce que ie ſouffre à ceſt' heure ſans merite. 30
Helas dy moy, ô traiſtre & deſloyalle,
Qu'eſt-ce qui t'a deſpleu en moy, ſinon
Contraire à toy, ma volonté loyalle?
Qu'as tu gaigné à changer de courage,
Sinon de perdre & ta foy & ton nom, 35
Et mon cœur tien, plus que le tien volage?
Fay, faulſe, fay de tous amants la preuue;
Puis dy que i'ay deſeruy ce tourment,
Si tant que moy aucun ferme ſ'en treuue.
Tu meſuras ainſi ma recompenſe, 40
Que nous eſtions conſtans egalement,
Moy en l'amour, & toy en l'inconſtance.
Les vents aux bords tant de vagues n'amenent,
Lors que l'hyuer eſt le maiſtre de l'eau,
Comme de flots dans ton cœur ſe promenent. 45
L'Automne abbat moins de feuilles aux plaines,
Moins en refait le plaiſant renouueau,
Que tu desfais & fais d'amours ſoudaines.
O quelle amour mon amour euſt conquiſe,
O que de foy ma foy euſt peu gaigner, 50
S'ailleurs qu'en toy ma fortune l'euſt miſe!
Si vn cœur ferme & conſtant ſe peut rendre,
Mon cœur l'euſt peu à tous cœurs enſeigner,
Fors qu'au tien ſeul, qu'il vouloit ſeul apprendre.
Or voy-ie à cler, deſloyalle, tes ruzes: 55
Non que deuant tu n'en ayes vſé;
Mais lors pour toy ie faiſoy tes excuſes.
Excuſe toy ores, ſ'il ſe peut faire.
Mais tu ſçais bien, toy qui m'as abuſé,

60 Quand ie la voy que ta faulte eſt trop claire.
Tu fais grand cas de ta race, ô legere,
Tu ments : ce fut la mer qui te conceut,
Et quelque vent de l'hyuer fut ton pere.
L'eau & le vent, voylà ton parentage :
65 Puis en naiſſant celle qui te receut,
A mon aduis, c'eſt la Lune volage.
Songer ne puis qui t'auroit allaictee;
Mais enſeignee & faitte de la main
Tu fus, pour vray, du muable Protee.
70 Encor la mer maintefois eſt bonnaſſe;
Le vent par fois eſt paiſible & ſerain :
Mais de changer tu ne fus oncques laſſe.
Encor Protee, apres mainte desfaicte,
Lier ſe laiſſe; & qui te liëra,
75 Puis que le nœud de ma foy ne t'arreſte?
Tout à la fois le ciel, comme ie penſe,
Ferme en vn lieu ſon tour arreſtera,
Et ton cœur faulx prendra quelque aſſeurance.
Las, que de toy pourement ie me vange,
80 Ie te reprens de ta legereté,
Et tu en fais, peruerſe, ta louange.
Auſſi ie ſens que lors que ie m'eſſaye
De dire mal de ta deſloyauté,
C'eſt lors, helas, que ie touche ma playe.
85 O moy chetif, ſi ma force eſt ſi vaine
Qu'il fault que moy qui pour elle me deuils,
Pour la punir, i'augmente encor ma peine!
Va traiſtre, va, ie quitte la vengeance;
Ie n'en veus plus : tout le bien que ie veus,
90 C'eſt que de toy ie n'aye ſouuenance.

SONNETS

I

L'vn chante les amours de la trop belle Helene,
L'vn veut le nom d'Hector par le monde ſemer,
Et l'autre par les flots de la nouuelle mer
Conduit Iaſon gaigner les treſors de la laine.

Moy ie chante le mal qui à ſon gré me meine : 5
Car ie veus, ſi ie puis, par mes carmes charmer
Vn tourment, vn ſoucy, vne rage d'aimer,
Et vn eſpoir muſart, le flatteur de ma peine.

De chanter rien d'autruy meshuy qu'ay ie que faire?
Car de chanter pour moy ie n'ay que trop à faire. 10
Or ſi ie gaigne rien à ces vers que ie ſonne,

Madame, tu le ſçais, ou ſi mon temps ie pers :
Tels qu'ils ſont, ils ſont tiens : tu m'as dicté mes vers,
Tu les a faicts en moy, & puis ie te les donne.

II

I'allois ſeul remaſchant mes angoiſſes paſſees :
Voici (Dieux deſtournez ce triſte mal-encontre!)
Sur chemin d'vn grand loup l'effroyable rencontre,
Qui, vainqueur des brebis de leur chien delaiſſees,

Tiraſſoit d'vn mouton les cuiſſes deſpecees, 5

Le grand deuil du berger. Il rechigne & me monſtre
Les dents rouges de ſang, & puis me paſſe contre,
Menaſſant mon amour, ie croy, & mes penſees.

De m'effrayer depuis ce preſage ne ceſſe :
Mais i'en conſulteray ſans plus à ma maiſtreſſe.
Onc par moy n'en ſera preſſé le Delphien.

Il le ſçait, ie le croy, & m'en peut faire ſage :
Elle le ſçait auſſi, & ſçait bien d'auantage,
Et dire, & faire encor & mon mal & mon bien.

III

Elle eſt malade, helas! que faut-il que ie face?
Quel confort, quel remede? O cieux, & vous m'oyez,
Et tandis, deuant vous, ce dur mal vous voyez
Oultrager ſans pitié la douceur de ſa face!

Si vous l'oſtez, cruels, à ceſte terre baſſe,
S'il faut d'elle là haut que riches vous ſoyez,
Au moins penſez à moy, &, pour Dieu, m'ottroyez.
Qu'au moins tout d'vne main Charon tous deux nous paſſe;

Ou ſ'il eſt, ce qu'on dit des deux freres d'Helene,
Que l'vn pour l'autre au ciel, & là bas ſe promene,
Or accompliſſez moy vne pareille enuie.

Ayez, ayez de moy, ayez quelque pitié,
Laiſſez nous, en l'honneur de ma forte amitié,
Moy mourir de ſa mort, ell' viure de ma vie.

IV

O qui a iamais veu vne barquette telle,
Que celle où ma maiſtreſſe eſt conduitte ſur l'eau ?
L'eau tremble, & ſ'esforçant ſous ce riche vaiſſeau,
Semble ſ'enorgueillir d'vne charge ſi belle.

On diroit que la nuict à grands troupes appelle 5
Les eſtoiles, pour voir celle, dans le batteau,
Qui eſt de noſtre temps vn miracle nouueau,
Et que droit ſur ſon chef tout le ciel eſtincelle.

Pour vray onc ie ne vis vne nuict eſtoillee
Si bien que celle nuict qu'elle ſ'en eſt allee : 10
Tous les aſtres y ſont, qui content eſtonnez

Les biens qu'ils ont chaſcun à ma Dame donnez;
Mais ils luiſent plus clair, eſtans rouges de honte
D'en auoir tant donné qu'ils n'en ſçachent le compte.

V

Au milieu des chaleurs de Iuillet l'alteré,
Du nom de Marguerite vne feſte eſt chomee,
Vne feſte à bon droit de moy tant eſtimee :
Car de ce iour tout l'an ce me ſemble eſt paré.

Ce beau & riche nom, ce nom vrayment doré, 5
C'eſt le nom bienheureux dont ma Dame eſt nommee,

Le nom qui de ſon los charge la renommee,
Et qui, maugré les ans, de viure eſt aſſeuré.

Ou l'encre & le papier en ma main faillira,
10 Ou ce nom en mes vers par tout le monde ira.
Il faut qu'elle ſe voye en cent cartes eſcripte.

Et qu'vn iour nos nepueux, eſtonnez en tous temps,
Soit hyuer, ſoit eſté, ſans faueur du printemps,
Voyent dans le papier fleurir la Marguerite.

VI

Ou ſoit lors que le iour le beau Soleil nous donne,
Ou ſoit quand la nuict oſte aux choſes la couleur,
Ie n'ay rien en l'eſprit que ta grande valeur,
Et ce ſouuenir ſeul iamais ne m'abandonne.

5 A ce beau ſouuenir tout entier ie me donne,
Et s'il tire auec ſoy touſiours quelque douleur,
Ie ne prens point cela toutefois pour malheur,
Car d'vn tel ſouuenir la douleur meſme eſt bonne.

Ce ſouuenir me plaiſt encor qu'il me tourmente,
10 Car rien que tes valeurs à moy il ne preſente.
Il me deſplait d'vn point, qu'il fait que ie repenſe.

Vne grace cent fois. Or meshuy vois-ie bien,
Pour pouuoir penſer tout ce que tu as de bien,
Qu'il ne faut pas deux fois qu'vne grace ie penſe.

VII

Ie publiëray ce bel eſprit qu'elle a,
Le plus poſé, le plus ſain, le plus ſeur,
Le plus diuin, le plus vif, le plus meur,
Qui oncq du ciel en la terre vola.

I'en ſçay le vray, & ſi ceſt eſprit là 5
Se laiſſoit voir auecques ſa grandeur,
Alors vrayment verroit l'on par grand heur
Les traicts, les arcs, les amours qui ſont là.

A le vanter ie veux paſſer mon aage :
Mais le vanter, comme il faut, c'eſt l'ouurage 10
De quelque eſprit, helas, non pas du mien;

Non pas encor de celuy d'vn Virgile,
Ny du vanteur du grand meurtrier Achile;
Mais d'vn eſprit qui fuſt pareil au ſien.

VIII

Ie veux qu'on ſçache au vray comme elle eſtoit armee
Lors qu'elle print mon cœur au dedans de ſon fort,
De peur qu'à ma raiſon on n'en donne le tort,
Et de m'auoir failli qu'elle ne ſoit blaſmee.

Sa douceur, ſa grandeur, ſes yeulx, ſa grace aimee, 5
Fut le reng qui premier fit ſur moy ſon effort;

Et puis de ſes vertus vn autre reng plus fort,
Et ſon eſprit, le chef de ceſte grande armee.

Qu'euſſe-ie fait tout ſeul? ie me ſuis laiſſé prendre;
10 Mais à ſon eſprit ſeul ie me ſuis voulu rendre.
C'eſt celuy qui me print, qui à ſon gré me méne,

Qui de me faire mal a eu tant de pouuoir :
Mais puis qu'il faut ſouffrir, ie me tiens fier d'auoir
Vne ſi grand' raiſon d'vne ſi grande peine.

IX

Maint homme qui m'entend, lors qu'ainſi ie la vante,
N'ayant oncq rien pareil en nulle autre eſprouué,
Penſe, ce que i'en dis, que ie l'aye trouué,
Et croit qu'à mon plaiſir ces louanges i'inuente.

5 Mais ſi rien de ſon los en ſa faueur i'augmente,
Si de mentir pour elle il m'eſt oncq arriué,
Ie conſens que ie ſois de ſon amour priué;
Ie conſens, ſi ie mens, que mon eſpoir me mente.

Qui ne m'en croit, la voyë : il aura lors creance
10 De plus que ie n'en dis, d'autant comme i'en penſe.
Auſſi, pour dire vray, ce n'eſt pas là le doute,

Si ie la loue plus qu'elle n'a merité,
Si ie faulx en diſant plus que la verité :
Le doute eſt ſi ie faulx à ne la dire toute.

X

Ores ie te veux faire vn ſolennel ſerment,
Non ſerment qui m'oblige à t'aimer d'auantage,
Car meshuy ie ne puis; mais vn vray teſmoignage
A ceulx qui me liront, que i'aime loyaument.

C'eſt pour vray, ie viuray, ie mourray en t'aimant. 5
Ie iure le hault ciel, du grand Dieu l'heritage,
Ie iure encor l'enfer, de Pluton le partage,
Où les pariurs auront quelque iour leur tourment;

Ie iure Cupidon, le Dieu pour qui i'endure;
Son arc, ſes traicts, ſes yeux & ſa trouſſe ie iure : 10
Ie n'aurois iamais fait : ie veux bien iurer mieux,

I'en iure par la force & pouuoir de tes yeux,
Ie iure ta grandeur, ta douceur & ta grace,
Et ton eſprit, l'honneur de ceſte terre baſſe.

XI

« Ie ſçay ton ferme cueur, ie cognois ta conſtance :
Ne ſois point las d'aimer, & ſois ſeur que le iour,
Que mourant ie lairray noſtre commun ſeiour,
Encor mourant, de toy i'auray la ſouuenance.

I'en prens teſmoing le Dieu qui les foudres eſlance, 5
Qui ramenant pour nous les faiſons à leur tour,

Vire les ans legers d'vn eternel retour,
Le Dieu qui les Cieux branſle à leur iuſte cadence,

Qui fait marcher de reng aux lois de la raiſon
10 Ses aſtres, les flambeaux de ſa haute maiſon,
Qui tient les gonds du ciel & l'un & l'autre pole. »

Ainſi me dit ma Dame, ainſi pour m'aſſeurer
De ſon cueur debonnaire, il luy pleut de iurer;
Mais ie l'euſſe bien creuë à ſa ſimple parole.

XII

I'ay vn Liure Thuſcan, dont la tranche eſt garnie
Richement d'or battu de l'vne & l'autre part;
Le deſſus reluit d'or; & au dedans eſt l'art
Du comte Balthaſar, de la Contiſanie.

5 Où que ie ſois, ce liure eſt en ma compagnie.
Auſſi c'eſt vn preſent de celle qui depart
A tout ce qu'elle voit, à ce qui d'elle part,
Quelque part, quelque ray de ſa grace infinie.

O Liure bienheureux, mon Maron, mon Horace,
10 Mon Homer, mon Pindar, ce ſemble, te font place.
Meshuy d'eſtre immortel tu te peus bien vanter;

Elle fait cas de toy, c'eſt aſſeurance entiere.
A qui ne plairas tu, ayant peu contenter
Des Muſes la dixieme & certes la premiere?

XIII

Reproche moy maintenant, ie le veux,
Si oncq de toy i'ay eu faueur aucune,
Traiſtre, legere, inconſtante fortune.
Reproche moi hardiment, ſi tu peux.

Depuis le iour qu'en mal' heure mes yeux 5
Voyent du ciel la lumiere importune,
Ie ſuis le but, la deſcharge commune
De tous les coups de ton bras furieux.

Bien toſt i'auray, deſià l'heure ſauance,
I'auray de toy par mort quelque vengence, 10
Lors que de moy l'ame ſera partie.

A toy vrayement le camp demeurera;
Mais, i'en ſuis ſeur, ma mort te faſchera,
De te laiſſer cruelle ſans partie.

XIV

Quand celle i'oy parler qui pare noſtre France,
Lors ſon riche propos i'admire en eſcoutant;
Et puis ſelle ſe taiſt, i'admire bien autant
La belle maieſté de ſon graue ſilence.

S'elle eſcrit, ſelle lit, ſelle va, ſelle dance, 5
Or ie poiſe ſon port, or ſon maintien conſtant,

Et ſa guaye façon; & voir en vn inſtant
De çà de là ſortir mille graces ie penſe.

I'en dis le grammercis à ma viue amitié,
De quoy i'y voy ſi cler; & du peuple ay pitié :
De mil vertus qu'il voit en vn corps ordonnees,

La dixme il n'en voit pas, & les laiſſe pour moy :
Certes i'en ay pitié; mais puis apres ie voy
Qu'onc ne furent à tous toutes graces donnees.

XV

Tu m'as rendu la veuë, Amour, ie le confeſſe.
De grace que c'eſtoit à peine ie ſçauoy;
Et or toute la grace en vn monceau ie voy
De toutes parts luiſant en ma grande maiſtreſſe.

Or de voir & reuoir ce threſor ie ne ceſſe,
Comme vn maſſon qui a quelque riche paroy
Creuſé d'vn pic heureux, qui recele ſoubs ſoy
Des auares ayeux la ſecrette richeſſe.

Or i'ay de tout le bien la cognoiſſance entiere,
Honteux de voir ſi tard la plaiſante lumiere :
Mais que gagne ie, Amour, que ma veuë eſt plus claire,

Que tu m'ouures les yeux & m'affines les ſens?
Et plus ie voy de bien, & plus de maulx ie ſens :
Car le feu qui me bruſle eſt celuy qui m'eſclaire.

XVI

Helas! combien de iours, helas! combien de nuicts
I'ay vefcu loing du lieu où mon cueur fait demeure!
C'eft le vingtiefme iour que fans iour ie demeure,
Mais en vingt iours i'ay eu tout vn fiecle d'ennuis.

Ie n'en veux mal qu'à moy, malheureux que ie fuis, 5
Si ie foufpire en vain, fi maintenant i'en pleure;
C'eft que mal aduifé ie laiffay, en mal' heure,
Celle là que laiffer nulle part ie ne puis.

I'ay honte que defià ma peau decoulouree
Se voit par mes ennuis de rides labouree : 10
I'ay honte que defià les douleurs inhumaines

Me blanchiffent le poil fans le congé du temps.
Encor moindre ie fuis au compte de mes ans,
Et defià ie fuis vieux au compte de mes peines.

XVII

Si onc i'eus droit, or i'en ay de me plaindre :
Car qui voudroit que ie fuffe content
Eftant loing d'elle? Et ie ne fçay pourtant,
En eftant pres, fi mon mal feroit moindre.

Ou pres, ou loing, le mal me vient atteindre; 5
I'ay beau fuir, en tous lieux il m'attend :

Pres, vn vif mal; & puis, loing d'elle eſtant,
Vne langueur, autant ou plus à craindre.

O fier Amour, que tu as long le bras,
10 Puis qu'en fuyant on ne l'euite pas!
Puis qu'il te plaiſt, helas, ie ſuis teſmoing,

Puis qu'à mon dam il t'a pleu que le ſente,
Que ta main a, d'vne arme non contente,
Le feu de pres, & les fleſches de loing.

XVIII

Quand i'oſe voir Madame, Amour guerre me liure,
Et ſe pique à bon droit que ie vay follement
Le cercher en ſon regne; & alors iuſtement
Ie ſouffre d'vn mutin temeraire la peine.

5 Or me tiens-ie loing d'elle, & ta main inhumaine,
Amour, ne chomme pas : mais ſi aucunement,
Pitié logeoit en toy, tu deuois vrayement
T'ayant laiſſé le camp, me laiſſer prendre haleine.

N'aye-ie pas donc raiſon, ô Seigneur, de me plaindre,
10 Si eſtant loing de feu, ma chaleur n'eſt pas moindre?
Quand d'elle pres ie ſuis, lors tu dois faire preuue

De ta force ſur moy; mais or tu dois auſſi
Relaſcher la rigueur de mon aſpre ſoucy :
Trop mortelle eſt la guerre où l'on n'a iamais trefue.

XIX

Enfant aueugle, nain, qui n'as autre prouëſſe,
Sinon en trahiſon quelque fleſche tirer,
Qui n'as autre plaiſir ſinon de deſchirer
En cent pieces les cœurs de la folle ieuneſſe;

Le corps ſans honte nud ſi ton pere te laiſſe, 5
Il monſtre qu'on ſe doit loing de toy retirer,
Qui n'as rien que les cœurs que tu peux attirer
Par les traiſtres appas de ta main larronneſſe.

Meurtrier, larron, pipeur, dy moy, dy hardiment,
Si rien aux tiens iamais tu donnas que tourment? 10
Ores, ſans t'eſpargner, de toy ie me veux plaindre,

Quel mal me feras tu que ie n'aye enduré?
Mes maulx m'ont fait meshuy contre toy aſſeuré:
I'ay deſià tant ſouffert que ie n'ay rien à craindre.

XX

Ie ne croiray iamais que de Venus fortiſſe
Vn tel germe que toy. Or ta race i'ay ſceu,
O enfant ſans pitié: Megere t'a conceu,
Et quelque louue apres t'a baillé pour nourriſſe.

Petit monſtre maling, c'eſt ta vieille malice, 5
Qui te tient acroupi; aucun ne t'a receu

Des hommes ny des Dieux que tu n'ayes deceu;
Et encor ne ſe trouue aucun qui te puniſſe.

O traiſtre, ô boutefeu, donc ta rage aſſouuie
10 Ne fut ny ſera oncq des maulx de noſtre vie!
Ie ſçay bien que de toy ie ne me puis deffaire.

Et puis qu'ainſi il va, ie vois bien deſormais
Que tant que ie viuray, ie ne ſeray iamais
Saoul de te dire mal, ny toy ſaoul de m'en faire.

XXI

Amour, lors que premier ma franchiſe fut morte,
Combien i'auois perdu encor ie ne ſçauoy,
Et ne m'aduiſoy pas, mal ſage, que i'auoy
Eſpouſé pour iamais vne priſon ſi forte.

5 Ie penſoy me ſauuer de toy en quelque ſorte,
Au fort m'eſloignant d'elle; & maintenant ie voy
Que ie ne gaigne rien à fuir deuant toy,
Car ton traict en fuyant auecques moy i'emporte.

Qui a veu au village vn enfant enioué,
10 Qui vn baſton derriere à vn chien a noué,
Le chien d'eſtre battu par derriere eſtonné,

Il ſe vire & ſe frappe, & les enfans ioyeux
Rient qu'il va, qu'il vient, & fuyant parmy eulx,
Ne peut fuir les coups que luymeſme ſe donne.

XXII

Où qu'aille le Soleil, il ne voit terre aucune,
Où les maulx que tu fais ne te facent nommer :
Mais de toy icy bas qu'en doit l'on prefumer,
Quand de ton pere auffi tu n'as mercy pas vne?

Ta force en terre, au ciel, par tout le monde eft vne : 5
L'oifeau par l'air volant fent la force d'aimer,
Et les poiffons cachez dans le fond de la mer,
Et des poiffons le Roy, le grand pere Neptune.

Le noir Pluton, forcé par ta fléche meurtriere,
Sortit voir les rayons de l'eftrange lumiere.
O petit Dieu, le ciel, l'eau, l'air, l'enfer, la terre, 10

Te crient le vainqueur! Meshuy laiffe ces traicts;
Tu n'as plus où tirer : quand aura l'on la paix,
Si la victoire, au pis, n'eft la fin de la guerre?

XXIII

I'ay fait preuue des deux, meshuy ie le puis dire :
Sois ie pres, fois ie loing, tant mal traicté ie fuis,
Que choifir le meilleur à grand' peine ie puis,
Fors que le mal prefent me femble toufiours pire.

Las! en ce rude choix que me fault il eflire? 5
Quand ie ne la voy point, les iours me femblent nuits;

Et ie ſçay qu'à la voir i'ai gaigné mes ennuis :
Mais deuſſe-ie auoir pis, de la voir ie deſire.

Quelque braue guerrier, hors du combat ſurpris
D'vn moſquet, a deſpit que de pres il n'aiſt pris
Vn plus honeſte coup d'vne lance cogneue :

Et moy, ſachant combien i'ay par tout enduré,
D'auoir mal pres & loing ie ſuis bien aſſeuré;
Mais quoy! ſ'il faut mourir, ie veux voir qui me tue.

XXIV

Ce iourd'huy du Soleil la chaleur alteree
A iauny le long poil de la belle Ceres :
Ores il ſe retire; & nous gaignons le frais,
Ma Marguerite & moy, de la douce ſeree;

Nous traçons dans les bois quelque voye eſgaree :
Amour marche deuant, & nous marchons apres.
Si le vert ne nous plaiſt des eſpeſſes foreſts,
Nous deſcendons pour voir la couleur de la pree;

Nous viuons francs d'eſmoy, & n'auons point ſoucy
Des Roys, ny de la cour, ny des villes auſſi.
O Medoc, mon païs ſolitaire & ſauuage,

Il n'eſt point de païs plus plaiſant à mes yeux :
Tu es au bout du monde, & ie t'en aime mieux;
Nous ſçauons apres tous les malheurs de noſtre aage.

XXV

Vn Lundy fut le iour de la grande iournee
Que l'Amour me liura : ce iour il fut vainqueur
Ce iour il ſe fit maiſtre & tyran de mon cœur :
Du fil de ce iour pend toute ma deſtinee.

Lors fut à mon tourment ma vie abandonnee, 5
Lors Amour m'aſſeruit à ſa folle rigueur.
C'eſt raiſon qu'à ce iour, le chef de ma langueur,
Soit la place en mes vers la premiere donnee.

Ie ne ſçay que ce fut, l'Amour tendit ſes toiles
Ce iour là pour m'auoir, ou bien ſi les eſtoiles 10
S'eſtoient encontre moy en embuſche ordonnees;

Pour vray ie fus trahy, mais la main i'y preſtois :
Car plus fin contre moy que nul autre i'eſtois,
Qui ſceus tirer d'vn iour tant de males annees.

A MADAME

DE GRAMMONT

CONTESSE DE GVISEN.

MADAME, ie ne vous offre rien du mien, ou par ce qu'il eſt deſià voſtre, ou par ce que ie n'y trouue rien digne de vous. Mais i'ay voulu que ces vers, en quelque lieu qu'ils ſe viſſent, portaſſent voſtre nom en teſte, pour l'honneur que ce leur ſera d'auoir pour guide céte grande Coriſande d'Andoins. Ce preſent m'a ſemblé vous eſtre propre, d'autant qu'il eſt peu de dames en France qui iugent mieus, & ſe ſeruent plus à propos que vous de la poëſie; &, puis qu'il n'en eſt point qui la puiſſent rendre viue & animée, comme vous faites, par ces beaus & riches accords de quoy, parmi vn milion d'autres beautés, nature vous a eſtrenée, Madame, ces vers meritent que vous les cheriſſez: car vous ſerez de mon aduis, qu'il n'en eſt point ſorty de Gaſcoigne qui euſſent plus d'inuention & de gentilleſſe, & qui teſmoignent eſtre ſortis d'vne plus riche main. Et n'entrez pas en ialouſie de quoy vous n'auez que le reſte de ce que, pieça, i'en ay faict imprimer ſous le nom de Monſieur de Foix, voſtre bon parent; car certes ceus cy ont ie ne ſcay quoy de plus vif & de plus bouillant: comme il les fit en ſa plus verte ieuneſſe, & eſchaufé d'vne belle & noble ardeur que ie vous diray, Madame, vn iour à l'oreille. Les autres

furent faictz despuis, comme il estoit à la poursuite de son mariage, en faueur de sa fame, & sentent des-ia ie ne scay quelle froideur maritale. Et moy, ie suis de ceux qui tiennent que la poësie ne rid point ailleurs, comme elle faict en vn subiect folatre & des-reglé.

VINGT NEVF SONNETZ

D'ESTIENNE DE LA BOËTIE

CONSEILLER DV ROY EN SA COVRT DE PARLEMENT
A BORDEAVX

I

PARDON, Amour, pardon : ô ſeigneur, ie te voüe
Le reſte de mes ans, ma voix & mes eſcris,
Mes ſanglots, mes ſouſpirs, mes larmes & mes cris :
Rien, rien tenir d'aucun que de toy, ie n'aduoüe.

5 Helas! comment de moy ma fortune ſe ioue!
De toy, n'a pas long temps, Amour, ie me ſuis ris :
I'ay failly, ie le voy, ie me rends, ie ſuis pris;
I'ay trop gardé mon cœur; or ie le deſaduoüe.

Si i'ay, pour le garder, retardé ta victoire,
10 Ne l'en traite plus mal : plus grande en eſt ta gloire;
Et ſi du premier coup tu ne m'as abbattu,

Penſe qu'vn bon vainqueur, & nay pour eſtre grand,
Son nouueau priſonnier, quand vn coup il ſe rend,
Il priſe & l'ayme mieux, ſ'il a bien combatu.

II

C'eſt Amour, c'eſt Amour, c'eſt luy ſeul, ie le ſens :
Mais le plus vif amour, la poiſon la plus forte
A qui onq pauure cœur ait ouuerte la porte.
Ce cruel n'a pas mis vn de ſes traictz perçans, 4

Mais arcq, traits & carquois, & luy tout, dans mes ſens.
Encor vn mois n'a pas que ma franchiſe eſt morte,
Que ce venin mortel dans mes veines ie porte,
Et deſià i'ay perdu & le cœur & le ſens.

Et quoy? ſi cet amour à meſure croiſſoit,
Qui en ſi grand tourment dedans moy ſe conçoit! 10
O croiſtz, ſi tu peuz croiſtre, & amande en croiſſant.

Tu te nourris de pleurs; des pleurs ie te prometz,
Et, pour te refreſchir, des ſouſpirs pour iamais;
Mais que le plus grand mal ſoit au moings en naiſſant!

III

C'eſt faict, mon cœur, quitons la liberté.
Dequoy meshuy ſeruiroit la deffence,
Que d'agrandir & la peine & l'offence?
Plus ne ſuis fort, ainſi que i'ay eſté.

La raiſon fuſt vn temps de mon coſté, 5
Or, reuoltée, elle veut que ie penſe

Qu'il faut ſeruir, & prendre en recompence
Qu'oncq d'vn tel neud nul ne feuſt arreſté.

S'il ſe faut rendre, alors il eſt ſaiſon,
10 Quand on n'a plus deuers ſoy la raiſon.
Ie voy qu'Amour, ſans que ie le deſerue,

Sans aucun droict, ſe vient ſaiſir de moy;
Et voy qu'encor il faut à ce grand Roy,
Quand il a tort, que la raiſon luy ſerue.

IV

C'eſtoit alors, quand, les chaleurs paſſees,
Le ſale automne aux cuues va foulant
Le raiſin gras deſſoubz le pied coulant,
Que mes douleurs furent encommencees.

5 Le paiſan bat ſes gerbes amaſſees,
Et aux caueaus ſes bouillans muis roulant,
Et des fruitiers ſon autonne croulant,
Se vange lors des peines aduancees.

Seroit ce point vn preſage donné
10 Que mon eſpoir eſt deſià moiſſonné?
Non certes, non! Mais pour certain ie penſe,

I'auray, ſi bien à deuiner i'entends,
Si l'on peut rien prognoſtiquer du temps,
Quelque grand fruict de ma longue eſperance.

V

I'ay veu ſes yeux perçans, i'ay veu ſa face claire
(Nul iamais ſans ſon dam ne regarde les Dieux);
Froit, ſans cœur, me laiſſa ſon œil victorieux,
Tout eſtourdy du coup de ſa forte lumiere : 4

Comme vn ſurpris de nuit aux champs, quand il eſclaire,
Eſtonné, ſe palliſt ſi la fleche des cieux,
Sifflant, luy paſſe contre & luy ferre les yeux;
Il tremble, & veoit, tranſi, Iupiter en colere.

Dy moy, Madame, au vray, dy moy, ſi tes yeux vertz 9
Ne ſont pas ceux qu'on dit que l'Amour tient couuerts?
Tu les auois, ie croy, la fois que ie t'ay veüe;

Au moins il me ſouuient qu'il me feuſt lors aduis
Qu'Amour, tout à vn coup, quand premier ie te vis,
Desbanda deſſus moy & ſon arc & ſa veüe.

VI

Ce dict maint vn de moy : « Dequoy ſe plaint il tant,
Perdant ſes ans meilleurs, en choſe ſi legiere?
Qu'a il tant à crier, ſi encore il eſpere?
Et, ſ'il n'eſpere rien, pour quoy n'eſt il content? »

Quand i'eſtois libre & ſain, i'en diſois bien autant; 5
Mais certes celuy là n'a la raiſon entiere,

Ains a le cœur gaſté de quelque rigueur fiere,
S'il ſe plaint de ma plainte, & mon mal il n'entend.

Amour, tout à vn coup, de cent douleurs me point :
10 Et puis l'on m'aduertit que ie ne crie point!
Si vain ie ne ſuis pas que mon mal i'agrandiſſe,

A force de parler : ſ'on m'en peut exempter,
Ie quitte les ſonnetz, ie quitte le chanter.
Qui me deffend le deuil, celuy là me gueriſſe.

VII

Quant à chanter ton los par fois ie m'aduenture,
Sans ozer ton grand nom dans mes vers exprimer,
Sondant le moins profond de ceſte large mer,
Ie tremble de m'y perdre, & aux riues m'aſſure;

5 Ie crains, en loüant mal, que ie te face iniure.
Mais le peuple, eſtonné d'ouir tant t'eſtimer,
Ardant de te cognoiſtre, eſſaie à te nommer,
Et, cerchant ton ſainct nom ainſi à l'aduenture,

Esblouï, n'attaint pas à veoir choſe ſi claire;
10 Et ne te trouue point, ce groſſier populaire,
Qui n'aiant qu'vn moyen, ne veoit pas celuy là :

C'eſt que ſ'il peut trier, la comparaiſon faicte,
Des parfaictes du monde, vne la plus parfaicte,
Lors, ſ'il a voix, qu'il crie hardiment : « La voylà! »

VIII

Quand viendra ce iour là, que ton nom au vray paſſe
Par France dans mes vers? combien & quantes fois
S'en empreſſe mon cœur, ſ'en demangent mes doits?
Souuent dans mes eſcris de ſoy meſme il prend place.

Maulgré moy ie t'eſcris, maulgré moy ie t'efface. 5
Quand Aſtree viendroit, & la foy, & le droit,
Alors, ioyeux, ton nom au monde ſe rendroit.
Ores, c'eſt à ce temps, que cacher il te face,

C'eſt à ce temps maling vne grande vergoigne.
Donc, Madame, tandis, tu ſeras ma Dourdouigne. 10
Toutesfois laiſſe moy, laiſſe moy ton nom mettre;

Ayez pitié du temps : ſi au iour ie te metz,
Si le temps te cognoiſt, lors ie te le prometz,
Lors il ſera doré, ſ'il le doit iamais eſtre.

IX

O, entre tes beautez, que ta conſtance eſt belle!
C'eſt ce cœur aſſeuré, ce courage conſtant,
C'eſt, parmy tes vertus, ce que l'on priſe tant :
Auſſi qu'eſt il plus beau qu'vne amitié fidelle?

Or, ne charge donc rien de ta ſœur infidele, 5
De Veſere, ta ſœur : elle va ſ'eſcartant,

Touſiours flotant mal ſeure en ſon cours inconſtant :
Voy tu comme, à leur gré, les vans ſe iouent d'elle ?

Et ne te repent point, pour droict de ton aiſnage,
D'auoir deſià choiſi la conſtance en partaige.
Meſme race porta l'amitié ſouueraine

Des bons iumeaux, deſquelz l'vn à l'autre deſpart
Du ciel & de l'enfer la moitié de ſa part,
Et l'amour diffamé de la trop belle Heleine.

X

Ie voy bien, ma Dourdouigne, encor humble tu vas :
De te monſtrer Gaſconne, en France, tu as honte.
Si du ruiſſeau de Sorgue on fait ores grand conte,
Si a il bien eſté quelquefois auſſi bas.

Voys tu le petit Loir comme il haſte le pas ?
Comme deſià parmy les plus grands il ſe conte ?
Comme il marche hautain d'vne courſe plus prompte
Tout à coſté du Mince, & il ne ſ'en plaint pas ?

Vn ſeul oliuier d'Arne, enté au bord de Loire,
Le faict courir plus braue & luy donne ſa gloire.
Laiſſe, laiſſe moy faire; & vn iour, ma Dourdouigne,

Si ie deuine bien, on te cognoiſtra mieux :
Et Garonne, & le Rhone, & ces autres grands Dieux,
En auront quelque enuie, &, poſſible, vergoigne.

XI

Toy qui oys mes ſouſpirs, ne me ſois rigoureux,
Si mes larmes à part, toutes mienes, ie verſe,
Si mon amour ne ſuit en ſa douleur diuerſe
Du Florentin tranſi les regretz languoreux,

Ny de Catulle auſſi, le foulaſtre amoureux, 5
Qui le cœur de ſa dame en chatouillant luy perce,
Ny le ſçauant amour du migregeois Properce :
Ils n'aiment pas pour moy, ie n'aime pas pour eux.

Qui pourra ſur autruy ſes douleurs limiter,
Celuy pourra d'autry les plaintes imiter : 10
Chacun ſent ſon tourment, & ſçait ce qu'il endure.

Chacun parla d'amour ainſi qu'il l'entendit;
Ie dis ce que mon cœur, ce que mon mal me dict.
Que celuy ayme peu, qui ayme à la meſure!

XII

Quoy? qu'eſt ce? ô vans, ô nuës, ô l'orage!
A point nommé, quand moy d'elle aprochant,
Les bois, les monts, les baiſſes vois tranchant,
Sur moy, d'agueſt, vous paſſez voſtre rage.

Ores mon cœur ſembraſe d'auantage. 5
Allez, allez faire peur au marchant

Qui dans la mer les threſors va cherchant;
Ce n'eſt ainſi qu'on m'abbat le courage.

Quand i'oy les ventz, leur tempeſte & leurs cris,
De leur malice, en mon cœur, ie me ris :
Me penſent ils pour cela faire rendre ?

Face le ciel du pire, & l'air auſſi :
Ie veux, ie veux, & le declaire ainſi,
S'il faut mourir, mourir comme Leandre.

XIII

Vous qui aimer encore ne ſçauez,
Ores, m'oyant parler de mon Leandre,
Ou iamais non, vous y debuez aprendre,
Si rien de bon dans le cœur vous auez.

Il oza bien, branlant ſes bras lauez,
Armé d'amour, contre l'eau ſe deffendre
Qui pour tribut la fille voulut prendre,
Ayant le frere & le mouton ſauuez.

Vn ſoir, vaincu par les flos rigoureux,
Voyant deſià, ce vaillant amoureux,
Que l'eau maiſtreſſe à ſon plaiſir le tourne,

Parlant aux flos, leur iecta ceſte voix :
« Pardonnez moy, maintenant que i'y veois,
Et gardez moy la mort, quand ie retourne. »

XIV

O cœur leger, ô courage mal ſeur,
Penſes tu plus que ſouffrir ie te puiſſe?
O bonté creuze, ô couuerte malice,
Traitre beauté, venimeuſe doulceur!

Tu eſtois donc touſiours ſeur de ta ſœur? 5
Et moy, trop ſimple, il falloit que i'en fiſſe
L'eſſay ſur moy, & que tard i'entendiſſe
Ton parler double & tes chantz de chaſſeur?

Deſpuis le iour que i'ay prins à t'aymer,
I'euſſe vaincu les vagues de la mer: 10
Qu'eſt ce meshuy que ie pourrois attendre?

Comment de toy pourrois i'eſtre content?
Qui apprendra ton cœur d'eſtre conſtant,
Puis que le mien ne le luy peut aprendre?

XV

Ce n'eſt pas moy que l'on abuze ainſi:
Qu'à quelque enfant, ces ruzes on emploie,
Qui n'a nul gouſt, qui n'entend rien qu'il oye:
Ie ſçay aymer, ie ſçay hayr auſſi.

Contente toy de m'auoir iuſqu'ici 5
Fermé les yeux; il eſt temps que i'y voie,

Et que meshui las & honteux ie ſoye
D'auoir mal mis mon temps & mon ſouci.

Oſerois tu, m'ayant ainſi traicté,
10 Parler à moy iamais de fermeté?
Tu prendz plaiſir à ma douleur extreme;

Tu me deffends de ſentir mon tourment,
Et ſi veux bien que ie meure en t'aimant:
Si ie ne ſens, comment veus tu que i'aime?

XVI

O l'ai ie dict? helas! l'ai ie ſongé?
Ou ſi, pour vrai, i'ai dict blaſpheme telle?
Ça, faulce langue, il faut que l'honneur d'elle,
De moi, par moi, deſus moy, ſoit vangé.

5 Mon cœur chez toi, ô Madame, eſt logé:
Là donne lui quelque geine nouuelle,
Fais luy ſouffrir quelque peine cruelle;
Fais, fais lui tout, fors lui donner congé.

Or ſeras tu (ie le ſçai) trop humaine,
10 Et ne pourras longuement voir ma peine.
Mais vn tel faict, faut il qu'il ſe pardonne?

A tout le moings, hault ie me deſdiray
De mes ſonnetz, & me deſmentiray:
Pour ces deux faux, cinq cent vrais ie t'en donne.

XVII

Si ma raiſon en moy ſ'eſt peu remettre,
Si recouurer aſthure ie me puis,
Si i'ay du ſens, ſi plus homme ie ſuis,
Ie t'en mercie, ô bien heureuſe lettre.

Qui m'euſt (helas), qui m'euſt ſceu recognoiſtre, 5
Lors qu'enragé, vaincu de mes ennuys,
En blaſphemant, Madame ie pourſuis?
De loing, honteux, ie te vis lors paroiſtre,

O ſainct papier; alors ie me reuins,
Et deuers toy deuotement ie vins: 10
Ie te donrois vn autel pour ce fait,

Qu'on viſt les traictz de ceſte main diuine;
Mais de les veoir aucun homme n'eſt digne,
Ny moi auſſi, ſ'elle ne m'en euſt faict.

XVIII

I'eſtois preſt d'encourir pour iamais quelque blaſme,
De colere eſchaufé, mon courage bruſloit,
Ma fole voix au gré de ma fureur branloit,
Ie deſpitois les Dieux, & encores Madame, 4

Lors qu'elle, de loing, iecte vn brefuet dans ma flamme:
Ie le ſentis ſoudain comme il me rabilloit,

Qu'auſſi toſt deuant lui ma fureur ſ'en alloit,
Qu'il me rendoit, vainqueur, a ſa place mon ame.

Entre vous qui, de moy, ces merueilles oiés,
10 Que me dites vous d'elle? & ie vous prie, voiez,
S'ainſi comme ie fais, adorer ie la dois?

Quels miracles en moi penſés vous qu'elle faſſe
De ſon œil tout puiſſant, ou d'vn rai de ſa face,
Puis qu'en moi firent tant les traces de ſes doigtz?

XIX

Ie tremblois deuant elle, & attendois, tranſi,
Pour venger mon forfaict quelque iuſte ſentence,
A moi meſme conſent du poids de mon offence,
Lors qu'elle me dict : « Va, ie te prens à merci.

5 Que mon loz deformais par tout ſoit eſclarci :
Emploie là tes ans, &, ſans plus, meshuy pence
D'enrichir de mon nom par tes vers noſtre France,
Couure de vers ta faulte, & paie moi ainſi. »

Sus donc, ma plume! Il faut, pour iouir de ma peine,
10 Courir par ſa grandeur d'vne plus large veine.
Mais regarde à ſon œil, qu'il ne nous abandonne.

Sans ſes yeux, nos eſpritz ſe mourroient languiſſants :
Ilz nous donnent le cœur, ilz nous donnent le ſens :
Pour ſe paier de moy, il faut qu'elle me donne.

XX

O vous, mauditz ſonnetz, vous qui prinſtes l'audace
De toucher à Madame! ô malings & peruers,
Des Muſes le reproche, & honte de mes vers!
Si ie vous feis iamais, il faut que ie me faſſe

Ce tort de confeſſer vous tenir de ma race, 5
Lors, pour vous, les ruiſſeaux ne furent pas ouuerts
D'Apollon le doré, des Muſes aux yeux vertz,
Mais vous receut naiſſants Tiſiphone en leur place.

Si i'ay oncq quelque part à la poſterité,
Ie veux que l'vn & l'autre en ſoit desherité. 10
Et ſi au feu vangeur des or ie ne vous donne,

C'eſt pour vous diffamer : viuez, chetifz, viuez,
Viuez aux yeux de tous, de tout honneur priuez :
Car c'eſt pour vous punir, qu'ores ie vous pardonne.

XXI

N'aiés plus, mes amis, n'aiez plus ceſte enuie
Que ie ceſſe d'aimer; laiſſés moi, obſtiné,
Viure & mourir ainſi, puiſqu'il eſt ordonné :
Mon amour, c'eſt le fil auquel ſe tient ma vie.

Ainſi me dict la fee; ainſi en Æagrie, 5
Elle feit Meleagre à l'amour deſtiné,

Et alluma ſa ſouche à l'heure qu'il fuſt né,
Et dict : « Toy & ce feu, tenez vous compagnie. »

Elle le dict ainſi, & la fin ordonnee
10 Suyuit apres le fil de ceſte deſtinee.
La ſouche (ce dict l'on) au feu fut conſommee.

Et des lors (grand miracle), en vn meſme momant,
On veid, tout à vn coup, du miſerable amant
La vie & le tiſon ſ'en aller en fumee.

XXII

Quand tes yeux conquerans eſtonné ie regarde,
I'y veoy dedans à clair tout mon eſpoir eſcript;
I'y veoy dedans Amour luy meſme qui me rit,
Et m'y monſtre, mignard, le bon heur qu'il me garde.

5 Mais, quand de te parler par fois ie me hazarde,
C'eſt lors que mon eſpoir deſſeiché ſe tarit;
Et d'auouer iamais ton œil, qui me nourrit,
D'vn ſeul mot de faueur, cruelle, tu n'as garde.

Si tes yeux ſont pour moy, or voy ce que ie dis :
10 Ce ſont ceux là, ſans plus, à qui ie me rendis.
Mon Dieu, quelle querelle en toi meſme ſe dreſſe,

Si ta bouche & tes yeux ſe veulent deſmentir?
Mieux vaut, mon doux tourment, mieux vaut les deſpartir,
Et que ie prenne au mot de tes yeux la promeſſe.

XXIII

Ce ſont tes yeux tranchans qui me font le courage.
Ie veoy ſaulter dedans la gaïe liberté,
Et mon petit archer, qui mene à ſon coſté
La belle gaillardiſe & plaiſir le volage;

Mais apres, la rigueur de ton triſte langage 5
Me monſtre dans ton cœur la fiere honeſteté;
Et, condemné, ie veoy la dure chaſteté
Là grauement aſſiſe & la vertu ſauuage.

Ainſi mon temps diuers par ces vagues ſe paſſe :
Ores ſon œil m'appelle, or ſa bouche me chaſſe. 10
Helas! en ceſt eſtrif, combien ay ie enduré!

Et puis qu'on penſe auoir d'amour quelque aſſeurance :
Sans ceſſe, nuict & iour, à la ſeruir ie penſe,
Ny encor de mon mal ne puis eſtre aſſuré.

XXIV

Or dis ie bien, mon eſperance eſt morte.
Or eſt ce faict de mon aiſe & mon bien.
Mon mal eſt clair : maintenant ie veoy bien,
I'ay eſpouſé la douleur que ie porte.

Tout me court ſus, rien ne me reconforte, 5
Tout m'abandonne & d'elle ie n'ay rien,

Sinon touſiours quelque nouueau fouſtien,
Qui rend ma peine & ma douleur plus forte.

Ce que i'attends, c'eſt vn iour d'obtenir
10 Quelques ſouſpirs des gens de l'aduenir.
Quelqu'vn dira deſſus moy par pitié :

« Sa dame & luy naſquirent deſtines,
Egalement de mourir obſtines,
L'vn en rigueur, & l'autre en amitié. »

XXV

I'ay tant veſcu, chetif, en ma langueur,
Qu'or i'ay veu rompre, & ſuis encor en vie,
Mon eſperance auant mes yeux rauye,
Contre l'eſqueulh de ſa fiere rigueur.

5 Que m'a ſeruy de tant d'ans la longueur?
Elle n'eſt pas de ma peine aſſouuie :
Elle ſ'en rit, & n'a point d'autre enuie
Que de tenir mon mal en ſa vigueur.

Doncques i'auray, mal'heureux en aimant,
10 Touſiours vn cœur, touſiours nouueau tourment.
Ie me ſens bien que i'en ſuis hors d'alaine,

Preſt à laiſſer la vie ſoubz le faix :
Qui feroit on, ſinon ce que ie fais?
Piqué du mal, ie m'obſtine en ma peine.

XXVI

Puis qu'ainſi ſont mes dures deſtinees,
I'en ſaouleray, ſi ie puis, mon ſoucy,
Si i'ay du mal, elle le veut auſſi :
I'accompliray mes peines ordonnees.

Nymphes des bois, qui auez, eſtonnees, 5
De mes douleurs, ie croy, quelque mercy,
Qu'en penſez-vous? Puis-ie durer ainſi,
Si à mes maux treſues ne ſont donnees?

Or ſi quelqu'vne à m'eſcouter ſ'encline,
Oyés, pour Dieu, ce qu'orez ie deuine : 10
Le iour eſt prez que mes forces ià vaines

Ne pourront plus fournir à mon tourment;
C'eſt mon eſpoir; ſi ie meurs en aimant,
A donc, ie croy, failliray ie à mes peines.

XXVII

Lors que laſſe eſt de me laſſer ma peine,
Amour, d'vn bien mon mal refrechiſſant,
Flate au cœur mort ma plaie languiſſant,
Nourrit mon mal & luy faict prendre alaine.

Lors ie conçoy quelque eſperance vaine; 5
Mais auſſi toſt, ce dur tiran, ſ'il ſent

Que mon eſpoir ſe renforce en croiſſant,
Pour l'eſtoufer, cent tourmans il m'ameine

Encor tous frez : lors ie me veois blaſmant
10 D'auoir eſté rebelle à mon tourmant.
Viue le mal, ô Dieux, qui me deuore.

Viue à ſon gré mon tourmant rigoureux!
O bien heureux, & bien heureux encore,
Qui ſans relaſche eſt touſiours mal heureux!

XXVIII

Si contre Amour ie n'ay autre deffence,
Ie m'en plaindray, mes vers le maudiront,
Et apres moy les roches rediront
Le tort qu'il faict à ma dure conſtance.

5 Puis que de luy i'endure ceſte offence,
Au moings tout haut, mes rithmes le diront,
Et nos neueus, a lors qu'ilz me liront,
En l'outrageant, m'en feront la vengeance.

Ayant perdu tout l'aiſe que i'auois,
10 Ce ſera peu que de perdre ma voix.
S'on ſçait l'aigreur de mon triſte ſoucy,

Et fut celuy qui m'a faict ceſte playe,
Il en aura, pour ſi dur cœur qu'il aye,
Quelque pitié, mais non pas de mercy.

XXIX

Là reluiſoit la benoiſte iournee
Que la nature au monde te deuoit,
Quand des threſors qu'elle te reſeruoit
Sa grande clef te feuſt abandonnee.

Tu prins la grace à toy ſeule ordonnee, 5
Tu pillas tant de beautez qu'elle auoit,
Tant qu'elle, fiere, a lors qu'elle te veoit,
En eſt par fois elle meſme eſtonnee.

Ta main de prendre en fin ſe contenta,
Mais la nature encor te preſenta, 10
Pour t'enrichir, ceſte terre où nous ſommes.

Tu n'en prins rien : mais, en toy tu t'en ris,
Te ſentant bien en auoir aſſez pris
Pour eſtre ici royne du cœur des hommes.

EXTRAICT D'VNE LETTRE

Que Monſieur le Conſeiller de MONTAIGNE
eſcrit à
Monſeigneur de MONTAIGNE *ſon pere, concernant quelques particularitez*
qu'il remarqua
en la maladie & mort de feu Monſieur de la BOÉTIE.

QVANT à ſes dernieres paroles, ſans doubte ſi homme en doit rendre bon conte, c'eſt moy, tant par ce que du long de ſa maladie il parloit auſſi volontiers à moy qu'à nul autre, que auſſi pource que pour la ſinguliere & fraternelle amitié que nous nous eſtions entreportez, i'auois treſcertaine cognoiſſance des intentions, iugements & volontez qu'il auoit eus durant ſa vie, autant ſans doute qu'homme peut auoir d'vn autre. Et par ce que ie les ſçauois eſtre hautes, vertueuſes, pleines de treſcertaine reſolution, & quand tout eſt dit, admirables, ie preuoyois bien que ſi la maladie luy laiſſoit le moyen de ſe pouuoir exprimer, qu'il ne luy eſchapperoit rien en vne telle neceſſité qui ne fuſt grand & plein de bon exemple : ainſi ie m'en prenois le plus garde que ie pouuois. Il eſt vray, Monſeigneur, comme i'ai la memoire fort courte, & debauchée encore par le trouble que mon eſprit auoit à ſouffrir d'vne ſi lourde perte, & ſi importante, qu'il eſt impoſſible que ie n'aye oublié beaucoup de choſes que ie voudrois eſtre ſceuës. Mais celles deſquelles il m'eſt ſouuenu, ie les vous manderay le plus au vray qu'il me ſera poſſible. Car pour le repreſenter ainſi fierement arreſté en ſa braue démarche, pour vous faire voir ce courage inuincible dans vn corps

atterré & aſſommé par les furieux efforts de la mort & de la douleur, ie confeſſe qu'il y faudroit vn beaucoup meilleur ſtile que le mien. Par-ce qu'encores que durant ſa vie, quand il parloit de choſes graues & importantes, il en parloit de telle ſorte qu'il eſtoit mal-aiſé de les ſi bien eſcrire, ſi eſt-ce qu'à ce coup il ſembloit que ſon eſprit & ſa langue ſe efforçaſſent à l'enuy, comme pour luy faire leur dernier ſeruice. Car ſans doute ie ne le vis iamais plein ny de tant & de ſi belles imaginations, ny de tant d'eloquence, comme il a eſté le long de ceſte maladie. Au reſte, Monſeigneur, ſi vous trouuez que i'aye voulu mettre en compte ſes propos plus legers & ordinaires, ie l'ay fait à eſcient. Car eſtants dits en ce temps là, & au plus fort d'vne ſi grande beſongne, c'eſt vn ſingulier teſmoignage d'vne ame pleine de repos, de tranquilité & d'aſſeurance.

Comme ie reuenois du Palais, le lundy neufième d'aouſt 1563, ie l'enuoyay conuier à diſner chez moy. Il me manda qu'il me mercioit, qu'il ſe trouuoit vn peu mal, & que ie lui ferois plaiſir ſi ie voulois eſtre vne heure auec luy, auant qu'il partiſt pour aller en Medoc. Ie l'allay trouuer bien toſt après diſner. Il eſtoit couché veſtu, & monſtroit deſià ie ne ſçay quel changement en ſon viſage. Il me diſt que c'eſtoit vn flux de ventre auec des tranchees, qu'il auoit pris le iour auant, iouant en pourpoint ſoubs vne robbe de ſoye, auec Monſieur d'Eſcars; & que le froid luy auoit ſouuent fait ſentir ſemblables accidents. Ie trouuay bon qu'il continuaſt l'entrepriſe qu'il auoit pieça faicte de ſe en aller; mais qu'il n'allaſt pour ce ſoir que iuſques à Germignan, qui n'eſt qu'à deux lieues de la ville. Cela faiſois-ie pour le lieu où il eſtoit logé tout auoiſiné de maiſons infectes de peſte, de laquelle il auoit quelque apprehenſion, comme reuenant de Perigort & d'Agenois, où il auoit laiſſé tout empeſté; & puis, pour ſemblable maladie que la ſienne ie m'eſtois autrefois tresbien trouué de monter à cheual. Ainſi il ſe en partit, & Madamoiſelle de la Boëtie ſa femme, & Monſieur de Bouillhonnas ſon oncle, auec luy.

Le lendemain de bien bon matin, voicy venir vn de ſes gents à moy de la part de Madamoiſelle de la Boëtie, qui me mandoit qu'il ſe ſeſtoit fort mal trouué la nuict d'vne forte
40 diſſenterie. Elle enuoyoit querir vn medecin & vn apotiquaire, & me prioit d'y aller, comme ie fis l'apres diſnée.

A mon arriuée, il ſembla qu'il fuſt tout eſiouy de me voir; & comme ie voulois prendre congé de luy pour m'en reuenir, & luy promiſſe de le reuoir le lendemain, il me pria auec
45 plus d'affection & d'inſtance qu'il n'auoit iamais fait d'autre choſe, que ie fuſſe le plus que ie pourrois auec luy. Cela me toucha aucunement. Ce neantmoins ie m'en allois quand Madamoiſelle de la Boëtie, qui preſſentoit deſià ie ne ſçay quel malheur, me pria les larmes à l'œil, que ie ne bougeaſſe
50 pour ce ſoir. Ainſi elle m'arreſta, de quoi il ſe reſiouït auec moy. Le lendemain ie m'en reuins; & le ieudy, le fus retrouuer. Son mal alloit en empirant : ſon flux de ſang & ſes tranchees qui l'affoibliſſoient encores plus, croiſſoient d'heure à autre.

55 Le vendredy, ie le laiſſay encores : & le ſamedy, ie le fus reuoir deſià fort abbatu. Il me dit lors, que ſa maladie eſtoit vn peu contagieuſe, & outre cela, qu'elle eſtoit mal plaiſante, & melancholique : qu'il cognoiſſoit tresbien mon naturel, & me prioit de n'eſtre auec luy que par boutees, mais le plus
60 ſouuent que ie pourrois. Ie ne l'abandonnay plus. Iuſques au dimenche il ne m'auoit tenu nul propos de ce qu'il iugeoit de ſon eſtre, & ne parlions que de particulieres occurrences de ſa maladie, & de ce que les anciens medecins en auoient dit. D'affaires publiques, bien peu; car ie l'en trouuay tout
65 degouſté dés le premier iour. Mais le dimenche, il euſt vne grand' foibleſſe : et comme il fut reuenu à ſoy, il dit qu'il luy auoit ſemblé eſtre en vne confuſion de toutes choſes, & n'auoir rien veu qu'vne eſpeſſe nuë & brouillart obſcur, dans lequel tout eſtoit peſle-meſle & ſans ordre : toutesfois
70 qu'il n'auoit eu nul deſplaiſir à tout cet accident. La mort n'a rien de pire que cela, luy dis-ie lors, mon frere. — Mais n'a rien de ſi mauuais, — me reſpondit-il.

Depuis lors, par ce que dés le commencement de ſon mal, il n'auoit pris nul ſommeil, & que nonobſtant tous les remedes, il alloit touſiours en empirant : de ſorte qu'on y auoit deſià employé certains bruuages, deſquelz on ne ſe ſert qu'aux dernieres extremitez, il commença à deſeſperer entierement de ſa gueriſon, ce qu'il me communiqua. Ce meſme iour, par ce qu'il fut trouué bon, ie luy dis, qu'il me ſieroit mal, pour l'extreme amitié que ie lui portois, ſi ie ne me ſouciois que comme en ſa ſanté on auoit veu toutes ſes actions pleines de prudence & de bon conſeil autant qu'à homme du monde qu'il les continuaſt encore en ſa maladie ; & que, ſi Dieu vouloit qu'il empiraſt, ie ſerois tres marry qu'à faute d'aduiſement il euſt laiſſé nul de ſes affaires domeſtiques découſu, tant pour le dommage que ſes parents y pourroient ſouffrir, que pour l'intereſt de ſa reputation : ce qu'il print de moy de tres bon viſage. Et apres ſeſtre reſolu des difficultez qui le tenoient ſuſpens en cela, il me pria d'appeler ſon oncle & ſa femme ſeuls, pour leur faire entendre ce qu'il auoit deliberé quant à ſon teſtament. Ie luy dis qu'il les eſtonneroit. « Non, non, me dit-il, ie les conſoleray & leur donneray beaucoup meilleure eſperance de ma ſanté, que ie ne l'ay moy meſme. » Et puis il me demanda, ſi les foibleſſes qu'il auoit euës ne nous auoient pas vn peu eſtonnez. « Cela n'eſt rien, lui fis-ie, mon frere : ce ſont accidents ordinaires à telles maladies. — Vrayement non, ce n'eſt rien, mon frere, me reſpondit-il, quand bien il en aduiendroit ce que vous en craindriez le plus. — A vous ne ſeroit ce que heur, luy replicquay-ie ; mais le dommage ſeroit à moy qui perdrois la compaignie d'vn ſi grand, ſi ſage & ſi certain amy, & tel que ie ſerois aſſeuré de n'en trouuer iamais de ſemblable. — Il pourroit bien eſtre, mon frere, adiouſta-il, & vous aſſeure que ce qui me fait auoir quelque ſoing que i'ay de ma gueriſon, & n'aller ſi courant au paſſage que i'ay deſià franchy à demy, c'eſt la conſideration de voſtre perte, & de ce pauure homme & de ceſte pauure femme (parlant de ſon oncle & de ſa femme) que i'ayme tous deux

vnicquement, & qui porteront bien impatiemment (i'en ſuis aſſeuré) la perte qu'ils feront en moy, qui de vray eſt bien grande pour vous & pour eux. I'ay auſſi reſpect au deſplaiſir
40 que auront beaucoup de gens de bien qui m'ont aymé & eſtimé pendant ma vie, deſquelz certes, ie le confeſſe, ſi c'eſtoit à moy à faire ie ſerois content de ne perdre encores la conuerſation. Et ſi ie m'en vais, mon frere, ie vous prie, vous qui les cognoiſſez, de leur rendre teſmoignage de la
45 bonne volonté que ie leur ay portee iuſques à ce dernier terme de ma vie. Et puis, mon frere, parauenture n'eſtois-ie point né ſi inutil, que ie n'euſſe moyen de faire ſeruice à la choſe publicque? Mais quoy qu'il en ſoit, ie ſuis preſt à partir quand il plaira à Dieu, eſtant tout aſſeuré que ie iouïray de
50 l'aiſe que vous me predites. Et quant à vous, mon amy, ie vous cognois ſi ſage, que, quelque intereſt que vous y ayez, ſi vous conformerez vous volontiers & patiemment à tout ce qu'il plaira à ſa ſaincte Maieſté d'ordonner de moy, & vous ſupplie vous prendre garde que le deuil de ma perte ne
55 poulſe ce bon homme & ceſte bonne femme hors des gonds de la raiſon. » Il me demanda lors comme ils ſ'y comportoient deſià. Ie luy dis que aſſez bien pour l'importance de la choſe : « Ouy (ſuyuit-il) à ceſte heure qu'ils ont encore vn peu d'eſperance. Mais ſi ie la leur ay vne fois toute oſtee,
60 mon frere, vous ſerez bien empeſché à les contenir. » Suiuant ce reſpect, tant qu'il veſcut depuis, il leur cacha touſiours l'opinion certaine qu'il auoit de ſa mort, & me prioit bien fort d'en vſer de meſme. Quand il les voyoit aupres de luy, il contrefaiſoit la chere plus gaye & les paiſſoit de belles
65 eſperances.

Sur ce point ie le laiſſay pour les aller appeler. Ils compoſerent leur viſage le mieux qu'ils peurent pour vn temps. Et apres nous eſtre aſſis autour de ſon lict nous quatre ſeuls, il dit ainſi d'vn viſage poſé & comme tout eſiouy : « Mon
70 oncle, ma femme, ie vous aſſeure ſur ma foy, que nulle nouuelle attainte de ma maladie ou opinion mauuaiſe que i'aye de ma gueriſon, ne m'a mis en fantaiſie de vous faire

appeller pour vous dire ce que i'entreprens; car ie me porte, Dieu mercy, tres bien & plein de bonne eſperance; mais ayant de longue main apprins, tant par longue experience que par longue eſtude, le peu d'aſſeurance qu'il y a à l'inſtabilité & inconſtance des choſes humaines, & meſmes en noſtre vie que nous tenons ſi chere, qui n'eſt toutesfois que fumee & choſe de neant; & conſiderant auſſy, que puiſque ie ſuis malade, ie me ſuis d'autant approché du danger de la mort, i'ay deliberé de mettre quelque ordre à mes affaires domeſticques, apres en auoir eu voſtre aduis premierement.» Et puis addreſſant ſon propos à ſon oncle: «Mon bon oncle, dit-il, ſi i'auois à vous rendre à ceſte heure compte des grandes obligations que ie vous ay, ie n'aurois en piece fait: il me ſuffit que iuſques à preſent, où que i'aye eſté, & à quiconque i'en aye parlé, i'aye touſiours dit que tout ce que vn tres ſage, tres bon & tres liberal pere pouuoit faire pour ſon fils, tout cela auez-vous fait pour moy, ſoit pour le ſoing qu'il a fallu à m'inſtruire aux bonnes lettres, ſoit lorſqu'il vous a pleu me poulſer aux eſtats: de ſorte que tout le cours de ma vie a eſté plein de grands & recommendables offices d'amitiez voſtres enuers moy: ſomme, quoy que i'aye, ie le tiens de vous, ie l'aduouë de vous, ie vous en ſuis redeuable, vous eſtes mon vray pere; ainſi comme fils de famille ie n'ay nulle puiſſance de diſpoſer de rien, ſ'il ne vous plaiſt de m'en donner congé.» Lors il ſe teuſt & attendit que les ſouſpirs & les ſanglots euſſent donné loiſir à ſon oncle de luy reſpondre qu'il trouueroit touſiours tres bon tout ce qu'il luy plairoit. Lors ayant à le faire ſon heritier, il le ſupplia de prendre de luy le bien qui eſtoit ſien.

Et puis, deſtournant ſa parole à ſa femme: «Ma ſemblance, dit-il (ainſi l'appeloit-il ſouuent, pour quelque ancienne alliance qui eſtoit entre eux) ayant eſté ioint à vous du ſainct neud de mariage, qui eſt l'vn des plus reſpectables & inuiolables que Dieu nous ait ordonné ça bas, pour l'entretien de la ſocieté humaine, ie vous ay aymee, cherie & eſtimee autant qu'il m'a eſté poſſible, & ſuis tout aſſeuré que

vous m'auez rendu reciproque affection, que ie ne ſçaurois aſſez recognoiſtre. Ie vous prie de prendre de la part de mes biens ce que ie vous donne, & vous en contenter, encores
40 que ie ſçache bien que c'eſt bien peu au pris de vos merites.»

Et puis, tournant ſon propos à moy : « Mon frere, dit-il, que i'ayme ſi cherement & que i'auois choiſy parmy tant d'hommes, pour renouueller auec vous ceſte vertueuſe & ſincere amitié, de laquelle l'vſage eſt par les vices dés ſi long
45 temps eſloigné d'entre nous, qu'il n'en reſte que quelques vieilles traces en la memoire de l'antiquité, ie vous ſupplie pour ſignal de mon affection enuers vous, vouloir eſtre ſucceſſeur de ma bibliothecque & de mes liures que ie vous donne : preſent bien petit, mais qui part de bon cueur, &
50 qui vous eſt conuenable pour l'affection que vous auez aux Lettres. Ce vous ſera μνημόσυνον *tui ſodalis.*»

Et puis, parlant à tous trois generalement, loua Dieu, dequoy en vne ſi extreme neceſſité, il ſe trouuoit accompagné de toutes les plus cheres perſonnes qu'il euſt en ce monde;
55 & qu'il lui ſembloit tres beau à voir vne aſſemblee de quatre ſi accordants & ſi vnis d'amitié, faiſant, diſoit-il, eſtat, que nous nous entraymions vnanimement les vns pour l'amour des autres. Et nous ayant recommandé les vns aux autres, il ſuyuit ainſi : « Ayant mis ordre à mes biens, encores me
60 faut il penſer à ma conſcience. Ie ſuis chreſtien, ie ſuis catholique : tel ay veſcu, tel ſuis ie deliberé de clorre ma vie. Qu'on me face venir vn preſtre; car ie ne veux faillir à ce dernier deuoir d'vn chreſtien.»

Sur ce poinct il finit ſon propos, lequel il auoit continué
65 auec telle aſſeurance de viſage, telle force de parolle & de voix, que là où ie l'auois trouué, lorſque i'entray en ſa chambre, foible, trainant lentement les mots, les vns apres les autres, & ayant le pouls abbatu comme de fiéure lente, & tirant à la mort, le viſage palle & tout meurtri, il ſembloit
70 lors qu'il vint, comme par miracle, de reprendre quelque nouuelle vigueur : le taint plus vermeil & le pouls plus fort, de ſorte que ie luy fis taſter le mien pour les comparer

enſemble. Sur l'heure i'eus le cueur ſi ſerré, que ie ne ſceus rien luy reſpondre. Mais deux ou trois heures apres, tant pour luy continuer ceſte grandeur de courage, que auſſi parce que ie ſouhaittois pour la ialouſie que i'ay eue toute ma vie de ſa gloire & de ſon honneur, qu'il y euſt plus de teſmoings de tant & ſi belles preuues de magnanimité, y ayant plus grande compagnie en ſa chambre, ie luy dis que i'auois rougy de honte de quoy le courage m'auoit failly à ouïr ce que luy qui eſtoit engagé dans ce mal, auoit eu courage de me dire : que iuſques lors i'auois penſé que Dieu ne nous donnaſt guieres ſi grand auantage ſur les accidents humains, & croyois mal ayſeement ce que quelquesfois i'en liſois parmy les hiſtoires; mais qu'en ayant ſenti vne telle preuue, ie louois Dieu de quoy ce auoit eſté en vne perſonne de qui ie fuſſe tant aymé, & que i'aymaſſe ſi cherement, & que cela me ſeruiroit d'exemple pour iouer ce meſme rolle à mon tour.

Il m'interrompit pour me prier d'en vſer ainſy, & de monſtrer par effect que les diſcours que nous auions tenus enſemble pendant noſtre ſanté, nous ne les portions pas ſeulement en la bouche, mais engrauez bien auant au cueur & en l'ame, pour les mettre en execution aux premieres occaſions qui ſoffriroient, adiouſtant que c'eſtoit la vraye prattique de noz eſtudes & de la philoſophie. Et me prenant par la main : « Mon frere, mon amy, me dit-il, ie t'aſſeure que i'ay fait aſſez de choſes, ce me ſemble, en ma vie, auec autant de peine & difficulté que ie fais ceſte-cy. Et quand tout eſt dit, il y a fort long temps que i'y eſtois preparé & que i'en ſçauois ma leçon toute par cueur. Mais n'eſt-ce pas aſſez veſcu iuſques à l'aage auquel ie ſuis? I'eſtois preſt à entrer à mon trente troiſiéme an. Dieu m'a fait ceſte grace, que tout ce que i'ay paſſé, iuſques à ceſte heure de ma vie, a eſté plein de ſanté & de bonheur; pour l'inconſtance des choſes humaines, cela ne pouuoit gueres plus durer. Il eſtoit meshuy temps de ſe mettre aux affaires & de voir mille choſes mal plaiſantes, comme l'incommodité de la

vieilleſſe, de laquelle ie ſuis quitte par ce moyen. Et puis, il eſt vrayſemblable que i'ay veſcu iuſqu'à ceſte heure auec plus de ſimplicité & moins de malice que ie n'euſſe par auenture fait, ſi Dieu m'euſt laiſſé viure iuſqu'à ce que le ſoing de m'enrichir & accommoder mes affaires me fuſt entré dans la teſte. Quant à moy, ie ſuis certain, que ie m'en vays trouuer Dieu & le ſeiour des bienheureux. » Or, parce que ie monſtrois meſme au viſage l'impatience que i'auois à l'ouyr : « Comment, mon frere, me dit-il, me voulez vous faire peur ? Si ie l'auois, à qui ſeroit-ce de me l'oſter qu'à vous ? » Sur le ſoir, par ce que le notaire ſuruint, qu'on auoit mandé pour receuoir ſon teſtament, ie le luy fis mettre par eſcrit, & puis ie luy feus dire ſ'il ne le vouloit pas ſigner : « Non pas ſigner, dit-il, ie le veux faire moy meſme. Mais ie voudrois, mon frere, qu'on me donnaſt vn peu de loiſir ; car ie me trouue extremement trauaillé & ſi affoibly que ie n'en puis quaſi plus. » Ie me mis à changer de propos ; mais il ſe reprit ſoudain & me dit qu'il ne failloit pas grand loiſir à mourir, & me pria de ſçauoir ſi le notaire auoit la main bien legere, car il n'arreſteroit gueres à dicter. I'appelay le notaire, & ſur le champ il dicta ſi viſte ſon teſtament qu'on eſtoit bien empeſché à le ſuyure. Et ayant acheué, il me pria de luy lire, & parlant à moy : « Voylà, dit-il, le ſoing d'vne belle choſe que nos richeſſes. *Sunt hæc quæ hominibus vocantur bona.* » Apres que le teſtament euſt eſté ſigné, comme ſa chambre eſtoit pleine de gents, il me demanda ſ'il luy feroit mal de parler. Ie luy dis que non, mais que ce fuſt tout doucement.

Lors il fit appeller Madamoyſelle de Saint-Quentin ſa niepce, & parla ainſi à elle : « Ma niepce, m'amie, il m'a ſemblé depuis que ie t'ay cogneue, auoir veu reluire en toy des traits de tres bonne nature ; mais ces derniers offices que tu fais auec ſi bonne affection, & telle diligence, à ma preſente neceſſité, me promettent beaucoup de toy, & vrayement ie t'en ſuis obligé & t'en mercie tres affectueuſement. Au reſte, pour ma deſcharge, ie t'aduertis d'eſtre

premierement deuote enuers Dieu : car c'eſt ſans doute la principale partie de noſtre deuoir, & ſans laquelle nulle autre action ne peut eſtre ny bonne ny belle : & celle là y eſtant bien à bon eſcient, elle traine aprez ſoy par neceſſité toutes autres actions de vertu. Apres Dieu, il te faut aymer & honnorer ton pere & ta mere, meſme ta mere, ma ſœur, que i'eſtime des meilleures & plus ſages femmes du monde, & te prie de prendre d'elle l'exemple de ta vie. Ne te laiſſe point emporter aux plaiſirs; fuis comme peſte ces folles priuautez que tu vois les femmes auoir quelquefois auec les hommes, car encores que ſur le commencement elles n'ayent rien de mauuais; toutesfois petit à petit elles corrompent l'eſprit, & le conduiſent à l'oyſiueté, & de là, dans le vilain bourbier du vice. Crois moy : la plus ſeure garde de la chaſteté à vne fille, c'eſt la ſeuerité. Ie te prie, & veux qu'il te ſouuienne de moy, pour auoir ſouuent deuant les yeux l'amitié que ie t'ay portee, non pas pour te plaindre & pour te douloir de ma perte, & cela deffens-ie à tous mes amys, tant que ie puis, attendu qu'il ſembleroit qu'ils fuſſent enuieux du bien, duquel, mercy à ma mort, ie me verray bientoſt iouïſſant : & t'aſſeure, ma fille, que ſi Dieu me donnoit à ceſte heure à choiſir, ou de retourner à viure encores, ou d'acheuer le voyage que i'ay commencé, ie ſerois bien empeſché au chois. Adieu ma niepce, m'amye. »

Il fit apres appeller Madamoiſelle d'Arſat ſa belle fille, & luy dit : « Ma fille, vous n'auez pas grand beſoing de mes aduertiſſements, ayant vne telle mere, que i'ay trouuee ſi ſage, ſi bien conforme à mes conditions & volontez, ne m'ayant iamais fait nulle faute. Vous ſerez tresbien inſtruite d'vne telle maiſtreſſe d'eſchole. Et ne trouuez point eſtrange ſi moy, qui ne vous attouche d'aucune parenté, me ſoucie & me meſle de vous. Car eſtant fille d'vne perſonne qui m'eſt ſi proche, il eſt impoſſible que tout ce qui vous concerne ne me touche auſſi. Et pourtant ay ie touſiours eu tout le ſoing des affaires de monſieur d'Arſat, voſtre frere, comme des miennes propres. Vous auez de la richeſſe & de la beauté

aſſez : vous eſtes Damoiſelle de bon lieu. Il ne vous reſte que d'y adiouſter les biens de l'eſprit, ce que ie vous prie vouloir faire. Ie ne vous deffens pas le vice qui eſt tant
40 deteſtable aux femmes, car ie ne veux pas penſer ſeulement qu'il vous puiſſe tomber en l'entendement : voire ie crois que le nom meſme vous en eſt horrible. Adieu ma belle fille. »

Toute la chambre eſtoit pleine de cris & de larmes, qui n'interrompoient toutesfois nullement le train de ſes diſ-
45 cours, qui furent longuets. Mais apres tout cela il commanda qu'on fiſt ſortir tout le monde, ſauf ſa garniſon, ainſi nomma il les filles qui le ſeruoient. Et puis, appellant mon frere de Beau-regard : « Monſieur de Beau-regard, luy dit-il, ie vous mercie bien fort de la peine que vous prenez pour moy :
50 vous voulez bien que ie vous deſcouure quelque choſe que i'ay ſur le cœur à vous dire. » Dequoy quand mon frere lui euſt donné aſſeurance, il ſuyuit ainſi : « Ie vous iure que de tous ceux qui ſe ſont mis à la reformation de l'Egliſe, ie n'ay iamais penſé qu'il y en ait eu vn ſeul qui ſ'y ſoit mis
55 auec meilleur zele, plus entiere, ſincere & ſimple affection que vous. Et crois certainement que les ſeuls vices de noz prelats, qui ont ſans doute beſoing d'vne grande correction, & quelques imperfections que le cours du temps a apporté en noſtre Egliſe, vous ont incité à cela : ie ne vous en veux
60 pour ceſte heure demouuoir : car auſſy ne prie-ie pas volontiers perſonne de faire quoy que ce ſoit contre ſa conſcience. Mais ie vous veux bien aduertir, qu'ayant reſpect à la bonne reputation qu'a acquis la maiſon de laquelle vous eſtes, par vne continuelle concorde : maiſon que i'ay autant chere que
65 maiſon du monde : mon Dieu, quelle caſe, de laquelle il n'eſt iamais ſorty acte que d'homme de bien ! ayant reſpect à la volonté de voſtre pere, ce bon pere à qui vous deuez tant, de voſtre oncle, à voz freres, vous fuyez ces extremitez : ne ſoyez point ſi aſpre & ſi violent : accommodez vous à
70 eux. Ne faictes point de bande & de corps à part ; ioignez vous enſemble. Vous voyez combien de ruïnes ces diſſentions ont apporté en ce royaume ; & vous reſpons qu'elles en

apporteront de bien plus grandes. Et comme vous eſtes ſage & bon, gardez de mettre ces inconueniens parmy voſtre famille, de peur de lui faire perdre la gloire & le bonheur duquel elle a iouy iuſques à ceſte heure. Prenez en bonne part, Monſieur de Beau-regard, ce que ie vous en dis, & pour vn certain teſmoignage de l'amitié que ie vous porte. Car pour ceſt effect me ſuis-ie reſerué iuſques à ceſte heure à vous le dire; & à l'auenture vous le diſant en l'eſtat auquel vous me voyez, vous donnerez plus de poix & d'authorité à mes paroles.» Mon frere le remercia bien fort.

Le lundi matin, il eſtoit ſi mal, qu'il auoit quitté toute eſperance de vie. De ſorte que deſlors qu'il me vit, il m'appella tout piteuſement, & me dit: «Mon frere, n'auez vous pas de compaſſion de tant de tourments que ie ſouffre? Ne voyez vous pas meshuy, que tout le ſecours que vous me faites, ne ſert que d'allongement à ma peine?» Bientoſt apres, il ſe ſuanouit: de ſorte qu'on le cuida abandonner pour treſpaſſé: en fin, on le reueilla à force de vinaigre & de vin. Mais il ne veit de fort long temps apres, & nous oyant crier autour de luy, il nous dit: «Mon Dieu, qui me tourmente tant? Pourquoy m'oſte l'on de ce grand & plaiſant repos auquel ie ſuis? Laiſſez moy, ie vous prie.» Et puis m'oyant, il me dit: «Et vous auſſy, mon frere, vous ne voulez donc pas que ie gueriſſe? O quel ayſe vous me faites perdre!» Enfin, ſe eſtant encores plus remis, il demanda vn peu de vin. Et puis ſe en eſtant bien trouué, me dit que c'eſtoit la meilleure liqueur du monde. «Non eſt dea, fis-ie pour le mettre en propos, c'eſt l'eau. — C'eſt mon, repliqua-il, ὕδωρ ἄριστον.» Il auoit deſià toutes les extremitez, iuſques au viſage, glacees de froit, auec vne fueur mortelle qui luy couloit tout le long du corps: & n'y pouuoit on quaſi plus trouuer nulle recognoiſſance de pouls. Ce matin, il ſe confeſſa à ſon preſtre: mais parce que le preſtre n'auoit apporté tout ce qu'il luy failloit, il ne luy peut dire la meſſe. Mais le mardy matin, M. de la Boëtie le demanda, pour l'ayder, dit-il, à faire ſon dernier office chreſtien.

Ainſi, il ouit la meſſe & feit ſes Paſques. Et comme le preſtre prenoit congé de luy, il luy dit : « Mon pere ſpirituel, ie vous ſupplie humblement, & vous & ceux qui ſont ſoubs
40 voſtre charge, priez Dieu pour moy, ſoit qu'il ſoit ordonné par les tres ſacrez threſors des deſſeins de Dieu que ie finiſſe à ceſte heure mes iours, qu'il ayt pitié de mon ame, & me pardonne mes pechez, qui ſont infinis, comme il n'eſt pas poſſible que ſi vile & ſi baſſe creature que moy aye peu
45 executer les commandements d'vn ſi haut & ſi puiſſant maiſtre : ou ſ'il luy ſemble que ie face encores beſoin par deçà, & qu'il veuille me reſeruer à quelque autre heure, ſuppliez le qu'il finiſſe bien toſt en moy les angoiſſes que ie ſouffre, & qu'il me face la grace de guider dorenauant
50 mes pas à la ſuyte de ſa volonté, & de me rendre meilleur que ie n'ay eſté. » Sur ce point il ſ'arreſta vn peu pour prendre aleine : & voyant que le preſtre ſ'en alloit, il le rappella, & luy dit : « Encores veux-ie dire cecy en voſtre preſence : Ie proteſte, que comme i'ay eſté baptizé, ay veſcu,
55 ainſi veux-ie mourir ſoubs la foy & religion que Moyſe planta premierement en Ægypte, que les Peres receurent depuis en Iudee, & qui de main en main par ſucceſſion de temps a eſté apportee en France. » Il ſembla, à le voir, qu'il euſt parlé encores plus long temps, ſ'il euſt peu : mais il
60 finit, priant ſon oncle & moy de prier Dieu pour luy. « Car ce ſont, dit-il, les meilleurs offices que les chreſtiens puiſſent faire les vns pour les autres. » Il ſ'eſtoit en parlant deſcouuert vne eſpaule, & pria ſon oncle la recouurir, encores qu'il euſt vn vallet plus pres de luy. Et puis, me regardant :
65 « *Ingenui eſt,* dit-il, *cui multum debeas, ei plurimum velle debere.* » Monſieur de Belot le vint voir apres midy, & il luy dit, lui preſentant ſa main : Monſieur mon bon amy, i'eſtois icy à meſme pour payer ma debte, mais i'ay trouué vn bon crediteur qui me l'a remiſe. » Vn peu apres comme il
70 ſe réueilloit en ſurſaut : « Bien, bien, qu'elle vienne quand elle voudra, ie l'attends, gaillard & de pié coy ; » mots qu'il redit deux ou trois fois en ſa maladie. Et puis, comme on

luy entre ouuroit la bouche par force pour le faire aualler : « *An viuere tanti eſt?* » dit-il, tournant ſon propos à Monſieur de Belot. Sur le ſoir, il commença bien à bon eſcient à tirer aux traicts de la mort; & comme ie ſouppois, il me fit appeller, n'ayant plus que l'image & que l'ombre d'vn homme, & comme il diſoit de ſoy meſme : « *Non homo, ſed ſpecies hominis.* » Et me dit, à toutes peines : « Mon frere, mon amy, pleuſt à Dieu que ie viſſe les effects des imaginations que ie viens d'auoir. » Apres auoir attendu quelque temps, qu'il ne parloit plus, & qu'il tiroit des ſouſpirs tranchants pour ſ'en efforcer, car deſlors la langue commençoit fort à luy denier ſon office. « Quelles ſont elles, mon frere? luy dis-ie. — Grandes, grandes, me reſpondit-il. — Il ne fut iamais, ſuyuis-ie, que ie n'euſſe ceſt honneur que de communiquer à toutes celles qui vous venoient à l'entendement, voulez vous pas que i'en iouïſſe encore? — C'eſt mon dea, reſpondit-il : mais, mon frere, ie ne puis : elles ſont admirables, infinies, & indicibles. » Nous en demeuraſmes là, car il n'en pouuoit plus. De ſorte qu'vn peu au parauant il auoit voulu parler à ſa femme, & luy auoit dit d'vn viſage le plus gay qu'il le pouuoit contrefaire, qu'il auoit à luy dire vn conte. Et ſembla qu'il ſ'efforçaſt pour parler : mais la force luy defaillant, il demanda vn peu de vin pour la luy rendre. Ce fut pour neant; car il euanouit ſoudain, & fut long temps ſans veoir. Eſtant deſià bien voiſin de ſa mort, & oyant les pleurs de Madamoiſelle de la Boëtie, il l'appella, & luy dit ainſy : « Ma ſemblance, vous vous tourmentez auant le temps : voulez vous pas auoir pitié de moy? Prenez courage. Certes ie porte plus la moitié de peine, pour le mal que ie vous voy ſouffrir, que pour le mien, & auec raiſon, parce que les maux que nous ſentons en nous, ce n'eſt pas nous proprement qui les ſentons, mais certains ſens que Dieu a mis en nous : mais ce que nous ſentons pour les autres, c'eſt par certain iugement & par diſcours de raiſon que nous le ſentons. Mais ie m'en vois. » Cela diſoit il, par ce que le cueur luy failloit. Or, ayant eu

peur d'auoir eſtonné ſa femme, il ſe reprint & diſt : « Ie m'en vois dormir, bon ſoir, ma femme, allez vous en. » Voilà le dernier congé qu'il print d'elle. Apres qu'elle fut partie : « Mon frere, me dit-il, tenez vous au pres de moy, ſ'il vous plaiſt. » Et puis, ou ſentant les poinctes de la mort plus preſſantes & poignantes, ou bien la force de quelque medicament chaud qu'on luy auoit fait aualler, il print vne voix plus eſclatante & plus forte, & donnoit des tours dans ſon lict auec tout plein de violence : de ſorte que toute la compaignie commença à auoir quelque eſperance, par ce que iuſques lors la ſeule foibleſſe nous l'auoit fait perdre. Lors, entre autres choſes, il ſe print à me prier & reprier auec vne extreme affection, de luy donner vne place : de ſorte que i'eus peur que ſon iugement fuſt esbranſlé. Meſme que luy ayant bien doucement remonſtré, qu'il ſe laiſſoit emporter au mal, & que ces mots n'eſtoient pas d'homme bien raſſis, il ne ſe rendit point au premier coup, & redoubla encores plus fort : « Mon frere, mon frere, me refuſez vous doncques vne place ? » Iuſques à ce qu'il me contraignit de le conuaincre par raiſon, & de luy dire, que puis qu'il reſpiroit & parloit, & qu'il auoit corps, il auoit par conſequent ſon lieu. « Voire, voire, me reſpondit-il lors, i'en ay, mais ce n'eſt pas celuy qu'il me faut : & puis quand tout eſt dit, ie n'ay plus d'eſtre. — Dieu vous en donnera vn meilleur bientoſt, luy fis-ie. — Y fuſſe-ie deſià, mon frere, me reſpondit il ; il y a trois iours que i'ahanne pour partir. » Eſtant ſur ces deſtreſſes, il m'appella ſouuent pour ſ'informer ſeulement ſi i'eſtois pres de luy. En fin il ſe miſt vn peu à repoſer, qui nous confirma encores plus en noſtre bonne eſperance. De maniere que ſortant de ſa chambre, ie m'en reſiouïs auecques Madamoiſelle de la Boëtie. Mais vne heure apres, ou enuiron, me nommant vne fois ou deux, & puis tirant à ſoy vn grand ſouſpir, il rendit l'ame, ſur les trois heures du Mercredy matin dix-huitieſme d'aouſt, l'an mil cinq cens ſoixante trois, apres auoir veſcu 32 ans, 9 mois, & 17 iours.

NOTES

NOTES

DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

Page 1 : Dans l'*Avertissement au Lecteur* placé en tête de la *Mesnagerie*, Montaigne appelle cet opuscule de La Boétie : *Discours de la Servitude volontaire*. C'est le titre que La Boétie lui-même avait donné à son œuvre. Le témoignage en est confirmé dans les *Essais :* « C'est un discours auquel il donna nom : *De la Servitude volontaire;* mais ceus qui l'ont ignoré l'ont bien proprement depuis rebaptisé : *Le contre un* » (*Essais,* liv. I, ch. 28).

P. 1, ligne 2 :

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω,
εἷς βασιλεύς. (*Iliade,* ch. II, v. 204-205.)

P. 1, l. 4 : *rien plus;* on lit dans les *Essais* « *rien trop* » (I, 16).

P. 1, l. 6 : *autant bien.* L'usage moderne n'admet plus qu'*aussi* devant un adjectif ou un adverbe. Mais on trouve dans Montaigne : « *autant volontiers que* » (III, 5); « *on escrit autant indistinctement qu'on parle* » (III, 13).

P. 1, l. 7 : Montaigne affectionne l'emploi de l'infinitif pris substantivement, comme en grec et en latin. On en trouve de fréquents exemples dans sa prose. Voy. Voizard, *Étude sur la langue de Montaigne,* p. 113.

P. 2, l. 6 : *possible,* peut-être. — Au XVIe siècle, *possible* était fréquemment pris adverbialement; on le rencontre dans Montaigne et de Brach. L'usage s'en est conservé jusqu'au siècle suivant; Molière et La Fontaine l'emploient volontiers, mais l'expression avait vieilli. Littré pense qu'elle mériterait d'être rajeunie.

P. 2, l. 12 : J.-J. Rousseau a dit (*Contrat social,* III, 6) : « Les meilleurs rois veulent pouvoir être méchants, s'il leur plaît, sans cesser d'être maîtres. » M. Dezeimeris a indiqué (*De la renaissance des lettres à Bordeaux,* p. 42) quels curieux rapprochements on peut faire entre la *Servitude volontaire* et le *Contrat social.*

P. 2, l. 16 : *pourmener* a ici le sens de *poursuivre.* Froissart : « tant fu chis assaus continués et *pourmenés* sans nul cés » (*Glossaire,* publié par Aug. Schéler).

P. 2, l. 17 : Sur cette question, Léon Feugère renvoie à Hérodote (III, 80-84), à Polybe (VI, 3) et à Plutarque *(Gouvernements comparés).*

P. 2, l. 20 : *si elle en y doit avoir;* nous intervertirions aujourd'hui la place de *en* et de *y.* Ce n'est pas l'habitude de Montaigne, qui met le plus souvent *en* devant *y* (Voizard, *Langue de Montaigne,* p. 140).

P. 3, l. 24 : *quant et*, avec. Fréquent dans Montaigne et dans De Brach.

P. 3, l. 29 : Nous dirions *qui n'a de puissance que celle*, etc. L'omission du pronom défini ou de la préposition *de*, qu'on emploie parfois à sa place, était fréquente (A. Benoist, *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, p. 86). Les grammairiens n'avaient fixé les règles ni de l'emploi ni de l'omission, et la fantaisie des écrivains guidait leur conduite (*Ibid*, p. 89). Montaigne supprime, d'ordinaire, le pronom dans les phrases négatives (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 84 et 146).

P. 3, l. 35 : *de tant plus douloir et moins s'esbahir*. De Brach (*Poèmes*, 1576, in-4°, 56, v°) :

... car tant plus je le prie
Et moins je suis saisi de la furie.

P. 3, l. 38 : *aucunement*. Fréquent dans Montaigne : « Je me console aucunement » (*Essais*, I, 9).

P. 4, l. 2 : *temporiser*. Montaigne : « ... qu'il ne se peut excuser d'avoir fait alte et temporisé avec les forces qu'il commandoit » (*Essais*, I, 45).

P. 4, l. 18 : *par espreuve*. De Brach (éd. Dezeimeris, I, 65) :

Ie le sçai par espreuve, ayant cent et cent fois
Tenté de te ravir l'amour que ie te dois.

P. 4, l. 18 : L'apocope de l'*e* final du féminin de *grand*, dont on a rencontré un exemple, était alors d'un usage à peu près général. Voyez les autorités grammaticales citées à ce propos par M. Thurot (*De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle d'après le témoignage des grammairiens*, t. I, p. 175). Comme la plupart de ses contemporains, Montaigne lui aussi écrit *grand'* au féminin (Voizard *Langue de Montaigne*, p. 87).

P. 4, l. 21 : *apprivoiser*. La Boétie emploie ce verbe fréquemment (notamment p. 30, l. 4). Il s'en sert aussi au figuré (p. 18, l. 17). Montaigne : « j'admire ceux qui sçavent s'apprivoiser au moindre de leur suite » (*Essais*, l. III, ch. 3). Sur *apprivoiser* pris ainsi au figuré, voy. une note de M. Tamizey de Larroque (*Lettres de J. Chapelain*, t. I, p. 439).

P. 5, l. 25 : *faillir*, manquer. Montaigne : « Voyant que les gens de cheval à trois ou quatre charges avoient failli d'enfoncer le bataillon des ennemis » (*Essais*, I, 48).

P. 5, l. 37 : *despendre*, dépenser, répandre. Montaigne n'a-t-il pas dit de lui-même : « A amasser cy n'y entends rien ; à despendre cy m'y entends un peu » (*Essais*, III, 9) ?

P. 5, l. 39 : *hommeau*, petit homme. M. Littré ne cite que l'exemple de La Boétie et un exemple postérieur de La Fontaine :

Le bon hommeau des coups se consola.

Voyez ce que dit Henri Estienne, dans la *Précellence du langage françois* (éd. L. Feugère, p. 97) des diminutifs du mot *homme : hommet* et *hommelet*. Ambroise Paré a dit *hommet* (éd. Malgaigne, III, 693). Montaigne a employé *hommenet* (*Essais*, III, 5). M. Littré regrette, à bon droit, qu'*homme* n'ait gardé aucun de ces diminutifs.

P. 5, l. 39 : *femelin*, efféminé. Les exemples de ce mot, qui abondent antérieurement à La Boétie, ne se rencontrent plus après lui. Cela tient à

ce que, l'*e* ayant été substitué à l'*i* étymologique, celui-ci a de nouveau prévalu sous l'influence de l'érudition, depuis le XVIe siècle : *féminin* (Thurot, *De la prononciation française*, I, 231). Cependant, suivant M. Littré *(Supplément)*, l'adjectif *femelin* est encore employé au féminin, et désigne une race de bœufs de la Haute-Saône et du Doubs, remarquable par la délicatesse de ses formes. M. Alphonse Daudet a parlé « d'âmes d'hommes dans des corps femmelins » (*Trente ans de Paris*, p. 335).

P. 5, l. 43 : *tout empesché*, tout occupé. De Brach (éd. Dezeimeris), t. II, p. 109.

P. 5, l. 45 : *couards et recreus*. — *Couard :* Montaigne, l. I, ch. 2, 22, 25, etc. — *Recreu :* Montaigne, l. II, ch. 22, etc. De Brach (éd. Dezeimeris), t. II, p. 24.

P. 6, l. 2 et 4 : *pourra l'on... dira l'on...* M. Voizard a noté que la forme *l'on*, dont on a déjà rencontré un exemple ci-dessus et que La Boétie emploie volontiers, est plus usitée que *on*, dans les *Essais* (*Langue de Montaigne*, p. 93).

P. 6, l. 17 : *eschelle*, escalade. Montaigne a dit : « Au pied de la maison qu'ils vont escheller » (*Essais*, I, 56). De Brach parle (éd. Dezeimeris), t. II, p. 65 :

Des geants Titanins qui, trop audacieux,
Ozerent escheller la grand'voute des cieux.

P. 6, l. 18 : *conquester*, conquérir. « Il est vieux » *(Dict. de l'Académie*, 1re édition). Brantôme a dit *conquister*, par analogie avec l'espagnol *conquistar* (*Œuvres de Brantôme*, éd. Lalanne, t. X, p. 217).

P. 7, l. 29 : *guerdon*, récompense. Plusieurs étymologistes, et notamment tous les précédents éditeurs de La Boétie, font dériver *guerdon* du grec κέρδος, et le verbe *guerdonner* de κερδαίνειν. M. Dezeimeris a déjà démontré que c'était là une analogie purement fortuite. Le sens tout à fait différend des deux mots ne permet pas d'accepter cette dérivation, et s'il fallait absolument trouver à *guerdon* une étymologie grecque, on le ferait plutôt descendre de γέρας διδόναι, γέρας δοῦναι, guerdonner, donner récompense; italien, *guiderdone*, *guiderdonare*, anciennement *guidardonare* (*Œuvres poétiques de Pierre de Brach*, t. I, p. 194). Mais la racine de ce mot est assurément germanique : tudesque, *werd*, prix; allemand, *werth;* anglais, *worth*. « En donnant à *werd* une terminaison latine, on en fit *werdo, onis; guerdo, onis;* et notre mot *guerdon* dérive des cas obliques du mot latin. C'est ainsi que *pinck* donna *pinco, onis; fan, fano, onis; flasche, flasco, onis;* dont nous avons fait *pinçon, fanon, flacon* » (A. de Chevallet, *Origine et formation de la langue française*. Paris, 1853, 1re partie, t. I, p. 502).

P. 7, l. 30 : *entretenement*, entretien. De Brach, *Poèmes* (1576), f. 120, v^o.

P. 7, l. 31 : *loyer*, récompense. De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. Dezeimeris), II, p. 157.

P. 7, l. 39 : La forme *enhardie*, qui se trouve dans le manuscrit de Mesmes, est un barbarisme.

P. 7, l. 40 : *se rebousche*, s'émousse. Voy. une ingénieuse note de Boissonnade, citée dans les *Œuvres poétiques* de De Brach (éd. Dezeimeris, t. I, p. 139), et qui rappelle fort à propos cet exemple de Montaigne : « La considération et le respect d'une si notable vertu rebouscha premiè-

rement la pointe de sa cholere ». Aux exemples allégués, on peut en ajouter quelques autres pris dans Guillaume Bouchet (éd. C.-E. Roybet, t. VII, *Lexique*, v° *Reboucher*).

P. 8, l. 3 : *comme si c'eust esté l'aultr'hier, qui furent données en Grece*, etc. Je pense qu'il faut changer la ponctuation et restituer le texte de la manière suivante : « comme si c'eust esté l'aultr'hier *que* furent donnees, etc. » ; c'est à dire « qu'elles furent données ». Il y a ellipse du pronom, ce qui est dans les habitudes de La Boétie. L'éditeur des *Mémoires* avait bien compris le sens ; et il a ajouté le pronom, pour plus de clarté. (R. D.) *Cette note et celles qui seront suivies de ces initiales sont dues à M. R. Dezeimeris.*

P. 8, l. 19 : *mastine*, maltraite. Montaigne : « de se laisser mastiner contre l'honneur de son rang » (*Essais*, III, 3). Brantôme (éd. L. Lalanne), t. IX, p. 24.

P. 9, l. 22 : *estranges*, étrangers. Brantôme : « en païs estrange » (éd. L. Lalanne, t. I, p. 33). Très fréquent dans De Brach.

P. 9, l. 26 : *defaire*, qu'on a déjà rencontré (p. 8, l. 8), signifie tuer, détruire (italien, *disfare*). De Brach, *Œuvres poétiques*, t. II, p. 125 ; Brantôme (éd. L. Lalanne), t. II, p. 200.

P. 9, l. 36 : Pascal devait écrire plus tard : « La puissance des rois est fondée sur la raison et sur la folie du peuple, et bien plus sur la folie. La plus grande et importante chose du monde a pour fondement la foiblesse, et ce fondement est admirablement sûr ; car il n'y a rien de plus sûr que cela, que le peuple sera foible » (*Pensées*, éd. Havet, art. V, 7). Paul-Louis Courrier renchérit encore là-dessus, dans une boutade misanthropique : « D'où vient donc, écrit-il à un de ses amis, que, quelque part qu'on s'arrête, en Calabre ou ailleurs, tout le monde se met à faire la révérence et voilà une cour? C'est instinct de nature : nous naissons valetaille. Les hommes sont vils et lâches ; insolents quelques-uns, par la bassesse de tous ; abhorrant la justice, le droit, l'égalité ; chacun veut être, non pas maître, mais esclave favorisé. S'il n'y avait que trois hommes au monde, ils s'organiseraient : l'un ferait la cour à l'autre, l'appellerait *Monseigneur*, et ces deux amis forceraient le troisième à travailler pour eux, car c'est là le point » (*Lettre du 25 juin 1806*, à M***, officier d'artillerie, à Cosenza).

P. 9, l. 38 : *combien que*, pour *bien que*. Fréquent dans les *Essais* : « Et combien qu'elles nous conduisent toutes d'un commun accord » (I, 19). Voyez aussi de nombreux exemples signalés dans De Brach, *Œuvres poétiques*, t. II, p. 7, 129, 150, 158.

P. 10, l. 16 : L'emploi de *consommer* pour *consumer* était fréquent. La Boétie en a usé à diverses reprises (p. 134, 194). On le rencontre dans Régnier (*Sat.* IV, 166) :

Mon temps en cent caquets sottement je consomme ;

et aussi dans De Brach (*Œuvres poétiques*, t. I, p. 119, 226 et 287). Voy. également les *Serées* de Guillaume Bouchet (éd. Roybet), t. IV, p. 69, et les *Œuvres complètes* de Melin de Sainct-Gelays (éd. P. Blanchemain), t. I, p. 184.

P. 11, l. 25 : Il importe d'indiquer ici le texte des *Mémoires de l'estat*

de France, qui aurait dû être reproduit en variante : « sinon que comme la racine, n'ayant plus d'humeur et aliment, devient une branche seiche et morte ».

P. 11, l. 37 : *en est à dire*, manque. Fréquente dans Montaigne et dans La Boétie (voy. Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 221, et surtout Littré, *Dictionnaire*, v° *Dire*); employée également maintes fois par Brantôme (*Glossaire*, éd. L. Lalanne, t. X, p. 238) et par Bouchet (*Serées*, éd. Roybet, t. VI, *Glossaire*, p. 98), cette expression est encore en usage en Poitou, dans le Périgord et dans la Gascogne. Sur *être à dire* au sens de *manquer*, voy. un article de M. Boucherie (*Revue des langues romanes*, t. III, p. 71-77), que M. Littré résume dans son *Supplément*. D'après M. Boucherie, cette expression représente le bas-latin *habere* ou *esse diger, digere, dicere*, qui se trouve avec le même sens dès les textes mérovingiens. M. Boucherie pense que *dicere*, qui a eu le sens de plaider, a passé à celui de réclamer, et, comme on réclame ce qui manque, au sens de manquer.

P. 12, l. 4 : *acquest*, profit, gain. Montaigne a dit : « Le meilleur acquet qu'elle puisse faire, c'est l'affection des siens » (*Essais*, l. II, ch. 8).

P. 13, l. 37 : *saouler*, rassasier, assouvir. Montaigne a dit de même : « Les (choses) presentes ne nous saoulent point » (*Essais*, l. I, ch. 53).

P. 13, l. 40 : Montaigne a parlé lui aussi d'une « grande boucherie » d'ennemis (*Essais*, l. I, ch. 30). On retrouverait aisément, dans les *Essais*, les expressions les plus énergiques de cette éloquente apostrophe.

P. 14, l. 22 : *amour* était féminin à l'origine, comme tous les substantifs venus des masculins latins en *or, oris*. Au XVIe siècle, *amour* est employé indifféremment au masculin ou au féminin. Montaigne en use ainsi; cependant il semble préférer le féminin.

P. 15, l. 34 : Sur cette question, Léon Feugère renvoie au *Ménon* de Platon.

P. 15, l. 42 : *ministre*. Brantôme, au contraire, a écrit *ministresse* (*Œuvres*, éd. L. Lalanne, t. V, p. 35).

P. 15, l. 44 : Le Dr Payen rappelle que Montaigne s'est souvenu de la pensée et de l'expression (*Essais*, l. II, ch. 12).

P. 15, l. 45 : Montaigne, qui s'est beaucoup servi des verbes ainsi formés de la préposition *entre* soudée à un verbe, a usé du verbe *s'entreconnoistre :* « Si la parole nous fault, nous ne nous tenons plus, nous ne nous entreconnaissons plus » (*Essais*, l. II, ch. 17). De Brach offre également une longue série de verbes formés de la sorte. Voy. *Œuvres poétiques*, Index, v° *Entre...*

P. 18, l. 2 : *combien elles tiennent cher*, combien elles estiment cher. Brantôme s'est servi de l'expression *tenir cher*, avec le même sens. Montaigne emploie lui aussi le verbe *tenir* avec un adjectif : « Je tiens moins hasardeux » (*Essais*, l. I, ch. 20).

P. 18, l. 10 : *n'y voyant plus d'ordre*, n'y voyant plus de moyen. Montaigne : « comme ce bon homme n'y veit plus d'ordre,... il se frappa de son espée » (*Essais*, l. II, ch. 3).

P. 18, l. 13 : La variante indiquée sous la ligne 17 s'applique à la ligne 13 et doit être complétée ainsi : « de demourer libre, comme il est nay, lui fait de l'esprit ».

P. 18, l. 14 : *adviser;* nous disons encore : « *un fol advise bien un sage* »

(Henri Estienne, *Précellence du langage françois*, éd. L. Feugère, p. 212). Montaigne : « Tous les jours, la sotte contenance d'un autre m'advertit et m'advise » (*Essais*, l. III, ch. 8). Sur les différents sens du mot *adviser* et en particulier sur celui de *donner l'idée* qu'il a ici, voy. l'article *Aviser* du *Glossaire* de Froissart, par M. Aug. Schéler (Bruxelles, 1874, in-8°).

P. 18, l. 17 : Montaigne (*Essais*, l. III, ch. 9) a exprimé le désir de trouver un gendre « qui sçeut appaster commodément » ses vieux ans.

P. 18, l. 25 : Comme nous l'avons déjà fait remarquer, ces deux vers de La Boétie ne se trouvent dans aucune des poésies de lui qui nous sont parvenues.

P. 19, l. 27 : Compléter la variante 27 : « comme j'ay dit ailleurs autrefois, passant le temps ».

P. 19, l. 29 : Sur Guillaume de Lur de Longa, prédécesseur de La Boétie au Parlement de Bordeaux, voyez ce qui a été dit dans l'*Introduction*.

P. 19, l. 45 : *ils s'y portent*, ils s'y comportent. Brantôme (éd. L. Lalanne), t. II, p. 262.

P. 19, l. 49 : *faire estat de*, tenir compte. Brantôme : « Je dis à M. d'Estrozze soudain : « Il est mort, monsieur; n'en faites plus d'estat; allons-nous-en » (*Œuvres*, éd. L. Lalanne, t. VI, p. 70).

P. 20, l. 9 : *passer*, dépasser. De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. R. Dezeimeris), t. II, p. 87 :

...Le premier mur passoit
De hauteur le second...

P. 20, l. 12 : *estreindre*, comprimer, étouffer. Brantôme : « En pensant estraindre une querelle, plusieurs s'en renaissent et en arrivent une infinité d'escandales » (t. VI, p. 389).

P. 20, l. 13 : *estranger de*, éloigner de. Employé assez fréquemment par La Boétie, et fort usité au XVIe siècle. Italien : *straniare*. Voy. notamment De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. R. Dezeimeris), t. II, p. 242 ; Brantôme, *Œuvres* (éd. L. Lalanne), t. VII, p. 411 ; les *Serées* de Guillaume Bouchet (éd. Roybet), t. II, p. 34.

P. 20, l. 22 : Henri de Mesmes répond ainsi à ces remarques, dans l'essai de réfutation de La Boétie, qui se trouve à la suite du *Contr'un* : « S'ils sont esleus, prenons nous en à eulx, s'ils sont de naissance, c'est la nature; s'ils nous ont conquis, servons aux plus forts, c'est le droit des gens. Ainsi noz ancestres respondirent aux Romains. » Et il ajoute à la fin du paragraphe : « C'est par nécessité et pour maintenir les peuples. »

P. 22, l. 3 : *ne se donna garde*, ne prit garde. Brantôme, *Œuvres* (éd. L. Lalanne), t. IV, p. 253.

P. 22, l. 4 : *cette bonne pièce là*. Montaigne a appelé « les fols et les mechants... la pire pièce du monde » (*Essais*, éd. Didot, 1802, l. II, ch. 12, t. II, p. 153). Expression employée encore, mais familièrement.

P. 22, l. 12 : C'est le cas de rappeler ici le mot de Montesquieu, que nous avons déjà cité : « Je ne puis comprendre comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien ».

P. 23, l. 26 : Cicéron a dit : « Fermè in naturam consuetudo vertitur » (*De inventione*, I, 2). Ce que nous traduisons par le vieux proverbe : *Nourriture passe nature*. Montaigne : « C'est une violente et traistresse

maistresse d'eschole que la coustume » (*Essais*, I, 22). Il faut voir ce chapitre de Montaigne consacré à la coutume, et où se retrouvent d'heureuses réminiscences de La Boétie.

P. 23, l. 29 : Appien, *Guerres de Mithridate*, éd de Henri Estienne, 1592, in-folio, p. 248 ; Pline, *Histoire naturelle*, XXIV, 2.

P. 23, l. 49 : *gel*, gelée. Italien, *gelo*. De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. Dezeimeris), I, 172 et 178.

P. 24, l. 2 : C'est sans doute ce passage qui a donné lieu à Montaigne de croire que La Boétie « eust mieux aimé estre nay à Venise qu'à Sarlat » (*Essais*, l. I, ch. 27).

P. 24, l. 19 : Plutarque, *De l'éducation des enfants*, c. 2.

P. 25, l. 32 : *ramentevoir*, rappeler, remémorer. Montaigne : « Il alloit ramentevant à haute voix l'honorable cause de sa mort. » — Sur ces faits, voy. Hérodote, l. VI, ch. 48, 49, 94 ; l. VII, ch. 5, 8, 32 et surtout 133.

P. 25, l. 40 : Complétez la variante : « de ceux que Daire son père y auoit envoyez ».

P. 25, l. 41 : *spartain*. M. Voizard (*Langue de Montaigne*, p. 251) n'a trouvé que dans Montaigne l'adjectif *spartain*. « L'histoire spartaine » (*Essais*, l. II, ch. 32).

P. 27, l. 35 : Plutarque, au commencement de la *Vie de Caton d'Utique*.

P. 27, l. 48 : *Si dit lors*. Du latin *sic*. La conjonction *si* conserve maintes fois dans les *Essais* sa signification étymologique *ainsi* (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 139). Brantôme, *Œuvres* (éd. L. Lalanne), t. V, p. 148, et De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. Dezeimeris), t. II, p. 213.

P. 28, l. 11 : Henri de Mesmes écrit dans son essai de réfutation : « Qu'apellons-nous Rome ? une République ? nous nous trompons. C'estoit une cage d'oiseaux de rapine, voleurs qui escumoient le monde ; c'estoit une oligarchie, une tirannie d'une cité sur toute la terre habitable ; je trouve le monde moins foulé d'Alexandre que d'eux. Ils chassèrent les tyrans de dessus eulx pour le devenir du reste de la terre, ils n'estoient pas Roys, mais ils bailloient des Rois à l'Asie, à l'Afrique, à l'Europe ».

P. 28, l. 12 : Variante : « que le pays et le terroir parfacent rien ».

P. 28, l. 16 : Variante : « le joug au col, et que, ou bien on les excuse ».

P. 29, l. 38 : *naïf*, natif. Montaigne : « la vraye et naifve vertu (*Essais*, l. II, ch. 27).

P. 29, l. 41 : C'est-à-dire : *comme celle des plus braves courtaus*. Rien n'était plus fréquent au XVIe siècle que cette tournure elliptique, qui donne de la rapidité à la phrase. La même construction était fréquente en grec (Voy. Matthiæ, *Grammaire grecque*, p. 890 et suiv. de la traduction française), et se retrouve aussi en italien (voy. notamment Dante, *Inferno*, II, 61). On en rencontre d'autres exemples dans La Boétie. Montaigne lui aussi a usé fréquemment de cette ellipse. De nombreux exemples pris dans les *Essais* ont été mentionnés par M. Dezeimeris dans une note des *Œuvres* de Melin de Sainct-Gelays (Bibliothèque elzévirienne, t. II, p. 200), et dans une remarque sur un vers de Despois qui complète les précédentes indications (*Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois*, p. 43).

P. 29, l. 41 : *brave* signifiait primitivement beau, pompeux, superbe. Il a conservé dans le patois périgourdin une partie de son sens primitif : on dit encore d'une jolie fille : *ey bravo*, elle est belle. Ce sens s'est également

maintenu dans le langage gascon. — *Courtaud,* cheval qui a le crin et les oreilles coupés, d'après Nicot, et, d'après Roquefort, cheval de course de moyenne taille.

P. 29, l. 44 : *se gorgiasent sous la barde,* se pavanent sous l'armure qui les recouvre. Suivant Nicot, le mot *gorgias* avait deux acceptions : substantif, c'était le nom d'une des plus riches parties de l'habillement des femmes ; adjectif, il avait pris par extension le sens de *pimpant, paré, élégant.* Montaigne l'emploie avec cette dernière signification. Parlant de cette acception, Ménage dit : « La vieille langue avait *gorgias,* le XVIe siècle a fait le verbe *gorgiaser,* et l'a employé souvent ». Montaigne : « Pourvu qu'ils se gorgiasent en la nouvelleté, il ne leur chault de l'efficace » (*Essais,* l. III, ch. 5). — *Barde,* armure du cheval et aussi harnachement. Montaigne : « Si vous marchandez un cheval, vous lui ostez ses bardes, vous le voyez nud et à descouuert » (*Essais,* l. I, ch. 42).

P. 30, l. 1 : Montaigne : « elles (les femmes) agrandissent le regret du mary perdu par la souvenance des bonnes et agréables conditions qu'il avoit » (*Essais,* l. II, ch. 4).

P. 30, l. 6 : *case,* maison. Italien, *casa,* d'où également *casanier.*

P. 30, l. 15 : Le Dr Payen et L. Feugère ont rappelé que Montaigne voulait que le gouverneur d'un enfant de bonne maison « eust plustot la teste bien faite que bien pleine » (*Essais,* l. I, ch. 25).

P. 31, l. 31 : Le texte des *Mémoires de l'estat de France* me semble fournir la vraie leçon.

P. 31, l. 32 : J.-V. Le Clerc cite, à ce propos, Lucien *(Hermotime ou le choix des sectes)* et Erasme (sur le proverbe *Momo satisfacere*).

P. 31, l. 41 : Plutarque, *Vie de Cicéron,* c. 53.

P. 32, l. 20 : *qu'il leur en fut bien succédé,* qu'il leur en fut bien arrivé. Montaigne : « commence à experimenter comment te succèderont la doulceur et la clemence » (*Essais,* I, 23).

P. 33, l. 32 : Ainsi qu'on l'a remarqué, ce n'est pas dans le traité des *Maladies,* indiqué ici par La Boétie, mais dans le traité intitulé Περὶ ἀέρων, ὑδάτων καὶ τόπων. Voy. la traduction de M. Littré (t. II, p. 63). Le Dr Payen a reproduit, dans son édition de la *Servitude volontaire,* les passages d'Hippocrate allégués par La Boétie.

P. 33, l. 35 : Voy. dans les œuvres d'Hippocrate la lettre d'Artaxercès à Hystane, celle d'Hystane à Hippocrate et la réponse d'Hippocrate à celui-ci.

P. 33, l. 42 : *avec la liberté, se perd, tout en un coup, la vaillance.* C'est une allusion directe à ces deux vers devenus proverbiaux (Homère, *Odyssée,* XVII, 322) :

> Ἥμισυ γὰρ τ' ἀρετῆς ἀποαίνυται εὐρύοπα Ζεὺς
> ἀνέρος, εὖτ' ἄν μιν κατὰ δούλιον ἦμαρ ἕλῃσιν.

La Boétie, sans doute, a réuni à dessein ces quatre monosyllabes : « *tout en un coup* », pour rendre la valeur et l'effet des mots grecs : εὖτ' ἄν μιν. (R. D.)

P. 34, l. 2 : Ces belles paroles semblent un souvenir de Tyrtée, et en particulier de son premier chant :

> Τεθνάμεναι γὰρ καλὸν ἐπὶ προμάχοισι πεσόντα
> ἄνδρ' ἀγαθὸν, περὶ ᾗ πατρίδι μαρνάμενον, κ. τ. λ.

P. 34, l. 10 : *encore ils aident-ils*. Est-il besoin de faire remarquer combien la variante semble préférable et est plus correcte?

P. 34, l. 11 : Dans son traité intitulé Hiéron ou le Tyran, Ἱέρων ἢ Τυραννικός. Voy. Montaigne (*Essais*, I, 42), qui fait plusieurs emprunts à ce livre.

P. 34, l. 24 : Le manuscrit de De Mesmes porte « et les soldats », ce qui est une erreur de copiste. Nous avons suivi la leçon des *Mémoires*.

P. 34, l. 25 : Compléter la variante : « ausquels ils ont fait tort les armes en la main. Il y a eu de bons rois qui ont bien eu à leur solde ».

P. 35, l. 37 : Le manuscrit porte : « Thrason ou Térence ». Nous avons adopté dans le texte la leçon des imprimés.

P. 35, l. 40 :

Eone es ferox, quia habes imperium in belluas?
(Térence. *Eunuque*, act. III, sc. I.)

P. 35, l. 44 : Voy. Hérodote, l. I, c. 86, 154, 155, 156 (L. F.).

P. 36, l. 8 : Le manuscrit portait *Lude* et *Lyde;* nous avons adopté la leçon des imprimés. — L'étymologie de *ludus*, mentionnée ici par La Boétie, est celle qui avait cours de son temps. Voy. l'art. *Ludus*, de l'*Etymologicum linguæ latinæ* (Amsterdam, 1652, in-folio) de Gérard Vossius, qui cite Tertullien et son livre *des Spectacles*.

P. 36, l. 19 : « *Haim*, dit Nicot, c'est un crochet de fil d'archal dont on prend les poissons à tout la ligne. Il s'appelle aussi hamesson »; du latin *hamus*.

P. 37, l. 35 : *image* était indifféremment féminin ou masculin, plus communément masculin. Du Bartas (*Œuvres complètes*, Paris, 1611, *Semaine*, IIIe journée, p. 101), Bonaventure des Périers (*Cymbalum*, I), et d'autres l'emploient au masculin. Montaigne l'a fait du féminin (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 75).

P. 37, l. 41 : *esculée*, « une pleine écuelle » (Oudin). Rabelais et Froissart (cités dans Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique*, v° *Esculée*).

P. 38, l. 8 : La négation a été rayée sur le manuscrit. Nous l'avons maintenue à l'exemple des imprimés.

P. 38, l. 11 : *ord*, sale, qui excite le dégoût. Montaigne, *Essais*, l. 1, ch. 56 (éd. Didot, 1802, t. I, p. 405).

P. 38, l. 15 : Tacite, *Histoires*, l. I, ch. 4.

P. 38, l. 22 : Lisez dans la variante : « rien qui valust que son humanité ».

P. 39, l. 30 : Suétone, *Vie de César*, §§ 84-88.

P. 40, l. 26 : *à leur poste*, à leur convenance. Italien, *a sua posta*. Montaigne, *Essais*, l. II, ch. 35 ; Brantôme (éd. Lalanne), t. V, p. 102 ; De Brach (éd. Dezeimeris), t. II, p. 130, etc.

P. 41, l. 32 : *prendre pour argent content*. Montaigne : « Je ne me persuade pas aysement qu'Epicurus, Platon et Pythagoras nous ayent donné pour argent contant leurs atomes, leurs idées et leurs nombres » (*Essais*, l. II, ch. 12).

P. 41, l. 35 : Plutarque, *Vie de Pyrrhus*, ch. 2.

P. 41, l. 42 : Variante : « et du vilain parler du populaire ».

P. 41, l. 43 : Suétone, *Vie de Vespasien*, ch. 7.

P. 42, l. 6 : On ne reconnaîtrait guère, sous la traduction de La Boétie,

les beaux vers de Virgile qu'il a voulu rendre (*Enéide*, ch. VI, v. 585 et suiv.) :

Vidi et crudeles dantem Salmonea pœnas,
Dum flammas Jovis et sonitus imitatur Olympi.
Quattuor hic invectus equis, et lampada quassans,
Per Graium populos mediæque per Elidis urbem,
Ibat ovans, divumque sibi poscebat honorem,
Demens! qui nimbos et non imitabile fulmen
Ære et cornipedum cursu simularat equorum.
At pater omnipotens densa inter nubila telum
Contorsit (non ille faces, nec fumea tædis
Lumina), præcipitemque immani turbine adegit.

En face de la traduction de La Boétie, le manuscrit de De Mesmes donne, en marge, la traduction du même passage par Joachim du Bellay (*Deux livres de l'Enéide de Virgile, le quatrieme et le sixieme, traduits en françois par I. Du Bellay*, Paris, Fédéric Morel, 1561, in-4°, f° 52 r°) :

I'ay veu aussy cruellement damnee
Au mesme lieu, l'ombre de Salmonee,
Qui contrefit, pour la foudre imiter,
Par vn flambeau le feu de Iuppiter.
Quatre coursiers son charriot traynoient,
Qui par la Grece en pompe le menoient :
Voire au milieu d'Elide la cité
Et se donnoit tiltre de deïté.
Outrecuidé, qui du Dieu souuerain,
En galopant dessus vn pont d'airain,
Contr'imitoit l'inimitable orage :
Mais Iuppiter par vn espes nuage
Darda son traict (non la vapeur fumeuse
Sortant du feu d'vne torche gommeuse)
Et accabla ce chef tant orgueilleux
D'vn tourbillon terrible et merveilleux.

P. 42, l. 16 : La leçon du manuscrit de De Mesmes est évidemment fautive. Comme dans les *Mémoires*, il faut lire : « *du Pere tout-puissant* ». Cela rétablit le sens, et répond au latin : *flammas Jovis*. (R. D.)

P. 43, l. 29 : *mescroire*. Le XVIe siècle employait aussi le verbe *descroire* (Henri Estienne, *Conformité du langage françois avec le grec*, éd. L. Feugère, p. 114). Montaigne : « Quand je me plains, ils me reprennent et mescroient » (*Essais*, l. I, c. 9). Montaigne a également employé le substantif *mescréance* (l. II, ch. 12) et l'adjectif *mescréable* (l. I, ch. 35), que M. Voizard n'a trouvé que dans les *Essais* (*Langue de Montaigne*, p. 250).

P. 43, l. 30 : Complétez la variante : « nous et nos ancêtres n'avons eu aucune occasion ».

P. 43, l. 39 : *si privement*, si intimement. Montaigne emploie l'adjectif *privé* dans le sens d'*intime*, familier (*Essais*, l. I, ch. 20). De Brach (éd. Dezeimeris), t. I, p. 75. — *Tollir*, enlever. Fréquent dans les *Essais*.

P. 43, l. 49 : *mechanique* (lat. *mechanicus*, artisan), c'est-à-dire chose de métier. Brantôme (éd. Lalanne), t. V, p. 383 ; Bouchet, *Serées* (éd. Roybet), t. III, p. 113. Ce sens s'est conservé jusqu'à Malherbe, qui s'en est servi dans sa traduction des *Epîtres* de Sénèque (épître XC).

P. 44, l. 2 : Les quatre premiers chants de la *Franciade*, — les seuls qui parurent, — furent publiés en 1572, quelques jours seulement après la Saint-Barthélemy. Mais Ronsard avait conçu le projet de ce poème épique plus de vingt ans auparavant. Il en avait longuement entretenu ses amis

et ses protecteurs. Le prologue de la *Franciade* fut lu devant Henri II par Lancelot de Carle, le jour des rois de 1550 ou 1551, si l'on en croit Olivier de Magny, qui assistait lui-même à cette audition (Jules Favre, *Olivier de Magny, étude biographique et littéraire*, p. 16 et 34).

P. 44, l. 6 : Virgile, *Enéide*, l. VIII, v. 664 :

Et lapsa ancilia cœlo.

P. 44, l. 8 : La Boétie fait allusion aux Panathénées, instituées, dit-on, par Erichtonius, roi d'Athènes (1573-1556 av. J.-C.). On sait que, pendant ces fêtes, avaient lieu des processions de *canéphores*, c'est-à-dire de jeunes filles portant sur leur tête des corbeilles enguirlandées. Il y avait aussi des courses, dont le prix était une couronne de l'olivier sacré, offerte aux vainqueurs. — Sur *olive* pris pour *olivier*, voy. une page de Florimond de Raymond, dans l'*Anti-Christ* (1519, in-4°, f° 342), où l'on en trouve plusieurs exemples.

P. 44, l. 12 : *sur les erres*, sur les traces. D'après Henri Estienne, le mot *erres*, emprunté à la vénerie, s'applique aux « cerfs, chevreuls et daims, encore que quelques-uns aiment mieux les nommer (les traces) *fries* ou *pieds* » (*Précellence de langage françois*, éd. Feugère, p. 128).

P. 46, l. 12 : L. Feugère rappelle ici très justement l'*Iliade*, chant VIII, vers 19 et suivants.

P. 46, l. 25 : Voici le sens de ce passage. Les médecins disent que lorsque, dans notre corps, il y a quelque partie atteinte de maladie, tout dérangement *(s'il s'y bouge rien)* d'un autre point de l'organisme vient porter ses effets en aggravation sur le premier mal. (R. D.)

P. 46, l. 25 : *rien* a ici son sens primitif *(rem), une chose, quelque chose.* On le trouve assez fréquemment avec cette acception dans Montaigne (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 94).

P. 47, l. 28 : *essorillé*, qui a perdu ses oreilles. L'*essorillement* était une peine infamante appliquée aux voleurs, d'après les *Etablissements de Saint-Louis*. Pour ce motif, la perte des oreilles était regardée comme une note d'infamie et le nom d'*essorillés* désignait les gens malhonnêtes. Ils ne pouvaient faire partie du clergé ni de la magistrature. La Roche-Flavin, au livre sixième de ses *Treize livres des Parlements de France* (Bordeaux, in-folio, p. 356), leur consacre un chapitre et déclare que « les essorillés ne doivent estre receus à la magistrature, estant ce que la plus grande injure et le plus grand affront qu'on sçauroit faire à un homme, que de luy coupper ou arracher le nez ou les oreilles ». Aussi, lorsqu'on perdait l'oreille par accident ou maladie, on demandait au roi ou au juge de vouloir bien constater par lettres la cause fortuite de cette mutilation (Lacurne de Sainte-Palaye, *Glossaire*, v° *Essoreiller*).

P. 47, l. 30 : *tasché*, entâché. Brantôme (éd. L. Lalanne), t. I, 249.

P. 47, l. 35 : *chevaler*, poursuivre. Voy. le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de F. Godefroy (t. II, v° *Chevaler*), qui cite la phrase de La Boétie, et d'autres exemples d'Amyot, de Larivey, de Pasquier.

P. 47, l. 41 : Plutarque, *Vie de Pompée*.

P. 48, l. 6 : *qui n'en peuvent mais* (lat. *magis*). Locution très fréquente au XVIe siècle et conservée jusqu'au XVIIe (Molière, La Fontaine). Montaigne en use maintes fois (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 133).

P. 48, l. 7 : Au sens propre, le *naquet* était le garçon qui, au jeu de paume, servait les joueurs. Ce mot n'avait pas tardé à désigner le valet auquel on pouvait imposer impunément toutes sortes de besognes pénibles. Henri Estienne l'indique dans sa *Précellence du langage françois* (éd. L. Feugère, p. 141) : « De ce jeu (le jeu de paume) est pris aussi le mot *naquet*, en ceste façon de parler : *il pense faire de moy son naquet*. Et de ce nom *naquet* vient le verbe *naqueter*, duquel on use quand on dit : *vous me faites naqueter après vous.* » On disait aussi *naqueter quelqu'un*. Brantôme a employé cette expression à diverses reprises et de cette façon; voy. au *Lexique* dressé par M. Ludovic Lalanne (t. X de son éd.) les mots *nacquetter* (p. 311) et *aiguillette* (p. 177). Voici un exemple de *naquet*, pris dans son sens figuré, que je trouve dans le poète bordelais Martin Despois :

Ie t'ayme extremement, mais si tu pensois faire
Quelque naquet de moi,
Des liens de l'amour ie sçaurois me desfaire,
Et me passer de toi.

(*Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois*, publiées par R. Dezeimeris 1874, p. 44.)

P. 50, l. 4 : *le de quoy*, c'est-à-dire les biens. M. Feugère rappelle justement que le peuple dit encore, en parlant d'un homme aisé : *il a de quoi*. La Boétie s'est plusieurs fois servi de l'expression. Voyez notamment p. 71, l. 58; p. 73, l. 40 et 48.

P. 50, l. 18 : *mauvestié*. Montaigne a parlé de « la bonté ou mauvestié de l'âme » (*Essais*, l. III, ch. 51). Sainte-Beuve regrette la disparition de ce mot (*Poésie au XVIe siècle*, 2e édition, 1838, t. II, p. 21).

P. 51, l. 36 : Le manuscrit de Mesmes porte fautivement *desseins*. Le mot *despens* a été maintenu d'après les *Mémoires*.

P. 51. l, 38 : *terne*, réunion de trois personnes. La Boétie fait ce substantif féminin comme l'espagnol *terna*.

P. 52, l. 9 : Ou plus exactement, comme le fait remarquer L. Feugère, tuée d'un coup de pied. Voy. Suétone, *Vie de Néron*, c. 35 ; Tacite, *Annales*, l. XVI, c. 6.

P. 52, l. 17 : Il est évident que les *Mémoires de l'estat de France* donnent ici la vraie leçon. — Sur la mort d'Agrippine, voyez également la *Vie de Néron*, par Suétone, c. 34, et Tacite, *Annales*, l. XII, c. 67 ; l. XIV, c. 5, 8.

P. 52, l. 20 : *Etre coiffé de*, être infatué de quelqu'un ; ici, être amoureux. Allusion semblable à celle qui a donné naissance à l'expression triviale *avoir un béguin*. A côté de la phrase de La Boétie, M. Littré insère une citation intéressante de Charron (*Sagesse*, I, 38). Cette locution est encore en usage dans la Gironde au sens particulier où l'emploie La Boétie.

P. 53, l. 26 : Je n'hésiterais pas à restituer : « cela mesme l'esveille. » (R.D.)

P. 53, l. 27 : De Caligula, dont on trouve l'expression rapportée par Suétone (*Vie de Caligula*, c. 33).

P. 53, l. 36 : Suétone, *Vie de Domitien*, c. 17.

P. 53, l. 37 : Elle se nommait Marcia (Hérodien, l. I, c. 54).

P. 53, l. 37 : Voy. Hérodien, l. IV, c. 23 et 24.

P. 54, l. 7 : Montaigne a dit : « L'histoire, c'est mon gibier en matière

de livre » (*Essais*, l. I, c. 25). Voy. ce que dit Henri Estienne sur l'emploi métaphorique de *gibier* (*Précellence*, etc., éd. L. Feugère, p. 134).

P. 55, l. 28 : Plutarque, *de l'Utilité à tirer de ses ennemis*, c. 2.

P. 55, l. 39 : Pétrarque, sonnet 17 :

Ed altri, col desio folle che spera
Gioir forse nel foco perchè splende,
Provan l'altre virtu, quella che'ncende.

P. 55, l. 43 : La leçon des imprimés a été adoptée de préférence à celle du manuscrit qui portait : « il faut rendre conte de reconnaître ».

P. 56, l. 20 : *maudisson*. Montaigne, *Essais*, l. II, ch. 29.

P. 57, l. 33 : *mange-peuples*, c'est la traduction littérale du fameux δημοβόρος d'Homère (*Iliade*, I, 341). Ronsard l'a traduit un peu autrement (éd. de 1623, p. 661) :

C'est Childeric, indigne d'être roy,
Mange-sujet, tout rempli d'avarice.

— Dans ses *Lettres* (éd. Réveillé-Parise, II, 404), Guy-Patin a parlé « des partisans et autres mangeurs du peuple ». Et La Fontaine a dit plus poétiquement :

Il leur apprit à leurs dépens
Que l'on ne doit jamais avoir de confiance
En ceux qui sont mangeurs de gens.

(*Les Poissons et le Cormoran*, l. X, fable 4).

P. 57, l. 36 : La variante portée sous la ligne 31 s'applique ici.

P. 57, l. 45 : *Debonnaire*. La Boétie a maintes fois employé ce mot, comme Montaigne. M. Littré cite l'exemple suivant de J. Bruyant :

Soyés courtois et debonnaire
Comme un home estrait de bonne aire.

— Et il ajoute : « Quand J. Bruyant dit qu'un homme *debonnaire* est un homme issu *de bonne aire*, il donne l'étymologie et le sens du mot, qui, signifiant d'abord de bonne race, s'est particularisé dans celui de doux, bienveillant. » Voyez également un passage significatif de la *Précellence du langage françois*, d'Henri Estienne (p. 129, éd. Feugère).

LA MESNAGERIE DE XENOPHON

Page 59 : Nous avons reproduit le titre du petit recueil de 1571, et chacun des opuscules qui le composent a été réimprimé ici dans l'ordre de l'édition originale. Il nous suffira donc de donner la description bibliographique de celle-ci :

Petit in-8° de 131 ff. chiffrés. Signatures Aij-Rij.

F° 1, v°. Extrait du privilège.

F° 2. Lettre de Montaigne à M. de Lansac.

F° 3, v°. Avertissement au Lecteur.

F° 4. La Mesnagerie de Xenophon.

F° 71. Lettre de Montaigne à Monsieur de Mesmes.

F° 73. Les regles de mariage de Plutarque.

F° 89. Lettre de Montaigne à sa femme.

F° 90. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme.

F° 99, v°. Stephani Boetiani poemata (Titre).

F° 100. Lettre de Montaigne au chancelier de L'Hospital.

F° 102. Stephani Boetiani poemata (Commencement des vers latins).

F° 121. Extrait d'une lettre de Montaigne sur la maladie et la mort de La Boétie.

F° 131. Achevé d'imprimer le 24 de novembre 1570.

P. 61 : Ainsi qu'on l'a vu par l'énumération ci-dessus, l'*Advertissement au Lecteur* est placé, dans l'édition originale, à la suite de la *Lettre à M. de Lansac*. Nous avons cru qu'il était mieux en situation au seuil même du volume et nous l'avons reproduit aussitôt après le titre.

P. 62, l. 2 : Voy. ce que nous avons dit dans l'*Introduction* (p. XXXI) au sujet de cet ouvrage aujourd'hui perdu.

P. 63 : Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, capitaine, négociateur souvent employé en Italie, en Allemagne et en Espagne, favori de la reine-mère et son agent de confiance. Il fut plusieurs fois en rapports avec le Parlement de Bordeaux, à l'époque même où La Boétie en faisait partie (*Chronique du Parlement*, par Jean de Métivier, t. II, p. 112, 285, 328). C'est sans doute ainsi qu'il put connaître La Boétie, et l'apprécier « par les tesmoignages publics qu'il avoit donné de soy ».

P. 65, titre : L'original grec est intitulé Οἰκονομικός, sous-entendu λόγος. Le vieux mot de *mesnagerie*, employé par La Boétie, était fort en usage, au XVIe siècle, pour désigner l'économie domestique, le soin du ménage en général. Il rend exactement le sens du grec. Voy. notamment Montaigne, *Essais*, l. I, ch. 38; l. II, ch. 12.

P. 65, l. 1, chapitre I : La division de la *Mesnagerie* en chapitres semble avoir été établie par Montaigne. Elle a été empruntée à une traduction latine des traités de Xénophon, que Montaigne possédait parmi ses livres (*Xenophontis, philosophi et historici clarissimi, opera, quæ quidem græcè extant, omnia, partim jam olim, partim nunc primum, hominum doctissimorum diligentia, in linguam latinam conversa atque nunc postremum per Seb. Castalionem de integro, magno studiosorum compendio, recognita.* Basileæ, *apud Isingrinium*, anno 1551; petit in-8°). La traduction de l'*Économique*, qui se trouve dans la deuxième partie de l'ouvrage (p. 240 à p. 306), est due à Jacobus Lodoicus Strebœus, du diocèse de Reims. Les chapitres de cette traduction latine correspondent exactement à ceux de la traduction de La Boétie. Ces divisions, qui manquent dans l'édition grecque des œuvres de Xénophon, également publiée par Isingrinius (Bâle, pet. in-8°, 1545-1550, suivant Hoffmann), se retrouvent dans l'édition des versions latines de Xénophon donnée à Bâle en 1555, in-folio, par Brylingerus, dans laquelle figure la traduction de Strebœus. Reproduite plus tard par Henri Estienne parmi les traductions latines rassemblées à la suite de son Xénophon (1561, in-f°, p. 349-371), la traduction de Strebœus n'y est pas divisée en chapitres. C'est donc sur l'édition de 1551 ou sur celle de 1555 que les divisions de la version de La Boétie ont été calquées. Montaigne possédait un exemplaire de l'édition de 1551, qui, revêtu de sa signature, figure actuellement dans la collection Payen, à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 508.

La rédaction des manchettes du petit volume de La Boétie paraît, elle aussi, devoir être attribuée à Montaigne, qui composa sans doute ces manchettes en même temps qu'il divisait en chapitres la traduction de son ami. Ces manchettes offrent, en effet, une grande analogie avec les notes marginales que Montaigne écrivait sur ses volumes, et, en particulier, avec celles qu'on lit sur l'exemplaire des *Commentaires* de César, dont il faisait sa lecture habituelle (Voy. *Documents inédits sur Montaigne,* recueillis et publiés par le Dr Payen, 3e fascicule, p. 33). — Quant aux sommaires inédits et manuscrits que nous avons pris sur un exemplaire de *la Mesnagerie* appartenant à M. Dezeimeris, nous avons déjà dit pourquoi nous les reproduisons ici. Tout permet de supposer qu'ils sont de la main de Montaigne. La signature de celui-ci fait défaut, il est vrai, mais le volume a été relié à nouveau, fort maladroitement, à la fin du XVIIIe siècle, et cette signature a peut-être disparu sous le couteau du relieur, qui a supprimé le premier feuillet de garde et détruit une partie des notes marginales. Ce précieux volume provient de la succession de M. de Lamontaigne, et a été acquis en 1857, à Bordeaux, à la vente d'Adler, par son possesseur actuel, qui le paya 3 fr. 50, en compagnie d'un Voiture et d'un Alciphron. Sur le titre on lit : *Ex libris Andreæ Delpech, jurisconsulti Sarlatensis.* A la fin, sur le verso de la garde, se trouve l'indication suivante, également écrite par Delpech : « Vide *Memoires de l'Estat de France sous Charles IX,* 3 vol. — Troisiesme volume. Seconde edition reveue, corrigee et augmentee, 1578. Le lieu de l'impression n'y est pas. *La Servitude volontaire* est dans le troisiesme volume. »

P. 65, l. 3 : Charles Graux résume ainsi ce que l'on sait de la biographie de cet interlocuteur de Socrate : « Critoboulos, fils de ce Criton, l'un des plus fidèles disciples de Socrate, que Platon a mis en scène dans le dialogue qui porte son nom. Doué d'une intelligence médiocre, mais d'une beauté rare, Critoboulos reçoit d'utiles conseils de Socrate, au sujet de sa conduite, dans les *Mémorables* (I, 3, et II, 6); et il figure parmi les personnages du *Banquet* de Xénophon (III, 7; IV, 10 et suivants). Il tenait de son père une grande fortune. » — Nous ferons volontiers usage de l'édition du texte grec de l'*Économique* récemment publiée, pour les classes, par MM. Charles Graux et Alfred Jacob (Paris, Hachette, 1888, in-16). Commode et soignée, cette édition a fait faire, selon l'expression de M. Ed. Tournier, « un pas notable à la constitution du texte de l'*Économique* ».

P. 66, l. 12 : D'après Cotgrave et Nicot, la *mise* est la *dépense.* Montaigne emploie ce mot à diverses reprises dans un sens un peu plus large. Voy. *Essais,* l. I, ch. 40 (Naigeon, t. I, p. 318); l. II, ch. 18 (*ibid.*, III, 76); l. III, ch. 1 (*ibid.*, III, 238).

P. 67, l. 50 : *Ce fais mon.* — *Mon,* adverbe d'affirmation, signifiant *assurément, certainement,* et venant du latin *mundè,* selon Diez. Aujourd'hui disparu, il se trouve encore dans Molière. Voy. Voizard, *Langue de Montaigne,* p. 136 et 226; Guillaume Bouchet, les *Serées* (éd. Roybet), t. VI, *Lexique,* p. 196.

P. 68, l. 4 : Le texte grec porte : εἰ δὲ πωλοίη αὖ πρὸς τοῦτον, ὃς μὴ ἐπίστηται χρῆσθαι. Cobet, — et après lui Charles Graux, — corrige ainsi : εἰ δὲ πωλοίη αὖ πρὸς τοῦτο ᾧ μὴ ἐπίσταιτο χρῆσθαι, ce qui donne un sens différent : *mais s'il les vend pour un objet dont il ne sait pas se servir.*

P. 68, l. 15 : Le texte porte : πριάμενος οἷον ἑταίραν, qu'il en achète une courtisane. — *Emploite;* Montaigne, qui en use (*Essais,* III, 5), se sert aussi du verbe *emploiter* (Voizard, *Langue de Montaigne,* p. 173 et 208).

P. 68, l. 30 : A la lecture de l'*Économique,* Plutarque fut frappé de la portée de cette formule : Tirer parti de ses ennemis, ὠφελεῖσθαι ἀπὸ τῶν ἐχθρῶν. C'est pour la développer qu'il composa le petit traité conservé dans ses *Œuvres morales* sous ce titre : Πῶς ἄν τις ὑπ'ἐχθρῶν ὠφελοῖτο.

P. 69, l. 32 : M. Cobet suppose que le texte de Xénophon présente ici une lacune, sans doute considérable. D'après lui, Socrate devait exposer dans cette partie aujourd'hui perdue, comment on peut tirer parti de ses ennemis.

P. 70, l. 7 : *A cler,* clairement, distinctement. M. Voizard remarque (p. 256) que cette locution ne se trouve que dans Montaigne. On peut ajouter La Boétie et Brantôme (éd. L. Lalanne, III, 283).

P. 70, l. 12 : *Desbaucher,* détourner. Montaigne a dit (*Lettre sur la mort de La Boétie,* ci-dessus p. 305) : « comme j'ay la memoire fort courte et debauchee encore par le trouble de mon esprit. » Voy. aussi Brantôme, *Glossaire,* v° *Desbaucher.*

P. 70, l. 20 : *Despensif,* qui cause de la dépense, coûteux. Littré, qui enregistre le mot, ne mentionne que l'exemple de La Boétie.

P. 71, l. 41 : *Diffamer* les corps des personnes, salir, gâter. S'est conservé dans ce sens jusqu'au XVIIe siècle. Voy. dans Littré, v° *Diffamer,* des exemples d'Amyot, d'Aubigné, etc.

P. 71, l. 53 : *Tu ayes ordonné de moy que je suis assez riche.* Le grec (II, 1) porte : κατέγνωκας ἡμῶν, c'est-à-dire : « tu ayes ordonné de nous que nous sommes assez riches. » La Boétie a bien compris que ce pluriel se rapportait à Critobule; mais il aurait dû, comme le grec le lui indiquait, employer le pluriel, et la langue française lui permettait de le faire. Avec le singulier, la réponse de Socrate devient incompréhensible, car elle repose sur l'ambiguïté du mot « nous » dans la phrase précédente. (R. D.)

P. 71, l. 60 : *Et si, de vray, il est parfois que j'ay grand pitié de toy.* Il y a dans le grec (II, 2) : Καὶ, ναὶ μὰ Δί', ἔστιν ὅτε καὶ πάνυ οἰκτείρω σε ἐγώ. — Outre le tour *il est que,* dans le sens de « il arrive que », « il est des moments où », rendant le grec ἔστιν ὅτε *(est quum),* on peut remarquer l'effort du traducteur pour rendre l'effet d'accumulation des monosyllabes et des dissyllabes de la phrase de Xénophon, et en conserver la physionomie originale. (R. D.)

P. 72, l. 19 : *Un faire il le faut,* c'est-à-dire une obligation stricte. Larivey, dans le *Laquais* (acte V, sc. 2) : « Mais puisque c'est un faire le faut, et n'y a point de remede, etc. » (R. D.)

P. 72, l. 20 : Henri Estienne a introduit ici une nouvelle lecture du texte de Xénophon, qui a passé, après lui, dans les éditions de l'*Économique.* Il lit ainsi ce passage : ἢ οὔτε θεοὺς οὔτε ἀνθρώπους οἶμαί σε ἄν ἀνασχέσθαι, c'est-à-dire, *autrement ni les dieux ni les hommes ne te seraient favorables.* Voici comment il indique, dans ses annotations, cette interprétation nouvelle : « In vulgaribus editionibus habes ἢ ὅσους οὔτε ἀνθρώπους pro ἢ οὔτε θεοὺς οὔτε ἀνθρώπους. Quum autem lectio illa manifestè depravata sit, mirum est in ea interpretanda non hæsisse interpretes. » (*Xenophontis omnia quæ extant opera,* 1561, in-f°, p. 479, l. 28, et *Annotationes,* p. 35.)

P. 72, l. 28 : Ἱπποτροφίας τε καὶ χορηγίας καὶ γυμνασιαρχίας καὶ προστατείας, c'est-à-dire les entretiens des chevaux, les chorégies, les fonctions de gymnasiarque et celles de prostate. Sur ces charges et ces obligations imposées à Athènes aux citoyens des deux classes les plus élevées, voy. les commentateurs de Xénophon, et en particulier Charles Graux.

P. 73, l. 33 : *Escharcement,* parcimonieusement ; de l'adjectif *eschars,* avare (italien, *scarso*). Montaigne a plusieurs fois employé cet adverbe (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 226).

P. 73, l. 58 : *Ne sachant de richesse que c'est,* c'est-à-dire : ce que c'est que la richesse. Sur l'omission de *ce* devant *que,* voir ma note sur P. de Brach, t. I, p. 95. Il y a de plus, ici, une inversion. (R. D.)

P. 74, l. 31 : *Fust,* lat. *fustis;* gascon, *fust,* bâton, bois, hampe (*Glossaire gascon,* dans les *Archives historiques de la Gironde,* t. XI, p. 57). Le mot de *fût* est encore en usage dans le sens où le prend La Boétie et désigne la planchette sur laquelle s'attachent les cordes d'un instrument.

P. 75, l. 37 : *Non fais, en bonne foy, dit Socrates, je n'ay garde.* Ici encore, on voit combien est grand et constant le désir qu'a le traducteur de rendre le mouvement de la phrase grecque (II, 14) Οὐ μὰ Δί', ἔφη ὁ Σωκράτης, οὐκ ἔγωγε. *Non fais* est mis pour : « Non, je ne fais point cela. » (R. D.)

P. 76, l. 22 : Le texte porte : μηδὲ εἰδότας εἰ σῶα ἐστὶν αὐτοῖς, ne sachant pas si ces objets sont en bon état.

P. 77, l. 46 : *Mestier,* besoin. Sur les emplois du mot *mestier,* et ses acceptions diverses, voy. Henri Estienne, *Précellence du langage françois,* (éd. L. Feugère), p. 358.

P. 79, l. 37 : *En sont affolez. Affoler* (de *a* et de *fouler*), endommager, léser. Montaigne l'a diverses fois employé (Voizard, *Langue de Montaigne,* p. 200). La Boétie traduit ainsi le grec λυμαίνονται.

P. 79, l. 52 : La Boétie a voulu rendre un trait familier par une pointe équivalente, prise dans le langage de son temps. Le grec disait : «Voyons, Critobule, nous sommes entre amis, tu peux bien nous avouer la vérité. » Le traducteur, songeant aux incidents que faisait souvent surgir la division des membres des Parlements en conseillers clercs et conseillers lais (laïcs), emploie ce dernier mot : « tu peux bien nous dire tout ce que tu penses, car il n'y a pas ici de collègues clercs, et nous sommes tous lais. » C'est un trait de mœurs analogue à celui qui a créé l'expression *faire comme chanoines en chapitre,* dont l'origine est si bien contée, dans la 3e *Nouvelle* de B. des Periers. (R. D.)

P. 80, l. 1 : Les éditeurs modernes ont modifié ce passage qui se lisait ainsi : οἷς δὲ σὺ λέγεις ἀγαθὰς εἶναι γυναῖκας, ὦ Σώκρατες, ἡ αὐτοὶ ταύτας ἐπαίδευσαν, οὐδὲν οἷόν τε ἐπισκοπεῖσθαι. Cest ce que La Boétie a traduit.

P. 80, l. 4 : Sur le cas que Socrate faisait de cette femme célèbre, voy. le *Ménexène* de Platon.

P. 80, l. 16 : *de tous autres maistres.* C'est une erreur typographique de l'édition originale. Il est probable que La Boétie avait écrit *de tous autres mestiers* ou *de toutes autres maistrises;* à moins que l'erreur ait été causée seulement par la présence du mot *maistres* à la ligne précédente, et que l'on restitue : *de tous autres arts.* (R. D.)

P. 80, l. 17 : Supprimez la virgule après *seruir.*

P. 80, l. 18 : *Art.* Le genre de ce substantif n'était pas fixé au XVIe siècle.

La Boétie l'emploie au masculin et au féminin, quoique ce dernier genre soit plus fréquent chez lui. Il en est de même de Montaigne (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 70).

P. 81, l. 57 : *A chasque gouvernement.* Le grec porte τῷ ἄρχοντι ἑκάστῳ, c'est-à-dire *à chaque gouverneur.* Il s'agit ici du gouverneur civil de la province.

P. 81, l. 58 : *Monition,* munition. Amyot : « Ce livret contenoit l'estat de la monition dont il avoit fait faire provision » (Caton d'Utique, ch. 77).

P. 81, l. 60 : *Fonde* (lat. *funda*); aujourd'hui *fronde,* avec épenthèse de l'*r*. Montaigne : « Les coups de leurs fondes n'estoient pas moins certains et loingtains » (*Essais,* I, 48).

P. 81, l. 60 : *Picquiers.* La Boétie traduit ainsi le grec γερροφόρους, soldats porteurs du γέρρον, sorte de bouclier d'osier que portaient spécialement certains corps de l'armée perse.

P. 82, l. 7 : *Les ayant assembles tous.* Le texte ajoute : excepté ceux qui se trouvent dans les citadelles, πλὴν τοὺς ἐν ταῖς ἀκροπόλεσιν.

P. 82, l. 12 : Τῶν φρουράρχων καὶ τῶν χιλιάρχων καὶ τῶν σατραπῶν. — Le φρούραρχος est le commandant et le chef d'une circonscription militaire; le χιλίαρχος commande à mille hommes et La Boétie l'a parfaitement désigné par le nom de colonel. Ainsi qu'on le verra plus bas, le satrape était une espèce de vice-roi, exerçant le pouvoir pour le compte du roi et ayant sous ses ordres les gouverneurs militaires (φρουράρχους) et les gouverneurs civils (ἄρχοντας).

P. 83, l. 44 : *Daces,* impôts. Brantôme : « Don Pedro, vice-roi de Naples, y voulut mettre l'inquisition et y establir de nouvelles daces » (Ed. L. Lalanne, III, 95).

P. 84, l. 7 : La remarque, qui se trouve ici dans la bouche de Socrates, est originairement dans celle de Critobule.

P. 84, l. 21 : M. Charles Graux prétend qu'il s'agit ici de Cyrus l'ancien, le fondateur de la monarchie perse, tandis que plus bas (ligne 31) il est question de Cyrus le jeune. Cette distinction me paraît mal fondée, et je crois qu'il n'est question que de Cyrus le jeune, ainsi que La Boétie s'est efforcé de le faire entendre.

P. 85, l. 44 : *Il vesquit.* Montaigne dit également : « un Dieu qui vesquit » (II, 12); et : « leurs femmes et leurs enfants vesquirent » (II, 6).

P. 85, l. 47 : *Fors seulement Ariée,* etc. On suppose qu'un lecteur ancien ajouta ici, à la marge de son livre, la rectification suivante, puisée dans l'*Anabase* de Xénophon : πλὴν Ἀριαίου· Ἀριαῖος δ' ἔτυχεν ἐπὶ τῷ εὐωνύμῳ κέρατι τεταγμένος. Les plus récents éditeurs suppriment cette annotation, qui était passée dans le texte de Xénophon.

P. 85, l. 50 : Lysandre alla en ambassade auprès de Cyrus en l'an 407 avant J.-C.

P. 85, l. 57 : *Les rancs des fruitiers.* Montaigne : « une haulte montaigne pleine de fruictiers et arbres verdoyants » (*Essais,* III, 6).

P. 85, l. 58 : *Compassez,* c'est-à-dire exécutés au compas. Charron : « l'un, se promenant en une salle, regarde à compasser ses pas d'une certaine façon sur les carreaux ou tables du plancher » (*Sagesse,* I, 38). — *Souef,* suave, se trouve dans Montaigne (Voizard, *op. cit.,* p. 198).

P. 86, l. 14 : *Je te jure le Soleil;* ὄμνυμί σοι τὸν Μίθρην, je te jure par

Mithra, divinité représentant le Soleil et le Feu, dans la mythologie des anciens Perses.

P. 86, l. 20 : Cicéron a inséré dans son dialogue sur *la Vieillesse* (ch. 17) cette anecdote sur Cyrus. Il traduit ainsi cette dernière phrase : « Rectè vero te, Cyre, beatum ferunt, quoniam virtuti tuæ fortuna conjuncta est. »

P. 87, l. 37 : *Viande* désignait primitivement toute espèce d'aliment, tout ce qui était propre à nourrir l'homme ou l'animal. C'est le sens qu'il a ici, et dont quelques traces se sont conservées dans la langue. A la fin du XVIe siècle, il commença à prendre l'acception particulière qu'il a aujourd'hui (Voy. Nicot, v° *Viande*.)

P. 87, l. 51 : Καὶ γὰρ ἐν τῷ χώρῳ καὶ ἐν τῷ ἄστει ἀεὶ ἐν ὥρᾳ αἱ ἐπικαιριώταται πράξεις εἰσίν, car, à la campagne et à la ville, les actions les plus opportunes sont toujours faites à heure fixe.

P. 88, l. 7 : Ἐν τῷ μέσῳ τοὺς καρποὺς τρέφουσα τῷ κρατοῦντι λαμβάνειν; Xénophon veut dire que la terre, poussant ses fruits en pleine campagne (ἐν τῷ μέσῳ), peut être la proie du vainqueur. Ce sens est éclairé par ce qui est dit ci-dessous p. 92, l. 20.

P. 88, l. 30 : Le texte de Xénophon portait ἡ γῆ θέλουσα, et La Boétie a parfaitement rendu cette expression, qu'il traduisait le premier. M. Graux préfère lire θεὸς οὖσα, qui est une leçon fournie par Stobée.

P. 89, l. 40 : *Destourbier*, empêchement, obstacle. Montaigne (*Essais*, l. II, ch. 37; l. III, ch. 13).

P. 90, l. 8 : *Les vermines*, ἐρυσίβαι. C'est, à proprement parler, la maladie des graminées qu'on désigne sous les noms divers de nielle, charbon, rouille.

P. 91, l. 41 : *Parsonniers* ou *parçonniers*, associés. « Celuy sera le meilleur parsonnier qui apporte le plus en la société » (Bouchet, *Serées*, éd. Roybet, t. I, p. 231).

P. 91, l. 60 : Les éditeurs récents de Xénophon, M. Schenkl, M. Graux, suppriment ce passage comme une interpolation (jusqu'à la page 92, l. 9). Xénophon, en effet, n'a parlé nulle part, dans ce qui précède, de ce dont il est ici question.

P. 92, l. 14 : *Le plus facile à apprendre*, μαθεῖν τε ῥᾴστη. M. Graux supprime également ces mots, quoique fournis par les manuscrits, parce qu'il n'a pas été dit jusque-là que l'agriculture fût un art facile à apprendre et qu'il n'en sera question que plus loin.

P. 93, l. 49 : *Prou*, assez. Montaigne : « prou de gens ont pensé que... » (*Essais*, I, 55); « les princes me donnent prou s'ils ne m'ostent rien » (III, 9). — Cet adverbe, qui ne s'est maintenu dans la langue que dans l'expression *peu ou prou*, subsiste encore dans plusieurs patois. Provençal, *prou, pro;* gascon, *prou*.

P. 94, l. 6 : On manque absolument de renseignements sur la personne de cet Ischomache.

P. 94, l. 8 : « Le portique de Ζεὺς Ἐλευθέριος formait, à ce que l'on croit, une partie de la bordure occidentale de l'agora d'Athènes » (Charles Graux).

P. 94, l. 29 : Εἰς ἀντίδοσιν τριηραρχίας ἢ χορηγίας, pour un échange de triérarchie ou de chorégie. La Boétie n'a pas rendu le sens de l'original. Lorsqu'il était désigné pour contribuer à l'équipement des flottes ou à l'entretien des chœurs, un Athénien pouvait se soustraire à cette charge en

indiquant, pour la remplir à sa place, tel concitoyen qu'il prétendait plus riche que lui. Si ce dernier refusait, il était tenu de faire avec le premier échange de ses biens, s'il le lui proposait. Cet échange était l'ἀντίδοσις.

P. 95, l. 33 : Dans les actes officiels, on désignait les personnes par leur nom et celui de leur père au génitif, avec la mention de leur *dème*.

P. 98, l. 3 : *Laisse,* en langage cynégétique, se dit d'une couple de lévriers, qu'ils soient ou non en laisse. La Boétie le prend ici au figuré et je n'ai pas trouvé d'autre exemple de cette acception métaphorique.

P. 98, l. 4 : *Couple;* Montaigne : « comme une couple de chevaux attelez à un mesme timon » (*Essais,* I, 183).

P. 100, l. 26 : *Bornail,* ruche. Provençal, *bournat;* languedocien, *bournal;* gascon, *bournac,* tronc d'arbre creux, et, par extension, ruche (racine, *bourna,* creuser). Jasmin a dit (*Dict. provençal* de Mistral, v° *Bournat*) :

Aquel bournat d'abelhos.

P. 100, l. 28 : *Journal,* journée, et, par extension, tâche de la journée. M. Godefroy ne cite, avec ce dernier sens, que des exemples antérieurs à La Boétie (v° *Journal*).

P. 101, l. 33 : *Leans,* là-dedans (de *là* et du lat. *intus*), par opposition à *céans,* ici-dedans (Voy. Littré, *Dictionnaire,* v^is^ *céans* et *léans*. Brantôme : « Voylà le corps qui repose leans du plus brave et vaillant prince et capitaine qui fût jamais » (I, 283).

P. 101, l. 35 : *Elle a le soing des petits qui naissent, afin qu'ils soient bien nourris et eslevez; et, apres qu'ils ont fait leur paroy, et que les jeunes, etc.* — Le grec porte (VII, 34) : Καὶ τὸν γιγνόμενον τόκον ἐπιμελεῖται, ὡς ἐκτρέφηται· ἐπειδὰν δὲ ἐκτραφῇ καὶ ἀξιοεργοί κ.τ.λ. — Je crois qu'il vaut mieux ne pas suivre M. Feugère, mais conserver la leçon de l'édition originale *(ils ont)* car le sujet d'ἐκτραφῇ est τόκος *(les petits)*. Quant au mot *paroy,* il est trop caractéristique pour que l'on puisse l'attribuer à une bévue du typographe. Très probablement, La Boétie s'est laissé guider par sa connaissance des mœurs des abeilles. Au lieu de *ils ont fait leur paroy,* il a dû écrire *ils ont forcé leur paroy*. Cela suggérerait une modification légère, mais expressive, à faire dans le texte de Xénophon, en lisant ἐντρέφηται (nourriture de la larve à l'intérieur de la cellule), au lieu de ἐκτρέφηται, ce qui constituerait une opposition avec ἐκτραφῇ (éducation hors de la cellule, de la paroi). — Si la correction semblait bonne, il faudrait en faire honneur à La Boétie, puisque sa traduction y conduit assez naturellement. (R. D.)

P. 101, l. 36 : *Apres qu'elles ont fait,* corrigez *qu'ils ont fait.*

P. 101, l. 38 : *Le jecton,* essaim d'abeilles. Les apiculteurs emploient encore ce mot dans le sens où le prend La Boétie : essaim qui quitte la ruche. Pasquier : « il n'y a jetton d'abeilles qui n'ait son roy » (*Lettres,* t. I, p. 602). Ambroise Paré : « chacune d'elles (abeilles) desire estre pres le roy, et, s'il est las, le portent; et, en quelque part qu'il s'arreste, tout le jetton s'arrestera et se campera » (*Animaux,* 6).

P. 101, l. 39 : Σὺν τῶν ἑπομένων τινὶ ἡγεμόνι, disait le texte des premiers éditeurs de Xénophon que La Boétie a traduit. Henri Estienne a mis σὺν τῶν ἐπιγόνων τινὶ ἡγεμόνι, c'est-à-dire avec quelqu'un de ses descendants pour chef.

P. 101, l. 53 : Les premières éditions portaient εὐχαριστώτερον. Henri Estienne l'a remplacé par ἀχαριστώτερον, désagréable; cette leçon a toujours

été adoptée depuis lors. Voy. dans les *Annotationes in Xenophontem* (p. 37), les raisons invoquées par Henri Estienne en faveur de ce changement.

P. 104, l. 14 : *Sommier*, bête de somme. Montaigne : « servir de sommier à des soldats » (*Essais*, l. III, ch. 11).

P. 104, l. 24 : *Sont bien taillez*, c'est-à-dire sont bien de nature à fouler aux pieds leurs compagnons d'armes. Voy. Aug. Scheler, *Glossaire* de Froissart, v° *taillié* et *taillier*.

P. 104, l. 28 : Supprimer la virgule après *camp*.

P. 105, l. 35 : La Boétie n'a pas rendu exactement tous les termes techniques employés ici par Xénophon.

P. 105, l. 37 : *Et ainsi, mais qu'ils aillent d'ordre*. Ce texte de l'édition originale me paraît suspect. Peut-être faudrait-il lire : *Et ainsi, mets qu'ils aillent*, c'est-à-dire : « D'autre part, suppose qu'ils aillent. » Nous retrouverons plus loin (p. 130, l. 9) la même confusion de mots. (R. D.)

P. 105, l. 53 : *De tourteau, ou de pain, ou de viande*, ἢ μάζης, ἢ ἄρτου, ἢ ὄψου. Μάζα, galette d'orge ; ὄψον, plat de légumes.

P. 106, l. 24 : Ἐν δεκακλίνῳ στέγῃ συμμέτρῳ, dans une salle de dix lits bien proportionnée. Comme le remarque M. Feugère, elle eût contenu un plus grand nombre de convives. M. Graux entend ce passage différemment ; pour lui δεκάκλινος signifie de la contenance de 10 κλίναι, soit 100 coudées carrées ou 25 mètres carrés.

P. 107, l. 58 : *Aveindre*, atteindre. Montaigne : « au lieu de me monter et haulser de ma place pour y aveindre » (*Essais*, l. III, ch. 7).

P. 110, l. 14 : *Dont les estuves qui sont entre deux font la séparation*. On trouve dans les premières éditions, celle d'Henri Estienne comprise, θύραν βαλανείῳ ὡρισμένην. Les éditeurs modernes, au contraire, lisent θύρᾳ βαλανωτῇ ὡρισμένην, le gynécée clôturé par une porte fermant au βάλανος, petit cylindre qui servait à assujettir la traverse d'une porte et qu'on n'enlevait qu'avec une clef (βαλανάγρα).

P. 112, l. 9 : *Droicturier*, originairement, qui suit la ligne droite (Montaigne : « suyvre la voie battue droicturiere », II, 12), et, par extension, au figuré, qui aime le droit, la justice. Montaigne : « c'est un grand personnage (Tacite) droicturier et courageux » (*Essais*, l. III, ch. 8).

P. 115, l. 43 : *Illuminez*. Voy. ci-dessus p. 37, variante 35.

P. 116, l. 27 : *Elle estrive*, résister. Montaigne : « si le condamné estrivoit à leur ordonnance, ils menoient des gens propres à l'exécuter » (*Essais*, l. II, ch. 35). Voy. aussi l. II, ch. 23 ; l. III, ch. 5, etc.

P. 117, l. 33 : La Boétie interprète le texte de Xénophon plutôt qu'il ne le traduit, dans la phrase qui précède.

P. 117, l. 40 : *et que je le conte à ceste heure*. Il y a, je crois, une faute dans l'édition originale. Je lirais : *et que je te conte à ceste heure*, comme dit, d'ailleurs, le grec (X, 13) ὥσπερ νῦν σοι λέγω. (R. D.)

P. 117, l. 56 : *Rabiller*, redresser. Montaigne : « au lieu de rabiller nostre faulte, nous la redoublons » (*Essais*, l. I, ch. 56).

P. 118, l. 5 : Les commentateurs de Xénophon ignorent de quel personnage il est ici question.

P. 120, l. 30 : *Affaire* était indifféremment masculin ou féminin. Montaigne l'emploie avec ces deux genres (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 69).

P. 121, l. 34 : *Aux Portiques*, ἐν τῷ ξυστῷ, sous les galeries couvertes des

gymnases, appelées ξυστοί ou δρόμοι, et où les Athéniens allaient promener en causant.

P. 121, l. 36 : *Si j'en ai au labour;* νειὸν ποιοῦντες, dit le texte, c'est-à-dire préparant une terre à recevoir la semence. « Les Grecs, dit M. Charles Graux, laissaient reposer la terre une année sur deux, ne la travaillant cette année-là que pour détruire les mauvaises herbes; c'est ce qui s'appelait νειὸν ποιεῖν. »

P. 121, l. 45 : *Le plus que je puis, pour ce que c'en est.* Dans sa traduction latine de Xénophon, Strebœus rend ainsi ce passage : *quoad possum, ne cùm facit hæc.* Montaigne, que cette interprétation ne satisfaisait pas, a souligné ces mots sur son exemplaire et a écrit en marge : *quantum res ipsa patitur.*

P. 121, l. 51 : *Je change d'habillement.* Le texte porte ἀπεστλεγγισάμην (ἀπό, στλεγγίς, *strigilis*), c'est-à-dire je me frotte avec la στλεγγίς, sorte d'étrille qui correspond à la *strigilis* des Latins.

P. 122, l. 28 : M. Charles Graux suppose, après Weiske, qu'il y a là une lacune dans le texte.

P. 123, l. 34 : Ici encore, La Boétie interprète le texte plutôt qu'il ne le traduit. Ischomache dit seulement dans le grec : ἤδη δ', ἔφη, ὦ Σώκρατες, καὶ διειλημμένως πολλάκις ἐκρίθην ὅ τι χρὴ παθεῖν ἢ ἀποτῖσαι. Παθεῖν, c'est encourir une peine, ἀποτῖσαι, payer une amende. La Boétie a bien marqué la distinction.

P. 123, l. 45 : *Mensonge,* qui avait commencé par être féminin, était des deux genres au XVIe siècle. Montaigne l'emploie ainsi (Voizard, *Langue de Montaigne,* p. 70).

P. 123, l. 48 : Il vaudrait mieux ponctuer : *Non fais, non.* (R. D.)

P. 123, l. 49 : *Que de tout la court et le marché ne soient achevez.* Le texte grec dit simplement πρὶν γ'ἂν παντάπασιν ἡ ἀγορὰ λυθῇ, avant que l'assemblée ne se soit séparée complètement.

P. 123, l. 61 : *Receveur,* ἐπίτροπος, celui auquel on confie le soin de quelque chose; ce serait plutôt ici : *régisseur.*

P. 124, l. 20-21 : Il me paraît que la seconde phrase commençant par *comment* est une correction de la première, et que Montaigne a mal à propos conservé les deux, l'une après l'autre. La Boétie avait sous les yeux d'anciens textes portant διδάσκειν (XII, 6); comprenant qu'il y avait là une erreur, l'excellent helléniste a corrigé le texte et rétabli διδάσκεις (ce qui est la leçon admise maintenant). Ce changement l'a conduit à modifier aussi sa première version, en substituant à l'infinitif *(comment enseigner d'aymer)* le présent de l'indicatif *(comment enseignes tu de t'aymer).* (R. D.)

P. 124, l. 22 : *En bonne foy, dis-je,* etc. Il faudrait *dit-il.* Ce paragraphe, qui semble être ici dans la bouche de Socrate, est, au contraire, une réponse d'Ischomache.

P. 125, l. 44 : *Desseigner,* désigner, indiquer. Montaigne : « les hommes se font desseigner par art certaines regles de vivre » (*Essais,* l. I, ch. 38).

P. 125, l. 50 : *Les sommeilleux et dormars. Sommeilleux;* Froissart, *Glossaire,* par Aug. Scheler, v° *Sommeilleus; — Dormart;* Montaigne, *Essais,* III, 13; — Bouchet, *Serées,* t. III, p. 111; t. IV, p. 100.

P. 127, l. 44 : *Le Roy,* c'est-à-dire le roi de Perse.

P. 127, l. 55 : Le texte grec porte en outre : ἤ τι καὶ ἄλλο προσμαθητέον

αὐτῷ ἔσται, εἰ μέλλει ἐπίτροπος ἱκανὸς ἔσεσθαι, ou bien lui faudra-t-il apprendre encore quelque chose, s'il veut devenir bon régisseur.

P. 129, l. 40 : *Combien on tue d'eux.* Ceci est une erreur évidente. M. Feugère l'a fait disparaître en lisant *combien on tire d'eux,* qui traduit le grec πολλὰ ἀνύτοιο παρ' αὐτῶν.

P. 130, l. 9 : *Mais que ton homme.* Ce « mais » après « eh bien ! » est étrange. J'estime qu'il y a erreur typographique dans l'édition originale, et qu'il faut lire : *mets,* c'est-à-dire « admettons ». La phrase, ainsi modifiée répondra exactement au grec. Comparez p. 105, lig. 37. (R. D.)

P. 130, l. 30 : Les premières éditions portent : γέγραπται γὰρ ζημιοῦσθαι ἐπὶ τοῖς κλέμμασι, καὶ δεδέσθαι ἤν τις ἁλῶ ποιῶν, καὶ θανατοῦσθαι τοὺς ἐγχειροῦντας. Weiske corrige ainsi et sa correction est adoptée dans l'édition Graux : καὶ δεδέσθαι τοὺς ἐγχειροῦντας καὶ θανατοῦσθαι ἤν τις ἁλῶ ποιων, des châtiments sont prononcés contre le vol : la prison pour la tentative, la mort pour le flagrant délit.

P. 132, l. 7 : *A grand planté,* en grande abondance. Montaigne : « Nostre mere nature nous avoit munis a planté de tout ce qu'il nous falloit » (*Essais,* l. II, ch. 12).

P. 132, l. 14 : La Boétie suit ici très exactement le texte grec tel qu'il était publié de son vivant. Les éditeurs modernes de Xénophon ont remarqué que les idées ne s'enchaînaient pas très bien jusqu'à la page 134, l. 25. Ils ont imaginé quelques transpositions dans le dialogue ou dans la suite du raisonnement. On trouvera ces modifications indiquées ou discutées dans la plupart des éditions critiques de l'*Économique,* et notamment celles de Weiske, Schneider, Breitenbach, Sauppe et K. Schenkl.

P. 132, l. 24 : *Or conte doncques.* Il y a ici une erreur typographique de l'édition originale. Il faudrait lire *écoute* au lieu de *conte,* ce qui répond au grec (XV, 4) ἀκούσῃ. (R. D.)

P. 132, l. 26 : J'estime qu'au lieu de : *car elle estant plus,* il faudrait restituer : *car elle est tant plus.* (R. D.)

P. 135, l. 59 : *Sans ce qu'ils s'arrestent,* etc. M. Alfred Jacob, qui a achevé l'édition de l'*Économique,* commencée par feu Charles Graux, retranche ce membre de phrase, jusqu'à ces mots *les fruits sur la terre.*

P. 136, l. 25 : *S'en ressentira d'avantage.* Le texte grec porte μάλιστα χεῖσθαι, c'est-à-dire être meuble, friable. Comparez Virgile (*Géorgiques,* I, 66) : *Putris se glæba resolvit.*

P. 137, l. 34 : C'est ce que Virgile a recommandé aussi au laboureur (*Géorgiques,* I, 66) :

Glæbasque jacentes
Pulverulenta coquat maturis solibus æstas.

P. 137, l. 41 : *Havies,* brûlées. Olivier de Serres : « (le fruit) tout havi deviendrait-il par la chaleur du soleil, le treuvant sans couverture » (*Théâtre d'agriculture,* 1605, p. 353). — On trouvera ci-dessous *havir* et *se havir.*

P. 137, l. 48 : *Qu'elles se meurent, au hault de seicheresse.* Mauvaise ponctuation. Lire : « se meurent au hault, de seicheresse ». Il faut trier les herbes et les jeter sur la superficie du sol *(au hault),* ἐπιπολῆς (XVI, 15), afin qu'elles y soient desséchées par le soleil. (R. D.)

P. 139, l. 57 : Il faut faire attention que Xénophon, en ce passage, n'entend pas parler d'une semence de blé, mais de fourrage à enfouir. Il dit que cet enfouissement devient un aliment pour la terre, σῖτος τῇ γῇ (XVII, 10). La Boétie a mal interprété cet endroit. (R. D.)

P. 142, l. 10 : *Ceux qui gouvernent le sol,* τοῖς ἐπαλωσταῖς, c'est-à-dire des serviteurs qu'on chargeait de faire passer les épis à fouler, sous les pieds des animaux.

P. 142, l. 20 : *La bale,* capsule qui sert d'enveloppe au grain dans l'épi de blé. Gascon, *bala, bale;* provençal, *balai;* catalan, *baleigs.* Olivier de Serres (dans Littré, v° *Bale*) : « La bale et bourriezs des bleds battus en l'aire ». Amyot : « Tout ainsi que le feu se prend aisément à de la bale et au poil de lièvre » *(Préceptes de mariage).*

P. 143, l. 62 : *Jetter,* s'emploie encore en parlant des plantes qui produisent des bourgeons ou des scions. On trouvera plus loin (p. 144, l. 31) *jettons,* pousses, rejetons. Amyot : « du sapin les tendres jettons » (*Propos de table,* IV, I). J.-A. de Baïf (*Poèmes,* liv. VIII, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 388) :

Tantost en émondant
Le ruitier trop épais de jettons abondant.

P. 143, l. 62 : *Et vien ça donc* est la traduction du grec ἴθι δή. La Boétie se préoccupe de rendre, quand il le peut, le jeu même des particules grecques.

P. 144, l. 18 : Le Lycabète, colline située aux portes d'Athènes, au nord-est de l'Acropole. — Phalère, port de l'Attique, à l'est du Pirée.

P. 145, l. 35 : *Bouter,* mettre, placer. Gascon, *bouta.* En Poitou, où le verbe *bouter* s'est conservé avec le même sens, il a aussi celui de remuer la terre (L. Favre, *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis,* v° *Bouter*).

P. 145, l. 41 : Ou plutôt ainsi J. C'est à peu près la forme que devrait avoir la bouture, dont une partie serait verticale et l'autre oblique.

P. 146, l. 17 : *La coquille,* ὄστρακον. L'emploi de ces tessons avait pour but d'empêcher la terre qui couvrait la partie supérieure des souches, de se sécher ou d'être emportée par la pluie.

P. 149, l. 40 : *Et plusieurs mesmes qui ne le firent oncques.* Le grec καὶ τῶν ἰδιωτῶν οἱ πλεῖστοι, et même la plupart des particuliers. Il est probable que La Boétie avait écrit : *et plusieurs mesmes qui ne le furent oncques.*

P. 150, l. 3 : *Or la faut il nettoyer qui la veut semer.* Il faudrait placer une virgule après le mot nettoyer. Il y a là un tour qui était des plus usités au XVIe siècle, mais qui cause souvent de l'embarras au lecteur d'aujourd'hui. *Qui,* est mis pour *si on, si quelqu'un* (j'ai expliqué cette formule dans mes notes sur P. de Brach); et le membre de phrase « *qui les jettera dans l'eau* » veut dire : « si quelqu'un les jette dans l'eau », εἴ τις ἐμβάλλοι (XX, II), dit le grec. (R. D.)

P. 151, l. 32 : *Mais tout le monde cognoit la terre, qu'elle ne faut iamais à faire bien à qui luy en fait.* Ce passage est un de ceux où l'on peut le mieux constater la nature des efforts faits par La Boétie, et comme traducteur et comme artisan de langage. Le Grec dit (XX, 14) : γῆν δὲ πάντες οἴδασιν ὅτι εὖ πάσχουσα εὖ ποιεῖ. On voit comment le mouvement de la phrase est conservé dans la version de notre auteur. Non seulement il

maintient au mot principal le rôle essentiel que ce mot a dans le grec, mais il cherche encore à faire passer en français l'hellénisme dont la phrase de Xénophon offre un exemple notable, et il croit à la possibilité d'introduire dans notre langue un gallicisme équivalent. — La phrase grecque présente ce que les grammairiens ont appelé une *attraction* (Matthiæ, *Gram. Gr.*, § 296, 3; et 630). C'est une construction bifurquée, où le verbe, accompagné d'abord d'un régime direct, est, aussitôt après, suivi d'une reprise par proposition complétive commandée par la conjonction *que* (ὅτι), et dans laquelle le régime du premier membre devient sujet du second : *Et vidit Deus lucem quod esset bona* (*Genèse*, I, 4). *Metuo fratrem, ne intus sit* (Térence, *Eun.*, III, v. 62). Buttmann et Burnouf (*Gram. Gr.*, § 388, 9) avaient eu raison d'observer que ce tour spécial se produisait particulièrement avec les verbes οἶδα, ἀκούω, etc. La Boétie a cru pouvoir faire passer en français le même idiotisme, en se servant de verbes de même signification. Un peu plus loin, dans ses vers français, il dira (p. 303, *son.* XXV) :

Je me sens *bien* que *j'en suis hors d'alaine.*

Du reste, d'autres écrivains du même temps tentèrent de naturaliser ce tour grec. De Brach a dit (t. I, p. 190) :

Quand elle, qui le *voit* qu'a *la mort il souspire;*

et l'on trouve encore dans Regnier (*sat.* X, 115) :

Je jugeai ce *lourdaut, à son nez authentique,*
Que *c'estoit un pédant.*

L'idiotisme en question n'a pas subsisté dans notre langue; mais on voit avec quel soin il avait été essayé par les écrivains savants du XVIe siècle, et comment il entra réellement dans l'usage pendant une importante période littéraire. (R. D.)

P. 151, l. 55 : Le texte grec parle d'une route de deux cents stades. M. Feugère rappelle très justement un passage de Columelle, XI, 1.

P. 153, l. 45 : *Penible*, dans le sens de : « ami du labeur », δὶα τὴν φιλοπονίαν. De Brach a donné le même sens à ce mot :

Des penibles nochers les ames marinieres

Ce vers est extrait de son poème intitulé : *Les Manes de Monluc.* (R. D.)

P. 155, l. 35 : *Pour traverser à quelques pas*, c'est-à-dire quelque passage. Montaigne prend le mot *pas* dans le sens de *passage* d'un livre (*Essais*, I, 42). Voy. aussi Brantôme (éd. L. Lalanne), t. III, p. 261. — Xénophon appelle κελευσταὶ ceux qui étaient ainsi chargés de commander les rameurs et de leur marquer la cadence.

P. 156, l. 17 : *Targue* ou *targe*, sorte de bouclier carré. Brantôme (éd. L. Lalanne), t. III, p. 251; — De Brach (éd. Dezeimeris), t. I, p. 3; t. II, p. 25, 60. Montaigne, *Essais* (édition originale, réimpression Dezeimeris et Barckhausen), t. I, p. 347; t. II, ch. 10.

LES RÈGLES DE MARIAGE DE PLUTARQUE

Page 159 : Sur Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, nous nous contenterons de renvoyer à ses *Mémoires inédits*, publiés par M. Édouard Frémy (Paris, E. Leroux, s. d., in-18) et précédés de la *Vie publique et privée de Henri de Mesmes*. C'est à lui que Henri Estienne, qui lui avait dédié, en 1562, sa traduction latine des *Hypotyposes pyrrhoniennes* de Sextus Empiricus, dédia aussi, en 1565, son *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*. En 1552, il avait épousé sa cousine, Jeanne Hennequin, fille de Oudard Hennequin, conseiller et maître des comptes.

P. 161 : Ce petit traité est intitulé Γαμικὰ παραγγέλματα. On ne sait rien du Pollion, auquel Plutarque adresse ces *Préceptes conjugaux*. Quant à Eurydice, elle avait été l'élève du philosophe et l'on a même prétendu, mais sans preuves, qu'elle était sa fille.

P. 161, l. 1 : Les divisions adoptées dans la traduction de La Boétie sont prises dans l'ouvrage suivant : *Plutarchi Chœronei, philosophi et historici clarissimi, opera moralia quæ in hunc usque diem latinè extant universa* (Basileæ, apud Mich. Isingrinium, 1541, in-f°). Les *Præcepta connubialia*, qui occupent les pages 22-25, sont accompagnés de manchettes dont quelques-unes ont été traduites en français. Amyot a également adopté, à quelques différences près, les divisions de cette version latine.

P. 161, l. 12 : Ἱππόθορος ; « cantio quæ equabus coeuntibus accinebatur ad eas magis stimulandas » (Henri Estienne, *Thesaurus*, éd. Didot). Voy. aussi Plutarque, *Symposiaques*, livre V, question 5.

P. 161, l. 13-14 : La Boétie altère le sens volontairement. Le traité de Plutarque étant dédié à une jeune mariée, La Boétie, avec beaucoup de tact, a senti que notre langue, en telle condition, se refusait à dire certaines choses et à tolérer certaines comparaisons. (R. D.)

P. 162, l. 23 : Plutarque, *Vie de Solon*, ch. 37.

P. 163, l. 60 : Dans cette phrase, comme ci-dessous, l. 50 et suiv., La Boétie a mieux compris le texte grec qu'Amyot et l'a mieux rendu.

P. 164, l. 29 : *Chevir*, venir à bout. Montaigne : « si les choses se rendent à notre mercy, pourquoi n'en chevirons-nous, ou ne les accommodons-nous à nostre avantage » (*Essais*, l. I, ch. 40).

P. 165, l. 38 : Montaigne cite ce propos et le met dans la bouche de Théano, la femme de Pythagore et non sa bru, comme il le dit. M. J.-V. Le Clerc fait remarquer justement que cette réflexion se trouve dans Hérodote, I, 8.

P. 165, l. 51 : Plutarque fait ici une ingénieuse application de la fable de Phébus et Borée, Ἥλιος καὶ Βορῆς. Voy. Ésope, fable 306 (éd. Coray, p. 200-202, où elle se trouve sous quatre formes). Chacun connaît la belle fable de La Fontaine (liv. VI, fable III). On trouvera dans l'édition de La Fontaine, publiée dans la collection des *Grands Écrivains* (t. II, p. 8), l'historique de cette allégorie.

P. 165, l. 62 : Plutarque, *Vie de Caton l'Ancien*, ch. 35.

P. 166, l. 25 : Les monstres, τὰς ἐπιφανείας, c'est-à-dire les superficies.

P. 167. l. 38 : Montaigne rappelle cette coutume des rois de Perse (*Essais*, l. I, ch. 29).

P. 168, l. 14 : Platon, *les Lois*, l. V, trad. Victor Cousin, t. VII, p. 281-282.

P. 169, l. 40 : *Meslange* était alors féminin et ne s'employait au masculin qu'en poésie, d'après Nicot. Montaigne le fait cependant masculin (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 73).

P. 169, l. 55 : Plutarque, *Vie de Paul Émile*, ch. 7.

P. 170, l. 21 : *Dot* a été masculin, d'après son origine étymologique, dans tout le XVIe siècle. C'est ainsi que Montaigne l'emploie (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 68). — *Les charmes et le reste ;* le grec porte : καὶ φάρμακα καὶ τὸν κέστον. La Boétie avait dû écrire, *et le ceste*, c'est-à-dire la ceinture de Vénus.

P. 170, l. 27 : *Des dons*. Le grec porte : μὴ τοῖς ὄμμασι γαμεῖν, μηδὲ τοῖς δακτύλοις. M. Feugère a remarqué judicieusement que La Boétie avait dû écrire : *aussi peu se doit l'on marier des doigts*.

P. 171, l. 35 : Diogène de Laerte, II, 33.

P. 171, l. 38 : Le grec ajoute : τὴν δὲ καλήν· Τί οὖν, ἂν σώφρων γένωμαι; Et si elle est belle : Que sera-ce si je suis sage? La Boétie a omis ce dernier membre de phrase.

P. 171, l. 41 : *Le tyran sicilien*, c'est-à-dire Denis l'Ancien. Voy. Plutarque, *Vie de Lysandre*, ch. 3.

P. 171, l. 56 : *A la nociere Junon*, τῇ γαμελίᾳ Ἥρᾳ, à laquelle était consacré le mois de janvier ou γαμηλιών.

P. 172, l. 3 : *Sentant à la drogue comme l'aloé*. Le texte ajoute : *ou toute autre drogue médicale*. — *Sentir à* est souvent employé par Montaigne : « figues qui sentoient au miel » (II, 12). C'est là un des *gasconnismes* qui ont *excité la colère* de Pasquier contre le style de Montaigne (*Lettres*, XVIII, 1).

P. 172, l. 5 : *Qu'il sacrifiast aux Grâces*. Montaigne rappelle ce trait dans les *Essais*, II, 17. — Sur Xénocrate, on peut consulter la thèse de M. Denys Van de Wynpersse (*De Xenocrate Chalcedonio*, Leyde, 1882, in-8°).

P. 173, l. 42 : Plutarque, *Vie de Phocion*, ch. 42.

P. 173, l. 52 : *Le calcon*, c'est-à-dire les caleçons. La Boétie et Amyot traduisent ainsi le grec περισκελίδας.

P. 173, l. 54 : Sur Théano, dont il a été question un peu plus haut, voy. *Dictionary of greek and roman biography and mythology* de W. Smith, qui analyse et résume tous les renseignements sur cette femme célèbre.

P. 173, l. 62 : *Vénus de Lide*. Le grec porte : τὴν Ἠλείων Ἀφροδίτην. La Boétie avait écrit Vénus d'Élide.

P. 174, l. 11 : *Plus cognus :* ἀδοξοτέρους, dit le texte grec, c'est-à-dire moins honorés.

P. 175, l. 39 : M. Feugère a écrit sur ce passage une remarque très juste qu'il importe de reproduire ici : « Le grec porte le contraire, et Amyot s'est conformé à la lettre du texte, en traduisant : « Celuy (le mariage) de ceux » qui couchent seulement ensemble » (τῶν συγκαθευδόντων) ; *seulement* est ajouté. La Boétie a supposé que la négation avait été omise par Plutarque, ou plutôt par ses éditeurs, et il l'a suppléée ; évidemment, c'est avec raison : dans le premier cas, en effet, ne voit-on pas qu'il est question des époux unis par le cœur ; dans le second, de ceux qui ne sont unis que par le corps ; dans le troisième, de ceux que ne joint entre eux ni l'un ni l'autre

lien, qui *demeurent*, mais qui ne *vivent* pas ensemble. Je m'étonne que la correction, dont le français de La Boétie suggère la pensée, n'ait été indiquée par aucun critique. La ressemblance de συ et de ου explique d'ailleurs très bien l'omission fautive de la négation dans le texte. »

P. 175, l. 45 : A Rome, sous la République, les donations entre époux étaient interdites, et tout acte fait en fraude de cette défense était frappé d'une nullité radicale et absolue, *ipso jure nihil valet quod actum est* (l. III, § 10, Digeste, *De donat. inter vir. et ux.*, liv. XXIV, tit. I). Cette règle se relâcha sous l'Empire.

P. 175, l. 50 : *Lepte.* Il y avait deux villes du nom de Leptis en Lybie : Leptis major (aujourd'hui Lebida) et Leptis minor (Lempta).

P. 176, l. 21 : Ainsi que le remarque M. Feugère, Plutarque s'éloigne un peu de Xénophon (*Anabase*, l. I, ch. 7). Montaigne a suivi le récit de celui-ci (*Essais*, l. I, ch. 47).

P. 176, l. 30 : Euripide, *Médée*, v. 193 et seq.

P. 177, l. 42 : *Le Poete*, c'est-à-dire Homère, *Iliade*, ch. XIV, v. 208-210.

P. 177, l. 57 : Euripide, *Andromaque*, v. 930.

P. 178, l. 19 : *A chef de pièce*, au bout de quelque temps. Voy. dans le *Dictionnaire historique* (éd. L. Favre, v^is^ *Chef* et *Pièce*) les exemples de Noël du Fail, de Pasquier, etc., recueillis par Lacurne de Sainte-Palaye. — *Fuitif*, l'usage a préféré la forme savante *fugitif* (Thurot, *De la Prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle*, t. II, p. 230).

P. 178, l. 30 : Au sens propre le *coutre* ou *coultre*, du latin *culter*, est le couteau placé en avant du soc de la charrue. Le gascon *coutre* désigne aussi la charrue à défricher (Cénac Moncaut, *Dictionnaire gascon-français*, v° *Coutre*). Ici La Boétie le prend dans le sens de labourage. Je ne connais pas d'autre exemple de cette dernière acception.

P. 178, l. 31 : Scyros et Raria étaient deux bourgs de l'Attique, consacrés l'un et l'autre à Cérès.

P. 179, l. 33 : *De la ville Pelis qu'ils appellent Bœuf-Joug.* — Ce passage a été différemment interprété. « On ne connaît, dit M. Feugère, aucun endroit dans l'Attique qui ait porté ce nom ; aussi plusieurs, et particulièrement Amyot, ont-ils cru préférable de lire ὑπὸ πόλιν ; il faudrait traduire alors : qui avait lieu tout près de la ville. Wyttenbach, dans ses *Observations*, t. I, p. 897, n'approuve pas cette correction, quoiqu'il soit porté à croire tout ce passage corrompu. »

P. 179, l. 35 : *Sème.* La *sème* désigne encore en Poitou la saison des semences (Favre, *Glossaire du Poitou*, v° *Seme*).

P. 179, l. 38 : Dans une pièce aujourd'hui perdue.

P. 179, l. 46 : *Gorge le Rhéteur.* Sur la circonstance ici rapportée, voy. Philostrate, *Vit. Soph.*, I, 7. — Le Mélanthe, dont il est question, est vraisemblablement le poète dramatique, contemporain d'Aristophane.

P. 179, l. 55 : *Le palais et les amis ;* ἀγορὰν καὶ φίλους, c'est-à-dire le public et ses propres amis.

P. 180, l. 11 : Sur cette croyance des anciens, M. Feugère renvoie à Elien, *Nat. an.*, V, 11.

P. 180, l. 18 : *Tigre* était épicène. Montaigne l'emploie au masculin.

P. 180, l. 23 : *Teintes en greine.* La *greine* ou *graine* est la cochenille ou kermès employée dans la teinture de l'écarlate. Voy. les exemples

recueillis par M. F. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° *Graine*.

P. 181, l. 36 : Platon, *Lois*, l. V, traduction Cousin, t. VII, p. 259.

P. 181, l. 50 : *Timoxène*. Reiske a supposé (t. VI de son édition, p. 547) que c'était la femme même de Plutarque, mais Wyttenbach ne partage pas cette opinion.

P. 181, l. 59 : *Garderobe*. Montaigne l'emploie au féminin (*Essais*, l. I, ch. 31).

P. 182, l. 1 : *Qu'on les t'a montrées*. Construction fréquente chez les écrivains du XVIe siècle. Voir les passages de P. de Brach que j'ai signalés, dans l'*Index* de cet auteur, aux articles « Pronom personnel » et « Construction du pronom personnel ». (R. D.)

P. 182, l. 8 : Homère, *Iliade*, ch. VI, v. 429, et Euripide, *Hécube*, v. 280.

P. 182, l. 30 (texte et manchette) : Montaigne a fait usage de ce passage et en a transcrit le mot caractéristique (*amas*, au sens d'embryon), dans le 8e chapitre du premier livre des *Essais*. Cette circonstance paraît de nature à confirmer encore l'attribution à Montaigne de ces manchettes manuscrites. (R. D.)

P. 183, l. 57 : Voy. ces vers de Sapho, dans les *Analecta* de Brunck, t. I, p. 57, πρός τινα πλουσίαν, ἀλλ' ἀμαθῆ καὶ ἄμουσον γυναῖκα.

LETTRE DE CONSOLATION

DE PLUTARQUE A SA FEMME

Page 185 : Montaigne avait épousé, le 23 septembre 1565, Françoise de La Chassaigne. Lorsqu'il écrivait à sa femme, de Paris, le 10 septembre 1570, pour lui dédier la *Lettre de consolation* de Plutarque, traduite par La Boétie, Montaigne venait, en effet, de perdre le premier enfant issu de son mariage. Voici ce qu'on trouve, à ce propos, sur l'exemplaire des *Éphémérides* de Beuther annoté par Montaigne : « 1570. Iunius, 28. naquit de Francoëse de la chassaigne & de moẽ vne fille que ma mere et mõsr le presidãt de la chassaigne pere de ma fame surnõãrent thoinette. c'est le premier enfant de mon mariage. Et mourut deus moẽs apres. » (Dr J.-F. Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3. 1855, in-8°, p. 12.) C'est bien la fille « longuement attendue au bout de quatre ans de nostre mariage ». Montaigne se trompe seulement en écrivant à sa femme qu'elle a perdu cette fille « dans le deuxieme an de sa vie ». C'est le deuxième mois qu'il eût fallu dire, et l'enfant dut mourir à la fin d'août 1570.

P. 186, l. 8 : Voyez, au sujet de cette date, les remarques que nous faisons plus bas sur la lettre de Montaigne à M. de Foix.

P. 187 : La *Lettre de consolation* ne se trouve pas dans le recueil des opuscules de Plutarque (Bâle, 1541, in-folio), où les divisions des *Règles de mariage* ont été prises. C'est sans doute pour ce motif que la traduction de La Boétie n'est point partagée en paragraphes, dans l'édition originale. Nous avons essayé de suppléer à ce défaut en adoptant ici les divisions introduites par les éditeurs modernes. Les nôtres correspondent à celles

de l'édition de Fr. Dübner dans la *Collection grecque* de Didot (*Œuvres morales*, t. I, p. 734-739).

P. 188, l. 12 : Reiske propose (t. VIII, p. 400) la leçon suivante adoptée par les éditeurs subséquents : οἶδα ἀγαπητὴν διαφερόντως γενομένην, « et je sais qu'elle fut l'objet de notre vive tendresse ».

P. 188, l. 18 : *Attrempé*, modéré, bien réglé. Montaigne, qui emploie au moins deux fois le mot *attrempance* (*Essais*, l. II, ch. 12 ; l. III, ch. 1), a dit également : « L'ame est un air receu par la bouche, eschauffé au poumon, attrempé au cœur, et espandu par tout le corps » (*Essais*, l. II, ch. 12, éd. Naigeon, t. II, p. 289).

P. 188, l. 30 : Montaigne fait allusion à ce passage (*Essais*, l. III, ch. 4).

P. 189, l. 38 : Ces vers d'une tragédie d'Euripide, aujourd'hui perdue, *Phaéton*, nous ont été conservés par Plutarque. Voy. *Euripidis fragmenta*, publiés par F.-G. Wagner, dans la *Collection grecque* de Didot, p. 806.

P. 189, l. 61 : *N'en rien*, c'est-à-dire « *ni* en rien ». (R. D.)

P. 190, l. 12 : *Aux festins et aux jeux*. Le texte grec porte : ἐν βακχεύμασι, c'est-à-dire aux Bacchanales.

P. 190, l. 31 : *De la mesme source*. Le grec porte ἐκ μιᾶς πηγῆς. L'édition originale de la traduction de La Boétie dit *de la même force*. C'est une erreur évidente et facile à comprendre, que M. Feugère a corrigée.

P. 191, l. 60 : L'aîné des enfants de Plutarque se nommait Autobule.

P. 192, l. 18 : *Pour les servir*. Montaigne employait le verbe *servir* comme intransitif, et les exemples abondent dans les *Essais*. On en trouve également dans La Boétie lui-même. Voy. ci-dessus *Discours de la Servitude volontaire*, p. 2, l. 5.

P. 192, l. 26 : Dans la *Consolation à Apollonius* (*Œuvres morales*, dans la *Collection grecque* de Didot, t. I, p. 133), Plutarque rapporte plus longuement le même apologue et le met dans la bouche d'un ancien philosophe.

P. 193, l. 40 : *Tiennent en serre*. « *Tenir en ses serres* se dit proprement de quelqu'un de ces oiseaux (les oiseaux de proie), quand il tient entre ses griffes quelque petit oiseau ; mais nostre langage use de cette phrase, parlant de celuy qui tient quelcun à sa mercy » (Henri Estienne, *de la Précellence du langage françois*, éd. Feugère, p. 133).

P. 193, l. 45 : *Entourné*, entouré. Montaigne, *Essais*, l. I, ch. 19.

P. 193, l. 51 : Il est évident que le premier éditeur a oublié un mot ; c'était l'équivalent du grec ἄλειμμα qui désigne la friction avec parfums qu'on se faisait donner au bain. La Boétie avait dû écrire ou « frictionner » ou « oindre ». (R. D.)

P. 194, l. 11 : « Il est question d'un personnage de ce nom dans plusieurs traités de Plutarque, et particulièrement dans celui où il examine *pourquoi la Pythie ne rend plus des oracles en vers*, ch. 7 ». (L. Feugère.)

P. 196, l. 13 : *Faire prendre grand saut*, c'est-à-dire apporter un grand trouble. Plutarque a dit οὐδ' ἐπιφέρουσι συντυχικὰς ὀλισθήσεις.

P. 197, l. 41 : *Riches mecaniques*. La Boétie a essayé de rendre ainsi le grec τοῖς ἀνελευθέροις.

P. 197, l. 43 : *N'en usent point, quand ils l'ont perdu*. Il y a ici une lacune qui défigure la traduction de La Boétie. Le texte grec porte οἱ πολλὰ συνάγοντες οὐ χρῶνται παροῦσιν, ἀλλὰ θρηνοῦσι καὶ δυσφοροῦσιν ἀπολομένων,

c'est-à-dire « ceux qui n'usent pas des biens qu'ils ont, mais se plaignent et se lamentent s'ils viennent à les perdre ».

P. 197, l. 43 : J'estime qu'il y a ici un mot mal transcrit et une ligne omise. Je lirais « maniaques » à la place de *mécaniques*, dont on trouverait difficilement des exemples en signification si étrange. Remarquer d'ailleurs que le premier *a* de « maniaque » a pu, dans l'écriture cursive, figurer un *e* et un *c* aux yeux du copiste et causer son erreur. — Quant à la ligne omise, je la restituerais ainsi : « ... n'en usent point *tant qu'ils le possèdent, mais le pleurent et se désolent* quand ils l'ont perdu ». Cela répondrait exactement au grec ; et le parallélisme d'expressions : *tant qu'ils... quand ils*, expliquerait la méprise si fréquente en typographie dans des cas semblables. (R. D.)

P. 198, l. 7 : *Par mystère aux fêtes de Bacchus*. La science moderne n'est pas très exactement informée sur les anciens mystères, à cause du silence qu'on exigeait des initiés. L'initiation était cependant assez accessible. Les mystères de Bacchus sont les plus anciennement mentionnés.

P. 199, l. 36 : Tout ce membre de phrase a été ajouté par La Boétie. Il supplée heureusement à ce que Plutarque a dit et qui ne nous a pas été conservé. Voy. la note par laquelle Reiske a voulu expliquer ce passage et qui confirme la traduction de La Boétie (t. VIII, p. 413, note 38).

P. 199, l. 37 : Ce vers, dont Plutarque ne cite ici que la fin, est cité en entier dans la *Consolation à Apollonius*. C'est un vers de Théognis. Voy. R.-F.-P. Brunck, *Gnomici pœtæ græci* (Argentorati, 1784), in-12, p. 18, v. 419.

P. 199, l. 59 : Les éditeurs terminent en effet par le mot λείπει. Reiske remarque (t. VIII, p. 414, note 41) que rien ne semble manquer et que le texte est complet. Il suffit de répéter ἔχωμεν, qui se trouve un peu au dessus, ou de suppléer un autre verbe, διαφυλάττωμεν ou διατηρῶμεν, par exemple. C'est ce que La Boétie a compris.

STEPHANI BOETIANI POEMATA

Page 203 : En dédiant au chancelier de L'Hospital les vers latins de La Boétie, Montaigne rendait hommage à celui qu'il regardait comme un des meilleurs poètes latins de son temps (*Essais*, l. II, ch. 17).

P. 205, l. 12 : *Regret de sa part*. L'erreur ici est évidente, et les éditeurs de Montaigne ont eu raison de corriger et de mettre : *de sa perte*.

P. 207 : *Ad Belotium et Montanum* (I). — J'ajouterai ici quelques renseignements destinés à rectifier la notice consacrée à Jean de Belot dans les *Généalogies des maistres des requêtes ordinaires de l'hostel du Roy* de Blanchard. Jean Belot y est qualifié de chevalier, sieur du Treuilz, et ses armes sont indiquées comme étant d'argent à trois pals de gueule, au chef d'azur, chargé d'un croissant montant d'argent, accosté de deux étoiles d'or. Au contraire, dans un jugement rendu par lui et conservé au Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale (*Pièces originales*, vol. 284, dossier 6141, p. 5), il se qualifie de « seigneur et vicomte de Pommyers ». D'après Blanchard, Charles IX ayant créé, par un édit

du mois de décembre 1568, quatre nouvelles charges de maîtres des requêtes de son hôtel, en plus des treize charges précédemment créées, Belot fut pourvu d'une de ces quatre charges par lettres patentes données à Paris, le 8 janvier suivant. Il prêta serment au Parlement et au Grand Conseil les 13 et 17 du même mois. En 1569, Jean de Belot fut envoyé en Berry en qualité de « commissaire deputté par Sa Majesté pour l'exercisse de la justice et execution de ses edictz en la ville de Bourges et bailliage de Berry ». (Voy. le jugement susmentionné du 30 juillet 1569.) La *Généalogie* de Blanchard dit qu'il mourut en 1569. D'après l'*Histoire du Languedoc* (t. V, p. 307) de dom Vaissette, il fut envoyé à Toulouse, en mai 1571, en compagnie de Molé, conseiller au Parlement de Paris, pour y remplir une mission semblable à celle dont il avait été chargé en Berry. Il la remplit, paraît-il, avec une modération que les historiens protestants ont louée. Quelques pièces concernant Jean de Belot sont conservées au Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale (*Pièces originales*, vol. 284, dos. 6141, pp. 2, 3, 4 et 5). — Il ne fut pas seulement loué par Ronsard et par Baïf, mais encore par Passerat (éd. Prosper Blanchemain, t. I, p. 185) et par Amadis Jamyn (Paris, 1582, liv. I, f° 28).

P. 208, v. 16 : M. Feugère fait remarquer que la forme *præstasse* ne se rencontre nulle part; *præstari* et *præstatus* sont fort douteuses. Voy. Forcellini, *Lexic.*, Padoue, 1827 (3e édit.), t. III, p. 666.

P. 208, v. 45 : Ingénieuse allusion à ce vers de Virgile (*Æn.* X, 377) :

Ecce maris magno claudit nos objice pontus.

Voir la note de Pierius sur la leçon *obice*. (R. D.)

P. 209, v. 49 : *Peregrinum cœlum*, expression d'Ovide (*Trist.*, IV, VIII, 25). (R. D.)

P. 209 : *Ad Carliam uxorem* (II). — Ces vers adressés à Marguerite de Carle forment des strophes composées d'un petit asclépiade, d'un glyconique, d'un iambe dimètre et d'un second glyconique.

P. 210, v. 41 : Je lirais :

o liceat diu
Vitam NON *sine te, Carlia, ducere*
Intactam pariter malis.

M. Feugère, en traduisant ce passage dans son *Étude*, n'a pu rendre ce *nam sine te* qui serait un non-sens. (R. D.)

P. 210 : *Ad Michaelem Montanum* (III). — La Boétie fait usage ici de la strophe alcaïque.

P. 211, v. 16 : *Reicit* pour *rejicit*.

P. 211, v. 17 : Il serait utile d'écrire ici *Virtus* avec une majuscule, ainsi que plus bas (v. 30) *Voluptas*, à cause de la personnification qui est la base même de l'allégorie de Prodicus. (R. D.)

P. 211, v. 25 : L'antiquité s'est maintes fois servi de cette allégorie, inventée, dit-on, par le sophiste Prodicus. Voy. notamment Xénophon, *Mémorables*, II, 1, et Silius Italicus, *Puniques*, XV, 18-128.

P. 211, v. 33 : *Purpureæ genæ* serait préférable.

P. 212, v. 37 : Ce vers est défiguré. M. Feugère l'a rétabli ainsi :

Luxuque et annis : ast anus impudens.

P. 212, v. 37 : Ce vers a été mal reproduit. On y a introduit des mots qui devaient être des variantes et la mesure est brisée. (R. D.)

P. 212, v. 49 : Ponctuez : *At, puer, effuge.* (R. D.)

P. 213 : *Ad Musas, de antro Medono Cardinalis Lotharingi* (IV). — La grotte de Meudon, élevée en 1556 par Philibert Delorme dans le parc du château de Meudon, qu'il avait bâti pour le cardinal de Lorraine, était célèbre alors. Ronsard (*Eglogue* III) l'a chantée à propos du mariage (février 1558) de Charles de Lorraine et de Claude de France, fille de Henri II. Bernard Palissy en parle dans un *Devis d'une grotte pour la Royne Mère* (*Œuvres*, éd. B. Fillon et Louis Audiat, t. I, p. 3). En voici une description d'après un voyage manuscrit cité par Benjamin Fillon dans ses *Lettres écrites de la Vendée* (p. 49): « A deux lieues de Paris est Meudon, où se voit, dans le bois, une admirable et merveilleuse grote, enrichie d'appuis et d'amortissemens de pierre taillée à jour, de petites tourelles tournées et massonnées à cul de lampe, pavée d'un pavé de porphyre bastard, moucheté de taches blanches, rouges, vertes, grises et de cent couleurs différentes, nétoyée par des esgouts faits à gargouilles et à muffles de lyon. Il y a des colonnes, figures et statues de marbre, des peintures grotesques, compartimens et images d'or et d'azur et aultres coulleurs. Le frontispice est à grandes colonnes cannelées et rudentées, garnies de leurs bases, chapitaux, architraves, frises, corniches et moulures de bonne grâce et juste proportion; le vase et taillouer soustenu sur les testes des vertus, approchant à la moyenne proportion des colosses, enrichies de feuilles d'acante et de branche-ursine, pour soustenir la pleinte du bastiment très bien conduit et bien achevé; mais les troubles y ont fait d'irréparables ruines et surtout aux tuyaux qui ont été rompus. » Cette description date du XVIIe siècle. Dans les premières années du XVIIIe siècle, le Dauphin, fils de Louis XIV, faisait construire un château sur cet emplacement. D'après le Dr Robert (*Histoire de la commune de Meudon*, p. 47), il ne reste plus actuellement de la grotte qu'une grande terrasse en briques rouges, qui soutient le parterre situé devant le château.

P. 213, v. 1 : Ces vers sont des phaléciens. La Boétie en a fait usage assez fréquemment.

P. 213, v. 1 : Quand Montaigne appelle Virgile « le maistre du chœur » (*Essais*, I, 36), il se souvient du vers latin de son ami :

Dic, ô Calliope, chori magistra;

mais La Boétie avait lui-même dans la mémoire un vers d'Hésiode (*Théogonie*, 79), où il est dit de Calliope : ἡ δὲ προφερεστάτη ἁπασέων. Du reste, toute cette pièce est pleine de réminiscences d'Hésiode, traitées avec un tact particulier et une préoccupation très frappante de la forme. Au lieu de prendre de toutes pièces des passages des anciens, ainsi que le faisaient Ronsard et Baïf, l'ami de Montaigne, devançant A. Chénier, s'est inspiré seulement des vieux maîtres, et les a variés en adaptant à son sujet ce qui l'avait frappé chez eux, et en s'appropriant, même pour dire autre chose, les tours particulièrement gracieux du langage. C'est ainsi que, au vers 19, il se souvient du vers 5 de la *Théogonie :*

Καί τε λοεσσάμεναι τέρενα χρόα Περμησσοῖο;

la scène étant changée pour lui, il transforme l'image, mais l'hellénisme contenu en ce vers avait un charme qui ne pouvait lui échapper : il l'a fait passer en latin :

Vos, mersæ caput (heu !) sacris in undis.

Ronsard, au même moment, ne faisait pas si bien dans ses imitations. Si on lit, dans sa fameuse *Ode à L'Hospital,* la mise en œuvre des mêmes passages d'Hésiode, on les verra utilisés d'une façon bien moins délicate. (R. D.)

P. 215 : *Ad Belotium cùm donaret Carmina quinque pœtarum* (V). — Il a paru plusieurs recueils sous ce titre au XVIe siècle. Le plus célèbre, et celui que La Boétie avait sans doute donné à Belot, est le volume dont la première édition parut à Venise, chez Valgrisius, en 1547, sous ce titre : *Carmina quinque illustrium pœtarum* (pet. in-8°). La seconde édition vit le jour deux ans après, à Florence (apud Laurentium Torrentinum). Toutes deux sont maintenant fort rares, la première surtout. — Les cinq poètes sont Bembo, André Navagero, Balthasar Castiglione, Jean Cotta et Marc-Antoine Flaminio.

P. 215 : *Ad Chassaneum cùm illi donaret Solinum manu scriptum* (VI). — Pendant son séjour au Parlement de Bordeaux, La Boétie eut deux collègues du nom de La Chassaigne : le célèbre président Geoffroy de La Chassaigne et son fils cadet, le conseiller Joseph de La Chassaigne, dit le jeune, écuyer, seigneur de Pressac. C'est à celui-ci que La Boétie s'adresse. Quoique laïque, il avait obtenu un office de conseiller clerc, le 7 juillet 1543, et devint plus tard président. Homme fort studieux et grand admirateur de l'antiquité, ainsi que le déclare Élie Vinet, il fut l'ami de Pierre de Brach (*Œuvres poétiques,* t. II, p. 98) et le beau-père de Michel de Montaigne, qui épousa sa fille Françoise. Joseph de La Chassaigne mourut le 28 juillet 1572.

P. 216, v. 4 : Rien n'indique dans cette pièce que ce manuscrit de Solin fut de la main même de La Boétie, comme l'a écrit M. Feugère. M. Dezeimeris a remarqué, avec raison, que ce devait être un manuscrit ancien, car les éditions de Solin abondaient déjà alors et un manuscrit récent n'aurait eu aucune valeur (*Remarques sur Plutarque,* p. 104). Je rappellerai en outre qu'Élie Vinet avait donné, à Poitiers, en 1554, une nouvelle édition du *Polyhistor* de Solin, d'après un manuscrit appartenant au couvent des Dominicains de Bordeaux et qui lui fournit aussi le texte d'Eutrope et de Florus. Voy. sur ce manuscrit l'introduction du volume suivant : *C. Julii Solini Polyhistor, ex antiquis Burdegalensium Dominicanorum codicibus, ita restitutus, ut nunc primum natus et editus videri possit; index locupletissimus, in tres divisus, rerum, auctorum citatorum et novorum verborum indices, in quibus multa monuit de varia scriptura, nonnulla etiam explicuit, dum exemplaria conferret, Elias Vinetus Santonensis* (Pictavis. Enguilberto Marnesio excudebatur, mense maio M. DLIII, ex Regis privilegio in quinquennium. In-4° de 144 pp., plus 8 pp. liminaires et 32 pp. d'index).

P. 216 : *Ad Pomerium* (VII). — Sauvat de Pomiers, sieur du Breuil, en Médoc, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis le 29 août 1519. Issu d'une vieille famille de légistes bordelais, il fut lui-même une des lumières de sa compagnie (Cf. De Lurbe, *de Illustribus Aquitaniæ viris,*

p. 103). Devenu président aux enquêtes, le 23 novembre 1533, il résigna plus tard son office de conseiller en faveur de son fils, Pierre, qui fut admis au serment en mai 1554, le même jour que La Boétie. Par une grave dérogation aux usages et aux ordonnances, que semblait justifier la haute science du vieillard, Sauvat de Pomiers demeura président aux enquêtes, quoiqu'il ne fût plus conseiller (Brives-Cazes, *le Parlement de Bordeaux et la Cour des Commissaires de 1549*, p. 176 et 194).

P. 216 : *Ad Charidemum* (VIII). — Charidème est un nom emprunté par La Boétie à Martial, pour désigner le personnage, objet de cette épigramme.

P. 216, v. 6 : La même pointe se retrouve dans le sonnet XXVII du 3e livre des *Meslanges* de De Brach (t. II, p. 197 de mon éd.), et, plus près de la rédaction de La Boétie, dans une épigramme de Théodore de Bèze, *in Poardum*, p. 94 des *Amœnitates poeticæ*. Mais il semble vraiment que Molière ait lu les vers de La Boétie, lorsqu'il a dit :

Prenez cette matoise, et lui donnez la main ;
Toute la ville en corps reconnaîtra ce zèle,
Et vous épouserez le bien public en elle.

L'Étourdi, III, 2. (R. D.)

P. 216 : *Ad Danum* (IX). — Voy. sur Lambert Daneau et sur cette pièce, qui lui est adressée, ce que nous avons dit dans l'*Introduction*, p. LXXII.

P. 216 : *Ad Fauguerollum* (X). — Lancelot de Mosnier, sieur de Fauguerolles, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis février 1537, devint président, le 13 décembre 1554, en remplacement de Guillaume Lecomte (Brives-Cazes, *loc. cit.*, p. 205).

P. 216, v. 2 : Homère avait dit πολύτροπος (*Odyssée*, I, 1 ; X, 330). De Lurbe applique la même épithète à André Thevet (*De illustribus Aquitaniæ viris*, p. 146).

P. 217 : *In Nævolum* (XI). — C'est un nom qu'on trouve dans Juvénal (*Sat.*, IX, 1) appliqué à un avare, et qu'on rencontre assez fréquemment dans Martial.

P. 217, v. 8 : Il est également question d'un *Rufinus* dans les *Épigrammes* de Martial (III, 31).

P. 217 : *In Lavianum* (XII). — Sur Gaillard de Lavie, conseiller lay au Parlement de Bordeaux, contre lequel ces distiques semblent être dirigés, voy. ce qui a été dit ci-dessus, dans l'*Introduction*, p. LXXIV, note 3.

P. 218 : *De fugâ Caroli Imperatoris, eversis Teruana et Hedino* (XIII). — Au sortir du siège de Metz, Charles-Quint s'empara, pour se venger de sa défaite, de Thérouanne et d'Hesdin, que l'incurie de Henri II laissa prendre et raser. Ce monarque sortit enfin de sa torpeur, et il lui suffit d'assembler une armée pour paralyser les efforts de Charles-Quint, réduit à l'impuissance par le duc de Guise devant Metz. L'empereur recula sans livrer bataille. — Sur ce sujet qui a inspiré Buchanan et Du Bellay, voyez notamment H. Forneron, *les Ducs de Guise et leur époque*, t. I, p. 177.

P. 218 : *In horologium Margaretæ Lavaliæ* (XIV). — Marguerite de Laval, première femme de Jean Dorat. Celui-ci, alors principal du collège de Coqueret, épousa, par acte passé le 21 décembre 1548, suivant Moréri, « en l'église paroissiale de Saint-André des Arcs à Paris, Marguerite de Laval, par sentence de l'official de Josas, comme il est porté dans ledit acte, où Dorat est nommé Jean Disnemandi, *aliàs* Dorat ». Pour de plus

amples renseignements sur ce mariage, voyez la notice placée par M. Marty-Laveaux en tête des poésies françaises de Jean Dorat, dans la *Pléiade française*, p. XXII.

P. 218 : *Ad Maumontium surdum* (XV). — Jean de Maumont, limousin comme Dorat et helléniste comme lui, était fort lié avec Jules-César Scaliger, comme La Boétie; cette liaison commune ne nuisit sans doute pas à leurs relations. On trouvera dans les *Poemata* de Scaliger (1574, in-8°) des vers adressés à Maumont (p. 213 et 452 de la 1re partie notamment), et dans le recueil des *Lettres* de Scaliger, publié par Dousa en 1600, se rencontrent plusieurs lettres à Maumont avec des réponses de celui-ci.

P. 219 : *In adulatores poetas* (XVI). — J'ignore à qui cette pièce s'adresse et à quel personnage s'applique le prénom de *Charles* qu'on trouve au premier vers; peut-être est-ce le cardinal Charles de Lorraine.

P. 219, v. 16 : *Visius*, François de Guise. Sur son expédition à Naples, voy. H. Forneron, *les Ducs de Guise et leur époque*, t. I, ch. 6, p. 189.

P. 219, v. 20 : *Theatinis;* allusion au pape Paul IV, fondateur de l'ordre des Théatins. On trouve la politique du souverain pontife analysée dans l'ouvrage de M. Georges Duruy sur *le Cardinal Carlo Caraffa*.

P. 220, v. 31 : La Boétie n'est pas juste pour la prise de Calais, qui fut un fait d'armes fort important.

P. 220 : *De morte Bontani* (XVII). — J'ai vainement cherché, un peu partout, le nom de cet obscur avocat.

P. 222 : *In tumulum Sardoni Calvimontis avunculi* (XVIII). — Sardon de Calvimont était frère de Philippe de Calvimont, mère d'Estienne de La Boétie, et oncle maternel de celui-ci. Ainsi que son frère Charles de Calvimont, Sardon de Calvimont était chanoine de l'église Saint-Front de Périgueux. Voy. ci-dessous *Appendice* II.

P. 222, v. 7 : Il faut lire *lemma*, c'est-à-dire le titre inscrit en tête de ces vers. (R. D.)

P. 223 : *De morte Julii Cæsaris Scaligeri* (XIX). — Ces vers de La Boétie sur la mort de Jules-César Scaliger ont été reproduits par Joseph Scaliger en tête de la *Poétique* de son père (*J.-C. Scaligeri, viri clarissimi, Poetices libri septem*. Apud Antonium Vincentium, 1561, in-folio). On les trouve également dans la plupart des éditions postérieures de la *Poétique*, notamment dans celle de 1581 (apud Petrum Santandreum, in-8°), et dans celle de 1607 (in bibliopolio Commeliano, in-8°). La pièce publiée par Joseph Scaliger contient quelques variantes intéressantes. C'est pour ce motif que nous la donnons ici dans son entier.

STEPHANI BOETII, REGII BURDIGALÆ SENATORIS, DE JULIO CÆSARE SCALIGERO CARMEN,
AD VIDUM BRASSACUM, PRÆSIDEM.

O, Vide, versu si queam superstite
Fugacis ævi prorogare limites,
Factisve laudem demereri posteram,
Hæc vna, Vide, cura jam restat mihi:
Omnia parato ferre, dum vitæ brevi
Memores nepotes aliquid addant gloria.
Quis nanque certos mortis implacabilis
Tardare speret ictus? quando pharmacis

Fugitare mortem primus Æsculapius
Velat peremptus : nunc et alter Iulius
Extinctus alget, atque acerbo funere
Victor fatetur artis impotentiam,
Non hunc fefellit vlla vis recondita
Salubris herbæ, saltibus seu quam aviis
Celat nivosus Caucasus, seu quam procul
Riphæa duro contegit rupes gelu.
Hic jamque spectantes ad Orcum non semel
Animas repressit victor, et membris suis
Hærere succis compulit felicibus,
Negrique avaras Ditis elusit manus.
Quid tandem ? et ipse non minus videt modo
Visenda cunctis stagna lividæ stygis :
Vnumque restat, vividum nomen viri,
Immune lethi non Charonta sentiet,
Latrantris ora nec timebit Cerberi.
Hoc ille doctis providus mandaverat
Servare chartis, quas in hos, fati memor,
Pararat vsus : spes nec hunc fallet sua.
Nam longa gratis Cæsarem nepotibus
Sacrabit ætas : Cæsarem teret legens
Mirator orbis : lector et dicet frequens
Hoc incola felix Agennum claruit,
Verona cive. At interim nos, Brassace,
Quos Cæsaris pertentat amissi dolor,
Extrema tristes exequemur munera.
Te, Vide, sacris deditum decet magis
Curare longi funeris solennia :
Me in veste pulla, frigidum juvat pio
Rigare fletu Cæsarem ; non illum ego
Lugere vivus desinam forsan meis
Et ipse mox luctum relicturus parem,
Ævum omne flendo ducitur mortalibus :
Miserique luctu continentur mutuo
Lugemus, aut lugemur omnes in vicem.

P. 223, v. 1 : *Vide*. Sur Guy de Galard de Brassac, consultez l'*Introduction*, p. LXXVI.

P. 225 : *Ad Michaelem Montanum* (XX). — Montaigne faisait grand cas de cette « satire latine excellente, par laquelle il (La Boétie) excuse et explique la précipitation de nostre intelligence si promptement parvenue à sa perfection ». C'est, en effet, l'une des œuvres de La Boétie les plus importantes par ses dimensions et c'est peut-être la plus intéressante à étudier, à cause des sentiments particuliers dont elle nous a conservé la trace.

P. 226, v. 40 : *Cedo libens*, etc. M. Feugère fait remarquer que Montaigne n'est ni moins généreux ni moins modeste, et qu'on peut appliquer aux deux amis ces belles paroles de Tacite : « Vixerunt mira concordia, per mutuam caritatem, invicem se anteponendo » (*Agricola*, c. 6).

P. 228, v. 102 : *Inexpensum*. « On ne trouve qu'*expensus* dans les auteurs anciens ; ils n'ont pas employé ce mot avec la particule négative qui en modifie ici le sens. » (Léon Feugère.)

P. 230, v. 160 : La loi *Julia de Adulteriis*, rendue par Auguste l'an 737 de Rome, qui édictait des peines contre les adultères.

P. 231, v. 206 : *Desultim* (de *desultare*) ne se rencontre pas dans les bons auteurs et la forme *immerseris* (de *immerso*), qu'on trouve un peu plus bas, est elle-même rare.

P. 233, v. 247 : *Limine lævo* porte l'édition originale; nous avons adopté la correction de M. Feugère.

P. 233, v. 273 : Montaigne cite ce vers, dans les *Essais*, accouplé à un vers d'Ovide (l. I, ch. 40).

P. 234, v. 296 : Montaigne cite également les vers suivants (*Essais*, l. II, ch. 12), avec quelques légères variantes :

Pungit
In cute vix summa violatum plagula corpus,
Quando valere nihil quemquam movet. Hoc juvat unum,
Quod me non torquet latus, aut pes : cætera quisquam
Vix queat aut sanum sese, aut sentire valentem.

P. 235 : *In tumulum Martialis Belotii, patris* (XXI). — Je n'ai trouvé nulle part des renseignements sur Martial de Belot, qui était le père de Jean de Belot, dont nous avons déjà rencontré plusieurs fois le nom.

P. 236 : *In tumulum Francisci Ovisii* (XXII). — Les récits de la mort du duc de Guise sont nombreux. Nous rappellerons seulement ici que Lancelot de Carle, qui assista le duc à ses derniers moments, a laissé une ample relation de ses propos et de sa fin. Consultez sur les diverses éditions de l'opuscule de Lancelot de Carle une note publiée par M. Tamizey de Larroque, dans les *Vies des poètes bordelais et périgourdins* de Guillaume Colletet, p. 25. Cet opuscule fut traduit en latin par Jean Le Vieil, qui composa lui aussi des vers latins sous ce titre : *De cæde Francisci Lotareni, Guisii ducis magni, lugubre carmen* (Paris, Claude Fremy, 1563, in-8° de 4 ff.). M. Baguenault de Puchesse a résumé et discuté les documents originaux sur cette mort, dans une étude faite sur les lieux mêmes de l'assassinat de Poltrot de Méré (*Le Contemporain*, février et mars 1867).

P. 236, v. 3 : Dans une pièce aujourd'hui perdue et qui devait différer sensiblement de la XVIe du présent recueil, dans laquelle La Boétie se montre moins favorable au duc de Guise.

P. 236 : *In malum librum Clinici de febribus* (XXIII). — Il est impossible de dire, à l'aide de ces seules indications, de quel livre et de quel médecin il est ici question.

P. 236, v. 3 : *Lucifuga*. M. Feugère a corrigé heureusement en lisant *lucifugax*.

P. 237 : *Jo. Aurati de Androgyno et senatu semestri* (XXIV). — On trouvera la biographie de Dorat, consciencieuse et détaillée, en tête de l'édition de ses poésies françaises donnée par M. Ch. Marty-Laveaux, dans la *Pléiade française* (1875, in-8°). Consultez également la thèse latine de M. Paul Robiquet (*De Joannis Aurati, poetæ regii, vita et latinè scriptis poematibus*. Paris, 1887, in-8° de 140 pp.). Cette pièce-ci n'a pas été recueillie dans les *Poematia* de Dorat (Paris, 1576, in-8°), réunis fort à la hâte, comme on le sait, très fautifs et très incomplets. On y trouve seulement deux pièces de vers composées sur un androgyne, né à Paris en juillet 1570 (p. 27 et suivantes). Elles avaient précédemment été publiées à Lyon, avec une planche, et traduites en français par de Chevigny. On trouve également quelques distiques de Dorat, *de Androgyno infante*, publiés dans les *Deliciæ poetarum gallorum*, 1re partie, p. 269.

P. 237, v. 2 : La fable de l'Androgyne est racontée dans le *Banquet* de Platon, qui la met dans la bouche d'Aristophane (*Banquet*, ch. XIV et XV).

Voy. les œuvres de Platon, édition Hirschig, t. I, p. 671, dans la *Collection grecque-latine* de Didot.

P. 238, v. 19 : *Empusa*, spectre ou fantôme diabolique qu'Hécate envoyait visiter les malheureux. Il prenait toutes sortes de formes et avait un pied d'airain et un pied d'âne (Cf. *Thesaurus* d'Henri Estienne, édition Didot, v° ἔμπουσα).

P. 238, v. 22 : La division du Parlement de Paris en semestres, c'est-à-dire en fractions ne devant siéger que six mois, eut lieu en 1554, par un édit porté en avril, à l'instigation du cardinal de Lorraine. Voici comment De Thou explique l'origine de la pièce de Dorat : « *In eamque rem, Joannes Auratus, tunc aulicorum puerorum præceptor, et mox professor regius, vir divini ingenii, carmen elegantissimum, sed petulanti libertate, in gratiam cardinalis Lotharingi, qui negotium illud urgebat, conscripsit; quo amplissimum ordinem androgyno Platonis comparat : et sicut propter fastum et nimiam insolentiam Jovis jussu divisum illum tradunt, sic senatum plus æquo superbum et ferocientem a consultissimo principe divisum esse dicit; ac fore ut, si insolescere pergat, ex semestri trimestris, atque ad extremum sesquimestris et menstruus efficiatur; adeo ut locum tandem dicterium habiturum sit, Lunam ut menseis, sic magistratus regere.* » (Jac. Aug. Thuani, *Historiæ sui temporis*, liv. XIII. Edit de Buckley, t. I, p. 471.)

P. 239 : *Authoris responsio* (XXV). — Sur cette réponse de La Boétie, voy. le quatrain de J.-C. Scaliger, publié dans l'*Introduction*, p. LXXIV, note 1.

P. 239, v. 7 : Il y a ici une réminiscence d'un mot d'Hésiode passé en proverbe (*Travaux et jours*, v. 40) :

Οὐδὲ ἴσασιν ὅσῳ πλέον ἥμισυ παντός.

Xénophon y avait déjà fait allusion, ci-dessus p. 151, l. 53.

P. 241 : *In cœnotaphium Joannis Bironis* (XXVI). — Jean de Gontaud, baron de Biron, père du maréchal de Biron, commença à servir en Italie au siège de Parme. Il se trouva aux batailles de la Bicoque et de Pavie, où il fut fait prisonnier. Gentilhomme de la chambre du roi (1547), ambassadeur auprès de Charles-Quint et de Jean III de Portugal (1548), il devint dans la suite capitaine de cent hommes d'armes et gouverneur de Saint-Quentin. Il fut fait prisonnier à la journée du 10 août 1557 et fut enfermé à Tournay, où il mourut de ses blessures. Dans l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison de France* (t. VII, p. 304), le P. Anselme publie l'extrait suivant d'une lettre de l'abbé de l'Isle à son frère François de Noailles, évêque de Dax, datée du 25 août 1558 et concernant cette mort : « Il y a quatre ou cinq jours que M. de Boissec, de la maison de La Mothe-Fénélon, revint de Flandres, où il étoit allé pour voir M. de Biron, et traiter de sa rançon ; mais il le trouva mort d'un demi-jour devant qu'il y arrivât ; de quoi le roi eut grand regret quand il lui fut dit, ayant mêmement scû que les indignitez et rigueurs que lui tenoit le comte de Mansfeld, son maistre, lui avoient fait avancer ses jours, et dont il a chargé M. de Saint-Sulpice, son gendre, en lui donnant son état de gentilhomme de la chambre, de faire porter son corps à Notre-Dame de Paris, comme en la plus grande, célèbre et fréquentée église de France,

avec une épitaphe en lieu, autour ou sur sa tombe, le plus apparent, qui contienne la qualité du défunt, sa prison, et façon de dire sa mort, chargeant expressément d'y mettre ces propres mots : « Par le cruel et inhumain traitement du comte de Mansfeld, son maître. »

P. 242 : *De morte Borbonii, marchionis de Beaupreau* (XXVII). — Henri de Bourbon, marquis de Beaupréau, était fils unique de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et de Philippe de Montespédon, qui avait été dame d'honneur de Catherine de Médicis. Le marquis de Beaupréau tomba de cheval à Orléans, dans un tournoi avec le comte de Maulévrier, et mourut le 10 décembre 1560 des suites de ses blessures, à l'âge d'environ quatorze ans. Son épitaphe a été faite en vers français par Jean Passerat (*Poésies françaises,* publiées par Prosper Blanchemain, t. II, p. 122).

P. 242, v. 3 : Le roi François II était mort quelques jours seulement auparavant, — dix-sept mois après la mort de son père — et on a vu, dans l'*Introduction,* pour quelle raison La Boétie se trouvait alors à Orléans.

P. 243, v. 12 : Ces vers de La Boétie sur la mort du marquis de Beaupréau sont reproduits dans l'*Histoire généalogique de la maison de France* de Louis et Scévole de Sainte-Marthe (Paris, 1627, t. II, p. 232). On les rencontre aussi, mais fort inexactement rapportés, dans les *Mémoires* de L'Estoille (*Mémoires pour servir à l'histoire de France,* Cologne, 1719, t. I, p. 6).

P. 243 : *Ad J.-C. Scaligerum* (XXVIII). — Cette pièce a été fort élégamment traduite par M. Dezeimeris dans l'*Introduction* mise en tête des *Remarques et corrections sur Plutarque* (*Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne,* t. I, p. 107). On y trouvera également traduite la pièce adressée par Scaliger à Brassac et à laquelle La Boétie répond ici (*Ibid.*, p. 105).

P. 243, v. 1 : Allusion aux vers *scazons* ou boiteux employés par Scaliger dans sa lettre et par La Boétie dans sa réponse. Scaliger a dit lui aussi dans sa *Némésis* (*Poemata,* 1574, 1re partie, p. 62), en parlant d'Hipponax, le prétendu inventeur du vers scazon :

Qui claudicante fortius currit pede.

VERS FRANÇOIS DE FEU ESTIENNE DE LA BOÉTIE

Page 245 : Le titre placé en tête des *Vers françois* est la reproduction fac-similé de l'édition originale. Nous ne ferons ici que compléter la description bibliographique :

Petit in-8° de 19 ff. chiffrés, et 1 feuillet final blanc. Signatures Aij-Eiij.

F° 1. Lettre de Montaigne à M. de Foix.

F° 5. Vers françois de feu E. de La Boétie.

F° 8. Chant XXXII. Des plaintes de Bradamant.

F° 12. Chanson.

F° 13 v°. Sonnets.

Ce petit opuscule est excessivement rare, avec la date de 1571, et n'a pas été signalé jusqu'ici par les bibliographes. L'unique exemplaire, isolé, que j'aie rencontré, est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal,

Belles-Lettres, n° 6540 (Réserve). C'est le même qui se trouve mentionné sous le n° 12782, dans le catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière, dressé par Nyon l'aîné (t. IV, p. 82). J'en trouve un autre exemplaire, portant cette même date de 1571, réuni aux traductions et aux vers latins de La Boétie. C'est le volume inscrit sous le n° 511 de la collection Payen, à la Bibliothèque nationale. Cet exemplaire est particulièrement précieux, car, sur le titre, on lit la signature de Montaigne, ce qui confirme absolument l'exactitude de la date. — La plupart des exemplaires, comme ceux de la *Mesnagerie,* portent la date de 1572. Ceux-ci offrent une analogie complète avec ceux de 1571.

P. 247 : Paul de Foix, comte de Carmain, l'un des esprits les plus cultivés et les plus élevés de son temps, prit part aux négociations du traité de Troyes et représenta la France, en qualité d'ambassadeur, en Écosse, en Angleterre, à Venise et à Rome. Nommé archevêque de Toulouse, il mourut à Rome en 1584, à l'âge de cinquante-six ans. Voy. les regrets de Montaigne sur cette mort dans les *Essais,* l. III, ch. 9.

P. 250 : Cette date ne doit pas être acceptée sans examen. L'*Avertissement au Lecteur,* mis en tête des opuscules de La Boétie (ci-dessus, p. 62), est daté de Paris 10 août 1570; la lettre à Madame de Montaigne (ci-dessus, p. 186), de Paris 10 septembre 1570; et celle-ci à M. de Foix, de Montaigne 1er septembre 1570. Il suffit de rapprocher ces trois dates pour remarquer qu'elles ne concordent pas. En les adoptant, Montaigne, qui était à Paris le 10 août, serait venu à Montaigne le 1er septembre et serait retourné à Paris le 10 septembre, ce qui est matériellement impossible avec les moyens de transport dont on disposait alors. L'une de ces dates est inexacte : ou bien Montaigne, qui était chez lui pour la mort de sa fille, aurait dû dater de son habitation la lettre qu'il adressait à sa femme; ou bien Montaigne ne quitta pas Paris, pendant l'impression des opuscules de La Boétie, achevée le 24 novembre 1570, et alors c'est de Paris et non de Montaigne que dut être adressée la lettre à M. de Foix. Cette dernière hypothèse me paraît la plus probable.

P. 251, v. 11 :

Car de mes vers quelque honneur qui me vienne,
Prou grande elle est, puisqu'elle est toute mienne.

Pour expliquer ces deux vers, M. Feugère sous-entend le mot *gloire.* Il n'en est pas besoin. *Honneur* était épicène et Montaigne l'a employé aux deux genres (Voizard, *Langue de Montaigne,* p. 76). La Boétie en use de même et, ici, il le fait féminin.

P. 252, v. 22 : *En trassant,* c'est-à-dire en raturant, en corrigeant. Montaigne s'est servi du mot de *trasseure* au sens de rature (*Essais,* I, 39).

P. 252, v. 29 : *Celui qui le devise,* celui qui en a fait le devis, dirions-nous maintenant, celui qui en a dressé le plan. On a déjà rencontré ce mot ci-dessus, p. 109, l. 60. De Brach (*Œuvres poétiques,* II, 90):

Nostre antique palais fut par lui devisé.

P. 252, v. 30 : *Ouvrier,* dissyllabe. Les syllabes finales *ier, iez,* furent monosyllabiques jusqu'à Corneille (Quicherat, *Traité de versification française,* 2e édition, p. 291).

P. 253, v. 72 : *Sur,on,* petit jet d'eau qui sort naturellement de terre. Montaigne, *Essais,* l. II, ch. 12. De Brach, *Œuvres poétiques,* t. I, p. 274, et t. II, p. 97 (au figuré).

P. 254, v. 79 : Comme le fait remarquer M. Feugère, tout ce passage offre quelques ressemblances avec le début de l'*Orator* de Cicéron ; on en pourrait rapprocher plusieurs traits.

P. 254, v. 83 : *Le berger de Sicile,* Théocrite.

P. 255, v. 109 : Ces vers sont cités par Montaigne (*Essais,* l. III, ch. 13) avec quelques légères variantes. C'est là que les a pris Guillaume Bouchet, qui les cite à son tour dans les *Serées* (9e serée, éd. Roybet, t. II, p. 129) :

Ainsi veoid on, en un ruisseau coulant,
Sans fin l'une eau apres l'aultre roulant ;
Et tout de reng, d'un eternel conduict,
L'une suyt l'aultre, et l'une l'aultre fuyt.
Par ceste cy celle là est poulsée,
Et ceste cy par l'aultre est devancée :
Toujours l'eau va dans l'eau ; et toujours est-ce
Mesme ruisseau et toujours eau diverse.

Eloi Johanneau a essayé de justifier les rimes de ces deux vers en supposant qu'on prononçait *divesse* en Guyenne, au temps de La Boétie. Rien n'est moins justifié, et il n'est pas besoin de cette explication : la rime existe et suffisait alors.

P. 256, v. 147 : M. Feugère a corrigé *faillist-il* en *fallust-il.* Il a eu tort ; car l'autre forme était usitée au XVIe siècle. Le comte Jaubert *(Glossaire du centre)* a cité cet exemple de Des Périers (*Cymbalum,* 72) : « Il n'y avoit si petit coquin à qui il ne me faillist tenir propos et rendre raison. » (R. D.)

P. 256, v. 152 : *Aux Thessales vallées,* c'est-à-dire dans les vallées de la Thessalie, qui était réputée produire un grand nombre d'herbes magiques.

P. 256, v. 155 : *A un clin de tes yeux.* Le mot s'est conservé dans la locution *clin d'œil.* Montaigne l'emploie dans son sens originaire, action d'incliner, d'abaisser : « un seul clin de leur volonté » (*Essais,* l. II, ch. 12).

P. 257 : *Chant XXII. Des plaintes de Bradamant.* — Les poètes français ne tardèrent pas à s'essayer à traduire en vers quelques fragments de l'Arioste. Fort peu de temps après que l'opuscule de La Boétie eut paru, le libraire Lucas Breyer réunit quelques imitations de divers auteurs sous ce titre : *Imitation de quelques chans de l'Arioste par divers poetes françois, nommez en la quatrieme page suyvante* (Paris, 1572, in-8° de 72 ff. Le privilège est du 29 avril 1572). Les poètes sont Desportes, Saint-Gelais, J.-A. de Baïf et Louis d'Orléans. Nous rappellerons, en outre, qu'une imitation qui s'appelle *Olympe* et contient le récit des amours d'Olympe et de Birenne se trouve dans le volume de Pierre de Brach intitulé *Imitations* (Bordeaux, 1584, pet. in-4° de 84 ff.).

P. 257, v. 3 : *Soupçon* était généralement féminin au XVIe siècle. Montaigne le fait des deux genres, quoique plus volontiers féminin (Voizard, *Langue de Montaigne,* p. 72).

P. 257, v. 16 : Ici La Boétie a omis de traduire sept huitains, qui sont étrangers à la passion de Bradamant.

P. 257, v. 26 : Pyron ou Pyroïs était, avec Ethon, dont il est aussi question dans l'Arioste, l'un des deux chevaux qui traînaient le char du Soleil.

P. 258, v. 27 : Est-il besoin de faire remarquer qu'il faut prononcer

demure? De Bèze reprochait aux poètes gascons de faire ainsi rimer *figure* et *engraveure, nature* et *heure*. Ce reproche est cité par M. Thurot dans le chapitre de son ouvrage sur la *Prononciation française* qu'il consacre à la prononciation de *eu* (t. I, p. 445).

P. 258, v. 31 : *Hébrieu*, dissyllabe. Voy. également Ch. Thurot, *De la Prononciation française*, t. I, p. 489.

P. 258, v. 34 : *Les glirs*, les loirs. Dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, M. Godefroy ne cite que l'exemple de La Boétie.

P. 258, v. 34 : *Les taissons*, les blaireaux. Est encore en usage dans le centre de la France (Cte Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, vo *tésson*). Gascon : *tachoun* (Cénac-Moucaud, *Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers*).

P. 259, v. 65 : Ce vers a une syllabe de trop ; il faudrait supprimer *si*, comme l'a fait M. Feugère, ou le remplacer par *y*.

P. 259, v. 77 : Les Furies. — *Serpente*, employé dans le sens de femelle du serpent, l'a été jusqu'au XVIIe siècle. On le trouve dans La Fontaine (*Psyché*, dans les *Œuvres* de La Fontaine, éd. L. Moland, t. VI, p. 161).

P. 260, v. 101 : *Musart*, étourdi, irréfléchi.

P. 261, v. 123 : *Sans diffame*, sans mauvaise réputation, c'est-à-dire quelqu'un qui soit faible, mais non déshonoré.

P. 261, v. 131 : *Ordonnée*, bien réglée. C'est dans ce sens que Régnier a dit (*Satire* VI) :

Ha ! que c'est chose belle et fort bien ordonnée
Dormir dedans un lit la grasse matinée.

P. 262, v. 153 : *La paissoit*, la nourrissoit. Montaigne : « Tant y a, qu'il advient le plus souvent que le peuple a raison, et qu'on repaist ses yeulx de ce de quoy il avoit a paistre son ventre. » (*Essais*, l. III, ch. 6.)

P. 262, v. 166 : *Comment s'estoit la guerre demenée*, comment la guerre avait été conduite. Marot (dans Godefroy, vo *Demener*) :

Au bon vieux temps un train d'amour regnoit
Qui sans grand art et dons se demenoit.

P. 263, v. 192 : Ici La Boétie a omis de traduire trois huitains, dans le récit du Gascon.

P. 263, v. 195 : *Si que*, si bien que. Fréquent avec ce sens, dans les *Essais*. Cf. Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 145.

P. 263, v. 196 : *Elle trouva*. Leçon fautive. M. L. Feugère corrige : *elle tourna*. L'italien dit, en effet, *volto*.

P. 264, v. 215 : Au XVIe siècle, *ancien* était indifféremment dissyllabe ou trissyllabe. Voy. les exemples mentionnés par M. Thurot dans son ouvrage sur la *Prononciation française* (t. I, p. 538). Au contraire, *meurtrier*, qu'on rencontre au vers 235, fut dissyllabe jusqu'à Corneille. Ronsard a dit :

D'un trait meurtrier empourpré de son sang.

P. 264, v. 240 : La Boétie s'est arrêté ici, bien qu'il n'eût pas achevé de traduire l'épisode des plaintes de Bradamant, qui se continuent encore dans l'original italien.

P. 265, CHANSON : Cette chanson me paraît devoir être rapprochée des

vingt-neuf sonnets retrouvés par Montaigne après la publication du petit livret de 1571 et insérés dans les *Essais*. Il semble qu'elle fut la conclusion de cette passion « belle et noble » qui échauffa La Boétie « en sa plus verte jeunesse », et que Montaigne promettait à la belle Corisandre de lui dire, un jour, « à l'oreille ».

P. 265, v. 5 : *Les reflots de ta perjure foy.* — *Reflot* est formé sur *flot* comme *reflux* sur *flux*. — *Perjure* (aujourd'hui *parjure*) du latin *perjurus*, comme *perfaict* (aujourd'hui *parfait*) de *perfectum*.

P. 265, v. 9 : M. Feugère rappelle justement sous ce vers celui de Properce (III, 2, 16) :

Carmina sunt formæ tot monumenta tuæ.

P. 266, v. 31 : *Traistre;* on retrouve *traistre* ainsi employé au féminin un peu plus bas (v. 88) et ailleurs (p. 276, son. XIII, v. 3, et p. 296, son. XIV, v. 4).

P. 266, v. 34 : *Courage*, cœur. De Brach, *Œuvres poétiques*, t. I, p. 22, 23.

P. 266, v. 43 : M. Feugère cite Properce (II, 4, 11, et II, 9, 33), sous cette strophe et sous la suivante. Les vers de La Boétie rappellent, par leur allure, le sonnet de Baïf qui commence ainsi :

Ni la mer tant de flots à son bord ne conduit,
Ni de nége si dru ne se blanchist la terre,
Ni tant de fruits l'automne aux abres ne desserre,
Ni tant de fleurs aux prez le printemps ne produit, etc.

Voy. les remarques dont M. Becq de Fouquières accompagne ce sonnet, dans son édition des *Poésies choisies de J.-A. de Baïf*, p. 120, note 5.

P. 267, v. 82-84 : De Brach a imité ce passage jusque dans la tournure de phrase et dans les mots (t. I, p. 153, v. 25-28, de mon éd.). (R. D.)

P. 268, son. I, v. 3 : *La nouvelle mer*, le Pont-Euxin. L'expression est empruntée à Catulle (IV, 24) : « *quum veniret a mare Novissimo* ». (R. D.)

V. 3 : *Nouvelle*, inconnue.

V. 4 : *Les tresors de la laine*, c'est-à-dire la toison d'or. Properce, III, XI, 12 : *Iret ut Aesonias aurea lana domos.* (R. D.)

V. 6 : *Carmes*, chants. Latin : *carmina*. Italien : *carmi*. — On retrouve une semblable allitération dans Du Bellay (*Regrets*, 12) :

Je ne chante, Magny, je pleure mes ennuis,
Ou pour le dire mieux, en pleurant je les chante,
Si bien qu'en les chantant parfois je les enchante.

V. 11 : *Que je sonne*, que je chante. Fréquent dans ce sens (Ronsard, Du Bellay, Baïf, De Brach, etc.).

P. 268, son. II, v. 1 : *Remaschant*, repassant en son esprit. Ronsard, *Odes*, l. III, à Charles de Pisseleu :

Icy cestuy de la sage nature
Les faits divers remasche en y pensant.

V. 6 : *Il rechigne*, il grince. Voy. l'étymologie de ce mot dans Littré, v° *Rechigner*.

V. 10 : *J'en consulteray... à ma maistresse;* ceci me paraît un souvenir de la langue espagnole, dans laquelle les verbes actifs exigent la préposition *à* lorsque leur régime est un être animé.

P. 269, son. III, v. 6 : *Que riches vous soyez*, que vous soyez enrichis de sa possession. Malherbe (dans un fragment) a dit :

> [nos navires] *riches de la perte*
> *De Tunis ou de Biserte*, etc.

et André Chénier a trouvé cette expression « heureuse et horacienne ». (R.D.)

V. 6 : Comme le remarque M. Feugère, cette expression est antique. Sophocle, au début de l'*Œdipe roi*, v. 31, dit que le royaume de Pluton est *enrichi* par la contagion qui dévore en foule les citoyens, Ἅδης πλουτίζεται. La Fontaine, dans sa fable des *Animaux malades de la peste*, peint aussi d'un trait ce fléau, qu'il montre

> *Capable d'enrichir en un jour l'Achéron.*

Ronsard a dit (*Amours*, II, son. 6, *sur la mort de Marie*) :

> *Ha ! Mort, en quel estat maintenant tu me changes !*
> *Pour enrichir le Ciel, tu m'as seul appauvry.*

De Brach (*Œuvres poétiques*, t. I, p. 228) :

> *Puis que les cieux ont eu ce qu'ils ont désiré,*
> *Bien heureux se voyant enrichir de ma perte.*

P. 270, son. IV, v. 1 : Supprimez la virgule après le premier vers. (R. D.)

V. 5 : Du Bellay venait de dire

> *Deja la Nuit en son parc amassoit*
> *Un grand troupeau d'estoiles vagabondes.*

Olive, son. 83. (R. D)

P. 270, son. V, v. 1 : La Boétie pétrarquise dans ce sonnet. En chantant Laure, Pétrarque avait joué sur le nom de sa maîtresse et sur celui du laurier *(lauro)*, et Du Bellay, en célébrant son *Olive*, a employé plusieurs de ses sonnets (sonnet 115) à chanter l'olivier :

> *Pour mieux hausser la plante que j'adore*
> *Jusqu'à l'esgal des lauriers toujours verds.*

V. 11 : *Cartes*, papiers. Latin et italien, *carta*.

P. 271, son. V, v. 12 : Tibulle, IV, I, 24-27 :

> *At quodcumque meæ poterunt audere Camenæ*
> ..... *omne vovemus*
> *Hoc tibi, nec tanto careat mihi nomine charta.*

Cf. Horace, *Od.* IV, IX, 30. (R. D.)

P. 271, son. VI, v. 12 : Supprimez la virgule entre le vers 11 et le vers 12.

V. 13 : *Penser* employé activement. Ronsard, *Hymnes*, II, 4 (Ed. P. Blanchemain, t. V, p. 184) :

> *Je ne fais que gemir et pense nuict et jour*
> *Le moyen de guarir mes pleurs et mon amour.*

P. 272, son. VII, v. 9 : *Aage*, durée de la vie (du latin *ætaticum, vie*). Montaigne : « Voire en la saison la plus licentieuse de mon aage. » (*Essais*, I, 19.)

P. 272, son. VIII : Nous avons déjà dit que le second livre des *Diverses amours* de Jean-Antoine de Baïf (Paris, 1572, f° 196) contient six sonnets de La Boétie, insérés sous ce titre : *Six sonets d'Estienne de La Boitie*. La présence de ces sonnets a été signalée en 1874, par M. Becq de Fouquières,

dans les *Poésies choisies de J.-A. de Baïf* (p. 184, note 1). L'année précédente, M. Édouard Tricotel les avait intégralement publiés, dans l'*Amateur d'autographes* (février 1873, p. 17-20), sous cette mention un peu inexacte : *Six sonnets inédits d'Estienne de La Boétie*. Depuis lors, M. Becq de Fouquières les a insérés dans les *Œuvres choisies des poètes français contemporains de Ronsard* (Paris, 1880, in-12, p. 209-212), et M. Marty-Laveaux les a reproduits en note de son édition nouvelle de J.-A. de Baïf, dans la *Pléiade françoise* (*Œuvres en rime de Jan-Antoine de Baïf, secretaire de la chambre du Roy*. Paris, 1882, in-8°, t. I, p. 412). Nous les reproduirons également. Le lecteur verra aisément, de la sorte, que les pièces recueillies par J.-A. de Baïf ne sont que des rédactions assez différentes de quelques-uns des sonnets publiés par Montaigne. Voyez ce que nous avons déjà dit, à ce sujet, dans l'*Introduction*, p. LXIII et LXIV. M. R. Dezeimeris a depuis longtemps fait une étude spéciale des questions que soulèvent ces deux versions d'une même œuvre; il publiera prochainement un livre où sera insérée cette discussion. — Le sonnet ci-dessous, qui correspond au sonnet VIIIe de Montaigne, est le quatrième des six sonnets publiés par Baïf (f° 196, v°; Marty-Laveaux, t. I, p. 414).

Ie veu qu'on ſçache, Amour, comme elle eſtoit armee
Lors qu'elle prit mon cœur au dedans de ſon fort :
Afin qu'à ma raiſon nul n'en donne le tort,
Et de m'auoir trahy qu'elle ne ſoit blaſmee.

La douceur de ſes yeux des plus rudes aimee
Menant mille beautez fit le premier effort :
Son entretien pouſſoit de graces vn ranfort :
Son eſprit fut le chef de ceſte belle armee.

Qu'uſſe ie fait tout ſeul? Ie me ſuis laiſſe prendre,
Et c'eſt à ſon eſprit que ie voulu me rendre,
Qui me prit, qui me tient, qui a ſon gre me meine.

Ce tout diuin eſprit a ſur moy tout pouuoir,
Mais puis qu'il faut ſouffrir, ie ſuis heureux d'auoir
Si iuſte occaſion de ſouffrir tant de peine.

P. 273, son. IX, v. 3 : *Que je l'aie trouvé*, que je l'aie inventé. La Boétie s'est déjà servi du mot *trouvé* dans le sens de controuvé (ci-dessus, p. 9, l. 23).

P. 274, son. X, v. 8 : *Les parjurs*. C'est un exemple des nombreuses apocopes qui étaient tolérées alors en poésie.

V. 10 : *Trousse*, carquois. De Brach (éd. Dezeimeris), t. I, p. 172.

P. 274, son. XI, v. 3 : *Je lairrai*, je laisserai. Forme très fréquente dans Montaigne (*Essais*, l. I, ch. 23; II, 12, 17; III, 4, 9).

P. 275, son. XII, v. 1 : Le « livre thuscan », dont il est ici question, est le livre du *Courtisan* de Balthazar de Castiglione, qui parut en 1528 (*Il libro del Cortegiano del Conte Baldesar Castiglione*. Venetia, nelle case d'Alde romano. 1528, in-folio de 122 ff. non chiffrés). Cet ouvrage devint le bréviaire de l'homme de cour et les éditions italiennes en furent nombreuses. Jacques Colin d'Auxerre le traduisit en français pour la première fois en 1537 (*Le courtisan nouvellement traduict de langue ytalique en françois par Jacques Colin d'Auxerre*. Paris, V. Sertenas, 1537, in-8°). Le succès de ce « libro d'oro », comme l'appelaient les Italiens, fut aussi grand en France qu'au delà des monts, et les éditions françaises se trouvèrent aussi nombreuses que les éditions italiennes (Édouard Bourciez, *les Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, p. 275 et 279). Le livre de Castiglione fut la source d'une importante littérature de cour. Je me bornerai à rappeler ici que le *Galateo* de Giovanni della Casa, paru en italien en 1558, fut presque aussitôt traduit pour la première fois en français par un compatriote de La Boétie, Jean du Peyrat, de Sarlat (*Le Galathée, ou la maniere et fasson comme le gentilhomme se doit gouverner en compagnie, traduit de l'italien en françois par Jean du Peyrat*. Paris, J. Kerver, 1562, pet. in-8°).

P. 275, son. XII, v. 4 : Lisez : Cortisanie.

P. 276, son. XIII : Le sonnet que nous reproduisons ci-dessous est le premier des six sonnets insérés par J.-A. de Baïf au second livre de ses *Amours diuerses* (f° 196, r°; Marty-Laveaux, t. I, p. 412). Il correspond au sonnet XIII publié par Montaigne.

Si onques i'u de vous quelque faueur,
Fauſſe legere inconſtante rebelle,
Reprochez la, reprochez : quelle eſt-elle
Sinon ouuerte ou couuerte rigueur?

Depuis le iour que vous donnay mon cœur,
Qu'ay-ie penſé qu'à vous eſtre fidelle,
Loyal, conſtant? Vous, à m'eſtre cruelle,
A me hayr, à me voir en langueur?

Dans peu de temps i'en verray la vengeance,
Et par ma mort. O douce mort, auance :
A mon regret i'ay la vie trop dure.

Cruelle, a vous le camp demeurera :
Mais vous fâchant ma mort me vengera,
Quand n'aurez plus qui vos fiertez endure.

P. 276, son. XIV, v. 1 : *J'oy,* j'entends. Cf. Voizard, *Langue de Montaigne,* p. 61.

V. 6 : *Je poise,* je pèse. Montaigne : « je l'ay poisé et remarqué en l'histoire du seigneur de Langey » (*Essais,* I, 16).

V. 9 : *J'en dis le grammercis,* le grand merci. On trouve *gramercy* dans la collection de l'*Ancien théâtre françois* de la Bibliothèque elzévirienne (t. I, p. 215). Montaigne : « je ne me puis dire nul grammercy » (*Essais,* II, 11).

P. 277, son. XIV, v. 14 : Homère, *Odyssée,* viii, 167 :

> Οὕτως οὐ πάντεσσι θεοὶ χαρίεντα διδοῦσιν
> ἀνδράσιν.

Montaigne a cité le vers de son ami dans les *Essais,* l. I, ch. 10. (R. D.)

P. 277, son. XV : Le sonnet ci-dessous est le cinquième des six sonnets insérés par Jean-Antoine de Baïf au second livre de ses *Amours diuerses* (f° 197, r°; Marty-Laveaux, t. I, p. 414). Il correspond au sonnet XV publié par Montaigne.

Tu m'as ouuert les yeux, Amour, ie le confesse,
Car ie ne souloy voir que c'estoit de beauté,
De sçauoir, de vertu, d'addresse, de bonté :
Auiourd'huy ie voy tout en ma belle Maistresse.

Or de voir & reuoir ses graces ie ne cesse :
Ie les pense & repense. A ma grand'loyauté
I'en dy mille mercis, pour auoir merité
De conoistre l'honneur qui tout orgueil abaisse.

I'ay de ce bien diuin l'entiere conoissance,
A toy seul i'en confesse, Amour, la redeuance :
Mais s'il faut dire vray, le trop sauoir me nuit.

Tu m'as ouuert les yeux d'vne lumiere pure,
Mais plus ie voy de biens, tant plus de maux i'endure :
Et le feu qui m'esclaire est celuy qui me cuit.

V. 14 : La Boétie a pris ce trait dans Pétrarque et s'en est servi ailleurs. Voy. ci-dessus la *Servitude volontaire,* p. 55, l. 39, et la note qui se rapporte à ce passage, p. 337. — On peut rapprocher le dernier tercet de ce sonnet du tercet final d'un sonnet de Pierre de Brach (*Œuvres poétiques,* I, 29) :

> *Mais hélas ! de la voir de quoi m'a-t-il servi ?*
> *Plus belle la voyant d'en estre plus ravi,*
> *Et d'un plus grand plaisir tirer plus grand dommage.*

P. 278, son. XVI : J.-A. de Baïf a également publié ce sonnet. C'est le troisième des six sonnets recueillis par lui (*Diverses amours*, second livre, f° 196, v°; Marty-Laveaux, t. I, p. 413). Il correspond au sonnet XVI de Montaigne.

Helas! combien de iours, helas! combien de nuits
Ay-ie vescu banny doù mon cœur fait demeure?
C'est le vingtieme iour que sans iour ie demeure,
Mais ie passe en vingt iours plus d'vn siecle d'ennuis.

Ie n'en veu mal qu'a moy, fortuné que ie suis!
Si ie soupire & plein, si ie lamente & pleure,
C'est que ie m'eslongnay laissant à la malheure
La beauté qu'eslongner nullement ie ne puis.

Ma face, qui desia de rides labouree,
Par les ennuis soufferts se voit decoloree
Me fait rougir de honte. O douleurs inhumaines

Vous faittes grifonner mon poil deuant le temps :
Combien que ie sois ieune au conte de mes ans,
Las! ie suis desia vieil au conte de mes peines.

V. 13 : *Encor moindre je suis*, etc. On disait *moindre d'age, moindre d'ans*, mais la tournure avait vieilli.

P. 278, son. XVII, v. 6 : Sur *fuir* dissyllabique, voy. les autorités rassemblées par M. Thurot dans son ouvrage sur la *Prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle, d'après le témoignage des grammairiens* (t. I, p. 549-550).

V. 9 : *Que tu as long le bras.* Montaigne (cité par M. Feugère) : « l'amitié a les bras assez longs pour se tenir et se joindre d'un coing du monde à l'autre » (*Essais*, III, 9).

V. 12 : *Il t'a pleu que le sente.* Conformément à l'usage de son temps, Montaigne supprime volontiers le pronom de la première personne (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 96).

P. 279, son. XVIII, v. 14 : *Trefve* se prononçait *treuve*, d'après Palsgrave cité par M. Thurot (I, 468).

P. 280, son. XIX : Le sonnet ci-après est le second des six sonnets insérés par Jean-Antoine de Baïf au second livre de ses *Amours diuerses* (f° 196, r°; Marty-Laveaux, t. I, p. 413). Il correspond au sonnet XIX publié par Montaigne.

Enfant aueugle-né, c'eſt bien grande proueſſe
Venir en trahiſon des fleſches nous tirer?
N'as-tu d'autre plaiſir que venir dechirer
Les cœurs mal aſſeurez de la ſimple ieuneſſe?

Ta mere, qui tout nu ſans vergongne te laiſſe,
Monſtre bien qu'on ſe doit loin de toy retirer.
O que ſot eſt celuy qui ſe laiſſe attirer
A ton enfance vieille, & double, & tromperesſe.

Meurdrier, larron, pipeur, fay moy, fay hardiment,
Fay du pis que pourras : redouble mon tourment.
Ie veu te deffier, & ne veu plus me pleindre.

Quel mal me peux tu faire (ô cruel ſans mercy)
Que ie n'aye enduré? Ie ſuis tant endurcy,
I'ay deſia tant ſouffert que rien ie ne doy craindre.

P. 280, son. XX, v. 1 : *Sortisse* est la forme régulière de la troisième personne du présent du subjonctif, quoi qu'en ait dit M. Feugère. Montaigne : « Je ne puis me garder... que mon imagination ne se saisisse incontinent du palais d'Apollidon » (*Essais*, I, 51).

P. 281, son. XXI, v. 1 : *Premier*, premièrement.

V. 14 : Pétrarque a comparé plus poétiquement l'amant à un cerf blessé qui emporte, en fuyant, le trait dans sa blessure, et Joachim Du Bellay a repris cette comparaison (*Olive*, sonnet 70).

P. 282, son. XXII, v. 2 : Sénèque, *Hippolyte*, v. 283, et aussi v. 186.

P. 282, son. XXIII : Le sonnet ci-dessous est le dernier des six sonnets insérés par J.-A. de Baïf dans ses *Amours diuerses* (f° 197, r°; Marty-Laveaux, t. I, p. 414). Il correspond au sonnet XXIII publié par Montaigne.

I'ay ſenty les deux maux de l'amoureux martyre :
Soit de pres, ſoit de loin, ſi mal traité ie ſuis,
Que ie per iugement : & dire ie ne puis,
Fors que le mal preſant me ſemble touſiours pire.

Las! en ce choix forcé, que me faut-il elire?
Quand ie ne la voy point, les iours me ſemblent nuits,
Et ſçay que de la voir viennent tous mes ennuis.
Mais deuſſé-ie auoir pis, de la voir ie deſire.

Le ſoldat courageux bleſſé d'vn coup de trait,
Sans prouuer ſa vertu, meurt auecque regret
De ne ſentir le coup de quelque main conuë.

Moy, qui conoy combien i'ay partout enduré,
De mourir pres & loin ſuis touſiours aſſuré.
Mais quoi? ſ'il faut mourir, ie veu voir qui me tuë.

V. 1 : *Preuve,* épreuve.

V. 8 : On peut comparer ce quatrain à la fin d'un sonnet de De Brach (*Œuvres poétiques,* I, 136, sonnet XII) et voir les rapprochements qu'a groupés en note le savant éditeur.

P. 283, son. XXIV, v. 4 : *Serée,* soirée. C'est le titre d'un ouvrage bien connu, du XVIe siècle, *les Serées* de Guillaume Bouchet.

V. 8 : *Prée,* prairie. De Brach, *Hymne de Bourdeaux,* v. 129.

V. 11 : Le Médoc est cette partie du Bordelais, bornée à l'est et au nord par la Garonne, et au sud par le pays de Buch, qui s'étend le long des côtes de l'océan Atlantique. Comme on le sait, La Boétie avait épousé Marguerite de Carle, qui était veuve, en premières noces, de Jean d'Arsac, seigneur d'Arsac, du Castéra de Saint-Germain, de Lilhac et de Loyrac en Médoc, et c'est dans le Médoc qu'il voulut se rendre dès qu'il se sentit atteint du mal qui devait l'emporter.

V. 14 : M. Feugère rappelle quelques traits de Sénèque le Tragique (*Hippolyte,* acte II, sc. 2), dont La Boétie paraît s'être souvenu dans sa description du bonheur des champs.

P. 284, son. XXV, v. 9 : *Je ne sçay que ce fut,* je ne sais ce que ce fut. La suppression de *ce* antécédent d'un relatif était fréquente alors; Montaigne, B. Des Périers, De Brach, etc., en usent souvent. — *Encontre,* contre.

VINGT-NEUF SONNETS D'ESTIENNE DE LA BOÉTIE

P. 285 : Sur Diane d'Andouins, qui avait épousé Philibert de Gramont, comte de Guiche, et qui fut célébrée sous le nom de la *belle Corisandre,* voyez ce que nous avons dit dans l'*Introduction,* page LXVIII, note 2.

P. 287 : Ces vingt-neuf sonnets de La Boétie ont été insérés par Montaigne dans les *Essais* dont ils forment le 29e chapitre du livre premier. Voici comment Montaigne explique, à la fin du chapitre précédent, pourquoi il a substitué ces vers au *Discours de la Servitude volontaire* qu'il avait voulu tout d'abord imprimer : « Or, en eschange de cet ouvrage serieux, j'en substitueray un autre, produit en cete mesme saison de son aage, plus gaillard et plus enjoué : ce sont vingt et neuf sonnets que le sieur de Poiferré, homme d'affaires et d'entendement, qui le connoissoit (La Boétie) longtemps avant moy, a retrouvé par fortune ches luy, parmy

quelques autres papiers, et me les vient d'envoier, de quoy je luy suis tres obligé, et souhaiterois que d'autres qui detiennent plusieurs lopins de ses escris, par cy, par là, en fissent autant. »

Ces vers parurent dans chacune des éditions des *Essais* publiées du vivant de Montaigne. Sur l'exemplaire de l'édition de 1588 corrigé de sa main et conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, Montaigne a biffé ces sonnets et a écrit : « Ces vers se voient ailleurs. » Plus tard, en 1595, Mlle de Gournay, dans l'édition des *Essais* qu'elle donna à cette date, dit plus explicitement encore : « Ces vingt-neuf sonnets d'Estienne de La Boétie ont été depuis imprimés avec ses œuvres. » De quelles œuvres Mlle de Gournay veut-elle parler? Aucune édition des opuscules de La Boétie autre que la première n'est parvenue jusqu'à nous, celle de 1600 n'étant que la première avec un titre nouveau. Mlle de Gournay voudrait-elle parler d'un ouvrage aujourd'hui perdu de La Boétie, par exemple de l'*Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc*, comme on l'a prétendu? Nous avons exposé ailleurs les raisons qui nous empêchent de croire à une semblable hypothèse. Voy. ci-dessous APPENDICE IV.

P. 287, son. I, v. 2 : Souvenir de Properce (III, XVII, 19) :

Quod superest vitæ, per te et tua cornua vivam, etc. (R. D.)

V. 5 : Cf. Horace, *Sat.* II, VIII, 61. (R. D.)

V. 6 : *Je me suis ris de toi*, je m'en suis moqué. Des Périers : « l'archidiacre ne savoit que faire, de s'en facher ou de s'en rire » (*Joyeux devis*, IV, 24).

V. 6 : La Fontaine employait encore ce tour (*Contes*, II) :

N'a pas long temps, de Rome revenoit
Certain cadet... (R. D.)

V. 8 : *Je le desadvouë* est mis ici pour « je le renie », et non pas, comme disait M. Feugère, pour « je m'en disculpe ». Le poète ne s'en disculpe pas, puisqu'il dit : *J'ay failly, je le voy*. (R. D.)

V. 10 : *Ne l'en traicte plus mal*, c'est-à-dire ne sois pas plus sévère à cause de cela. C'est une allusion à ces vers célèbres de Tibulle (I, VIII, 7) :

..... Deus crudelius urit
Quos videt invitos succubuisse sibi. (R. D.)

P. 288, son. II, v. 2 : *La poison* (lat. *potio*). Féminin conformément à l'étymologie. Montaigne : « l'impression de cette poison » (*Essais*, I, 51).

V. 3 : *Ait ouverte la porte*. La règle du participe passé était mal fixée au XVIe siècle. On tendait cependant à ne faire accorder le participe avec le substantif que quand celui-ci le précédait. Voy. ci-dessus (p. 254, v. 85), une première infraction à cet usage :

A bien depuis de ses rames menée
Par tant de flots le navire d'Enée.

V. 5 : *Lui tout*, c'est-à-dire « lui, tout entier » :

C'est Venus tout entière à sa proie attachée

ou, comme avait dit Horace (*Od.* I, XIX, 9):

In me tota ruens Venus. (R. D.)

V. 11 : *Amende,* c'est-à-dire : adoucis-toi, sois moins cruel. Le dernier vers du sonnet explique celui-ci. (R. D.)

P. 288, son. III, v. 3 : La Boétie a déjà dit (p. 30, l. 1): « les ans... agrandissent l'injure ». Voy. la note p. 332, et aussi ci-dessous, p. 291, son. VI, v. 2.

V. 4 : Ceci est un souvenir direct de Marot (*Epigr.* 196):

Plus ne suis ce que j'ai esté
Et ne le sçauroïs jamais estre, etc.

ce qui, d'ailleurs, dérivait d'Horace (*Od.* IV, 1, 3):

Non sum qualis eram bonæ
Sub regno Cynaræ. (R. D.)

P. 289, son. IV, v. 1. : *C'estoit alors,* etc. Il faut comparer, pour le tour, le 1er sonnet du *Songe* de Du Bellay. (R. D.)

V. 7 : M. Feugère a mal expliqué ce vers. *Son automne croulant* signifie : « secouant, faisant tomber les fruits de ses arbres ». J'ai expliqué (dans mes notes sur l'*Eroticos* de Plutarque, p. 67), la signification du mot *automne* en ce vers. (R. D.)

V. 8 : *Les peines advancées* ne signifie pas, comme le conjecture M. Feugère, « les peines prises auparavant », mais bien : « les peines dont on a fait l'avance ». Le paysan fait l'avance de ses peines, et l'automne les lui rembourse,

A l'usure paiant l'advance de sa peine,

comme a très bien dit P. de Brach (t. I, p. 228 de mon éd.) en paraphrasant La Boétie. (R. D.)

V. 13 : M. Feugère se méprend encore en expliquant ce vers par : « si l'on peut compter sur l'avenir ». Tout le sonnet repose sur ce vers. La Boétie dit : « J'ai commencé d'aimer dans la saison des fruits, dans la saison qui acquitte les espérances de l'agriculteur : si l'on peut tirer un pronostic de cette circonstance quant au résultat de mes amours, je recueillerai, moi aussi, quelque fruit de ma longue attente. » — Il est plus que probable que La Boétie se souvenait de ce passage de Dante (*Inferno,* I, 41-43):

Si che a bene sperar m'era cagione
. . . . . .
L'ora del tempo, e la dolce stagione. (R. D.)

V. 14 : Agathias (*Anthol. Palat.,* XI, 365) a dit, en employant le mot θέρος (été) pour « moisson », comme La Boétie vient d'employer le mot *automne* pour « fruit » :

ἐσθλόν σοι τὸ θέρος μαντεύομαι. (R. D.)

P. 290, son. V, v. 6 : *Se pallist;* Montaigne emploie ainsi fréquemment à la forme réfléchie les verbes qui indiquent un état d'âme : *se craindre, se jouir, se feindre,* etc.

P. 290, son. VI, v. 1 : *Ce dit,* placé ainsi au commencement de la phrase, me semble une tournure gasconne, et l'éditeur de De Brach a rapproché

avec raison cet exemple de La Boétie du vieux noël gascon *Rebeillats bous, maynades*, qui débute de la sorte :

Sou dit Marie à soun gouyat :
« He Diu ! moun hil, qu'as tu troubat,
Per que és si fort estounat ? »

(*Œuvres poétiques de Pierre de Brach*, par Reinhold Dezeimeris, t. I, p. 346).

P. 291, son. VII, v. 1 : *Los*, louange. Montaigne : « Ils attribuoient au rang le los qui appartenoit au merite. » (*Essais*, l. I, ch. 3.)

P. 292, son. VIII, v. 6 et suiv. : M. Feugère n'a pas du tout entendu le dernier vers qui est le résumé de tout le sonnet. Voici le sens de toute cette fin : « Quand pourrai-je te nommer de ton vrai nom, de ce nom qui se place de lui-même sous ma plume? Si Astrée (la Justice) qui vivait au milieu des hommes de l'âge d'or, revenait parmi nous avec la Foi et le Droit (envolés jadis avec elle), ton nom pourrait alors se découvrir à tous; mais c'est honte à notre temps cruel de m'obliger à le taire. Aussi, tant que ce temps durera, tu seras cachée sous le nom de ma Dordogne... Mais plutôt aie pitié de notre époque malheureuse, et laisse-moi dévoiler ton nom; car, si je le dis (comme tu es une nouvelle Astrée), cet âge sera à son tour âge d'or, s'il doit jamais le devenir. » — Les derniers vers contiennent une allusion à la prédiction célèbre de Virgile (*Ecl.* IV, 6-9) :

Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna,
Jam nova progenies cælo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo...

Cf. *Enéide*, I, 291-293. Le reste du sonnet montre que, pour le mythe d'Astrée, La Boétie se souvenait particulièrement des *Phénomènes* d'Aratus, que Ronsard imita d'ailleurs dans son *Hymne de la Justice*, et que Remy Belleau traduisit avec tout le poème grec. — Quant à l'expression : *lors il sera doré*, je l'ai expliquée par de nombreux exemples, t. II, p. 202 de mon édition de P. de Brach. On disait alors le « siècle doré » pour « l'âge d'or ». (R. D.)

V. 10 : Montaigne nous apprend (voy. ci-dessus p. 61) que La Boétie avait composé d'autres vers français « sous le nom de Gironde ». Il me semble que ce renseignement doit être rapproché de ce que La Boétie dit ici, et que ces deux traits aident à éclairer les deux amours du poète. La Boétie, jeune et bouillant, aima d'abord celle dont il ne veut pas dire le nom et qu'il désigne sous le surnom de *Dordogne* dans ce sonnet et dans le suivant. C'était sans doute une compatriote du poète, une jeune fille de Sarlat ou du Périgord, comme ce surnom de *Dordogne* le fait supposer. Négligé, trahi peut-être, par celle en la constance de qui il avait cru, La Boétie écrivit la *Chanson* si amère de ton (p. 265) qui semble marquer la fin de cette liaison éphémère. Plus tard, le jeune homme se reprit à aimer. Cette fois-ci il aimait une femme sérieuse, déjà veuve et mère, dont les qualités de cœur étaient plus douces et plus loyales. L'inspiration du poète se ressentit de cette passion plus tempérée. Marguerite de Carle habitait le Médoc; La Boétie chanta le pays où elle se plaisait et qui allait tant lui tenir à cœur. Le sonnet XXIV (p. 283) donne bien la mesure de ces nouveaux sentiments. Ne semble-t-il pas que La Boétie

ait dû, comme il l'avait fait jadis, désigner sous le voile transparent de *Gironde*, cette nouvelle tendresse tant qu'il ne lui fut pas permis de l'exprimer plus clairement? Je croirais volontiers, pour ma part, que *la Gironde* du poète fut Marguerite de Carle, comme sa *Dordogne* avait été une première et inconstante passion.

P. 292, son. IX, v. 6 : La Vézère est un affluent de la Dordogne.

V. 14 : La belle Hélène, si célèbre par ses amours volages, était en effet la fille de Jupiter et de Léda, et la sœur des Dioscures Castor et Pollux dont l'amitié a été si vantée par les poètes.

P. 293, son. X : Encore un sonnet que M. Feugère n'a pas compris, non plus que M. Le Clerc. Le sens est : « Ma Dordogne (il s'adresse ici à la rivière, et non à sa maîtresse), tu es humble et timide, et tu n'oses pas te montrer. Mais vois la Sorgue : quel renom n'a-t-elle pas acquis par Pétrarque qui chanta Laure à Vaucluse? Vois le Loir : Ronsard (de Vendôme) lui donne la célébrité que Virgile (de Mantoue) a value au Mincio. Et Du Bellay (d'Angers), vois quelle gloire il a donnée à la Loire. Va! laisse faire, et La Boétie (de Sarlat) te rendra plus célèbre que ne le sont les grands fleuves et Rhône et Garonne. » *Arne* est l'*Arno*, le fleuve de Florence — et *Olivier* est mis ici par allusion à Du Bellay qui avait célébré sa dame sous le nom d'*Olive*. L'*olivier d'Arne enté au bord de Loire*, c'est la bouture florentine, le sonnet, greffée par Du Bellay en terre française. Voyez ma note sur P. de Brach, t. II, p. 210. (R. D.)

V. 14 : PÉTRARQUE (son. 137) :

Chi può dir com 'egli arde, è in picciol fuoco,

vers cité par Montaigne dans les *Essais* (I, 2). — Voir mes notes sur P. de Brach, t. I, p. 212-213. (R. D.)

P. 294, son. XII, v. 1 : Nous citons ce quatrain d'après l'édition originale des *Essais*, que nous reproduisons ici. Dans les éditions suivantes, ces vers sont légèrement modifiés :

Quoy! qu'est-ce? ô vens! ô nues! ô l'orage!
A point nommé, quand d'elle m'aprochant,
Les bois, les monts, les baisses vois tranchant,
Sur moy d'aguest vous poussez votre rage.

V. 3 : C'est-à-dire : « Je vais franchissant les bois, les montagnes, les vallées. » *Baisse* ou *besse*, d'après B. des Périers, « c'est en plusieurs lieux de France un lieu bas et une vallée » (*Discours*, ch. 17).

V. 4 : *D'aguest*, de parti pris, de propos délibéré. Montaigne : « Il la (l'âme) faut tendre et roidir d'aguet. » (*Essais*, l. II, ch. 11.)

P. 295, son. XII, v. 11 : Ce sonnet est rempli de réminiscences de l'*Anthologie grecque*. Il me suffira de rappeler la 64e et la 168e épigr. du liv. V de la *Palatine*. (R. D.)

P. 296, son. XIV, v. 7 : *Que tard j'entendisse*, c'est-à-dire que je ne comprisse que tard. Cf. son. XV, v. 3. (R. D.)

P. 296, son. XV, v. 3 : *Qui n'entend rien qu'il oye*, M. Feugère explique *qu'il oye* par : « qu'il comprenne » ; c'est l'inverse qui est vrai ; cela veut dire : « qui ne comprend rien de ce qu'il entend ». *Entendre* s'employait surtout au sens moral (voyez le vers 7 du sonnet précédent) ; *ouir* s'employait surtout au sens physique. (R. D.)

P. 297, son. XVI, v. 4 : Ces répétitions de mots étaient dans le goût du temps. On trouve dans Melin de Sainct-Gelays (*Œuvres complètes*, éd. de la *Bibliothèque elzévirienne*, t. II, p. 269) :

Car vos escrits et paroles honnestes
De vous sans vous m'ont donné cognoissance.

V. 6 : *Geine*, torture.

P. 298, son. XVII, v. 2 : *Asthure*, à cet heure, locution gasconne que Montaigne, Monluc et Brantôme ont fréquemment employée.

V. 4 : *Je t'en mercie*, je t'en remercie. On trouve plus loin dans la lettre de Montaigne à son père (p. 308) : « Il me manda qu'il me mercioit. »

V. 11 : *Pour ce fait qu'on vist*. Il faut supprimer la virgule après le mot *fait*. Cela revient à dire : « pour qu'on vit », et je ne puis comprendre comment M. Feugère a pu se méprendre sur le sens. (R. D.)

P. 298, son. XVIII, v. 4 : *Despiter*, maudire, se mettre en colère contre quelqu'un. Brantôme : « Les unes (les veuves) despitent le ciel, les autres maugréent la terre » (*Œuvres*, éd. L. Lalanne, t. IX, p. 658).

V. 5 : *Brevet* signifiait tout ensemble billet et talisman. La Boétie joue ici sur les deux sens.

V. 6 : Autre exemple de l'hellénisme signalé p. 348. (R. D.)

P. 299, son. XVIII, v. 10 : Il faudrait écrire : *et, je vous pri', voyez*, comme cela a été imprimé dans la seconde édition des *Essais* de Montaigne. (R. D.)

V. 12-14 : Voy. ma note sur les poésies de Martin Despois, p. 65. (R. D.)

P. 299, son. XIX, v. 3 : C'est-à-dire reconnaissant moi-même le poids de mon offense. Montaigne : « Qui peut attendre le lendemain, sans mourir de honte, le desdaing de ces beaux yeux consens de sa lascheté » (*Essais*, l. III, ch. 5). L'expression est encore en usage dans la Guyenne et dans la Saintonge.

P. 300, son. XX, v. 3 : *Le reproche*, c'est-à-dire l'opprobre. (R. D.)

V. 4 : Ce vers est légèrement modifié dans les éditions des *Essais* qui suivirent la première :

Si je vous feis jamais, s'il faut que je me fasse, etc.

V. 7 : *Apollon le doré*. Du Bellay (*Olive*, I) appelle Apollon *le dieu au chef doré*, et ailleurs (f° 193 v°, éd. 1575) *Apollon au crin doré*. (R. D.)

V. 11 : *Dès or*, dès maintenant.

P. 300, son. XXI, v. 6 : Sur la fable de Méléagre, voy. Ovide, *Mét.*, VIII, v. 270 et suiv.

V. 14 : De Brach, dans son *Hymne de Bourdeaux*, v. 763, a appliqué cette image à La Boétie lui-même :

Homme d'un grand espoir, si le malheur fatal
N'eust amorti le feu de son tison vital
Au fort de sa chaleur...

P. 301, son. XXII, v. 13 : Du Bellay (*Olive*, s. 22) s'applaudit que sa vie soit consumée

Par le tourment d'une si douce flamme;

et de Brach (*Œuvres poétiques*, t. II, p. 44), traduisant plus littéralement le grec γλυκύπικρος, parle

De ce tourment dous-amer
Qui nous vient de trop aimer.

P. 302, son. XXIII, v. 11 : *Estrif*, débat, querelle.

P. 303, son. XXV, v. 3 : *Avant mes yeux*, devant mes yeux, sous mes yeux.

V. 13 : Il faudrait écrire : *qu'y feroit on;* leçon fournie par la seconde édition des *Essais* de Montaigne. (R. D.)

P. 304, son. XXVI, v. 9 : *A m'escouter s'encline*, c'est-à-dire « condescend à m'écouter ». Mon savant et regretté ami Lespine avait justement rapproché ce vers de Pétrarque (*Canz.* XLIX, v. 11) *al mio prego t'inchina :* « condescends à ma prière ». (R. D.)

P. 304, son. XXVII, v. 3 : Palsgrave avait posé cette règle : « Les participes en *ant* n'ont point de féminin ». Elle est suivie ici, et M. Voizard remarque que Montaigne s'y conforme aussi (*Langue de Montaigne*, p. 119).

P. 305, son. XXVIII, v. 10 : Ovide, *Heroid.* VII, 5 :

Sed merita et famam, corpusque, animumque pudicum
Quum male perdiderim, perdere verba leve est.

P. de Brach (t. I, p. 141, de mon éd.) :

Apres la perte de toy mesme,
Perdre le temps, c'est peu perdu.

Perdre ma voix, c'est-à-dire perdre mes paroles, *perdere verba*, comme dit Ovide. (R. D.)

V. 12 : *Et fut celuy*, c'est-à-dire « et fut-ce celui-là même »; ni M. Feugère, ni M. Louandre n'ont compris ce passage. Le sens est : « et il n'est pas jusqu'à l'Amour, l'Amour auteur de mon tourment, qui, sans me faire grâce, ne fût disposé à ressentir quelque pitié pour moi. » (R. D.)

P. 306, son. XXIX, v. 4 : Du Bellay (*Olive*, 66) :

Pour mettre en vous sa plus grande beauté,
Le ciel ouvrit ses plus riches trésors. (R. D.)

LETTRE DE MONTAIGNE

P. 308, l. 25 : François de Peyrusse, comte d'Escars, était lieutenant du roi en Guyenne depuis les premiers mois de 1559.

P. 308, l. 28 : Germignan, village de la commune du Taillan, à peu de distance au nord-est de Bordeaux. La Boétie s'y arrêta à la maison de campagne de Richard de Lestonnac, beau-frère de Montaigne (voyez Appendice VIII).

P. 308, l. 31 : Nous avons cité ailleurs (*Introduction*, p. xxxiv, note 2) un passage de Jean Tarde déclarant que la peste éclata en Périgord, et notamment à Sarlat, au milieu de cette même année.

P. 308, l. 35 : Sur Estienne de La Boétie, curé de Bouillonnas (voyez ci-dessus *Introduction*, p. XIII, note 2 et aussi ci-dessous APPENDICE II).

P. 315, l. 57 : J'ai déjà noté dans l'*Introduction*, p. XXXIV, note 4, que Montaigne se trompe légèrement en donnant à ce testament la date du dimanche 15 août. C'est le samedi 14 qu'il fut confectionné. Voy. ci-dessous APPENDICE VIII.

P. 315, l. 65 : C'était la fille de sa sœur Anne, épouse de Jean Le Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin, près Castillonnès. Voy. APPENDICE II.

P. 316, l. 25 : On sait que Marguerite de Carle avait eu de son premier mari, Jean d'Arsac, deux enfants : un fils, Gaston d'Arsac; et une fille, Jaquette d'Arsac.

P. 317, l. 48 : Né le 17 mai 1534, Thomas de Montaigne, sieur de Beauregard, était le frère cadet de Michel. Il figure comme témoin au testament de La Boétie, et, plus tard, il épousa Jaquette d'Arsac, la belle-fille de celui-ci.

P. 318, l. 29 : C'est le commencement de la première *Olympique* de Pindare.

P. 319, l. 65 : Cicéron, *Epist. fam.*, II, 6.

P. 319, l. 66 : C'est le conseiller Jean de Belot dont il a déjà été question. Voy. ci-dessus p. 355.

P. 321, l. 62 : *Ahanner*, soupirer avec effort. Voy. Pasquier, *Recherches*, liv. VIII, ch. 6.

P. 321, l. 70 : Cette lettre s'achève, dans l'édition originale, par la mention suivante qui clôt le volume : *Achevé d'imprimer le 24 de novembre 1570.*

APPENDICE

APPENDICE

I

DE LA VÉRITABLE PRONONCIATION DU NOM DE LA BOÉTIE.

Quelque spécieuse qu'elle semble tout d'abord, cette question est une question d'actualité, depuis que la municipalité parisienne a donné à une rue le nom du penseur périgourdin. Pour la trancher plus sûrement, nous examinerons successivement la prononciation des deux syllables qui composent le mot.

I. Les voyelles *oé*, qu'on est maintenant dans l'usage de séparer, se réunissaient en diphtongue, et se prononçaient comme jadis les mots *poête* ou *boête* (boîte), ou bien comme les mots *poêle, moêlle,* etc. Cela résulte de la transcription *Boitie, Boytie, Boittie,* qu'on rencontre fréquemment dans les titres anciens et dans les auteurs contemporains (notamment Antoine de Baïf, Henri de Mesmes et Antoine de La Pujade). En patois périgourdin, cette diphtongue est rendue par *ou* et, de nos jours, par *oï*.

II. Dans la deuxième syllable, le *t* doit être prononcé dur. Les preuves abondent pour soutenir et faire prévaloir cette opinion, mise en avant par le Dr Payen.

1° C'est une tradition constante : Bayle (au mot *Bongars*) et Mercier de Saint-Léger (*Notes manuscrites sur La Croix du Maine*) en font foi. La Monnoye est on ne peut plus explicite là-dessus : « Son nom, écrit-il, qu'on prononce communément *La Boécie,* se doit prononcer *La Boétie*, comme rimant avec *partie ;* c'est ce que j'ai su des gens du pays. » L'usage actuel du Périgord est de le prononcer de la sorte, et l'on pourrait aisément rapprocher quelques noms propres modernes de cette même région, dans lesquels la prononciation du *t* est identique (1).

2° On peut aussi le conclure de la présence simultanée de deux *t* dans quelques transcriptions fautives (2), et de la traduction latine *Boethus*,

(1) En Périgord, comme le remarque l'abbé Audierne à propos de la prononciation du nom même de La Boétie, le *t* dans la syllabe *tie* est toujours prononcé durement. Pour rendre le son doux, c'est le *c* qu'on emploie (ex. : *La Poncie,* ancienne terre des Salignac-Fénelon, en Périgord), ou les deux *ss* (ex. : *La Roussie,* château des environs de Sarlat). Il serait facile de multiplier outre mesure les exemples : *La Bonetie, Lacatie, La Durantie, La Mauretie,* noms de villages des environs de Sarlat ; *Clytie, La Roudetie,* noms de terres, etc.

(2) Maintes fois, Mlle de Gournay a écrit ainsi La Boétie avec deux *t*. Dans un petit volume assez rare, intitulé *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire* (Amsterdam, 1730, in-18), on trouve (p. 38) une importante liste de corrections manuscrites aux *Essais,* faites par Mlle de Gournay, sur un exemplaire lui ayant appartenu et qui était conservé alors dans la biblio-

employée par Arnaud de Ferron dans l'avertissement de son édition du traité *de l'Amour*, cité par M. Reinhold Dezeimeris (1). Cette dernière orthographe est au reste passée en français, et l'on trouve parfois la forme *La Boéthie* ou *La Boithie* dans les documents du temps.

3° Enfin, on peut invoquer la rime suivante, découverte par M. Tamizey de Larroque dans les stances du poète agenais Antoine de La Pujade *sur les œuvres chrétiennes de Damoiselle Catherine de La Moissie, veufve du feu sieur d'Aspremont* et parente de La Boétie (2) :

Car puis que vous avez l'honneur d'être sortie
Du généreux estoc du docte La Boitie,
Qui fut un grand poète et un grand orateur, etc.

La véritable prononciation est donc *La Boitie*, avec le *t* dur, comme dans *ortie*. Cependant, bien des personnes, s'autorisant de certains exemples, notamment du mot *poète*, prononcent *La Boëtie*, en séparant les lettres *oé*, mais en conservant le *t* dur : cela est admissible, et l'on peut rencontrer, dès le XVIe siècle, des cas qui l'autorisent (3).

Quant à la prononciation du *t* doux, comme dans *péripétie, facétie*, quoiqu'elle soit de beaucoup la plus répandue aujourd'hui, elle est vicieuse et doit être absolument rejetée (4).

II

NOTES GÉNÉALOGIQUES SUR LA FAMILLE D'ESTIENNE DE LA BOÉTIE.

Nous réunissons ici tous les renseignements de quelque importance, imprimés ou manuscrits, concernant la famille qui a donné naissance au grand écrivain. Déjà, M. le vte Gaston de Gérard a publié dans les *Archives historiques de la Gironde* (t. XV, pp. 241 et suiv.) une ample collection de documents, qui fournissent sur la famille La Boétie des indications fort précieuses. En 1875, M. l'abbé Audierne s'est servi des mêmes documents, sans en indiquer l'origine, pour la confection de sa brochure intitulée : *Un mot sur La Boétie, sa famille et la prononciation de son nom* (Sarlat, 1875, in-8° de 27 pp.).

A notre tour, nous ne les négligerons point. Nous les compléterons à l'aide de notes manuscrites également communiquées par M. de Gérard. Avec une extrême bonne grâce, M. de Gérard a dépouillé à notre intention le dossier considérable qu'il a réuni sur la famille de La Boétie. Il en a extrait tout ce qui offrait quelque intérêt; il a résumé toutes les pièces qui

thèque de Spanheim. En deux endroits différents (p. 39 et 41), Mlle de Gournay a corrigé l'orthographe de l'auteur pour y mettre deux *t*. N'est-ce pas concluant? Mlle de Gournay aurait-elle pu se tromper aussi grandement elle qui, sans nul doute, avait entendu prononcer par Montaigne lui-même le nom de son ami?

(1) *De la Renaissance des Lettres à Bordeaux au XVIe siècle*, p. 48. — La forme latine ordinaire est *Boetianus;* on rencontre encore cependant la forme *Boetus*, qui vient elle aussi confirmer notre opinion.

se trouvaient en sa possession. Le meilleur des notes qui suivent vient de lui. C'est donc à lui que les curieux doivent savoir gré d'avoir jeté quelque lumière sur ces obscurités. Nous lui en adressons, pour notre part, nos plus sincères remercîments.

Les documents relatifs à cette famille ne remontent pas au delà du milieu du XVe siècle. Les Boyt étaient marchands et bourgeois de Sarlat. Enrichis par le négoce, élevés par les charges de magistrature, ils se sont éteints au moment où leur évolution se terminait. Au reste, on ne trouve chez eux aucune prétention à la noblesse. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'Estienne jouissait *viagèrement* et *personnellement*, en sa qualité de conseiller au Parlement de Bordeaux, de la plupart des privilèges de la noblesse. D'ailleurs de pareils exemples abondent, au sein du Parlement de Bordeaux, recruté en grande partie dans le haut commerce ou dans la bourgeoisie (5).

Sur la foi de M. Bouffanges, qui s'est occupé de l'histoire de Sarlat, le Dr Payen signale, aux XIIe, XIIIe, XIVe siècles, Robert et Pierre de La Boétie, consul, et Gabriel de La Boétie, conseiller (?). M. Bouffanges est tellement sujet à caution pour les premiers temps de l'histoire de Sarlat qu'on ne saurait accepter sans de grandes réserves les données fournies par lui, surtout si l'on remarque : 1° que le consulat n'existait pas à Sarlat au XIIe siècle; 2° que le prénom de Gabriel y est absolument inusité au moyen âge; 3° que les membres de cette famille portèrent certainement le nom de Boyt ou Boit jusqu'à la fin du XVe siècle. Le nom de La Boétie ne se rencontre pas dans les documents originaux avant le milieu du XVe siècle.

Voici, classé dans l'ordre chronologique, ce que l'on peut savoir avec certitude sur les ascendants et la parenté du célèbre conseiller au Parlement de Bordeaux. Il importe de faire remarquer auparavant, que tous les documents qui ont servi à établir les deux premiers degrés, sont des notes informes ou des analyses d'actes, sans forme authentique, qui ont été employées, au XVIIIe siècle, dans un procès entre les Philopald, seigneurs de La Boétie, et l'évêché de Sarlat. Ceci explique pourquoi beaucoup de ces mentions donnent à Guillaume et à Raymond, son fils, le nom de La Boytie. C'était une *traduction libre*, pour faciliter l'argumentation, qui aurait pu être gênée par la succession des noms de *Boit* ou *Boyt* du XVe siècle. Dans tous les documents du XVe siècle, dont le texte nous est parvenu *in extenso*, les noms patronymiques sont toujours *Boit* ou *Boyt*.

I. Guillaume Boyt, Boytia, ou de La Boytie, bourgeois et marchand de Sarlat, épouse N...

Le 13 juin 1347, Guillaume de La Boytie reçoit de Bertrande de Dali la reconnaissance d'un jardin, situé au *barry* ou faubourg de la Bouquerie, à Sarlat (Bertrand Plamon, n. r.). — Note informe.

(2) *Les œuvres chrestiennes d'Antoine La Puiade, Conseiller et secrétaire des Finances de la Reyne Marguerite. Contenant les trois livres de la Christiade et austres poemes en vers chrestiens.* Paris, Robert Foüet, 1604, in-12, f° 142.

(3) *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur Plutarque*, p. 37-38.

(4) M. Grellet-Balguerie a cependant essayé de la défendre avec plus de conviction que de bonheur (*Revue des Bibliophiles*, année 1879, p. 179).

(5) E. Brives-Cazes, *le Parlement de Bordeaux et la cour des commissaires en 1549*, p. 32.

Le 25 mai 1448, noble homme Jean de Leygue vend à G. de La Boytie deux quartons de froment et une poule de rente sur une terre à la Borie (lieu dit au territoire actuel de La Boétie, dont la Borie est une ferme) (La Boria, n. r.). — *Archives historiques de la Gironde*, t. XV, p. 241.

Le 15 février 1450, Guillaume Rougier, du lieu de Tempnhac, vend à Guillaume de La Boytie diverses rentes sur le village de la Serpoulie, paroisse de Saint-Quentin (Aoustier, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 242.

Le 19 février 1451, Guillaume Boyt achète de Guillaume et P. Polhi, père et fils, le moulin de Cluzel (dit depuis de La Boétie), mouvant de l'évêque de Sarlat (Sardon de Barts, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 243. — Le même jour, Guillaume Griffoul, prieur claustral de Sarlat, le R. P. Bernard Bonal, abbé de Saint-Amand de Coly, Guillaume Bot, vicaires généraux de l'évêque de Sarlat, investissent Guillaume de La Boytie du susdit moulin (Géraud Austie, n. r.). — *Ibid.*

Le 16 juillet 1464, Guillaume de La Boytie achète à Jehan la Tretzi, dit Suquet, une pièce de terre, sise en la rivière de Mauzens, avec douze deniers de rente dus au dit de La Boytie sur le lieu dit le mas de Fromental.

Le 3 avril 1466 et le 18 mars 1467 (v. st.), Guillaume Boytia paie à Martial Gourdon, receveur de l'évêché, dix deniers de cens pour les Places (lieu dit à La Boétie), six deniers pour le pré de la Poulgue (lieu dit près de Sarlat), et deux quartons de blé et six deniers de cens, pour cinq années d'arrérages dus pour le moulin de Cluzel. — *Arch. hist.*, t. XV, p. 244.

Sans date. Guillaume de La Boytie fonde la chapellenie dite de La Boytie, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie de Sarlat (1), la dote de huit livres de rente et nomme Raymond de La Pomaréde, clerc de Sarlat, pour premier chapelain (Pièce informe mais ancienne). Cette chapellenie a existé jusqu'au XVIIIe siècle. On en trouve maintes traces dans les papiers de la famille La Boétie. Le 27 janvier 1547, Jean Béty, cordonnier de Sarlat, vend à Raymond Manigault, marchand, une pièce de terre sise au territoire de Vigueras, sous réserve de deux sols six deniers de rente, dus annuellement à la chapellenie de La Boétie. Et le 17 février suivant, Raymond Manigault reconnaît cette terre à Messire Antoine Chalvignac, dit de La Boytie, chapelain de La Boytie, prêtre de Sarlat, qui donne quittance des lods et ventes (de Céron, n. r.). — Le 30 juin 1560, Jean Martini, clerc tonsuré, chapelain de la chapellenie de La Boytie, desservie dans l'église paroissiale de Sainte-Marie de Sarlat, résigne ce bénéfice en cour de Rome, en faveur de Me Antoine Yssandon, clerc tonsuré du même diocèse (Daussel, n. r.). Orig. *Arch. de Gérard.* — Le 3 mars 1675, M. Mathurin Vivier, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre de Polegrac, prend possession de la dite chapellenie dans l'église Sainte-Marie de Sarlat (Lagrange, n. r.). Orig. *Ibid.* — Le 11 février 1702, Jean Monzie, sieur de la Bourgonnie, comme mari de demoiselle Marie de Veyssière, et, en cette qualité, seigneur de La Boétie, nomme Me François Jamet, prêtre, prébendier de l'église cathédrale de Sarlat, en qualité de chapelain de La Boytie, bénéfice vacant par la mort de Me Mathurin Vivier, curé de Villefranche. — Orig. signé et scellé du cachet et armes de Jean Monzie. *Ibid.*

(1) L'abbé Audierne se trompe en croyant qu'il s'agissait de la chapelle située au manoir de La Boétie.

Guillaume Boyt ou de La Boytie eut pour enfants :

1° RAYMOND, qui suit;

2° CLÉMENCE BOYTE, femme de Pierre Graulet, lequel, au nom de sa femme, et de concert avec Raymond Boit, son beau-frère, consent une reconnaissance à l'ouvrier du chapitre, le 22 octobre 1486, de certains biens situés à « las Places ». — *Arch. hist.*, t. XV, p. 246.

3° Autre CLÉMENCE BOYTE, femme de Jean Grignon, ou Grinhon, bourgeois de Sarlat. Ce dernier, au nom de Raymond Boit, son beau-frère, achète une terre, sise au territoire de « las Places », de Philippe et Antoine Cleyrac. — Ils eurent une fille, GUILLEMETTE GRIGNON, mariée à Michel ou Micheau de Salis, bourgeois de Sarlat, qui, au nom de sa femme, fait une reconnaissance à l'ouvrier du chapitre de Sarlat, des terres ci-devant achetées au lieu de « las Places », le 29 mai 1507. — Le 20 janvier 1541 (v. st.), elle reçoit de Bertrand Reyzades et consorts, habitants de Marcillac, la reconnaissance d'une maison sise à Marcillac, jadis vendue à Guillaume de La Boytie, par noble Jean de Siorac, seigneur de Siorac (Dortrie, n. r.). — Le 16 avril 1586, Jean de Salis, sieur de La Batut, fils et héritier universel de feu Me Antoine de Salis, lieutenant général de Sarlat, petit-fils de Michel et de Guillemette de Grignon, reconnaît à Gaspard de Longueval, ouvrier du chapitre, les mêmes terres du bien de « las Places » (de Cordis, notaire) (2).

II. Raymond Boyt, ou de La Boytie, bourgeois et marchand de Sarlat, mort avant 1499. Il épouse noble Hélène de Verdon (des environs de Belvès), qui vivait encore en 1502.

Le 3 janvier 1492 (v. st.), Raymond de La Boytie reçoit de Simon Bot la reconnaissance d'une pièce de terre située à Garaujac, *nunc* Graujac. — *Arch. hist.*, t. XV, p. 241.

Le 30 décembre 1499, honorable homme Etienne de Manhanac, bourgeois et marchand de Sarlat, comme tuteur des enfants de feu Raymond Boyt, marchand de Sarlat, reconnaît tenir en fief de R. P. en Dieu Me Amand de Gontaud, évêque de Sarlat, deux moulins et un « hospice » dans lequel ces moulins sont situés, lesquels moulins sont appelés « del Cluzel » *sive* « de La Bastide », sur le ruisseau de Cuze, au territoire de Sarlat. — *Arch. hist.*, p. 248.

Le 22 septembre 1502, noble Hélène de Verdon, comme veuve de Raymond de La Boytie, reçoit de Raymond de Montlavy une reconnaissance d'une pièce de terre sise au territoire de Molceyrières, *nunc* Moulayssières, commune de Sarlat (J. Amelin, n. r.). — *Arch. hist.*, p. 241.

Ils eurent pour enfants :

1° ANTOINE, qui suit;

2° GAUCELIN, licencié en 1512. Cité par le Dr Payen. Très douteux. Il faut sans doute le confondre avec Gantounet.

3° GANTOUNET, qu'on voit figurer, en 1507 et 1512, en compagnie de ses frères dans deux actes cités plus bas.

4° ESTIENNE, qui figure lui-même, en 1507 et 1512, dans les actes ci-

(2) Les descendants actuels, par les femmes, des Salis de La Batut, sont les de La Borie, comtes de La Batut.

dessous mentionnés. Collégial de Saint-Martial de Toulouse, il étudie sous Jean de Fraysse, depuis 1517 jusqu'en 1523; bachelier le 3 mars 1523; prieur de Notre-Dame des Vayssières en 1535; chapelain de la chapellenie de Réveilhon, dans la cathédrale de Sarlat (De Gourgues, *Dict. topog. de la Dordogne*, verbo *Le Réveilhon*); puis curé de Bouilhonnac.

5° GUILHERME, épouse, vers 1512, Raymond de Laurière, écuyer, seigneur de Ferrand, près Issigeac. Veuve, elle fait donation à son fils Etienne, le 12 juillet 1561 (Bibl. nationale, mss., *Fonds Périgord*, vol. 148, verbo *Laurière*) (1).

6° CLÉMENCE, épouse, vers 1520, Jean Amelin, bachelier en droit, sieur de Rochemaurin, les Forces, Martilhac, viguier de Sarlat. — C'est le célèbre écrivain, traducteur de Tite-Live (Bibl. nat., mss., *Carrés de d'Hozier*, vol. 19, verbo *Amelin*) (2).

III. Antoine de La Boytie, seigneur de La Boytie, La Mothe-lès-Sarlat (lieu dit totalement inconnu), licencié ès lois, lieutenant particulier par autorité royale au siège de Sarlat et bailliage de Dome, bourgeois de Sarlat.

Epouse Philippe de Calvimont, fille de Jean, seigneur de Lherm, et de Anne du Puy de La Jarthe, sœur de Jean, seigneur de Lherm, président au Parlement de Bordeaux (Dordogne, *Archives départementales*, B. 53, n° 1). Il teste en 1533 et meurt après 1540.

Le 21 novembre 1501, « honorabilis vir Antonius de La Boytia, in juribus licenciatus, » donne à Louis Monteil l'investiture d'une maison sise à Sarlat, au *barry* de Lendrevie (Ortric, notaire royal et jurat). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 247.

Le 24 juillet 1507, « discretus vir magister Anthonius de La Boytie », bourgeois de Sarlat, tant en son nom qu'en celui de MMes Gantounet et Estienne de La Boytie, ses frères, absents, reconnaît de religieux homme Guillaume de Gordièges, ouvrier de la cathédrale, une terre, « sise à las Plasses, confronte avec le moulin de la Boytie, qui autrefois a esté de ceux d'Aubusson » (Amici, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 245.

Le 20 novembre 1512, honorable homme Antoine de La Boithie, bachelier en droit *(sic)*, tant en son nom qu'en celui de MMes Gantounet et Estienne de La Boithie, ses frères, vend à Frère Mathias Hamelin, syndic du chapitre, diverses rentes à lui dues sur le territoire de « las Plasses ». — *Arch. hist.*, t. XV, p. 246.

Le 1er décembre 1521, honorable homme maître Antoine de La Boitie *(sic)*, licencié en droits, lieutenant particulier de M. le sénéchal de Périgord au siège de Sarlat, reçoit une reconnaissance de Pierre Seguey, dit Cathaud, pour certains biens à Angentoulan.

Le 19 décembre 1524, noble Jean de Fages, du noble repaire de la Veyssière, fait donation à Antoine de La Boytie de cens et rentes à lui dus sur une terre sise en la rivière de Mauzans.

(1) Le marquis de Laurière, habitant au Buisson de Cabans, en est le descendant direct. Une fille de Guilhermine de La Boétie, Anne de Laurière, avait épousé François de Perponcher, seigneur de Suquet. Voyez la généalogie de la famille de Perponcher dans les *Variétés Girondines* de M. Leo Drouyn, t. I. p. 172.

(2) Cette alliance est indiquée dans les stances déjà citées d'Antoine de La Pujade, à Catherine de La Moyssie, veuve du feu sieur d'Aspremont. On y lit (f. 142) :

1528. Antoine de La Boétie acquit par échange d'Etienne de Salle une « peissière et coustal », confrontant avec le pré des hoirs de Raymond Gondi, plus trois quartonnés de bois, sis à Moussidières, confrontant avec le bois de Me Frénon Grézel.

Le 24 octobre 1528. Transaction entre honorable homme M. Me Antoine de La Boétie, licencié en droits, et Jean de Castanet, notaire de Sarlat. Ledit de La Boétie cède à Castanet la combe « des deux bercades » confrontant avec le ruisseau de Cuze. Castanet cède diverses rentes et des terrains, dont un ayrial sis en la ville de Sarlat, et confrontant avec la maison des Escoles de la ville et avec le ruisseau de Cuze et avec la maison de Micheau de Salis.

Le 17 janvier 1532, Me Jean de Castanet, notaire royal de Sarlat, reconnaît de honorable homme Me Antoine de La Boétie, licencié en droits, lieutenant particulier par autorité royale, seigneur de La Mote, l'ayrial sis à Sarlat, confrontant avec « la maison commune de ladite ville de Sarlat, appelée la maison de las Escoles », avec la rue publique, et avec la maison des héritiers de feu Me Micheau de Salis, et avec le ruisseau de Cuze (Hamelin, n. r.).

Le 3 février 1540, Jean Reynal, laboureur, lui consent une reconnaissance. — C'est le dernier acte dans lequel son nom se trouve employé, et nous ne rappellerons ici que pour mémoire le procès-verbal de l'enregistrement d'une enquête faite en faveur de Jean de Gontaud-Biron, à la suite d'un incendie qui, en 1538, avait consumé les archives conservées dans une des tours du château de Biron. Ce document, qu'Antoine de La Boétie avait signé, le 9 juin 1540, en sa qualité de lieutenant particulier du sénéchal de Périgord à Sarlat, a été signalé plus haut et se trouve reproduit dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (t. II, pp. 145-147).

Il eut pour enfants :

1° ESTIENNE, né en 1530, conseiller au Parlement de Bordeaux et auteur du *Discours de la servitude volontaire*. — Le 1er mars 1558, Maître Estienne del Fourn, prêtre de Sarlat, reconnaît de M. Me Estienne de La Boétie, conseiller du roi en sa cour de Parlement de Bordeaux, absent, mais représenté par M. Me Estienne de La Boétie, licencié, prieur des Vayssières, son oncle, présent, une maison sise à Sarlat au *barry* ou faubourg de Lendrevie (Martel, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 252. — 26 juin 1561. Procuration consentie par Estienne de La Boétie, « conseiller en la court de Parlement de Bourdeaux, » au nom et comme procureur de son oncle, Estienne de La Boétie, « curé de la cure et doyoné de Souston, diocèse Dax, » en faveur de Sardon Riail, pour affermer les revenus de ladite cure (Themer, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XXV, p. 320.

2° ANNE, épouse Jean Le Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin, près Castilhonnés, qui suit.

Car puisque vous avez l'honneur d'être sortie
Du généreux estoc du docte La Boitie,
Qui fut un grand poète et un grand orateur,
Si du docte Amelin, un second Tite-Live,
De degrés en degrés vostre race dérive
Comment pourroit le sang au sang estre menteur ?

3° CLÉMENCE, épouse Hélie de Gimel, chevalier, seigneur de La Garrigue et Saint-Vincent.

Le 23 août 15 7, ils consentent à Jeanne de Magnanac, femme de Messire Raymond de Gimel, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de La Vigerie, une reconnaissance de biens, sis « au territoire de las Plasses ». — Clémence mourut avant le 29 janvier 1584. A cette date, son mari, en qualité d'héritier universel de sa femme, transige avec demoiselle Anne de La Boytie, veuve de feu Jean Lebigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin, sur les successions de feu M. Me Antoine de La Boytie, lieutenant particulier de Sarlat, demoiselle Philippe de Calvimont, sa femme, de Messieurs Me Estienne de La Boytie, conseiller au Parlement de Bordeaux, et autre Estienne de La Boétie, curé de Bouilhonnac. — *Arch. hist.*, t. XV, p. 254.

IV. Anne de La Boytie, épouse Jean Le Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin et de La Boytie, du chef de sa femme, dont :

1° BERTHOMIEU LE BIGOT, écuyer, seigneur de Saint-Quentin;

2° N... LE BIGOT, qui suit.

V. N... Le Bigot, demoiselle de Saint-Quentin, épouse Jacques de Roffignac, écuyer, seigneur du Fresnoy et de La Boytie, dont :

1° GABRIEL, seigneur de Marzac;

2° GABRIELLE, qui suit.

VI. Gabrielle de Roffignac, épouse, le 15 septembre 1659, Jean de Carbonnier, écuyer, du lieu de Castilhonnès. C'est la souche dont descend le marquis Marc de Carbonnier de Marzac, habitant actuellement Bordeaux et Castilhonnès.

PHILIPPE DE CALVIMONT. — Nous avons déjà dit que la mère d'Estienne de La Boétie, Philippe de Calvimont, était fille de Jean, seigneur de Lherm, et d'Anne du Puy de La Jarthe. Nous reproduirons ici l'analyse d'un document, qui figure dans l'*Inventaire des Archives de la Dordogne*, par M. F. Villepelet, et qui donne des renseignements précis sur les collatéraux de Philippe de Calvimont.

B. 53. — 1554. Sentences civiles. La cour présidiale adjuge à M. Me Guy de Calvimont, conseiller du Roi et son avocat général en son grand conseil, tant en son nom que comme héritier universel de feu Me François de Calvimont, son frère, demandeur en division et partage, deux seizièmes; à Mes Sardon et Charles de Calvimont, chanoines de l'église Saint-Front de Périgueux, à chacun d'eux un autre seizième de seize faisant le tout, pour leur droit de légitime dans la succession des biens, meubles et immeubles de feu Me Jean de Calvimont, père des parties. L'héritier universel d'iceluy, Messire Jean de Calvimont, conseiller du Roi et président second en sa cour de Parlement à Bordeaux, défendeur, ne sera pas tenu de rapporter à la masse héréditaire les sommes constituées en dot à ses sœurs Yolande et Philippe par feu son père; mais il devra tenir compte à ses frères des fruits perçus sur leur légitime depuis le décès de son père, sauf à déduire ce qu'ils pourront avoir reçu pendant leur séjour dans la maison paternelle.

MAISONS DE LA BOÉTIE. — Deux habitations portent encore le nom de La Boétie et en gardent le souvenir : l'une à Sarlat, l'autre dans les environs.

La maison patrimoniale est située à Sarlat, place du Peyrou, ancienne place du Moustier, en face de la cathédrale. Elle est fort intéressante et curieuse par son caractère architectural. Construite au moment de la Renaissance, elle est d'un style charmant et offre à l'archéologue des ornements remarquables. Sa façade a été plusieurs fois reproduite par la gravure.

1° Lithographie dans la *Guienne historique et monumentale* d'Alex. Ducourneau (Bordeaux, 1843, 4 parties en 2 vol. in-4°), t. I, 2e part., p. 36.

2° Gravure sur bois de M. Leo Drouyn, dans le *Magasin pittoresque*, juin 1850, p. 180.

3° Lithographie, dans les *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne, journal de la ferme-modèle et des comices agricoles du département, publié sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et arts* (Périgueux, in-8°), 1848, 9e année (t. IX), p. 344.

4° Eau-forte par Edmond Malo, dans l'*Artiste* de novembre 1888 (t. II, p. 367).

La municipalité de Sarlat a fait placer sur la façade une plaque de marbre avec cette inscription :

ÉTIENNE DE LA BOÉTIE,
LE CÉLÈBRE AMI DE MICHEL MONTAIGNE,
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 1er NOVEMBRE 1530.

Ce n'est pas le seul hommage à la mémoire du grand écrivain. Une rue de la ville porte son nom et ses compatriotes ont voulu lui élever une statue. Un décret du 14 octobre 1875 a approuvé ce projet, qui n'a pas encore été mis à exécution.

Sur cette façade se voyait jadis un écusson qui a été gratté depuis longtemps et où se trouvaient, dit-on, les armes de La Boétie. La famille *Boit* ou *La Boitie* n'étant pas noble, il est permis de douter de cette explication. Quoi qu'il en soit, l'abbé Audierne a cru retrouver les armes de cette famille dessinées à la plume à la première page du livre des contrats d'achat de la propriété de La Boétie. L'écu, d'après ce document, porterait d'azur, chargé d'une colombe d'argent, abaissant son vol sur une coupe d'or au chef de sable, chargé de trois annelets d'argent, le tout surmonté d'un bonnet magistral et de ses lambrequins. Cet écu, placé en tête du contrat de vente du domaine de La Boétie, n'est ni celui du vendeur ni celui de l'acquéreur. On a supposé, d'après cela, qu'il ne pouvait être que celui du domaine vendu. Ajoutons que rien de positif n'autorise à affirmer cette attribution seulement possible.

Il est aussi impossible de fixer avec certitude à quelle date la famille Boit fit édifier une maison sur les propriétés qu'elle avait acquises aux environs de Sarlat. Les documents sont muets sur ce point. Il est vraisemblable de dire que l'habitation actuellement existante n'est pas celle qui avait été primitivement construite. D'après un livre de raison d'une famille de Sarlat, dont un extrait a été publié par M. de Gérard, dans le *Bulletin de*

la Société historique et archéologique du Périgord (1875, t. II, p. 180), l'habitation primitive aurait été détruite par l'archidiacre de Vassal de la Tourrette, qui s'empara de Sarlat en juin 1590, à la tête des Ligueurs. Ce récit est explicite en ceci et dit formellement que l'habitation fut détruite, « ledict sieur de la Torrette estant allé faire desmolir une maison nommée La Boytie, afin que ceux de la religion ne la prinssent ». Le manque absolu de caractère architectural de l'immeuble actuel confirme ce témoignage, et les bâtiments de la demeure conservée ne doivent pas remonter au delà des premières années du XVIIe siècle.

Quoiqu'elle méritât moins cet honneur que la maison de Sarlat, la gravure l'a reproduite aussi souvent :

1° Lithographie, dans l'ouvrage de Ducourneau, la *Guienne historique et monumentale* (cette planche est placée à la fin de la 2e partie du second volume).

2° Lithographie de Mademoiselle Marie Payen, d'après un dessin de M. de Cerval, placée en tête de la brochure de son père sur La Boétie.

3° Gravure à l'eau-forte de M. Leo Drouyn, en tête des *Remarques et corrections sur le traité de Plutarque sur l'Amour*, publiées par M. R. Dezeimeris pour la *Société des Bibliophiles de Guyenne*.

4° Lithographie, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1881 (t. VIII), p. 333.

Ajoutons qu'ainsi que tous les autres biens de La Boétie, cette habitation passa en la possession de Jean Le Bigot, mari d'Anne de La Boétie, et vint plus tard aux mains de la famille de Roffignac. Celle-ci la vendit, en 1650, à la famille des Veyssières de Puylebreuil. Elle passa par un mariage dans la famille des Philopald et plus récemment, par droit d'hérédité, dans la famille de Gérard du Barry, qui la possède actuellement.

III

LA BOÉTIE JURISCONSULTE.

Nous avons retrouvé quelques rapports autographes de La Boétie, faits en qualité de conseiller rapporteur. Sans être d'une importance capitale, ces documents démontrent que le jeune magistrat était un jurisconsulte de marque, et prouvent que le corps dont il faisait partie savait apprécier les mérites de ce conseiller. Nous dresserons ici la liste des rapports qu'il nous a été permis de rencontrer aux Archives départementales de la Gironde. Nous publierons également l'un d'entre eux *in extenso*, afin de donner une idée du langage juridique de La Boétie. Son style, sobre et concis, contraste assez avec celui de ses collègues dont nous avons aussi parcouru les rapports.

Ces documents ont, en outre, le mérite d'être les seuls autographes actuellement connus de La Boétie, dont on n'avait jusqu'à maintenant retrouvé que la signature au bas de quelques pièces officielles. C'est pour ce motif, que nous avons fait reproduire l'un d'eux, après avoir reconnu l'authenticité de l'écriture.

26 juin 1557. — Entre Guillaume Exaudier, appellant du seneschal d'Agenois ou son lieutenant, et aussi appellé, d'une part; et Mres Simon Durand, Jehan et Pierre Virebal, consulz de la ville de la Sauvetat de Caumon, appelés et aussi appellans dudict seneschal ou son dict lieutenant, d'aultre.

29 mars 1559. — Entre Loys de Sainct-Aubin, seigneur de l'Espine, appellant du seneschal de Xaintonge ou son lieutenant, et aultrement appellant de certain apoinctement doné par ledict seneschal ou son dict lieutenant, d'une part; et François de Courbon, escuier, seigneur de Sainct-Legier, appellé, d'aultre.

2 mai 1560. — Entre Guillemine et Katherine Laval, o l'authorité de leurs maris, appellans du seneschal de Guiene ou son lieutenant, d'une part; et Jehan Tesseron, au nom et come pere et legitime administrateur de Jehane Tesseron, sa fille, intimé, d'aultre.

8 mai 1560. — Entre Jehan Arsoneau, tant en son nom que come pere et legitime administrateur de ses enfans et de feue Marie du Saute, appellant du seneschal d'Albret ou son lieutenant au siege de Castelmauron, d'une part; et maistre Bertholme Barbe et Marguerite Juillet, sa fame, intimés, d'aultre.

14 mai 1560. — Sur la requeste presentee par Auger de Busli tandant auls fins lui permetre d'informer sur les moyens de fauls par lui baillés contre certains acquets mis au dos de l'obligé produict par Richard de Blancs et maintenus de fauls par ledict Busli.

24 mai 1560. — Entre Jehan et Arnaud Penaus, au nom et come tuteurs des enfans de feu Menaud d'Espaignet, appellans du seneschal de Bazadois ou son lieutenant et aultrement des juges présidiauls, d'une part; et M. Richard de Quinquarnon, advocat audict siège, appellé, d'aultre.

18 juin 1560. — Entre maistres Jehan et Arnaud Eiquens et M. Helies Baron, appelans du seneschal de Guiene ou son lieutenant, d'une part; et Marie Barbari, intimée, d'aultre.

16 juillet 1560. — Entre maistres Jehan de Carcassone, Bernard de Ferrabouc, Pierre La Mothe, Anthoine de L'Espinat, Jehan d'Art, Geraud Imbert et Pierre de Campagnac, chanoines de l'eglize cathedralle de Condom, appellans du seneschal d'Agen ou son lieutenant au siege de Condom, et aultrement demendeurs en reparation d'attentas et l'interinement de certaines requestes, d'une part; et maistre Blaize de la Deveze, chanoine dudict Condom, appellé, defendeur ausdicts pretendus attentas et requestes, d'aultre.

3 août 1560. — Entre Bernard Raulin, au nom et come pere et legitime administrateur de ses enfans et de feue Jehane Rouls, sa fame, demendeur en execution d'arrest, d'une part; et Pierre Rous, defendeur, et Jehan et Bernard Rous, opposans à l'arrest execution, d'aultre.

14 août 1560. — Entre Jehan Chapon, demendeur les despens de certain default et execution d'arrest, et aultrement defendeur a certaine requeste, d'une part; et Bernard Gardete, defendeur, et aultrement demendeur l'interinement de certaine requeste, d'aultre.

17 août 1560. — Entre François et Jehan Blanchous, appellans des juges presidiauls d'Agen, d'une part; et Anthoine Garrigon, appellé, d'aultre.

23 janvier 1561. — Entre M. Bernard de Lafiteau, docteur en medicine, appellant des juges presidiauls d'Agen, d'une part; et Bertrand Morineau, marchand de Marmande, appellé, d'aultre.

21 février 1561. — Entre Michel Delpi et Marie de Petit appellans du seneschal de Perigore ou son lieutenant au siege de Perigeus, d'une part; et Katherine Fumades, appellée, d'aultre.

13 mai 1561. — Entre Pierre Costut, appellant du seneschal d'Agenois ou son lieutenant, d'une part; et Estiene, Jehan, Jehane et Marie du Terrail, appellés, d'aultre.

12 juillet 1561. — Entre Pierre Pascault, demendeur l'interinement de certaine requeste, d'une part; et Jehan Piconet, defendeur à ladicte requeste, d'aultre.

31 juillet 1561. — Entre Helies et Jehan Gabourin freres appellans du seneschal d'Albret ou son lieutenant au siege de Castelgelous, et demendeurs l'interinement de certaine requeste, d'une part; et Simone Gabourin, intimee et defenderesse à ladicte requeste, d'aultre.

20 août 1561. — Entre Catherine et Anne Moretz, femmes de Jehan Robin et Peirot Bernard, appellantes du seneschal de Guiene ou son lieutenant, d'une part; et Meric Pidoire, intimé, d'aultre.

6 avril 1562. — Entre M. François de la Guische, protonotaire du Sainct Siege apostolique au nom et come tuteur de Philibert de la Guische, seigneur de Plaignac, appellant du seneschal du Limozin ou son lieutenant, d'une part; et Me Bertrand d'Audinot, appellé, d'aultre.

6 avril 1562. — Entre Seguine de la Mothe, appellante de Bernard Verger, sergant roial, executeur de certain arrest, et aultrement demenderesse l'interinement de certaines letres Royauls en forme de requeste civile, d'une part; et Jehan du Laurans, escuyer, seigneur de —, appellé et aultrement defendeur ausdictes letres, d'aultre.

6 avril 1562. — Entre François de Verneuil, appellant des juges presidiaus de Perigeus, d'une part; et maitre Guillaume, prestre, et Martial de Verneuil appellés, d'aultre.

7 septembre 1562. — Entre Me Pierre Henaud advocat, en la cour, demendeur l'interinement de certaine requeste, d'une part; et Me Jacques le Melon, procureur en la court, defendeur en ladicte requeste.

7 mai 1563. — Entre Jehanot de Sainct-Thourens, demendeur l'interinement de certaine requeste, d'une part; et Peissot Seguin, defendeur à ladicte requeste, d'autre.

21 mai 1563. — Entre maistre Jehan Mignot, advocat en la court, appellant des juges presidiaulx de Guiene, et demendeur en reparation d'attentas et aultrement intimé, d'une part; et Reimond Bournel, merchant de Bourdeauls, intimé et defendeur auxdicts attentas, et aultrement appellant desdits juges presidiauls, d'aultre.

Entre maistres : Jehan de Carcassone, Bernard de Ferrabouc, Pierre la Mothe, Anthoine de l'Espinats, Jehan d'Art, Geraud Imbert et Pierre de Campagnac, chanoines de l'eglize cathedralle de Condom, appellans du seneschal d'Agen ou son lieutenant au siege de Condom, et aultrement demendeurs en reparation d'attentas et l'interinement de certaines requestes, d'une part;

Et maistre Blaize de la Deveze, chanoine dudict Condom, appellé, defendeur ausdicts pretendus attentas et requestes, d'aultre;

Veu le proces, libelle appellatoire, requeste dudict Carcassone et ses consors, du vint et uniesme febvrier mil cinq cans cinquante et neuf, tandant auls fins pour les causes i contenues retenir la cognoissance du principal, et en ce faisant condamner les syndics du chapitre de ladicte eglize de Condom puis qurante ans rendre compte par ordre des années de leurs syndicats, et leur adjuger contre les dits syndics provision de cinq cans livres pour la poursuite du proces; aultre requeste dudict Carcassone, du huictiesme apvril mil cinq cans cinquante et neuf, tandant auls fins pour les causes i contenues permetre audict Carcassone et ses consors proceder par fulminations et censures ecclesiastiques contre les detenteurs des instrumans, livres, procedures et enseignements concernans le revenu de l'eglize et contre les scavans ceuls qui ont malversé à l'administration du bien de ladicte eglize, instrumans d'aferme de la terre de Goulard a freres Guillem de Saint-Pierre et Blaize de la Deveze, du quatriesme aoust mil cinq cans cinquante et sept; aultre instrumant d'aferme de la Gardere a Me Jehan d'Esparbes, du sixiesme juillet mil cinq cans cinquante et six, soubs aferme dudict d'Esparbes du segond octobre mil cinq cans cinquante six; aultre instrumant du vint et quatriesme novembre mil cinq cans cinquante et huict; aferme du tiers d'aoust mil cinq cans cinquante et ung; soubz aferme du neufviesme novembre mil cinq cans cinquante et trois; contract entre Jehan de la Salle et ledict de la Deveze, du vintiesme octobre mil cinq cans cinquante et neuf; informations du vint et uniesme mars mil cinq cans cinquante et quatre; arrest du trentiesme mars mil cinq cans cinquante et neuf; aultre arrest du cinquiesme mai mil cinq cans soixante, et aultres pieces et productions des parties :

Il sera dict, sans avoir esgard auls attentas pretendus par ledict Carcassone et ses consors, que la Court mect l'appel et ce dont a este appellé au neant, et faisant droict sur lesdictes requestes declaire n'i avoir lieu d'adjuger auls dicts Carcassone et la Deveze les provisions par euls respectivemant requises, et ordone que ledict Carcassone et ses consors blasmeront et debatront particulieremant dans huictaine les articles des comptes dudict la Deveze de la recepte et mise par lui faicte, en l'année mil cinq cans cinquante et sept, produits au proces et pardevant maistre Estiene de La Boetie, conseiller du Roi en la court, et a ces fins permect audict de Carcassone proceder par censures ecclesiastiques contre ceuls qui detienent les titres et documans concernans le revenu de l'eglize Saint-Pierre de Condom, et ladicte reddition de compte; et pour le regard de la reddition de conte requise par ledict Carcassone et ses consors contre les syndics qui ont este puis qurante ans aultres que ceuls de ladicte année mil cinq cans cinquante et sept, ladicte Court ordone qu'ils se pourvoiront come verront estre a faire, et avant faire droict sur les conclusions dudict la Deveze auls fins d'estre tenu pour presant audict chapitre de Condom pandant la porsuite du presant proces, ledict la Deveze faira appeller les chanoines et chapitre dudict Condom, si bon lui semble, pour, le tout faict et devers la cour raporté, estre ordoné ainsi qu'il apertendra par raison; condamne ledict Car-

cassone et ses consors auls despans faicts en la court concernants la cause d'appel et pretendus attentas, la taxe d'iceuls a ladicte court reservée sans despans desdictes requestes et pour cause, les aultres pour le regard du principal reservés en fin de cause.

Signé : ALESME.

Habeat relator pro speciebus sex scuta et pro comisario vingt un escus payables par les appellans.

E. DE LA BOETIE.

Messieurs les presidans ALESME, DE LA GUIONIE; Messieurs MASSIOT, BELCIER, DE LA GANNE, ARNOUL, BOETIE, AYMAR, ALIS, MACEI, BERENGUIER, DUDUC.

16 juillet 1560.

IV

DES OUVRAGES PERDUS DE LA BOÉTIE.

HISTORIQUE DESCRIPTION DU SOLITAIRE ET SAUVAGE PAYS DE MÉDOC.

Les *Mémoires de nos troubles sur l'Edit de Janvier 1562* ne sont pas le seul ouvrage de La Boétie qui ne soit point arrivé jusqu'à nous. La plupart de ses biographes estiment qu'il avait composé aussi une description du Médoc, actuellement perdue. Mais l'existence de ce dernier opuscule n'a jamais été parfaitement démontrée, et cette preuve est particulièrement difficile à établir maintenant. Nous essaierons cependant d'indiquer succinctement les raisons invoquées en faveur de cette existence, en les faisant suivre des motifs qui nous empêchent d'y croire, pour notre part.

I. Les contemporains de La Boétie n'ont point mentionné le volume dont la perte nous occupe. C'est au XVIIIe siècle seulement qu'il en est parlé pour la première fois. Dans l'édition de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, donnée, en 1768, par Févret de Fontette, on trouvait, sous le numéro 2,230, la mention suivante :

Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc (dans le Bordelois), par feu M. DE LA BOÉTIE, *Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Bordeaux, etc. Bordeaux, Millange, 1593, in-12.*

Et en note : « On a joint à cette description quelques vers du même auteur, qui ne se trouvent point dans l'édition qu'avoit donné de ses œuvres Michel de Montaigne. »

Févret de Fontette tenait le renseignement d'un bibliophile éminent, l'abbé Desbiey (1), alors vicaire de la paroisse de Notre-Dame du Puy-

(1) Cet envoi dut s'effectuer par l'entremise de l'Académie de Bordeaux. C'est ce qui semble résulter d'un échange de lettres entre le secrétaire de l'Académie et l'imprimeur Hérissant, qui publiait cette nouvelle édition de la *Bibliothèque* du P. Lelong. Voyez le *Catalogue des Manuscrits de l'ancienne Académie de Bordeaux,* dressé par M. Raymond Céleste (1879, in-8°, p. 317).

Paulin, à Bordeaux, qui lui adressa, le 20 août 1765, pour la réimpression de ce répertoire considérable, une liste d'environ 300 ouvrages, omis par le P. Lelong. Cette liste est, paraît-il, conservée encore par M. Charles Grellet-Balguerie, « bibliophile-amateur » (2).

Environ vingt ans après, un autre érudit, l'abbé Baurein, bordelais et contemporain de l'abbé Desbiey, mentionnait pour la seconde fois le travail de La Boétie. Voici en quels termes : « Une personne de Lettres, que la profession aussi honorable que laborieuse qu'elle exerce, avec autant de capacité que de distinction, n'empêche pas de s'appliquer aux connoissances historiques qui concernent Bordeaux et le pays Bordelois, a eu la bonté de nous donner avis que M. Etienne Laboetie, natif de Sarlat, Conseiller au Parlement de Bordeaux, et ami intime du célèbre Michel de Montaigne, avoit fait imprimer en l'année 1593, chez Millanges, une Description historique de la Contrée du Médoc, que ce savant qualifioit de *Pays solitaire et sauvage*. Nous avons remercié cette personne, comme nous le devions, de l'avis important qu'elle vouloit bien nous donner, et nous croyons devoir encore l'en remercier publiquement. Mais il ne nous a pas été possible de retrouver un ouvrage aussi rare et aussi ancien. Nous aurions été d'autant plus charmés de nous en procurer la lecture, qu'elle nous auroit mis à portée de rectifier ce qui auroit pu nous échapper de peu exact sur l'ancien état de cette contrée » (3).

On s'accorde assez généralement à reconnaître aussi l'abbé Desbiey dans « la personne de Lettres », dont parle l'abbé Baurein. De cette façon, ces deux mentions découleraient d'une seule et même source : l'indication de l'abbé Desbiey. Or, l'abbé Baurein affirme catégoriquement qu'il n'a point vu le volume, et qu'il n'a pu le trouver, malgré toutes ses recherches. Il me semble qu'on peut conclure de là que l'abbé Desbiey ne le possédait point, car doit-on admettre un instant qu'il ne l'eût pas montré à son confrère, s'il l'eût connu dans quelque collection étrangère ? C'est donc sur des notes ou par ouï-dire que l'abbé Desbiey citait lui-même ce volume. Il ne faut pas s'étonner outre-mesure, après cela, qu'il se soit trompé en le mentionnant, ou que sa bonne foi ait été surprise, alors que la bibliographie n'usait pas des méthodes rigoureuses qu'elle emploie de nos jours.

II. On a voulu tirer aussi, d'une annotation de Montaigne, un argument en faveur de l'existence de cet opuscule. Sur l'exemplaire de l'édition de 1588 qu'il amendait, en vue d'une nouvelle édition, plus soignée et plus complète, de son livre, et qui est précieusement conservé à la Bibliothèque publique de Bordeaux, Montaigne avait supprimé les vingt-neuf sonnets de La Boétie, qui y sont reproduits, et avait écrit : » Ces vers se voyent ailleurs ». Plus tard, en 1595, Mlle de Gournay, dans la réimpression, revue et augmentée, des *Essais* qu'elle donna, disait plus explicitement encore : « Ces vingt-neuf sonnets d'Estienne de La Boétie ont été depuis imprimés avec ses œuvres ». Dans ce cas, où se trouvent-ils ? On a prétendu que ceci confirmait la note du P. Lelong, et qu'ils devaient vraisemblablement avoir pris place à la suite de la *Description du Médoc*.

(2) *Revue des Bibliophiles*, année 1879, p. 175, et aussi année 1881, p. 365.

(3) L'abbé Baurein, *Variétés Bordelaises, ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocese de Bordeaux*. Bordeaux, 1785, in-12, t. IV, p. 253 et suivantes (Ed. Féret, t. II, p. 417).

Mais, comme le remarque fort judicieusement le Dr Payen (1), la publication de cet opuscule ayant été, suivant le P. Lelong, — et si elle a jamais eu lieu, — postérieure d'un an à la mort de Montaigne, ce dernier ne pouvait guère avoir en vue un livre qui n'avait pas encore paru de son vivant. Dira-t-on que celui-ci le connaissait, sans doute pour l'avoir préparé lui-même et parce qu'il y donnait ses soins? Comment se fait-il alors, que Claude Morel, qui en 1600, avait pris prétexte de la découverte d'une prétendue traduction de l'*Economique* d'Aristote par La Boétie, pour livrer au public un nouveau recueil des autres opuscules de cet auteur, n'ait pas compris dans ce recueil les vingt-neuf sonnets et d'autres poésies, s'il y avait lieu? Or, on n'ignore pas que Claude Morel n'était pas difficile au point de vue des attributions, puisqu'il allait, pour rajeunir ses *rossignols*, jusqu'à mettre sur le compte de La Boétie une traduction, qu'il savait bien avoir été faite par un autre (2). Dans de semblables circonstances, le libraire n'eût pas manqué de faire son profit des vers nouvellement publiés d'Estienne de La Boétie. N'est-il donc pas plus naturel de croire, en tout cela, à une confusion de la part de Mlle de Gournay, qui a pris, après Montaigne, les vingt-neuf sonnets intercalés dans les *Essais*, pour les vingt-cinq sonnets imprimés auparavant, à la suite du fragment de l'Arioste, par « son père d'alliance »?

III. Plus récemment encore, on a trouvé une troisième mention relative à la *Description du Médoc*, mention manuscrite, il est vrai, mais antérieure par la date à celles du P. Lelong et de l'abbé Baurein. Elle est rapportée dans une brochure de Benjamin Fillon, que nous avons eu occasion de citer au cours de nos recherches (3). Pour elle aussi, nous reproduirons les termes exacts : « Disons en terminant, écrit le collectionneur, que le catalogue manuscrit de la bibliothèque d'un sieur Senné *(sic)*, de Saintes, dressé dans le premier tiers du XVIIe siècle, si l'on en juge par l'écriture, porte la mention suivante : « *Description du pays de Médoc par M. de La Boétie*, » sans autre indication de lieu d'impression et de format. Ce devrait être néanmoins cette *Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc*, imprimée à Bordeaux, chez Millanges, en 1593, in-12, dont on recherche en vain, depuis si longtemps, un exemplaire. »

Le renseignement est vague, comme on le voit. Benjamin Fillon n'a pas pris la peine d'identifier le Sené dont il est question ici. Je crois cependant que c'est Nicolas Sené, théologal du chapitre de Saintes, prédicateur du roi, docteur en théologie et qui fut un des correspondants de Guez de Balzac (4). D'après un portrait cité dans la *Bibliothèque de la France*, Nicolas Sené, qui avait 34 ans en 1620, serait né vers 1586, ce qui s'accorde bien avec la date assignée par Benjamin Fillon à la rédaction de ce catalogue (5). Quant aux destinées ultérieures de la bibliothèque, peut-être importante, que le prédicateur du roi avait assemblée, il m'est impossible d'en rien dire. J'ai consulté l'érudit et obligeant bibliothécaire de Saintes,

(1) *Notice bio-bibliographique sur La Boétie*, p. 43.
(2) *Vide infrà*, p. 419.
(3) *La devise d'Estienne de La Boétie et le juriste fontenaisien Pierre Fouschier*. 1872, in-8°.
(4) Louis Audiat, *Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et insigne basilique*. 1871, in-8°. p. 60.

M. Louis Audiat, pour qui l'histoire de cette ville offre bien peu de secrets, et il n'a pu me fournir aucun détail à ce sujet. La famille Sené est éteinte depuis 1837.

Quelque puissant que serait un pareil témoignage, s'il était plus explicite, cette indication me semble trop incertaine pour en tirer une déduction précise. Le volume était-il imprimé ou manuscrit? Deux points importants, sur lesquels le catalogue est muet, et qui laissent le champ libre aux suppositions. N'est-il pas à croire, en effet, en l'absence de renseignements plus complets, que le volume conservé dans la bibliothèque du théologal Sené était plus vraisemblablement un manuscrit qu'un imprimé?

En résumé, que conclure d'explications déjà si longues? Ainsi qu'on a pu en juger, les raisons de croire à l'existence de la *Description du Médoc* ne sont pas péremptoires. D'autre part, les partisans de la non-existence ont noté que toutes les recherches à ce sujet ont été infructueuses, depuis Baurein qui réclamait déjà l'ouvrage en 1784, jusqu'au Dr Payen qui n'a cessé de le poursuivre avec une persévérance digne d'un sort plus heureux. De plus, comme le remarque M. Tamizey de Larroque, il est difficilement admissible qu'un livre composé par un écrivain illustre reste si longtemps inconnu de tout le monde, même des amis intimes de cet écrivain, même de tous ses concitoyens, même des plus zélés et des plus consciencieux bibliographes. « Jamais un tel prodige ne se serait vu dans l'histoire littéraire (6). » Enfin, le Dr Payen a relevé, dans sa notice, que le titre même de cet ouvrage offrait une si grande analogie avec ce vers d'un des sonnets à Marguerite de Carle :

O Médoc, mon païs solitaire et sauvage,

qu'on a pu le forger sur ce modèle, et que cette ressemblance pourrait bien être la source de l'erreur (7).

Tout ceci ne laisse donc pas de rendre la question encore plus obscure, et il est impossible, avec des textes aussi peu probants que ceux qui sont invoqués, de se prononcer avec sûreté pour l'affirmative ou pour la négative. Je croirais volontiers cependant, malgré les incertitudes qui abondent, que la *Description du Médoc* n'a pas été imprimée, et qu'un lecteur ignorant a pris pour le manuscrit d'un nouvel ouvrage de La Boétie ce qui était le manuscrit même de ses sonnets. L'hypothèse est gratuite, je ne me le dissimule point; elle paraît assez vraisemblable. Je souhaite que la découverte du libelle, s'il existe, soit imprimé, soit manuscrit, vienne la renverser ou la confirmer. Dans l'état actuel des renseignements et en face du silence de Montaigne, j'aurais peur, en me montrant trop affirmatif dans un sens ou dans l'autre, d'enlever légèrement à La Boétie la paternité d'un ouvrage qui est vraiment son œuvre, ou de lui attribuer un travail composé par un autre, comme il est advenu pour la traduction de l'*Economique* d'Aristote, laissée si longtemps sous son nom.

(5) Édition Fevret de Fontette, t. IV, p. 268.
(6) *Revue des Bibliophiles*, année 1879, p. 305.
(7) *Notice bio-bibliographique sur La Boétie*, p. 33. — Ce vers se trouve dans le XXIV sonnet des *Vers françois*, ci-dessus, p. 283.

V

LE RÉVEILLE-MATIN DES FRANÇOIS.

Quoique nous nous soyons assez longuement occupé du *Réveille-Matin des François* au cours de cette étude, nous y reviendrons cependant pour ajouter quelques indications complémentaires.

On trouvera des renseignements bibliographiques nombreux et précis sur ce libelle dans l'article *Nicolas Barnaud* de la *France Protestante* des frères Haag. Le lecteur désireux de faire plus ample connaissance avec le *Réveille-Matin* devra y recourir. Nous avons extrait de cette notice, ainsi que des remarques de Brunet, dans son *Manuel,* tout ce qui se rapportait à notre sujet. Nous n'y relèverons donc que deux erreurs, qui ont subsisté dans la nouvelle édition de la *France Protestante,* publiée sous la direction de M. Henri Bordier.

1° Il est inexact de dire, comme on l'affirme dans cette nouvelle édition (t. I, col. 849), que c'est Montaigne lui-même qui publia pour la première fois la *Servitude volontaire* en 1571 (1). Outre que cette date est fausse, on sait que Montaigne se refusa au contraire à éditer l'opuscule de son ami. De plus, ce ne sont pas seulement les doctrines de La Boétie qu'on retrouve dans le *Réveille-Matin,* mais bien ses propres paroles et un long extrait de son ouvrage, comme nous l'avons déjà indiqué.

2° Quoi qu'en pensent les auteurs de la *France Protestante,* Brunet n'a pas, sans raisons, fait précéder l'édition française du *Dialogue* d'Eusèbe Philadelphe par l'édition latine. C'est l'usage constant, à cette époque, de procéder ainsi, notamment parmi les écrivains protestants (2), et l'on s'expliquerait plus malaisément, sans cela, la publication presque simultanée des deux éditions de ce même ouvrage, en deux langues différentes. Au reste, l'opinion de Brunet est incontestable en ce qui concerne le petit volume contenant à la fois les deux dialogues (Edimbourg, 1574). Il est certain que, pour cette fois-ci tout au moins, l'édition latine parut avant l'édition française, qui ne serait ainsi qu'une traduction. Cela est clairement exprimé dans le titre même du second dialogue, le seul qui nous occupe véritablement ici : *in lucem nunc primum editus,* y lit-on en effet, tandis qu'au titre de l'édition française de ce second dialogue on lit au contraire *mis de nouveau en lumière* (3). En outre, l'épître de Philadelphe aux gentilshommes et au peuple de Pologne, est donnée, dans le *Réveille-*

(1) « On y retrouve les doctrines émises avec tant d'autorité par Etienne de La Boétie dans son célèbre discours de la *Servitude volontaire,* publié par les soins de Montaigne en 1571... » (Haag, *La France Protestante.* Deuxième édition publiée sous la direction de M. Henri Bordier. Paris, 1877, t. I, colonne 849.)

(2) Calvin lui-même en est la preuve.

(3) Pour plus de précision, nous reproduisons en entier le titre de ce second dialogue, dans ses deux éditions successives :

Dialogus secundus, ab Eusebio Philadelpho Cosmopolita, *in Gallorum et vicinarum gentium gratiam conscriptus et nunc primum in lucem editus.* Edimburgi, ex typographia Jacobi Jamœi, 1574.

Dialogue second du Réveille-Matin des François, et de leurs voisins. Composé par Eusèbe Phila-

Matin, comme *traduite en françois du livre latin dédié aux estats, princes, seigneurs, barons, gentilshommes et peuple polonois*. Ceci justifie donc Brunet absolument, et un examen attentif de l'opuscule eût empêché les frères Haag de contester son appréciation. Ainsi qu'on le voit, c'est en latin, comme nous l'avons déjà écrit, que parut le premier fragment publié de la *Servitude volontaire* et nous reproduirons plus bas ce passage, à titre de curiosité littéraire.

Par qui ce lambeau de La Boétie fut-il traduit en latin? La question risque fort de rester sans réponse, car il est difficile de déterminer la paterni é du *Réveille-Matin*, tant l'auteur a pris soin de se cacher et a évité toute indiscrétion qui pût mettre sur sa trace. Sans vouloir essayer d'éclaircir un point, qui n'est pour nous que secondaire, nous ne dirons pas moins cependant à qui l'on a successivement attribué ce libelle. Cujas a désigné le jurisconsulte Jacques Donneau (4), Adrien Baillet Théodore de Bèze et M. Sayous François Hotman (5). On a aussi nommé avec quelque vraisemblance le médecin protestant Nicolas Barnaud. D'autres enfin, — et c'est l'opinion qui nous paraît la plus plausible, — n'ont voulu voir dans ces deux dialogues qu'une œuvre écrite à la fois par plusieurs pamphlétaires, composition indigeste où l'on a tenté de faire entrer le récit des persécutions et le développement des griefs, revendication hybride qui tient à la fois de la harangue et du mémoire (6).

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître, en terminant, comment la prose de La Boétie a pu prendre place dans ce factum. Pour cela, nous transcrirons l'argument du second dialogue, qui le résume assez exactement. Le voici : « Le Politique et l'Historiographe François (ce sont les deux interlocuteurs du dialogue), revenant par divers chemins de leur charge, se rencontrent, — comme Dieu veut, — logez en une mesme hostellerie à Fribourg en Brisgoye, et apres s'estre recognus, caressez et recueillis, ils récitent l'un à l'autre le succez de leurs voyages, l'estat présent de la France, et par occasion quelques traits de celuy d'Angleterre. Ils traitent aussi de la puissance des Rois, de la tyrannie, et de la servitude volontaire, et plusieurs autres belles matiéres très nécessaires en ce temps, réservans au lendemain ce qu'ils ont à dire de plus. » Dans le cours du Dialogue, le Politique s'étonne, comme La Boétie, auquel il emprunte ses propres expressions, que « tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, et tant de provinces endurent si longtemps un tyran seul, qui n'a moyen que celui qu'on lui donne, qui n'a puissance de leur nuire, sinon tant qu'ils ont vouloir de l'endurer, qui ne sauroit leur faire mal aucun, sinon alors qu'ils ayment mieux le souffrir que lui contredire ». Mis en goût par cette idée ingénieuse,

DELPHE COSMOPOLITE, *et mis de nouveau en lumière*. A Edimbourg, de l'Imprimerie de Jacques James. Avec permission. 1574.

(4) Dans sa *Præscriptio pro Jo. Montlucio adversus libellum Zach. Furnesteri* (pseudonyme sous lequel Donneau avait répondu à l'évêque Monluc).

(5) SAYOUS, *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, 1853, in-18, t. II, p. 43 et suivantes. Il semble à M. Sayous que plus d'une tête, sinon plus d'une main, a travaillé à cet ouvrage et que Hotman en a tout au moins inspiré la part la plus sérieuse et la plus originale.

(6) Cette interprétation me semble confirmée par l'épithète de *Cosmopolite* ajoutée au pseudonyme de Philadelphe. Notons, en passant, que Littré ne cite pas d'exemple de ce mot antérieur au XVIIIe siècle.

son compagnon l'Historiographe, le prie de lui dire ce qu'il pense de la servitude volontaire, lui déclarant qu'il l'écoutera jusqu'au bout et aime mieux veiller toute la nuit qu'interrompre un entretien si intéressant. « J'en suis content, reprend le Politique; aussi bien y a-t-il longtemps que j'en suis si gros, que je creve d'envie que j'ay d'enfanter ce que je sens de c'est *(sic)* affaire. Mais je proteste bien que je n'en parleray point comme les Huguenots en parlent, ils sont trop doux et trop serviles : j'en parleray tout amplement en vray et naturel François, et comme un homme peut parler de choses sujettes à son jugement, voire au sens commun de tous les hommes; afin que tous nos Catholiques, nos patriotes et bons voisins et tout le reste des François, qu'on traite pire que les bestes, soyent esveillez à ceste foys pour recognoistre leurs misères et aviser trestous ensemble de remédier à leurs malheurs. » Et alors, le Politique débite pour son propre compte sans en nommer l'auteur, un long fragment du *Contr'un*, en l'agrémentant de quelques allusions qui défigurent parfois la pensée de La Boétie, ou d'erreurs qui la rendent fort peu intelligible par instants. Nous avons déjà annoncé que nous reproduirions seulement ici, à titre de document curieux, la traduction latine de ce fragment. Le lecteur pourra se convaincre, en la parcourant, qu'elle n'est pas sans offrir un certain intérêt. La latinité en est pure et le traducteur a su faire passer dans ses périodes quelque chose de l'éloquence et de l'harmonie de la prose française.

Nous donnons intégralement tout ce qui a été inséré du *Contr'un* dans *le Réveille-Matin des François*. Ces passages occupent les pages 182-190 du second dialogue dans l'édition française et les pages 128-134 de l'édition latine.

« *Perabsurdum hoc mihi semper videri solet, dum expendo ac circumspicio mille hominum myriades miserè servientes, neque id vero invitos, aut a vi potentiore subactos facere, sed nescio quomodo, unius duntaxat solo nomine tanquam præstigiis fascinatos : cujus quidem nec potentiam debent pertimescere, cum solus homo sit : nec mores amare, cum erga eos sit inhumanus. Inferiores viribus homines sæpissimè iis qui superiores sunt, morem gerere coguntur : tunc fateor tempori serviendum esse, neque enim semper potentiores esse licet. Itaque si natio aliqua bello devicta uni servire adigitur (ut olim triginta tyrannis Atheniensium civitas) non mirum est, si tum serviat : casus is lugendus est : imò verò lugendum non est, sed miseria æquo est animo ferenda, et sese quisque rebus servare debet secundis.*

» *Hoc nostræ naturæ innatum est, ut communia amicitiæ officia vitæ nostræ bonam partem possideant. Ratio postulat, ut ametur virtus, erga beneficos grato simus animo, ac sæpè de commodis nostris nonnihil detrahamus, ut honori eorum qui nobis chari sunt et merentur consulamus. Quamobrem si regionis cujusdam incolæ virum aliquem insignem nacti, cujus eximiam in eis conservandis prudentiam, magnamque in eis regendis et gubernandis sollicitudinem experti fuerint : si, inquam, deinceps ei sponte, et ultro sese submittunt, adeoque ei confidunt, ut primatum aliquem deferant (dubito quidem an prudenter fiet illum ex eo loco removere, ubi rem præclarè gerebat, in eumque promovere, ubi rem fortassis male administrabit) verum procul dubio eorum bonitas et*

honestas, qui eum in gradum eum evexerunt, ex eo conspicitur, quod nihil mali ab eo metuant, a quo beneficiis fuerunt affecti.

» *At bone Deus! Quid hoc rei est? Quænam est hæc infelicitas : quod vitii genus? Aut potius quodnam infœlix vitium? Videre innumeros homines non quidem parere, sed servire, non gubernari sed tyrannide opprimi : nec uxorem, nec liberos, ne ipsam quidem vitam in propria habere facultate, stupra, rapinas, crudelitatem perpeti, non castrorum, non barbari exercitus, adversus quem sanguinem, vitamque fertiliter effundere decet, sed unius duntaxat, non Herculis quidem, vel Sansonis, sed pusilli homuncionis, quo in totâ gente et natione nemo erit mollior, ignavior nec effeminatior : non qui vi et annis homines ad imperium cogere possit, sed qui impudicæ mulierculæ servitio totus addictus sit : idne vero ignaviam dicemus? eosque qui ei serviunt, imbelles appellabimus?*

» *Si duo, tres, quatuorve ab uno lacessiti vim illius atque injuriam non repellant, id quidem absurdum videbitur, ac fortassis non injuria fracto esse animo arguentur. At si centum, si mille ab uno quidvis patiantur, nonne ei obsistere nolle, non autem non audere dicentur? Neque ignaviæ, sed incuriæ et contemptui tribuendum esse, si non centum, non mille homines, sed centum provinciæ, mille civitates, infinitæ myriades hominum cum uno solo manus conserere detrectent. Quo vero id tandem nomine vocabimus? An ignaviam? an inertiam?*

» *Hoc a natura omnibus vitiis comparatum est, ut certas quasdam habeant metas, ultra quas transgredi nequeant. Duo unum metuere poterunt, imo etiam fieri poterit, ut a decem unus reformidetur. At mille, mille myriadas hominum, at mille civitates unius vim, atque impetum nequaquam propulsare! Non hæc quidem est ignavia, minimè eousque progreditur, sicuti nec ex opposito eousque protenditur fortitudo, ut vir solus murum ascendat, cum acie solus confligat, regnum invadat, ac in suam ditionem redigat. Quod igitur hoc vitii genus et portentum est, quod ne ignaviæ quidem appellationem meretur? cui satis turpe nomen indi* (sic pour *indici) nequit. Constituantur una ex parte quinquaginta armatorum hominum millia, totidem ex adversa opponantur; instruantur utrinque acies, signo dato concurrant, pro libertate alii retinenda, alii adimenda pugnent : quibus conficere possumus adscribendam esse victoriam? utros alacriori studio ad pugnam profecturos confidimus? an eos qui pro suorum laborum et virtutis præmio libertatis conservationem sperant, an vero eos qui nullum aliud pro illatis acceptisve vulneribus, quam aliorum servitutem expectant? Ante illorum oculos semper anteactæ vitæ versatur felicitas, ac in posterum solitæ quietis et voluptatis expectatio : non adeo afficiuntur iis quæ brevi illo pugnæ tempore subeunda sunt, quam iis quæ ipsis perpetuo, liberis, ac universæ posteritati perferenda erunt.*

» *His verò nihil est quod addat animos, quem exiguus concupiscentiæ stimulus, qui statim ad primum periculum retunditur, nec adeò incenditur concupiscentiæ æstus quin, ut verisimile est, minima sanguinis guttula facilè extingui possit. In prœliis illis celebribus Milciadis et Themistoclis, ante duo millia annorum commissis (quorum adhuc recens adeò viget memoria historiarum beneficio quam si hesterno die facta*

fuissent) quid tam exiguis Græcorum copiis non vires, sed constantiam ac fortitudinem tantam suppeditam censemus, ut tot navium impetum sustinerent, tot gentes in unum collectas funderent, quam quod gloria dierum illorum, non tam pugna Græcorum adversus Persas, quam libertatis de dominatione, et tyrannide, ingenuitatis de immoderata regnandi cupiditate victoria et triumphus fuisse videtur? Incredibile dictu est, quantam generositatem suorum defensorum animis ingeneret, et excitet libertas.

» *Quod autem quotidiè factitari in Francogallia nostra cernimus ut homo solus mille civitates pro libidine fœdè conculcet, quis unquam nisi oculatus testis, crederet? Id verò si tantum in exteris nationibus conspiceretur, quis non potius commentum, quam rem veram esse arbitraretur? Atqui solus homo est, ille tyrannus : cum quo dimicare, non opus est, satis per se profligatus est, dummodo propriæ servituti non assentiantur provinciæ. Nihil ei adimendum est, nihil duntaxat illi est subministrandum. Ipsemet ergò est populus qui sese opprimi sinit, qui seipsum mancipat, siquidem cum servitutis et libertatis ei datur optio, nuncio libertati remisso servitutis jugum eligit : qui suo malo et detrimento subscribit, idque potius sibimet ipse accessit ac persequitur. Si cum aliquo dispendio et jactura recuperanda esset libertas, non urgerem : quamquam quid homini charius esse debet, quam sese in naturæ jus vindicare? Verumenimvero non tantos ab eo spiritus postulo, concedo ut nescio quam miserè vivendi securitatem dubiæ quietè et beatè vivendi spei præferat. Quid? si ut potiatur libertate, ea duntaxat optanda est? si sola voluntate et voto opus est? An ulla erit gens, quæ eam nimis caram et paratu difficilem, ut pote quæ solo desiderio acquiri possit, existimet? quæque voluntati et voto parcat, ut id bonum recuperet, quod pretio etiam sanguinis redimi deberet? Profecto sicuti scintillæ igniculus augetur subjecta materia, sed ignis, si ligna non suggerantur, sponte extinguitur, sic etiam tyranni quo magis extorquent, eo magis omnia ad exitium vocant, quo plura eis erogantur. At si nihil eis suppeditetur, si suos non geratur, sine dimicatione, sine ictu, nudi concident.*

» *Generosi homines ut optatum bonum assequantur periculum non reformidant, consulti et prudentes laborem non fugiunt : qui verò sunt ignavo animo neque mortem oppetere, nec bonum amissum recuperare nolunt, hic solum consistunt, ut expectant : aspirandi facultas et virtus ab eis sua ignavia sublata est. Potiundi quidem voluntas, et desiderium illis a natura insitum permanet. Ac communè hoc quidem votum est tum stultis, tum intelligentibus tum forti animo præditis, tum ignavis, ut omnia quæ adepti, beati ac fœlices, suaque sorte contenti effici possint, exoptent : in hoc uno defuisse hominibus natura quodammodo videtur, in expetenda scilicet libertate, quæ tamen adeo pulchrum, et jucundum bonum est, ut eâ amissâ sensim irrepant omnia mala, si quæ verò bona adhuc remanent, et supersunt eâ corruptâ et depravatâ, servitute omnem venustatem et saporem simul amittant.*

» *Solam libertatem non expetere homines ideo videntur, quoniam ea, si expeterent, frui liceret : quod perinde est, ac si hoc tantum bonum idcirco parare negligerent, quod paratu nimis facile sit.*

» *O miseri et infœlices populi! o natio obstinato animo tuam perni-*

ciem persequens! Vobis spectantibus ac ferentibus, vestrorum fructuum potior et præstantior pars vi aufertur, in vestris agris prædæ aguntur, diripiuntur domus, ac supellectile paterna et avita spoliantur : ita vivitis ut nihil vobis proprium vendicare audeatis, imo deinceps maximi commodi et fœlicitatis loco ducetis, si bona vestra, fundos, familias adeoque vitam ipsam, precario et tanquam conducta possideatis. Hæc verò omnia infortunia, exitia et vastitates non ab infestis hostibus manant, sed ab hoste quidem, eoque hoste quem vos adeo attollitis, pro cujus amplitudine vestra capita morti fortiter offerre non veremini. Is qui vobis adeo insolenter dominatur, duabus manibus tantum præditus est, uno corpore, nec quicquam præterea, quam quivis plebeius possidet, habet : excepto animo prædatore, ac proditore, eaque autoritate, quam ei vos in vestram pestem conceditis : unde quæso tot oculos quibus vos observat, et speculatur, sortitus esset, nisi ipsimet suppeditaretis? Unde tot manus haberet, quibus vos cædit, et vulnerat, nisi ex vobis ipsis depromeret? Pedes verò quibus capita vestra conculcat, unde nisi ex vestris nactus esset? Quam aliam adversus vos potestatem, nisi quam vos ei attribuitis, obtinet? Semina vestra terræ committitis, ut vastitatem inferat, ædes supellectile ornare studetis, ut suis rapinis escam suggeratis. Alitis filias vestras ut suam libidinem explere possit. Liberos vestros educatis, ut eos ad sua bella rapiat, ad lanienam ducat, ut iis suarum libidinum ministris abutatur, per eos tanquam satellitates suas vindictas ulciscatur. Vestra corpora laboribus defatigatis, ac frangitis, ut tyrannus in deliciarum omne genere molliter delitescat, ac sese ne fœdis voluptatibus provolvat. Vos vos ipsi debilitatis, ut eum confirmetis, utque vos fræno arctiore comprimat. Ex tot indignis molestiis, quas in vix ipsa quidem bruta animalia perferrent, vos facilè afferetis, si, ut id ponitis, non dicam conemini, sed solum in animum inducatis. Nolite amplius servire, hocque ratum et firmum habetote, ecce vobis libertas parta est. Nolo ut commoveatis, aut concutiatis, nolite tantum fulcire, eumque, magni instar Colossi, cui basis ac ponderis fulcimentum subductum est, corruere ac comminui videbitis. »

VI

LA BOÉTIE PHILOLOGUE.

Voici la description du rarissime volume qui renferme la traduction de Ferron. Elle est faite sur l'exemplaire inscrit à la Bibliothèque nationale, sous la cote J. 10,808.

Le format est le petit in-8°. Dans un joli encadrement à figures pantagruéliques, se trouve le titre : *Plutarchi Chæronei Eroticus, interprete Arnoldo Ferrono Burdigalensi Regio consiliario, ad Franciscum Nomparem Caulmontionum* (sic) *Regulum*, Lugduni, apud Joan. Tornaesium. MDLVII. pp. 102, numérotées. A la fin, la devise *Son art en Dieu* sur une banderole.

P. 3. *Arnoldus Ferronus Francisco Nompari Caulmontiorum regulo*

s. d. — Comme l'a dit M. Dezeimeris, cette préface est de Scaliger, qui l'a reproduite dans ses *Epistolæ* (p. 88) sous ce titre : *Ad Franc. Nomparum* (sic), *in versionem Erotici Plutarchi, nomine amici.* Seulement Ferron y a introduit, vers la fin, un fragment d'une autre dédicace faite aussi par Scaliger *nomine amici,* et qui se retrouve à la page 285 des *Epistolæ* de celui-ci.

P. 8. *Plutarchi Chæronei sermo amatorius, Arnoldo Ferrono Burdigalensi Regio consiliario interprete.*

P. 79. *Martha Valeria Arnoldi Ferroni hæc congerebat.* — C'est une suite de sept épigrammes rassemblées par Marthe de Vallier, femme de Ferron, et tirées pour la plupart de l'*Anthologie.*

P. 80. *Recognita quædam.* — Sous ce titre, sont publiées les corrections fournies par La Boétie. Elles se terminent à la page 92 par cette mention : *Hæc adnotare libuit, pleraque autem sunt ex iis quæ a Stephano Boetho, collega meo, viro verè Attico et altero ætatis nostræ Budæo, excepi.* Puis viennent, sur la même page 92, des notes latines de Ferron, contenant des variantes pour sa version et publiées sans intervalle qui les sépare de ce qui précède.

P. 99. *Restituta alia.* — Ce sont quelques corrections de texte avec renvoi en marge à l'édition de Froben. Ces *restituta* se terminent à la page 101.

Ainsi que l'indique la note d'Arnaud de Ferron, tous les *recognita* ne sont pas dus à La Boétie. La plupart en viennent cependant, et il est impossible de dire quelles sont les corrections qu'il faut lui restituer. En présence de cette difficulté, M. Dezeimeris a donc publié intégralement, dans les *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne* (1868, in-8°, t. I, pp. 81-161), toutes les notes indiquées par Ferron comme pouvant être de La Boétie.

Elles sont au nombre de 101. M. Dezeimeris les a fait précéder d'une préface magistrale qui indique bien le rôle philologique de Ferron et celui de La Boétie. Sans être un savant de la valeur de Scaliger, son ami, manquant surtout de sagacité, Ferron était un helléniste habile. Toujours il sut rendre, en des traductions aisées, le sens des auteurs qu'il interprétait. Souvent il se trompa; parfois aussi, au cours de sa besogne, il trouva d'ingénieuses conjectures.

Quelle part revient à La Boétie, dans la traduction du traité *de l'Amour ?* M. Dezeimeris la suppose assez notable ; il serait même porté à croire que Scaliger fit allusion à ce fait, lorsqu'il parlait, dans ses vers, de la grande part revenant à *Ambactus* dans certaine traduction signée de celui qu'il nommait *Struma* et qui n'était autre que Ferron (1).

« Les notes de La Boétie conservées par Ferron, ajoute M. Dezeimeris, nous permettent de nous faire une idée de la nature du travail fourni au traducteur de Plutarque par le jeune et éminent helléniste ; mais, en réalité, la collaboration de celui-ci dut être beaucoup plus importante qu'on ne serait porté à le croire par l'examen pur et simple des remarques subsistantes. Nous savons, en effet, que les notes parvenues jusqu'à nous sont

(1) Scaligeri *Poemata*, p. 427. et *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, p. 98.
(2) *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, p. 112.

seulement un extrait de celles qu'il avait fournies. Certaines observations relatives à des passages compris dans les deux premiers tiers du traité *de l'Amour* ont été supprimées et celles se rapportant au dernier tiers n'ont pas été conservées. Du reste, il faut remarquer que l'ensemble de ces annotations avait essentiellement le caractère d'une communication amicale, et il est très probable que La Boétie ne les écrivait pas avec la pensée de les voir imprimer plus tard. Tout porte à croire que, d'ordinaire, lorsque Ferron adoptait les remarques ou corrections de La Boétie, ces corrections étaient introduites par lui dans le corps même de sa version, et il jugeait inutile dès lors de les répéter à la fin du volume. Une négligence de l'imprimeur nous fournit même un exemple très important des surcharges faites sur le manuscrit. Peut-être aussi Ferron, qui, si l'on en croit Scaliger, était assez tenace dans ses idées, supprimait-il celles des remarques de son collègue qui se trouvaient en opposition avec ses propres idées. En tout cas, il est certain que nous n'avons qu'une partie du travail de revision accompli par La Boétie sur la version de Ferron; mais ce qui subsiste suffit pour que l'on puisse constater le mérite du philologue et la valeur de son œuvre » (2).

Les annotations insérées par Ferron sont pleines de sens et de savoir. Elles contiennent des interprétations nouvelles, des rapprochements ingénieux, des leçons adoptées par la critique. En les publiant à nouveau, M. Dezeimeris les a accompagnées d'un commentaire savant et copieux, qui en montre toute la valeur. Nous y renverrons le lecteur désireux d'approfondir davantage le caractère de La Boétie, ou d'étudier son œuvre de plus près. Il y verra que bien des corrections, dont les éditeurs de Plutarque ont fait leur profit, depuis Xylander jusqu'à Winckelmann, remontent jusqu'à La Boétie et jusqu'à Ferron, qu'on a mis à contribution sans les nommer.

C'était justice de restituer aux deux amis les efforts tentés en commun pour éclairer un texte parfois si difficile à comprendre, d'indiquer les résultats auxquels leur sagacité les a conduits. M. Dezeimeris l'a fait avec un tact plein de pénétration. Ses recherches érudites nous ont montré un La Boétie nouveau, qu'il n'est plus permis de méconnaître. Elles ont dévoilé une des aptitudes de cet esprit, qui en avait de si brillantes, au dire de Montaigne. Ce travail de critique nous fait lire avec une plus entière confiance les pages que l'auteur des *Essais* a consacrées à l'homme et à l'ami.

Afin de donner la physionomie complète du talent de La Boétie, nous reproduisons ici les remarques publiées à la fin de la traduction de Ferron. Nous avons suivi le texte même de M. Dezeimeris, dont les corrections heureuses facilitent la lecture de ces remarques. Comme lui, nous les avons numérotées, et nous donnons, entre parenthèses, à la fin de chacune d'elles, des références qui renvoient à l'édition Dubner. Le premier chiffre indique la page et le second la ligne du texte de l''Ερωτικός publié dans les *Moralia* de la *Collection grecque-latine* de Didot, t. II, p. 914-943.

IN PLUTARCHI EROTICO

RECOGNITA QUÆDAM (1)

[1] *Hos sive scriptis,* οὓς εἴτε γραψάμενος. — *Hæc verba, ni fallor, non rogantis sunt, sed promissa postulantis; ideòque sic interpretor: « quem, a nobis rogatus, modò narraturus es, sive eum scriptis mandaris, sive memoria tenes, quòd ea de re sæpissimè patrem rogaveris, [etc.] »* (914. 36)

[2] *Scisne quantum,* οἶσθα ὅσον. — *Nihil aliud hîc est* ὅσον *quam « quid, » ut et alibi sæpè; itaque sic interpretor: « scis verò quidnam a te postulaturi simus? »* (914. 43)

[3] *Sed sciam vobis dicentibus,* ἀλλὰ εἴσομαι λεγόντων. — Λεγόντων *aoristus est in participio; ideò sic verto: « minimè, sed, cùm dixeritis, tum sciam. »* (915. 1)

[4] *Noli,* ἄφελε. — *Respondebit græco si ita dicatur: « parce orationi inserere, etc. » Poeticum tamen hoc « parce », sed mirè convenit græco.* (915. 2)

[5] *Cursus,* διαδρομάς. — *« Decursus » si dicatur respondebit græco; sed ego « anfractus » dicerem.* (915. 4)

[6] *Et quæcunque alia, etc.,* καὶ ὅσα ἄλλα τοιούτων, *etc.* — *Locus est obscurus, nec ausim improbare interpretationem; at modò, sic intelligo: « parce inserere prata et umbras et cætera ejusmodi quæ plurimi quidem non probant, voluntque Helissum et cætera a Platone describi audacter magis quam appositè. »* (915. 4)

[7] *Quorsum,* τί δέ. — *« Quid verò indiget? »* (915. 8)

[8] *Recta est oratio,* εὐθύς. — *Hîc* εὐθύς *adverbium est, non nomen. Ubi autem legitur* ἑξῆς, *legendum* ἐξ ἧς. *Sensus ergò est: « quid verò opus habet hæc narratio proœmiis? Statim ab initio occasio unde sermo cœpit chorum postulat; » nam « chorum » non « saltationem » dicendum. Intelligit enim tantas esse turbas in ipso initio narrationis ut choro tragico opus sit; itaque ostendunt sequentia verba,* σκηνῆς καὶ δράματος, *hîc enim* δρᾶμα *tragœdiam significat, ut alibi sæpè.* (915. 9)

[9] *Unà servet,* καὶ συνανασώζειν τὸν μῦθον. — *« Ut unà mecum ejus narrationis memoriam revocet. »* (915. 13)

(1) Ainsi qu'on l'a vu dans l'analyse bibliographique placée ci-dessus, le volume original porte simplement : *Recognita quædam.*

[10] *Morum gratia maximè ornatum,* μάλιστα εὐημεροῦντα. — *Intelligo: « cui in ejus amore inter omnes procos optimè res cesserat; » aut: « cui in ejus amore magis quam cæteris procis secundæ res erant. »* (915. 21)

[11] *Duos itaque,* δύο δέ. — *« Duos aut tres fermè dies in civitate unà fuerunt, semper in palæstris aut theatris philosophantes, etc. »* (915. 25)

[12] *Per Jovem,* νὴ Δία. — *Non memini apud Latinos me legisse « per Jovem » in eo sensu, quo Græci dicunt* νὴ Δία. *Verterem: « sanè. »* (915. 36)

[13] *Formosa satis,* ἱκανὴ τὸ εἶδος. — *« Forma idonea, » dixit Terentius, et, ni fallor, exprimit græcum.* (915. 38)

[14] *Et proferens.* — *« De eo » adjiciendum censeo.* (915. 43)

[15] *Prædam venabantur,* συγκυνηγοί. — *Hinc demo « prædam ».* (915. 49)

[16] *Post verbum « deliberaret », deest interpretatio ejus incisi:* ὧν ὁ μέν, *etc., usque ad verbum* ὁ δέ. *Volunt autem sibi ea verba: « quorum hic quidem ejus erat frater patruelis, et quidem grandior natu. »* (916. 1)

[17] *Evertendum objiceret,* προϊεμένου. — *« Dederat. »* (916. 4)

[18] *Ut illis non visis et in eis novus,* ὡς αὐτῶν ἀθέατος καὶ νεκρός. — *« Ut ea non respiciat, sed semper puer, etc. »* (916. 8)

[19] *Ex præmunitione,* ἐκ παρασκευῆς. — *« Ex composito. »* (916. 13)

[20] *Oblitus sermonum,* λόγων. — *« Literarum » intelligo.* (916. 20)

[21] Λήθη δὲ λόγων, *oblitus autem est sermonum.* — Λόγοι καὶ λόγος, *apud hunc auctorem et alibi, sæpe significant « studia bonarum artium », ut indicat locus apertus in principio libri* περὶ τῆς τῶν παίδων ἀγωγῆς, *itaque interpretor: « hinc nulla jam amplius studiorum in literis, nulla amplius patriæ cura. »* (916. 20)

[22] Ἀμέλει, *profecto.* — *« Nimirum enim Protogeni hujusmodi aliqua causa peregrinationis fuerat; » aut: « scilicet, [etc.]. »* (916. 26)

[23] *Vel minima cum mulieribus,* τῇ γυναικωνίτιδι μέτεστιν. — *« Veri autem amoris nullum est in mulierum thalamis vestigium. »* (916. 38)

[24] Τῇ γυναικωνίτιδι μέτεστιν, *cum mulieribus.* — *« In fœminarum thalamis reperitur. »* (916. 38)

[25] *Voracitas quædam et vitæ cupiditas appellatur,* λαιμαργία τις ἢ φιλοψυχία. — *Omnino malè legitur* φίλοψυχία, *nullo sensu;*

legendum haud dubiè φιλοψία, « *immoderata cura ciborum.* » *Sic idem auctor usus est* τῶν συμποσιακῶν τετάρτου προβλήματι δ'. (916. 45)

[26] Νέαν, *mollem.* — « *Florentem et vegetam* » *intelligo.* (916. 50)

[27] Οὐκ ἐθέλει παραμένειν, *non vult expectare.* — « *Amplius non durat.* » (917. 6)

[28] Οὐδὲ θεραπεύει τὸ λυποῦν καὶ ἀκμάζον, [κ. τ. λ.]. — « *Quippe qui nec forma movetur, nec angitur, eamque non aliter colit nisi fructum ferat amicitiæ et virtutis, secundum mores amatorum et ingenia.* » (917. 6)

[29] Πόθῳ στίλβων, *desiderio.* — « *Cupiditate;* » *verbum est Ciceroni familiare in hac significatione ut respondeat* πόθῳ. (917. 24)

[30] Τοῖς ἀξίοις ἐπιμελείας, *sedulitate necessaria.* — *Ad personas, non ad res refertur:* « *adhortans eos qui ejus cura digni sunt.* » (917. 29)

[31] *Alii quidem irrident eos,* ἕτεροι μὲν γάρ. — « *Nam alii risum non tenebunt.* » (917. 50)

[32] Δεῖ δέ τίνος εὐπρεπείας, *decore autem quodam.* — *Honestum quemdam prætextum intelligit per* εὐπρέπειαν, *ut loquitur Quintilianus.* (918. 42)

[33] Ἀφροδισίων παιδικῶν κοινωνία, *nulla Venere participes sunt.* — « *Nulla est in amore puerili Veneris communicatio.* » (918. 49)

[34] Ἐπιλαβέσθαι, *apprehendisse.* — *Non* « *apprehendisse,* » *sed* « *reprehendisse.* » (919. 15)

[35] Τόδ' ἐξοπλίζειν τοὔπος ἀργεῖον λέων, *illud verò est, etc.* — *Versus est iambicus.* « *Sermone inermi convenit Græcis loqui,* » *nam* ἀργεῖον λέων « *Argivum populum* » *significat.* (919. 16)

[36] *Comprehensam propemodum,* μόλις συνεχομένην. — « *Vix teneri.* » (919. 21)

[37] Συνδιακεκαλυμμένῳ καὶ γέμοντι πυρός, *contecto et pleno igni.* — *Intelligit Daphnœum modò amare perditè Lysandram, non ejus forma captum, sed quòd multus illi usus esset cum quodam qui eam deperibat, et qui erat* διακεκαλύμμενος καὶ γέμων πυρός. (919. 28)

[38] Προσκρούοντα, *reclamat.* — « *Scilicet quòd et judices offendo et mihi ipsi noceo.* » (919. 32)

[39] Ἐμοῦ γε ἕνεκα πάσαις γυναιξὶν ἐραστήν. — *Sensus est:* « *contendo igitur, id antè præfatus per me licere huic adolescenti amare quamlibet mulierem* [*etc.*]. » (919. 37)

[40] Μέγα γὰρ ἂν ἐλαφρᾶ, *magnum, etc.* — « *Nam, in ea ætate, etiam nuberet quantumvis humili et obscuræ, difficile tamen esset, in ea conjunctione, eum ut vinum temperatum locum suum tenere.* » (919. 40)

[41] Δοκοῦσαν, *sperare.* — « *Quodammodò, veluti regnare.* » (919. 43)

[42] Περικόπτουσι, *contemnunt et incidunt.* — *Sensus est:* « *quidam, cùm uxores locupletes duxerunt, ipsi spontè, earum divitias, ut animi pinnulas, amputant, ne his sublatæ avolent;* » *nam sic interpretandum esse locum suadent verba, et locus planus paulò infrà, in his verbis:* πλοῦτον μὲν αἱρεῖσθαι [κ. τ. λ.] (919. 46)

[43] Κἂν μένωσι, *melius est.* — « *Si enim uxores divites maneant.* » 919. 50)

[44] Ταῦτα γὰρ ἐρωτικά. — *Totus hic locus corruptus est.* (920. 12)

[45] Φυγεῖν τις ἂν ἔχει. — Ἔχοι *lego. Sensus est:* « *eam vero quæ se amare fatetur nemo non debet fugere et execrari, non uxorem ducere, etc.* » (920. 17)

[46] Παυσαμένου δὲ τοῦ Πρωτογένους, *cùm autem, etc.* — *Intelligendum est Daphnæi hæc esse verba, et fortasse deest in græco* Δαφναῖος. *Sensus est:* « *vides quomodo, dùm semper ad communem hypothesin redit, eò nos adducat, non invitos, ut necesse sit restim sequi, et amorem nuptialem in genere defendere.* »

Postea Anthemion respondet: « *intelligo, inquit, quinimo et pluribus quam antea rationibus ab amore illos prohibere conatur;* » *hoc enim significant ea verba:* ἀμύνει διὰ πλειόνων νῦν αὐτοὺς ἐρᾶν. « *Tu verò, modò tantùm fer opem opibus, quibus nos maximè nunc Peisias terret.* » *Sic sensus erit apertus; ut autem sic intelligatur, ubi legitur* εἰ δὲ βοηθήσων, *reponendum:* σὺ δὲ βοήθησον. (920. 20 et 25)

[47] Αἱ δὲ σώφρονες, *pudicæ.* — *Totum hoc per interrogationem legendum puto:* « *quid pudicæ? nonne earum severitas et contractum os habet aliquid grave et intolerandum?* » *Sed suspicor modò legendum* κατερρυπωμένον, *ut significet munditiem quam videmus ferè in pudicis.* (920. 30)

[48] Κατεσσυμμάτων. — *Locus discutiendus.* (920. 36)

[49] *Hujus aras, etc.,* ἧς ἱερὰ καὶ ναούς. — *Sensus est:* « *Belestiæ templa habent, aut certè Veneris Belesticæ, Alexandrini, sic imperante rege; nam vult non amplius ab Alexandrinis Belestiam vocatam sed Venerem Belesticam.* » (920. 54)

[50] Ὠχυρωμένῳ. — *Non est nomen proprium, sed sensus est:* « *Antigonus, cùm scriberet ei qui præsidio tenebat Munichiam, et in ea munienda erat occupatus, jussit non tantùm ut torquem faceret validum, sed et canem invalidum, indicans scilicet ut Atheniensium opes frangeret.* » (921. 20)

[51] Δύσμικτα. — « *Difficile enim duo conveniunt cùm utrumque fervidum adhuc est, et in ipso juventutis flore.* » (921. 37)

[52] Παρεφύλαττε τὴν ὥραν. — *Sensus est : « observavit horam quæ solebat Bacchon, eundo ad gymnasium, pro foribus ejus ire moderato gressu. »* (922. 9)

[53] Πλούτῳ χλιδῶσα, *etc.* — *« Opibus affluens fœmina, mortalia tantum sapis. »* (922. 34)

[54] *Et nisi natura,* καὶ εἰ μή. — *« Et sanè cujus facilitatis et stultitiæ fuisset me celare, cui omnia committebat consilia, quemque, hac in re, maximè partes Ismendoræ sequi sentiebat. »* (923. 1)

[55] *Nam cùm vult,* ὅτι γὰρ ἂν θελήσῃ. — *« Nam quod concupiverit amor, id vita, id opibus, id proprii nominis jactura redimit. »* (923. 5)

[56] Εἰληφέναι τὸν ἄνθρωπον ἐπίνοια. — *Legendum* τὴν ἄνθρωπον, *ut ad Ismenodoram referatur; mirè enim congruit dictum Pemptidis quod sequitur.* (923. 9)

[57] Οὕτως ὁρῶν, *etc.* — *Sensus est : « cùm viderem de amore decertantes, cùm uterque suum esse diceret, in mentem non veniebat mirari quòd divinum aliquid et eximium haberetur, cùm tantam eum viderem vim habere ut compelleretur hinc, retineretur tamen, et ab utrisque coleretur; itaque tum silebam, videbam enim non tam publicam et communem esse disputationem quam privatam disceptationem; nunc autem, etc. »* (923. 19)

[58] Οὐ δι' ἄκρας τὸ σοφὸν εὕρηται, *etc.* — *Versus est iambicus. Vult autem differentiam esse inter ea quæ ad sapientiam et ea quæ ad pietatem pertinent; ut ea quæ ad scientiam spectant, tota penitùs mente exquirenda sint, at ea quæ pietatis sunt non sic in disquisitionem revocanda sint, quoniam si in uno pietatis sedes et basis labefactetur, tota religio corruat.* (923. 43)

[59] Ζεὺς γὰρ οἶδα. — *Locus hic mihi videtur lacer; cogitandum est.* (923. 50)

[60] Ὥστε παρεῖς γραφῆς. — *Nullo sensu legitur* παρεῖς γραφῆς; *legendum omninò* παρεισγραφῆς, *unico verbo, et sensus constabit bellissimè. Significat autem : « non modo sibi aram poscit Amor, nec advena irrepsit inter homines, delitias sibi poscens, ut illi cavendum sit ne causam dicat quòd se subjecerit (hoc enim* παρεισγραφεῖν*), cùm legitimus non sit, se tamen deis inserat. »* (924. 10)

[61] Πόῤῥω γάρ οὐκ ἄπειμι. — *Sensus est : « nam, ut non longè discedam a re proposita, nempe a sermone de amore, ipsa Venus, si de ea quæratur demonstrari non potest. »* (924. 20)

[62] Ἔρωτος δὲ πάρεργόν ἐστιν Ἀφροδίτη. — *Sensus est : « hæc quidem hominum renovatio adanimata Veneris est opus. Hæc Venus, cùm adest amor, amoris est* πάρεργον; *si autem abest, Venus etiam*

est vilis, ignobilis, non optanda. » *Sic enim probat quæri non debere utrum Amor deus sit, cùm de Venere non quæratur, quæ tamen perfectè ejus sit* πάρεργον, *ac, si absit, res nullius pretii.* (924. 27)

[63] Καὶ πάλιν, ὦ τῷδε. — *Mihi quidem locus est corruptus.* (924. 45)

[64] Καὶ ἄλλο πρὸς ἄλλον. — « *Homerus, inquit, homicidam vocat, et multa in illum continua convicia aggerat.* » *Intelligit de versu qui est, ni fallor, Iliad. B,*

Ἄρες, Ἄρες, βροτολοιγέ, μιαιφόνε, τειχεσιπλῆτα,

sunt enim ibi tria in Martem convicia ἄλλο πρὸς ἄλλον. *Nostri Galli dicunt appositius :* l'un sur l'autre. *Nunc prior versio magis arridebat.* (925. 7)

[65] Οὐ γὰρ νύμφαι τινές. — *Totum hoc per interrogationem legendum.* (925. 52)

[66] Ἀλλὰ θνητὸν ἅμα ψυχαῖς. — *Suspicor corruptum esse locum, non est planus sensus, nec constat secundus iambicus.* (926. 24)

[67] Γλυκὺ γὰρ θέρος. — « *Amor enim in corde penitùs cupiditatem serens, cupiditatem, inquam, dulcem viri æstatem, id est, segetem.* » (926. 37)

[68] Παντὸς μᾶλλον. — « *Hoc idem potiùs quàm quidvis aliud.* » Παντός *enim, non* παντῶς, *legitur, et rectè.* (926. 41)

[69] Ἔχει καὶ ταῦτα, *habent et hæc.* — *Intelligo id dicere Zeuxippum :* « *habent certè, mea quidem sententia, et amatoria non alienum quemdam, sed aliquem proprium et suum præsidem et propugnatorem.* » (926. 50)

[70] Ἐπιλάβοιτο τοῦ λόγου, *rationi sunt consentanea.* — *Ipse interpretarer :* « *ad rem faciunt,* » *vel* « *propositam quæstionem tangunt.* » *Dicerem igitur :* « *id etiam quod a Platone dictum est, licet longè a proposito distet, tamen ad rem facit.* » (926. 52)

[71 et 72] Ἀρχὴν κρείττονος, *qui occupat principium.* — *Dupliciter hæc verba accipi possunt. Primò :* « *error ille et deflexio ratiocinationis et mentis, qui non aliter oritur quàm cùm ea vis animæ quæ nobilior est in nobis regnat,* » *ut sic victoria et principatus ejus nobilioris potentiæ sit ortus et principium* ἐνθουσιασμοῦ. — *Aliter intelligi potest, idem habere principium eum errorem et furorem quod habet præstantior animæ potentia,* λογικὴν *autem intelligit.* (927. 4)

[73] Ἐξαλλαγῆς ἐν ἀνθρώπῳ καὶ παρατροπῆς. — *Furorem et errorem intelligit, id est,* ἐνθουσιασμόν; « *depravationem* » *autem vertere durum videtur.* (927. 21)

[74] Βούλομαι τουτονὶ Πεμπτίδην ἐρέσθαι τί, *dic cur amor unus, etc.* — *Parum aut omnino non corruptus mihi videtur hic locus. Sic autem esse accipiendum censeo : « Plato furorem quemdam esse putavit qui, ex corporis intemperie profectus, animum afficit : hic malus est et morbosus. Alter est merus furor animi, qui generali nomine enthusiasmus appellatur; hujus quatuor species sunt : manticus hic vatum est; bacchicus hic est Menadum et Corybantum; poeticus hic est vatum; bellicus hic est militum; et singuli quidem suos habent Deos præsides : manticus Apollinem, bacchicus Dionysium, poeticus Musas; bellicus Martem. At non dubium alium dicunt esse furorem, nec eum quidem segnem, qui dicitur amatorius. Quis igitur Deus, ô Pemptide, quatit hunc fructiferum thyrsum, amatorium quis regit hunc enthusiasmum longè acerrimum et calidissimum erga fœminas? »* (927. 23)

[75] Καὶ οὐχ, ὥς τις εἶπεν, *et nequaquam.* — *Id vult : « quod aliquis dixit de poetis, eorum versus esse vigilantium somnia, id verè de amatoribus dici potest. »* (927. 42)

[76] Καὶ τὸ εἶδος καὶ τὸ ἦθος, *etc.* — *Hic locus medicam manum desiderat. Non dubito tamen quin, ubi bis legitur* σύντονον, *ultimo loco legendum* σύντομον. (928. 3)

[77] Μέγα μὲν σθένος, *atqui magnam habet.* — *« Venus addit enim magnam victoriam; »* νίκας *enim in genitivo dorico est, non accusativo plurali.* (928. 16)

[78] Τῶν Ταντάλου λεγομένων ταλάντων. — *Hoc vult : « eam quæ modò ab omnibus deserta, noctu vagabatur sine face, modò, afflante amoris vento, videre est in tanto esse pretio, ut talentis Tantali ejusque regno anteponi debere videatur. » Quæ fuerit Gnathænion nescio, nec etiam an fuerit, nec hîc quid sibi velit.* (928. 30)

[79] Τῶν περὶ Νικόστρατον. — *Phrasis est græca : nihil autem aliud est quam « Nicostratus ».* (928. 49)

[80] Ἐπὶ ταῖς τοῦ Διὸς τιμαῖς. — *Sensus est : « cùm plerique inventi sint qui, ut honores et dignitates assequerentur, copiam uxorum fecerint, quemquam ne putas esse qui amasium prostituat, etiamsi præmium lenocinii propositum sit ut, amasio prostituto, non aliter colatur quàm ipse Jupiter ? »* (929. 4)

[81] Ἑτέρου δὲ τῶν ἑταίρων. — *Hoc vult : « cùm quidam sociorum Antipatridæ cum ejus psaltria lasciviùs versatus esset, ipse Alexander, erga eam benè affectus, rogavit Antipatridam : « an et tu eam amas? » qui cùm respondisset : « et valdè quidem! » — « Pereat, dixit ille, malus malè; » et a psaltria abstinuit,*

intactamque eam reliquit. » — *Ubi autem legitur* ἀποσχέρεσθαι, *nullo sensu, legendum* ἀποσχέσθαι, « *abstinuisse.* » (929. 17)

[82] Σκόπει, *etc., rursus itaque considera. — Non hic præfert amorem Marti, sed huic amorem commendat quod non mollis sit, nec effœminatus, sed quod etiam in bellicis rebus strenuus sit, nec in bellorum periculis frigescat.* (929. 23)

[83] Οὐδὲν Ἄρεος δεῖται. — *Non dicit amatorem non egere Marte ad pugnandum, sed dicit Martis esse plenum, id est, bellici furoris, sic enim semper interpretamur « Martem; » sic apud Homerum sæpè sumunt mentes et arte gerentes. Tamen et sensus rectè constat si servantur versionis verba.* (929. 27)

[84] Ἐπὶ Χαλκιδέων κάλλει πόλεσι. — *Puto legendum non* κάλλει *sed* θάλλει, *ut sit : « in urbibus Chalcidensium viget amor, non sine animi fortitudine. »* (930. 15)

[85] Ἀρδέτας ἐγγραφόμενον. — *De hujus loci interpretatione nihil dicam prius quam libros consuluerim; interim per interrogationem legendum hoc censeo.* (930. 19)

[86] Μόνον ἀήττητον ὄντα. — *Locus mihi videtur lacer.* (930. 26)

[87] Ὅπου καὶ μηδὲν δεομένοις, *quare non egent. — Ego intelligo : « in bello quidem nullus unquam hostis amatorem et amasium ulla vi disjunxit, cùm et soleant amatores amasiis ostendere fortes ne sint, an ignavi, etiam cùm nihil est opus. » Sic forsan intelligi potest hic locus, tamen, meo quidem judicio, mendo non caret.* (930. 29)

[88] Εὔκναμος. — *Nomen est proprium;* Ἀμφισσεύς *autem nomen est patriæ.* (930. 45)

[89] Καὶ θείᾳ τινὶ τύχῃ ψαύουσι λέγοντες. — *Puto nihil deesse, nisi* τοῦ ἀληθοῦς, *ut sit : « rectè enim dicunt, et divina quadam sorte accidit ut veritatem tangerent cùm aïunt (etc.); »* θείᾳ *igitur legendum, et, in lacuna,* τοῦ ἀληθοῦς. (931. 19)

[90] Ὦ Ἡράκλεις. — *Hoc vult : « penè me conciliasti Anyto, cum quo veluti paternas gerebam inimicitias, Socratis et Philosophiæ nomine. » Anytus enim delator fuit Socratis.* (931. 51)

[91] Ἰωμένη Μούσαις, *ejaculans. — Non « ejaculans » sed « sanans, curans ». Principium cujusdam Idyllii apud Theocritum, ad Niciam, explicat hunc locum.* (932. 28)

[92] Ἀλλ' εἴ τι μὴ Λύσανδρον, *secundùm Lysandrum. — In mentem revocare oportet quod priùs dicebat Peisias, Daphnæum amare Lysandram. Itaque sic legendum puto :* « εἴ τι μὴ διὰ Λυσάνδραν ἐκλέλησαι παιδίων, « *nisi fortè propter Lysandræ amorem antiquorum jocorum oblitus es.* » (932. 29)

[93] Ταῦτα, *quàm pulchrè. — Sic intelligo : « atqui hæc omnia*

quid aliud sunt quàm divinus quidam afflatus? » *Deest enim manifestò* οὐ *ante* θεολῆψία. (932. 36)

[94] Ἐπὶ στόμα ἐάσειν, *permittere ut per os egrediatur. — Quinimo vertendum puto: « in ore manere, sinere os non egredi. » Et hoc quod minimè præterit quia suo loco omisit, id est quod posteà rogatur ut dicat, scilicet de fabulis Ægyptiorum.* (932. 48)

[95] Καὶ γάρ ἐστι παμμέγεθες. — « *Est enim longum.* » (932. 49)

[96] Ἴσως μὲν γάρ. — *Disputationem persequitur: « jam verò arbitror, ut et in aliis fermè omnibus quæ nobis animi cogitatione, non sensuum perceptione, cognita sint, ea nos accepisse aut a poetis aut a legibus, aut ratione, sic et opinionem de Deis, etc.* » (932. 50)

[97] Ἀχαλκεύτοις πέδαις. — *Intelligebat Euripides Amorem colligatum pedicis, non æreis, neque fabricatis, et loquebatur de amore uxorio, qui non tam mutuo affectu quam pudore constringitur, ut indicant sequentia verba.* (933. 42)

[98] Ἀλλ' ὑπὸ πτεροῦ φερομένοις. — *Lego* φερομένης, *ut referatur ad* φιλίας καὶ κοινωνίας. *In Academiam, inquit, coronatus Amor deducitur, vectus quadrigis bigisque amicitiæ et societatis, non, qualem Euripides ait, constrictam pedicis non æreis, frigidam ille quidem et gravem imponens pro re et usu pudoris necessitatem, sed alia quadam stipatus amicitia, quæ pennis fertur volans per quæcumque sunt in rerum natura pulcherrima et divinissima, de quibus et ab aliis scriptum est diligentiùs.* (933. 44)

[99] Βίαις ἀπάγει. — *Non vacat mendo. — Tota hæc Ægyptia narratio mihi sanè est mystica; ideoque manus hisce sacris non admoveo, usque ad eum locum:* ὡς δὲ γεομέτραι. (933. 49)

[100] Γῆν δὲ κατ' οὐδὲν Ἀφροδίτην καλοῦντες, *qui verò terram Venerem. — Sic interpretor: « qui verò Venerem terram vocant, etsi nihil est quod eorum sententiam juvet, capiunt tamen aliquam similitudinem. Quemadmodum enim terra, ob continuos in eam syderum aspectus quodammodo cœlestis dici potest: certè locus est copulationis immortalium cum mortalibus; cùm tamen per se infirma sit et obscura non lucente sole, sic et Venus, sublata Amoris luce.* » (934. 30)

[101] Τὸν Ζεύξιππον, *etc. — Verba sunt Diogenis, qui narrat celebrari nuptias, et Zeuxippum quidem primò subtristem visum, sed nunc primum esse qui choream ducat.* (943. 15)

Hæc adnotare libuit; pleraque autem sunt ex iis quæ a Stephano Boëtho, collega meo, viro verè Attico et altero ætatis nostræ Budæo, excepi.

VII

DE LA TRADUCTION DES *ÉCONOMIQUES* D'ARISTOTE ATTRIBUÉE A LA BOÉTIE.

Nous n'avons pas à examiner ici les nombreux problèmes d'histoire littéraire soulevés par les *Économiques* d'Aristote. Ces questions, fort intéressantes sans doute, nous entraîneraient absolument hors de notre sujet. Elles sont d'ailleurs résumées, et, pour la plupart, résolues, dans deux mémoires importants de MM. Egger et Hauréau, publiés dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXX, première partie, pages 419 et 463.

Sans s'arrêter sur le point de savoir si l'*Économique* a été bien réellement composé par Aristote ou par son disciple Théophraste, point délicat qui restera probablement longtemps dans l'ombre, il nous suffit de rappeler que des deux livres sur ce sujet, qui nous sont parvenus sous le nom d'Aristote, le premier seul semble être du grand philosophe. Et encore, parmi les dix chapitres qui le composent, nous ne possédons l'original grec que des six premiers; les quatre autres sont cités d'ordinaire d'après la traduction latine de Léonard Bruni d'Arrezzo, faite au commencement du XVe siècle (1).

Ce sont ces six premiers chapitres qui furent traduits en 1554 et publiés sous ce titre : *Les Œconomiques d'Aristote, c'est-à-dire la manière de bien gouuerner une famille, nouuellement traduictes de grec en françois* (2).

Quoique l'auteur de cette traduction ne soit point nommé en tête de ce petit volume, on l'attribue assez généralement à Gabriel Bounin, avocat au Parlement de Paris, et les initiales G. B-, placées en tête de la dédicace au conseiller Brinon s'accordent parfaitement avec cette désignation que La Croix du Maine a faite pour la première fois, dès la fin du XVIe siècle (3). En 1554, ce jeune homme n'avait que dix-huit ans, si l'on en croit un portrait placé, en 1561, au verso du titre de sa tragédie *La Soltane* (4).

Quarante-six ans après, l'éditeur Claude Morel mettait en vente le recueil des opuscules de La Boétie, que son père Frédéric Morel avait publié en 1571, en le faisant seulement précéder d'une traduction des six chapitres de l'*Economique* d'Aristote, placée au nom de La Boétie. Cette collection des œuvres de La Boétie n'était donc autre que celle éditée par les soins de Montaigne et qui sans doute n'avait pas eu grand débit. La composition et la pagination du volume étaient les mêmes, comme on le verra plus loin. Seul le titre avait été changé pour justifier cette nouvelle accession; la traduction d'Aristote portait une pagination et une table séparées.

(1) Le Français J. Toussain (Tusanus) s'est amusé à la remettre en grec et c'est ce texte qu'on réimprime quelquefois.

(2) A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan, demourant ruë S. Jacques, à l'enseigne de la Fontaine. M.D.LIII. Avec privilège du Roy.

(3) *Bibliothèque* de la Croix du Maine, 1584, in-folio, p. 109.

(4) Ce portrait est reproduit en tête d'autres ouvrages de Bounin, mais alors sans indication d'âge. — En outre des bibliothèques de la Croix du Maine et Du Verdier, on trouvera des renseignements sur Gabriel Bounin dans la *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet, t. XIII, p. 243.

Longtemps cette nouvelle traduction passa pour différente de celle de 1554 et les bibliographes regardèrent La Boétie comme le troisième traducteur français de l'opuscule d'Aristote. Ceci s'explique par l'extrême rareté de l'une et l'autre plaquettes qui empêchait de les rapprocher. Mais M. Egger, ayant eu l'occasion de comparer la traduction de Bounin qu'il avait rencontrée dans la bibliothèque de son confrère M. B. Hauréau, à celle qu'on attribue à La Boétie, n'eut pas de peine à reconnaître que l'une n'était que la reproduction de l'autre. Mis à même, à notre tour, de conférer les deux textes, grâce à l'extrême obligeance de M. Hauréau, nous n'avons pu que confirmer les assertions du savant helléniste.

Comme l'écrivait M. Egger en exposant les résultats de sa trouvaille (1), Claude Morel aurait donc été l'auteur ou la victime d'une supercherie, lorsque, en 1600, il ajoutait cet opuscule à la collection des œuvres de La Boétie, et c'est à Gabriel Bounin que reviendrait l'honneur, si mince qu'il soit, de cette propriété.

Le premier point nous semble certain. La supercherie est patente : elle résulte de ce fait que Claude Morel a servilement reproduit le libelle de 1554, en omettant la dédicace, c'est-à-dire le seul document qui pût faire deviner le véritable auteur (2).

De plus, il est fort téméraire, à notre avis, de dire que La Boétie ait jamais traduit Aristote. Personne ne parle de cette prétendue traduction avant la publication de Claude Morel, et Montaigne était trop soucieux de la gloire de son ami pour manquer de la reproduire dans son recueil de 1571, où il avait ramassé *vert et sec* tout ce qui sortait d'une plume si chère. Si cette traduction avait vraiment appartenu à celui qu'il pleurait, comme elle était imprimée depuis quinze ans déjà, il l'aurait assurément connue et n'aurait pas omis d'en dire tout au moins quelques mots.

Enfin, comme le remarque judicieusement M. Egger, si La Boétie est l'auteur de cette traduction, comment expliquer qu'ayant traduit deux ouvrages sur le même sujet et portant tous deux en grec le même titre, il ait intitulé celui de Xénophon *la Mesnagerie* et celui d'Aristote *les Economiques ?* Claude Morel avait si bien compris l'anomalie, qu'il avait mis sur le titre de son volume le seul nom de *Mesnagerie,* quitte à laisser reparaître, un peu plus loin, le nom d'*Œconomiques*.

Quant à l'argument en faveur de Bounin contre La Boétie que M. Egger veut tirer du langage modeste de la dédicace, il ne nous paraît pas concluant. En 1554, La Boétie était à peine conseiller au Parlement de Bordeaux, où il prêta serment dans le courant de mai de la même année, et non en 1550 comme M. Egger l'écrit par erreur. Il était alors presque aussi jeune et aussi inconnu que Bounin. Nous ne voyons pas en quoi le sentiment de son inexpérience messied à un magistrat de vingt-quatre ans, qui promettait plus qu'il n'avait donné jusqu'alors.

Mais ceci n'infirme en rien les conclusions logiques du raisonnement de M. Egger, qui sont aussi les nôtres. On ne peut nier que l'édition de 1600 ne soit la reproduction très exacte, maladroite même à force d'exactitude,

(1) D'abord dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux,* année 1880, p. 85, et ensuite dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. XXX, 1re partie, p. 459.

(2) Voir plus loin *Notes bibliographiques.*

de celle de 1554. En rapprochant l'ouvrage d'Aristote de celui de Xénophon, Claude Morel a voulu probablement réunir les traductions de deux textes qu'on publiait assez communément ensemble. C'est la seule excuse d'une opération qui rajeunissait un volume depuis longtemps mis en vente. Le mauvais côté de son action a été de porter, pour cela, au compte d'un seul et même interprète ce qu'il savait sans doute être l'œuvre d'un autre. Encore ne faut-il pas juger trop sévèrement ce procédé, à un moment où l'idée de la propriété littéraire n'était pas encore développée.

Quel était exactement l'auteur de cette traduction d'Aristote, attribuée ainsi à La Boétie? Etait-ce bien Gabriel Bounin? Comme nous l'avons dit, le petit volume de 1554, reproduit en 1600, n'est pas signé. Seules les initiales G. B., qui précèdent la dédicace, confirment l'attribution qu'en fait La Croix du Maine. Bounin était un helléniste assez expert; il abusait même du grec dans ses autres ouvrages. La chose est donc fort vraisemblable; d'autant que nous avons noté dans l'opuscule de 1554 quelques signes qui se retrouvent aussi dans les publications de Bounin, par exemple la répétition d'une même maxime grecque, à la fin de la traduction et de la table, ce que Bounin fait assez souvent. C'est là un indice peu probant, sans doute, qui a cependant sa valeur pour confirmer d'autres indications. Guillaume Colletet avait écrit une vie de Bounin, aujourd'hui perdue, qui sans doute éluciderait la question. Quelle que soit la solution de ce petit problème, nous n'en reproduirons pas moins ici, à titre de document, la traduction qui a été si longtemps considérée comme l'œuvre de La Boétie.

LES ŒCONOMIQVES

D'ARISTOTE

L'art & ſcience de bien regir vne choſe publique eſt differente à celle qui nous apprend à bien gouuerner vne maiſon, non ſeulement en ce qu'vne cité eſt bien autre qu'vne maiſon, d'autant que ces choſes ſont le ſubiect des ſuſdictes ſciences, mais principallement en ce que la ſcience d'adminiſtrer vne ville depend de pluſieurs gouuerneurs & magiſtrats, & le reglement de la maiſon ne depend que d'vn ſeul.

Or eſt il qu'aucunes arts & ſciences ſont diſtinctes & diuiſees, & le meſtier de celuy qui ſçait faire quelque choſe, eſt different au meſtier & ſcience de celuy qui en ſçait vſer, comme en lutz & fluttes; mais par la ſcience de bien policer vne ville, on la peult dés le commencement fonder & peupler; & eſtant peuplee, la bien regler : dont il ſenſuit que c'eſt le deuoir de la ſcience de bien

gouuerner vne maiſon, l'acquerir & eſleuer, pour en vſer bien apres.

Doncques vne ville n'eſt autre choſe qu'vne aſſemblee de maiſons, auec terres & poſſeſſions ſuffiſantes pour viure commodement; & qu'il ne ſoit ainſi, ſi ceux qui ſont aſſemblez ne peuuent auoir moyen de viure en icelle, la ſocieté eſt rompue, & d'auantage pour ceſte cauſe les hommes ſ'aſſemblent.

Or ce qui eſt le motif pour lequel chaſque choſe a eſté faite, eſt auſſi ſon eſſence : en ſorte qu'il ſenſuit que la ſcience de bien gouuerner vne maiſon a eſté auparauant l'art de bien policer vne cité, entendu que c'eſt ſon effect, puis que la maiſon eſt vne des parties de la ville. Conſiderons donc quelle eſt la ſcience de bien regir vne maiſon, & quel eſt ſon deuoir.

Les parties de la maiſon ſont la perſonne & les biens; & puis que l'on conſidere la nature de chacune choſe, premierement en ce qui eſt ſa plus petite partie, le ſemblable eſt de la maiſon, en ſorte que ſelon Heſiode, il faut que cecy y ſoit :

Premierement maiſon pour demourer,
Puis femme apres, & bœuf pour labourer.

Car ce qui eſt pour la nourriture eſt le principal, & la femme eſt neceſſaire pour les perſonnes libres : en ſorte qu'il faut mettre bon ordre aux choſes qui touchent ſa compagnie, c'eſt à dire l'enſeigner quelle il faut qu'elle ſoit.

Le ſoing principal des biens eſt de ceux qui ſont ſelon nature, entre leſquels l'agriculture tient le premier lieu, & les arts qui ont leur exercice en la terre tiennent le ſecond, comme eſt l'art de trouuer metauls.

Mais l'agriculture tient le premier, pour ce qu'elle eſt iuſte, & ſon proufit ne vient point des hommes, ſoit qu'ils en ſoient contens, comme eſt du meſtier de tenir hoſtellerie, ou de ſe louer à autruy, ſoit qu'ils en ſoient contraincts, comme eſt en l'art militaire. Encores eſt elle de celles qui ſont le plus ſelon nature : car tout ainſi que la nourriture eſt donnee à tous de par la mere, ainſi eſt donnee à tous humains par la terre : ioint que cet art duit beaucoup à la force, & ne rend les corps inutiles, comme font les arts mechaniques, ains les faict pouuoir aiſement coucher dehors, endurer le labeur, & ſe mettre en danger contre les ennemis : attendu qu'il n'y a que les biens de telles perſonnes qui ſoyent hors de ſauuegarde. Quant eſt de ce qui appartient aux perſonnes, le premier ſoing eſt de la femme, puis que la compagnie de l'homme & de la femme eſt le plus ſelon nature.

Cecy a eſté autrefois par nous deduict, que nature deſire procreer beaucoup de ſemblables, comme auſſi chaſque eſpece d'animaux; mais il eſt impoſſible que cela ſoit parfaict par la femelle ſans le maſle, ou par le maſle ſans la femelle, en ſorte que de neceſſité, ils ſe ſont accouplez l'vn l'autre. Or quant eſt des autres animaux ſauuages, ceſte compagnie leur vient par vn inſtinct irraiſonnable, & en tant qu'ils participent de nature, & leur ſeule cauſe eſt de procreer leurs ſemblables, mais entre ceux qui viuent de plus grande priuauté & prudence, elle ſe declare plus à plein, en tant qu'entre eux on cognoiſt plus d'aydes, amitiez, beneuolences & façons pareilles.

Et en l'homme plus qu'à tous autres : car le maſle & femelle ne cherchent ſeulement leur eſtre, mais auſſi de ſ'ayder l'vn l'autre pour auoir leurs commoditez. Quant eſt d'auoir lignee, cela ne touche ſeulement le deuoir de nature, mais auſſi tourne à leur proffit : car de ce que les peres eſtans en leurs forces auront trauaillé pour leurs enfans qui n'en ont le moyen, ils en rapporteront le proffit en vieilleſſe, eux eſtans lors ſans pouuoir. En telle ſorte, nature par ceſte reuolution ſ'entretient, afin d'eſtre perpetuelle, ſinon par nombre particulier, pour le moins en eſpece. Ainſi par la prouidence de Dieu, la nature d'vn chacun tant de l'homme que de la femme, a eſté ordonnee pour la communauté.

Car leur nature eſt differente en ce que leur puiſſance n'eſt vtile en toutes meſmes choſes, mais en quelques endroits aux choſes contraires, & toutefois tendantes tout à vn : car elle a faict l'vn plus fort, l'autre plus foible, à fin que l'vn pour ſa crainte ſoit plus eſpargnant & regardant à ſes affaires; l'autre pour ſa force, ſoit plus courageux & enclin à repoulſer l'outrage; l'vn à aller dehors, l'autre à garder ce qui eſt en la maiſon; & pour le trauail, l'vn ſe puiſſe tenir aſſis & à requoy, & ſoit imbecile aux affaires foraines, l'autre ſoit moins propre pour le repos, & ſe porte mieux aux exercices. Au regard des enfans, la procreation en eſt bien commune, mais la commodité eſt particuliere; car à l'vn appartient la nourriture, à l'autre l'enſeignement.

Premierement donc les loix enuers la femme ſoient, ne luy faire tort; car en ceſte ſorte l'homme n'en receura d'elle, & le ſens commun nous inſtruict en ceſt endroict : car comme diſent les Pythagoriens, le moins qu'on pourra ne fault ſembler faire tort, non plus qu'à vne eſclaue retiree de l'autel. Le tort que peult faire l'homme à la femme, eſt de trop hanter compagnies eſtrangeres. Et quant eſt de la compagnie, il ne faut qu'elle manque entre eux, ny auſſi qu'ils ſoient en repos, comme n'ayans pouuoir de ſ'abſen-

ter, mais qu'ils ſ'accouſtument en telle ſorte qu'ils ſe contentent, ſoit en la preſence, ſoit en l'abſence.

Et ceſy a eſté dict par Heſiode :

Si chaſtes meurs à femme veux apprendre,
Il te faudra vne pucelle prendre.

Car les diſſimilitudes des meurs empeſchent l'amitié.

Quant eſt des accouſtremens, ainſi que deux perſonnes hautaines & ſuperbes de courage, pareillement deux glorieux pour leurs corps ne ſe doiuent hanter enſemble : au reſte, le mary & la femme, trop exceſſifs en habits, ſemblent aux ioueurs de farces ſus vn eſchafault. Au regard des poſſeſſions & des biens, l'homme, d'autant qu'il eſt le plus excellent & le plus neceſſaire & le meilleur, eſt celuy qui doit auoir ſuperintendence ſur eux, & pour ce, il fault duire les eſclaues à toute vertu.

Et d'iceux y a deux eſpeces, celuy qui prend ſoing des affaires, & celuy qui trauaille du corps. Et pour ce que nous voyons que les ſciences rendent les ieunes gens d'autre qualité, il eſt neceſſaire d'entretenir ceux qui ont eſté enſeignez, & auſquels il faut donner charges honneſtes. Le deuoir du maiſtre enuers ſes ſeruiteurs ſoit ne leur permettre d'eſtre outrageux, & ne leur donner trop grand licence, & monſtrer plus de faueur à ceux qui ſont les mieux apprins, & aux manœuures donner force viures.

Et puis que le vin rend, meſmes auſſi ceux qui ſont bien nays, enclins à faire tort, & en pluſieurs nations, meſmes ceux qui ſont nays libres ſ'abſtiennent de vin, il eſt certain qu'il ne leur en faut donner, ou bien peu.

Et pour ce qu'il y a trois poincts en leur eſgard, l'œuure, le chaſtiement & la nourriture, ne les punir & ne les faire trauailler, & les bien nourrir, les rend ſuperbes & outrecuidez; mais les mettre au labeur & au chaſtiement, & les laisser mourir de faim, c'eſt bien leur faire tort, & les mettre à une impoſſibilité. Il reſte donc de les faire trauailler & bien traicter, veu qu'on ne peut commander à ceux qui n'attendent aucun loyer; & le loyer du ſerf, c'eſt la nourriture.

Et comme de toutes autres perſonnes, quand on ne faict aux plus gens de bien le plus de bien, & que la recompenſe ne ſuit pas les merites, on les rend pires, ainſi eſt il des ſeruiteurs; & pour ce, il y fault auoir eſgard & leur departir & relaſcher vne chacune choſe, ſelon qu'ils le meritent, c'eſt à ſçauoir la nourriture, les veſtemens, le loyſir, & chaſtiement, enſuyuans tant de parolle comme d'effect, l'experience des medecins en la compoſition de

leurs medecines, qui ont preueu que la medecine de laquelle on vſe trop ſouuent, ſe tourne en nourriture.

Mais les plus propres au trauail ſont ceux qui n'ont ny trop de crainte, ny trop de hardieſſe, car ceux qui ſont par trop craintifs, n'oſent rien entreprendre; & ceux qui ſont trop courageux, ne ſont pas duictz à la ſubiection : encores faut il qu'aux vns & aux autres la fin des labeurs ſoit ordonnee, d'autant que c'eſt vne choſe raiſonnable & vtile, propoſer pour leur pris liberté, attendu qu'ils ont courage au trauail, quand il y a recompenſe & que leur temps eſt limité. Il les faut auſſi tenir en obeïſſance, gardans comme oſtages leurs enfans; & tout ainſi qu'on voit en vne ville, n'en auoir beaucoup d'vn meſme pays; & faire les ſacrifices & banquets plus pour les eſclaues que pour les libres : car ils en ſont lors mieux traictez, & pour ceſte raiſon telles choſes ont eſté inſtituees.

Pour paruenir aux biens, le bon pere de famille doit garder quatre choſes; car il faut qu'il puiſſe acquerir, puis contregarder, autrement il acquerroit pour neant, car ce ſeroit puyſer de l'eau auec vn panier, & ce qu'on dit vn tonneau pertuiſé : encores faut il qu'il les ſçache mettre en ordre, & en bien vſer, d'autant que pour ceſte raiſon nous en auons affaire. Et faut qu'il ſepare vne chacune de ſes poſſeſſions, & ayt plus de biens portans fruict que de ceux qui ne rendent rien, & diuiſe en ceſte ſorte ſes trafiques, qu'elles ne ſoient toutes enſemble en danger.

Et quant à leur garde, il eſt bon d'vſer de la façon des Perſes & de ceux de Laconie : encores l'œconomie d'Athenes eſt vtile, car en vendant ils acheptent, & quant aux meubles de la maiſon, les moindres familles n'en ſont fort garnies. La façon des Perſes eſt que le pere de famille meſme ordonne & viſite toutes choſes, qui eſt ce qu'a dict Dion de Dionyſius. Nul n'a tant de ſoing des affaires d'autruy que des ſiennes propres : en ſorte qu'il doit auoir l'œil à toutes choſes qui ſont de ſon deuoir. En ceſt endroit, l'apophthegme du Perſe & Lybien eſt fort à propos : car l'vn enquis qu'eſt ce qui rendoit vn cheual en bon poinct, reſpondit, l'œil de ſon maiſtre; & quand on demanda au Lybien quel eſtoit le meilleur fumier, il reſpondit les pas du maiſtre.

Il faut donc que l'homme ayt l'œil à vne choſe, & la femme à vne autre, ainſi que les affaires du reglement de la famille ſont departies à chacun d'eux; & ceſte façon de faire doit eſtre rare aux moindres maiſons, & en celles auſquelles eſt neceſſaire commettre gens pour le maniement des affaires, on en doit vſer plus ſouuent : car on ne peut enſuiure bien celuy qui enſeigne mal, ſoit à la

ſollicitation des affaires, ſoit aux autres choſes; en ſorte qu'il eſt impoſſible, les ſeigneurs n'ayans ſoing de leurs affaires, que ceux qui en ſont chargez en ſoyent ſoingneux. Et puis que telles manieres de faire ſont fort honneſtes & adreſſantes à vertu, & proufitables pour le gouuernement de la famille, il faut que les ſeigneurs ſe ſueillent auant que ceux qui ſont à leurs ſeruices, & qu'ils prennent leur ſommeil les derniers, & que leur maiſon, tout ainſi qu'vne ville, ne ſoit ſans garde; & qu'ils ne delaiſſent ce qui eſt de leur deuoir, ny nuict ni iour, meſmes ſe ſueillent auant le poinct du iour; car cela eſt proufitable pour la ſanté, pour le reglement de la maiſon & pour celuy qui eſt amateur de ſçauoir.

Or aux moindres familles, la maniere des Atheniens en la diſpoſition des fruicts eſt vtile; mais aux grandes maiſons, en diuiſant tant les choſes qui ſe deſpendent par vn an, que celles qui ſe conſument en vn mois, & faiſant pareillement de l'vſage des vtenſiles, tant de ceux qui ſeruent par iour, que de ceux deſquels on vſe peu ſouuent, faut le tout donner à ceux qui ont le maniement des affaires.

Au reſte il eſt neceſſaire quelquesfois voir & viſiter le tout, à fin qu'on ne ſoit ignorant tant de ce qui a eſté conſerué que de ce qui a eſté diminué.

Il faut auſſi compartir la maiſon, eu eſgard tant aux biens qu'à la ſanté, qu'à la commodité & bonne aſſiette d'iceux. Soubs le nom des biens, i'entens les fruicts, & ce qui eſt propre aux veſtemens; & faut voir quelles choſes leur ſont propres, & entre les fruicts, ce qui proufite à ceux qui ſont ſecs, & ce qui eſt bon à ceux qui ſont humides; & des autres biens, ce qui eſt vtile aux choſes animees & à celles qui ſont ſans vie, & pareillement aux eſclaues, aux libres, aux femmes, aux hommes, tant à ceux qui ſont eſtrangers qu'à ceux du païs; & pour le bon air & ſanté, il faut qu'elle ſoit expoſee aux vents pour l'eſté, & l'hiver au ſoleil: ce qu'elle ſera ſi elle n'eſt point toute carree, mais ſoit plus ample vers le ſeptentrion.

Il ſemble auſſi qu'aux grandes maiſons vn portier eſt vtile, lequel encores qu'il fuſt inutile pour les autres affaires, ſoit pour la ſeureté de ce qu'on apporte & emporte, & pour la garde des meubles, il eſt bon enſuiure la façon des Lacedemoniens; car il faut qu'vne chacune choſe ſoit miſe en ſon lieu, pour autant que cela qui eſt ainſi mis en ſon lieu, eſt plus toſt trouué.

VIII

TESTAMENT D'ESTIENNE DE LA BOÉTIE.

Le testament d'Estienne de La Boétie a été publié pour la première fois, d'après une copie fournie par M. Jules Delpit, dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* (Périgueux, 1854, in-folio, t. II, p. 25). Il en a été fait un tirage à part sous ce titre : *Testament de Etienne de La Boétie, l'ami de Montaigne, publié pour la première fois* (Périgueux, 1854, brochure in-8° de 16 p.). Dix ans après, on a réimprimé ce document dans la *Revue des races latines* d'octobre 1863 (t. XLI, p. 406). Plus tard, une nouvelle transcription a été donnée dans la belle collection des *Archives historiques de la Gironde* (t. XVII, p. 161). C'est de beaucoup la plus exacte et c'est elle que nous reproduisons ci-dessous (1). Enfin, on retrouve encore ce testament dans l'ouvrage de M. Théophile Malvezin sur Montaigne et sa famille, où il est publié (p. 289) d'après une copie défectueuse conservée à la Bibliothèque publique de la ville de Bordeaux, dans les *Titres de la maison noble de Montaigne*.

« Au nom du Père et du Filz et du Sainct Esprit, amen. Saichent tous presens et advenir que, aujourdhuy, soubz escript, dacte de ces presentes, pardevent moy, Jehan Raymont, notaire et tabellion royal, en la ville et cité de Bourdeaulx et seneschaucée de Guyenne, présens les témoingtz, cy soubz escriptz et nommés; a esté présent et personnellement constitué Monsieur Maistre Estienne de Laboétie, conseillier du Roy, en sa court de parlement de Bourdeaulx; lequel estant détenu mallade de malladie, au villaige de Germinhan, en la paroisse du Tailhan, et au bordieu (2) de Monsieur de Lestonna (3); toutes fois estant en son bon sens, bon propoz, bonne mémoire, volant porvoir de ce que Dieu luy a donné, en ce monde, a faict et ordonné, de sa propre bouche, son testament et ordre de dernière volumpté, en la forme et manière qu'il est escript cy-dessus *(sic)*.

Estienne de Labeoetie *(sic)*, conseillier du Roy, en la court de Parlement de Bourdeaulx, en présence de moy, notaire, et tesmoingtz, a fait son testament noncupatif, en la forme et maniere que s'en suyt :

Premierement, a volu estre enterré, là, où et en la manière qu'il plaiera à son héritier, et à sa discreption;

Item, a déclairé qu'il est bien marry qu'il ne puysse faire quelque grand

(1) La minute du testament d'Estienne de La Boétie est conservée aux Archives départementales de la Gironde, *E. Notaires*. J. Raymond, 1563, 1564, n° 447-1, f° 39.

(2) *Bourdieu*, petit domaine, en patois bordelais.

(3) Richard de Lestonnac, seigneur d'Espaigne ou du Parc à Mérignac, conseiller au Parlement de Bordeaux, avait épousé, le 5 mai 1555, Jeanne de Montaigne, sœur de Michel, dont il eut plusieurs enfants.

(4) Sur les personnes de la famille de La Boétie mentionnées dans le testament consulter les *Notes généalogiques* publiées ci-devant.

(5) La mort de Marguerite de Carle est bien postérieure à celle de La Boétie. Nous en ignorons la date exacte; nous savons seulement qu'elle fit son testament le 7 juin 1580. Sans doute elle ne survécut pas longtemps. (Th. Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 305.)

adventaige a ses très amées seurs, Clemence et Anne de Laboetie (4); mais il s'aseure tant de leur bonté qu'elles prendront en bonne part ce qu'il faict, pour ne pouvoir, ny ne debvoir aultrement faire;

Item, a nommé, de sa bouche, son héritier universel, en tous et chascuns ses biens, meubles immeubles, son oncle et parrin, Estienne de Laboetie, vrayement son aultre père, à qui il est tenu de son institution et de tout ce qu'il est et pouvoit estre; et prie ledit Estienne de Laboetie, très affectueusement, de bailher a sa bien aymée femme et expouse, Marguarite de Carle (5), la somme de douze cens livres tournoises. Six cens livres, dans la fin de l'année presente, et les aultres six cens, dans la fin de l'aultre année prochaine.

Ledict testateur prie Monsieur Maistre Michel Ayquem de Montaigne, conseillier du Roy, en la court de Parlement de Bourdeaulx, son inthime frère et inviolable amy, de reculhir, pour un gaige d'amitié, ses livres qu'il a à Bourdeaulx, desquelz luy faict present, excepté de quelques ungtz de droict, qui sont à son cousin, filz légitime et héritier du feu seigneur président de Calvymont.

Ledict testateur a treuvé beaucoup de fidélité et de bonne volumpté à Sainct-Quentin, sa niepce, qui est maintenant norrie avecques sa femme; il luy donne deux cens livres tournoises, payables, l'heure et le jour qu'elle se mariera.

A Jacquette d'Arssac, sa belle fille (6), luy donne cens livres tournois, payables, l'heure et le jour qu'elle se mariera.

A laissé, son exécuteur, sondict oncle.

Item, a cassé et adnullé tous testemens qu'il pourroit avoir faict par cyd[ev]ent, et veult que ledict present testement aye valleur et non aultre; et, s'il n'avoit valleur, par forme de testament, qu'il aye valleur, par forme de codicille, et laisse faicte et irrévocable.

Et a appelé, à tesmoingtz; Thomas de Montaigne, escuyer, seigneur de Beauregard (7), Maistre Nicolas Brodeau, docteur en médecine, Charles Bastier, maistre appoticaire de Bordeaulx, Françoys Gailhard, Sardon Viault, Raymond Dumas et Pothon Chayret, tesmoingtz cogneus, ad ce appellés et requis.

Audict lieu de Germinhan, parroysse du Tailhan, en Medoc, le quatorziesme jour du mois d'aoust, mil cinq cens soixante et troys. Ainssin signé : E. de la Boétie et Thomas de Montaigne, Nycolas Brodeau, C. Bastier et Francoys Gailhand.

RAYMONT, notaire royal (8). »

(6) De son second lit avec Estienne de La Boétie, Marguerite de Carle n'eut pas d'enfants, mais elle en eut deux de Jean d'Arsac, son premier mari : Gaston d'Arsac, décédé jeune et sans enfants, et Jaquette d'Arsac, dont il est question ici et qui épousa Thomas de Montaigne.

(7) Frère cadet de Michel, Thomas de Montaigne, seigneur de Beauregard, avait épousé en premières noces Serène Estève, de Langon, qui mourut sans enfants. Il convola avec Jaquette d'Arsac, quelque temps après la mort de La Boétie. Celle-ci étant décédée vers 1578, en lui laissant plusieurs enfants, il contracta une troisième union en 1582, avec Françoise de Dampierre.

(8) « Grossoyé et délivré en pappier par moy, Pierre Marraquier, collationaire général, à M. Me Pierre de Lasserre, advocat en la Cour, le 5 juillet 1582. »

IX

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous avons déjà décrit bibliographiquement les éditions originales des différents opuscules de La Boétie, et le présent volume en reproduit exactement les titres. Nous joindrons à ces indications quelques renseignements complémentaires sur les éditions subséquentes, et aussi sur les travaux dont La Boétie a été l'objet.

Les opuscules de La Boétie imprimés par Montaigne ne reparurent qu'une seule fois de nouveau, après la mort de celui-ci, dans une édition qui n'est, à vrai dire, que celle de 1570 dont on a changé le titre. Elle est disposée de la sorte :

LA | MESNAGERIE | D'ARISTOTE ET | DE XÉNOPHON. | *C'est-à-dire* | LA MANIERE DE BIEN GOV- | VERNER VNE FAMILLE | TRADUICTE DE GREC EN | *françois par Feu* ESTIENNE DE LA BOE- | TIE *Conseiller du Roy en son Parlement de Bor-* | *deaux. Et mise en lumière auec quelques vers* | *françois et latins dudict la* BOETIE, *par* | MICHEL *sieur de* MONTAIGNE. | — Marque du libraire : une fontaine. — A PARIS, chez CLAVDE MOREL, rue | Sainct Iacques, à La Fontaine | M. DC. |

Petit in-8°, à pagination séparée pour l'Aristote, les Vers français et le Xénophon. En voici le détail :

Aristote, 8 ff. — 1 f. Titre général.

Folio 2. Manque.

Folio 3. Brief recueil de ce qui est contenu en ce présent traité.

Folio 4. Les Æconomiques d'Aristote, c'est-à-dire, la manière de bien gouverner une famille.

Folio 8 v°. Fin. Devise grecque qui termine aussi la table des matières. — Erreur de pagination, le feuillet 4 est répété.

Les vers français sont identiques, au point de vue typographique, à ceux de 1571 et 1572, seul le titre varie : *Vers françois de feu Estienne de La Boétie, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Bordeaux.* — Marque du libraire : une fontaine. — *A Paris, chez Claude Morel, rue Saint-Jacques, à La Fontaine. M.DC. Avec privilège du Roy.*

Même observation pour le Xénophon, à la fin duquel Claude Morel a laissé la mention : *Achevé d'imprimer le 24 de novembre 1570.* Rien n'y est changé que le titre.

Ces opuscules sont fort rares sous la date de 1600. Le Dr Payen ne connaissait que deux recueils complets ainsi composés : le sien, qui provenait de la bibliothèque de Huzard (collection Payen, n° 583) et celui de M. Aimé Martin. La bibliothèque Sainte-Geneviève possède l'Aristote seul, avec le même titre que le recueil tout entier (Réserve, R. 961 [2]).

LA SERVITUDE VOLONTAIRE. — Ainsi que nous l'avons dit dans l'*Introduction*, le *Discours de la Servitude volontaire* ne parut d'abord que par fragment. Un lambeau en fut publié, en latin, puis en français,

dans le *Réveille-Matin des François*. Peu de temps après, on l'intercalait en entier dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*.

Cent cinquante ans s'écoulèrent, comme le remarque le Dr Payen, jusqu'à ce que Coste, le consciencieux éditeur des *Essais*, fit entrer le *Contr'un* dans ses éditions de 1727 (Genève, 5 vol. in-8°), 1739 (Londres, 6 vol. in-12) et 1745 (Londres, 7 vol. in-12). En 1740, on l'avait également imprimé à Londres (1) dans un supplément in-4° des éditions des *Essais* de 1724 et 1725 (96 pp.). Depuis lors, sauf un petit nombre d'exceptions, le *Contr'un* a fait partie de toutes les éditions des *Essais*, dont il semblait être l'appendice nécessaire. Nous ne mentionnerons ici que les éditions séparées qui en ont été faites.

Lettres de M. Montaigne, et le traité de la Servitude, ou le Contr'un. — De l'imprimerie de Delance. A Paris, chez Louis, libraire, rue de Savoye, n° 12, 1802, in-8° de 152 pp.

La *Servitude volontaire* commence à la p. 68 et occupe toute la fin de l'opuscule. — La même année, il a été fait sous le même titre un tirage in-12, qui ne diffère du précédent que par la signature des feuilles.

De la Servitude volontaire, ou le Contr'un, Discours d'Etienne de La Boétie (1548). — Paris, Chamerot, quai des Augustins, 13. 1835, in-16 de x-96 pp.

En épigraphe : « Les esclaves volontaires font plus de tyrans, que les tyrans ne font d'esclaves forcés. » ROYER-COLLARD, *Séance du 1er septembre 1835*.

L'opuscule est dédié à M. C. P. Forget, docteur et professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et la dédicace, datée du 20 septembre 1835, signée J. B. Mesnard. Le *Contr'un* est précédé d'une courte notice sur La Boétie et d'une préface non signées. Quelques notes sont signées J. B. M. Le texte est rajeuni et les mots hors d'usage sont remplacés.

De la Servitude volontaire par Estienne de La Boétie (1548) avec une préface de F. DE LA MENNAIS (1835). — Paris, Paul Daubrée et Cailleux, éditeurs, rue du Bouloi, 23, hôtel des Domaines. 1835, in-8° de 149 pp.

La préface de La Mennais occupe 57 pp. Les notes sont de Coste, ainsi que l'indique le titre intérieur. Il a été fait l'année suivante, à Bruxelles, chez Laurent (in-32, de 125 pp.), une contrefaçon identique à la publication française. L'édition in-8° porte successivement la mention de 1re, 2e et 3e édition et conserve la date de 1835.

La Servitude volontaire ou le Contr'un par Estienne de La Boétie ouvrage publié en l'an 1549 et transcrit en langage moderne pour être plus à la portée d'un chacun voire des moins aisés, par ADOLPHE RECHASTELET. — Bruxelles et Paris, chez les marchands de nouveautés, 1836, in-18 de 158 pp.

Cette édition ne fut pas mise dans le commerce : un petit nombre d'exemplaires seulement fut distribué par les éditeurs, Félix Delhasse

(1) D'après une note manuscrite de l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, ce supplément aurait vu le jour à Paris, sans l'autorisation des censeurs qui l'avaient refusée à cause de la réimpression du *Contr'un*.

et Charles-Antoine Teste. Ce dernier prit la part la plus active à la confection de ce libelle et la signature *Adolphe Rechastelet* n'est que l'anagramme de son nom. Né à Bagnols le 27 mai 1782, mort à Paris le 30 août 1848, Charles-Antoine Teste était le frère puîné de Jean-Baptiste Teste, le célèbre orateur. — Précédée d'extraits du chapitre de l'*Amitié* ou des lettres-dédicaces de Montaigne, *la Servitude volontaire* est accompagnée, dans cette édition, de *Quelques citations historiques de nos annales républicaines*, et de réflexions sur *La vraie et la fausse grandeur*. A la suite, on a imprimé une longue pièce de vers non signée, mais qui est de Louis-Marc-Emile Saussine, né à Paris le 14 mars 1814, mort en 1832. Cette édition précédée d'un curieux avant-propos et accompagnée de notes, est terminée par des réflexions sur le *Trait de désintéressement d'Hippocrate*.

La Servitude volontaire, donnée pour la première fois selon le vrai texte de l'auteur, d'après un manuscrit contemporain et authentique, par le Dr J.-F. PAYEN. — Paris, Firmin Didot frères, 1853. in-8°.

Ce texte est publié à la suite de la notice dont il sera question ci-dessous. Le manuscrit suivi a appartenu à Henri de Mesmes. Jadis coté, à la Bibliothèque nationale, sous le n° 5^4 du Fonds de Mesmes, il porte actuellement le numéro 839 du Fonds Français. Le manuscrit n° 20,157 du Fonds Français de la Bibliothèque nationale, provenant de la Bibliothèque de l'ancien séminaire de Saint-Magloire, renferme également une copie du *Discours de la Servitude volontaire* (p. 551-561). Mais c'est une transcription du texte de l'*Estat de France sous Charles IX*, faite sans doute pour les pères de Sainte-Marthe, dans les papiers desquels elle se trouve.

De la Servitude volontaire ou le Contr'un, discours par Etienne de La Boétie, précédé d'une préface par A. VERMOREL *et suivi des lettres de Montaigne relatives à La Boétie.* — Paris, 1863, in-32 de 192 pp.

Le premier tirage de cette édition, qui fait partie de la *Bibliothèque nationale, choix des meilleurs auteurs anciens et modernes*, a paru le 13 novembre 1863. Depuis lors, il en a été fait plusieurs autres, imprimés à un grand nombre d'exemplaires.

La Boétie, la Servitude volontaire ou le Contr'un, réimprimé sur le manuscrit d'Henry de Mesmes par D. JOUAUST. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1872, pet. in-8° de XII-56 pp.

Fait partie de la collection intitulée *les Petits Chefs-d'œuvre*. Le *Contr'un* est précédé d'une préface et suivi de notes.

ŒUVRES. Les opuscules de La Boétie n'ont été réunis qu'une fois. Voici le titre du recueil :

Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie, réunies pour la première fois et publiées avec des notes, par LÉON FEUGÈRE, *professeur de rhétorique au collège Henry IV.* — Paris, Jules Delalain, 1846, in-12 de XXIV-532.

Cette publication, qui contient d'intéressantes remarques philologiques, renferme toutes les publications de La Boétie, y compris la traduction d'Aristote.

OUVRAGES RELATIFS A LA BOÉTIE. — Le Dr Payen a inséré, au cours de sa notice, une importante liste d'ouvrages à consulter sur La Boétie. Nous y renverrons le lecteur. Nous ne rappellerons que quelques volumes, trop importants pour les omettre, et nous essaierons surtout de compléter l'énumération du Dr Payen, en y ajoutant les travaux publiés depuis lors.

Etienne de La Boétie, l'ami de Montaigne, étude sur sa vie et ses ouvrages, précédée d'un coup d'œil sur les origines de la littérature française, par LÉON FEUGÈRE, *agrégé-professeur de rhétorique au collège Henri IV.* — Paris, 1845, in-8° de 310 pp.

Cette étude a été publiée, en 1859, dans les volumes du même auteur intitulés *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle.*

Notice bio-bibliographique sur La Boétie, l'ami de Montaigne, suivie de la Servitude volontaire donnée pour la première fois selon le vrai texte de l'auteur, d'après un manuscrit contemporain et authentique, par le Dr J.-F. PAYEN. Paris, 1853, in-8°, 145 pp.

Causeries du lundi par C.-A. SAINTE-BEUVE, *de l'Académie française,* — T. IX, pp. 112-128, article sur *La Boétie,* publié dans le *Moniteur universel,* du 14 nov. 1853, à l'occasion des travaux de Feugère et du Dr Payen.

Étude sur Etienne de La Boétie, par M. PRÉVOST-PARADOL, *publiée à l'occasion d'une fête de charité, donnée à Sarlat, le 31 juillet 1864.* — Périgueux, 1864, brochure in-8° de 16 pp.

Publiée dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 19 décembre 1859, cette étude fait partie du volume intitulé *Etudes sur les Moralistes français* (Paris, 1865, in-12, pp. 41-78).

Étude sur Estienne de La Boétie, — Traité de la Servitude volontaire ou Contr'un, par ALBERT DEBERLY, *étudiant en droit.* — Amiens, 1864, brochure in-8° de 20 pp.

Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque intitulé De l'Amour *avec une introduction et des notes, par* REINHOLD DEZEIMERIS. — Bordeaux, 1868, in-8° de 80 pp.

Extrait des *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne.*

JULES CLARETIE. *La libre parole.* — Paris, 1868, in-12.

Contient un article sur La Boétie (pp. 147-157).

Les Prosateurs français du XVIe siècle, par EUGÈNE RÉAUME. — Paris, 1869, in-8°.

La huitième leçon est consacrée à La Boétie et à Charron (pp. 181-211).

Les Moralistes français au XVIe siècle, par M. ALBERT DESJARDINS, *agrégé à la Faculté de droit de Paris.* — Paris, 1870, in-8°.

Cet ouvrage, couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, contient sur La Boétie moralis e (pp. 131-147) un ingénieux chapitre que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

BENJAMIN FILLON. *La devise d'Estienne de La Boétie et le juriste fontenaisien Pierre Fouschier.* — Fontenay-le-Comte, 1872, in-8° de 16 pp.

Vies des poètes bordelais et périgourdins par GUILLAUME COLLETET, *de l'Académie française, publiées, d'après le manuscrit autographe du Louvre, avec notes et appendices, par* PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE. — Paris et Bordeaux, 1873, in-8° de 104 pp.

La vie de La Boétie s'y trouve (pp. 51-69), à côté de celle de Lancelot de Carle, et l'une et l'autre sont publiées avec de fort intéressants commentaires.

Un mot sur La Boétie, sa famille et la prononciation de son nom pendant mon court séjour dans sa ville natale, par M. l'abbé AUDIERNE. — Sarlat, avril 1875, in-8° de 27 pp.

Cour d'appel d'Agen. — Un Magistrat au XVIe siècle, Estienne de La Boétie. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée, le 3 novembre 1876, par M. FRANCISQUE HABASQUE, *avocat général.* — Agen, 1876, in-8° de 54 pp.

La Statue de La Boétie à Sarlat. Les vrais titres de célébrité d'Estienne de La Boétie : sa vie, ses œuvres, son génie. Mémoire dédié au Conseil municipal par A. LASSERRE, *avocat.* — Sarlat, 1876, in-8° de 111 pp.

FOURGEAUD-LAGRÈZE. *Le Périgord littéraire : La Boétie, la Servitude volontaire (1548); La Campie, la Juliade ou Jules démasqué (1649).* — In-8° sans date (1876), de 39 pp. Ribérac, impr. Condou.

Conférence du 17 février 1877. Étude sur Estienne de La Boétie, par EUGÈNE MAGNE, *professeur de rhétorique honoraire, etc.* (Se vend au profit de la statue de La Boétie.) — Périgueux, 1877, in-8° de 52 pp.

A la fin se trouve reproduite une lettre d'Henri Martin à M. Lasserre (18 décembre 1876) au sujet de la statue de La Boétie.

Étienne de La Boétie, d'après de nouveaux documents, par E. DE MONZIE (*Revue de France*, t. XXIV, pp. 503-528, 1er août 1877).

Essai sur les idées politiques de Montaigne et La Boétie, par FRANÇOIS COMBES, *professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux.* — Bordeaux, 1882, in-4° de 57 pp.

Enfin, La Boétie a été le héros d'un roman : *Nahouma, ou le château mystérieux, par* Mlle E. FAUGÈRE (Paris, 1857, in-12). Il y joue un rôle, qui, pour n'en rien dire de plus, s'éloigne fort de la réalité historique.

INDEX

INDEX

A clair, *clairement*, pages 70, 340.
Acquest, *profit*, 12, 119, 329.
Addresser, *dresser, redresser*, 41, 45, 120, 157.
Adviser, *transitif direct*, 18, 329.
Affaire, *subst. masc.*, 120, 165, 257, 310, 345.
Affoler, *endommager*, 79, 341.
Age, *durée de la vie*, 248, 272, 369.
Aguest (d'), *de parti pris*, 294, 379.
Ahanner, *souffler avec effort*, 321, 382.
Aînçois, 77.
Aisnage, *aînesse*, 293.
Alescher (s'), 36.
Amiable, *aimable*, 169, 170.
Amour, *subs. fém.*, 14, 54, 125, 199, 205, 329.
Apaster, 18, 330.
Appesantir, *trans. direct, alourdir*, 198.
Apprivoiser de (s'), 4, 326.
Art, *subst. fém.*, 80, 341.
Asthure, *à cette heure*, 298, 380.
Attraire, *attirer*, 182.
Attrempé, *modéré*, 188, 354.
Aucunement, *en quelque sorte*, 3, 172, 309, 326.
Au par sus, *par-dessus*, 132.
Autant bien, 1, 325.
Avant, *devant*, 303, 381.
Aveindre, *atteindre*, 107, 144, 345.
Avenable, *convenable*, 191.
Aventure (à belle), 28, 104.
Avorter (s'), 15.

Baisse, *vallée*, 294, 379.
Bale, *capsule de blé*, 142, 348.
Barde, *harnachement*, 29, 332.
Barquette, *petite barque*, 270.
Blasphème, *subst. fém.*, 297.
Benoist, *bénit*, 306.
Bornail, *ruche*, 100, 102, 140, 344.
Bouger (se), 46, 191, 335.
Boutefeu, 281.
Bouter, *mettre*, 145, 157, 348.
Brave, *beau, pompeux*, 29, 82, 93, 108, 293, 331.
Braveté, 55, 165.
Brevet, 298, 380.

Caperaçon, *caparaçon*, 181.
Carmes, *chants*, 268, 368.
Cartes, *papiers*, 271, 369.
Case, *maison*, 30, 332.
Caver, *creuser*, 144.
Ce *omis devant* que, 73, 284, 341, 375.
Ce dit, 290, 377.
Ce fais-mon, 67, 339.
Ce maid' Dieu, 17, 113.
Change (en), *en échange*, 168.
Chardon, *tige*, 162.
Charpenterie, 65.
Chef de pièce (à), *au bout de quelque temps*, 178, 352.
Chevaller, *poursuivre*, 47, 335.
Chevir, *venir à bout*, 164, 350.
Chiorme, *chiourme*, 155.
Clin, *clignement*, 256, 366.
Coiffé (être) de, *être infatué de*, 52, 336.
Combien que, *bien que*, 9, 328.
Compassé, *tiré au compas*, 85, 86, 342.
Congé, *permission*, 110, 137, 278.
Conquester, *conquérir*, 6, 327.
Consent, 299.
Consommer, *consumer*, 10, 55, 134, 194, 301, 328.
Consulter à, 269, 368.
Cornepié, 42.
Coulpe, *faute*, 79.
Couple, *paire*, 98, 344.
Courage, *cœur*, 265, 368.
Couronnel, 82.

Courtaud, *cheval*, 29, 332.
Coutre, *labourage*, 178, 179, 352.
Couvertement, 162, 171.
Coy, *tranquille*, 319.
Craindre (se) de, 34, 56.

Dace, *impôt*, 83, 342.
Dam, *damnation*, 290.
Debaucher, *détourner*, 70, 307, 340.
Debonnaire, 57, 147, 188, 275, 337.
Debonnaireté, 132.
Defaire, *tuer*, *détruire*, 8, 9, 11, 261, 328.
Demener (se), *se conduire*, 262, 367.
Departement, *action de départir*, 203.
Dequoy, *subst. masc.*, 50, 73, 336.
Desbaucher (se), *se détourner*, 258.
Desconfort, *plainte*, 192.
Desconforter (se), *se plaindre*, 189.
Deshonté, *sans vergogne*, 168.
Dès or, *dès maintenant*, 300, 380.
Despart (il), *il départit*, 84, 95, 293.
Despartent (ils), 137.
Despendre, *dépenser*, 5, 70, 77, 111, 326.
Despensif, *coûteux*, 70, 340.
Despit, *adj.*, *dépité*, 166, 188.
Despiter, *maudire*, 298, 380.
Desseigner, *désigner*, 125, 346.
Destourbier, *subst.*, *trouble*, 89, 343.
Deuiller (se), *se lamenter*, 196, 197, 267.
Deunir, *désunir*, 170.
Devant, *avant*, 21, 95, 100, 101, 136, 148, 171.
Devisé, 109.
Deviser, *faire le devis*, 252, 365.
Diffame, *mauvaise réputation*, 261, 367.
Diffamé, *mal famé*, 293.
Diffamer, *salir*, *gâter*, 71, 300, 340.
Difformer, *changer*, 189.
Dire (être à), *manquer*, 11, 123, 131, 151, 152, 329.
Discourir, *parcourir*, 31, 47, 50.
Dixme, *dixième*, 277.
Dormard, *dormeur*, 125, 346.
Dot, *subst. masc.*, 170, 350.
Droiturier, *aimant le droit*, 112, 346.

Ellipse du pronom, 29, 331; — 278, 373; — 284, 375.
Empesché de, 5, 311, 327.
Emploite, *usage*, *pratique*, 68, 340.
Encliner (s'), *s'incliner*, 304, 381.
Encommencé, *commencé*, 289.
Encontre, *contre*, 284.
En droit soi, *en soi*, 155.
Enlimonné, *envasé*, 140.
Ensuivre, *suivre*, 169.
Entourné, *entouré*, 193, 354.
Entracoller (s'), 166.
Entraimer (s'), 54.
Entreconnoistre, 15, 329.
Entrecraindre (s'), 54.
Entrelouer (s'), 155.
Entrerépondre (s'), 247.
Entreténement, *entretien*, 7, 83, 327.
Erres, *traces*, 44, 335.
Esbaudi, *réjoui*, 166.
Escharcement, *chichement*, 73, 341.
Escheller, *escalader*, 6, 327.
Esculée, *une pleine écuelle*, 37, 333.
Espoindre, *exciter*, 155.
Essorillé, *qui a les oreilles coupées*, 47, 335.
Estouble, *chaume*, 141.
Estrange, *étranger*, 9, 166, 282, 328.
Estranger, *éloigner*, 20, 198, 330.
Estreindre, *comprimer*, 20, 330.
Estrif, *débat*, 302, 381.
Estriver, *débattre*, 116, 178, 345.
Etat (faire) de, *considérer comme*, 19, 54, 152, 330.
Exerciter (s'), 86.

Faillir, *transitif direct*, 5, 52, 326.
Faillist-il, *fallut-il*, 256, 366.
Faire il le fault (un), 72, 340.
Femelin, *efféminé*, 5, 326.
Femmelette, 5.
Fien, *fumier*, 148.
Florir, *fleurir*, 15.
Fonde, *fronde*, 81, 105, 342.
Fort (au), 115, 125.
Franchement, *en liberté*, 19.
Franchise, *liberté*, 22, 24, 33, 282, 288.
Fruitier, *subst.*, *arbre fruitier*, 85, 289, 342.
Fuitif, *fugitif*, 178, 352.
Fumière, 42.
Fust, *bois*, 74, 341.

Garde (se donner), *prendre garde*, 22, 330.
Garderobe, *subst. masc.*, 181, 353.
Geine, *tourment*, 297, 380.
Gel, *gelée*, 23, 331.
Géométrien, *géomètre*, 166.
Glir, *loir*, 258, 367.
Grammercis, *subst.*, *grand merci*, 277, 372.

Gorgiaser (se), *se pavaner*, 29, 332.
Greine, *cochenille*, 180, 352.
Guerdon, *récompense*, 7, 327.
Guiterne, *guitare*, 74.

Haim, *hameçon*, 36, 333.
Hault à la main, 61.
Havi, *brûlé*, 137, 347.
Havir (se), *se brûler*, 145.
Hébrieu, *Hébreu*, 258, 367.
Heur, *fortune*, 12.
Heure (à l'), *sur l'heure*, 86.
Hommeau, 5, 326.
Honneur, *subst. fém.*, 251.
Hosties, *victimes*, 72, 171.
Huchet, *cor*, 24.

Illuminé, *enluminé*, 37, 115, 345.
Image, *subst. masc.*, 37, 333.
Imaginatif (faire l'), 40.
Infinitif pris substantivement, 1, 325, etc.
Instituer, *intituler*, 33.
Interroguer, *interroger*, 146, 147.
Inventeresse, 178.
Inversion, 73, 341 ; — 182, 353.

Je *supprimé*, 278, 373.
Jecton, *essaim d'abeilles*, 101, 344.
Jetter, *pousser*, 143, 145, 150, 162, 348.
Jettons, *pousses*, 144, 145.
Journal, *journée*, 100, 344.
Jurer, *trans. direct*, 86, 274, 342.

Lairrai (je), *je laisserai*, 274, 371.
Lais, 79, 341.
Laisse, *subst. fém.*, *couple*, 98, 344.
Leans, *là-dedans* (par opposition à *céans*), 101, 344.
Los, *louange*, 291, 299, 378.
Loyaument, 274.
Loyer, *récompense*, 7, 204, 327.
Luitte, *lutte*, 167.
Luitteurs, *lutteurs*, 167.

Mais (n'en pouvoir), *n'en pouvoir davantage* (lat. *magis*), 48, 335.
Mais que, *pourvu que*, 36, 105, 130.
Malegrace, 248.
Malencontre, *subst. masc.*, 19, 268.
Mange-peuples, 57, 337.
Mastiner, *maltraiter*, 8, 328.
Maudisson, *malédiction*, 56, 337.
Mauvaistié, *méchanceté*, 50, 336.
Mechanique, *chose de métier*, *d'artisan*, 43, 80, 91, 197, 334.
Mensonge, *subst. fém.*, 123, 346.
Mercier, *remercier*, 298, 308, 315, 380.
Meritoirement, 203.
Mesconter (se), *se tromper*, 111.
Mescroire, *ne pas croire*, 43, 64, 334.
Meshui, *désormais*, 12, 71.
Meslange, *subst. fém.*, 169, 175, 195, 350.
Mesmement, 134.
Mesnager, 65 et *passim*.
Mesnagerie, 63 et *passim*.
Mestier, *besoin*, 77, 175, 341.
Mestier (faire), *avoir besoin*, 103, 107.
Mignarder (se), 14.
Migrégeois, *à demi-grec*, 294.
Ministre, *subst. fém.*, 15, 329.
Mise, *dépense*, 66, 80, 152, 359.
Moindre, 278, 373.
Mon, *adv.* (lat. *mundè*), *assurément*, 67, 359.
Monition, *munition*, 81, 82, 342.
Monter, *transitif direct*, 17.
Mosquet, *mousquet*, 283.
Musart, *étourdi*, 260, 268, 367.

Nacqueter, *valeter*, 48, 336.
Naïf, *natif*, 17, 29, 114, 115, 331.
Nau, *navire*, 106.
Navire, *subst. fém.*, 174, 254.
Noçal, *nuptial*, 161, 179.
Nocier, *nuptial*, 171.
Noise, *querelle*, 170, 172, 177.
Nombrer, *compter*, 107.
Nouvelleté, *nouveauté*, 185.

Œuvre, *subst. masc.*, 251, 252, 253, 254, 255.
Olive, *olivier*, 44, 335.
Ord, *sale*, 38, 333.
Ordinaire à, 23.
Ordonné, *bien réglé*, 261, 367.
Ordonéement, *en ordre réglé*, 180.
Ordre (n'y voir plus d'), *n'y voir plus de moyen*, 18, 329.
Orfèverie, 65.
Oy (j'), *j'entends*, 276, 296, 372, 379.

Paissage, *pâturage*, 98.
Paître, *trans. direct*, *nourrir*, 262, 311, 367.
Pallir (se), *pâlir*, 290, 377.
Parçonnier ou parsonnier, *associé*, 91, 97, 114, 343.
Parement, *parure*, 171, 183.
Par épreuve, 4, 326.

Participe passé (accord du), 254, 288, 376.
Participe présent (accord du), 28, 304, 381.
Pas, *subst.*, *passage*, 155, 349.
Passer, *dépasser*, 20, 330.
Pénible, *ami du labeur*, 153, 349.
Pensement, *pensée*, 81, 84, 101, 102, 119, 196.
Penser, *trans. direct*, 271, 369.
Perfumer (se), *se parfumer*, 180.
Perjure, *parjure*, 265, 368.
Picquier, *porteur de pique*, 81, 342.
Pipeur, *trompeur*, 70.
Plaindre de (se), 4.
Planier, *plénier*, 126.
Planté (à grand), *à grande abondance*, 132, 347.
Poindre, *piquer*, 194, 291.
Poise (je), *je pèse*, 276, 372.
Poison, *subst. fém.*, 288, 376.
Populas, 30, 40, 41.
Porter (se), *se comporter*, 19, 330.
Possible, *adv.*, 2, 6, 21, 43, 77, 79, 81, 117, 122, 123, 143, 176, 196, 325.
Poste (à sa), *à sa convenance*, 40, 155, 248, 333.
Pourmené, *poursuivi*, 2, 325.
Prée, *prairie*, 283, 375.
Premier, *adv.*, *premièrement*, 75, 95, 115, 134, 138, 179, 290.
Preuve, *épreuve*, 279, 282, 375.
Privé, *intime*, 96.
Privément, *intimément*, 43, 334.
Prochasser, *pourchasser*, 124, 132.
Pronom supprimé, 278, 373.
Protraire, *portraire*, 182.
Prou, *assez*, 41, 93, 149, 343.

Quant et, *avec*, 3, 35, 192, 326.
Qui, pour *celui qui*, 150, 348.
Quitter, *laisser*, 163, 193, 288, 291.

Rabiller, *redresser*, 117, 298, 345.
Radresser, *redresser*, 121.
Rai, *rayon*, 163, 275, 299.
Raller (reva), 199.
Ramentevoir, *rappeler*, 25, 181, 331.
Rapporteresse, 178.
Rebouscher (se), *s'émousser*, 7, 327.
Recharge, *surcharge*, 194.
Rechigner, *grincer*, 268, 368.
Recreu, *las*, 5, 327.
Reflot, 265, 368.
Refroigné, *renfrogné*, 166.
Regard (pour ce), *à cet égard*, 43, 181, 194.
Remascher, *repasser*, 268, 368.
Repenser, *transitif direct*, 271.
Reproche, *opprobre*, 300, 380.
Retirer, *éloigner*, 70.
Reva (il), 199.
Rien, *quelque chose* (lat. *rem*), 46, 335.
Rien plus, 1, 325.
Rime : est-ce *rimant avec* diverse, 255, 366; — demeure *avec* dure, 257, 366; — trefue *avec* preuve, 279, 373.
Rire (se), 287, 295, 303, 306, 375.

Saison (il est), *il est temps*, 289.
Saouler, *rassasier*, 13, 57, 329.
Sarceau, *sarcloir*, 140.
Semaison, *semailles*, 138.
Sème, *subst. masc.*, *semence*, 178, 352.
Sentir à, 172, 351.
Serée, *soirée*, 283, 375.
Serpente, *subst. fém.*, 259, 367.
Serre (en), 193, 354.
Servir, *intrans.*, 2, 192, 354.
Si, *ainsi*, 27, 331.
Si que, *si bien que*, 263, 367.
Sommeilleux, *qui aime le sommeil*, 125, 346.
Sommier, *conducteur de bêtes de somme*, 104, 345.
Sonner, *chanter*, 268, 368.
Souef, *suave*, 85.
Soupçon, *subst. fém.*, 257, 366.
Spartain, *Spartiate*, 25, 26, 27, 331.
Succédé (il lui en a bien), 32, 332.
Surjon, *filet d'eau*, 253, 365.
Suspens, *suspendu*, 310.

Tabourin, *tambourin*, 180.
Taillé de (être), *être contraint de*, 104, 345.
Taisson, *blaireau*, 258, 367.
Tant (de), *d'autant*, 100, 103, 134.
Tant plus (de), *d'autant plus*, 10.
Tant plus (de)... et moins, 3, 326.
Targue, *bouclier*, 156, 349.
Tasché, *entâché*, 47, 335.
Temporiser, 4, 326.
Tenir cher, *estimer cher*, 18, 329.
Terne, *subst. fém.*, *trinité*, 51, 336.
Terrien, *terrestre*, 199.
Tigre, *subst. fém.*, 180, 352.
Tirasser, *tirailler*, 268.
Tollir, *élever*, 43, 334.
Tormenter (se), 177, 180, 191.
Tracfique, *subst. fém.*, 205.

Traistre, *adj. épicène*, 266, 276, 296, 368.
Trasser, *raturer*, 252, 365.
Travail, *trouble*, 190.
Travailler, *troubler*, 189.
Trop mieux, 251.
Trousse, *carquois*, 274, 370.
Trouvé, *controuvé*, 9, 370.
Trouver, *inventer*, 273, 370.

Vesquit (il), *il vécut*, 85, 342.
Vestant, *revêtant*, 173.
Viande, *aliment*, 87, 343.
Virile, *adj. épicène*, 113.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE VII

INTRODUCTION : *Estienne de La Boétie, sa vie, ses ouvrages et ses relations avec Montaigne* XI

Discours de la Servitude volontaire 1
Avertissement au lecteur par M. de Montaigne 61
Lettre à M. de Lansac 63
La Mesnagerie de Xénophon 65
Lettre à M. de Mesmes 159
Les règles de mariage de Plutarque 161
Lettre à Mme de Montaigne 185
Lettre de consolation de Plutarque à sa femme 187
Lettre au chancellier de L'Hospital 203
Stephani Boetiani Poemata 207
Lettre à M. de Foix 247
Vers françois de feu Estienne de La Boétie 251
Lettre à Mme de Grammont 285
Vingt-neuf sonnets d'Estienne de La Boétie 287
Extrait d'une lettre que Monsieur le conseiller de Montaigne écrit à Monseigneur de Montaigne, son père, concernant quelques particularités qu'il remarqua en la maladie et mort de feu Monsieur de La Boétie 307

NOTES 323

Discours de la Servitude volontaire 325
Mesnagerie de Xénophon 337
Règles de mariage de Plutarque 350
Lettre de consolation de Plutarque à sa femme 353

Poemata 355
Vers françois 364
Vingt-neuf sonnets 375
Lettre de Montaigne 381

APPENDICE 383

I. *De la véritable prononciation du nom de La Boétie.* 385
II. *Notes généalogiques sur la famille d'Estienne de La Boétie* 386
III. *La Boétie jurisconsulte* 394
IV. *Des ouvrages perdus de La Boétie : Historique description du solitaire et sauvage pays du Médoc.* 398
V. *Le réveille-matin des François* 402
VI. *La Boétie philologue (notes sur le traité de Plutarque* de l'Amour) 407
VII. *De la traduction des Économiques d'Aristote attribuée à La Boétie* 419
VIII. *Testament d'Estienne de La Boétie* 427
IX. *Notes bibliographiques* 429

INDEX 435

ACHEVÉ D'IMPRIMER

PAR

G. GOUNOUILHOU, A BORDEAUX

LE XI JUIN M.DCCC.XCII.

PQ
1628
L23
1892

La Boétie, Etienne de
Oeuvres complètes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY